This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

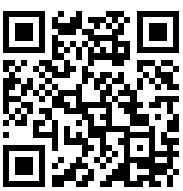

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 378519 DUPL

Digitized by Google

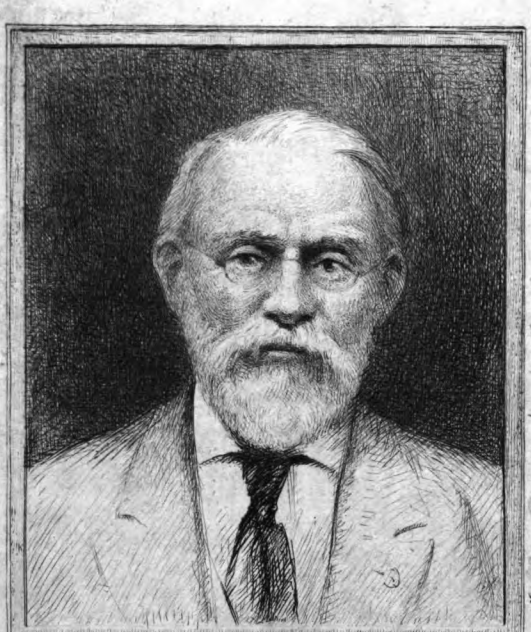

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

A
16
.P7

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

Poitiers, Université.

FACULTÉ DES LETTRES

DE

POITIERS

SEPTIÈME ANNÉE

PARIS
E. LEROUX
28, rue Bonaparte, 28

POITIERS
BLANCHIER, rue Saint-Porchaire, 25.
DRUINAUD, rue de la Mairie.

ANNÉE 1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Printed in France.

Dunning
Nijhoff
8-29-37
32961

JANVIER 1889. — SEPTIÈME ANNÉE. — N° 1.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

AVIS

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er janvier 1889, et qui n'ont pas l'intention de le renouveler, sont priées de vouloir bien nous en informer le plus tôt possible.

On continuera à servir les anciens abonnements jusqu'à avis contraire.

Les quittances seront présentées à domicile dans le courant de mars 1889.

La table des matières de la 6e année sera jointe à un des prochains numéros du Bulletin.

CHRONIQUE

Par arrêté en date du 29 décembre 1888, M. le Ministre a déclaré vacante la chaire de Littérature et Institutions grecques de la Faculté des Lettres de Poitiers.

*
* *

M. Lièvre, bibliothécaire de la Ville, ancien président de la Société d'archéologie de la Charente, commencera, dans le courant de février, ses conférences d'archéologie régionale. Le programme de M. Lièvre comprend, outre ces conférences, des excursions régionales qui auront lieu pendant l'été, et la visite des principaux monuments de la Vienne.

Digitized by Google

M. Carré, chargé du cours d'histoire à la Faculté, publiera prochainement un volume sur *Le Gouvernement et la Société au temps de Louis XV.*

***

M. Hild, professeur de Littérature latine et Institutions romaines à la Faculté, prépare, en collaboration avec M. l'abbé Ackermann, agrégé de philosophie, une édition, avec introduction et commentaire explicatif, philosophique et critique, du premier livre du *De Natura rerum* de Lucrèce.

***

M. Chevaldin, chargé de conférences de grammaire à la Faculté, va publier, chez Klincksieck, une traduction, avec notes et appendice, de l'ouvrage du docteur K. Schaumburg sur *La Farce de Pathelin et ses Imitations.*

Rapport présenté au Conseil général des Facultés de Poitiers

Sur la situation de l'enseignement supérieur (1887-1888)

—

Monsieur le Ministre,

Par un privilège récemment conféré au rapport d'ensemble prescrit par l'article 14 du décret du 28 décembre 1885 sur la situation de l'Enseignement supérieur dans chaque Académie, vous avez bien voulu qu'il jouit de la même publicité que les rapports particuliers de MM. les Doyens et Directeurs d'École. Il a paru au Conseil général que, dans ces conditions, le rapporteur aurait moins pour tâche de résumer les documents relatifs aux Facultés que de les compléter s'il y avait lieu, d'insister sur les questions d'intérêt commun et d'en dégager des observations générales.

I. *Service de la Bibliothèque universitaire.* — Le service commun par excellence est celui de la Bibliothèque universitaire; à ce titre, le Conseil général a cru devoir lui accorder une attention particulière. Quoiqu'une commission spéciale préside aux achats et, de concert avec M. le Bibliothécaire, veille au bon ordre, à l'augmentation raisonnée et à la conservation des ouvrages, nous croyons n'être sortis ni de notre

Digitized by Google

droit ni de nos attributions en cherchant à assurer aux travailleurs les facilités les plus grandes et à introduire dans le fonctionnement de la Bibliothèque quelques mesures dont la pratique nous a enseigné l'excellence. Il y a juste dix ans que la Bibliothèque de Poitiers a été réorganisée sur les bases actuelles; si le moment est venu de nous féliciter des résultats obtenus, il l'est également de signaler quelques lacunes et de réclamer des améliorations. C'est en s'inspirant de ces idées que le Conseil de la Faculté des Lettres a discuté et voté à l'unanimité les vœux suivants ; le Conseil général, après les avoir amendés, leur a accordé son approbation ; il a l'honneur de les soumettre à votre examen :

1° *M. le Bibliothécaire est invité à commencer le plus tôt possible et à presser par tous les moyens la confection du Catalogue en volume, soit autographié, soit imprimé.*

2° *En attendant l'achèvement de ce travail, M. le Bibliothécaire mettra à la disposition des professeurs et, avec leur autorisation écrite, entre les mains des étudiants, le Catalogue méthodique sur fiches, conformément à l'art. 29 de l'arrêté en date du 20 novembre 1886, portant règlement de la Bibliothèque universitaire de Poitiers.*

3° *Les listes des publications périodiques par ordre d'enseignement seront affichées d'une façon apparente dans les salles de lecture, tant des professeurs que des étudiants, et tenues à jour. Ces listes indiqueront le titre des publications, leur nature et leur périodicité.*

4° *Tous les mois sera affichée, dans la salle réservée à MM. les professeurs, une liste par ordre d'enseignement de tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui auront été achetés ou envoyés en dons et seront entrés à la Bibliothèque durant le mois.*

5° *Pour parer autant que possible à une installation défectueuse de la salle de lecture des étudiants où n'existe aucun ouvrage de référence, le Bibliothécaire assurera aux travailleurs toutes les facilités compatibles avec le bon ordre, pour la consultation de ces sortes d'ouvrages.*

Les Facultés estiment que la confection du Catalogue en volume achevée à l'heure actuelle dans d'autres Facultés est un travail urgent, indispensable et que l'absence de ce Catalogue rend improductive une bonne partie de nos ressources. A supposer même, ce qui dans la pratique n'existe pas, que le Catalogue méthodique sur fiches, enfermé dans un meuble compliqué et gardé avec un soin jaloux, soit aisément accessible, le maniement en est assez délicat pour qu'il ne puisse pas être vulgarisé parmi les étudiants. Nous n'ignorons pas, certes, que la transformation de ces fiches en un volume commode est une tâche considérable, qui s'ajoutant à la besogne quotidienne du Bibliothécaire, aurait pour effet de prendre tous ses instants de liberté. C'est pour cela que plusieurs profes-

Digitized by Google

seurs de la Faculté des Lettres s'étaient décidés, il y a deux ans, à faire eux-mêmes le travail, chacun dans l'ordre de son enseignement. Le *Bulletin mensuel* l'aurait publié en supplément et un tirage à part eut permis de composer le volume, tout au moins pour la section littéraire. Ils ont eu le regret de voir décliner leurs offres par M. le Bibliothécaire qui pensait avoir des motifs de ne pas leur abandonner ses fiches. Cependant nous n'en sommes pas plus avancés ; les inconvénients augmentent au fur et à mesure des acquisitions nouvelles. Le total des volumes qui était de 10200 (y compris 2335 thèses diverses) lors de la création, atteint aujourd'hui le chiffre de 22000 ; les périodiques, de 56 sont montés à 139. Pour l'année écoulée (1er octobre 1887 au 1er octobre 1888), les livres, prêtés sur place aux étudiants et assimilés, durant les heures de lecture réglementaires, sont au nombre de 7388 volumes ; ceux qui ont été prêtés au dehors, tant aux professeurs qu'aux étudiants, au nombre de 2886. Les professeurs lisant et consultant sur place sans contrôle, ces chiffres doivent être tenus pour fort respectables ; ils augmenteraient encore dans de fortes proportions, si le Catalogue en volume existait. Que ce soit par la collaboration amiable des professeurs et du Bibliothécaire, ou par la seule initiative de ce dernier que le Catalogue doive être entrepris, nous vous serions reconnaissants, Monsieur le Ministre, au nom des intérêts qui nous sont confiés, d'y tenir la main, et au besoin d'en fournir les moyens.

Nous n'insistons pas autrement sur ceux d'entre les vœux précités qui n'ont à nos yeux qu'une raison passagère, soit qu'ils dérivent de l'installation défectueuse et insuffisante de notre Bibliothèque où des salles de travail n'existent pas à proprement parler (celle des étudiants n'est qu'un long couloir où il y a 23 places dont plusieurs fort mal éclairées), soit qu'ils tiennent à l'absence d'un Catalogue aisément accessible. Nous attachons une importance plus grande à la publicité permanente des périodiques, dont la lecture ne saurait être assez vulgarisée parmi les étudiants et à la publicité intermittente mais régulière des acquisitions nouvelles. Chaque année accroît heureusement nos collections de livres ; en temps normal, lorsque nous disposons des crédits ordinaires, il entre à la Bibliothèque environ 1100 volumes par an. Le fonctionnement actuel du registre des demandes, sur lesquelles il n'est statué qu'une fois par mois, les retards dans les commandes et les envois, ont pour effet quelquefois de n'amener un ouvrage sur les rayons que plusieurs mois après la demande des intéressés. Ainsi tel volume réclamé en février n'a été acheté qu'en mai, est entré à la veille des vacances et n'était catalogué qu'en novembre. Il y avait donc tout le temps pour le perdre de vue, d'où la possibilité de demandes nouvelles pour le même objet, et même, cela s'est vu, d'achats en double. Quant aux ouvrages qui proviennent de dons et d'échanges, ils courent le risque de rester ignorés longtemps, s'ils ne sont pas, par le Bibliothé-

Digitized by Google

caire, signalés d'une façon régulière. Ce Catalogue périodique des acquisitions nouvelles nous paraît le complément indispensable du Catalogue permanent ; il fournirait d'ailleurs la matière des suppléments destinés à le tenir au courant.

Le Conseil a eu à exprimer son avis en temps utile sur le projet de fusion de la Bibliothèque Universitaire avec la Bibliothèque Municipale. Il a pensé qu'une fusion de propriétés aujourd'hui distinctes, que la subordination d'un conservateur à l'autre, que la mise en commun, avec le public habituel de la Bibliothèque Municipale, des ressources de la Bibliothèque Universitaire, offraient plus d'inconvénients que de réels avantages. En revanche, il désire de toutes ses forces, que les deux Bibliothèques, superposées dans le même bâtiment, soient mises en communication matérielle à l'intérieur par des escaliers et des monte-charges ; que les heures de service soient les mêmes, et que les facilités du prêt au dehors, telles que nous les tenons aujourd'hui du bon vouloir de la ville, soient réglementées et deviennent obligatoires. Les bonnes dispositions de la Municipalité nous sont connues ; nous nous expliquons de même les résistances de l'opinion à une fusion qui prendrait, aux yeux d'un grand nombre, les apparences d'une aliénation. Aussi pensons-nous que l'accord soumis à votre approbation par M. le Recteur, au nom de l'Administration Municipale, est le meilleur dans l'état actuel des choses et qu'il conciliera, dans une bonne mesure, les susceptibilités des habitants de Poitiers avec les intérêts de l'Enseignement supérieur. Cet accord nous permettra d'attendre que, dans les projets d'agrandissement et de restauration des Facultés la Bibliothèque Universitaire entre pour sa part. Lorsque nos étudiants trouveront, au centre des livres qui doivent être leur société habituelle, des salles confortablement installées et munies des instruments de travail indispensables, la fréquentation qui, pour un total de 350 étudiants, ne donne qu'une moyenne de 21 lecteurs par jour, sera plus assidue et, par le fait, la somme de travail plus considérable.

II. *Étudiants et examens.* — Le nombre total des étudiants, y compris ceux de l'École de Médecine, qui ont régulièrement suivi les cours et conférences en 1887-1888 est de 275, qui se décompose ainsi : 157 pour le droit, 27 pour les sciences, 36 pour les lettres et 55 pour la médecine. Ce total est sensiblement inférieur à celui de l'année précédente qui était de 349. Si les sciences et la médecine sont restées à peu près stationnaires, si les lettres ont à constater une augmentation (de 29 nous avons passé à 36), la Faculté de droit souffre d'une notable diminution. Le total des inscriptions y est tombé de 699 prises par 227 étudiants à 558, correspondant à un effectif de 157. Les causes de cette diminution, qui sévissent d'ailleurs sur la plupart des Facultés de droit dans les départements, sont d'ordre multiple et n'ont rien de particulier à l'Académie de

Digitized by Google

Poitiers, où l'enseignement du droit est distribué avec le même zèle et la même distinction qu'autrefois, par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Parmi ces causes, la plupart sont connues et ont été signalées d'année en année par les rapports de MM. les Doyens. Il en est une cependant qui est relativement nouvelle et dont le Conseil général, saisi par un vœu émané de la Faculté de droit, a eu à s'occuper durant l'année écoulée. Il s'agit du mouvement qui tend de plus en plus à dépeupler certaines Facultés de droit de province au profit de Paris où il y a encombrement. Si ce mouvement était motivé ou par l'éclat d'un enseignement exceptionnel ou simplement par l'attraction de la grande ville sur tous ceux qui peuvent s'en payer les avantages et les agréments, il n'y aurait rien à dire parce qu'il n'y aurait rien à faire. Mais il est constaté que bon nombre de jeunes gens se font inscrire de préférence à la Faculté de droit de Paris, parce que les règlements récents leur permettent de prendre en une fois toutes les inscriptions de l'année et parce qu'il est impossible, dans l'état actuel des choses, d'exiger l'assiduité aux cours et même la résidence effective. Le Conseil a l'honneur d'appeler toute l'attention de M. le Ministre sur le vœu présenté par M. Le Courtois, professeur à la Faculté de droit, sur le commentaire dont ce vœu est l'objet dans le rapport de M. le Doyen Thézard. Nous sommes persuadés que si les mesures simples et pratiques proposées par l'honorable professeur étaient adoptées et mises à exécution, il se ferait entre les diverses Facultés une répartition plus équitable des étudiants et que la cause des sérieuses études y aurait beaucoup à gagner.

Le total des examens d'enseignement supérieur passés par les trois Facultés (nous ne comprenons pas dans ce chiffre ceux de l'École de Médecine de Poitiers qui ont leur réglementation spéciale et se passent le plus souvent au dehors) est de 387, dont 323 pour le droit, 36 pour les diverses licences de l'ordre des sciences et 28 pour les licences littéraires; la Faculté des sciences a fait 13 licenciés; M. le doyen de la Faculté de droit constate, pour la première et la seconde année ainsi que pour le doctorat, une diminution du nombre proportionnel des ajournements. La conclusion qu'il en tire semble devoir s'appliquer à tous nos examens d'enseignement supérieur, sans exception : par une juste sévérité dans la collation de nos grades, nous tenons à l'écart les nonvaleurs, persuadés que notre rôle ne doit-être en aucun cas d'attirer les candidats ou les étudiants par une indulgence qui aurait pour effet d'abaisser le niveau des études. L'encombrement de la carrière du professorat dont se plaignent, avec raison d'ailleurs, nos jeunes licenciés qui ne sont pas toujours placés au lendemain des examens, ne serait un mal social que s'il avait pour effet d'exaspérer des médiocrités trop nombreuses et de leur livrer les places dues aux plus dignes. Nous croyons au contraire qu'il dépend de nous de le faire servir à distinguer les natures d'élite et même à les former.

Digitized by Google

Si certaines catégories d'étudiants diminuent dans les Facultés de Poitiers, il n'en est pas de même des candidats au baccalauréat : nous dirions : *malheureusement*, si ces examens n'alimentaient, pour une forte part, le budget des recettes et si, en refusant de nous en dessaisir dans les circonstances présentes, nous ne pensions rendre service à la cause des bonnes études. Mais on nous permettra de constater que les examens sont ici beaucoup trop nombreux pour le personnel restreint dont les deux Facultés des sciences et des lettres disposent. L'an dernier le chiffre total des candidats aux divers baccalauréats, non compris ceux de l'enseignement spécial, dont la statistique n'est pas communiquée au Conseil, était de 1882 ; cette année une diminution sur le chiffre du baccalauréat ès sciences nous a ramenés au total de 1760; la part normale de l'Académie, qui compte huit départements très peuplés avec neuf lycées, plusieurs collèges importants et des établissements libres nombreux et prospères, est de 1800 candidats en chiffres ronds. Les examinateurs étant au nombre de six à la Faculté des sciences et de sept dans celle des lettres, c'est-à-dire aussi peu nombreux que possible, il en résulte que nulle part le fardeau du baccalauréat ne pèse aussi lourdement sur les épaules des professeurs. Un calcul de proportion très simple, sur l'une quelconque des dernières années, démontre que les présences d'examens pour les professeurs dans les Facultés des lettres, lesquelles sont de beaucoup les plus chargées, varie entre 120 à Nancy avec 900 candidats et 15 examinateurs et 520 à Poitiers où 1800 candidats sont interrogés par sept examinateurs. Paris qui dispose de 40 examinateurs environ pour 8500 candidats en chiffres ronds, ne donne à chaque professeur que 420 présences à peu près. En d'autres termes, tandis qu'un professeur à la Faculté des lettres de Poitiers a affaire à 240 candidats par an, un professeur de Paris et de Rennes à 220, ce qui, déduction faite des vacances, réprésente un candidat par professeur et par jour, le même professeur n'en interrogerait au total que 60 à Nancy, 85 à Besançon, etc. A raison de cinq candidats par professeur et par jour, Nancy peut terminer ses examens en juillet au bout de huit jours; Rennes en 25 jours et Poitiers en un mois. C'est au prix d'un travail énorme et de fatigues énervantes que nous réussissons à gagner les jours de vacances nécessaires à notre santé et à notre travail personnel. Tel professeur a corrigé en juillet dernier pour sa part 300 dissertations philosophiques, formant un total de plus de 2000 pages d'écritures diverses ; tel autre en a annoté et classé (les archives en font foi), 333 tant de composition française que de version ; et pendant deux semaines consécutives, chacun de nous a interrogé chaque jour 20 candidats, leur consacrant plus que le temps réglementaire.

Il y a, grâce à cette situation, une telle inégalité de charges entre des professeurs qui ont d'ailleurs les mêmes titres et méritent les mêmes égards, que l'Administration supérieure ne peut manquer de s'en préoc-

Digitized by Google

cuper. Cette inégalité est devenue pénible surtout le jour où une date uniforme a été fixée pour l'ouverture des examens dans les départements, avec privilège spécial pour Paris qui n'est pas le plus chargé. Il ne peut entrer dans votre pensée, Monsieur le Ministre, de frapper ainsi d'une sorte de disgrâce certaines Facultés, en les réduisant à n'être, pour une bonne partie de l'année, que des usines à fabriquer les bacheliers; les forces des professeurs, qui ne demandent qu'à en faire un meilleur usage, s'épuisent dans cette besogne subalterne. Peut-être que le remède serait, sinon dans une répartition plus égale des départements entre les Académies (chose malaisée), du moins dans la répartition du personnel des professeurs, non pas suivant la population d'une ville, mais suivant l'importance scolaire de la région où elle est placée. Si la création des grandes universités doit aboutir, il nous semble qu'elle le serait plus justement sur cette dernière base; et quoi qu'il soit peu sensé de prendre le chiffre des baccalauréats passés devant une Faculté, pour la mesure de sa valeur scientifique, il est certain que ce chiffre permet d'apprécier les ressources scolaires d'une Académie et par elles les chances de succès pour une Université future.

III. *Situation morale des Facultés de Poitiers.* — Le professeur qui a l'honneur de rédiger ce rapport, au nom du Conseil général, terminait l'an dernier la préface d'un volume publié en collaboration avec les étudiants de la Faculté des lettres par ces lignes qu'il prend la liberté de rappeler, en les plaçant sous le patronage de ses collègues du Conseil : « Si Poitiers doit renoncer, non, certes! par notre faute, aux perspectives naguère entr'ouvertes, aujourd'hui obscurcies, de la grande vie universitaire, on nous rendra du moins cette justice que nous avons, par tous les moyens, cherché à la produire, à la réchauffer d'un souffle généreux. De mieux partagés que nous feront mieux, et davantage; il nous restera d'avoir fait un peu, les premiers et avec de modestes éléments. » Des rapports de MM. les Doyens sur l'année écoulée se dégage, ce nous semble, la confirmation de ces regrets, celle aussi du témoignage qui, dans votre pensée, s'adressait à tous les membres de l'Université de Poitiers sans distinction. Les efforts tentés naguère pour obtenir la coopération des Conseils municipaux et autres à l'œuvre de l'Enseignement supérieur ont été continués; le projet d'agrandissement et de restauration des Facultés, dont la réalisation a été retardée par les difficultés inséparables d'une entreprise de cette importance, va entrer dans la phase définitive. Il n'y a plus d'objections de principe, plus de divergences sur le choix de l'emplacement; quand l'accord sera fait(nous avons lieu d'espérer que ce sera bientôt) sur le projet de fusion des deux Bibliothèques, il pourra être procédé aux expropriations; l'année qui commence verra sans doute la pose de la première pierre. D'autre part, la ville de Poitiers continue à subventionner à la Faculté de droit une conférence de droit maritime; à la Faculté des lettres une conférence d'histoire du Poitou, laquelle

Digitized by Google

va être momentanément remplacée par une conférence d'archéologie, en attendant que toutes deux fonctionnent ensemble. Le professeur de physique de la Faculté des sciences a accepté de faire à l'École de médecine un cours complémentaire rétribué sur le budget de la ville ; enfin des exercices micrographiques ont été récemment installés dans cette dernière École, sous la direction d'un professeur spécial. Si l'on songe que l'École figure à elle seule au budget annuel pour la somme de quarante mille francs, et que l'œuvre de reconstruction va coûter à la ville un demi-million, les subventions, si modestes qu'elles soient, grâce auxquelles elle entretient les cours d'intérêt local dont nous avons parlé, et augmente le nombre de nos boursiers, sont autant de marques de bonne volonté dont on aurait tort de juger avec dédain. Elles sont surtout des promesses pour l'avenir : une fois que les lourdes charges que la situation actuelle impose à la ville de Poitiers auront diminué avec le temps, il n'est pas douteux qu'elle ne puisse se trouver en état de soutenir efficacement et de développer, de concert avec l'État, les Institutions complètes d'une Université régionale ; et si elle en a le pouvoir, l'esprit des municipalités qui se sont succédé depuis bien des années déjà nous en est garant même pour l'avenir, elle en aura la volonté. Une création récente signalée par M. le Doyen de la Faculté des Sciences, nous montrera comment le cas échéant la Ville et l'État pourront être, dans cette œuvre, aidés par le département. C'est un accord du Conseil général de la Vienne et du Ministère de l'Agriculture qui a fait instituer et confier au professeur de chimie de la Faculté des sciences un laboratoire d'analyses agricoles et industrielles, accueilli dès le début avec la plus grande faveur par le public. Quoique cette création ne procède pas de préoccupations d'ordre purement scientifique, elle n'en a pas moins pour effet d'augmenter la situation d'un des nôtres et de rattacher nos Facultés par un lien plus intime aux intérêts et aux goûts de leur milieu.

Il nous semble, en tout état de cause, que pour obtenir la collaboration des conseils issus du suffrage universel, à l'œuvre de l'Enseignement supérieur, il convient de ne négliger aucun des moyens par lesquels son utilité générale, son influence à la fois idéale et pratique sur tout le développement de la vie nationale peuvent lui être démontrées. C'est pour cela que la plupart des professeurs dont la tâche n'est pas définie par un programme exclusivement scientifique, ont continué d'ouvrir leur cours au public intelligent Tout en subordonnant leurs leçons à l'intérêt des étudiants, sans sacrifier au désir de retenir un auditoire d'amateurs, mais uniquement préoccupés de former des professeurs et des savants, ils ont la satisfaction de constater qu'il y a, à Poitiers, des érudits et des lettrés en assez grand nombre pour que l'encouragement de leur présence à la Faculté ne doive pas être dédaigné.

Nous serions heureux, Monsieur le Ministre, qu'il vous fût possible de

Digitized by Google

fortifier encore cette situation très favorable de l'Enseignement supérieur à Poitiers, de reconnaître nos efforts, en obtenant des Chambres les chaires qui nous manquent, en nous restituant du moins des conférences que les raisons budgétaires nous ont fait enlever. La Faculté de droit demande qu'il soit donné suite au projet de création d'une chaire d'économie politique ; elle réclame sa quote-part dans le crédit de 12,000 francs, récemment voté par la Chambre pour la transformation du cours de *droit international privé* en cours de droit international *public et privé*. La Faculté des lettres constate avec regret qu'elle a perdu successivement ses deux conférences d'histoire et un cours complémentaire de littérature française, que le nombre des professeurs dont elle dispose n'est même pas égal à celui des départements où sa présence, en temps d'examen, est nécessaire. Le nombre relativement élevé d'étudiants libres qui viennent à leurs frais, dans cette dernière Faculté, se préparer soit à la licence, soit aux bourses de licence (il y en avait 10 en 86-87 sur 29; 20 sur 36 en 87-88), mérite à ce point de vue d'être pris également en considération Si le décret du 28 décembre 1885 doit avoir pour effet de constituer dans certains centres de grandes Universités puissamment organisées et ailleurs des Facultés de rang inférieur, destinées à disparaître dans un avenir plus ou moins éloigné, on ne saurait contester à Poitiers des droits sérieux à figurer dans la catégorie des premières. Les sympathies locales, le concours effectif et très généreux du Conseil municipal nous sont assurés pour la réalisation de l'œuvre : nous osons espérer que le concours de l'État ne nous fera pas défaut.

Poitiers, 22 décembre 1888.

Le Rapporteur, Membre du Conseil général,

J.-A. HILD,

Assesseur du Doyen de la Faculté des Lettres.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 3e SÉRIE (du 1er février au 1er mars 1889)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Apprécier cette pensée de La Motte : « La prose dit plus exactement tout ce que disent les vers et les vers ne disent pas tout ce que dit la prose. »

COMPOSITION LATINE. — Demonstrabitis recte de Homero Platonem esse professum (*de Rep.*, X, 595) : Ἁπάντων τῶν τραγικῶν πρῶτος διδάσκαλος καὶ ἡγεμών. Conf. ARIST., *Poet.*, cap. IV.

Digitized by Google

COMPOSITION DE GRAMMAIRE. — Le datif en latin et en grec.

COMPOSITION DE MÉTRIQUE. — L'hiatus

THÈME GREC. — Avec quelque succès qu'ait été représenté *Alexandre*, je crois qu'on a voulu encourager un jeune homme, et m'exciter à faire encore mieux dans la suite. Mais j'avoue que, quelque défiance que j'eusse de moi-même, je n'ai pu m'empêcher de concevoir quelque opinion de ma tragédie, quand j'ai vu la peine que se sont donnée quelques personnes pour la décrier. On ne fait point tant de brigues contre un ouvrage qu'on n'estime pas : on se contente de ne plus le voir, quand on l'a vu une fois; on le laisse tomber de lui-même, sans daigner seulement contribuer à sa chute. Cependant, j'ai eu le plaisir de voir quatre fois de suite à ma pièce le visage de ces censeurs : ils n'ont pas craint de s'exposer souvent à entendre une chose qui leur déplaisait; ils ont prodigué leur temps et leur peine pour la venir critiquer, sans compter le chagrin que leur ont peut-être coûté les applaudissements que leur présence n'a pas empêché le public de me donner.

RACINE, Préface d'*Alexandre*.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Rapports de la psychologie et de la métaphysique;
2. La physique de Descartes.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — 1° Marius : ses réformes militaires et son rôle politique;
2° L'Église au XV^e^ siècle.

GÉOGRAPHIE. — 1° Description physique de la région de l'Atlas;
2° Des principales lignes de navigation sur l'Océan atlantique.

AGRÉGATION.

1. VERSION LATINE. — VALERIUS FLACCUS, *Argonautiques* (Invocation) : « *Prima Deum... impleat urbes.* »

2. THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. III (fin) depuis : « Ce fut le partage égal des terres... »

3. THÈME GREC. — VAUGELAS, *Remarques sur la langue française* (Préface).

Ce ne sont pas ici des lois que je fais, pour notre langue, de mon autorité privée; je serais bien téméraire, pour ne pas dire insensé : car à quel titre et de quel front prétendre un pouvoir qui n'appartient qu'à l'usage, que chacun reconnaît pour le maître et le souverain des langues vivantes? Il faut pourtant que je m'en justifie d'abord, de peur que ceux qui condamnent les personnes sans les ouïr, ne m'en accusent, comme ils ont fait de cette illustre compagnie qui est aujourd'hui l'un des ornements de Paris et de l'éloquence française. Mon dessein n'est pas de réformer notre langue, ni d'abolir des mots, ni d'en faire, mais seulement de montrer le bon usage de ceux qui sont faits, et s'il est douteux ou inconnu, de l'éclaircir et de le faire connaître Et tant s'en faut que j'entreprenne de me constituer juge des différends de la langue, que je ne prétends passer que pour un simple témoin, qui dépose ce qu'il a vu et ouï, et pour un homme qui aurait fait un recueil d'arrêts qu'il donnerait au public.

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

La Vérité présente à Goethe le voile de la poésie (Suite).

6. — Ja! rief ich aus, indem ich selig nieder
Zur Erde sank, lang' hab' ich dich gefühlt;

Digitized by Google

Du gabst mir Ruh, wenn durch die jungen Glieder
Die Leidenschaft sich rastlos durchgewühlt :
Du hast mir, wie mit himmlischem Gefieder,
Am heissen Tag die Stirne sanft gekühlt ;
Du schenktest mir der Erde beste Gaben,
Und jedes Glück will ich durch dich nur haben.

7. — Dich nenn' ich nicht. Zwar hoer' 'ich dich von vielen
Gar oft genannt, und jeder heisst dich sein,
Ein jedes Auge glaubt auf dich zu zielen,
Fast jedem Auge wird dein Strahl zur Pein.
Ach, da ich irrte, hatt' ich viel Gespielen,
Da ich dich kenne, bin ich fast allein ;
Ich muss mein Glück nur mit mir selbst geniessen,
Dein holdes Licht verdecken und verschliessen.

8. — Sie laechelte, sie sprach : du siehst, wie klug,
Wie noethig war's, euch wenig zu enthüllen !
Kaum bist die sicher vor dem groebsten Trug,
Kaum bist du Herr vom ersten Kinderwillen,
So glaubst du dich schon Uebermensch genug,
Versaeumst die Pflicht des Mannes zu erfüllen !
Wie viel bist du von andern unterschieden ?
Erkenne dich, leb' mit der Welt in Frieden !

9. — Verzeih mir, rief ich aus, ich meint' es gut ;
Soll ich umsonst die Augen offen haben ?
Ein froher Wille lebt in meinem Blut ;
Ich kenne ganz den Werth von deinen Gaben !
Für andre waechst in mir das edle Gut,
Ich kann und will das Pfund nicht mehr vergraben !
Warum sucht 'ich den Weg so sehnsuchtsvoll,
Wenn ich ihn nicht den Brüdern zeigen soll ?

Version anglaise.

Prière du matin d'Adam et d'Ève (Suite)

« Ye mists and exhalations, that now rise
From hill or steaming lake, dusky or gray,
Till the sun paint your fleecy skirts with gold,
In honour to the world's great Author rise ;
Whether to deck with clouds the uncoloured sky,
Or wet the thirsty earth with falling showers,
Rising or falling, still advance his praise.
His praise, ye winds that from four quarters blow,
Breathe soft or loud ; and wave your tops, ye pines,
With every plant, in sign of worship wave.
Fountains, and ye that warble, as ye flow,
Melodious murmurs, warbling tune his praise.
Join voices, all ye living souls ; ye birds,
That singing up to heaven-gate ascend,
Bear on your wings and in your notes his praise.
Ye that in waters glide, and ye that walk
The earth, and stately tread, or lowly creep ;
Witness if I be silent, morn or even,

Digitized by Google

To hill or valley, fountain or fresh shade,
Made vocal by my song, and taught his praise.
Hail, universal Lord, be bounteous still
To give us only good ; and if the night
Have gathered aught of evil or concealed,
Disperse it, as now light dispels the dark ».
So prayed they innocent, and to their thoughts
Firm peace recovered soon, and wonted calm.
On to their morning's rural work they haste,
Among sweet dews and flowers...

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« Nous gardons le nom d'une chose d'autant plus fidèlement, qu'elle a fait sur nos sens une plus forte impression. » — (Alexander BAIN).

Montrer la fécondité de cette pensée si on l'applique à l'enseignement des langues étrangères.

Le jeudi 21 février, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais.

Le jeudi 28 février, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS A L'EXAMEN DE BACCALAURÉAT

(Session de novembre.)

COMPOSITION FRANÇAISE.

Dans l'avant-propos des *Précieuses ridicules*, Molière dit : « Si l'on m'avait donné le temps.... j'aurais tâché de faire une belle et docte préface, et je ne manque point de livres qui m'auraient fourni tout ce qu'on peut dire de savant sur la tragédie et la comédie, l'étymologie de toutes deux, leur origine, leur définition et le reste. »

Il ajoute qu'il aurait aussi « justifié ses intentions sur le sujet de cette comédie », et montré qu'il n'avait voulu tourner en ridicule que l'affectation et le mauvais goût qui régnaient à cette époque.

Vous ferez cette préface que n'a point faite Molière.

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

Apprécier le jugement que porte La Fontaine, dans les vers suivants, sur le stoïcisme :

Il retranche de l'âme
Désirs et passions, le bon et le mauvais.
Jusqu'aux plus innocents souhaits.
Contre de telles gens, quant à moi, je réclame ;
Ils ôtent à nos cœurs le principal ressort ;
Ils font cesser de vivre avant que l'on soit mort.

Thème anglais.

Dans tous les arts de construction, il est indispensable d'avoir quelque connaissance dans la division spéciale des mathématiques qu'on appelle géométrie. L'architecte qui fait le plan d'une habitation, l'entrepreneur qui pose les fondations, le maçon qui taille les pierres, les divers arti

Digitized by Google

sans qui travaillent à l'édifice, sont tous guidés par des vérités géométriques La construction des chemins de fer est réglée depuis le commencement jusqu'à la fin par la géométrie. Il en est de même des ports, docks, jetées, et des différents travaux de l'ingénieur ou de l'architecte qui s'étendent le long des côtes ou couvrent le pays. De nos jours, le fermier lui-même, pour poser correctement ses tuyaux de drainage, a recours au niveau, c'est-à-dire aux principes de la géométrie. Il serait facile de faire ressortir aux yeux de tous, par d'innombrables exemples, l'importance de cette branche des sciences abstraites.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

(Suite et fin)

IV

LA THÉORIE NÉCESSITAIRE ET TRANSFORMISTE DU DÉVELOPPEMENT DES LANGUES

Les langues subissent la loi du changement. En quelque lieu du monde que nous allions, si nous trouvons à côté de la langue parlée des monuments de la langue, remontant à une époque antérieure, les différences entre la langue actuelle et la langue du passé s'accusent d'autant plus qu'il s'agit de monuments plus anciens. Ces mutations linguistiques se produisent, comme on l'a vu, dans la forme des mots et dans le sens des mots; elles vont même plus loin, car elles s'étendent jusqu'au renouvellement du dictionnaire et même, en une certaine mesure, de la grammaire, c'est-à-dire de la partie la plus solide et la plus résistante des langues. Pour exprimer cet ensemble de phénomènes, ce devenir, ce *fieri* perpétuel des langues, on dit que les langues « vivent », et on a écrit de beaux livres sur *la Vie du Langage* et même sur *la Vie des Mots*. La science du langage a trouvé ainsi une vue synthétique, et comme un centre de perspective pour embrasser le vaste champ des faits qu'elle étudie.

Quelle que soit la valeur de cette autre généralisation, qui semble un résultat naturel des recherches linguistiques, il est certain qu'elle s'est formée en partie sous l'influence des idées scientifiques et philosophiques de notre temps. C'est en effet dans ce siècle, au moment même où la linguistique demandait sa place au soleil, et prouvait son droit à l'existence de science distincte par d'étonnantes découvertes, que l'idée antique de l'écoulement universel d'Héraclite, de la mobilité de toutes choses, entrait dans toutes les sciences, dans la zoologie, dans la botanique, et même dans celles qui semblaient n'étudier que l'immuable, comme la cosmographie et la géologie Cette idée a été le point de départ d'une rénovation et comme d'une révolution dans le domaine intellectuel. Sur bien des

Digitized by Google

questions les vues se sont élargies, des théories nouvelles ont paru, les unes justes, les autres hardies et aventureuses. L'idée de vie a pénétré partout. Le ciel immobile des anciens est, en réalité, un théâtre de changements incessants, de création continue : les astres ressemblent à des voyageurs, circulant à travers l'espace infini ; des étoiles nouvelles naissent et brillent à nos yeux, d'autres s'éteignent comme des lampes épuisées. Si nous considérons les couches de notre globe, elles nous apparaissent comme le tombeau d'innombrables générations de végétaux et d'animaux : plantes et forêts, animaux infiniment petits ou prodigieusement grands, tout cela s'est abîmé et enseveli dans les entrailles du sol, mais tout cela a vécu. Le monde est, comme l'avaient dit les Stoïciens, un grand animal : un souffle puissant le répare et le renouvelle sans cesse. On prétend même que ce grand corps se développe ou « évolue », et que ce vivant, composé de vivants, produit, par la vertu de ses lois toutes mécaniques, des espèces toujours nouvelles, mieux organisées, plus parfaites, jusqu'à l'homme lui-même, qui n'est que la dernière et la mieux réussie de ses créations.

Une fois lancé dans cette voie spéculative, l'esprit ne s'est pas arrêté. Les sociétés ont paru des organismes dans lesquels on a retrouvé un système nutritif, un système circulatoire et un système nerveux ; et ce dernier système a fourni un principe de classification des organismes sociaux, comme il avait fourni à Cuvier la division en embranchements du règne animal. Comment la linguistique aurait-elle échappé à ce débordement contemporain de naturalisme? Un savant éminent a rangé la philologie comparée dans le groupe des sciences naturelles. Il faut distinguer, dit Max Muller entre l'*histoire* et le *développement naturel;* « l'art, la science, la philosophie et la religion ont une *histoire*, qui contient leurs variations et leurs progrès ; le langage, comme les autres produits de la nature, n'admet que le *développement.* » Les raisons principales, sur lesquelles s'appuie cette opinion sont les suivantes : 1° les changements linguistiques sont nécessaires ; il n'est au pouvoir de l'homme ni de les empêcher, ni de les produire ; « autant vaudrait songer à modifier les lois qui règlent la circulation du sang, ou à ajouter un pouce à notre taille, qu'à changer les lois du langage ou à inventer de nouveaux mots selon notre bon plaisir ». 2° On prétend que les vicissitudes d'une langue sont liées à l'histoire du peuple qui la parle ; mais cette connexion ne doit pas être exagérée ; « tout en reconnaissant que la science du langage se rattache plus étroitement qu'aucune autre science physique à ce qu'on appelle l'histoire politique de l'homme, nous avons trouvé qu'à la rigueur notre science pourrait fort bien se passer de ce secours, et que pour analyser et classer les langues, il suffit des indications qu'elles fournissent elles-mêmes, surtout de leur conformation grammaticale, sans que l'on ait besoin de s'occuper des individus, des familles, des peuplades, des nations ou des races qui les parlent ou qui les ont parlées. » 3° Les hommes

Digitized by Google

n'ont pas inventé le langage, comme ils ont inventé la peinture, l'architecture, l'écriture ou l'imprimerie; ils parlent spontanément, instinctivement, à peu près comme ils digèrent et comme ils respirent.

Max Muller a donc traité la linguistique comme une science naturelle; il a donné une classification morphologique des langues, qu'il divise en trois familles: 1° les langues syllabiques ou isolantes; 2° les langues agglutinantes; 3° les langues amalgamantes ou flexionnelles. Les premières sont les plus simples ; elles n'ont que des syllabes ou des racines brutes; les langues agglutinantes dépassent cet état rudimentaire; elles associent des racines pour former des mots nouveaux, mais chaque élément du composé conserve son indépendance, son individualité et comme son corps intact ; il y a simplement juxtaposition des mots, il n'y a pas fusion des mots. Peu-à peu, la racine finale s'adoucit, se modifie, s'altère, elle perd ses contours, sa forme propre; c'est la periode de la fusion et de l'inflexion qui commence. Il faut admettre que les langues commençent par l'état isolant, et qu'au fur et à mesure de leur développement, elles arrivent à l'agglutination, et finalement à l'inflexion. La classification morphologique indique l'ordre généalogique, qui va, pour les langues comme pour les vivants, du simple au composé, de l'homogène à l'hétérogène.

Que l'on considère l'ensemble des langues connues, ou une seule langue, la même conception domine et éclaire la masse des faits : le darwinisme triomphe dans la linguistique. Une langue est un organisme, qui croît, se développe et meurt, après une existence plus ou moins longue. Il y a des langues mortes, des langues vivantes et, sans aucun doute, des langues à naître. Chaque langue, durant la période de son existence, se comporte comme un vivant : elle est soumise à la loi de l'évolution ; elle lutte pour la vie contre des langues rivales qui, n'était sa vigueur, l'étoufferaient ; elle subit des métamorphoses continuelles ; on peut dire qu'elle se nourrit, qu'elle fait des pertes et des acquisitions, qu'elle rejette les matériaux usés et qu'elle s'incorpore de nouveaux matériaux auxquels, comme nous l'avons vu, elle impose une forme déterminée ; elle est saine quand elle accomplit régulièrement ses fonctions d'assimilation et d'élimination ; au contraire elle languit et dépérit, faute de nourriture; ou bien, si par l'ingestion de trop de mots ou le changement de trop de formes, elle se renouvelle trop vite, elle succombe à ce régime. Si on pénètre, pour ainsi dire, dans les tissus d'une langue, on voit que, si un vivant est une société de vivants, il en est de même d'un organisme linguistique. Cet organisme est composé de mots qui « vivent » comme le tout qu'ils forment : il y a la vie des mots comme il y a la vie d'une langue. Le savant auteur d'un livre que nous avons cité, termine par ces mots l'introduction : « Des recherches poursuivies pendant de longues années sur l'histoire des langues romanes, et en particulier du français, m'ont depuis longtemps conduit à cette conclusion (à laquelle d'autres linguis-

Digitized by Google

tes étaient pour leur compte déjà arrivés), que le transformisme est la loi de l'évolution du langage. Mes connaissances en histoire naturelle ne me permettent pas d'affirmer que les théories de Darwin soient la vérité. Mais, dussent-elles céder la place à des théories nouvelles, le transformisme dans le langage est un fait. »

Nous n'avons pas à apprécier la théorie nouvelle de l'évolution. Elle a sans doute sa part de vérité. Comme vue d'ensemble, elle ne manque pas de grandeur. On la prend, à tort, pour une vérité démontrée ; ce n'est, en réalité, qu'une hypothèse métaphysique et, à ce titre, elle relève de la critique. Elle est devenue de nos jours un champ de bataille sur lequel se livrent les combats de la philosophie. Nous ne voulons discuter ici que le transformisme linguistique, et encore laisserons-nous de côté la question de l'origine du langage ; le seul point que nous désirons étudier est celui-ci : les langues sont-elles des organismes ? Dans quelle mesure cette parole est-elle vraie ? Faut-il la prendre à la lettre ou n'y voir que l'expression poétique d'une analogie ? Pour le savoir il convient d'examiner les trois questions suivantes :

1° Qu'est-ce qu'un organisme et qu'est-ce qu'une langue ? N'y a-t-il pas une différence de nature entre ces deux choses ?

2° Que connaissons-nous d'un organisme, et que connaissons-nous d'une langue ?

3° Comment se développe un organisme et comment se développe une langue ? — Cette triple recherche nous édifiera sans doute sur la valeur de la théorie qui assimile les langues à des organismes.

1° Si des analogies assez nombreuses expliquent et justifient, en une certaine mesure, les termes physiologiques et évolutionnaires communément employés dans la science et la philosophie du langage, il y a pourtant des différences réelles et considérables qui rendent nécessaire la distinction des langues et des organismes. D'abord les corps organisés sont situés dans l'espace ; ils ont tous *partes extra partes ;* on pourrait les définir des systèmes d'éléments étendus, coordonnés et coopérant inconsciemment à une fin commune, qui est le bien de l'agrégat. Une langue révèle une nature et une fin bien différentes de la nature et de la fin d'un organisme. On réalise volontiers des abstractions dans les théories du langage, on prête aux langues une existence séparée et objective, alors qu'en fait, elles n'existent que dans l'esprit et par l'esprit, et sont de nature toute spirituelle. Il est impossible de nous objecter ici l'existence des mots écrits car l'écriture est une invention ultérieure à la parole ; les langues n'ont pas besoin d'être écrites pour mériter le nom de langues. Or si on élimine l'écriture, composée de formes étendues, il ne reste plus dans les langues que des sons, c'est-à-dire des phénomènes inétendus. Si, par une localisation spéciale, nous situons le son dans l'étendue, il n'en est pas moins vrai que le son, en tant que son, n'a aucun rapport naturel avec l'espace ; il subit la loi de l'espace, il ne l'en-

Digitized by Google

ferme pas dans son essence. Ce qu'il enferme dans son essence, c'est le concept de temps, c'est la durée. Les sons inétendus et successifs sont associés par l'esprit à des états intellectuels et à des sensations, ou, comme on dit, à des objets sensibles et intelligibles et, grâce à cette association, familière à chaque parleur, les sons articulés ou mots possèdent un pouvoir significatif, ils nous rappellent les objets sensibles ou intelligibles. Comprendre le mot *pain* et avoir ce mot à sa disposition au moment nécessaire, ce n'est rien de plus qu'avoir l'habitude de penser à une chose déterminée, à l'audition de ce mot, à l'habitude de produire ce son pour désigner à autrui un objet déterminé. Il en est de tous les mots, dans toutes les langues, pour tous les hommes. Si on laisse de côté toutes les figures, toutes les métaphores, et qu'on s'efforce de traduire en termes précis la vraie nature du langage, on devra dire: une langue est une somme d'habitudes qui ont pour fin évidente l'expression de la pensée. Une langue morte est une somme d'habitudes disparues ; une langue vivante est une somme d'habitudes actuelles. Peu importe que ces habitudes soient communes à une foule d'hommes ou particulières à une seule personne; car, si les langues sont des œuvres sociales, si elles ne peuvent se former que dans une réunion d'hommes, elles peuvent survivre dans un seul individu : témoin cette vieille femme, morte au commencement du siècle, qui était seule à parler le *cornique*. C'est donc en termes psychologiques, et non en termes physiologiques qu'il faut définir la nature du langage. Humboldt disait avec profondeur : « Les langues n'ont qu'une existence idéale. »

2° Les linguistes transformistes, en assimilant les langues à des organismes, n'ont peut-être pas vu les conséquences de cette opinion : il importe donc de les dégager et de les mettre en lumière. Un végétal ou un animal est quelque chose d'objectif, de physique, d'externe ; et dans la botanique et la zoologie, si loin que s'étende notre savoir, nous ne connaissons jamais que des rapports spatiaux. L'anatomie a beau pousser ses observations jusqu'aux derniers éléments saisissables des tissus, elle n'atteint jamais que des formes étendues ; et quand le physiologiste étudie le jeu délicat et compliqué des organes, il ne trouve jamais et ne peut jamais trouver que des lois objectives, spatiales, exprimables en termes de mouvement. Dans les organismes l'externe seul est perçu, l'interne nous échappe et, si nous affirmons un principe interne, formateur et directeur de l'évolution vitale, nous dépassons la sphère de la science, nous faisons de la métaphysique, nous supposons, à tort ou à raison, ce que nous ne connaissons pas directement ; nous ne percevons pas directement, nous concevons. Il n'en est pas de même dans le langage. Lorsque nous étudions une langue, nous pénétrons plus profondément. Là, l'externe et l'interne, le sensible et l'intelligible, le son et l'idée sont étroitement unis et, en réalité, ne font qu'une seule et même chose, qui est connue quand la langue est connue. Il ne suffit pas d'entendre le grec

Digitized by Google

pour le comprendre, et si quelqu'un était capable de répéter une page de grec sans y attacher aucun sens, au lieu d'admirer sa science nous l'accuserions de *psittacisme*. Connaître une langue, ce n'est pas connaître quelque chose de matériel et de purement physique, c'est connaître des signes et des choses signifiées, des sons et des idées, c'est dépasser la surface des phénomènes, c'est pénétrer dans le cœur d'un peuple, c'est penser ses pensées, c'est communier avec lui, c'est atteindre le fond même de sa conscience Si M. Max Muller avait remarqué que les sciences physiques n'ont pas d'autre objet que des faits et des lois ou des rapports entre des faits, tandis que l'étude des langues nous révèle l'âme des peuples, et qu'elle est, par suite, essentiellement psychologique et même métaphysique, il n'aurait pas rangé la philologie comparée parmi les sciences naturelles.

3° Outre sa valeur propre, cette comparaison entre ce que nous apprend l'étude des langues et ce que nous apprend l'étude des organismes, à le mérite de préparer une réponse à cette question, décisive dans le débat qui nous occupe : comment se développent les organismes et comment se développent les langues? dans les organismes tout se passe suivant la loi d'un déterminisme inflexible. Si l'on considère l'évolution d'un œuf ou d'un germe, on voit que les états de l'embryon se succèdent dans un ordre invariable. Au début, ce n'est en tous les cas, qu'une cellule ou vésicule qui se divise après la fécondation, et donne naissance à un groupe de petites sphères semblables, contenues dans une même membrane. Si c'est un œuf d'animal, l'embryon se caractérise d'abord comme animal, il réalise d'abord la loi du règne. Pendant la suite de l'incubation, il réalise tour à tour la loi de l'embranchement, la loi de l'ordre, la loi de la classe, etc., jusqu'à la formation complète de l'individu. C'est une série de lois coopératives, qui viennent façonner, modeler, différencier l'animal; et, s'il est impossible à la science de dire à quel moment précis commence l'action d'une loi nouvelle (car l'évolution est continue et ses effets sont imperceptibles à deux moments rapprochés), toujours est-il que le passage d'une forme à l'autre est régulier, constant, préétabli; il y a là comme un ressort qui se déroule nécessairement et produit au moment fixé tels ou tels effets. Il arrive que des causes intercurrentes viennent parfois troubler le développement embryogénique; mais la science étudie ces causes, et montre que los monstres se produisent nécessairement dans des circonstances connues.

En est-il de même dans le langage? on répète souvent qu'il y a dans les langues des forces organiques qui, par une opération mystérieuse de la nature produisent tous les changements linguistiques. Personne, il est vrai, n'a montré ces forces à l'œuvre, personne n'a même essayé de les montrer; on n'a point analysé leurs procédés opératoires, on n'en a point exposé les effets détaillés, et pourtant on affirme ces forces, dont

Digitized by Google

on ne sait rien, et qui, dès lors, doivent être regardées comme des idoles philologiques. A quoi bon imaginer des forces occultes, quand l'agent du développement des langues exerce son activité au grand jour? Si nous ne saisissions que des mutations phonétiques ou des disparitions et des apparitions de mots, dont l'origine nous serait inconnue, on comprendrait à la rigueur cette invention de forces organiques : le besoin d'expliquer les choses nous ferait une loi de comparer les phénomènes linguistiques à d'autres phénomènes connus. Mais tout ce qui se passe dans une langue a des causes et des raisons que nous atteignons souvent sans trop de difficulté. Considérons le français actuel : que voyons nous? Une idée nouvelle est trouvée, il faut l'exprimer; on prend un mot ancien dont on accroît la signification, ou bien l'on crée un mot nouveau. L'idée est la cause, et le mot est l'effet; l'idée précède le mot. Les langues changent, parce que les idées changent, qu'il s'agisse d'une découverte importante ou de la perception d'une analogie, l'acte mental précède et détermine l'innovation linguistique. Nous créons de nouveaux outils, ou nous accomodons les anciens à de nouveaux usages; dans tous les cas, si nous avons des motifs de faire ce que nous faisons, nous ne subissons aucune contrainte, aucune nécessité, nous déployons seulement notre activité intelligente. C'est parcequ'il dépend de l'activité de l'esprit que le développement des langues est appelé volontaire. S'il n'y avait volonté que là où il y a réflexion et appréciation des motifs, on aurait tort de parler du développement volontaire des langues. Les changements linguistiques ne sont pas précédés d'une délibération en règle; « personne ne s'est dit ou n'a dit aux autres : notre langue est défectueuse en ceci ou en cela; à l'œuvre! changeons-la, pas plus qu'on n'a dit : tout bien considéré, ce mot est devenu inutile, supprimons-le. » (Whitney, p. 122). Le but auquel tend l'esprit, c'est de s'exprimer mieux, et pour atteindre ce but, il emploie des moyens assez variés : il fait des emprunts, il fabrique des mots, il modifie le sens des mots qui existent, il les abrège pour sa commodité. Il commet parfois des bévues, il laisse perdre des mots ou des formes qu'il a de la peine à remplacer, mais il montre encore par là qu'il n'est pas contraint de faire ce qu'il fait. Comment soutenir que le mot *téléphone* désigne nécessairement un appareil physique? ce mot savant, composé de deux mots grecs, est sans doute expressif; mais combien de personnes le répètent sans savoir de quels éléments il est formé! croit-on que, sans la connaissance du grec, cet instrument n'eût pas été nommé? Tout autre nom, celui de l'inventeur par exemple, aurait rempli le même rôle. Il en est de même de tous les mots : nous avons des raisons, quand nous innovons en matière de langage, mais ces raisons, suivant une formule célèbre, inclinent, sans nécessiter, *inclinant* non *necessitant*..

Il est impossible de méconnaître l'action réelle des circonstances sur la modification du langage. Nous avons cité, dans un autre article, le fait

Digitized by Google

des emprunts naturels ; l'exemple des conquêtes est surtout remarquable dans l'espèce. Des évènements moins importants ont parfois leur contre-coup dans les langues. Une bataille livrée en 1522 rendit célèbre la villa italienne de la *bicocca;* les français gardèrent le mot dont ils firent *bicoque;* ce mot n'est pourtant pas indispensable pour désigner une vieille masure ; notre langue aurait pu s'en passer ou en trouver un autre.

Max Muller prétend que la science du langage est indépendante de l'histoire politique, et il semble avoir raison. En effet, l'histoire politique ne s'occupe que de certains faits retentissants, tels que guerre, traités, révolutions, insurrections, naissance ou mort des rois ou des princes, avènement ou chute des ministres, etc. Or tous ces événements ne sont en quelque sorte que la partie théâtrale de la vie d'un peuple ; aussi n'ont-ils que peu d'influence sur les changements linguistiques. Mais si on descend dans l'étude détaillée des mœurs, des institutions, des coutumes, si on pénètre avec les chroniques et les mémoires dans l'intimité de la vie journalière d'une nation, on saisit déjà mieux l'action des circonstances sur le langage. Si nous pouvions nous mettre à la place des hommes d'une époque donnée, nous représenter leur état d'esprit, leurs habitudes, leurs pensées, leurs sentiments, et suivre la série de leurs actes mentals, nous retrouverions les raisons subjectives et objectives du développement du langage. En fait, nous procédons inversement : au lieu d'aller *a priori* des causes aux effets et des opérations intellectuelles aux mutations linguistiques, nous remontons par induction des mutations linguistiques à leurs causes mentales. Quoi qu'il en soit, c'est notre ignorance qui explique l'indépendance de l'histoire des langues et de l'histoire des peuples. Dans la réalité ces deux histoires sont étroitement unies, et quand on affirme la nécessité des changements linguistiques, il faudrait, pour être logique, affirmer la nécessité de tous les évènements historiques, et, ce qui est plus grave, de tous les mouvements de la pensée d'un peuple.

On prétend que l'individu n'a aucune part dans le développement des langues ; mais cette assertion n'est vraie qu'en partie. Une langue est une propriété sociale, et nul changement ne peut y durer qu'avec l approbation tacite de la société. Toute innovation linguistique est donc en ce sens une œuvre collective. Quand Ronsard prit sur lui de renouveler notre langue, il se condamna à un échec inévitable : un peuple ne rompt pas du jour au lendemain avec toutes ses habitudes mentales. Mais si un écrivain ou tout autre individu, respectueux des habitudes établies et des formes usitées du discours, propose un mot pour une idée nouvelle, élargit le sens d'un mot ou se sert avec bonheur d'une forme syntactique, il a des chances de voir sa tentative réussir. Il faut bien que quelqu'un commence. Sans doute la communauté est l'arbitre souverain, mais elle ne peut agir que par l'initiative des individus : c'est elle qui sanctionne et légitime les innovations, mais ce sont les individus qui les proposent.

Digitized by Google

Quand on étudie les changements actuels ou récents d'une langue, on trouve à l'origine de certains mots ou de certaines significations le rôle manifeste de la volonté intelligente, agissant sous l'influence des habitudes et des circonstances. Dès lors, si les agents modificateurs du langage produisent sous nos yeux certains effets, à quoi bon imaginer d'autres agents pour expliquer les effets semblables aux effets actuels? C'est le présent qui éclaire le passé ; ce sont les innovations linguistiques actuelles qui nous donnent la clef des innovations anciennes. Il est vrai que, quand on considère l'histoire d'une langue depuis sa naissance jusqu'à sa virilité, on est étonné et comme confondu de la multiplicité et de l'importance des changements survenus. Cependant l'étonnement diminue et disparaît, si l'on songe que ce développement a mis des années et des siècles à se produire, et que dans ce laps considérable de temps, une foule d'esprits ont multiplié et répété les actes mentals nécessaires à l'exécution d'un si long travail. Invoquer la nécessité pour expliquer cette longue suite de progrès, « c'est comme si l'on disait qu'un homme ne peut pas monter au haut de l'église Saint-Pierre, ou aller de Rome à Constantinople, parce que la distance est plus grande que la longueur de ses jambes. En réalité, il fait les pas l'un après l'autre, et chaque pas fait devient un nouveau point de départ; de cette manière, il n'y a point de limites à sa puissance déambulatoire que les limites de sa vie. Il en est de même de l'esprit, il fixe dans les mots chacune de ses acquisitions, et l'emmagasinement fait, il repart pour de nouvelles conquêtes et travaille à de nouvelles maisons » (Whitney, p. 116).

En résumé, l'assimilation des langues à des organismes montre, par un exemple remarquable, le danger qu'il y a pour la science d'ériger les comparaisons en théories. M. Max Muller prétend que les hommes n'ont pas inventé le langage, il tient cette invention pour impossible, et il trouve dans cette impossibilité le plus fort argument de sa doctrine. Le langage se développe sans nous, parce qu'il naît sans nous : telle est l'opinion de l'éminent linguiste. Nous ne voulons pas aborder ici la difficile question de l'origine du langage : il nous suffit d'avoir montré que le développement du langage, œuvre de l'esprit, n'a rien de fatal, et diffère profondément du développement des organismes.

Henri LAURET.

LE MOT GAULOIS *EXACON*

Pline l'ancien nous apprend que les Gaulois nommaient *exacon* la petite centaurée, et il nous en donne même une raison. Voici le passage (XXV, 31) :

« Est alterum centaurium cognomine *lepton*... Quidam caules concisos » madefaciunt diebus XVIII, atque ita exprimunt. Hoc centaurium

Digitized by Google

» nostri *fel terræ* vocant, propter amaritudinem summam. Galli *exacon*, » quoniam omnia mala medicamenta potum e corpore exigat per alvum ».

Littré a traduit ainsi :

« Il est une autre centaurée, surnommée lepton (*erythræa centaurium*, » Pers[oon])... Quelques-uns hachent les tiges et les font macérer dans » l'eau pendant dix-huit jours avant de les exprimer. En Italie, on » nomme cette centaurée le fiel de la terre, à cause de son extrême » amertume. Les Gaulois la nomment exacon, parce que, prise en breu- » vage, elle fait évacuer par le bas toutes les substances vénéneuses ».

Ce double renseignement est-il exact?

Sur le premier point, c'est-à-dire sur la question de savoir si le nom celtique de la petite centaurée était *exacon*, nous n'avons aucune raison de suspecter le témoignage du naturaliste;

Pline le dit, il faut le croire.

La terminaison *-on* était bien, en celtique comme en grec, celle des noms neutres de la même déclinaison qu'en latin *templum* : on connaît, par des inscriptions gauloises, les accusatifs du singulier *celicnon* une tour, νεμητον un sanctuaire, etc.

Quant à l'étymologie indiquée par Pline, il est permis de la révoquer en doute, sans manquer au respect dû à son autorité.

Et, d'abord, quelle est au juste l'étymologie qu'il suggère?

Il y a deux explications possibles Il a voulu dire que l'*exacon* a été nommé ainsi à cause de ses qualités purgatives, soit en comparant le latin *exigere* (cf. « quoniam... *exigat* per alvum »), soit en tirant le mot de la préposition *ex-* et du suffixe celtique bien connu *-acon*. Aucune de ces étymologies n'est vraisemblable. D'après la première, on attendrait **exagon;* la seconde formation eût sans doute donné lieu à un sens analogue à celui de l'allemand *das æussere,* l'extérieur.

Mais, vraie ou fausse, l'étymologie de Pline pourrait avoir l'avantage de nous donner un indice de la quantité de l'*a* dans *exacon*. Le dictionnaire latin de Lebègue, et même celui de Forcellini, édition De-Vit, font cet *a* bref; je pencherais plutôt à croire qu'il était long. Si Pline a comparé *exigo*, c'est qu'il pensait aux formes latines comme *exactum*, *exactor*, où la voyelle *a* était longue; s'il a songé au suffixe *-acon*, il a dû savoir que l'*a* y était long auss .

La véritable origine d'*exacon* me semble être une composition de *ex* = lat. *ex* et de la même racine que lat. *acer*, aigre. Ceci peut donner lieu à deux interprétations, *ex-* se prêtant à deux sens opposés, cf. grec ἐξανθέω « pousser des fleurs » et « perdre ses fleurs » :

1° *Exacon* voudrait dire « très aigre, très amer », cf. lat. *exacesco*, *exacerbo*, *exacuo*, grec ἐξοξύνω, et, pour l'application de ce sens à la plante, le « propter amaritudem summam » de Pline :

2° *Exacon*, si l'on garde à *ex-* son sens le plus ordinaire, signifierait « (qui est, qui a besoin d'être) adouci (par la macération) », cf. « madefaciunt diebus XVIII ». Dans ce cas, *exacon* serait proprement un adjectif neutre tiré d'un verbe signifiant « perdre sa saveur forte ou âcre ».

Cet adjectif et ce verbe existent encore aujourd'hui en breton. Deux religieux lexicographes du siècle dernier en ont parlé. Le P. Grégoire de Rostrenen écrit *eaug* roui, *éaugui* rouir, s'altérer en demeurant dans l'eau ; et D. Le Pelletier *eog* mûr, amolli, attendri, (fruit) mûr, bon à

Digitized by Google

manger. Ces mots s'expliquent régulièrement par **ehauc-* = *exâcos* avec *a* long [1].

Il est probable que le prototype du breton *diec* paresseux, vieux gallois *diauc*, est **diâcos*, de *di* privatif et de **âcus* = grec ὠκύς (même racine que lat. *acer*). On peut comparer l'emploi figuré de *eaug*, par exemple dans le petit trécorois *og gand ar gousket*, accablé de sommeil.

C'est ainsi qu'à côté du gall. *eang* large, ample, bret. *ec'hon*, = **ex-ang-* (bret. *enc* étroit, cf. lat. *angustus*), il y a un verbe gall. *diengu*, bret. *dianc*, s'échapper, de **di-ang* (cf. *Revue celtique*, VII, 146). L'*e* long est devenu souvent (non pas toujours) *i* en celtique : gaul. *-rix* = lat. *rêx*. On peut donc identifier *di-* avec le latin *de-*.

Voici un autre exemple de plusieurs des faits étudiés ci-dessus :

Breton moyen *ehoazaff*, reposer à midi, léonnais *ec'hoaz*, repos du bétail au milieu du jour, vannetais *hiaouai*, m. id., *Dictionnaire* de l'A. (dit de l'Armerye, par l'abbé Cillart, du siècle dernier), cf. *Rev. celt.*, III, 239, gall. *echwydd*, tranquillité, = gaul. **ex-sēd-*, comparez, pour la composition, lat. *de-sideo*, *de-sidia*, et, pour la forme de la racine, lat. *sēdare*, *sēdes*. Une variante légitime du celtique **sēd* était *sīd*, d'où le nom propre gaulois *Sidonius* et le vieil irlandais *sid* paix. Au grec ἕδος répondait, d'autre part, un celtique *sĕd-* qui est devenu en gallois *hedd*, paix; de là aussi gall. *heddu* tranquilliser, moy. bret. *hezaff* « cessare ».

E. Ernault.

Sur les degrés de comparaison

I.

1. Les grammairiens distinguent trois degrés de comparaison :

1° Le positif, par exemple : « grand, grandement » ;

2° Le comparatif, soit d'égalité, « aussi grand », soit de supériorité, « plus grand », soit d'infériorité, « moins grand » ;

3° Le superlatif, soit absolu, « très grand », soit relatif de supériorité, « le plus grand », ou d'infériorité, « le moins grand ».

Ces trois degrés sont susceptibles de combinaisons et de nuances très variées. Ainsi « un peu plus grand » est une atténuation, un diminutif du comparatif de supériorité ; « de beaucoup le moins grand » renchérit par l'idée et « le moins grand de tous » renchérit par l'expression sur le superlatif d'infériorité, etc., etc.

Il convient d'ajouter que ces degrés de comparaison, avec les combinaisons et les nuances qu'ils comportent, ne sont point spéciaux à l'adjectif et à l'adverbe : dans « c'est mon plus grand ami », le substantif *ami* est au superlatif, dans « je l'aime plus que les autres », le verbe *aimer* est au comparatif, etc.

2. Généralement, en français, les degrés de comparaison et leurs nuances s'expriment par des mots distincts qui accompagnent le positif, comme dans les exemples précédents.

D'autres langues préfèrent, au contraire, employer à cet effet des suffixes ou des préfixes, c'est-à-dire des syllabes qui ne s'énoncent jamais

[1] Pour la chute de l'*h*, cf. gallois *eofn* hardi, breton moyen *ehaffn*, vieil irlandais *essamin*, d., nom propre gaulois *Ex-omnos* = « sans peur » (bret. *aoun* peur, gall. *ofn*, irl. *omun*).

Digitized by Google

seules, mais se trouvent toujours attachées à d'autres mots dont elles modifient la signification. Ainsi, en basque, la terminaison *ago*, faisant corps avec un adjectif, un nom ou un verbe, rendra exactement l'idée de notre mot « plus » ; mais on ne peut pas détacher et isoler cet exposant unique de comparatif, comme on le fait dans les expressions françaises « plus ou moins grand » ; l'aimez-vous plus ou moins que l'autre ? — Plus ! » etc.

La plupart des langues se servent à la fois des deux systèmes, analytique (comme le français), et synthétique (comme le basque), et en font un mélange où chacun entre dans des proportions variées. Nous disons « moindre » et « plus petit » ; « minime » et « très petit », etc.

Dans la suite des temps, l'analyse prend très souvent le pas sur la synthèse. En latin, les adjectifs qui n'ont pas de forme spéciale pour le comparatif de supériorité, forment une catégorie exceptionnelle et peu nombreuse ; en français, c'est l'inverse : nous n'avons plus aujourd'hui que très peu de comparatifs synthétiques sans correspondants usuels dans l'autre système, comme *meilleur* = * plus bon, et *mieux* = * plus bien. Du reste, ce sont des formations d'origine synthétique qui servent à suppléer les suffixes, quand la langue prend un caractère plus analytique : avant d'être un signe général de comparatif pour tous les adjectifs, les adverbes, etc., *plus* était lui-même un comparatif comme tous les autres ; de même en latin *magis*, en grec μᾶλλον, en anglais *more*, en allemand *mehr*, etc., mots qui ont le même emploi, mais bien moins fréquent que *plus*, dans des langues qui ont gardé vivants des suffixes de comparatif.

La langue ario-européenne, source commune du grec, du latin, du celtique, du germain, du slave, de l'indien, du persan, etc., était loin d'être aussi analytique que le français, et aussi synthétique que le basque. Dans cette grande famille linguistique, le comparatif des verbes, par exemple, ne s'exprime en un seul mot que dans des cas très spéciaux, comme latin *malo* (= *magis volo*, cf. *magis pius*), grec homérique προβέβουλα, j'aime mieux.

3. Le comparatif et le superlatif paraissent avoir été d'abord, en ario-européen, des dérivés qui se confondaient entre eux et avec d'autres variétés du positif, de même que le diminutif, l'augmentatif, etc. Mais au moment de la séparation des idiomes il s'était déjà produit une répartition rigoureuse, et les sens spéciaux du comparatif et du superlatif se trouvaient attribués à un petit nombre de suffixes, qui ne devait guère s'accroître dans la suite. « Il est ... probable », dit M. Bréal, « que la signification absolue ... a précédé la signification relative, et que le rôle primordial de ces suffixes ... était simplement d'insister sur l'idée marquée par le thème » (*Introduction* au t. III de la traduction de la *Grammaire comparée* de Bopp, p. XIX). Avant d'entrer dans les détails, il faut encore citer cette autre remarque du maître (*ibid.*, p. XV), qui nous fait saisir une étape importante dans l'évolution des idées grammaticales de comparatif et de superlatif :

« Les langues anciennes font du comparatif un usage beaucoup plus étendu que nos idiomes modernes. Elles peuvent l'employer toutes les fois qu'il s'agit d'exprimer une notion qui, pour être complète, suppose un second terme : ainsi le comparatif est de mise avec les mots signifiant droit et gauche, haut et bas, devant et derrière, notre (par opposition à ce qui n'est pas à nous), etc. De même, le superlatif s'emploie avec les mots exprimant une situation dans l'espace ou dans le temps,

Digitized by Google

avec les noms de nombre ordinaux et toutes les fois qu'il y a relation exprimée ou sous-entendue entre plusieurs objets. »

II.

4. On peut réduire à six le nombre des suffixes ario-européens employés à spécifier les principaux degrés de comparaison de l'adjectif et de l'adverbe ; ils sont caractérisés par les sons *i*, *s*, *n*, *t*, *m*, *r*.

Prenons par exemple l'adjectif tiré de la racine *neu*, qui exprime l'idée du présent : *neu-o-* « nouveau, en général ». De là les thèmes suivants :

1° *neu-io-* « nouveau, par opposition à ce qui n'est pas nouveau » ;

2° *neu-io-s-* « nouveau, par rapport à ce qui est (moins) nouveau », « plus nouveau, en général » ;

3° *neu-io-n-s-*, (et *neu-io-n-?*) même sens ;

4° *neu-i-s-to-* « nouveau par rapport à plusieurs objets (moins) nouveaux » ; « plus nouveau que les autres » ; « le plus nouveau » ; « très nouveau » ;

5° *neu-i-s-t-mo-*, même sens :

6° *neu-i-s-t-ro-* « nouveau, par rapport à un seul objet (moins) nouveau » ; « plus nouveau qu'un autre ».

Il y a eu bien d'autres combinaisons entre ces divers suffixes. Les seuls qui ne s'emploient jamais seuls pour l'expression de la comparaison sont *s* et *n*.

Nous allons les étudier successivement.

5. Il y a eu sans doute un temps où *neuo-* et *neuio-* s'employaient indifféremment pour exprimer l'idée de « nouveau », contenue dans leur racine commune. Puis on a fait une distinction ; la seconde expression a paru préciser davantage l'opposition à l'idée corrélative de « non nouveau », « ancien » : *-o* étant un suffixe d'emploi bien plus commun que son composé *-i-o*, pouvait naturellement prendre un sens plus général.

A côté de *neuo-*, il y avait une variante *neue-* ; à côté de *neuio-*, *neuie-*, *neuyi-*, *neui-* ; de plus *neu-yo-*, *neu-iyo-*, *neu-iyo-*, etc.

Les mots **neuo-s* et **neuio-s* sont devenus en sanscrit *navas* et *navyas* ; la plupart des autres langues n'ont gardé que l'un des deux, du moins dans l'usage courant : grec νέ*F*ος, latin *novus* = **neuos* ; gaulois *novios* (d'où *Noviodunum*), gothique *niujis*, allemand *neuer* = **neuics*.

En grec le son *y* se combine souvent avec une consonne précédente, et entre voyelles il peut disparaître, en cette langue et en latin. La différence de *neuo-* à *neuio-* se retrouve entre le grec (ἐ)μός mon, et le lat. *meus* de **meios*, (par opposition à « ton » ; cf. *noster* notre, grec ἡμέτερος, où l'opposition à « votre » est exprimée d'une autre façon).

La forme primitive en *-o* peut bien aussi avoir disparu dans les deux langues : δεξιός droit, cf. lat. *dexter* (**dexos* a donné en sanscrit *dakshas*, adroit) ; ἄλλος autre, lat. *alius*, cf. *alter* ; μέσσος, d'où μέσος, qui est au milieu, lat. *medius*, etc.

On peut encore citer, pour faire ressortir l'analogie du sens des deux suffixes : grec θεῖος « divin (et non humain) », cf. θεώτεραι θύραι, *Odyssée*, XIII, 111, = ἀθανάτων ὁδός, 112 ; ἄγριος et ἀγρότερος « sauvage (et non domestique) » Hom ; ὄρειος, poétiquement ὀρέστερος, montagnard ; θήλεια et θηλυτέρα, femelle ; δήμιος, poét. δημότερος, public, populaire.

Ce suffixe se trouve ajouté à *t-* dans δισσός double = sanscrit *dvi-t îyas*

Digitized by Google

deuxième, cf. δεύτερος (qui paraît venir d'une autre racine); τρισσός triple = lat. *tertius*, troisième, de **tri-t-ios*, cf. τρί-τος.

Il semble ajouté à lui-même immédiatement dans ἀλλοῖος « d'une autre façon », de **ἀλ-yo-yo-ς*, cf. ποῖος, ionien κοῖος, de quelle façon, quel, lat. *cujus, a, um*, appartenant à qui; avec l'intermédiaire du suffixe τρο dans ἀλλότριος étranger, comparatif ἀλλοτριώτερος = **ἀλ-yo-τερ-yo-τερ-ος*; etc.

Le sens qui s'est développé dans ce suffixe *io* est celui d'une comparaison implicite, comme l'a montré M. Brugmann. Ce savant croit même qu'il n'y aurait pas trop de hardiesse à penser que *io* a exprimé aussi le résultat d'une comparaison effective, et à voir un indice de cet emploi dans les génitifs de comparatifs attiques en ου, comme θάττου, μείου, (*Grundriss*, II, 403). Il semble pourtant que ce soit là une base peu solide : les Attiques, qui donnaient à Σωκράτης un génitif Σωκράτου, au lieu de Σωκράτους, d'après Ἀτρείδης, Ἀτρείδου, ont pu aisément dire de même au comparatif μεῖον, μείου, d'après le positif μικρόν, μικροῦ. Quelquefois une seule forme, comme πλέ(*y*)ον servait très régulièrement de nominatif neutre à la fois au dérivé en ιος, πλέος, et au dérivé en ιων, πλέων.

6. Le suffixe *io-, ie-, i-* n'exprimant qu'imparfaitement la comparaison, s'adjoignit divers autres sutfixes, pour préciser cette idée.

Il était naturel de s'adresser à un autre suffixe de sens analogue, *tero-;* nous avons déjà parlé de **ἀλ-yo-τερ-* (d'où l'éolien ἀλλότερρος), qui contient à la fois les suffixes de *alius* et de *alter*.

Les comparatifs grecs en *-yó-τερος* ne sont pas tous d'une égale antiquité; l'essentiel est de remarquer qu'il reposent sur une combinaison ancienne. On peut citer χειρότερος pire, de **χειρο-*, **χεριο-*, id.; ἀσσοτέρω plus près, de *ἀσσο-*, **ἀγχ-ιο-*.

(*A suivre.*) E. ERNAULT.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les premiers habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut. SECONDE ÉDITION *corrigée* et considérablement augmentée par l'auteur, avec la collaboration de G. DOTTIN, secrétaire de la rédaction de la *Revue celtique*. TOME PREMIER. 1° Peuples étrangers à la race indo-européenne (Habitants des cavernes, Ibères, Pélasges, Étrusques, Phéniciens); 2° Indo-*Européens*, 1re partie (Scythes, Thraces, Illyriens, Ligures) Paris, chez Thorin, gr. in-8°, XXIV-400 p.

L'auteur de ce livre est du petit nombre de ceux qui réunissent les qualités d historien et de linguiste; double compétence indispensable pour traiter convenablement certaines parties d'un sujet si difficile. Il nous fait connaître la raison d'être et le plan de cette nouvelle édition, dans une préface que je citerai textuellement :

« J'ai cru devoir réimprimer, en le complétant, le livre dans lequel j'exposais, il y a douze ans, le résultat de mes recherches sur la plus ancienne histoire de l'Europe. L'objet de ce livre est de faire comprendre dans quelles circonstances..... et au milieu de quelles populations..... la race celtique, développant sa force, étendant son domaine géographique, finit par acquérir une puissance guerrière qui, à partir de l'an 390 avant J.-C., fut longtemps l'effroi des Romains, et dont l'apparition soudaine au centre du monde grec y jeta la terreur cent et quelques années p'us tard » (p. I) « Un des principaux défauts qu'on me reprochait consistait à manquer, disait-on, de clarté, et dans l'énoncé des doctrines, et dans l'exposition des preuves sur lesquelles ces doctrines s'appuient... J'ai divisé les chapitres en paragraphes précédés chacun d'un titre qui en annonce le sujet... Dans la seconde édition, il sera bien plus facile de

Digitized by Google

remonter aux sources. Presque tous les textes, en tout cas les plus importants, sont reproduits au bas des pages : je le dois à la collaboration de M. G Dottin... En insérant dans mon ouvrage tous ces fragments d'auteurs grecs et latins, je ne compte pas seulement rendre plus claire l'exposition de mes doctrines historiques ; j'espère faciliter le travail des érudits français qui croiront devoir soutenir des opinions différentes des miennes » (p. IV-VI). « La première édition est déjà ancienne : les années, s'accumulant sur ma tête, ont produit leur effet ordinaire en rendant chez moi beaucoup moins ferme que par le passé bien des convictions historiques » (p VII). « Un livre d'histoire ne ressemble point à ces recueils de théorèmes géométriques dont la certitude s'impose : l'historien raconte tantôt ce qui est certain, tantôt ce qui est simplement probable, quelquefois il est obligé de se borner à parler du possible. Le possible et le probable tiennent une place de plus en plus grande à mesure qu'augmente le nombre de siècles qui nous séparent des évènements » (p. VIII). « Comme dans la première édition, j'ai laissé de côté l'archéologie préhistorique. Ce silence n'est pas l'effet du dédain, il est simplement l'aveu de mon incompétence » (p. XVI).

Parmi les innombrables problèmes soulevés et en partie résolus par le savant professeur de celtique au Collège de France, il en est un que je prendrai pour exemple. L'*Ilios* d'Homère est-elle la ville appelée *Iliuna* dans le poème égyptien de Pentaour, de 900 ans plus ancien que l'Iliade, et que nous avons pourtant sous sa forme originale ? L'auteur semble porté à le croire, p. 274, 275 ; en tout cas pour lui *Ilios* dérive de *Ilu*, le dieu par excellence des Assyriens, qu'Homère appelle Ἰλός pour ἸλFός, *Iliade*, xx, 232. Mais le digamma dans le nom homérique d'Ilion se trouvait au commencement, et si l'Iliade avait eu la chance de nous parvenir dans un document contemporain, comme le poème de Pentaour, nous ne l'apqellerions pas l'Iliade, mais la Viliade. Les vers mêmes cités par M. d'Arbois de Jubainville, (*Il.* xx, 216, et xxi, 442) en font foi : il est impossible de les scander si on n'y lit pas Fίλιος et Fίλιον. Il y avait là au moins une difficulté à signaler.

Quelques mots isolés ont servi à M. Fick à prouver que la langue des Thraces et des Phrygiens était européenne, et M. d'Arbois de Jubainville les rappelle p. 277 et suivantes ; l'auteur eût pu ajouter que l'épigraphie a pleinement confirmé les inductions du savant allemand. Nous connaissons maintenant une phrase phrygienne avec sa traduction grecque : ιος νι σεμουν κνουμανει καχουν αδδακετ (ου αββερετ), ετιτετιχμενος ειτου, = ὅστις ἂν τῷ ἡρώῳ τούτῳ κακῶς ποιήσει, ὑποκατάρατος ἔστω (Ramsay, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, xxviii, 384). Les celtistes paieraient cher une pareille phrase en gaulois !

Cette nouvelle édition améliorée, d'un livre justement estimé pour l'étendue et la profondeur des recherches, est appelée à rendre de grands services, et sera lue avec profit par tous ceux qu'intéressent nos lointaines origines historiques. E. Ernault.

Histoire de la philosophie grecque de Schwegler

HÉRACLITE (*Suite*).

« L'Un concorde avec lui-même, tout en s'opposant à lui-même », c'est-à-dire il reste constamment le même, mais tout en se divisant sans

Digitized by Google

cesse en formes d'existence qui sont opposées l'une à l'autre. Le Tout n'est donc pas un en soi, comme n'admettant en lui aucune différence (ainsi que le Un des Éléates); mais en ce sens que, de toute façon, il fait sortir de lui-même cette différence, et qu'il la contient en lui. « L'harmonie du monde est une harmonie dirigée en arrière, comme celle de la lyre et de l'arc », c'est-à-dire : l'univers a bien une harmonie, un ordre fixe, mais cette harmonie n'est pas le repos de la mort C'est une harmonie qui va toujours en arrière, puis en avant, puis de nouveau en arrière, et ainsi de suite, c'est-à-dire une harmonie qui produit d'abord une chose, puis son contraire. Cette harmonie n'est point en une seule ligne, mais dans des directions constamment opposées, elle produit des contrastes qui s'opposent face à face; elle s'écarte, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; et, pourtant, ce Tout se maintient mutuellement en une cohésion et une coopération immuables. C'est ce qu'on remarque pour la lyre et l'arc : ils sont disposés pour le mouvement, mais pour un mouvement qui ne va pas tout droit en avant. Lorsqu'on tend les cordes, le mouvement va d'abord en arrière, ensuite en avant, puis encore en arrière et ainsi de suite. Le mouvement va et vient entre des directions absolument opposées, mais de telle sorte, cependant, que l'oscillation ne s'écarte ni trop en avant, ni trop en arrière. La marche est toujours uniforme, parce que, dans la lyre et l'arc, les cordes sont solidement tendues. Si on trouve, dans la lyre et dans l'arc, cette harmonie de mouvements en des sens opposés, mais gardant dans leur écart une grande uniformité, cette harmonie, on la trouve aussi dans l'ensemble de l'univers [1]. Et cette lutte des formes et des états de l'existence n'est point un mal ou quelque chose qui ne devrait pas être C'est au contraire une *condition* de la vie du particulier comme de l'ensemble : « La guerre est la mère de tout; s'il n'y avait pas cette tension des êtres et des états opposés, c'en serait fait de la vie; il n'y aurait aucune variété, par suite aucun ensemble des choses; il n'y aurait aucune coopération des choses différentes [2], partant plus de vie : elle se transformerait en un repos de mort. « Tout meurt et se réduit au néant [3] »; c'est pourquoi Héraclite raillait Homère sur son désir de voir disparaître du monde la lutte. Toute lutte des choses et de leurs états se transforme de nouveau en harmonie; précisément, ce qui s'oppose finit par s'unir, et de la lutte provient une harmonie et une coopération fécondes [4]. C'est pourquoi, dit Héraclite, on doit reconnaître que bien des choses qui nous semblent mauvaises, ne le sont pas, et sont bonnes, au contraire, parce qu'elles font partie de ces contrastes dont l'existence et l'opposition mutuelle entretiennent le cours de la vie et y apportent l'harmonie [5].

[1] Platon, *Banquet*, p. 187, a : τὸ ἕν φησι διαφερόμενον αὐτὸ αὑτῷ ξυμφέρεσθαι, ὥσπερ ἁρμονίαν τόξου τε καὶ λύρας. *Sophist.*, p. 242, c. : τὸ ὂν διαφερόμενον ἀεὶ ξυμφέρεται. Plut. Is. et Osir., 45 : παλίντονος ἁρμονίη κόσμου, ὅκωσπερ λύρης καὶ τόξου. *Orig. Phil.*, IX, 9 : οὐ ξυνίασιν ὅκως (τὸ πᾶν) διαφερόμενον ἑωϋτῷ ὁμολογέει· παλίντροπος ἁρμονίη ὅκωσπερ τόξου καὶ λύρης.

[2] οὐκ εἶναι ἁρμονίαν μὴ ὄντος ὀξέος καὶ βαφέος; cf. plus loin.

[3] Οἰχήσεσθαι γὰρ φησι πάντα, fr. 32.

[4] Arist., *Eth. à Eud.*, VII, 1 : Ἡ ἐπιτιμᾷ τῷ ποιήσαντι « ὡς ἔρις ἔκ τε θεῶν καὶ ἀνθρώπων ἀπόλοιτο » οὐ γὰρ ἂν εἶναι ἁρμονίαν μὴ ὄντος ὀξέος καὶ βαρέος οὐδὲ τὰ ξῶα ἄνευ θήλεος καὶ ἄῤῥενος ἐναντίων ὄντων. Arist., *Eth. Nic*, VIII, 2 : τὸ ἀντίξουν συμφέρον καὶ ἐκ τῶν διαφερόντων καλλίστην ἁρμονίαν καὶ πάντα κατ' ἔριν γίνεσθαι.

[5] Stobée, *Serm.*, III, 83 : ἀνθρώποις γίνεσθαι ὁκόσα θέλουσιν οὐκ ἄμεινον· νοῦσος ὑγίειαν ἐποίησεν ἡδὺ καὶ ἀγαθόν, λιμὸς κόρον, κάματος ἀνάπαυσιν. Fr. 32 : πόλεμον καὶ μάχαι ἡμῖν δεινὰ δοκεῖ, τῷ δὲ θεῷ οὐδὲ ταῦτα δεινά, συντελεῖ γὰρ ἅπαντα ὁ θεὸς πρὸς ἁρμονίαν

Digitized by Google

III. — Le feu.

L'élément dans lequel réside la puissance du devenir, et d'où procèdent, grâce à cette puissance, les substances et les choses du monde, qu'emporte un éternel courant, un roulement, un changement sans fin, cet élément pour Héraclite, c'est le feu. Ce qui l'a déterminé à attribuer ce rôle au feu, c'est la nature mobile de cet élément, en vertu de laquelle il paraît la plus fidèle image d'une vie sans repos; ou, plus exactement, sa puissance aussi capable de féconder et de vivifier que de dissoudre, de décomposer, de consumer; puissance créatrice de formes et de combinaisons nouvelles. En outre, Héraclite croyait sans doute, de ce plus pur des éléments, pouvoir avec plus de facilité déduire toute la variété des substances données dans le monde des phénomènes, en établissant un processus du changement du feu en substances de plus en plus grossières. Tout vient du feu; tout est une modification du feu (ἀμοιβὴ πυρὸς, Diog., IX, 8; τροπὴ πυρός, Tr. 25 Schleierm.) Si le particulier dans le monde est dans un devenir et dans un mouvement continuels, il en est ainsi avant tout du feu, d'où tout provient. Le feu est soumis à un processus éternel d'affaiblissement et de restauration, « d'extinction et de réapparition », de refroidissement et d'engourdissement, puis de retour à la chaleur, à la fluidité et à la mobilité. C'est de ce processus que naissent les matières dont se compose le monde : en effet, le feu se transforme en une masse où son calorique perd de sa force, puis en subsances plus grossières; il se transforme par degrés, d'abord en eau, puis en terre; ensuite il reprend le dessus sur cette négation de son état originel, et parcourt le chemin inverse[1]. Le premier processus, à savoir l'extinction graduelle du feu en eau et en terre, Héraclite l'appelle le chemin vers en bas (où s'enfoncent les matières lourdes) κάτω ὁδός; le 2e processus, la réapparition du feu, il l'appelle le chemin vers en haut (ἄνω ὁδός) [2]. En conséquence pour lui l'univers n'est pas simplement du feu, mais un feu qui se transforme continuellement; la vie du monde présente un processus ininterrompu des degrés de l'évolution (τροπαί) du feu. Héraclite a encore exprimé la même pensée dans cette phrase : « Le monde n'a jamais été créé par aucun des dieux ni des hommes, mais il a été et sera toujours un feu vivant éternellement, qui s'enflamme en certaines masses et s'éteint de nouveau[3]. » Ces deux processus, d'après Héraclite, alternent entre eux dans un circuit éternel[4]. Dans une période du monde, c'est le chemin vers en bas qui domine, à savoir la condensation graduelle de l'univers en eau et en terre; dans l'autre période, c'est le chemin vers en haut, c'est-à-dire l'embrasement et la destruction du monde. Les anciens, depuis Aristote[5] s'accordent à dire[6] qu'Héraclite avait

τῶν ὅλων οἰκονομῶν τὰ συμφέροντα, ὅπερ καὶ Ἡράκλειτος λέγει, ὡς τῷ μὲν θεῷ καλὰ πάντα καὶ δίκαια, ἀνθρωποι δὲ ἃ μὲν ἄδικα ὑπειλήφασι, ἃ δὲ δίκαια.

[1] Des auteurs moins anciens intercalent un quatrième degré, l'air, qui, chez Héraclite lui-même, est composé en partie avec le feu, la substance chaude, en partie avec l'eau, la substance humide et chargée de vapeurs. Mar.-Aurèle, IV, 46 : L'air est la mort du feu, l'eau celle de l'air, la terre, celle de l'eau, γῆς θάνατος ὕδωρ γενέσθαι, καὶ ὕδατος θάνατος ἀέρα γένέσθαι, καὶ ἀέρος πῦρ, καὶ ἔμπαλιν.

[2] L'idée d'un élément au sens moderne du mot, c'est-à-dire dans le sens d'une substance fondamentale et permanente, est donc étrongère à Héraclite. Il ne connaît que des degrés de développement que parcourt la vie de la nature.

[3] Fr. 25 : κόσμον τὸν αὐτὸν ἁπάντων οὔτε τις θεῶν οὔτε ἀνθρώπων ἐποιήσεν· ἀλλ'ἦν ἀεὶ καὶ ἔσται πῦρ ἀείζωον ἁπτόμενον μέτρα καὶ ἀποσβεννύμενον μέτρα.

[4] D. L., IX, 8.

[5] *Phys.*, III, 5 : ὥσπερ Ἡράκλειτός φησι, ἅπαντα γίνεσθαί ποτε πῦρ.

[6] D. L., IX, 8. Schleier, p. 95 et sq.

Digitized by Google

admis une combustion périodique de l'univers. Il n'y a aucune raison de lui contester cette doctrine, comme l'a fait Schleiermacher. Elle ne contredit pas son système; il ne pense pas en effet que le monde une fois dissous reste toujours du feu, mais que, au moment même où la combustion du monde est achevée, un nouveau monde commence par la transformation du feu en eau et en terre. La théorie de la grande année (18,000 ans) qui est attribuée à Héraclite est liée sans doute avec cette idée des périodes alternatives du monde[1].

Cette doctrine des périodes successives du monde montre déjà que, d'après Héraclite, ce n'est pas le hasard qui domine dans ce courant et cette vicissitude éternelle des choses, mais plutôt des lois strictement établies. Il déclare de la façon la plus nette qu'un ordre immuable réside dans le monde et son mouvement; d'après cet ordre, tout procède par nécessité. Cet ordre ne permet à aucun être particulier de franchir la place qui lui est assignée, et, notamment, il maintient intacte la loi de production et de conciliation constantes des contrastes sur lesquels toute vie repose. Cet ordre, Héraclite le nomme νόμος (λόγος) θεῖος (Fr. 18), Δίπη, θεὸς, Ζεύς, Ἀνάγκη, Εἱμαρμένη, et fait ressortir avec force combien il est impossible à aucun être du monde de s'y opposer ou de s'y soustraire[2]. Mais pour lui aussi cet ordre, ainsi que la force du devenir, sont compris dans la substance du feu, où ils agissent. Le feu éternel est la puissance qui dirige tout; c'est pourquoi Héraclite l'appelle un feu intelligent. Le feu, en tant que la substance la plus pure, est pour lui le principe général de l'intelligence; par suite, c'est aussi l'âme universelle du monde, d'après laquelle se maintient la marche régulière de toutes choses[3].

DOCTRINE D'HÉRACLITE SUR L'HOMME

Le détail de la physique d'Héraclite est surtout une déduction logique de l'idée fondamentale de son système qui est celle-ci : le feu est le principe de toute vie, de toute force, de tout bien. La valeur et la réalité de chaque chose s'apprécie d'après la masse de l'élément vital, c'est-à-dire du feu qui réside en elle. Plus il y a de chaleur, plus il y a de mouvement et de force vitale; plus il y a d'humidité et de fraîcheur, plus aussi il y a d'engourdissement et de mort. C'est à ce point de vue qu'Héraclite place dans l'âme le centre de la force vitale et du mouvement propre : il la considère comme une vapeur sèche (ξηρὰ ἀναθυμίασις, Schleierm. p. 114) et il regarde l'âme sèche comme étant la plus sage et la meilleure[4]. Pour la même raison, il bannit l'ivresse parce qu'elle rend l'âme humide (Tr. 59); or, l'humidité de l'âme, c'est la mort (Tr. 49).

Conformément aux idées qui servent de base à son système, Héraclite

[1] Héraclite compare Zeus dans sa puissance créatrice du monde, à un enfant qui joue, παῖς παίζων. (Clém. d'Alex., *Pædag.*, 1, 5. — Lucien, *Vit. Auct.*, 14). Cela revient encore à l'idée d'Héraclite sur la réformation et la destruction alternatives du monde. Zeus construisant et détruisant des mondes est un enfant qui bâtit et renverse des maisons de sable (c'est un antique jeu d'enfant. Hom., *Iliade*, XN, 361 et sq). On voit par là qu'Héraclite excluait toute téléogie, toute finalité et toute intention constante dans le monde et dans son histoire.

[2] Fr. 18 : κρατεῖ (νόμος ὁ θεῖος) τοσοῦτον ὁκόσον ἐθέλει, καὶ ἐξαρκεῖ πᾶσι καὶ περιγίνεται. 30 : ἥλιος οὐχ ὑπερβήσεται μέτρα· εἰ δὲ μή, Ἐρίνύες μιν Δίκης ἐπίκουροι ἐξευρήσουσι. 11 : ἓν τὸ σοφὸν μοῦνον, — Ζηνὸς οὔνομα. Plut., *Plac. phil.*, I, 27 : πάντα καθ'εἱμαρμένην, τὴν δὲ αὐτὴν ὑπάρχειν καὶ ἀνάγκην. Diog. L., IX, 7, 8 : πάντα τε γίνεσθαι καθ'εἱμαρμένην. Stob., *Ecl.*, I, 60 : εἱμαρμένην λόγον ἐκ τῆς ἐναντιοδρομίας δημιουργὸν τῶν ὄντων, ou ibid., 178 : λόγον τὸν διὰ οὐσίας τοῦ πάντός διήκοντα.

[3] *Orig. philos.*, IX, 10 : λέγει δὲ καὶ φρόνιμον τοῦτο εἶναι τὸ πῦρ καὶ τῆς διοικήσεως τῶν ὅλων αἴτιον. Hippocr. : περὶ διαίτ. I, 10 : τοῦτο (τὸ πῦρ) πάντα διὰ παντὸς κυβερνᾷ, καὶ τάδε καὶ ἐκεῖνα, οὐδέποτε ἀτρεμίζον.

Digitized by Google

attache aussi une grande importance à ce point : que l'âme doit conserver son rapport avec le principe général de la vie et avec l'ordre du monde. Qu'elle ne s'attache pas au particulier, car il n'a qu'une apparence d'existence, limitée et passagère ; mais qu'elle ne reconnaisse, ne suive et ne veuille que ce qu'il y a de vrai et de durable sous le mouvement ininterrompu des phénomènes passagers, à savoir les lois générales et immuables suivant lesquelles tout être doit se mouvoir. Héraclite maintient cette idée aussi bien en physique qu'en morale. Physiquement, il enseigne que l'âme doit se procurer un aliment toujours nouveau pris dans le feu intelligent répandu dans tout l'univers et dont elle-même est une portion; comme le corps doit puiser son aliment dans les substances inférieures. Il en est exactement de l'âme comme des charbons qui s'éteignent s'ils restent trop longtemps éloignés du feu, mais se rallument dès qu'on les en rapproche. L'âme reste intelligente parce qu'elle s'ouvre à la substance intelligente du monde et la reçoit en elle, et ceci, d'après Héraclite, se fait par la respiration et par les organes des sens. Mais dans le sommeil, où ces derniers se ferment, l'intelligence diminue en conséquence, pour faire place aux fantaisies de l'imagination. Ceux qui veillent, dit Héraclite, ont un seul et même monde, tandis que ceux qui dorment se retirent chacun dans son monde particulier[1]. Mais l'homme même qui veille est exposé au danger de voir l'intelligence s'isoler en lui, se séparer du général et du vrai, et tomber dans les illusions de l'imagination personnelle et de la passion. C'est, en effet l'opinion, c'est l'aveuglement de l'erreur et de la passion qui gouvernent d'abord la nature humaine [2]. — Héraclite donne ensuite ce conseil moral : il ne faut jamais écouter que la raison; non pas la raison particulière, mais la raison générale, qui connaît mieux le vrai que ne le fait la raison particulière [3]. Il exhorte à se limiter soi-même et à obéir à la loi, car rien n'est plus pernicieux pour tous que l'insolence et l'arbitraire [4]. La plus grande vertu est de rester dans la mesure. N'est sage que celui qui comprend la nature des choses et en tire la vérité pour ses paroles et ses actions, celui qui reconnaît en particulier que, dans le grand tout même le mal apparent concourt au bien; celui qui voit enfin que toute vie, tout sentiment joyeux de la vie a pour condition nécessaire un continuel flux et reflux de circonstances et activités contraires[5].

E. Marmion.

[1] Fr. 61 : αὕη ψυχὴ σοφωτάτη καὶ ἀρίστη. Cf. Fr. 60 : « C'est dans un pays sec que l'âme est surtout sage et bonne ».
Cf. Sext. Emp., *adv. Math.*, VII, 127 et sq. — Plutarque, *de Superst.*, c. 3.

[2] Fr. 66 : ηθος ανθρώπειον μὲν οὐκ ἔχει γνώμην, θεῖον δὲ ἔχει. 48 : τοῦ λόγου ἐόντος ξυνοῦ (= κοινοῦ) ζώουσιν οἱ πολλοὶ ὡς ἰδίαν ἔχοντες φρόνησιν. 58 : χαλεπὸν θυμῷ μάχεσθαι· ὃ τι γὰρ ἂν χρήζῃ γίγνεσθαι, ψυχῆς ὠνέεται. Fr. 57 : ἦθος ἀνθρώπῳ δαίμων. Diog. IX, 7 : τὴν οἴησιν ἱερὰν νόσον ἔλεγε

[3] Fr. 48 : δεῖ ἕπεσθαι τῷ ξυνῷ (cf. Rem., 35). — Fr 18 : ξὺν νόῳ λέγοντας ἰσχυρίζεσθαι χρὴ τῷ ξυνῷ πάντων, ὅκωσπερ νόμῳ πόλις, καὶ πολὺ ἰσχυροτέρως.

[4] Fr. 16 : ὕβριν χρὴ σβεννύειν μᾶλλον ἢ πυρκαϊήν.

[5] Stob., *Sem.*, III, 84 : Σωφρονεῖν ἀρετὴ μεγίστη, καὶ σοφίη ἀληθέα λέγειν καὶ ποιεῖν, κατὰ φύσιν ἐπαΐοντας. Ib., 83 : ἀνθρώποις γίνεσθαι, etc.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. Arren.

Poitiers. — Imp. Millet, Descoust & Pain.

Digitized by Google

FÉVRIER 1889. SEPTIÈME ANNÉE. — N° 2.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

Nous rappelons à nos abonnés que les quittances de l'année 1889 leurs seront présentées à domicile vers la fin du mois de mars.

CHRONIQUE

Le Conseil général des Facultés s'est réuni le mardi 5 février, et a validé d'abord l'élection de ses membres nouvellement nommés, qui sont pour le Droit, MM. Petit et de la Ménardière; pour les Sciences, MM. Isambert et Maillard ; pour les Lettres, MM. Hild et Ducros.

M. Chédevergne, directeur de l'École de Médecine, a été nommé vice-président pour l'année 1889.

Le Conseil a formé ensuite les quatre commissions suivantes : commission de l'Enseignement, composée de MM. Thézard, Durrande, Arren et Chédevergne ; commission des bâtiments, composée de MM. de la Ménardière, Hild, Isambert et Robert ; commission de la bibliothèque, composée de MM. Petit, Maillard et Ducros.

M. le Recteur fait remarquer que la plupart des améliorations qui avaient été réclamées à l'unanimité par le Conseil général ont été introduites dans le service de la bibliothèque universitaire.

Il reste beaucoup à faire cependant. Il faudrait avant tout un catalogue d'un maniement facile, donnant aux travailleurs des indications aussi claires et aussi complètes que possible sur les ressources que peut leur fournir la bibliothèque. L'examen de cette question est renvoyé à la commission de la bibliothèque.

Digitized by Google

Par arrêté ministériel, en date du 25 février, M. Hild, professeur de littérature latine et institutions romaines, est nommé assesseur du Doyen de la Faculté des Lettres.

*
* *

Notre collaborateur et ancien élève, M. Maurice Berteloot, agrégé de philosophie, est nommé professeur de philosophie au lycée d'Oran.

*
* *

On trouvera plus loin la liste des publications périodiques qui sont mises à la disposition des étudiants par les bibliothèques des *Facultés*, *de la Ville*, du *Cercle universitaire* et du *Bulletin de la Faculté des Lettres*.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 4e SÉRIE (du 1er mars au 1er avril 1889).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Cato major priscae Romanorum indolis effigies.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Expliquer ce mot d'un écrivain moderne : « On doit, en écrivant, songer que les lettrés sont là, mais ce n'est pas à eux qu'il faut parler ».

(JOUBERT.)

QUESTION DE GRAMMAIRE. — Les participes dans les trois langues classiques.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — Les licences poétiques chez Homère.

THÈME GREC. — La loi est une maîtresse dure et impérieuse : aussi, n'est-il pas étonnant que l'homme secoue ce joug dès qu'il le peut impunément, et que, n'écoutant plus des ordres importuns, il se livre à ses penchants naturels que la loi avait seulement réprimés sans les changer ni les détruire. Il n'en est pas ainsi de l'éducation : c'est une maîtresse douce et insinuante, ennemie de la violence et de la contrainte, qui aime à n'agir que par voie de persuasion, qui s'applique à faire goûter ses instructions en faisant toujours entendre le langage de la raison et de la vérité, et qui ne tend qu'à rendre la vertu plus facile en la rendant plus aimable. Ces leçons, qui commencent presque avec la naissance de l'enfant, croissent et se fortifient avec lui, jettent avec le temps de profondes racines, passent bientôt de la mémoire et de l'esprit dans le cœur, s'impriment de jour en jour dans ses mœurs par l'habitude, deviennent en lui une seconde nature qui ne peut presque plus changer, et font auprès de lui, dans toute la suite de la vie, la fonction d'un législateur toujours présent qui, dans chaque occasion, lui montre son devoir et lui fait pratiquer.

(ROLLIN.)

Digitized by Google

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Objet de la logique, ses rapports avec la psychologie et avec la métaphysique ;
2. Apprécier les deux définitions suivantes de l'âme : *res cogitans, vis sui conscia.*

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — 1° Exposer les résultats de campagnes d'Alexandre-le-Grand.
2° Les traités de Westphalie.
GÉOGRAPHIE. — 1° Description économique des Etats-Unis.
2° La frontière française du nord-est.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — POMPONIUS MELA, I, 2 (*Brevis Asiæ descriptio*) : « Asiam tribus e partibus tangit Oceanus... qua Tanais est. »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et Décad. des Romains*, IV, depuis le titre jusqu'à... « pour de plus grandes guerres ».

THÈME GREC. — ACADÉMIE, *Préface du Dictionnaire* (1re édition, 1694). — L'utilité des dictionnaires est universellement reconnue. Tous ceux qui ont étudié les langues grecque et latine, qui sont les sources de la nôtre, n'ignorent pas le secours qu'on tire de ces sortes d'ouvrages pour l'intelligence des auteurs qui ont écrit en ces langues, et pour se mettre soi-même en état de les parler et de les écrire. Le dictionnaire de l'Académie ne sera pas moins utile, tant à l'égard des étrangers qui aiment notre langue, qu'à l'égard des Français mêmes, qui sont quelquefois en peine de la véritable signification des mots, ou qui n'en connaissent pas le bel usage et qui seront bien aises d'y trouver des éclaircissements à leurs doutes. On peut dire aussi que ce dictionnaire a cet avantage sur tous les dictionnaires de ces deux langues célèbres de l'antiquité, que ceux que nous avons n'ont point été composés dans les bons siècles, mais par des modernes ou par des auteurs qui ont véritablement vécu durant qu'on parlait encore les langues grecque et latine, mais non pas dans leur ancienne pureté.

CERTIFICAT D APTITUDE.

Thème anglais.

Parmi les habitants des villes, peu ignorent qu'il ne convient pas de faire travailler un cheval après qu'il a mangé ; et cependant en supposant qu'il fussent tous pères, il s'en trouverait à peine un qui se demandât si le temps entre les repas de ses enfants et la reprise de leurs leçons est suffisant. « Je laisse tout cela aux femmes », dit chacun. Et le ton de cette réponse indique assez clairement que de pareils soins sont regardés comme incompatibles avec la dignité de l'homme. Pris à un autre point de vue que celui de la conservation, c'est un fait qui semble étrange que, pendant que l'élevage du bétail de première beauté est une occupation à laquelle des hommes d'éducation consacrent avec empressement beaucoup de temps et de réflexion, le soin d'élever de beaux hommes en soit une qu'ils décident tacitement indigne de leur attention. L'affaire est sérieuse pourtant. Si visible que soit le contraste, le fait qu'il implique n'en est pas moins désastreux.

Thème allemand.

L'humeur changeante qui règne parmi nous cause une variété continuelle de modes : ainsi on ajoute à l'amour des ajustements, celui de la nouveauté. Ces deux folies mises ensemble renversent les bornes des conditions : car pour la table des particuliers, c'est ce que l'autorité publique peut moins régler ; chacun choisit selon son argent, ou plutôt, sans argent, selon son ambition

Digitized by Google

et sa vanité. Ce faste ruine les familles, et la ruine des familles entraîne la corruption des mœurs. D'un côté, le faste excite dans les personnes d'une basse naissance, la passion d'une prompte fortune. D'un autre côté, les gens de qualité, se trouvant sans ressouce, font des lâchetés et des bassesses horribles pour soutenir leur dépense ; par là s'éteignent insensiblement l'honneur, la foi, la probité et le bon naturel, même entre les plus proches parents.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

Dans l'enseignement des langues vivantes, convient-il de présenter d'abord le vocabulaire, ou la grammaire, ou bien les deux en même temps ?

Le jeudi 21 mars, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais.

Le jeudi 28 mars, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

Fables et Superstitions populaires dans la littérature latine

—

LES ARGÉES

Itur ad Argeos...
(Ov., *Fastes*, III, 791).

Tum quoque priscorum virgo simulacra virorum
mittere roboreo scirpea ponte solet.
(*Ib.*, V, 621).

Dans un opuscule aujourd'hui vieux de près de quarante ans et qui lors de sa publication a passé presque inaperçu[1], qui serait encore peu connu à l'heure actuelle si Mannhardt n'en avait recueilli et vérifié l'idée maîtresse par ses derniers ouvrages, M. Schwartz formulait avec une rare profondeur la théorie de ce qu'il appelait la *Basse Mythologie*. Il entendait par là l'ensemble des croyances, des fables et des pratiques grossières, qui issues durant la période des civilisations primitives de la contemplation des phénomènes naturels et des lois de la vie, se sont perpétuées presque sans altération à titre de superstitions populaires,

[1] *Der heutige Volksglauben und das alte Heidenthum*, Berlin, 1850 ; 2e édit., revue et complétée, ib. 1862.

Digitized by Google

malgré le christianisme, malgré l'éducation de la raison philosophique et scientifique. Cette basse mythologie que la logique aussi bien que les faits nous montrent au point de départ de toute conception religieuse, renferme la raison d'être des mythes que la poésie plus tard recueille et développe, des croyances où la philosophie cherche les lois du monde et les principes de l'intelligence, des pratiques que les religions diverses accommodent à leurs dogmes et approprient à leur but. En recueillir les éléments, afin d'expliquer par eux les fables des poètes et des mythographes, constitue l'originalité propre de la méthode *folk-loriste*.

Or ces éléments survivent à la fois, mêlés aux produits des civilisations perfectionnées, grâce à la tradition orale et aux usages superstitieux des milieux peu éclairés, et, dans leur intégrité première, chez les peuples ou sauvages ou barbares qui couvrent encore une grande partie du globe. Ils se retrouvent de plus, enveloppés d'ornements qui les rendent méconnaissables, et chargés d'interprétations qui en faussent le sens, dans la tradition littéraire qui nous a conservé le trésor des mythologies antiques. Si les mythologues de profession pouvaient se borner à écrire l'histoire des fables depuis le moment où la poésie s'en empare pour les transfigurer, la *basse* mythologie serait à leurs yeux sans intérêt. Mais comme leur science ne remplit son but que si elle définit le sens originaire des mythes et si elle en raconte la genèse complète, on ne voit guère comment elle se dispenserait de descendre le plus possible le cours des civilisations humaines, et, par les conceptions les plus grossières, d'expliquer celles qui ont pris place plus tard dans le domaine de l'art. Cependant les érudits qui se sontoccupés de mythologie, grecque et romaine, ont presque tous dédaigné jusqu'à ce jour d'aller puiser à cette source. Comme le cardinal Bembo qui se refusait à lire les épîtres de Saint-Paul, afin de ne pas se gâter le style, les mythologues ont détourné leur regard des imaginations grossières, des pratiques grotesques et cruelles qui caractérisent les religions des peuples primitifs. Ils n'ont voulu ni choquer leur goût personnel, ni profaner par un mélange réputé sacrilège l'idéal de leurs préférences. Est-il besoin de dire que ces répugnances, si louable qu'en soit la cause, n'ont rien de scientifique? Le domaine de l'érudition est assez vaste, pour que tous les goûts trouvent à s'y satisfaire. Si la ***Basse Mythologie*** déplaît comme une matière indigne, que l'on cultive la littérature esthétique ; l'origine des croyances et leur sens exact y sont à peu près indifférents : mais sans *basse mythologie*, on peut dire qu'il n'y a plus de mythologue.

Cette vérité devient sensible surtout lorsqu'on pénètre quelque peu avant dans l'histoire de la religion romaine. Le caractère naïf et champêtre du culte officiel de Rome, avant l'invasion de l'hellénisme, le rapproche des plus simples, disons le mot, des plus barbares que nous rencontrions dans les annales de l'humanité; la mythologie qui correspond à ce culte, celle-là même qu'ont dû exploiter les poètes et les

Digitized by Google

érudits, hostiles par métier et par goût à toute manifestation de culture primitive, n'est souvent qu'un ensemble de conceptions puériles, une variété d'animisme rudimentaire que l'imagination la plus pauvre suffit à saisir. Comme une tradition rigoureuse avait maintenu intactes à travers les âges, les pratiques du culte, les mythes eux-mêmes, inséparables de ces pratiques, étaient en quelque sorte restés stationnaires, malgré l'éducation de la raison générale, et cela jusqu'à la conquête de l'Asie et de la Grèce. Quand les Romains, civilisés en bien des choses et capables de comprendre les civilisations les plus compliquées, virent face à face leur religion et celle des étrangers vaincus, ils eurent pour la plupart honte d'eux-mêmes : le contraste de la *basse* et de la *haute* mythologie se révéla à eux, d'une manière presque subite, avec une force extraordinaire. Les sentiments issus de cette révélation expliquent comment les maîtres grecs, au lieu d'interpréter la complexité de leur propre mythologie par la simplicité des conceptions romaines, ce qui eut été une œuvre éminemment scientifique, firent entrer violemment la première dans la seconde, par un prodige de subtilité sophistique. Le résultat d'une telle exégèse, pratiquée par les annalistes, les antiquaires et les poètes depuis Livius jusqu'à Ovide, depuis Fabius Pictor jusqu'à Verrius Flaccus, est connu : il procure dans son ensemble l'impression de ces phénomènes volcaniques qui, aux époques primitives, ont fait éclater les couches les plus anciennes de la terre et, sous les formations nouvelles, en laissent à peine çà et là apparaître quelques vestiges.

Si l'on nous accorde la justesse de cette comparaison, nous pourrons dire qu'il y a deux méthodes possibles pour arriver à la restitution de la mythologie primitive. L'une consiste à conjecturer la nature des couches inférieures par celles qui les ont recouvertes, et cela en vertu de quelque loi *a priori*, dont il sera toujours facile de contester l'exactitude ; l'autre serait de poursuivre en tous sens les maigres filons qui sont restés apparents sous les accumulations récentes, de rechercher, non plus seulement dans les limites de la civilisation romaine, mais dans toutes les sociétés connues sur les points habités du globe, les stratifications visibles d'un même état d'intelligence. La science des mythes ne peut être qu'une science d'observation, soumise, comme toutes celles du même genre, aux procédés inductifs ; il n'y aura de démontré que ce qui reposera sur un nombre assez considérable de faits identiques. Et puisque tous les faits ne sont pas accessibles dans un milieu donné, puisque pour l'antiquité classique, les uns sont engloutis dans l'oubli et les autres dénaturés par l'erreur des hommes, il semble légitime, en vue de constituer la science, d'étendre le plus loin possible le terrain des expériences. Cette enquête très étendue sur les usages, les croyances, les pratiques et les fables des peuples non civilisés, entreprise par les folk-loristes, a déjà donné un premier résultat, bien propre à encourager dans la voie de nouvelles recherches : elle a prouvé que l'esprit humain, dans sa naïvité

Digitized by Google

première, obéit partout aux mêmes lois, pour concevoir l'action des forces divines au sein de l'univers; qu'il recourt, pour se les rendre propices, à des procédés semblables, dans les milieux les plus différents.

Il nous a paru qu'il y avait intérêt à en faire la démonstration sur quelques questions de mythologie classique. Si, pour commencer, nous avons choisi celle des Argées, c'est que, très simple dans ses données primitives, elle a donné lieu jusqu'à ce jour à des interprétations fort diverses de la part des mythologues, soit anciens soit modernes. C'est que, d'autre part, le folk-lorisme seul a réussi à y jeter quelque clarté, d'abord d'une manière sommaire grâce à une observation jetée en passant par Grimm dans sa *Mythologie* [2], ensuite dans un chapitre développé du plus récent ouvrage de Mannhardt, sur les cultes antiques de la forêt et des champs [3]. C'est à la suite de ce maître, le plus souvent à l'aide des faits amassés par lui, que nous essaierons de résoudre un problème qui appartient manifestement au domaine de la *Basse mythologie*. Toutefois, nos conclusions ne seront pas celles qu'il a adoptées; nous nous sommes efforcés de serrer les faits du plus près possible, de ne les plier à aucune idée préconçue. On sait le grand rôle que jouent dans les livres de Grimm et de Mannhardt les pratiques superstitieuses qui ont pour but, les unes d'amener ou de faire cesser la pluie (*Regenzauber*), les autres d'obtenir un soleil bienfaisant (*Sonnenzauber*, *Sonnwendfeuer*). Oserai-je dire que Mannhardt a poussé cette distinction jusqu'au système, et qu'ainsi des pratiques spéciales ont été par lui rattachées à l'une ou l'autre de ces classes, quand il y avait sans doute lieu de leur donner une signification plus particulière? C'est du moins ce que j'espère démontrer en ce qui concerne les Argées. Si je dois à mon tour être convaincu ou d'insuffisance ou d'erreur, comme ce sera à l'aide des ressources dont M. Schwartz, Mannhardt et toute l'École folk-loriste m'ont enseigné l'usage et que j'enseignerai peut-être moi-même à quelques-uns, j'en suis consolé d'avance. Il y a beaucoup à apprendre à l'École du folk-lore; la science en est à la fois très complexe et très nouvelle : deux raisons pour que ses adeptes soient modestes et prudents.

I.

LES TÉMOIGNAGES ANCIENS.

Le jour des Ides de mai (15 mai), le pont Sublicius à Rome, était le théâtre d'une cérémonie singulière. Après un sacrifice solennel offert

[1] V. la bibliographie à peu près complète chez MARQUARDT-MOMMSEN, *Handbuch der Roemischen Alterthuemer*, 2e édit., VI, p. 190, n. 7.

[2] J. GRIMM, *Deutsche Mythologie*, 4e édit., II, 645.

[3] W. MANNHARDT, *Antike Wald und Feldkulte*, Berlin, 1877, p. 265 et suiv.

Digitized by Google

par les Pontifes, en présence des plus éminents d'entre les prêtres, des Préteurs et des citoyens libres qui avaient le droit d'assister aux oblations religieuses, les Vestales jetaient dans le Tibre vingt-quatre mannequins de jonc, ayant la forme humaine, que l'on appelait *les Argées*[1]. Quelle est l'origine, quelle est la signification première de cette cérémonie, dont l'institution était rapportée au roi Numa ?

Le premier témoignage qui nous en ait transmis le souvenir, se rencontre dans le 1er livre des *Annales* d'Ennius, où étaient passées en revue les institutions religieuses de ce roi[2] ; le témoignage nous a été conservé par Varron, qui dans le *Traité de la Langue latine* commente plusieurs termes antiques empruntés aux *Annales*[3]. Les Argées y sont nommés, en même temps que les gâteaux de sacrifice, les ministres spéciaux préposés à leur confection, et certaine coiffure en pyramide qui resta longtemps le privilège de la *Flaminica* ou des prêtres[4]. S'il était possible de conjecturer la signification morale d'un passage dont deux vers ont seuls survécu, on pourrait dire qu'Ennius y faisait ressortir le caractère clément, doux et familier de la réforme religieuse, que la tradition rapportait au roi Numa; il l'opposait peut-être aux pratiques sauvages et cruelles de la période antérieure[5]. Dans le commentaire de Varron, le nom des Argées est interprété au sens d'*Argiens : Argei ab Argis*. Un autre passage du même traité[6] complète cette étymologie : « On suppose que le nom des Argées vient des chefs qui en compagnie de l'Hercule Argien, se sont rendus à Rome et établis dans la terre de Saturne. » Pour expliquer comment des mannequins de jonc, jetés chaque année dans le Tibre, rappellent le passage d'Hercule en Italie, les mythologues hellénisants, qui ont tant bien que mal ajusté toutes les antiquités religieuses et politiques de Rome aux fables de leur connaissance, nous offrent deux interprétations différentes, recueillies toutes deux par Ovide dans ses *Fastes*[7]. Celle qui est dans les préférences du poète, c'est que Hercule s'en retourna tout seul en Grèce, ses compagnons, lassés de tant de courses, ayant refusé de le suivre davantage. Mais au moment de mourir, ils réclament un tombeau sur le sol de leur première patrie : « Jetez-nous dans le Tibre, dirent-ils aux survivants, pour que la mer nous porte aux rivages de la Grèce. » On préféra ne les y envoyer

[1] DEN. HAL., I, 38.

[2] ENN., *An.*, II, 80 (Fragm. *Poet. Rom.*, édit. Baehrens, Leipzig, 1886) : *Mensas constituit idemque ancilia* (bis sex) *Libaque, fictores, Argeos et tutulatos*.

[3] VAR., *Ling. lat.*, VII, 43 et 44.

[4] *Tutulus*, V. le *Dictionnaire des Antiquités de Rich*, trad. Chéruel, et le lexique de Festus qui cite le vers d'Ennius.

[5] Cf. PLINE, *H. N.*, XVIII, 2 : *Numa instituit deos fruge colere et mola salsa supplicare*. V. d'autres textes chez PRELLER, *Roem. Myth.*, p. 114 et suiv.

[6] Ib., V, 45.

[7] V, 621 et suiv.

Digitized by Google

qu'en effigie[1]. Macrobe a conservé ou forgé une variante un peu moins naïve de la même interprétation[2]; c'est Hercule qui jette dans le fleuve un nombre de mannequins égal à celui des compagnons qu'il a perdus en route; il veut que ces simulacres soient rendus à leur place, aux rives de la patrie. Ainsi aux morts dont il était impossible de retrouver les cadavres, on élevait des cénotaphes, afin de s'acquitter vis-à-vis de leurs mânes[3]. Ce qui donna naissance à cette version de la légende, c'est que l'autre, celle dont il nous reste à parler, choquait les idées d'humanité et de civilisation : il n'est pas douteux que la plus ancienne est la plus brutale.

Plutarque la résume en deux mots, quand il nous dit que la noyade des Argées est une cérémonie expiatoire[4], et que les mannequins jetés dans le Tibre étaient autrefois des hommes. Voici comment, à la faveur de l'étymologie que nous avons citée, cette seconde version se rattache, elle aussi, à Hercule. Les premiers habitants du Latium auraient pratiqué la coutume des sacrifices humains; l'arrivée du héros qui dompte les monstres et porte par toute la terre les principes de la justice et de la civilisation, met fin à cet usage[5]. Pour en perpétuer le souvenir, il apprend aux Aborigènes à précipiter dans le Tibre des mannequins de jonc, à la place des hommes, pour la cérémonie annuelle du pont Sublicius. Quoiqu'Ovide s'indigne que l'on ose attribuer aux ancêtres de Rome des pratiques barbares et sanguinaires, il est probable que la religion romaine a commencé, comme toutes les religions des peuples non civilisés, par des immolations humaines destinees à apaiser, à rassasier les dieux[6]. Nous aurons plus tard à établir ce point d'une manière plus complète. Pour le moment, bornons-nous à remarquer que les auteurs qui ont parlé des Argées, mêlent à leur explication, au point de confondre des choses distinctes, d'autres pratiques qui semblent dériver d'une idée analogue. C'est ainsi que Macrobe, expliqnant l'origine et les coutumes diverses de la fête des Saturnales, raconte, d'après Varron[7], que les Pélasges fugitifs vinrent s'établir en Italie sur la foi d'un oracle de Dodone, oracle qui leur ordonnait d'autre part de sacrifier des *têtes* à Hadès et à son père : φῶτα, ce qui signifie à volonté ou : *un homme*, ou : *des lumières*. Ils commencèrent à honorer ces dieux par des sacrifices hu-

[1] Cf. PAUL D. Lex. au mot *Sexagenarios*.

[2] *Sat.*, I, 11, 47.

[3] Cf. VIRG., *En.*. VI, 149 et suiv. Id., III, 303.

[4] PLUT., *Quæst. Rom*, 87. La plus grande des expiations, μέγιστον τῶν καθαρμῶν.

[5] P. D. *Sexagenarios*, où les formes diverses de la légende sont toutes passées en revue. DEN., I, 38; OV., *Fast.*, V, 628. PLUT., *Quæst. Rom.*, 32.

[6] Cf. PRELLER, *Roem. Myth.*, p 104 et passim.

[7] *Sat.*, I, 8, 28 : καὶ κεφαλὰς Ἀδῃ καὶ τῷ πατρὶ πέμπετε φῶτα. C'est un des nombreux exemples d'oracles ambigus, dont le type est celui de la Sibylle, interrogée par Pyrrhus : *Credo te Aeacida Romanos vincere posse.* L'oracle était cité aussi par Varron (chez LACTANCE, *Inst.*, I, 21, 6) qui a Κρονίδῃ au lieu de Ἀδῃ et par Denys, I, 19.

Digitized by Google

mains, quand Hercule leur apprit à donner à l'oracle un sens moins sanguinaire. Cette tradition se complique d'une autre, relative aux fêtes des *Compitalia*, célébrées en l'honneur des dieux Lares [1], dont certaines pratiques font penser également à d'antiques sacrifices humains. Tarquin le Superbe aurait institué la coutume de vénérer ces dieux ainsi que leur mère Mania, en immolant des enfants : *ut pro capitibus capitibus supplicaretur*. Junius Brutus, après l'expulsion des rois, aurait substitué à ces têtes humaines des têtes d'ail et de pavot, pour que l'oracle d'Apollon fût satisfait en ce qui concernait les têtes, mais afin de supprimer un genre de sacrifice odieux [2]. A partir de ce moment, s'introduisit l'usage de suspendre devant les maisons, lors des *Compitalia*, des poupées et mannequins, en nombre égal à celui des habitants, libres ou esclaves, de chaque famille [3]. Quant aux têtes dont il était question dans l'oracle de Dodone pour les Saturnales, on les remplaça par l'offrande de poupées en argile (*sigillaria*), que l'on déposait sur l'autel de Saturne le 13e jour des calendes de décembre [4]. Le mot φῶτα fut de même interprété au sens de *lumière :* d'où l'usage d'allumer pour cette fête des cierges en grand nombre. Le grammairien Macrobe, qui ne semble posséder sur la cérémonie des Argées que des notions assez vagues, considère l'offrande des *sigillaria* comme identique à la noyade des mannequins. Il se peut qu'il ait été trompé par un passage de Varron que rapporte Lactance [5], où l'oracle de Dodone figure avec une légère variante en même temps que l'usage de lancer, du haut d'un pont à Rome, des mannequins dans le Tibre : tous deux sont cités comme prouvant d'antiques sacrifices humains, mais sans que Varron les confondit à d'autres égards.

Chez la plupart des auteurs dont nous avons rapporté les témoignages, le souvenir des hommes ainsi précipités dans le fleuve aux premiers temps de Rome, se complique d'un proverbe qui avait occupé, comme bien d'autres produits de l'esprit populaire, la sagacité de Varron. Il semble que dans le langage familier de Rome on ait désigné les vieillards, âgés de plus de soixante ans, par l'expression : *depontani, ceux que l'on écarte du pont*, ou : *que l'on jette depuis le pont ;* d'où le dicton : *sexagenarii de ponte*, ce qui ne signifie pas nécessairement : *à l'eau, les sexagénaires*, mais peut suggérer cette idée. Le lexique de Festus [6] l'inter-

[1] *Ibid.*, I, 7, 34. Cf. Festus et P. D. à *Manias*. V. les textes chez Marquardt-Mommsen, *Hand. der Roem. Alterth.*, VI, p. 193.

[2] Les noms de Tarquin le Superbe et de Brutus montrent que la politique s'est emparée de la légende populaire pour rendre exécrable la mémoire du premier et faire aimer le régime nouveau personnifié dans le second.

[3] Cf. P. D *Pilae et effigies*. Ce dernier mot identique à *Maniae*. V. le fragm de Varron chez Nonius, p. 458, 14 : *Suspendit Laribus manias molles pilas...*

[4] Pour les *sigilla* ou *sigillaria* aux Saturnales, v. Macrobe, *Sat.*, I, 11, 1 et 48.

[5] *Inst.*, I, 21, 6.

[6] Paul D. *Depontani senes*, et Festus, *Sexagenarios*. V. d'autres témoignages chez Marq. Mom., *loco cit.*, p. 193, n. 5.

Digitized by Google

prête en disant que les Aborigènes chaque année jetaient dans le Tibre un homme de soixante ans, en l'honneur de Pluton, et qu'Hercule leur fit supprimer ce sacrifice de la manière que nous avons dite. Une autre légende racontait qu'après le siège de la ville par les Gaulois, le manque de vivres força les Romains à se débarrasser des bouches inutiles et qu'ils jetèrent à l'eau les hommes de plus de soixante ans. Nous verrons plus loin par quelle subtilité le lexicographe que Festus et Paul Diacre ont résumé, fondait sur cette anecdote l'interprétation du nom des Argées. Il est certain que du temps de Cicéron le proverbe : *sexagenarii de ponte*, ou l'expression : *depontani senes*, était d'un usage fréquent; ce sera, si l'on veut, la forme la plus ancienne du : Place aux jeunes ! Mais l'opinion générale y attachait l'idée de quelque sacrifice humain; du temps de Macrobe cette interprétation subsistait encore[1]. Varron l'avait expliqué à sa manière qui n'est pas celle de tout le monde et Ovide a présenté à l'esprit son explication lorsqu'il écrit dans les *Fastes*[2]: « Celui qui s'imagine que l'on envoyait à la mort des personnes de plus de soixante ans, prête à nos aïeux une pratique criminelle. » L'auteur du traité : *de Vita Populi romani*, qui avait employé ailleurs le proverbe avec sa signification populaire, justifie en ces termes les aïeux calomniés, suivant lui, grâce à une méprise[3]. « Quand les citoyens étaient parvenus au cinquième degré, c'est-à-dire qu'ils atteignaient soixante ans, ils avaient droit au repos et étaient dispensés de prendre part aux affaires publiques. C'est de là qu'est venu le proverbe qu'il faut jeter les sexagénaires depuis le pont; car ils cessent d'aller au suffrage, qu'ils portaient en traversant le pont. » Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette interprétation peut se défendre, et quel pont pouvaient bien traverser les citoyens pour se rendre au lieu des comices, dans le Champ de Mars[4], ou anciennement sur le Forum, qui sont tous deux sur la rive gauche du Tibre, en deçà des ponts par rapport à la ville. Que l'opinion populaire ait bien ou mal interprété une expression déjà ancienne, il n'importe guère. Ce qui est seul intéressant pour nous, c'est que la cérémonie des Argées suggérait l'idée d'anciens sacrifices humains; c'est qu'à cause de cette idée, l'usage de noyer tous les ans des mannequins

[1] Cicéron en fait usage, *Pro Rosc. Am.*, 35, 100; Varron, dans un passage qui doit avoir appartenu aux *Satires Menip.* chez NON., 86, 20; Afranius, dans la comédie du *Répudié*, chez PAUL D., *Senag.* vers la fin. Il y est fait allusion chez Macrobe, *Sat.*, I, 5, 10.

[2] V, 623.

[3] Chez NONIUS, p. 523, 21, d'après le *de Vita Pop. Rom.*, lib. I. Même interprétation par Sinnius Capito, chez FESTUS, verb. cit.

[4] KLAUSEN (*Aeneas und die Penaten*, p. 944) suppose qu'il s'agit du ruisseau nommé *Petronia amnis* qui traversait le Champ-de-Mars. Il n'y avait pas de quoi noyer un chien, et je n'ai vu nulle part ailleurs que, pour entrer dans l'*Ovile* des comices, les centuries eussent à traverser un pont à cet endroit. Pour ce petit ruisseau dont la source s'appelait *Cati fons*, V. FESTUS : *Petronia amnis est in Tiberim perfluens quam magistratus transeunt cum in Campo quid agere volunt, quod genus auspicii peremne vocatur.*

Digitized by Google

dans le Tibre, était mise en rapport avec celle de vieillards qui auraient eu jadis à subir réellement ce sort.

Le nombre de ces mannequins était, toujours d'après Varron, de vingt-quatre; de trente suivant Denys[1]. Mais le témoignage de ce dernier mérite d'autant moins de confiance, que chez Varron il est question deux fois des Argées, une fois pour les définir et en fixer le nombre, une autre fois pour établir, sur les stations diverses d'une procession dite des Argées, une division régionale de Rome primitive. Ces stations se font dans vingt-quatre endroits différents et ces endroits s'appellent, tout comme les mannequins noyés le jour du 15 mai, les Argées. La procession en question avait lieu le 16 et le 17 mars; Ovide en fait mention dans les *Fastes*, mais sans s'expliquer autrement sur son but et son caractère[2]. Nous savons par d'autres témoignages que la *Flaminica Dialis* y présidait et qu'alors, comme pour la cérémonie du mois de mai, elle s'abstenait de se peigner et de faire toilette, en signe de deuil[3]. Il en était ainsi pour les fêtes en l'honneur de Mars, depuis la procession des prêtres Saliens qui avait lieu le 1er du mois consacré à ce dieu, jusqu'au Tubilustrium qui se célébrait le 23[4]. La procession des Argées était comprise entre ces deux dates, ce qui laisse à penser qu'elle se rattachait à des considérations religieuses de même nature. Enfin la *Flaminica* prenait encore le deuil au début des fêtes de Vesta, durant le mois de juin, pour le jour de la purification du sanctuaire[5] : Q. ST. D. F., ce qui veut dire que le jour restait néfaste jusqu'au moment où la purification était un fait accompli : *Quando stercus delatum fas*. Nous verrons plus tard s'il y a lieu de tirer aussi partie de cette ressemblance.

Les endroits consacrés par la religion où s'arrêtent la procession des Argées sont appelés à tour de rôle *sacella* et *sacraria* par Varron. Jordan, dans une dissertation très serrée où la question des Argées est examinée surtout dans ses rapports avec la topographie de Rome[6], a montré que les deux expressions n'ont pas tout à fait la même valeur. Le *sacellum* où se célèbre un culte public est une chapelle, généralement sans toit,

[1] La question était embrouillée naguère de trois chiffres différents; Denys, qui sans doute pensait au nombre des Curies, disait *trente;* une faute de copiste au livre V, 45 du *de Lingua latina*, avait changé XXIV en XXVII ; le passage capital du même ouvrage, VII, 44, où l'itinéraire de la procession des Argées sert à déterminer l'ancienne division régionale de Rome, donne vingt-quatre. Une nouvelle collation du Ms. de Florence a fait rétablir XXIV dans le premier passage. V. sur la question topographique JORDAN, *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, II, p. 237 et suiv. : *Die Processionsordnung der Argeer.*

[2] III, 791.

[3] PLUT., *Quæst. Rom.*, 86, et AUL.-GEL., X, 15, 30.

[4] OV., *Fast.*, III, 397.

[5] Ib., VI, 227 et suiv. Pour le jour marqué dans les calendriers de Maffei et de Venouse, Q. ST. D. F. Cf. VAR., *Ling. lat.*, VI, 32.

[6] Op. cit., p. 271 et suiv.

Digitized by Google

publiquement consacrée, avec un autel pour les sacrifices[1]. Le *sacrarium*, d'une manière générale, désigne toute espèce d'endroit compris dans une enceinte sacrée, temple ou chapelle, qui est destiné à recevoir des objets servant au culte ou en rapport avec lui[2]; d'une manière plus spéciale, le *sacrarium* est aussi une chapelle domestique, par exemple, le sanctuaire des dieux Lares, ailleurs appelé *Lararium*, ou bien tout endroit réservé dans une maison particulière pour la célébration d'un culte privé[3]. Ainsi le mot *sacrarium* a une signification beaucoup moins précise que le mot *sacellum;* et quand Varron, sur la foi d'un document religieux qui parait emprunté aux *Livres des pontifes*[4], cite en bloc les vingt-quatre *sacraria* des Argées, sauf à en désigner plus tard un par l'expression de *sacellum*, c'est aller un peu vite en besogne que de les considérer tous comme des *sacella*, c'est-à-dire comme des chapelles indépendantes. Si l'on examine de plus près les termes de ce document[5], on s'aperçoit aussitôt que dans le plus grand nombre des cas, les stations de la procession des Argées, telles qu'elles sont énumérées, sont en effet beaucoup moins des édifices spéciaux que des emplacements réservés pour un usage spécial dans des temples ou bien même dans des habitations privées : deux fois sur douze dans l'habitation de l'*aedituus* ou gardien d'un temple[6]. Pour le quartier de Subure, la station est appelée *sacellum;* et sur les hauteurs de la colline *Latiaris*, qu'il faut chercher, suivant toute vraisemblance, à l'extrémité sud du Quirinal où la tradition plaçait le *Capitolium vetus*, l'édifice consacré aux Argées est mentionné comme étant isolé[7]. Pour les autres cas, la situation des *sacraria* est déterminée par rapport à un bois sacré ou à un temple, et il semble que presque toujours il faille les chercher dans une habitation privée.

Dans leur ensemble, les désignations conservées par Varron, faisaient partie de l'itinéraire officiel de la procession tel qu'il était arrêté par la tradition des pontifes. De même que la course annuelle des Luperques autour de la vieille cité Palatine était rigoureusement définie non seu-

[1] Festus, *Lexique* : Sacella *dicuntur loca dis sacrata sine tecto.* A compléter par cette définition de Trébatius chez Aul.-Gell., VII, 12, 5 : *Sacellum est locus parvus deo sacratus cum ara.*

[2] Ulpian., *Dig.*, I, 8, 9, § 1 : *Illud notandum est, aliud esse sacrum locum, aliud sacrarium. Sacer locus est locus consecratus; sacrarium est locus, in quo sacra reponuntur, quod etiam in aedificio privato esse potest.* Cf. Serv., *En.*, XII, 199 : *Sacrarium proprie locus est in templo, in quo sacra reponuntur.*

[3] V. Cic., *Verr.*, IV, 2, 3. Suet., *Oct.*, 5, et T.-Liv, XXXIX, 9, 4, et 10, 5, qui appelle *sacrarium* un lieu privé où l'on célèbre en cachette les Bacchanales.

[4] T.-Liv., I, 24 : *Argeos pontifices vocant.*

[5] Chez Varron, *de Ling. lat.*, V, 45-55.

[6] *Cespius mons sexticeps apud aedem Junonis Lucinae, ubi aeditimus habere solet... collis Martialis quinticeps apud aedem Dii Fidii in delubro ubi aeditimus habere solet.*

[7] C'est ainsi qu'on peut traduire : *Apud auguraculum, aedificium solum est.* Ou encore, ce qui revient au même : Il n'y a un édifice (spécial) que là; *solum = tantum.*

Digitized by Google

lement par le rituel, mais par des bornes indiquant le tracé du Pomoerium primitif[1], ainsi la procession des 16 et 17 mars en l'honneur des Argées devait suivre le même chemin et s'arrêter toujours aux mêmes endroits. Les agrandissements successifs de la ville et les transformations des quartiers nécessitaient une désignation aussi précise que possible; il était naturel de l'emprunter aux édifices sacrés, les seuls à peu près qui fussent à l'abri des démolitions complètes et des changements[2]. Les stations étant énumérées dans leur ordre et par région, elles forment des groupes de six[3], ce qui pour les quatre régions de Servius donne bien le total de vingt-quatre.

Qu'il y ait un lien intime entre les deux cérémonies, c'est-à-dire entre la procession en mars et la noyade des Argées en mai, la chose est évidente. Il n'est pas moins certain que si ce lien nous était connu, le problème des Argées serait bien près d'être résolu. Mais parce que ni Varron, ni Ovide, ni aucun des auteurs qui ont fait mention ou des Argées-sanctuaires, ou des Argées-mannequins, n'ont pris soin de nous apprendre quelles pratiques et quelles croyances les rattachaient les uns aux autres, nous en sommes réduits aux conjectures. Avant de formuler les nôtres, examinons celles qui ont été présentées jusqu'à ce jour.

II.

INTERPRÉTATIONS DIVERSES.

Nous pouvons écarter tout d'abord l'explication de Varron et des auteurs qui s'en sont rapportés à sa science, à savoir que les Argées-mannequins sont les effigies des chefs Argiens morts en compagnie d'Hercule ou après son retour en Grèce sur la terre d'Italie. Cette interprétation est du même genre que celle qui tire le nom du Palatin, où fut le berceau de Rome, de la ville de Pallantium en Arcadie, ou de Pallantia, fille du roi Évandre[4]. Les voyages d'Hercule parcourant l'Italie, les émigrations d'Énée et d'Évandre, et en général toutes les légendes qui expliquent les noms de lieux dans le Latium par ceux des héros grecs qui ont figuré dans le cycle épique, sont des inventions récentes, forgées pour mettre d'accord tant bien que mal, souvent en les déna-

[1] Tac., *Ann.*, XII, 24.

[2] Zinzow, *Das aelteste Rom.*, p. 47.

[3] Par des déterminations numérales qui vont de *Princeps à sexticeps*. Sur l'interprétation de ce document, V. surtout O. Mueller, dans *Archaelogie und Kunst* de Boettiger, I, 1, p. 69 et suiv.; Bunsen, *Beschreibung Roms.*, I, 146 et suiv.; 688 et suiv.; en dernier lieu Jordan, ouv. cit.

[4] V. sur ces deux questions connexes, Schwegler, *Roem. Gesch.*, p. 354 et suiv.

Digitized by Google

turant les uns et les autres, des choses et des mots qui en réalité n'ont jamais eu aucun rapport. Schwegler a débrouillé avec autant de science que de sagacité la plupart de ces légendes *étiologiques* [1]; il a montré que le point d'attache des établissements Argiens sur le Capitole était, suivant toute vraisemblance, un antique autel de Saturne qui du temps de Denys subsistait encore dans cesparages [2]. Là on sacrifiait : *graeco ritu*, c'est-à-dire à visage découvert. Des Grecs seuls pouvaient avoir établi ce culte; et comme la noyade des Argées, ainsi que d'autres cérémonies analogues, était pratiquée en l'honneur de Saturne et de Dis-Pater, on en concluait, uniquement à cause de la ressemblance des noms, qu'elle avait été instituée par les Argiens. Dans cette hypothèse les *sacraria* répandus dans les quatre régions de l'ancienne Rome, étaient considérés comme des monuments où ces Argiens auraient été ensevelis [3]. On expliquait par là même le deuil de la *Flaminica* et tous les détails funèbres des deux cérémonies. Sans doute que la procession de mars avait pour objet d'installer les vingt-quatres mannequins dans leurs sanctuaires, c'est-à-dire leurs tombeaux respectifs; celle de mai de les y chercher pour les jeter dans le fleuve, lequel devait par mer les envoyer aux rivages de la Grèce. Quoiqu'il n'y ait en général aucune conclusion à tirer de l'absurdité d'une légende contre sa véracité, celle-ci choque trop visiblement le sens des usages antiques pour qu'elle ne soit pas suspecte; on ne comprend guère, en effet, que tous les ans les Romains aient procédé à ce simulacre du renvoi des Argiens dans leur patrie; une seule fois eut suffi. Or, outre l'action en elle-même, il faut en expliquer la périodicité régulière, ce qui ne peut se faire que par des raisons périodiques aussi : l'absurde même, dans les coutumes religieuses, doit avoir sa logique. Les Argiens de jonc, noyés tous les ans à la même date, n'en ont aucune.

Et puis l'adjectif *Argeus* pour *Argivus*, est à peine latin; il ne l'est devenu qu'à cause de la fausse interprétation des Argées, formulée par Varron [4]. Klausen a fait observer avec raison, ce me semble, que pour

[1] On désigne sous ce nom des légendes forgées de toute pièce par des érudits aux temps historiques pour l'explication d'un vocable religieux, d'une croyance ou d'une pratique ancienne, dont la véritable origine est restée inconnue. Ces légendes établissent des relations de cause (αἴτια) à effet, d'où leur nom.

[2] DEN., I, 34.

[3] FESTUS, au mot : *Argea loca Romae appellantur, quod in his sepulti essent quidam Argivorum illustres viri.*

[4] En somme, si l'on met à part *Argeum Tibur*, il n'en existe qu'un exemple qui n'est pas sûr, dans le *Culex*, 343 : *Vis Argea* V. les variantes des Ms. dans les *Poetae Latini Minores*, de BAEHRENS, II, p. 68 (Teubner, 1880). *Argeum Tibur* est chez Ovide, *Am.*, III, 6, 46. Horace, *Od.*, II, VI, 5, dénature le sens latin de l'épithète quand il écrit : *Tibur Argeo positum colono*, où *Argeus* par hellénisme (cf. *Lesbous*, id., I, 34) est identique à *Argivus*. Le chef argien, à qui la légende attribue la fondation de Tibur, à la faveur de cette méprise, est Catilus ou Catillus. V. VIRG., *En.*, VII, 670 et suiv.; XI, 640.

Digitized by Google

expliquer un vocable aussi ancien du culte romain, il aurait fallu ne s'adresser qu'à des racines latines. Or si *Argeum* est l'épithète habituelle et sans doute très ancienne de Tibur, ce n'est pas parce que cette ville avait été fondée par des Argiens, comme on le croyait à tort, mais à cause des roches blanchâtres qui la surplombent à plus de six cents mètres de hauteur ; c'est ce qui fait dire à Properce [1] parlant de cette ville : *Candida qua geminas ostendunt culmina turres. Argeum Tibur* signifie, non pas *Tibur fondée par les Argiens*, mais *Tibur aux rochers blancs comme l'argent.* Remarquons qu'en dehors de cet emploi, *Argeus* ou *Argaeus* en latin n'existe pas avant Claudien, chez lequel d'ailleurs il sert à désigner une montagne de Cappadoce, le *Mons Argaeus.* Quant à l'étymologie de l'*Argiletum*, carrière d'argile située au voisinage du Capitole, que Varron a tirée de la mort d'un guerrier Argien (*Argi letum*), elle est également du domaine de la fantaisie et peut servir à juger celle des Argées [2]. Il n'y a donc d'Argien dans les *Argées* de Rome que ce que les mythographes y ont mis par une interprétation arbitraire, au lieu de chercher s'il n'y existait pas une idée véritablement romaine. Il en faut dire autant du petit conte forgé par Verrius Flaccus pour mettre d'accord la cérémonie des Argées avec le dicton sur les vieillards sexagénaires; ce conte rattache le vocable *Argeus* ou *Argea*, écrit pour la circonstance : *Arcea*, au verbe *arcere* [3]. L'un de ces vieillards condamnés à mourir aurait été mis à l'abri (*latebras... quibus acuerit senem*) dans une cachette; c'est cet acte de piété filiale, pour les heureuses conséquences duquel je renvoie au lexique de Festus, qui aurait fait consacrer la cachette par la religion sous le nom d'*Arcea* [4]. Il est vrai qu'il y a vingt-quatre chapelles semblables et que Verrius n'en explique qu'une. Ne serait-il resté qu'un bon fils à Rome après le siège des Gaulois, et la vraisemblance eût-elle été moindre d'en admettre six par quartier ? On voit par cet exemple à quelles aberrations ridicules une mauvaise méthode dans l'interprétation des coutumes et des vocables religieux peut conduire les meilleurs esprits.

De toute cette érudition puérile, qui est à la vraie science des mythes ce que l'histoire des temps primitifs de Rome par Denys est aux travaux de Schwegler et de Mommsen, il n'est restée que la double étymologie du mot *Argeus*, soit par le radical ARG, auquel se rattachent en latin *argilla*, *argentum* et en grec ἀργός, ἀργής avec leurs nombreux dérivés, soit par le radical ARC qui a formé *arcere* [5]. Nous nous garderons d'exa-

[1] IV, 15, 3 (ed. L. Müller).

[2] VAR. cité par SERV., *En.*, VIII, 345; cf. *Ling. lat.*, V, 157.

[3] PAUL D. *Sexagenarios.*

[4] CORSSEN, *Orig. Poes. Lat.*, p. 61, reprend l'étymologie *Argei* de *arcere* au sens de *prohibere.* De même ZINZOW, *de Sacr. Rom. pelasg.*, p. 22. *Argei* signifierait ainsi la même chose que le grec : Ἀποτρόπαιοι, préservateurs, ou aussi : *orcini* de *orcus*, les dieux infernaux.

[5] Cf. SCHWEGLER, ouv. cit., p. 383, n. 2.

Digitized by Google

miner *a priori*, laquelle des deux s'accommode le mieux à ce que nous savons du culte et de la signification des Argées. L'exemple des anciens n'encourage guère à suivre cette voie ; et mieux vaut, si faire se peut, aboutir naturellement aux mots par des faits, que plier arbitrairement les faits au sens très douteux des mots. Bornons-nous à exposer les objections que soulèvent les interprétations formulées par les mythologues modernes jusqu'à ce jour. Leurs systèmes se ramènent à deux, l'un qui part d'une notion matérielle, l'autre qui est fondé sur une conception morale. Ou le culte des Argées a pour objet les personnifications des sources qui alimentaient Rome primitive en eau potable, ou il s'adresse aux divinités protectrices des quartiers, sortes de dieux lares, qui dans la hiérarchie complète de ces génies tutélaires tiendraient le milieu entre les *Lares viales*, *compitales*, préposés à la garde des rues et des carrefours comme les *Lares familiares* l'étaient à celle des maisons, et les *Lares praestites* qui sont les protecteurs de la ville de Rome et du peuple tout entier. Le premier système est celui de Klausen, le second a été surtout défendu par Schwegler [1]. Tous deux, au point de vue étymologique se réfèrent au radical ARG, celui-là pour mettre en relation le nom religieux des *Argées*, avec le sol argileux (*argilla*) où jaillissent les sources sur l'emplacement de Rome, celui-ci pour en tirer la signification de *blancs*, de *lumineux* (ἀργοί), désignant l'être divin des Lares de quartier [2]. L'un et l'autre s'accordent à considérer la noyade des mannequins précipités depuis le pont Sublicius comme une forme adoucie d'antiques sacrifices humains. Pour Klausen la cérémonie est une lustration, pour Schwegler elle est une propitiation.

Des génies protecteurs rendus favorables par l'immersion de leur propre image dans les eaux d'un fleuve, apparaît de prime-abord comme une conception assez étrange [3]. Il est certain qu'elle est loin de s'imposer par elle-même, et, si je ne me trompe, on aura quelque peine à la

[1] KLAUSEN, *Aeneas und die Penaten*, p. 934 et suiv. SCHWEGLER, ouv. cit., p. 380 et suiv., PRELLER, *Roem. Myth.*, p. 514, et HARTUNG, *Relig. der Roem*, II, 103 et suiv., interprètent comme Schwegler. Sauf Jordan, qui trouve insuffisant (p. 285) ce qu'on raconte des anciens sacrifices humains en Italie, tous les savants sont unanimes à reconnaître, dans l'immersion des mannequins, un reste de cet usage barbare. V. sur ce point spécial ROEPER. *Lucubr. Pontif. primitiae.*

[2] Il est juste de dire que si Schwegler aboutit à des conclusions qui s'accommodent de cette étymologie, elle n'a été positivement formulée que par Huschke (v. la note suivante) et par Sachs, die Argeer *im roem. Kultus*. Landshut, 1886. Si nous ajoutons les étymologies précédemment citées, comment ne pas conclure par le vers connu : « *Devine si tu peux, et choisis, si tu l'oses* ! »

[3] Tout aussi extraordinaire est celle de Huschke (*Roem -Jahr.*, p. 228) qui conjecture que la procession des Argées en mars est une fête funèbre en l'honneur des guerriers morts pour la patrie, et que la cérémonie du pont Sublicius en mai a pour objet leur glorification. Singulière manière de glorifier la mémoire des gens que d'envoyer leur image, la tête en bas, dans la rivière ! C'est bien le moins qu'on apporte à étayer de telles interprétations autre chose que des raisons subjectives.

Digitized by Google

justifier par des analogies. Je ne connais rien pour ma part, dans les pratiques du polythéisme gréco-romain, qui parle en sa faveur et Schwegler, avec toute son érudition, n'a rien trouvé qui y ressemble. Il est naturel de considérer les vingt-quatre *sacraria* des régions de Servius comme les chapelles de quelques divinités topiques, mais ils peuvent être autre chose. Quant aux poupées ou *maniae* suspendues devant la porte des maisons à la fête des *Compitalia*, elles n'expliquent pas le moins du monde à quel titre on aurait jeté à l'eau les images symboliques des Lares de quartier, car s'il y a identité de nom entre les chapelles des Argées et les mannequins, comme entre les poupées et Mania, mère des mânes, la cérémonie du pont Sublicius ne ressemble à aucune autre et ne peut s'expliquer que par elle-même. Comment le dieu devient-il victime, ou comment est-il noyé par piété, sans être victime? Si les Argées sont, non les simulacres des divinités qu'il s'agit de se rendre propices, mais ceux des victimes offertes, il faudra toujours chercher pourquoi les divinités elles aussi s'appelaient *Argées*, et si par hasard, il n'y a pas quelque confusion qui a fait transporter à une divinité inconnue le nom de ces victimes. D'autre part, que l'on écarte comme erronée la confusion d'*Argei* avec *'rgivi*, il ne reste même plus la possibilité de voir dans les Argées des héros à la façon des Grecs. On sait d'ailleurs que cette conception des héros était étrangère à la religion primitive des Romains [1]. J'ajouterai que la régularité systématique de la hiérarchie des Lares, telle qu'elle est formulée par Schwegler qui y intercale arbitrairement les Argées, jure avec le caractère naïf et populaire de la noyade des mannequins. Que du temps de Varron les érudits, sous l'influence de l'hellénisme, se soient complu à identifier Énée et les rois de Laurente avec les Lares protecteurs de la Confédération latine, cela prouve simplement qu'ils auraient été capables aussi de se représenter les Argées comme les Lares protecteurs des régions de Servius; mais de là à dire qu'on se les représentait ainsi au temps de Servius, il y a loin. Toutes ces incohérences de l'explication de Schwegler doivent donc nous la faire rejeter comme peu fondée; elle rend compte, tant bien que mal, des *sacraria* ou *sacella* que l'on appelait *Argées;* elle est absolument insuffisante sur l'épisode des mannequins noyés en grand appareil, et sur le rapport de ces mannequins avec les lieux sacrés qui portaient leur nom.

J.-A. Hild.

(*A suivre.*)

[1] Cf. notre *Légende d'Enée*, p. 48 et suiv.

Digitized by Google

M. COMPAYRÉ PÉDAGOGUE

Il y a trente ans, Herbert Spencer, en parlant de l'indifférence en matière d'éducation, disait : « Si, par aventure, aucun autre vestige de notre civilisation qu'un tas de nos livres classiques, ou bien une liasse de nos compositions de collège, n'arrivait à la postérité, représentons-nous l'étonnement d'un antiquaire de l'avenir, en voyant que rien n'indique, dans ces papiers et dans ces livres, que les élèves qui s'en servaient dussent jamais avoir d'enfants. Bon! dirait-il, cela devait être un cours d'études pour leurs célibataires. Je vois qu'on y portait son attention sur beaucoup de choses, particulièrement sur l'intelligence des ouvrages laissés par des peuples qui n'existaient plus, ou appartenant à des peuples qui existaient encore (ce qui semble indiquer que ce peuple avait dans sa propre langue peu de chose digne d'être lu); mais je ne trouve aucune allusion à l'éducation des enfants. Ces gens-là n'eussent pu être assez dénués de sens pour négliger toute instruction sur un sujet qui implique la plus grande des responsabilités. Donc évidemment ceci était le cours d'études d'un de leurs ordres monastiques. »

Cette raillerie pouvait, en 1859 et plus tard encore, s'appliquer à la France aussi bien qu'à l'Angleterre. Aujourd'hui ce ne serait plus le cas. Si la pédagogie continue d'être négligée dans l'une des trois grandes divisions de notre enseignement, elle commence à être étudiée dans les deux autres. Dans l'enseignement primaire, elle a déjà produit de bons résultats, et dans l'enseignement supérieur elle est en voie d'en produire. Des cours de science de l'éducation s'ouvrent dans quelques-unes de nos Facultés, et une récente circulaire du ministre de l'Instruction publique permet d'espérer pour l'enseignement pédagogique un légitime encouragement et une faveur qu'il aurait dû avoir depuis longtemps. Parmi les professeurs qui ont, en cette matière, le plus d'autorité, à côté de M. Marion, de la Faculté de Paris, un des premiers est M. Compayré, de la Faculté de Toulouse. Quoique sa qualité de député l'empêche aujourd'hui d'enseigner dans sa chaire, il ne cesse pas de professer dans l'Université. Son activité pédagogique a trouvé, pour s'exercer, un champ fécond dans les écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses, et de ce nouvel enseignement sortent des ouvrages dont les éditions se succèdent avec rapidité. Dans les six ou sept ans qui viennent de s'écouler, M. Compayré a ajouté à sa grande œuvre couronnée par l'Académie française et connue de tout le monde, une traduction des *Pensées sur l'éducation* de Locke, des *Extraits pédagogiques avec commentaires* de Montaigne, une *Histoire de la pédagogie* et un *Cours de pédagogie*. Dans cette notice, il ne saurait être

Digitized by Google

question de l'*Histoire critique des doctrines de l'éducation en France;* ce serait trop tard. Nous voudrions simplement faire quelques observations sur les quatre autres ouvrages. Nous nous abstiendrons des éloges, autant pour ne pas répéter ce qu'ont dit d'autres critiques, que pour échapper à cette outrecuidance que Goethe caractérise en deux mots : louer quelqu'un, c'est se dire son égal (wen jemand lobt, dem stellt er sich gleich). Nous aimons mieux signaler à M. Compayré quelques inadvertances qu'explique la multiplicité de ses occupations, et attirer son attention sur certains passages auxquels, dans des éditions ultérieures, il pourrait peut-être faire subir des modifications.

I.

Les *Pensées sur l'éducation* (Some Thoughts concerning Education) de Locke, publiées en 1693, furent données en français deux ans après par un réfugié nommé Pierre Coste. Cette traduction servit à plusieurs disciples de Locke qui ignoraient l'anglais; Rollin en copia de nombreux fragments, dont il lima en maint endroit le style trop raboteux[1]. Elle péchait par le fond autant que par la forme. En 1821, Thurot, professeur au Collège de France, en fit une nouvelle édition à peine *revue;* M. Compayré a eu un moment la pensée d'y revenir et de la publier avec des corrections plus sérieuses. Après l'avoir bien examinée, il a cru qu'il était difficile de s'en contenter, et qu'il valait mieux affronter le travail d'une traduction entièrement nouvelle. Il a mis ainsi à notre disposition, en un style léger et dégagé, un livre dont la prose dans la langue originale est souvent lourde et traînante. Toutefois, en évitant les fautes de Coste, il en a laissé échapper plusieurs autres qui déparent son œuvre. Voici quelques-unes des plus frappantes.

Dans l'épître dédicatoire, Locke s'excuse de la médiocrité de son travail; cependant la honte de faire si peu pour l'éducation ne l'empêchera pas de le publier. " The meanness of these papers ", dit-il, " and my just distrust of them, shall not keep me, by the shame of doing so little, *from contributing my mite* ". Les mots en italiques arrêtent M. Compayré, il les accompagne de cette note : « Le texte anglais est intraduisible : *from contributing my mite*, mot à mot, de contribuer de ma mite » (p. XXXVII). M. Compayré se trompe; le texte de Locke est facile à traduire. C'est un trait d'exquise modestie sous forme d'allusion au denier de la veuve. (S. Marc, XII, 42) : « Cum venisset autem vidua una pauper, misit duo *minuta*. » — (S. Luc, XXI, 2) : « Vidit autem et quamdam viduam pauperculam mittentem aera *minuta* duo ». — « Il

[1] Voir le numéro de mai 1888 du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*, p. 173 et suiv.

Digitized by Google

vint aussi une pauvre veuve qui y mit seulement deux petites pièces ». — « Et il vit aussi une pauvre veuve qui y mit deux petites pièces de monnaie ». Toutes les traductions anglaises, catholiques et protestantes, rendent *minuta* par " *mites* ". Rheims, 1582 : " And there came acertain poor widow, and she cast in two *mites* ". — " And he saw also a certain poor widow casting in two brass *mites* ". —New Testament Revised Version, 1881 : " And there came a poor widow casting in thither two *mites*. " — " And he saw a certain poor widow casting in thither two mites ". La pensée de Locke est claire ; il veut dire qu'il est plus pauvre encore que la pauvre veuve : elle pouvait donner deux petites pièces de monnaie, deux deniers, *two mites ;* lui n'en a qu'une, *my mite.*

§ 186. Locke dit qu'un jeune homme vertueux et bien élevé *qui comprend bien le latin et a une belle écriture* (that understands Latin well and can write a good hand) trouve partout des gens disposés à l'employer. M Compayré traduit : *qui entend le latin et sait l'écrire. — To write a good and,* ou *to write a fair hand,* signifie *avoir une belle écriture.* La méprise de M. Compayré est d'autant plus grave, qu'elle met Locke en contradiction avec lui-même : il ne veut pas du tout qu'on fasse écrire le latin aux jeunes gens (v. § 171-174).

§ 158. Locke, en parlant de la Bible, voudrait qu'au lieu de la faire lire tout entière aux enfants, on se bornât à mettre entre leurs mains les parties qui conviennent à leur âge et sont à leur portée. Il termine le paragraphe par cette réflexion : " What an odd jumble of thoughts must a child have in his head, if he have any et all, such as he should have concerning religion, who in his tender age reads all the parts of the Bible indifferently as the word of God without any other distinction ! *I am apt to think, that this in some men has been the very reason why they never had clear and distinct thoughts of it in all their lifetime* ". M. Compayré ne traduit que jusqu'à *other distinction.* Il s'arrête là et laisse de côté toute la phrase en italiques, qui signifie : « Je suis porté à croire que cette confusion a été chez certains hommes la raison pourquoi ils n'ont jamais eu de la religion des idées claires et distinctes toute leur vie. » Le texte cité ici est celui de l'édition Quick, que M. Compayré déclare avoir suivi (voir sa traduction, p. XXXIII). Celui de l'édition Evan Daniel n'est pas différent.

§ 106. Locke touche aux fantaisies des enfants, et s'exprime ainsi : " That a child should never be suffered to have what he craves, much less what he cries for, I have said. " M. Compayré traduit : « J'avais dit, *dans la première édition de ce livre,* qu'il ne faut rien donner à un enfant quand il le demande, encore moins quand il crie pour le réclamer. » L'équivalent des mots en italiques qui serait, " in the first edition of this book ", n'est ni dans le texte de Quick ni dans celui de Daniel. M. Compayré, en ajoutant ces mots, laisse entendre qu'il croit que ce § 106 n'existait pas dans la première édition des *Pensées sur l'éducation.*

Digitized by Google

Il se trompe. Locke ne fait pas allusion à une autre édition ; il veut simplement rappeler ce qu'il a dit plus haut, § 38, à peu près dans les mêmes termes : "... so that they were never suffered to have what they once cried for. "

Il serait inutile de continuer, pour faire voir que la traduction de M. Compayré aurait besoin de subir une révision. Nous passons à son Montaigne. Il s'est servi, pour ses *Extraits*, de l'édition de 1595, donnée après la mort de l'auteur. Peut-être aurait-il mieux valu prendre l'édition de 1588, publiée par Montaigne lui-même. Le texte une fois adopté, M. Compayré ne lui donne guère qu'une seule entorse, volontaire et préméditée, il est vrai, c'est à la page 68. Montaigne dit crûment le nom de la maladie que prenaient de son temps « cent escholiers avant que d'estre arrivez à leur leçon d'Aristote, *De la Tempérance* ». M. Compayré remplace le terme propre par « quelque vilain mal ». Reimer, un des récents traducteurs allemands de Montaigne, recule aussi devant l'expression, et met à la place, « die entsetzlichsten Krankheiten » (les plus affreuses maladies). Le traducteur et le critique auraient mieux fait de supprimer simplement le passage ; il n'en serait point résulté de lacune regrettable. Quand on cite ou qu'on traduit un auteur textuellement, il faut respecter son texte

A la page 76, M. Compayré rapporte une anecdote qui lui plaît ; il l'avait déjà donnée deux fois, d'abord dans sa traduction de Locke, p. 12, ensuite dans son *Histoire de la pédagogie*, p. 163 ; c'est l'histoire de Pierre le Grand, qui se serait avisé un jour de faire prendre à tous les marins l'habitude de boire de l'eau salée : aussitôt il aurait promulgué un édit ordonnant que les apprentis marins n'auraient plus désormais que de l'eau de mer. Les enfants seraient tous morts pendant l'expérience. Le fait est rapporté par Goldsmith ; mais les termes dans lesquels M. Compayré le raconte, prouvent que ce n'est pas chez lui qu'il l'a pris ; il a traduit littéralement une note de Quick (p. 207 des *Pensées de Locke*), où Goldsmith est nommé Le poète-romancier dit la chose un peu autrement que Quick et M. Compayré ; c'est dans le sixième des huit essais qu'il publia en 1759 sous la forme d'un *periodical* qu'il appela " The Bee " (l'Abeille). Cette série s'adressait à des lecteurs amis de beau langage ; elle ne visait point à l'exactitude historique. Il faudrait une autre autorité pour faire passer Pierre le Grand pour l'auteur d'une pareille folie Autant vaudrait dire que Napoléon Ier fit périr les enfants de ses soldats en essayant de les faire vivre exclusivement avec du froment grillé sur une plaque de fer rougie au feu.

A la page 16, M. Compayré prête à Locke une pensée qui ne peut se justifier par aucun texte. C'est que, pour lui comme pour Montaigne et pour Rousseau, le précepteur semble n'être qu'un artifice, une invention littéraire. L'auteur des *Pensées sur l'éducation* n'est pas un rêveur comme celui des *Essais* ou celui de l'*Emile* ; il écrit en homme pratique.

Digitized by Google

Il condamne l'éducation publique : son gouverneur n'est pas une fiction, c'est un personnage réel et nécessaire.

A en juger par son commentaire, M. Compayré paraît quelquefois oublier que son opuscule fait partie d'une collection destinée à des aspirants au brevet supérieur, qui ne savent pas de latin, mais qui ont à répondre sur les langues vivantes. A la page 44, pour rendre compte d'un latinisme, il a recours au *que* retranché et à la proposition infinitive. Ces règles sont, pour des instituteurs, lettre morte. Il n'en eût pas été de même de quelques rapprochements entre le français et une autre langue moderne, l'anglais, par exemple. A la page 42, dans une note sur le vieux verbe *imboire*, pourquoi ne pas faire remarquer que les Anglais ont conservé ce mot avec son sens propre dans *to imbibe?* Et deux pages plus haut, pourquoi ne pas appuyer l'explication de *cuire* dans le sens de *digérer*, du mot *concoction*, qui a disparu du francais, mais s'est conservé dans l'anglais avec le sens de *digestion?*

Il n'y a pas de meilleure méthode pour apprécier M. Compayré pédagogue, que de le comparer avec lui-même; il a quelquefois des distractions; son *Histoire de la pédagogie* en offre des exemples.

II.

Cette œuvre vient d'avoir les honneurs d'une traduction anglaise. A ce propos, l'*Academy* (n° du 30 juin 1888, p. 445) fait la réflexion suivante : " M. Compayré would not be a Frenchman and a deputy of advanced opinions if he did not let his political views colour his work a little..... He is not over-generous in his estimate of the " Theaching Congregations "; and he does more than justice to the Protestant reformers ". C'est-à-dire : « M. Compayré ne serait ni un Français ni un député d'opinions avancées, s'il ne laissait ses vues politiques colorer un peu son œuvre..... Il n'est pas généreux à l'excès envers les congrégations enseignantes, et il fait plus que rendre justice aux réformateurs protestants. » En d'autres termes, l'*Histoire de la pédagogie* de M. Compayré est aux yeux des Anglais ce que M. Scherer appellerait de l'histoire plaidoyer.

En feuilletant le livre, on est tout d'abord frappé de la disproportion de ses différentes parties. Les quinze premiers siècles du christianisme sont dépêchés en moins de dix-huit pages, quand la pédagogie des Hindous et des Chinois en a près de six, et que les origines protestantes de l'enseignement en prennent plus de vingt. « Entre la chute des écoles païennes et l'apparition des écoles protestantes, dit M. Paul Janet, l'Église catholique a eu seule la direction de l'éducation. Rien ne s'est fait en dehors d'elle ni sans elle. Quelque critique que l'on puisse faire de la forme des études au moyen âge, toujours est-il que c'est par le

Digitized by Google

clergé que la culture de l'esprit a été conservée[1]. » Il ne suffit pas, pour une période si longue et si importante, de quelques noms jetés là comme par acquit de conscience — saint Jérôme, Charlemagne, Abélard, Gerson, Victorin de Feltre, — et puis de conclure par l'épithète banale d'*époque néfaste* appliquée au moyen âge. Il faut étudier cet âge, et l'étudier d'une façon sérieuse, surtout quand il s'agit d'éducation. Le rôle de saint Augustin est mal apprécié si l'on se borne à son renoncement aux lettres païennes après sa conversion. Il semble que son beau traité de l'*Instruction des ignorants* (De catechizandis rudibus) aurait au moins mérité une mention. Les *Lettres* de saint Jérôme sont nommées, mais c'est pour exciter un sourire par l'interdiction des bains aux jeunes filles. D'Hugues de Saint-Victor, de Vincent de Beauvais, de Maphæus Vegius et de tant d'autres hommes célèbres par leurs écrits sur l'éducation ou par le progrès qu'ils firent faire aux méthodes d'enseignement, M. Compayré ne dit pas un mot.

Si pour le moyen âge il pèche par indifférence ou par esprit de dénigrement, pour la réforme il tombe dans l'excès contraire. Que d'efforts pour prouver que Luther est le créateur des écoles du peuple, des écoles primaires, comme nous dirions. On ne peut, à coup sûr, refuser au célèbre réformateur une grande activité pour l'instruction, même du pauvre ; mais il ne faut pas lui faire un honneur qu'il ne mérite ni ne réclame. La vérité est qu'il demandait plutôt le rétablissement des écoles d'autrefois qui avaient disparu, que la fondation d'écoles nouvelles. " Soll man der Christenheit wieder aufhelfen ", écrit-il, " so muss man fürwahr an den Kindern anheben, *wie vor Zeiten geschah* ", c'est-à-dire « si on veut relever la chrétienté, il faut commencer par l'éducation des enfants, *comme cela se faisait au temps passé.* » Les autorités devaient forcer les parents d'envoyer aux écoles ceux de leurs enfants *qui avaient des aptitudes spéciales pour devenir prédicateurs, magistrats, pasteurs, scribes, médecins, maîtres d'école*, parce que l'État ne pouvait point se passer d'hommes de cette sorte : " Ich halte aber, dass auch die Obrigkeit hier schuldig sei, die Unterthanen zu zwingen, ihre Kinder zur Schule zu halten, sonderlich die, davon oben abgesagt ist (*die naemlich tüchtig und geschickt zu solchem Amte*). Denn sie ist wahrlich schuldig, die obgesagten Aemter und Staende zu erhalten, dass *Prediger*, *Juristen*, *Pfarrherrn*, *Schreiber*, *Aerzte*, *Schulmeister* und dergleichen bleiben denn man kann derer nicht entbehren. " Ces enfants bien doués devaient être instruits *sur les revenus des couvents et autres institutions affectés à cet objet.* Quant aux autres enfants, moins bien doués, il fallait au

[1] *Journal des Savants* de Septembre 1888, à propos du *Dictionnaire pédagogique* de M. Buisson. M. Janet demande pourquoi dans ce dictionnaire, à côté d'un grand et long article intitulé *Protestantisme*, il n'y a pas également un article du même genre consacré au catholicisme.

Digitized by Google

moins leur apprendre *à comprendre le latin, à l'écrire et à le lire :* " Solche tüchtige Knaben soll man zur Lehre halten, sonderlich der armen Leute Kinder : *denn dazu sind alte Stifte und Kloester Pfründen and Zinse verodnet ;* wiewohl daneben dennoch auch die anderen Knaben, ob sie nicht wohl geschickt waeren, auch solten lernen zum *wenigsten Latein verstehen, schreiben und lesen.* "

De ces textes il ressort : 1° Qu'il y avait eu avant Luther des écoles qui avaient disparu et qu'il voulait simplement rétablir[1] ; 2° que ces écoles étaient entretenues sur les revenus des couvents ; 3° que Luther demandait l'instruction des enfants surtout pour le recrutement de ce que nous appellerions les carrières libérales. De là il y a loin aux écoles populaires ou primaires, puisque dans le groupe inférieur déjà on faisait réciter par cœur aux enfants Donat et Caton[2] pour leur apprendre un grand nombre de mots latins.

Si M. Compayré est en désaccord avec les documents historiques, il l'est aussi avec lui-même. Il lui arrive ce qui est arrivé à M. Buisson pendant la composition de son *Dictionnaire de pédagogie.* Il a fallu des années pour l'achèvement de cette œuvre, et, dans le cours du temps, les opinions de M. Buisson se sont quelque peu modifiées. C'est ainsi que dans la partie du dictionnaire écrite avant la loi du 28 mars 1882, on lit qu'à l'école il faut apprendre l'histoire sainte aux enfants ; et dans la partie écrite après cette loi, qu'il ne faut pas la leur apprendre[3]. M. Compayré, dans son *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France,* avait comparé Fénelon et Rousseau sur la manière de faire entrer dans l'esprit des enfants la première notion de Dieu. Il avait préféré Fénelon. « Qui donc a raison ? avait-il dit. Quel est le meilleur parti à prendre pour faire de l'homme un être religieux ? A vrai dire, nous serions plutôt de l'avis de Fénelon. Les pensées peuvent s'éclaircir, les sentiments s'épurer. C'est une chimère de vouloir donner tout d'abord à l'enfant des clartés complètes sur la nature de Dieu. Il faut se contenter, en commençant, de demi-clartés, que la réflexion transforme peu à peu en clartés plus vives. Le principe qui doit nous guider, ici comme ailleurs, c'est de suivre dans l'éducation de l'individu la marche que l'humanité tout entière a suivie dans son évolution progressive. *Ne craignons donc pas de proposer à l'enfant des images sensibles de Dieu.* La raison fera plus tard son œuvre : elle dissipera les obscurités et les ténèbres, autant que le comporte notre nature. » (T. II, p. 71.)

[1] Voir dans la *Revue internationale de l'enseignement* du 15 janvier 1889, p. 35 et suiv., sous la signature de Franck d'Arvert, un passage sur la ruine des écoles par la réforme dans ses commencements.

[2] *Cato moralis,* vieux recueil de sentences morales, hérité du moyen âge.

[3] Voir dans le *Journal des Débats* du 20 mai 1887, une longue notice de M. Jules Simon où il est question des démentis que se donne M. Buisson.

Digitized by Google

M. Compayré fait ces réflexions à propos du passage suivant, qu'il tire de l'*Éducation des filles*, ch. VII : « Suivez la méthode de l'Écriture : frappez vivement leur imagination; *ne leur proposez rien qui ne soit revêtu d'images sensibles*. Représentez Dieu assis sur son trône, avec des yeux plus brillants que les rayons du soleil, et plus perçants que les éclairs; faites-le parler; donnez-lui des oreilles qui écoutent tout, des mains qui portent l'univers, des bras toujours levés pour punir les méchants, un cœur tendre et paternel pour rendre heureux ceux qui l'aiment. »

Cet accord de M. Compayré avec Fénelon ne se maintient pas. Déjà dans la traduction de Locke, p. 215, faisant allusion au même passage, M. Compayré dit que « Fénelon ne craint pas de présenter à l'enfant une image superstitieuse de la divinité. » Dans l'*Histoire de la pédagogie*, p. 142, il va plus loin : rappelant encore le même endroit, il donne à entendre que Fénelon « prépare les voies à la superstition qu'il combat » en parlant aux enfants de « Dieu comme d'un vieillard vénérable à barbe blanche. » M. Compayré aurait au moins dû rester fidèle au texte de Fénelon. Mais de ce Dieu à qui, dans un style d'une haute dignité, viennent d'être prêtés des yeux, une bouche, des oreilles, des mains, des bras et un cœur, il fait, sans plus de cérémonie, *un vieillard à barbe blanche*. Ni le vieillard ni la barbe blanche ne sont dans Fénelon.

Au même endroit, M. Compayré ne veut pas davantage que Fénelon parle à l'enfant « d'un paradis où tout est or et pierreries. » Si les *images sensibles*, pour lesquelles il s'était d'abord déclaré, lui déplaisent à présent, il devrait accorder que, tirées de l'Écriture, où tout est forme et figure. elles sont de mise chez un écrivain sacré. Celle que Fénelon emploie ici est prise dans l'Apocalypse, XXI, 10 et suiv. : « Il me montra la ville, la sainte Jérusalem, qui descendait du ciel venant de Dieu. Elle était environnée de la gloire de Dieu, et l'astre qui l'éclairait était semblable à une pierre précieuse, à une pierre de jaspe transparente comme du cristal... Cette merveille était bâtie de jaspe, et la ville était d'un or pur, semblable à du verre très clair. Et les fondements de la muraille de la ville étaient ornés de toute sorte de pierreries précieuses. »

En rapprochant ce passage biblique de celui que nous avons dû citer plus haut pour expliquer l'expression *from contributing my mite*, nous ne pouvons nous empêcher de croire M. Compayré moins familiarisé avec la littérature sacrée qu'avec la littérature profane. De telles méprises chez un écrivain si savant, sont une preuve de plus du danger auquel nous expose l'ignorance des livres saints, et dont nous avertissent les esprits les moins prévenus. « La suppression de l'histoire sainte dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire, dit M. Beaussire, est une concession déplorable à cet esprit de secte qui, de nos jours, tend à renouveler, au profit mal entendu de la libre pensée,

Digitized by Google

les pires excès du fanatisme religieux... Cette histoire n'a pas cessé, outre son intérêt propre, si puissant sur de jeunes imaginations, d'être un élément indispensable d'une bonne instruction à tous les degrés. Les conversations familières, comme les livres et les œuvres d'art de toute nature, la rappellent sans cesse, au moins par quelque allusion. Lui rester absolument étranger, à quelque religion qu'on appartienne et lors même qu'on aurait été élevé en dehors de toute religion, serait une des preuves d'ignorance les plus fâcheuses et les plus ridicules [1]. »

Nous croyons avoir expliqué suffisamment une des pensées du critique anglais de M. Compayré cité plus haut. Quant à l'autre, qui concerne les congrégations enseignantes — *the Theaching Congregations* — nous ne nous y arrêterons point. Chaque fois que M. Compayré touche à l'une de celles qui lui déplaisent, il laisse percer quelque aigreur ou un certain ton de persiflage. Dans le traité de La Salle intitulé : *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, ce qu'il trouve seul digne d'être cité, c'est le conseil de ne point parler quand on est couché, de ne point, dans le lit, se tourner souvent de côté et d'autre, et de ne pas ronfler en dormant (p. 266). Que dirait M. Compayré à qui prétendrait faire juger des *Pensées sur l'éducation* de Locke par le conseil de tenir les pieds des enfants froids et humides (§ 7), ou par l'exemple d'une *douce et prudente* mère battant huit fois de suite sa petite fille qui revient de chez sa nourrice à la maison, pour lui inculquer, dès le début, le devoir de l'obéissance (§ 78).

Du *Cours de pédagogie* un mot seulement. C'est un livre d'un caractère sage et pacifique. Les maîtres et les parents y trouvent, à peu près sur tous les points de l'éducation et de l'instruction, une direction et des conseils qu'ils ne peuvent suivre qu'avec profit pour eux-mêmes, pour leurs élèves, ou pour leurs enfants. Le plan et l'esprit en sont annoncés dans la préface ; M. Compayré est resté fidèle à l'un et à l'autre. « Notre pédagogie, dit-il, voudrait être à la fois vivante et simple. Elle ne se contente pas d'énumérer un certain nombre de règles abstraites, de formules scolaires : elle remonte aux principes, mais elle le fait avec le plus de discrétion possible. Dans le fatras des élucubrations modernes, elle élague tout le superflu, pour mettre à part l'essentiel ; elle s'en tient aux notions les plus pratiques. »

JACQUES PARMENTIER.

[1] *Revue internationale de l'enseignement*, nº du 15 avril 1887, p. 309-310.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Grammaire latine élémentaire, par MICHEL BRÉAL, professeur au Collège de France, et LÉONCE PERSON, ancien professeur au Lycée Condorcet ; in-16 cart., VII-262 pages ; Paris, Hachette et Cie, 1888.

J'ai là sur ma table trois grammaires latines « élémentaires », du même format, revêtues d'élégants cartonnages à l'anglaise, la brune, la grise et la verte, toutes les trois recommandables et différant entre elles autrement que par les couleurs. Croyez du reste que l'on n'a pas eu tort de les si bien habiller : ce ne sont plus les livres médiocres qu'on nous mettait entre les mains, quand nous étions écoliers. Il y avait cependant l'excellente grammaire de Burnouf, mais je ne sais pourquoi on ne nous en parlait guère, et c'est bien des années après ma sortie du Lycée que j'ai appris à la connaître et à m'en servir [1]. Depuis, les programmes ont changé : l'incertitude, qui, après tout, vaut mieux que la routine, a envahi de toute part notre Enseignement secondaire. Mais les remèdes ont suivi de près le mal, et ces remèdes doivent être bons, si l'on regarde aux noms des médecins : nos livres élémentaires sont aujourd'hui l'œuvre de nos premiers savants ; et des trois grammaires dont je parlais à l'instant, la première est écrite par M. Louis Havet [2], la deuxième est due à M. Hænny [3], la troisième, qui fut commencée par un professeur de mérite, mort il y a deux ans, M. Léonce Person, a été achevée par M. Michel Bréal qui, dès le début, y avait apporté, au moins quant à l'inspiration et à la méthode, l'autorité de sa collaboration.

Je ne sais pas de maître qui, autant que M. Michel Bréal, ait l'art de faire travailler sans fatigue et avec profit l'esprit de ses élèves, d'éveiller en eux les idées justes au lieu de les leur transmettre toutes formulées, de leur communiquer le goût, les moyens, l'habitude de l'initiative intellectuelle : bienfait précieux qui porte plus haut que l'instruction, puisqu'il vise et qu'il atteint jusqu'à l'éducation elle même, jusqu'au progrès moral. Des leçons de M. Michel Bréal à l'École des Hautes Études, de la lecture de ses livres, j'ai toujours retenu l'impression d'un enseignement à la fois plein d'animation et de mesure : se gardant de nous donner de suite les résultats où le conduisent sa science et la pénétration philosophique de son esprit, il se plaît à nous y faire parvenir peu à peu, à

[1] Grâce à MM Benoist et Bréal. Ce dernier n'a manqué aucune occasion de remettre à son rang le livre de Burnouf, et c'est ce qu'il fait encore, par deux fois, dans la préface de cette nouvelle Grammaire (pages III et V).

[2] Hachette, 1886.

[3] Klincksieck, 1889. Cette grammaire se place surtout au point de vue de la langue de Cicéron et de César ; elle peut, à cet égard, rendre de réels services à nos étudiants.

Digitized by Google

« l'illusion », puisque, aussi bien, nous n'y arrivons que grâce au fil conducteur qu'il nous a remis au départ et qu'il nous a doucement forcés de suivre; illusion utile en tout cas, et bonne, car elle substitue à la mémoire machinale et à la foi aveugle le raisonnement et l'examen.

On retrouve, dès la préface, cette préoccupation de laisser, de provoquer au besoin l'indépendance : « Il appartient au maître de se diriger selon les circonstances, selon la force et les dispositions de ses écoliers, et d'aller par anticipation, quand il le jugera utile, à telle ou telle page du livre » (p. III). Et, un peu plus bas, abordant un autre point de vue, souvent discuté : « Je pense qu'il convient de s'adresser à la raison des enfants toutes les fois que cela est possible et facile. Les fautes qui ont pu être commises sur ce point ne sont pas un motif pour nous rejeter en arrière et nous ramener à des procédés cent fois condamnés. »

Ceci me rappelle une conversation que j'eus, il y a bien douze ans, avec un père de famille, admirateur de Lhomond : « Vos nouvelles méthodes sont très belles, disait-il ; mais, n'ayant pas l'intention de faire de mon fils un latiniste, nous n'avons que faire de tant de raisonnements et tout ce dont il a besoin, c'est d'apprendre, le comprenant ou non, ce qu'il lui faudra le jour du baccalauréat. » Cette idée, spécieuse au premier abord et très répandue (c'est pourquoi j'en parle), est la plus fausse du monde : c'est tout au contraire pour un enfant, destiné à la spécialité du latin que l'on peut concevoir, sinon comme la meilleure, du moins comme avantageuse à sa manière, une méthode qui commencerait par meubler sa mémoire de mots et de constructions latines, sur lesquelles, plus tard, on reviendrait scientifiquement à loisir. Il y aurait chez lui un fonds, pour ainsi dire instinctif, qui lui rendrait plus rapide le travail de la pensée personnelle, quand l'âge en serait venu. Mais, pour l'autre, pour celui dont ses parents n'entendent pas faire un latiniste, à quoi lui sert donc un pareil exercice ? Uniquement à apprendre (si mal ou si peu que ce soit) du latin ; or, ce n'est pas cela que vous voulez. Ce que vous voulez, ou devez vouloir pour être logique, c'est que le latin, comme le reste, ne soit qu'un instrument pour lui façonner l'esprit, pour lui apprendre peu à peu à raisonner, pour éveiller sa curiosité intellectuelle, ou bien il n'est rien, ne sert à rien, et il faut le supprimer : voilà comment vous devez reconnaître que c'est justement votre fils, *qui ne sera pas un latiniste*, pour lequel il est bon d'avoir une grammaire latine *raisonnée*.

Une question, assez délicate, de mise en pratique des nouveaux programmes, a aussi préoccupé les auteurs de cette grammaire ; M. Michel Bréal s'en explique, à la fin de sa préface, de la manière suivante : « Lorsque le latin a été retardé de deux ans dans nos classes, les programmes, se rencontrant avec le vœu secret des professeurs, ont voulu combler cette lacune au plus vite, et ils ont été rédigés de telle façon qu'au bout d'un an presque tout l'arriéré semble regagné. Mais c'est là

Digitized by Google

mal connaître l'enfant ; on peut, par un effort extraordinaire, lui faire doubler les étapes, et lui mettre dans la tête une somme considérable de faits et de règles. Mais ce savoir si vite acquis se perd tout aussi vite : comme des hommes qui auraient pris une trop forte charge, ils laissent tomber tantôt un morceau, tantôt un autre du bagage. Le repos des deux mois de vacances suffit pour que la plus grande partie soit oubliée. Ainsi qu'on l'a dit avec esprit, nos élèves arrivent au bout de leurs six années de latin sans avoir eu huit jours pour apprendre le verbe *Sum*. Voilà nous laisser la satisfaction de le découvrir. Je devrais peut-être dire comment il se fait que les professeurs de sixième ont des élèves très instruits et les professeurs de rhétorique des écoliers qui ont tout à apprendre. En même temps, cette hâte a quelque chose de précipité et d'inquiet qui pèse sur les bons élèves : il se peut bien que les plaintes sur le prétendu excès de travail dans les Lycées tirent de là leur origine. — Cette question est distincte, comme on le voit, de celle qui est connue sous le nom du *latin en septième*. Le retard de deux ans, s'il est maintenu, doit être réparti sur un plus long espace. C'est aux environs de la troisième qu'on peut espérer de le voir réparé... Si cette grammaire, où l'on s'est borné aux connaissances indispensables, peut aider à rétablir un juste équilibre, je m'en féciliterais vivement » (*Préf.*, p. VI et VII).

Le succès légitime et naturel, qui a accueilli cette nouvelle grammaire, permet d'espérer que le but excellent de MM. Bréal et Person sera bientôt atteint, au grand profit de notre Enseignement secondaire.

Frédéric PLESSIS.

Bordeaux, février 1889.

Cours élémentaire de philosophie, par E. BOIRAC, Paris, Alcan, 1888, 1 vol. in-8°, 582 p. — **Cours de philosophie** à l'usage du baccalauréat, par l'abbé BERTHAUD, Paris, F. Didot, 1888. 1 vol. in-8°, 648 p.

Depuis quelques années les manuels de philosophie se multiplient. Sans compter les ouvrages relativement anciens déjà de M. Bénard, de M. Janet et de M. Joly, les élèves possèdent aujourd'hui, sous le titre modeste d'*Éléments de philosophie*, le cours professé naguère avec tant de succès par M. Charles au lycée Louis-le-Grand, et M. Rabier s'est dernièrement décidé à publier, à son tour, ses *Leçons de philosophie* (déjà, il est vrai, les élèves du lycée Charlemagne n'étaient plus seuls à les connaître, mais les exemplaires autographiés en étaient rares, et ceux qui les possédaient se montraient singulièrement jaloux de leur privilège.

L'ouvrage de M. Rabier n'est pas, à proprement parler, un manuel, moins encore un manuel de baccalauréat : il convient plutôt aux élèves

Digitized by Google

de nos lycées, vétérans volontaires qui se préparent à l'École normale ou aux bourses de licence.

Tel n'est pas le public auquel s'adressent deux *Cours de philosophie* publiés tout récemment, l'un par M. l'abbé BERTHAUD, l'autre par M. E. BOIRAC. Tous deux sont des manuels à l'usage du baccalauréat. Au reste, les titres de ces ouvrages sont, à cet égard, bien significatifs Cours élémentaire de philosophie, conforme au programme du 22 janvier 1885, suivi de notions d'histoire de la philosophie et de sujets de dissertation donnés à la Faculté des Lettres de Paris de 1866 à 1888, par E. Boirac. Cours de philosophie à l'usage du baccalauréat, complètement adapté au programme officiel de 1885, par l'abbé Berthaud. — Ainsi les candidats au baccalauréat sont les lecteurs auxquels sont destinés ces deux manuels.

Dans le rapide examen que nous en allons faire, nous devons donc, sous peine de manquer à la plus élementaire justice, n'oublier ni le but des auteurs, ni le public tout spécial auquel ils s'adressent.

M. l'abbé Berthaud aurait plus particulièrement le droit de récuser une critique qui ne se placerait pas au point de vue qu'il a lui-même adopté.

Dans la préface, il déclare n'avoir aucune prétention à l'originalité et prendre son bien où il le trouve. Faire à l'usage du baccalauréat une compilation ordonnée et méthodique où soit *condensée* la doctrine la plus généralement admise dans l'enseignement, telle est, en effet, toute l'ambition de M. l'abbé Berthaud, qui, loyalement, énumère et remercie les différents auteurs auxquels il a fait quelque emprunt [1].

Ces emprunts sont quelquefois considérables : l'histoire de la philosophie est un résumé du livre de MM. Janet et Séailles, toute la théorie de la connaissance est de M. Rabier à qui M. l'abbé Berthaud doit aussi la théorie de l'activité volontaire et le chapitre de l'imagination.

Mais le Traité élémentaire de philosophie de M. Janet est mis à contribution plus souvent encore : dans toutes les parties du *Cours* on en trouve des extraits. L'explication de la mémoire est celle que M. Arren a donnée ici même (Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers, année 1885).

Encore une fois, nous ne reprochons pas à M. l'abbé Berthaud d'avoir glané dans le champ du voisin, nous n'avons pas à le lui reprocher. Mais a-t-il été toujours très heureux dans son éclectisme ? Dans la Psychologie de M. Rabier on trouve, sur l'origine des principes directeurs de la connaissance, une doctrine inspirée de Maine de Biran. Cette doctrine a, en

1. « Voici comment a été composé ce *Cours de philosophie* : des notes recueillies aux leçons » des maîtres savants en ont formé en quelque sorte le moelle. Ces notes complétées ensuite par » des extraits empruntés aux auteurs les plus en renom, sont devenues un volume.

» Je terminerai par un mot de remerciement aux philosophes dont les leçons ou les travaux » m'ont particulièrement aidé dans la composition de cet ouvrage ; à MM. Arren, Janet, Franck, » Ravaisson, Bénard, Joly, Rabier, Charles, et M. l'abbé Delmont. » Préface, page 1.

Digitized by Google

somme, toute sa raison d'être dans l'insuffisance de l'empirisme, de l'innéité cartésienne et de l'a priori kantien, insuffisance que M. Rabier croit avoir établie (ce qui est contestable, en ce qui concerne la théorie de Kant).

C'est précisément cette même doctrine que M. l'abbé Berthaud adopte dans son *Cours* et c'est à peine si, au préalable, il mentionne Kant qu'il ne critique pas! Au contraire, il expose l'ancienne théorie des quatre figures du syllogisme alors que la Logique de M. Rabier lui offre la théorie du syllogisme renouvelée ou plutôt rétablie par M Lachelier. Il est vrai que l'étude des concepts n'occupe pas une grande place dans le manuel de M. l'abbé Berthaud — (la généralisation tient en quelques lignes et il n'est question nulle part de la valeur objective des idées générales, pas même à propos des classifications), — mais on ne saurait trop louer l'auteur d'avoir su éviter l'incohérence ordinaire aux ouvrages de ce genre.

Le spiritualisme classique dont le *Cours* s'inspire constamment fait l'unité de l'ouvrage que recommandent la clarté et, en général, l'exactitude de l'exposition. N'est-il pas à regretter toutefois que M. l'abbé Berthaud, qui distingue avec raison la Psychologie expérimentale et la Psychologie rationnelle, enlève à la première son caractère scientifique en employant les termes âme, facultés, etc., auxquels il semble attacher un sens métaphysique? Que l'auteur me permette enfin de lui signaler une ou deux erreurs de fait. Il donne (p. 308) comme exemple de sophisme le prétendu cercle vicieux de Descartes qui s'est pourtant suffisamment expliqué sur ce point, et, p. 335, il attribue à Rousseau la célèbre apostrophe : Devoir ! mot grand et sublime,... qui est de Kant (Critique de la Raison pratique. — Analytique, chap. III, des mobiles de la Raison pure pratique, p. 155, traduction Picavet) ; le passage non moins célèbre de Rousseau, profession de foi du vicaire savoyard) est : Conscience ! conscience, instinct divin, immortelle et céleste voix...

L'ouvrage de M Boirac est le résumé assez développé d'un excellent cours de philosophie ; l'exposition en est très-claire et le style n'a pas la sécheresse et l'impersonnalité du manuel ordinaire. De précieuses indications bibliographiques suivent chaque chapitre et facilitent au lecteur une étude plus approfondie des problèmes philosophiques.

A signaler particulièrement la théorie de la perception extérieure qui est exposée d'une façon tout à fait personnelle en quelques pages très suggestives. « La perception, dit l'auteur, consiste à associer à une sensation actuelle l'idée d'un certain objet et l'idée d'une certaine situation dans l'espace. » Il faut donc expliquer : 1° Comment l'idée de l'objet, 2° comment l'idée de la situation ont été acquises et associées à la sensation. La première question se subdivise elle-même. *a*. Comment est acquise l'idée d'objet en général; *b*. comment cette idée devient-elle celle d'un certain objet déterminé. C'est la raison, c'est le principe de causalité qui ajoute

Digitized by Google

primitivement à la sensation l'idée d'objet en général — et l'auteur répond, p. 46, à deux objections faites par M. Rabier (Psychologie, p. 417), à la théorie de l'inférence ; — l'expérience et la mémoire déterminent et particularisent cette idée.

Comment l'idée de situation a-t-elle été acquise et associée aux sensations?

L'idée de situation suppose la représentation de l'espace, et c'est le toucher explorateur qui permet d'associer cette situation déterminée à telle ou telle sensation grâce aux signes locaux. Chaque sensation porte en effet avec elle un caractère particulier, le signe local, qui est immédiatement interprété par l'esprit, comme signe de la situation qui lui doit être attribuée. En résumé, la perception extérieure est, dit l'auteur, « une *lecture*, une interprétation des sensations. Dans l'*existence* de la sensation, l'esprit lit l'existence de l'objet ; dans les *qualités* et les *circonstances* de la sensation, les qualités et les circonstances de l'objet. » Commencée par la *raison*, cette interprétation est complétée par la » *mémoire ;* et *l'habitude*, en l'incorporant à la sensation, lui donne » enfin son caractère d'apparente intuition. »

Quelques-uns regretteront sans doute que l'auteur n'ait pas fait, en psychologie expérimentale, une plus large place à la physiologie; ainsi à propos de la perception, il n'eût peut-être pas été inutile de mentionner les conditions physiques sur la sensation, les hypothèses actuellement en faveur sur l'innervation, etc.

Le chapitre IX, élaboration de la connaissance, est un modèle de clarté ; à l'occasion du jugement, M. B... discute la question de la croyance ; il y voit un acte, mais un acte *intellectuel*. « Elle se rapporte, » dit-il, directement à la connaissance et non à l'action ; et tandis que la » volonté *fait* être les idées, la croyance les *voit* être. Toutes les analogies ne peuvent effacer cette différence fondamentale. » La cause de la croyance n'est pas la volonté, elle n'est pas non plus dans les idées ; « elle se confond avec l'intelligence même ; elle est l'*instinct vital* de » l'intelligence... il y a dans l'intelligence même comme une sorte de » volonté. Mais cette volonté tout intellectuelle, bien que son énergie » native soit peut-être proportionnée à celle de la volonté proprement » dite, en est trop différente pour qu'il soit possible de les identifier. » En morale, l'auteur professe une morale du bien ou de la perfection ; le bien est, selon lui, logiquement antérieur au devoir[1] ; « le bien est par » lui-même le principe du devoir. La raison ne peut concevoir la perception comme supérieure à toutes les fins possibles sans juger par » cela même qu'elle doit leur être préférée. Il y a pour elle une sorte de » de convenance *a priori* entre la perception et l'être... » En morale

[1] Cf. Bulletin mensuel de la Fac. des Lettres de Poitiers, 6e année, n° 2. Leçon d'ouverture du cours de philosophie : *L'Obligation et le Bien*, V. Arrèn.

Digitized by Google

comme en psychologie, à propos de l'action comme au sujet de la connaissance, M. B... préfère Leibnitz à Kant, qu'il ne ménage pas non plus en métaphysique (p. 403, 406, 409, 414, 427, 430). On peut ne pas souscrire aux jugements de l'auteur sur la philosophie critique, on ne saurait contester la valeur de son livre qui est un excellent manuel dans le meilleur sens du mot.

MAURICE BERTELOOT.
Agrégé de philosophie,

Dr K. SCHAUMBURG

La Farce de PATELIN et ses Imitations

INTRODUCTION [1]

..... En France, les imitations se reconnaissent aussitôt et par le titre et par le fond du sujet; en Allemagne, elles s'écartent en bien des points, souvent essentiels, de la pièce française : c'est ce qui a fait souvent déjà révoquer en doute que la farce française ait servi de modèle pour les pièces allemandes. Le premier qui, à notre connaissance, ait émis ce doute, c'est HERMANN GRIMM. Dans son *Essay* sur *le Jeu de nouvel an de Lucerne et le Henno de Reuchlin* [2], il éclaire de plus près cette question et arrive à la conclusion suivante : « La pièce française, » en sa qualité de plus ancienne, renferme les éléments des deux pièces » allemandes, sans que ces éléments aient dû être tirés directement de » la pièce française. Il semble bien plutôt que toutes les trois ont pour » original une pièce italienne inconnue, une *comedia dell' arte* [3]. » C'est

[1] Avec l'obligeante autorisation de l'éditeur, M. C. Klincksieck, nous donnons aux lecteurs du *Bulletin* la primeur d'une traduction annoncée dans le n° de janvier, p. 2, et dont la publication ne se fera que dans la seconde quinzaine de mars. La thèse intéressante de M. le Dr K. Schaumburg, dont nous détachons ici un simple fragment, sera suivie d'un *Complément critique* dû à la plume d'un autre érudit allemand, M. le Dr A. Banzer. Ces deux ouvrages, réunis en un volume d'environ 200 pages petit in-8°, formeront avec l'*appendice* et les *notes* du traducteur, un ensemble dont la lecture, utile à tous les étudiants, sera indispensable cette année aux candidats à l'Agrégation des Lettres.

N. D. L. R.

[2] *Essays*, p. 119-133.

[3] On sait que la *commedia dell'arte*, dont l'origine remonte peut-être jusqu'aux *Atellanes* romaines, se jouait *all' improviso*, en improvisant, d'inspiration (de *chic*, diraient nos artistes), sur un simple canevas que devaient remplir des personnages traditionnels, comme Pantalon, le

Digitized by Google

à un résultat semblable qu'est arrivé tout récemment M. PARMENTIER, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Poitiers. Il dit : « *Maître P. Pathelin* est un ouvrage capital, un incontestable » chef-d'œuvre. Le *Henno* en diffère absolument par la conception du » sujet, la composition, le dialogue ; il n'en reproduit en réalité aucun » caractère, aucune scène. Si un humaniste comme Reuchin avait connu » la pièce française, il n'en aurait point fait une pauvre comédie qu'il » appelle lui même un jeu de vieille femme, *ludum anilem*. Il a dû » tirer son sujet d'une comédie italienne, une *com*[*m*]*edia dell' arte* au- » jourd'hui perdue [1]. »

Avant d'aborder l'examen spécial de chaque comédie nous voulons consacrer à cette dernière assertion une remarque d'ordre général, dont les conséquences pourraient surtout servir à la critique de l'opinion de Grimm.

Reuchlin a été deux fois en Italie : en 1482, à la suite du duc Eberhard de Württemberg, et en 1490, probablement pour accompagner le jeune Louis, fils naturel du vieux duc [2].

Il serait donc bien possible qu'il eût vu là une *commedia dell' arte* traitant le sujet de la *Farce de Patelin*, et qu'il eût été amené par là même à composer son *Henno*. Et, en effet, la question de son second séjour pourrait vraisemblablement être posée à ce propos, puisque ladite comédie a été représentée pour la première fois le 31 janvier 1497, à Heidelberg, par des élèves de Reuchlin, en présence de l'évêque de Worms, Jean Dalburg [3], et qu'elle a ainsi vraisemblablement été produite vers le milieu des dix dernières années du siècle [4]. Or, il ne se trouve pas aujourd'hui la moindre trace d'une semblable comédie. Il faudrait donc qu'elle eût été perdue, et précisément dans l'espace des quelques dizaines d'années qui se placent entre 1490 et la date où florissait RUZANTE [5]. Ce poète, s'inspirant de la *commedia dell' arte*, créa une nouvelle sorte de pièce comique, la comédie à masque : un sujet si fécond en données dramatiques, comme la fable qui sert de base au *Henno* en fournit la preuve, ne lui aurait sûrement pas échappé.

On pourrait faire encore une objection : étant donné une comédie qui

Docteur, le Capitan, le Valet, Zerbinette, etc. On lui opposait la *commedia sostenuta* ou *erudita*, imitée des poètes classiques ou composée selon les règles d'Aristote. (Note du Traducteur).

[1] *Le Henno de Reuchlin et la Farce de Maître Pierre Pathelin* (Paris, Leroux, 1884, et *Bulletin de la Fac. des Lett. de Poitiers*, 1884, p. 197, p. 36). (Note du Traducteur). Cf. *Revue critique*, 1884, II, p. 147.

[2] Voir GEIGER, *op. cit.*, p. 23-32.

[3] Le texte de GOTTSCHED porte *Dalburgio*, mais GERVINUS (*op. cit.*, p. 343) dit *Dalberg*, forme plus usitée. (Note du Traducteur).

[4] Voir GOTTSCHED, *op. cit.*, II, p. 144.

[5] Beolco Angelo RUZANTE naquit à Padoue en 1502. Son genre propre consistait à mettre en scène des paysans, des gueux ou autres personnages semblables, qu'il représentait avec une vérité de vie surprenante. Cf. KLEIN, *op. cit.*, IV, p. 904.

Digitized by Google

eut un succès si extraordinaire en France et en Allemagne (le *Henno* atteignit, de 1497 à 1515, jusqu'à neuf éditions), il est inimaginable que le sujet ait dû s'en perdre en Italie juste à une époque où l'intérêt pour le théâtre devint si vif et où le drame, en conséquence de cet intérêt, prit, contre toute attente, un si rapide essor. Mais toutes ces considérations se réduisent à néant, quand on compare le sujet ici en question avec les fables qui servent de base aussi bien à la *commedia dell' arte* qu'à la *commedia erudita*. La différence est si profonde, qu'il faut tout d'abord abandonner l'idée que ce sujet puisse avoir été la matière d'une telle comédie. C'est tout au plus si un ou deux traits pourraient en être transportés épisodiquement dans une comédie de cette sorte. Et c'est aussi réellement le cas. En effet, un épisode correspondant à la scène des *Ble* se trouve dans un auteur dramatique contemporain de Ruzante, dans GRAZZINI, et il est intercalé sans cause particulière et sans suite dans la comédie de l'*Arzigogolo* [1]. De plus, le même passage se trouve également traité dans une *anecdote* de DOMENICHI, qui appartient de même au XVI[e] siècle [2].

Examinons ces deux passages d'un peu plus près.

La pièce comique de Grazzini manque d'unité d'action et glisse dans les errements ordinaires de la comédie du XVI[e] siècle. Le sujet, en tant qu'il appartient à notre propos, est le suivant :

Ser Alesso, le vieil amoureux, adorateur d'une dame assez âgée, Monna Papera, nourrit le désir de rajeunir pour plaire aussi à de plus jeunes dames. A peine son rusé valet Valerio est-il venu à le savoir, qu'il s'arrange de manière à lui parler d'un élixir qui a la vertu de faire d'un vieillard un jeune homme de vingt-cinq ans. Ser Alesso veut à tout prix posséder la merveilleuse liqueur, et Valerio la lui procure pour une somme d'argent, qu'il emploie justement, comme l'esclave de la comédie romaine, à servir le fils du vieux. En même temps il prie les gens de son entourage, entre autres Monna Papera même, de le seconder dans ce bon tour, c'est-à-dire de montrer un grand étonnement à l'aspect subitement juvénile de Ser Alesso. Monna Papera va encore au delà : elle déclare qu'elle ne veut rien avoir à démêler avec le jeune Ser Alesso, et qu'elle ne prendra que le vieux pour ami et pour futur époux [3]. Cette déclaration et d'autres ennuis encore, que sa jeunesse supposée lui occasionne, l'amènent à prier Valerio de lui rendre, moyennant une bonne

[1] L'*Arzigogo*, comédie d'Antoine-François GRAZZINI, de l'Académie de Florence, surnommé *Lasca* (Florence, 1750, tome IV du Théâtre comique florentin). — Le surnom de *Lasca* (= gardon) fut probablement donné à Grazzini à cause de son excellente santé, d'après le dicton italien : *Sano con una* LASCA. Cf. notre dicton populaire : « Gras comme une loche ». — (Note du Traducteur.)

[2] *Facéties, mots et plaisanteries* (en italien). Venise, chez Dominique Farri, 1581, p. 226 et suivantes.

[3] Voir l'*Avare*, de MOLIÈRE, acte II, scène VI.

Digitized by Google

récompense, sa vieillesse. Le valet s'y prête de grand cœur et lui dit qu'à ce moment-là même il y a justement une occasion favorable de regagner le cœur de la dame : « Monna Papera a un laboureur (Arzigo-» golo) qui a vendu une paire de bœufs à crédit et a passé, pour ce mar-» ché, les écrits ordidaires par-devant témoins, comme il est d'usage. Or » il se repent de cette vente, parce que l'acquéreur des bœufs est en » faillite, qu'on ne saurait en tirer le moindre argent et que la perte sera » pour Monna Papera, la propriétaire. Si donc vous pouvez arrêter les » suites d'une telle vente, vous ne sauriez actuellement lui faire plus » grand plaisir [1]». Pour tirer de ce mauvais pas Monna Papera et Arzigogolo, Ser Alesso conseille à ce dernier, moyennant promesse de deux écus, de faire l'imbécile, conseil que Valerio interprète comme signifiant qu'il faut, à toutes les questions du juge, ne répondre que par un sifflement. L'instruction donnée par Ser Alesso est suivie ; quant à lui, on le paie également par *sff, sff*.

L'anecdote de Domenichi se compose, pour ainsi dire, des mêmes éléments. On confisque le troupeau d'un berger pour cause de fraude à la douane. Pour ravoir son troupeau, le berger demande conseil à un homme de loi, Luca Gallina. Il reçoit le même conseil qu'Arzigogolo, et l'avocat reçoit aussi les mêmes honoraires que Ser Alesso.

Un détail significatif saute immédiatement aux yeux : c'est qu'aucun personnage n'a ni perte ni avantage positifs dans l'affaire en question, et que par conséquent la chose se perd en quelque sorte dans le sable, sans intrigue dramatique particulière. Chez Grazzini, il est manifeste que l'épisode est inséré de force dans la pièce, pour donner au paysan lourdaud [2] l'occasion de produire ses grosses farces, qui sont, du reste, de l'espèce la plus triviale qu'on puisse imaginer. Par exemple, lorsque Ser Alesso, après avoir donné à Arzigogolo le conseil de faire l'imbécile, lui demande s'il saurait comment s'y prendre, le rustre, en lui répondant affirmativement, prend un bâton et lui donne une volée de coups. Pour une seconde preuve d'imbécillité, le paysan veut ramasser une pierre et la jeter à la tête de Ser Alesso; mais il en est empêché par la rapide intervention du valet Valerio, qui arrange tout [3].

Pour nous, il n'y a pas de doute : le *Patelin* français a servi de modèle aux poètes italiens. Nul besoin pour cela que ce même *Patelin*

[1] Acte IV, scène VI : *Monna Papera ha un lavoratore (Arzigogolo), ch'ha venduto un paio di buoi a tempo, e fattone scritta ordinaria con testimonj, come si suole : ora si pente di tal vendita, perchè a chi egli li ha venduti è fallito, nè é mai per cavere i danari e ne ara il danno Monna Papera, perché son suoi : onde se potete operare che tal vendita non vadi innanzi, al presente maggior piacere non potete farle.*

[2] L'adjectif allemand est *tolpisch* : cf. *Tolpel*, rustre, et *Tolpatsch*, sobriquet du fantassin hongrois, pris pour titre par AUERBACH pour un de ses Récits villageois de la Forêt-Noire (*Schwartzwalder Dorfgeschichten*). — (Note du Traducteur).

[3] Acte IV, scène VII.

Digitized by Google

ait été mis directement sous leurs yeux. Il est très possible qu'ils n'aient appris à connaître l'histoire de l'avocat français que de seconde ou de troisième main, et, pour cette raison, déjà peut-être sous une forme dénaturée.

Toutefois, Domenichi paraît incontestablement vouloir donner à entendre que la source de son récit doit être recherchée partout ailleurs que dans la farce française. A la fin de ce récit, on peut voir que l'homme de loi s'est rendu à la nécessité, « en maudissant la malice du paysan et en » répétant à plusieurs reprises le mot du Grec : Maudit corbeau, père » de petits si méchants ! En d'autres termes, » est-il encore ajouté, « le » Grec dit : Mauvais corbeau, mauvais œuf !... » *Maledicendo la malvagità del villano e replicando più volte il detto di quel Greco :* MALEDICTUS CORVUS, QUI TAM MALOS GENUIT PULLOS. *D'altro modo... disse il Greco :* MALI CORVI MALUM OVUM. Si Domenichi a voulu indiquer par là qu'il prétend avoir fait remonter jusqu'à l'antiquité l'origine de son anecdote, il n'est pas le seul de cette manière de voir. Le préparateur de l'édition du *Henno* qui a servi de base à ce travail [1], a été sans doute dominé par la même idée. A la fin de son édition, il imprime, comme analogues à cette petite comédie, deux récits. Le premier est une application du proverbe même que cite Domenichi : *Mali corvi malum ovum.* Le second expose l'histoire de Protagoras et d'Évathlos, transmise par Gellius et souvent citée en logique comme exemple de dilemme ; il finit par ces mots : « C'est ainsi qu'un jeune disciple confondit son maître... » en lui rétorquant son propre argument » (*Sic ab adolescente discipulo magister... suo sibi argumento confutatus est*) [2].

Chez le second éditeur allemand du *Henno* on s'explique facilement les

[1] *Henno, comœdiola rustico-ludicra a Joanne Capnione Phorcense Utrinsque Juris Doctor ante centum annos scripta et nunc iterum publicata.* Magdebourg, 1614. — Dans d'autres éditions, le titre est *Scenica progymnasmata.*

[2] Voici en deux mots cette histoire. Évathlos se rend chez Protagoras pour apprendre de lui la rhétorique. Le maître fixe ses honoraires comme payables moitié comptant, moitié après le gain du premier procès de son élève. Le temps des études expiré, Évathlos est devenu un excellent rhéteur ; mais, pendant longtemps, il ne prend aucune mesure pour gagner son premier procès. Protagoras, impatienté, lui dit un jour : « Évathlos, je vais te citer en justice pour obtenir paiement de la seconde moitié de mes honoraires. Quelle que soit la sentence, tu devras me payer ; car, si je gagne le procès, l'obligation résulte pour toi de ce que j'ai gagné ; et si le perds, comme tu gagnes ton premier procès, tu dois encore me payer. » — « Tu es dans l'erreur, Protagoras », lui réplique Évathlos. « Vois, en effet : si je gagne le procès, par le fait de ce gain, je n'ai pas besoin de te payer ; et si je le perds, comme je n'ai pas gagné mon premier procès, je ne te dois rien non plus. » — Cf. AULU-GELLE, *Nuits attiques*, V, x, pour le récit précédent, et IV, v, pour une autre anecdote, d'où serait venu ce vers proverbial répété par les enfants de Rome :

Malum consilium consultori pessimum est.

A.-Gellè y voit aussi une imitation d'un vers d'Hésiode (*Trav. et Jours*, v. 266) :

Ἡ δὲ κακὴ βουλὴ τῷ βουλεύσαντι κακίστη.

(Note du Traducteur.)

Digitized by Google

efforts tentés pour découvrir dans l'antiquité classique le modèle ou l'inspiration d'une poésie latine du savant humaniste Reuchlin. Aussi, chez lui, est-il plus que douteux que Reuchlin ait connu la farce française. Quant à Domenichi, si l'original français s'est trouvé à sa connaissance, c'est une question qui peut rester posée. Il est possible que l'anecdote, telle qu'il la donne, ait été bien longtemps avant lui populaire en Italie.

Il se peut même que l'épisode, tel qu'il se présente dans l'*Arzigogolo*, se trouvât déjà dans la comédie italienne du XV^e^ siècle, et que la *Farce de Patelin* n'ait été vivement remise en mémoire à Reuchlin, par une semblable comédie, que lors de son séjour en Italie. Ainsi s'expliquerait peut-être l'apparition relativement tardive du *Henno* après le séjour de Reuchlin en France, séjour qui devra être l'objet d'un examen ultérieur.

Mais qu'une comédie complètement isolée en soi, qui aurait pu être le modèle du *Henno* ou du *Patelin* ait existé là, nous le tenons pour inadmissible...

L.-E. CHEVALDIN.

Histoire de la philosophie grecque de Schwegler

(Traduction de M. MARMION, étudiant de la Faculté)

(Suite)

EMPÉDOCLE.

1. — *Sa vie.*

Empédocle naquit en Sicile, à Agrigente, colonie dorienne ; il florissait, dit-on, vers la 84^e^ olympiade (444 avant J.-C.) (D. L., VIII, 74). Les anciens le rangeaient ordinairement parmi les Pythagoriciens (D. L., VIII, 54). Il a bien dans ses *Maximes pratiques* beaucoup de points communs avec le pythagorisme, comme la défense de manger de la viande et des fèves, ainsi que sa théorie de la métempsychose et sa théorie des démons ; il y a là vraisemblablement une origine pythagoricienne. Néanmoins la philosophie de Pythagore ne pénètre nulle part dans l'ensemble de son système. Il ne doit pas davantage être compté parmi les Éléates, quoiqu'il leur doive sa théorie de l'impossibilité de la naissance et de la destruction. Il appartient plutôt, mais sans qu'on puisse l'y rattacher trop étroitement, aux Ioniens, et il doit être rangé dans la même classe qu'Héraclite et ses successeurs ioniens (Cf. Zeller, I,756 sqq.). Empédocle était un homme chez qui on trouvait des connaissances extraordinaires unies à un mysticisme religieux. Aussi sa vie

Digitized by Google

a-t-elle été embellie de couleurs variées : tantôt il joue le rôle d'un enchanteur puissant qui commande aux vents et à la tempête, tantôt celui d'un médecin qui ressuscite les morts (D. L., VIII, 67); ou bien c'est un devin qui prédit l'avenir ; c'est, en un mot, un homme merveilleux (VIII, 59, 60). — (Empédocle, éd. Karsten, vers 424 sqq.). Lorsqu'il parle de la métempsychose, il se célèbre lui-même comme un dieu immortel qui, sous le costume d'un prêtre, est accueilli dans toutes les villes qu'il parcourt, avec une crainte religieuse, et qu'on implore pour guérir les maux de toutes sortes (V. 389-400). Il dédaignait les dignités et les puissances de ce monde. Pourtant, grâce à la grande considération dont il jouissait dans sa ville natale à cause de sa naissance illustre (D. L., VIII, 51), de sa fortune, de sa libéralité et de son patriotisme désintéressé, il aurait pu parvenir aux plus hauts honneurs (D. L., VIII, 73; 63-67). On a accumulé sur sa mort les récits les plus extravagants. (D. L., VIII, 69, 70, 73). Son ouvrage principal est sa doctrine περὶ φύσεως écrite sous une forme épique. Il comptait 5000 vers [1], dont 450 environ nous sont parvenus [2]. — Fragments réunis par Sturz, 1805; Karsten, 1838; Stein, 1842. Mullach, fragm. *Phil. græc.*, I, 1-14.

2. — *Théorie d'Empédocle sur le devenir.*

Les Ioniens, se fiant au témoignage des sens, avaient admis un devenir véritable. Ils avaient supposé tacitement la possibilité d'un changement réel des substances, un passage de la substance actuelle à une autre. C'est précisément cette possibilité que combat Empédocle. Un devenir réel, en tant que passage de l'être au non-être, et du non-être à l'être, est d'après lui inadmissible. Ce qui est ne peut pas s'anéantir ; un être nouveau reparaît toujours à la place de celui qui disparaît (Mullach, vers 103 sqq); par suite, ce qui n'est pas ne pourrait jamais produire l'état d'être (V. 102). Il n'y a ni naissance ni destruction (V. 92-95); tout devenir apparent n'est qu'une composition différente des substances premières ou des éléments simples. Il exprime cette pensée dans les termes suivants (V. 98 sqq) : « Ni devenir ni destruction ne peuvent provenir de rien ; il n'y a que mélange de parties ou association des parties mêlées : c'est ce que les hommes appellent le devenir [3]. » Selon cette théorie, l'inépuisable variété des phénomènes a son unique explication dans les différentes combinaisons des substances. C'est à cette explication qu'Empédocle, avec son tact éminent d'observateur, son sentiment

[1] D. L., VIII, 77. Le poème καθαρμοὶ (purifications religieuses) est, d'après ces renseignements, compris dans le περὶ φύσεως.

[2] Sturz en compte 418 ; Karsten, 448; Stein, 451 ; Mullach, 461.

[3] Arist., *de Cœlo.*, III, 7 : οἱ περὶ Ἐμπεδοκλέα καὶ Δημόκριτον λανθάνουσιν αὐτοὶ αὐτοὺς (?) οὐ γένεσιν ἐξ ἀλλήλων ποιοῦντες, ἀλλὰ φαινομένην γένεσιν.

Digitized by Google

plus approfondi des données de l'expérience, a cherché à réduire les phénomènes naturels.

3. — *Doctrine d'Empédocle sur les éléments.*

Une pareille conception du devenir, devait évidemment faire admettre à Empédocle la pluralité des substances premières. L'idée d'une seule substance n'est en effet acceptable que si on accorde la possibilité d'un changement qualificatif de cette substance. Celui qui, au contraire, nie cette possibilité et veut néanmoins expliquer le nombre et la variété dans ce monde des phénomènes, celui-là doit nécessairement supposer à l'origine plusieurs substances différentes. C'est ce que fait Empédocle et il limite ce nombre à quatre éléments : le feu, l'air, l'eau et la terre [1]. Sur quoi a-t-il fondé et appuyé ce nombre de quatre éléments (qu'il nomme ῥιζώματα, vers 59)? A-t-il même eu cette préoccupation? c'est ce que ne peuvent plus nous apprendre les fragments de son ouvrage. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est qu'il les a adoptés tacitement comme un fait d'expérience, et qu'il les a tirés de considérations empiriques. Ces quatre éléments sont fixes, éternels et invariables ; mais ils peuvent entrer dans des mélanges de toutes sortes. Par là, ce sont les causes de toute la variété des choses que nous apercevons dans le monde.

4. — *Théorie d'Empédocle sur les forces motrices.*

Maintenant se pose la question suivante : qu'est-ce qui produit le processus du mélange et de la dissociation de ces quatre substances? Dans la philosophie ionienne, le processus du devenir résulterait d'une force inhérente à la substance unique. C'est ce que ne pouvait admettre Empédocle, attendu que, d'après lui la substance n'est capable d'aucun changement *qualificatif*, mais seulement d'une *variété de composition*. Il était donc forcé de séparer la force motrice de la substance, de placer une force motrice *à côté* de la substance, ce qui est le signe caractéristique de l'explication mécanique de la nature. Empédocle n'admettait pourtant pas une force motrice unique ; mais bien, une dualité de forces [2].

(*A suivre*).

[1] Vers 60 : πῦρ καὶ ὕδωρ καὶ γαῖα καὶ αἰθέρος ἄπλετον ὕψος, etc. — Dans Aristote, on trouve ἀήρ pour αἰθήρ. Arist., *Mét.*, I, 3, 12 : Ἐμπεδοκλῆς τὰ τέτταρα, πρὸς τοῖς εἰρημένοις γῆν προστιθεὶς τέταρτον. 4, 11 : Ἐμπεδοκλῆς τὰ ὡς ἐν ὕλης εἴδει λεγόμενα στοιχεῖα τέτταρα πρῶτος εἶπεν.

[2] Arist., *Mét.*, I. 4, 10 : Ἐμπεδοκλῆς παρὰ τοὺς πρότερον πρῶτος ταύτην τὴν αἰτίαν διελὼν εἰσήνεγκεν. οὐ μίαν ποιήσας τὴν τῆς κινήσεως ἀρχήν, ἀλλ' ἑτέρας τε καὶ ἐναντίας.

Digitized by Google

LISTE

DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES MISES A LA DISPOSITION DES ÉTUDIANTS DE POITIERS

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

SECTION DES LETTRES

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
The Academy.
Allgemeine Bibliographie für Deutschland.
Annales de Bibliographie.
Annales de Bretagne.
Annales de l'Est.
Annales de la Faculté des Lettres de Caen.
Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Annales de Bibliographie théologique.
Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon.
Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.
Archives des Missions scientifiques.
Archiv für geschichte der Philosophie.
Berliner Philologische Wochenschrift.
Beiträge zur Kunde der indogermanischen Sprachen.
Bibliographie de la France.
Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome.
Bibliothèque de l'École des Chartes.
Bulletin administratif.
Bulletin épigraphique de la Gaule.
Bulletin mensuel des publications françaises.
Bulletin du Comité des Travaux historiques.
Bulletin de la Correspondance africaine.
Bulletin de l'Association générale des Étudiants de Montpellier.
Bulletin de l'Académie de Clermont.
Bulletin de la Correspondance hellénique.
Bulletin de la Faculté des Lettres de Caen.
Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers.
Bulletin universitaire d'Alger.
Bulletin mensuel des Publications étrangères.
Deutsche Litteraturzeitung.
The Edinburgh Review.
Ephemeris Epigraphica.
Franzosische Studien.
Germania.
Jahresbericht über die Fortschritte der Classischen Alterthum wissenschaft.
Journal des Savants.
Leipziger Studien (Ribbeck).
L'Enseignement secondaire des jeunes filles.
Le moyen âge.
Mélanges d'archéologie et d'histoire (École française de Rome).
Mélusine.
Mind
Philologus. Zeitschrift für das Classische Alterthum.
Philosophische Monatshefte.
Renouvier. Critique philosophique.
Répertoire des travaux historiques.
Rheinisches Museum für Philolologie (Otto Ribbeck und Franz Buecheler).
Romania.
Revue de l'Afrique française.
Revue Archéologique.
Revue Britannique.
Revue Celtique.
Revue Critique d'histoire et de littérature.
Revue bleue.
Revue des études juives.
Revue des langues romanes.
Revue de l'enseignement secondaire.
Revue de philologie.
Revue de l'histoire des religions.
Revue des Sociétés savantes.
Revue de théologie et de philosophie (Lausanne).
Revue égyptologique.
Revue géographique.
Revue historique.
Revue internationale de l'enseignement supérieur.
Revue internationale de Florence.
Revue numismatique.
Revue philosophique (Ribot).
Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques.
Zeitschrift für Deutsches Alterthum und Deutsche Litteratur.
Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik (Fichte).
Zeitschrift für Neufranzosische Sprache.
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung.

Digitized by Google

SECTION DES SCIENCES

Académie des Sciences (comptes rendus).
Acta mathematica.
Annales de botanique.
Annales de chimie.
Annales des mines.
Annales de Poggendorf.
Annales de zoologie.
Annales de l'Observatoire.
Annales scientifiques de l'École normale supérieure.
Annales des Sciences naturelles de Bordeaux.
Annales de la Faculté des Sciences de Toulouse.
Annals (the) Magazine of natural history.
Annuaire du Bureau des Longitudes.
Archives de Botanique du nord de la France.
Archives de Zoologie expérimentale.
Archives de Biologie.
Astronomie populaire.
Bulletin astronomique.
Bulletin de la Société chimique.
Bulletin des Sciences mathématiques.
Bulletin de la Société botanique de France.
La Connaissance des temps.
Le Cosmos.
Journal de Mathématiques.
Journal de Physique.
Journal für Mathematik (Journal de Crelle).
Journal de l'École polytechnique.
La Lumière électrique.
Mathematische Annalen.
La Nature.
Nouvelles annales de mathématiques.
Philosophical Magazine.
Revue d'anthropologie.
Revue scientifique.
Revue des travaux scientifiques.
Revue biologique.
Tablettes zoologiques.
Zeitschrift für Wissentchafliche zoologie.
Zoologischer Jahresbericht.

SECTION DU DROIT

Annales du Droit commercial.
Annales de l'École libre des Sciences politiques.
Archivio Giuridico. — Revue italienne.
Archives d'anthropologie criminelle.
Bulletin des arrêts de la Cour de cassation.
Bulletin des Lois.
Bulletin de statistique. — Ministère des finances.
Bulletin de la Société de législation comparée.
L'Économiste français.
Gazette du Palais.
Journal des Économistes.
Journal officiel.
Journal de Droit maritime.
Journal de Jurisprudence. — Sirey.
Journal des Sociétés civiles et commerciales.
Journal de Droit criminel. — Morin.
Journal des procès en contrefaçon.
Journal de Jurisprudence. — Dalloz.
Les Lois nouvelles.
Nouvelle Revue historique du Droit.
Recueil de procédure civile.
Répertoire de l'Enregistrement.
Revue critique de Législation.
Revue de Droit international. — Asser.
Revue générale du droit.
Revue générale d'administration.
Revue du Notariat.
Revue algérienne.
Revue des Institutions de prévoyance.
Revue des Sociétés. — Vavasseur.
Revue d'Économie politique.
Savigny. — Stiftung. (Revue allemande).

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Annales du Commerce extérieur.
Annales de l'École libre des sciences politiques.
Annales des sciences naturelles.
Archives diplomatiques.
Botanique (Van Tieghem).
Bibliothèque des Chartes.
Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique.
Bulletin archéologique.
Bulletin de la Société de géographie.
Bulletin historique et philologique.
Bulletin de la Société philomathique.

Digitized by Google

Bulletin de géographie historique et descriptive.
Bulletin de la Société géologique de France.
Bulletin de la Société d'anthropologie.
Bulletin des bibliothèques et des archives.
Bulletin mensuel des récentes publications françaises.
Bulletin des lois.
Bulletin de la Société française de minéralogie.
Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers.
Chronique des Arts.
Dalloz.
Duvergier, Lois, Décrets.
Echos du Bocage vendéen.
Gazette des Beaux-Arts.
Journal des Savants.
Journal Asiatique.
Journal de la Société de statistique de Paris.
Journal de l'Anatomie et de la Physiologie.
Journal officiel.
Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme.
Le Moliériste.
Nouvelle Revue historique du droit.
Poitou Médical.
Répertoire des travaux historiques.
Revue critique de législation.
Revue de géographie.
Revue historique.
Revue des questions historiques.
Revue de philologie.
Revue des travaux scientifiques.
Revue des Deux-Mondes.
Revue de l'Histoire des religions.
Revue celtique.
Revue d'ethnographie.
Revue Poitevine et Saintongeaise.
Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur.
Romania.
Sirey.
Société de l'histoire du Protestantisme français.
Société de géographie (comptes rendus).

BIBLIOTHÈQUE DU CERCLE UNIVERSITAIRE

Bulletin de la Faculté des Sciences de Paris.
Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers.
La Nature, revue des sciences (Tissandier).
Grande Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg.
Nouvelle Revue (Mme Adam).
Revue bleue.
Revue scientifique.
Revue des Deux-Mondes.
Revue de l'Enseignement secondaire.
L'Université.
Le Tour du monde, l'Illustration, le Monde illustré et autres publications illustrées.
Le Journal des Débats, le Temps et autres journaux politiques.

BIBLIOTHÈQUE DU BULLETIN DE LA FACULTÉ DES LETTRES

(Échanges)

Annales de Bretagne.
Annales de la Faculté des Lettres de Caen.
Bulletin critique.
Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres de Paris.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse (Ulysse Chevalier).
Bulletin de la Faculté des Lettres de Caen.
Enseignement chrétien.
L'Indépendant littéraire.
L'Institut égyptien (Le Caire).
L'Instruction publique.
Polybibléon.
Revue de l'Enseignement des langues vivantes.
Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur.
Société de géographie de Tours.

Le Rédacteur en Chef-Gérant . V. ARBEN.

Poitiers. — Imp. MILLET, DESCOUST & PAIN.

Digitized by Google

MARS 1889. SEPTIÈME ANNÉE. — N° 3.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

Nous rappelons à nos abonnés que les quittances de l'année 1889 leurs seront présentées à domicile dans les premiers jours d'Avril.

CHRONIQUE

Par décret en date du 8 mars, M. Ernault a été nommé professeur de Littérature et Institutions grecques à la Faculté des Lettres de Poitiers.

*
* *

Par arrêté du 18 mars, M. Jeanroy, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers, a été chargé d'un cours de Langue et Littérature méridionales à la Faculté des Lettres de Toulouse.

*
* *

M. Grafteaux, maître auxiliaire, licencié ès lettres (philosophie) est nommé professeur de philosophie au collège de Cognac. M. Petit, maître répétiteur au Lycée d'Angoulême, est nommé, pour deux ans, maître auxiliaire au Lycee de Poitiers.

*
* *

Le Conseil général des Facultés, dans sa réunion du 21 mars, a présenté en 1re ligne pour le décanat de la Faculté des sciences, M. Durrande et en 2me ligne, M. Isambert

Digitized by Google

M. Lièvre a commencé, le mercredi 6 mars, ses Conférences d'archéologie régionale, qui sont suivies régulièrement par un nombreux auditoire. Le *Bulletin* publiera des fragments de ces remarquables leçons.

*
* *

La session d'avril du Baccalauréat ès lettres (2e partie) commencera le lundi 8. Tous les candidats devront se trouver, à 7 h. 1/2 du matin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 5e SÉRIE (du 1er avril au 1er mai 1889).

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Dans le chant III de l'*Art poétique*, Boileau dit :

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

Le caractère de Néron, tel que Racine l'a peint dans sa tragédie de *Britannicus*, peut-il être invoqué à l'appui de cette maxime littéraire, et Racine a-t-il vraiment su rendre Néron intéressant?

COMPOSITION LATINE. — *Horatii ad Pisones Epistolae definietur propositum et pro litterarum, Augusti temporibus, conditione, perpendetur.*

QUESTION DE GRAMMAIRE. — Les phénomènes de contraction dans les trois langues classiques.

QUESTION DE MÉTRIQUE. — Étudier les 100 derniers vers de l'Œdipe-Roi.

THÈME GREC. — Après le combat des trois jumeaux, des citoyens recommandables se présentèrent pour mettre en jugement Horace comme coupable du meurtre de sa sœur.

Le père justifiait le jeune homme, accusant sa fille, et qualifiant l'action, non de meurtre, mais de châtiment. Comme on alléguait beaucoup de raison de part et d'autre, le roi était dans une grande indécision sur l'issue qu'il donnerait au procès; car il ne jugeait convenable ni d'absoudre de meurtre un homme qui avouait avoir tué sa propre sœur, ni de donner la mort à celui qui s'était volontairement exposé au péril pour la patrie, et lui avait procuré une si grande puissance, surtout quand son père l'absolvait lui-même de l'accusation Le roi finit par penser que le meilleur parti était de remettre l'affaire à la décision du peuple. Appelé alors pour la première fois à statuer sur une cause capitale, le peuple romain se rangea de l'avis du père, et acquitta le guerrier de l'accusation de meurtre.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Exposer et apprécier les principales théories sur la perception extérieure.

Digitized by Google

LICENCE HISTORIQUE.

I. HISTOIRE. — 1° Quelles réformes César voulut-il effectuer à Rome, en Italie et dans les provinces ? Quelle forme de gouvernement voulut-il établir ?

2° Politique extérieure de Richelieu.

II. GÉOGRAPHIE. — 1° Les routes des Alpes ; leur importance historique, militaire et commerciale.

2° Description économique de la région de l'Atlas.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — RUTILIUS, *Itinéraire*, I, 115-140 : « Erige crinales lauros... crescere posse malis ».

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, IV : « La grandeur de Pyrrhus... payé par le public ».

THÈME GREC. — FÉNELON, *Lettre à l'Académie*, II (Projet de Grammaire) · « Il serait à désirer... l'artifice de toute la langue et ses variations ».

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

La déesse de la vérité offre à Goethe le voile de la poésie (Suite et fin.)

Und wie ich sprach, sah mich das hohe Wesen
Mit einem Blick mitleid'ger Nachsicht an ;
Ich konnte mich in ihrem Auge lesen,
Was ich verfehlt und was ich recht gethan.
Sie laechelte, da war ich schon genesen,
Zu neuen Freuden stieg mein Geist heran :
Ich konnte nun mit innigem Vertrauen
Mich zu ihr nahn und ihre Naehe schauen.

Da reckte sie die Hand aus in die Streifen
Der leichten Wolken und des Dufts umher,
Wie sie ihn fasste, liess er sich ergreifen,
Er liess sich ziehn, es war kein Nebel mehr.
Mein Auge konnt'im Thale wieder schweifen,
Gen Kimmel blickt' ich, er war kell und hehr.
Nur sah ich sie den reinsten Schleier halten,
Er floss um sie und schwoll in tausend Falten.

Ich kenne dich, ich kenne deine Schwaechen,
Ich weiss, was Gutes in dir lebt und glimmt ;
— So sagte sie, ich hoer' sie ewig sprechen, —
Empfange hier, was ich dir lang' bestimmt !
Dem Glücklichen kann es an nichts gebrechen,
Der dies Geschenk mit stiller Seele nimmt :
Aus Morgenduft gewebt und Sonnenklarheit,
Der Dichtung Schleier aus der Hand der Wahrheit,

Und wenn es dir und deinen Freunden schwüle
Am Mittag wird, so wirf ihn in die Luft !

Digitized by Google

Sogleich umsaeuselt Abendwindeskühle,
Umhaucht euch Blumen-Würzgeruch und Duft.
Es schweigt das Wehen banger Erdgefühle
Zum Wolkenbette wandelt sich die Gruft,
Besaenftiget wird jede Lebenswelle,
Der Tag wird lieblich und die Nacht wird helle.

So kommt denn Freunde, wenn auf euren Wegen
Des Lebens Bürde schwer und schwerer drückt,
Wenn eure Bahn ein frischerneuter Segen
Mit Blumen ziert, mit goldnen Früchten schmückt,
Wir gehn vereint dem naechsten Tag entgegen!
So leben wir, so wandeln wir beglückt.
Und dann auch soll, wenn Enkel um uns trauern,
Zu ihrer Lust noch unsre Liebe dauern.

Version anglaise.

A Winter Landscape.

Through the hushed air the whitening shower descends,
At first thin-wavering; till at last the flakes
Fall broad, and wide, and fast, dimming the day
With a continual flow. The cherished fields
Put on their winter robe of purest white.
'Tis brightness all; save where the new snow melts
Along the mazy current. Low the woods
Bow their hoar head; and ere the languid sun,
Faint from the west, emits his evening ray,
Earth's universal face, deep hid and chill,
Is one wild dazzling waste, that buries wide
The works of man. Drooping, the labourer-ox
Stands covered o'er with snow, and then demands
The fruit of all his toil. The fowls of heaven,
Tamed by the cruel season, crowd around
The winnowing store, and claim the little boon
Which Providence assigns them. One alone,
The redbreast, sacred to the household gods,
Wisely regardful of the embroiling sky,
In joyless fields and thorny thickets leaves
His shivering mates, and pays to trusted man
His annual visit. Half-afraid, he first
Against the window beats; then, brisk, alights
On the warm hearth; then, hopping o'er the floor,
Eyes all the smiling family askance,
And pecks, and starts, and wonders where he is;
Till more familiar grown, the table-crumbs
Attract his slender feet. The foodless wilds
Pour forth their brown inhabitants The hare,
Though timorous of heart, and hard beset
By death in various forms, dark snares, and dogs,
And more unpitying men, the garden seeks,
Urged on by fearless want.

Digitized by Google

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« Avant d'avoir atteint le point où une langue peut nous servir à communiquer avec autrui, nous n'avons fait que peu, ou plutôt nous n'avons rien fait. » (Alexander Bain).

Apprécier cette pensée en l'appliquant à l'enseignement des langues vivantes.

Le jeudi 9 mai, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais.

Le jeudi 16 mai, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

OBJET DE LA PHILOSOPHIE

La philosophie se glorifie d'être la plus ancienne de toutes les sciences; elle a produit des œuvres qui seront l'éternel honneur de l'esprit humain; elle peut citer comme lui appartenant Platon, Aristote, Bacon, Descartes, Leibniz, Kant, en un mot les plus hautes et les plus fermes intelligences de tous les temps; et cependant avec un passé comme celui-là et des titres aussi glorieux, elle est chaque jour discutée, niée, ou accusée du moins de ne pas savoir ce qu'elle est, ni ce qu'elle étudie. Les reproches qu'on a coutume de lui adresser ont été formulés avec une singulière énergie par un des plus illustres philosophes de notre époque. Voici un mot, dit Jouffroy, employé et répété tous les jours dans la conversation et dans les livres; ce mot est celui de *philosophie;* il est le nom avoué et consacré d'une science dont tout le monde parle, que quelques-uns cultivent, et à laquelle un grand nombre ont la prétention de n'être point étrangers. A moins donc que ce mot n'ait aucun sens, et que la science dont on parle ne soit la science de rien, on doit savoir quel est l'objet de la philosophie. Interrogez toutefois la foule qui emploie si hardiment le mot, ou qui a si naïvement la prétention de se mêler de la chose : allez plus loin, posez la question aux philosophes eux-mêmes; adressez-vous à ceux qui professent cette science, à ceux qui en écrivent, et vous verrez avec étonnement qu'à cette question; quel est l'objet de la philosophie? il n'y a dans la plupart des esprits aucune réponse, et que dans les autres il y en a tant et de si différentes, « qu'il est évident qu'en parlant de cette science et en la cultivant, ceux mêmes qui s'entendent le mieux ne parlent pas de la même chose, ne cultivent pas la même chose; en sorte que pour l'intelligence des uns

Digitized by Google

la philosophie a un objet si obscur, qu'ils ne s'en font aucun objet exprimable, et que, pour celle des autres, cet objet est pour ainsi dire arbitraire, chacun le posant à sa façon et le définissant comme il s'avise[1] ».

Jouffroy a travaillé pour sa part à fixer l'idée encore indécise de la philosophie, et d'autres ont suivi son exemple, mais sans grand succès. Comme il le dit de ceux qui avaient tenté la chose avant lui : « Chacun croit de bonne foi y avoir réussi, et tous se trompent néanmoins ; car si la véritable idée de la philosophie avait été saisie et mise en lumière, l'esprit humain l'aurait reconnue, et devant cette idée exacte, toutes les idées fausses ou incomplètes se seraient évanouies[2] ». Ces paroles de Jouffroy sont-elles encore vraies à l'heure actuelle? Ce qui le ferait croire, c'est que tout récemment un professeur éminent, en prenant possession de la chaire de philosophie à la Sorbonne, inaugurait son enseignement par de remarquables leçons sur les deux points en litige[3] : La philosophie est-elle une science; quel est l'objet de la philosophie? Dans sa première leçon, M Janet prouve d'abord que la philosophie est une science, parce que son objet existe; puis, passant en revue les différentes questions que comprend cet objet, il est amené par une suite d'ingénieuses déductions à proposer plusieurs définitions de la philosophie, qu'il appelle successivement : *science de problèmes; analyse des phénomènes de l'esprit humain; science de vérités partielles; science partielle du tout; science des vérités relatives, des approximations successives de la vérité finale; science de l'absolu;* et enfin (c'est cette dernière définition qu'adopte M. Janet) la *science de l'esprit libre*, et la *science libre de l'esprit*. Nous craignons que cette étude, malgré l'autorité du maître qui l'a signée, ne mette pas fin aux accusations portées contre la philosophie. Et lors même que ces accusations seraient victorieusement repoussées, c'est toujours une condition défavorable, et en quelque sorte humiliante pour une science, d'avoir à prouver qu'elle est bien une science et qu'elle a un objet déterminé.

Il est incontestable que cette question de l'objet de la philosophie embarrasse à la fois les élèves et les maîtres. Un jeune homme qui a suivi un cours régulier de la philosophie se trouve fort empêché quand on lui demande de définir la science qu'il a étudiée pendant une année et de justifier sa définition. Les maîtres eux-mêmes partagent cet embarras, et quelques-uns d'entre eux rejettent à la fin du cours cette question qu'il semble naturel cependant de traiter dès le début. C'est ce que faisait Laromiguière : « Je ne chercherai pas aujourd'hui, disait-il dans sa 1re leçon, ce que c'est que la philosophie, ni comment on peut

[1] Jouffroy, *De l'organisation des sciences philosophiques;* Nouveaux Mélanges, p. 76.
[2] Jouffroy, *Préface de la traduction des œuvres de Th. Reid.*
[3] *Revue philosophique*, année 1889, nos 4 et 6.

Digitized by Google

diviser un cours de philosophie. Je sais bien que ce sont-là des choses que d'abord on voudrait savoir, et cette curiosité paraît assez naturelle. Cependant je demande la permission de ne pas la satisfaire en ce moment... Vous trouverez, vous ferez vous-mêmes la définition de la philosophie, quand vous en aurez médité les principales questions [1] ».

Pourquoi donc l'objet de la philosophie reste-t-il dans cet état d'indécision persistante ? N'est-il pas possible de le circonscrire et d'en arrêter nettement les contours ? N'y a-t il pas en un mot, dans toute cette question, une équivoque qu'il importerait de dissiper ? C'est ce que nous voudrions examiner ici.

I.

C'est la méthode d'élimination qui est communément employée de nos jours pour déterminer l'objet de la philosophie. Vous prenez l'ensemble des connaissances humaines ; puis, de cet ensemble, vous détachez successivement l'objet des différentes sciences particulières : ce qui restera, s'il reste quelque chose, sera l'objet de la philosophie. « Notre méthode, dit M. Janet, sera de passer en revue les divers objets » de nos connaissances, ainsi que les sciences universellement recon- » nues qui s'occupent de ces objets. Que si, après avoir épuisé l'énumé- » ration de toutes ces sciences, il reste encore quelque chose qui n'a » pas été nommé, cet objet pourra être considéré comme un *bonum* » *vacans*, qui appartiendra à qui voudra s'en emparer. La nécessité » d'une science de plus sera démontrée, et il ne s'agira plus que de » savoir si cette science nouvelle n'est pas précisément la philosophie » elle-même [2] ».

M. Rabier, qui marche ici sur les traces de M. Janet, comme il le déclare lui-même, dit que pour distinguer la philosophie des autres sciences, en déterminant son objet particulier, il faut « énumérer méthodiquement les diverses sciences autres que la philosophie, en attribuant à chacune d'elles son objet ou la part de réalité qu'elle étudie. Cherchant ensuite quelles choses demeurent hors du ressort de ces sciences, quels problèmes elles laissent nécessairement sans solution, nous arriverons à déterminer avec précision l'objet de la philosophie [3] ».

On allègue en faveur de cette méthode qu'elle se trouve indiquée et

[1] Part. 1re, leç. 1re, p, 47.

[2] Janet, *Traité élémentaire de philosophie*, p. 3. — Voir de plus dans la *Revue des cours littéraires*, 1864, trois articles de M. Janet sur le même sujet.

[3] Em. Rabier, Leçons de philosophie, I, Psychologie, p 5. Cf. *Em. Boirac*, Cours élémentaire de philosophie, p. . — Jouffroy avait dit déjà : « Qu'est-ce donc que la philosophie ? — C'est la science de ce qui n'a encore pu devenir l'objet d'aucune science... C'est le reste de la science primitive totale ». *Nouveaux Mélanges*, p. 122.

Digitized by Google

qu'elle s'est en quelque sorte appliquée toute seule dans l'histoire même de la philosophie. Autrefois la philosophie embrassait, dit-on, le cercle entier des connaissances humaines. De ce cercle, les sciences particulières, la géométrie, la physique, la médecine et les autres, à mesure qu'elles se constituaient, sont sorties l'une après l'autre, emportant chacune leur part du domaine commun Ce qui est resté après ces partages successifs forme précisément l'objet propre de la philosophie.

La méthode d'élimination est ingénieuse sans doute, et doit logiquement conduire au but ; mais elle présente ce grave inconvénient qu'elle entretient et perpétue cette équivoque, qu'il fallait avant tout éviter. Toutes les fois en effet qu'une nouvelle science particulière se constituera définitivement et s'appropriera encore une partie de ce qui restait des partages antérieurs, l'objet de la philosophie sera diminué d'autant. Il changera donc à chaque nouveau démembrement, et avec lui changera la définition de la philosophie qui se trouve ainsi vouée à un perpétuel devenir. La définition que vous donnez aujourd'hui n'était pas vraie hier, et elle ne sera plus vraie demain.

M. Janet fait remarquer que les sciences particulières, en se séparant, ont dégagé l'objet propre de la philosophie jusque-là confondu avec le leur, elles ont délivré la philosophie, plutôt qu'elles ne l'ont appauvrie. La réflexion est fort juste ; mais il fallait ajouter que l'ère des revendications particulières n'est pas close. Il peut arriver et il arrive en effet que de nouvelles sciences particulières se forment et s'organisent. Hier, c'étaient l'esthétique et la linguistique qui venaient *délivrer* la philosophie ; aujourd'hui la psychologie et la morale réclament hautement leur indépendance ; demain ce sera le tour de la logique : et le *bonum vacans* ira toujours en diminuant.

L'auteur que nous venons de citer désapprouve, il est vrai, pour sa part, l'émancipation de ces dernières sciences. « Rien de plus superficiel, dit-il, que ces théories de morale indépendante, de psychologie indépendante, que l'on croit très scientifiques... La psychologie, la logique, la morale, et même la métaphysique sont tellement inséparables qu'elles se soudent les unes dans les autres d'une manière insensible, et que ce qu'il y a de plus difficile, c'est de les isoler[1]. »

En théorie, rien n'est plus vrai ; seulement, les faits démentent la théorie. Car enfin, elle existe, cette psychologie indépendante, purement expérimentale, fondée sur l'étude exclusive des faits et des lois, et sur la séparation d'avec la métaphysique. Elle est représentée aujourd'hui par une école jeune, nombreuse, florissante ; elle occupe des chaires officielles en Angleterre, en France, en Allemagne, en Amérique. Elle prouve chaque jour sa vitalité par de brillants travaux, et déjà elle a pu former un corps de doctrines qui s'impose par son caractère positif, et

[1] *Revue philosophique*, 1889, n° 4, p. 345 et n° 6, p. 579.

Digitized by Google

qui se fait accepter bon gré malgré [1]. Sans doute, on ne peut contester les rapports intimes qui relient l'une à l'autre la logique, la morale, la psychologie, la métaphysique. Mais d'autres sciences sont aussi étroitement unies, ce qui ne les empêche pas d'être distinctes. Pourrait-on séparer, par exemple, la jurisprudence de la morale? Comprendrait-on l'histoire sans la psychologie? Ce n'est pas le degré de parenté qu'il s'agit de considérer ici. Pour qu'une science ait le droit de réclamer son indépendance, il suffit qu'elle ait son objet et sa méthode. Or, la psychologie expérimentale a une méthode nettement tracée, et un objet très vaste mais parfaitement circonscrit. Est-ce bien à la philosophie, à qui manquent l'un et l'autre, qu'il convient de contester à la psychologie son caractère scientifique et le droit de vivre chez elle? On pourrait en dire autant de la morale.

Mais revenons à la méthode d'élimination. Quant on s'engage dans cette voie, il faut aller jusqu'au bout, et alors on est amené forcément à dire que la philosophie n'est autre chose que la métaphysique. Quand, en effet, on a enlevé l'objet de toutes les sciences particulières, la seule chose qui reste, ce sont les généralités communes à toutes, les spéculations de l'esprit humain sur l'origine et les fins dernières de toutes choses. En un mot, la philosophie est, suivant la définition d'Aristote, la science des premiers principes et des premières causes [2].

II.

Telle est d'ailleurs, d'après l'histoire, la véritable et constante acception du mot philosophie.

D'abord, il n'est pas exact de dire que la philosophie était à l'origine *la science universelle*, et que les sciences particulières, à mesure qu'elles se sont formées, ont morcelé et réduit peu à peu son domaine. Cette assertion, qui est répétée un peu partout, me paraît être non seulement contestable, mais en contradiction formelle avec les faits. Il serait plus vrai de dire, ce semble, que la philosophie, à l'origine, n'était ni *science* ni *universelle*. Pour le premier point il ne saurait y avoir de difficulté. Peut-on en effet décorer du nom de science des observations nécessairement superficielles, des théories enfantines mêlées de quelques intuitions de génie, « des élans sans suite et sans haleine » ? Tel est cependant le bagage scientifique des anciens *physiologues*. Mais de plus, ce n'est pas à l'universalité des choses qu'ils appliquent ces procédés sommaires d'investigation. La seule question qu'aient approfondie les premiers philosophes est celle-ci : De quoi sont faites les choses sensibles ? A cette

[1] Ribot, *Revue politique et littéraire*, 1885, p. 781.

[2] Voir Ribot, *la Psychologie anglaise contemporaine*, introduction..

Digitized by Google

question, les uns répondent que tous les corps sont formés d'une seule et même substance élémentaire d'où tout procède et où tout retourne ; cette substance primordiale, en se condensant et en se raréfiant, revêt différentes formes, et ses transformations innombrables suffisent à expliquer et à constituer l'univers. D'autres admettent plusieurs principes différents et opposés, qui coexistent de toute éternité, s'unissent et se désagrègent et forment ainsi l'infinie variété des corps. Enfin, l'école pythagoricienne prend *le nombre* pour l'essence des choses, et « fait du nombre une matière dont elle compose les réalités. » — On voit donc que « le premier regard de la philosophie se porta sur le monde sensible [1], » et qu'elle fut d'abord une philosophie de la nature. Ce qui le prouve encore, c'est que Socrate dut, suivant l'expression consacrée, *faire descendre la philosophie du ciel sur la terre* [2].

Avec Socrate, la *science* commence, à proprement parler : « Il fut le premier, dit M. Ravaisson, qui se servit d'une méthode constante et réfléchie, et qui donna à la science la conscience d'elle-même [2]. »

Seulement, avec Socrate, la science n'est pas encore *universelle*. Il blâme en effet les philosophes qui, avant lui, ont consumé leur temps et leurs forces à chercher le principe du monde. Cette recherche était *vaine*, puisqu'ils n'ont pu se mettre d'accord sur aucun point ; *stérile*, puisqu'on ne pouvait en attendre aucun résultat pratique ; *impie* et *sacrilège*, puisque les dieux se sont réservé la connaissance des choses divines, telles que la formation de l'univers. Pour lui, il concentre toute son attention sur l'homme et sur les choses humaines, et juge que notre unique soin doit être de chercher à nous connaître nous-mêmes.

C'est seulement avec Platon et Aristote que les deux moitiés du savoir se rejoignent pour ainsi dire, que le monde sensible est étudié en même temps que le monde moral, et que la philosophie pourrait être à bon droit nommée la science universelle. Et cependant, même alors, tel n'est pas le sens qu'on attache au mot ; telle n'est pas l'idée qu'on se fait de la chose.

Platon nous apprend dans plusieurs endroits de ses *Dialogues*, et notamment dans le Ve livre de la *République*, ce qu'il appelle philosophie et philosophe. Socrate demande à Glaucon : « Celui qui se porte vers toutes les sciences avec une égale ardeur, qui voudrait les embrasser toutes, et qui est insatiable d'apprendre, ne mérite-t-il pas le nom de philosophe? » A cette question, que répond Glaucon, ou plutôt Platon lui-même ? « Il y aurait, à ton compte, des philosophes en bien grand nombre et d'un caractère bien étrange. » La discussion se poursuit assez longtemps sur ce sujet, et voici la conclusion à laquelle elle aboutit ; « Il faudra par conséquent appeler du nom de philosophes ceux-là seuls

[1] Ravaisson, *Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, I, p. 272.
[2] Ibid., p. 276.

Digitized by Google

qui s'attachent à la contemplation de l'essence des choses[1]. » Aristote, qui traite séparément, dans ses ouvrages, de la psychologie, de la morale, de la logique, et qui les considère comme des sciences distinctes, élève au-dessus de toutes les sciences particulières la philosophie proprement dite, la *première* philosophie, qu'il appelle la science des premiers principes et des premières causes, la science de l'être en tant qu'être. Pour lui, comme pour Platon, la véritable philosophie c'est la métaphysique. « Elle est comme une tige puissante qui produit et supporte toutes les branches de la connaissance, qui les alimente de sa substance, et qui porte encore au-dessus d'elles la majesté de sa cime[2] ».

D'après Bacon, la philosophie a pour objet Dieu, la nature et l'homme. *Philosophiæ objectum triplex : Deus, natura et homo ;* elle est, comme disaient les anciens, la science des choses divines et humaines ; mais elle ne peut évidemment considérer que « ce que les choses ont de plus élevé, que leurs sommités[3], » en d'autres termes, que les premiers principes et les premières causes.

Descartes, dans la préface des *Principes*, cherchant à expliquer « ce que c'est que la philosophie », dit d'abord que « mot de philosophie signifie l'étude de la sagesse, et que par la sagesse on n'entend pas seulement la prudence dans les affaires, mais une parfaite connaissance de toutes les choses que l'homme peut savoir ; ...et afin que cette connaissance soit telle, il est nécessaire qu'elle soit déduite des premières causes ; en sorte que pour étudier à l'acquérir, ce qui se nomme proprement philosopher, il faut commencer par la recherche de ces premières causes, c'est-à-dire des principes. » Un peu plus loin, Descartes répète encore que « le degré le plus assuré pour parvenir à la sagesse, c'est de chercher les premières causes et les vrais principes dont on puisse déduire les raisons de tout ce qu'on est capable de savoir ; et ce sont particulièrement ceux qui ont travaillé à cela qu'on a nommés philosophes[4]. »

Kant exprime la même pensée en d'autres termes, dans son chapitre sur l'*architectonique de la raison pure* : « La métaphysique, dit-il, celle de la nature aussi bien que celle des mœurs, surtout la critique d'une raison qui se hasarde à voler de ses propres ailes..., constituent proprement, à elles seules, ce que nous pouvons appeler philosophie, dans le véritable sens du mot. » Mais s'il en est ainsi, que deviendra la psychologie expérimentale? Ne devra-t-elle pas figurer, comme partie intégrante, dans cette philosophie ou métaphysique, dont elle est considérée généralement comme la base nécessaire ? Kant ne le pense pas. Sa ré-

[1] Platon, *la République*, livre V, traduction Saisset, p. 289.
[2] Ravaisson, *Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, I, p. 265.
[3] Bacon, *De dignitate et augmentis scientiorum*, III, 1.
[4] Descartes, préface des *Principes*, éd. Hachette, p. 50 et 51.

Digitized by Google

ponse à cette question, qu'il se pose lui-même, est du reste assez curieuse pour être citée en entier : « La psychologie empirique doit être entièrement bannie de la métaphysique, et elle en est déjà absolument exclue par l'idée de cette science. Cependant on devra lui accorder là, pour se conformer à l'usage de l'école, une petite place, et cela par des motifs d'économie, parce qu'elle n'est pas encore assez riche pour constituer une étude à elle seule, et qu'elle est cependant trop importante pour qu'on puisse la repousser ou l'attacher quelque part où elle aurait encore moins d'affinité qu'avec la métaphysique. *Elle n'est donc admise que comme une étrangère, à laquelle on accorde un séjour temporaire*, jusqu'à ce qu'elle puisse établir son domicile propre dans une vaste anthropologie [1]. »

Nous avons cité les plus grands noms, les maîtres les plus justement écoutés de la philosophie ; tous s'accordent à dire que la *philosophie n'est autre chose que la métaphysique*. Nous sommes donc ramenés par l'histoire au point où nous avait déjà conduits la logique.

III.

L'usage a consacré dans une certaine mesure la définition que nous venons de donner. C'est une locution reçue, en effet, d'appeler philosophie d'une science les hautes généralités, les *premiers principes* et les *premières causes*, en un mot la métaphysique de cette science.

Ici encore *philosophie* est synonyme de métaphysique.

Cependant, plusieurs auteurs contemporains refusent de réduire ainsi le domaine de la philosophie. Ils soutiennent qu'il est nécessaire d'y faire entrer, outre la métaphysique, un certain nombre de sciences morales, par la raison que la logique, la morale, la psychologie surtout, sont étroitement unies à la métaphysique qui de son côté ne peut se passer d'elles. Nous avons déjà fait remarquer la faiblesse de ce raisonnement. La question de l'instinct, dit M. Janet, touche à celles de la conscience et de l'inconscience, de la volonté et de la liberté, de l'innéité et de l'hérédité, à la métaphysique tout entière. — C'est vrai, mais elle confine d'autre part à l'histoire naturelle. L'étude de la plus humble sensation, dit encore le même auteur, implique la question de conscience, celle de l'espace, du temps, celle de l'activité intellectuelle. — Oui, mais vous pouvez en dire autant du moindre fait historique. L'histoire ne peut se passer de la psychologie ; l'algèbre de l'arithmétique ; l'astronomie des mathématiques ; la thérapeutique de l'anatomie et de la physiologie. La vérité est que les branches du savoir humain se rencontrent, se mêlent et s'entrelacent : mais, malgré ces rapports de

[1] *Critique de la raison pure*, II, p. 403 et 404, trad. Barni. — Voir, sur cette question, l'excellente *Histoire de la philosophie*, de MM. P. Janet et Séailles, 1er fasc., chap. 1er.

Digitized by Google

dépendance, de solidarité, de compénétration, qui l'unissent aux autres, chaque science se distingue cependant des autres parce qu'elle a son objet propre et sa place déterminée. Pour ce qui concerne la psychologie en particulier, puisque c'est sa séparation de la métaphysique qu'on vise surtout ici et qui est au fond de tout ce débat, il nous semble difficile de soutenir que cette séparation est une théorie superficielle, et une entreprise impossible. Car enfin cette théorie a été mise en pratique ; cette entreprise a été menée à bonne fin par une école puissante, qui attribue surtout à cette séparation les progrès notables qu'elle a réalisés.

Si l'équivoque tenace que nous voudrions dissiper menace de durer longtemps encore, il faut surtout en attribuer la cause aux programmes officiels, dont l'importance est réelle dans le cas présent. En effet, il est évident que les *Cours de Philosophie* exercent une influence considérable sur les générations d'élèves qui se succèdent dans les classes de philosophie. Or les *Cours de Philosophie* eux-mêmes se disent, pour la plupart, les serviteurs très humbles des programmes ; ils ont soin de nous apprendre qu'ils sont rédigés conformément aux programmes officiels. Quelles sont donc les matières enseignées pendant l'année de philosophie ? La psychologie d'abord, la logique, la morale, la théodicée, la métaphysique, quelquefois un peu d'économie politique. Tel est l'objet de l'enseignement philosophique règlementaire. Il comprend sans doute un ensemble de questions très propres à former l'esprit des jeunes gens et à leur donner l'habitude de la réflexion. Mais ces questions s'unissent-elles pour former *une seule et même science* ? Pour répondre, il suffit d'examérer les différentes parties d'un tel programme. Seulement, comme on pourrait argumenter à l'infini sur leur unité ou leur pluralité, il est plus simple, pour en finir, de transformer la question en une question de fait. La psychologie, la logique, la morale, la théologie rationnelle, sont-elles, oui ou non, des sciences distinctes ? Pour l'une d'elles du moins, pour la psychologie, dont il importe le plus de constater l'indépendance, les faits répondent pour nous, et cela seul clôt le débat. Quand on se trouve en présence de gens qui se portent bien, il serait au moins bizarre de leur demander s'ils vivent réellement et s'ils ont le droit d'exister.

La philosophie, telle qu'elle est enseignée actuellement, est donc un ensemble de sciences étroitement unies, mais qui ont chacune leur objet propre et qui, dans la même mesure que les autres sciences, peuvent se suffire. Si l'on veut un exemple, nous pourrions citer la médecine, qui peut être considérée aussi comme un terme général comprenant l'anatomie, la physiologie, la pathologie, l'histologie, en un mot toutes les sciences médicales. Dans ces conditions, la médecine n'a pas d'objet propre, pas plus que la philosophie ; elle désigne une collection de sciences particulières.

Nous arrivons donc à cette conclusion : ou le mot *philosophie* ne signifie rien, ou il est synonyme de métaphysique. V. ARREN.

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE HOMÉRIQUE

III.

SES LIMITES.

Étant de loisir à Paris pendant une année de congé, j'entrai un jour au cours de M. Guigniaut, fréquenté par un certain nombre de fidèles. L'intérêt du sujet (il s'agissait de la géographie homérique), la parole chaleureuse et originale du maître me captivèrent. Le professeur, paraît-il, s'en aperçut : dès la leçon suivante, un appariteur vint me remettre un grand carton sur lequel était collée une carte du monde ancien, par Brué, le seul cartographe français dont les travaux honorent la science géographique. J'étais dès lors classé parmi les fidèles sérieux, et je m'en montrai digne par mon assiduité passionnée, ainsi que par mon ardeur à prendre des notes, pour lesquelles le précieux carton me servait de pupitre. Ce sont ces notes, quelque peu modifiées par de nouvelles recherches, qui forment la base du présent exposé.

§ I. — La géographie d'Homère, nous disait M. Guigniaut, est formée de deux éléments, les connaissances positives et les notions vagues. Ce qui rend cette géographie embarrassante, c'est que la distinction entre l'un et l'autre de ces éléments n'est pas toujours facile et que leur frontière est indécise. Il ne faudrait pas toutefois dédaigner même les fables dont est peuplé le monde homérique : elles ne sont pas toujours aussi fabuleuses qu'elles le paraissent.

Les **Pygmées**, par exemple (III, 6) [1], avec leurs combats contre les grues, ont tout l'air d'un conte : pourtant Hérodote, sans les nommer, semble bien y faire allusion, quand il parle (2, 32) de petits hommes noirs habitant au-delà des vastes déserts sablonneux de l'Afrique septentrionale ; Hécatée, antérieur à Hérodote, parle de leurs combats contre les grues qui, dédaignant leur petite taille, les affrontent et dévastent leurs champs (fr. 266, Did.) ; Aristote (*Hist. An.*, 8, 14) les place vers les lacs équatoriaux d'où s'écoule le Nil. Après lui, il est vrai, les Pygmées tombent en discrédit, et Strabon, sous Auguste, en parle (I, ch. 2, §30 et 35, etc.) comme d'un peuple fabuleux, qu'il range avec les hommes sans bouche et autres imaginations de ce genre. Vers la même époque, Pompon-Méla semble admettre que ce peuple a existé, mais qu'il a disparu ;

[1] Les chants de l'*Iliade* sont indiqués en chiffres romains.

Digitized by Google

et, selon ce géographe, ce seraient les grues qui auraient détruit cette race : *Fueri interius Pygmaei, minutum genus et quod pro satis frugibus contra grues dimicando defecit* (*Mela*, 3, 8). Cette supposition me paraît un moyen assez commode d'en finir avec les Pygmées.

On les retrouve toutefois dans les légendes du moyen âge : « Item sa- » chez, dit une relation du XIV^e^ siècle, que en cette terre de Pygonie les » gens sont petits comme un enfant de sept ans, et leurs chevaux petits » comme un mouton, et nulle personne leur fait la guerre, fors que les » oiseaux qui viennent chacun an, quand ils doivent cueillir leurs blés » et leurs vendanges. Et adonques, le roi de cette terre s'arme de tout » son pouvoir contre lesdits oiseaux, et font grand tuerie les uns contre » les autres. Et puis les oiseaux s'en retournent[1]. »

Des témoignages plus sérieux sont fournis à ce sujet par les voyageurs modernes. « Les Griquas, dit Harris (1842), sont des espèces de Pyg- » mées, habitant des cabanes presque invisibles, et sans cesse en guerre » contre l'autruche qu'ils forcent à pied. Inférieurs à tous les peuples voi- » sins, ils semblent une race aborigène dégénérée. » Le docteur Kraft, missionnaire évangélique dans l'Afrique australe (1849), rapporte que, au dire de ses guides, il y a dans le pays des Ouséri un petit peuple nommé Ouabilikimo, dont les individus n'ont pas plus de trois pieds et demi à quatre pieds de haut, et qui sont venus du nord-ouest dans l'Ouséri. Ce dernier renseignement, ajoute-t-il, s'accorderait assez avec ce qu'on dit dans le Choa [Abyssinie] des Pygmées du Doko. C'est surtout, en effet, dans le Doko, entre l'Abyssinie et la région des grands lacs, que des voyageurs plus récents ont retrouvé les restes des peuplades dont il s'agit, les Akkas, les Beschimans (hommes des taillis), et tout à l'ouest, vers la Guinée équatoriale, les Abongos : tribus nègres, nomades, dont la taille varie de 1^m^23 à 1^m^40, et qui ne sont, suivant le docte explorateur Lenz (1878), que les débris d'une population primitive, peut-être le vrai peuple aborigène de ces vastes contrées.

§II. – Si d'après ces données on est autorisé à penser que quelques notions vagues sur ce peuple étrange ont pu parvenir, par une sorte d'infiltration lente et successive, jusqu'aux Grecs des temps homériques, il semble encore plus probable que ces Hellènes des onzième et dixième siècles ont connu l'existence de la race nègre et sa distribution en deux groupes. le rameau oriental (Mélanésie), et le rameau occidental ou africain (Nigritie). C'est ce qu'exprime fort nettement Homère : « Les *Éthio-*

[1] Cette citation est empruntée à l'intéressant petit volume *Le Monde enchanté* (p. 191) de Ferdin. Denis. Elle fait partie d'une relation mise dans la bouche du famenx prêtre Jean, ce pontife-roi dont on plaçait l'empire tantôt à l'extrême-Orient, où il semble correspondre à une première notion du Mikado (Japon), tantôt en Abyssinie, dont il représente plus ou moins exactement le Grand-Négus.

Digitized by Google

» *piens*, dit-il (1, 22), habitent aux extrémités de la terre [cf. Hérod., 3,25], » les uns vers l'Orient, les autres vers le couchant, près de l'Océan aux » rapides courants. » (I, 423 ; XXIII, 205).

Remarquons ces termes « ép'Okeanoîo rhéethra », d'où il est permis d'inférer que le poète avait ouï parler de l'**Océan** extérieur, peut-être même de ces grands courants qui sillonnent, comme d'immenses fleuves, le sein de la mer des Indes et celui de l'Atlantique. De là sans doute cette image de fleuve Océan, fréquente dans Homère, et que d'ailleurs exprime par lui-même le mot Okeanós. Ce fleuve ou, si l'on veut, ce courant océanique, avec ses impulsions rétrogrades ou contre-courants (apsórrhoos, XVIII, 399; 20, 65), on se le représentait comme entourant la terre entière de ses replis. Car de quelque côté que les hommes de ces âges antiques eussent pénétré jusqu'aux terres extrêmes, l'Océan s'était offert à eux avec son immensité et son éternel murmure, son écume bondissante, sa force invincible (XVIII, 403 et 607). Homère assurément n'avait pas vu l'Océan, mais il est l'écho des rumeurs, des récits qui circulaient autour de lui [1].

Une de ses plus étranges indications, à ce point de vue, est celle du grand **lac solaire** (3, 1), d'où chaque jour s'élance Hélios pour éclairer le monde. C'est là, très probablement, une première image de la Caspienne qui, pour les peuples du Pont et du Caucase, était la mer d'où sort le soleil et qu'il embrasait de ses feux naissants, comme le fait entendre l'épithète homérique *périkalléa*, « splendide », et avec plus de précision Eschyle (fr. Did., p. 191), qui parle aussi de cet étang solaire et qui exprime par le mot énergique *chalcokéraunon*, « aux éclairs cuivrés, » les fulgurants reflets dont le colore, en s'élevant de ses ondes, l'astre brillant du jour.

Dans l'idée des anciens, au reste, ce lac ou cette baie (*límnê*) n'était qu'un estuaire de l'Océan : idée fort singulière, qui pourtant est à rapprocher de l'opinion des géographes modernes que, dans des temps très reculés, mais qui appartiennent à l'époque géologique actuelle, la Caspienne et le lac d'Aral furent des dépendances de l'Océan septentrional, et formaient avec la mer Noire elle-même une seule masse d'eau se prolongeant fort avant dans les steppes et communiquant avec l'Océan du nord par ce qui est aujourd'hui la vallée du Tobol et de l'Obi inférieur ; concordance notable avec la vieille tradition d'après laquelle la nef Argô, « si renommée » (12, 70), avait passé de Colchide dans l'Océan (Hécatée, fr. 187, Did.), d'où ensuite elle avait, suivant les uns, gagné le sein Arabique (Pind., Pyth., IV, 26 et 251, Dissen), tandis que, selon d'autres, auxquels paraît faire allusion le poète homérique (13, 59-72), elle était revenue par les mers occidentales et les parages de Sicile.

[1] « Admettons, dit M. Hild (p. 366, du Bulletin de la Faculté, décembre 1888), que l'*Iliade* et » l'*Odyssée* soient le recueil, aussi fidèle que possible, des traditions populaires chez les Ioniens-» Achéens au XI^e^ siècle avant notre ère. »

Digitized by Google

§ III. — Ces mers occidentales étaient, pour les Grecs de ces temps antiques, un objet à la fois d'attraction et de terreur. Les Phéniciens qui, les premiers, avaient osé, grâce à leur connaissance de la Petite-Ourse, s'aventurer dans ces vastes espaces, en faisaient, à la mode des matelots, des récits tantôt effrayants, tantôt pleins de séductions. Ils y avaient vu des géants n'ayant qu'un œil, des magiciennes possédant l'art des enchantements funestes, des peuples mangeurs d'hommes, des îles errantes qui s'entre-choquaient les unes les autres, des gouffres qui attiraient les vaisseaux, ou des monstres à face humaine se tenant dans les détroits pour happer les malheureux nautonniers. Puis, tout au fond de ces mers, c'était d'incompréhensibles ténèbres, nuit éternelle où commençait le sombre empire de Pluton. Mais, en regard de ces images terribles, se plaçaient aussi les tableaux les plus attrayants. Ici, des pays où la terre se revêtait de moissons perpétuelles et où elle produisait des fruits qui font oublier même la patrie ; ailleurs des îles enchanteresses où l'on trouvait, avec tous les agréments de la nature, l'accueil le plus hospitalier, et où l'abondance, la joie, les chants, les danses, le bonheur sans mélange ont établi leur séjour [1].

C'est au sein de ces récits, de ces contes, de ces fictions, où toutefois surnagent quelques précieuses données réelles, que se joue la muse homérique ; et ce sont ces données que nous avons à dégager, en suivant le fils de Laërte dans son parcours imaginaire.

La première terre qu'il aborde, après avoir dépassé non sans peine le terrible promontoire de Malée et obéi durant neuf jours à des vents pernicieux (9, 82), est celle des mangeurs de lotus. Quelle est cette terre des **Lotophages ?** On s'accorde à y reconnaître une désignation des pays à lotus-jujubiers de l'Afrique septentrionale, plus particulièrement vers la Petite-Syrte et la côte de Tunisie (Hérod., IV, 177 ; Polyb., 1, 39, 2 ; 12, 2 ; 34, 3, 12 ; et Ritter, *Géogr. gén.*, t. III, p. 245 de la trad. fr.).—De là, il est porté aux **îles des Chèvres** (9, 118 et 153), qui sont évidemment les îles Ægades, à la pointe occidentale de la Sicile ; puis il descend sur le rivage voisin (166-7, 181), qui est le pays des **Cyclopes**, pasteurs farouches, vivant sans lois, sans religion, sans même faire société entre eux, habitant les antres des rochers, et paissant des troupeaux de moutons, brebis et chèvres (106, 114-5, 184), étrangers d'ailleurs à la culture de la terre. Ces Cyclopes, bien entendu, n'ont jamais existé ; mais les Phéniciens n'étaient pas fâchés de détourner de la riche terre de Sicile,

[1] Sur ces prodiges, ces terreurs, ces séductions, qui figurèrent toujours dans les récits des premiers explorateurs de contrées lointaines, voir dans Aulu-Gelle (9, 4) les curieuses légendes empruntées à Aristeas de Proconnèse (VI^e siècle avant notre ère), et autres. A cet ordre d'idées se rapportent le géant Adamastor au cap des Tempêtes, les beaux vers de Pedo Albinovanus sur les effrois de l'Océan germanique dans la 1^re *Suasoria* de Sénèque le rhéteur, et, dans un sens contraire, l'île Cipangu de Marco Polo, toute pleine de ravissantes merveilles. Le journal de Colomb lui-même est empreint de ces visions.

Digitized by Google

au moyen de ces sombres tableaux, les marins des autres nations. Quant à la légende de Polyphème, il paraît, d'après une dissertation de W. Grimm (*Die Sage von Polyphem*, 1857), que la tradition d'un géant aveuglé par un captif qu'il voulait dévorer se retrouve en maints endroits, et suivant lui (car dès lors la manie météorologique envahissait la mythologie), c'est un mythe qui représente la lutte des éléments ! Nous y verrions plutôt une invention du poète, qui, toujours prodigue en miracles (Hor. A., P, 144-5; Boil., III, 283), peint ici l'état sauvage et grossier de l'humanité primitive, comme il peint au chant 7, chez les Phéaciens, l'idéal d'une société policée.

Échappé des cruelles mains du Cyclope, Ulysse tâche de reprendre la route de sa patrie, et il rencontre d'abord l'**île d'Éolie** (10, 1) où règne Éole, intendant des vents (21). Cette île, ceinte partout d'une roche nue qui lui forme comme un rempart d'airain, paraît être une désignation de l'île de Malte, vieille station phénicienne, clef du détroit entre la Méditerranée orientale et la Méditerranée occidentale. Un secourable vent d'Ouest (25), le porte de là tout droit et sans rencontrer aucune terre jusqu'en vue d'Ithaque, quand soudain, le dixième jour, des vents contraires le repoussent bien loin de la terre natale (54).

§ IV. — Il relâche encore une fois à l'île d'Éolie, et ensuite il arrive en sept jours au pays des **Lestrygons** (10, 82), plus cruels encore que les Cyclopes. Car la terreur plane sur toutes ces contrées lointaines, inhospitalières, et où la barbarie des hommes le dispute à la fureur des vents et des flots. Les récits du poète reflètent ces terreurs, en même temps qu'on y sent le vague des informations répandues alors dans le monde grec. Plus tard, les Romains, jaloux d'attirer à eux les nobles souvenirs de la poésie homérique, se sont plu à identifier le pays des Lestrygons avec le territoire de Gaëte et de Formies (Cic., *ad Att.*, II, 13; Hor., *Od.*, III, 17); de même l'**île de Circé**, ils la plaçaient avec confiance à la pointe sud de la bande de dunes qui sépare de la mer le Marais Pontin, pointe dont ils avaient d'ailleurs bien de la peine à faire une île (Cic., *de Nat. D.*, 3, 19; Virg., 7, 10 et 799; Mela, 2, 4) : en réalité l'un et l'autre sont des pays purement fantastiques, à la description desquels le poète mêle même des traits qui ne conviennent qu'à des régions fort reculées vers le Nord, là où la durée du jour est en quelque sorte continue (10, 86) et où il n'y a ni crépuscule, ni aurore, le soleil ne s'y enfonçant pas sous l'horizon, pour remonter ensuite dans le ciel (190-2). Les Phéniciens, qui faisaient commerce d'étain avec les îles du Nord, avaient pu propager ces notions, que le poète introduit un peu obscurément dans son récit.

A l'île vaguement septentrionale de Circé succède (11,14) le pays des

Digitized by Google

Cimmériens[1], où le héros voyageur est transféré en un seul jour par le souffle propice de Borée (10, 507 ; 11, 11) et où, sur les bords de l'Océan, il évoque les pâles ombres des morts. Lieux sombres, perdus dans les brumes du couchant, aux limites de la terre et du ciel (10, 15 et 156). On croirait être dans les parages mystérieux de l'île de Sein et de la baie de Douarnenez, vers les falaises tourmentées de la pointe extrême de Bretagne, là où la croyance antique plaçait le séjour des défunts, et où les vierges druidesses pratiquaient leurs rites évocatoires (v. H. Martin, *Hist. de Fr.*, 3e édit., I, p. 73). Ce sont ces bords redoutés que l'on entrevoit dans la description homérique, et une tradition rapportée par Claudien, versificateur ampoulé, mais fort instruit, vient à l'appui de cette hypothèse : « *Il est*, dit-il (*in Ruf.*, I, 123), *aux rivages où expire la » Gaule, un lieu baigné des eaux de l'Océan, où jadis Ulysse, à ce qu'on » raconte, évoqua par des libations de sang la troupe muette des mânes. » Le peuple de ces côtes entend gémir les ombres et le bruissement de » leur vol ; il voit passer de livides simulacres, fantômes des trépassés* ».

Au sortir de ces lieux ténébreux et des courants de l'Océan (11, 636 ; 12, 1), Ulysse est reporté de nouveau à l'île lumineuse de Circé, où sont, dit le poète (12, 4), les danses de l'Aurore (vague et inconsciente indication peut-être des jeux de l'aurore boréale), et il reçoit de la nymphe divine des instructions sur sa route, sur les dangers qui l'y attendent encore.

§ V. — Ici nous rentrons, par un brusque saut et sur les ailes d'un vent magique (12, 148-9 et 166-7), dans les mers intérieures et dans le domaine d'une géographie un peu plus positive, quoique toujours voilée de poétiques nuages. C'est d'abord l'**île des Sirènes**, avec ses prairies émaillées de fleurs (12, 39, 159, 167) et ses irrésistibles séductions, qui font penser aux attrayants rivages du golfe de Naples et d'Ischia, fréquentés dès les temps homériques par les colons hellènes (v. Curt., I, 543-4 de la trad. fr.). — A peine a-t-il quitté cette île enchanteresse (201), qu'il voit s'élever la fumée et qu'il entend le sourd grondement des flots autour des **Roches errantes** que lui avait annoncées Circé (59-61) en lui recommandant de les éviter, de peur qu'un orage de feu n'abîmât le navire et les nautonniers (68, cf. 219 et 260) : mention remarquable, et cependant méconnue de la plupart des interprètes, des îles Lipari et des feux volcaniques du Stromboli. Par une illusion visuelle assez ordinaire quand on s'avance vers un groupe d'objets multiples, ces îles semblent se mouvoir les unes derrière les autres : de là le nom d'Er-

[1] C'est la première mention de cette race Kymrique, qui, originaire des hauts plateaux d'Asie, a laissé des épaves de sa longue migration dans la Chersonèse Taurique (Crimée), la Bohême, la Chersonèse Cimbrique (Jutland, cf. Tac. Germ., 37), et la double Bretagne.

Digitized by Google

rantes (*Planctai*), nom qui fut appliqué plus tard aux Roches d'azur (Cyanées ou Symplégades), situées à l'entrée de l'Euxin.

A la suite de ces îles (cf. 59 avec 73 et 260), Ulysse aborde le terrible détroit, plus fameux jadis qu'aujourd'hui, mais toujours dangereux pour les barques à voile, par la violence du courant. C'est vers **Scylla** qu'Ulysse ordonne à son pilote de ranger la côte (220, cf. 81-2), et le poète montre en cela une notion exacte des conditions du passage, de même qu'on reconnaît bien, dans la haute roche lisse dont il parle (74 et 77-9) l'énorme rocher taillé à pic, qui surplombe les écueils mugissants de Scylla.

Après avoir échappé à ce triple péril des Roches errantes et de Charybde et de Scylla (260), le navire fait relâche en un port (305) sur la côte ouest (325-6) de l'île du Soleil, l'île à trois pointes (**Thrinacie**, 127), qui ne peut être autre que l'antique Trinacrie, quoi qu'en dise Voelcker, § 92, qui invente à cet effet une petite île Trinacie, complètement invisible, entre Charybde et la Sicile (v. la carte, à la suite de son ouvrage *Ueber homerische Geographie und Weltkunde*).

§ VI. — Retenu durant un mois entier sur ce rivage par la persistance des vents du sud (12, 325-6), Ulysse se remet enfin en route pour gagner Ithaque ; mais le sacrilège commis par ses compagnons sur les troupeaux d'Hélios attire contre eux la vengeance de Zeus; sa foudre éclate (415), le vaisseau est brisé, tout l'équipage périt. Le héros, sur un débris de son navire fracassé, se confie aux flots furieux. La dixième nuit (447), il arrive à l'**île de Calypso**, la belle nymphe, fille d'Atlas (1, 52). Cette île est appelée Ogygie (12, 448) et, sauf Voelcker (§ 63) qui la cherche vers le Nord, aux confins extrêmes d'une mer intérieure qui ne peut être, ce semble, que l'Adriatique, on la place communément à l'ouest ou au sud-ouest. Strabon (I, 2, § 37) pense que c'est l'île Gozzo, sœur de Malte.

Ce qu'il faut considérer pour résoudre la question, c'est que le poète la représente comme une île lointaine (5, 55), tellement lointaine, que les dieux eux-mêmes, et Mercure le plus agile d'entre eux, n'entreprennent pas volontiers ce voyage, à travers des mers d'une étendue inexprimable et loin de toute terre habitée (5, 100-103 et 175-6 ; 7, 244-6). Cela ne saurait convenir à l'île Gozzo, ni à aucun autre pays intra-méditerranéen. Il semble donc plus juste d'entrevoir là une sorte d'indication des espaces immenses de mer, qui séparent de la Sicile et des pays connus des Grecs homériques les plus extrêmes colonies ou comptoirs des Phéniciens, en Bétique ou en Lusitanie, et même aux îles Fortunées, filles de l'Atlas, comme Calypso elle-même, dont le nom symbolise peut-être le mystère qui couvrait ces îles si lointaines, situées au centre ou, comme dit le poète (1, 50), au nombril de la mer.

Digitized by Google

En un curieux passage de son traité *sur la face de la lune* (c. 67), Plutarque rapporte des traditions ou des dires, d'après lesquels on plaçait l'île d'Ogygie à cinq journées de navigation à l'ouest de notre continent, avec trois autres îles, et à cinq mille stades environ (925 kil.) d'un grand continent opposite au nôtre, dont le sépare une mer difficile et paresseuse, à cause des vastes bancs de vase herbeuse qui la couvrent en maints endroits. Cette île d'Ogygie, ajoute-t-il, et les autres adjacentes sont consacrées à Saturne et à Hercule (Kronos et Melkart, les grands dieux phéniciens).

De ces îles, au reste, on faisait, dès les temps les plus anciens, des récits merveilleux, que ne démentent pas les voyageurs modernes [1], et auxquels le vieux poète a pu emprunter les couleurs riantes dont il peint le séjour de la déesse (5, 59-74). Ulysse y reste sept ans, et quand il reprend enfin le chemin de sa patrie, il lui faut dix-huit jours, quoiqne conduit par la main des dieux, pour arriver en vue de l'île des Phéaciens (5, 279). A ce moment, la colère de Neptune le ressaisit de nouveau, il est emporté au loin pendant deux jours (probablement dans les profondeurs de la tempétueuse Adriatique [2]), jusqu'à ce que Minerve, sa protectrice, apaise les flots et fasse souffler pour lui le seul Borée (285), qui le ramène à l'île Schérie des Phéaciens.

Le poète s'est complu à faire des Phéaciens un peuple jouissant d'une félicité idéale, il répand sur leur île toutes les richesses de sa prodigue imagination, c'est un brillant prototype de ces fortunés pays de Cocagne ou d'Eldorado, que les hommes ont toujours rêvés, sans jamais les trouver ; mais si fictif que soit ce tableau, **Schérie** (l'île allongée) ne peut néanmoins être autre chose qu'une indication réelle de Corcyre (Thucyd. I, 25), la plus reculée des îles de l'Hellade (6,205), voisine de la Thesprotie Épirote (14, 335 et 344), et à douze heures de navigation d'Ithaque (13, 78 et 93-5), qui est en effet à trente-six lieues de Corfou.

Arrivé enfin sur le sol natal, Ulysse, l'éternel voyageur, n'est pourtant pas à bout de ses courses. Car Tirésias lui a prédit (11, 121, suiv. et 23, 269 suiv.) qu'après avoir puni les prétendants, il lui faudra encore quitter son foyer et pénétrer jusque chez des « **peuples qui ne connaissent** » **point la mer**, ni l'usage du sel avec les aliments, ni les navires aux » flancs peints en rouge, ni les rames agiles, ailes des vaisseaux. » Ces peuples si éloignés de toute mer, qui sont-ils, si ce n'est ceux de cette épaisse masse continentale et transdanubienne, qui se prolonge jusque dans les régions hyperborées, et qui plus tard s'appella Germanie, Scythie, Sarmatie.

[1] Voir Barker-Web et Sabin Berthelot, *Hist. natur. des îles Canaries* (1852) et la relation bien antérieure (1403) de Béthencourt, qui les décrit comme un pays « moult délectable ».

[2] Voir dans Thiers, t. 8, p. 642, l'affreuse tourmente qui ballotte le contre-amiral Cosmao, sorti de Corfou le 21 février 1808. Voir aussi saint Paul, *Actes des Apôtres*, XVII, 27, et XXVIII, 1-12; Châteaubriand, *Itinér.*, trajet de Trieste à Corfou, I, p. 7.

Digitized by Google

Si nous devons voir ici une sorte d'allusion aux terres de la Germanie (cf. Tacit. *Germ.* 3), on reconnaîtra avec plus de vraisemblance encore les Scythes, dans ces peuplades qui vivent du lait de leurs juments, ces **Hippomolges** (XIII, 5), que du haut de l'Ida découvre, par delà les Thraces, le regard perçant de Zeus ; au-delà des Hippomolges, les fabuleux **Abiens**, « les plus justes des mortels, » qui sont, aux extrémités nord de la terre habitée, ce que sont, aux extrémités sud, les « irréprochables » Éthiopiens (I, 423) : car les hommes aiment à placer dans le lointain du temps ou des lieux la justice et les vertus qu'ils ne rencontrent pas à proximité. — En deçà des Hippomolges, le poète nomme les **Mysiens** (XIII, 5), peuple qui forma plus tard la Moesie, aujourd'hui Bulgarie. Toutefois il ne nomme pas l'Ister (Danube), mot qui se trouve pour la première fois dans Hésiode.

§ VII.—Au sud, il connaît la **Phénicie**, ses arts, son commerce (XXIII, 743-4; 15, 415-6 et 455-8); il nomme les **Erembes** (4, 84), que l'on assimile aux Arabes; il signale la fertilité de l'**Égypte** et son beau fleuve (4, 229 ; 14, 257, 263), les richesses et la puissance de la magnifique Thèbes aux cent portes (IX, 381-4 ; 4, 126-32) ; et au-devant du fleuve, l'île de Pharos (4, 355), qu'il place étrangement à une journée de navigation du rivage, soit qu'il ait été trompé par les récits qu'il avait ouïs, soit qu'on veuille voir ici la trace d'un souvenir traditionnel, se rapportant à l'époque où les atterrissements du Nil n'avaient encore comblé qu'à demi l'ancien golfe, dont les grands lacs Maréotis, d'Edfou, Bourlos, Menzaley sont aujourd'hui les derniers vestiges. Il parle aussi de la **Libye** et de son admirable fécondité : il s'agit là sans doute du littoral libyen qui continue le littoral d'Égypte et qui fut plus tard la Cyrénaïque, contrée renommée pour les avantages et les agréments de son terroir.

A l'Orient, la géographie homérique, dépourvue des informations phéniciennes, ne dépasse guère les bords de l'Euxin d'une part (II, 857), et de l'autre le Taurus (II, 783; VI, 179). Au delà, dans la brume géographique, s'aperçoivent les belliqueuses **Amazones** (III, 189, cf. II, 814 ; VI, 186), tribu gynécocratique, peut-être moins fabuleuse qu'on ne le pense ; et plus loin encore, le brillant **fils de l'Aurore** (4, 188), devenu ensuite, sous le vocable de Memnon, le sujet de tant de légendes. En dehors de cette brève et unique mention, le poète ne paraît pas soupçonner l'existence de ces grands empires de la haute Asie, dont l'antique civilisation a jeté tant d'éclat (v. Maspero, *Hist. anc. des peuples de l'Or.*, 3e éd., p. 196 et 275, 284).

Telles sont, dans tout le pourtour de la terre, les limites extrêmes de la géographie homérique : il nous reste à l'envisager dans la description particulière de la Grèce elle-même.

CH. HANRIOT,
Prof. hon. à la Faculté des Lettres.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

LES DEUX PARADOXES DE LA VISION

I. — SIMPLICITÉ DE LA VISION BINOCULAIRE.

Quand on analyse le phénomène complexe de la perception visuelle et que l'on étudie la manière dont se forme en nous l'idée des objets matériels, on reconnaît que deux des éléments principaux présentent un caractère particulièrement paradoxal, la simplicité de la vision binoculaire et le redressement des images visuelles.

Il est un grand nombre d'animaux, les poissons entre autres et beaucoup d'insectes, chez lesquels la vision est nécessairement monoculaire : les deux yeux étant placés de part et d'autre de la tête, les deux champs visuels n'ont aucun point commun et un objet n'est visible que pour un œil à la fois.

Chez nous, il n'en est pas de même : dans les conditions ordinaires, normales, nous voyons les objets à la fois par les deux yeux ; or, comme les axes de ces deux yeux sont non pas parallèles, mais convergents, les deux impressions reçues sont loin d'être identiques; nos deux yeux ne perçoivent pas la même chose ; l'un voit un peu plus à gauche, l'autre un peu plus à droite, et pourtant nous ne croyons jamais voir deux objets. Si nous fermons un œil, l'aspect d'aucun corps ne se trouve modifié et il ne paraît pas que les borgnes se fassent des choses d'autres idées que nous. La synthèse des deux images différentes est donc un fait constant. L'illusion qui consiste à voir double, la diplopie, est un fait très rare résultant le plus souvent de la fatigue, de l'épuisement des muscles moteurs et accommodateurs de l'œil ou bien d'un effort volontaire par lequel nous leur imprimons une direction anormale.

Pour rendre compte du fait, on avait imaginé cette hypothèse qu'il existe dans les deux yeux des points identiques ou correspondants, que l'image d'un même objet vient se former de part et d'autre en ces points et que réciproquement nous croyons être en présence d'un seul objet lorsque deux points correspondants sont excités. J. Müller croyait même que dans le chiasme chaque fibre du nerf optique envoie un filet vers les deux points identiques. L'expérience a fait justice de cette conjecture; il n'existe pas dans les yeux de points correspondants, car selon que varie la situation relative des yeux et de l'objet, la première image se faisant toujours au même point de l'un des yeux, la deuxième vient se former en des points très différents de l'autre, sans qu'il y ait pour cela

Digitized by Google

double vision. A part des circonstances tout à fait exceptionnelles, l'objet vu simple ne fait pas des angles égaux avec ces deux lignes de visée. Comme l'avaient déjà remarqué Euclide, Galien et plus tard Léonard de Vinci, un objet qui n'est pas placé dans le plan médian de l'observateur a dans les deux yeux des parallaxes plus ou moins différentes. Dans le strabisme, qui certes n'est pas rare, il y a déplacement d'une des taches jaunes ou de toutes les deux ; l'axe principal de chaque œil correspond non à l'axe principal de l'autre, mais à un axe secondaire et cependant les objets ne sont pas vus doubles. On a quelquefois soutenu qu'il y a du moins des points presque correspondants et que la simple vision est due à ce que les deux images se forment en des points à peu près symétriques. L'expédient ne vaut rien : la science n'admet pas les à peu près ; des points presque correspondants ne le sont pas du tout. L'étude des phénomènes physiologiques ne suffit donc pas à nous expliquer la fusion des deux images visuelles.

Mais là où un observateur superficiel croit voir une simple perception, il y a en réalité de nombreuses associations d'idées, grâce à l'habitude que nous contractons de bonne heure, sous l'influence d'une expérience répétée, d'interpréter d'une manière constante les données des sens. La méthode analytique employée par Condillac pour expliquer la formation de nos connaissances en accordant les sens à la statue les uns après les autres n'est pas le moins du monde d'accord avec la nature ; les sens en réalité s'exercent simultanément, leurs données s'offrent en même temps à notre esprit, elles se combinent et chacune d'elles doit en grande partie ce qu'elle est au concours de toutes les autres. C'est ce qu'il importe de ne pas oublier. L'impression produite par chaque objet sur nos deux yeux est, nous l'avons dit, notablement différente ; mais toutes les fois sans exception qu'il nous a été possible de toucher l'objet que nous regardions, en même temps qu'il causait deux perceptions visuelles présentant l'une avec l'autre des rapports déterminés, il nous a donné une seule perception tactile. Un tel fait ne pouvait passer inaperçu ; il a par sa constance produit une impression profonde sur notre esprit et l'habitude est née en nous, de si bonne heure, que nous ne l'avons pas remarquée et longtemps avant l'âge de la réflexion, d'associer à l'idée de deux perceptions visuelles unies par de semblables rapports l'idée d'une seule perception tactile possible, c'est-à-dire d'un seul objet. Notre avis est donc que nous voyons toujours double, puisque nous avons deux yeux, et que nous jugeons que l'objet est simple ; il n'y a pas seulement perception, mais aussi inférence ; c'est le toucher qui a fait l'éducation de la vue, c'est l'expérience qui a établi une association indissoluble entre les idées. Voilà ce qui nous permet d'expliquer les erreurs qu'il nous arrive parfois de commettre. Quand nous regardons dans un stéréoscope, nous croyons voir une seule photographie, alors que nous en percevons deux, dont la différence est sen-

Digitized by Google

sible; mais les deux objectifs à l'aide desquels ont été prises les deux images formaient entre eux un angle égal à celui de nos deux lignes de visée, de sorte que chacune correspond exactement à l'impression que produit dans chacun de nos yeux un objet réel et simple ; la cloison placée au milieu de l'appareil fait que chaque œil ne peut apercevoir que l'image faite pour lui : nous jugeons donc comme nous avons accoutumé de le faire en présence de telles perceptions visuelles. Ce qui prouve que le jugement n'est pas alors le résultat d'une fusion réelle des deux images, c'est que si l'une est blanche, l'autre noire, nous n'avons pas la perception de couleur grise ; si l'une est rouge, l'autre verte, il n'y a pas reconstitution de la lumière blanche. — Mais, nous dira-t-on, plusieurs observateurs tout à fait dignes de foi affirment que pour eux, en pareil cas, la reconstitution s'accomplit toujours. — Nous ne faisons pas difficulté de l'admettre ; ce fait, qui est d'ailleurs fort rare, ne nous embarrasse pas. Dans ce cas, comme dans le cas le plus ordinaire, nous nous trouvons en présence non d'une perception, mais d'un jugement inspiré par les habitudes que l'esprit a contractées. En revanche, si nous faisons énergiquement converger nos regards sur notre index placé à quelques centimètres en avant de notre visage, un crayon placé un peu plus loin nous paraît double. Pour que deux images visuelles soient rapportées à un seul et même objet, il faut et il suffit que nous observions entre elles les rapports auxquels nous sommes accoutumés et qui ont toujours accompagné, dans notre expérience, une impression tactile unique.

II. — REDRESSEMENT DES IMAGES VISUELLES.

La connaissance des lois de la réfraction de la lumière et l'examen de tous nos appareils d'optique nous enseignent que l'image produite par une lentille bi-convexe, telle que notre cristallin, est toujours renversée ; donc l'image des objets qui vient se former sur la rétine est une image renversée. Et cependant nous n'éprouvons pas un instant d'hésitation ; nous voyons tous les objets droits; il n'y a jamais sur ce point d'erreur ni d'illusion. Comment cela se peut-il faire ? La plupart des hommes ne soupçonnent même pas ce phénomène, car le champ visuel est renversé tout d'un coup, ce qui n'altère aucunement les situations relatives des différents points.

On fait observer quelquefois que, la rétine étant transparente, l'onde vibratoire réfractée par le cristallin n'excite pas les bâtonnets et les cônes les traversant pour parvenir à la face postérieure de la rétine, que tout au contraire le rayon lumineux pénètre directement jusqu'au fond de l'œil, qu'il s'y réfléchit complètement pour revenir dans la couche des bâtonnets et des cônes, qui sont perpendiculaires au plan de la rétine, et que l'excitation de ces organes se produit non pas du dehors au dedans

Digitized by Google

mais du dedans au dehors. On rappelle aussi que la rétine est un miroir concave et que la propriété des miroirs concaves est de former une image renversée des objets. Mais cela importe peu au point de vue de la question qui nous occupe : nous ne regardons pas l'image rétinienne placée en face de nous ; il ne se produit pas de contre-renversement de l'image, comme dans certains instruments d'optique ; ce sont toujours les parties supérieures de la rétine qui sont excitées par les rayons lumineux venant d'en bas, les parties inférieures par ceux qui viennent d'en haut.

D'après Müller, la vision droite n'a pas besoin d'explication, parce que nous voyons tout renversé et non un seul objet parmi d'autres; « rien ne peut être renversé, quand rien n'est droit, les deux idées n'existant que par opposition. » Nous ne pouvons nous contenter d'une telle fin de non-recevoir. Il y a bien là un mystère, mais un mystère qu'il n'est pas impossible de dissiper. « On ne peut admettre, dit Helmholtz[1], l'hypothèse d'après laquelle l'idée de la direction serait influencée par l'endroit de la rétine sur lequel se forme l'image, de sorte qu'un point représenté en bas devrait paraître en bas par cela même.. En effet notre conscience naturelle ignore complétement jusqu'à l'existence de la rétine et la formation des images optiques ; comment saurait-elle quelque chose de la position des images qui s'y forment?... La discussion sur les causes de la vision droite ne présente à mon avis aucun autre intérêt que de nous montrer combien il est difficile, même à des hommes d'une capacité scientifique incontestable, de reconnaître l'existence et la nature de l'élément subjectif de nos perceptions sensuelles, combien il est difficile de considérer ces perceptions comme des actions des objets sur les organes, au lieu d'y rechercher des images intactes des objets, idée que le langage se refuse à exprimer clairement, tant elle est peu naturelle ! »

Les mots haut et bas n'ont rien d'absolu : nous appelons haut ce qui est du côté de notre tête et de la tête de nos semblables, bas ce qui est du côté de nos pieds. La preuve en est facile à fournir. Puisque la terre tourne sur elle-même et autour du soleil, en admettant que je sois véritablement en cet instant la tête en haut et les pieds en bas, le moment viendra où je serai dans une position rigoureusement horizontale, puis je me trouverai la tête en bas et la voûte du ciel sera infiniment au-dessous de moi. Or les choses ne se passent pas ainsi. C'est la direction de la pesanteur qui détermine à chaque instant où se trouve le haut et le bas. La pesanteur joue un rôle considérable dans un grand nombre de phénomènes physiologiques ; nous en sentons continuellement l'action qui se combine avec les diverses données des sens. Nous distinguons aisément les mouvements que nous faisons de bas en haut ou de haut en bas, car pour accomplir les premiers il faut triompher de la pesanteur

[1] Helmholtz, *Optique physiologique*, trad. fr., p. 771.

Digitized by Google

de nos membres ; le même mouvement nous coûte un effort plus considérable dans un cas que dans l'autre. Les distances verticales nous paraissent d'ordinaire plus grandes que les distances horizontales, parce que le mouvement de l'œil est plus facile dans un sens que dans l'autre. Il y a là un élément de discrimination très frappant. Pour atteindre, toucher et parcourir les différents objets et leurs parties, il nous faut exécuter des mouvements dans l'un ou l'autre sens; nous en associons l'idée aux diverses perceptions visuelles ainsi qu'aux divers mouvements musculaires de l'œil qui les accompagnent et réciproquement nous interprétons la situation et la direction des données visuelles d'après les mouvements dont elles évoquent l'idée. Il n'est pas besoin d'autre chose pour expliquer le fait que de l'expérience et de l'habitude. La localisation de l'objet n'est pas une perception, c'est un jugement. L'exercice du toucher actif nous a appris à attacher un sens déterminé aux différentes données de la vue.

Il en résulte que nous sommes tout déroutés quand nous nous trouvons dans des conditions opposées à celles auxquelles nous sommes accoutumés. Lorsque nous regardons l'image des objets dans un miroir concave ou lorsque nous les observons à travers une lunette qui, disons-nous, les renverse, les données de la vue sont redressées, nous voyons en haut ce qui est réellement en haut et, fidèles à nos habitudes de jugement, nous le croyons en bas et nous le cherchons en bas. Mais pourvu que nous y soyons attentifs, nous pouvons faire naître en nous de nouvelles habitudes et nous parvenons à interpréter correctement ces données qui tout d'abord nous ont fait commettre tant d'erreurs ; par quel moyen ? en apprenant à les associer à l'idée des mouvements correspondants. C'est ainsi que certains hommes accoutumés aux études micrographiques en viennent à travailler sur le porte-objet du microscope sans aucune hésitation, avec une rapidité et une précision merveilleuses. Un grand nombre de personnes procèdent avec une extrême vitesse aux opérations délicates de leur toilette, beaucoup même se rasent sans accident devant un miroir : les uns et les autres savent diriger et coordonner leurs mouvements d'après les indications de leurs yeux, c'est-à-dire en sens inverse de ce que nous faisons d'ordinaire. La manière dont est née et s'est développée en eux cette habitude extraordinaire nous montre quel est le point de départ des jugements que nous portons dans les conditions normales.

E. Joyau,

Chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Aix.

Digitized by Google

NOTE SUR UN VERS DE VIRGILE

(Bucoliques, 10, 1)

Extremum hunc, Arethusa, mihi concede laborem.

M. O. Ribbeck écrit *laborum* sur la seule autorité de la leçon première
E
du Palatinus, lequel porte : LABORVM, avec une rature sur l'v. La comparaison avec VIII, 60 n'est pas de nature à favoriser ce changement :

. .extremum hoc munus morientis habeto.

Ni surtout le vers de Catulle, 76, 18 :

Extremam iam ipsa in morte tulistis opem.

J'ajouterai que la construction d'*extremus* avec un génitif semble avoir appartenu au *sermo cotidianus*. On ne la rencontre ni chez Tibulle, ni chez Properce : en revanche, Horace en offre un exemple, et c'est justement dans les Épitres (langue familière), II, 2, 204 : « Extremi primorum. » On la retrouve dans la latinité d'argent, chez Tacite, *Hist.*, IV, 42, 30 : « An Neronem extremum dominorum putatis ? »

On peut aussi rapprocher de l'*extremum laborem* de notre vers l'*inceptum laborem* des *Géorgiques*, II, 39 :

uque ades inceptumque una decurre laborem.

F. PLESSIS.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

F. Deltour, Inspecteur général de l'Instruction publique, docteur ès lettres, *Histoire de la Littérature romaine*, 2 vol., Paris, Delagrave, 1887-89.

Si jamais le XX^e^ siècle entreprend d'écrire l'histoire de l'Université de France durant le XIX^e^, de quelque opinion politique que doive s'inspirer l'historien, il mettra certainement en très belle place ceux de nos maîtres qui, uniquement dévoués à la jeunesse et fidèles au devoir professionnel, n'ont cessé de lutter pour la cause des sérieuses études. Et certes ! ils sont nombreux toujours, les universitaires de talent et de

Digitized by Google

savoir, qui sans céder au désir de figurer sur les scènes bruyantes, croient d'autant mieux servir l'État que l'enseignement, par la parole et par la plume, aura absorbé tout leur temps. Nos lecteurs n'auront que l'embarras de choisir, parmi les noms de leur connaissance, pour composer d'avance ce livre d'or que ne se refusera pas d'écrire l'avenir : ils y auront placé avec nous, et en très bon rang, celui de M. Deltour. Peut-être en trouverait on qui se recommandent davantage par les recherches originales ; mais si nous demandons un vulgarisateur capable de faire passer, dans l'enseignement de nos classes de lettres, les résultats les plus solides de la science pure, d'apporter à cette œuvre une compétence indiscutable avec le goût qui choisit et le tact qui proportionne, on citerait difficilement une personnalité plus digne de confiance et de respect.

Le plus récent ouvrage de M. Deltour est une histoire de la Littérature romaine dont la première partie a paru il y a deux ans ; elle s'arrêtait à l'empire. Le second volume, plus considérable comme étendue, et, si je ne m'abuse, plus complet et plus attachant, poursuit, non pas seulement la littérature profane et païenne, mais même les œuvres issues du christianisme naissant, jusqu'à l'aurore du moyen âge. Quoique des raisons de librairie aient écourté cette partie, qui eût aisément fourni la matière d'un troisième volume, elle est suffisante pour le but qu'elle se propose d'atteindre. Quant aux lettres païennes, on peut dire, sans exagérer l'éloge, que l'auteur a trouvé moyen de faire, à tous les genres importants, la bonne mesure. Il en parle à la fois en lettré agréable et en érudit compétent, toujours préoccupé de se renseigner à la source des travaux spéciaux, quand ces travaux sont écrits en français ou en latin. Plus précis que Pierron et sur une foule de points mieux informé, moins sec que Teuffel dont le manuel n'est pas tant un livre fait qu'un recueil de documents méthodiquement disposés, il laisse dans l'esprit des notions exactes, sans fatiguer par l'étalage de discussions purement érudites Des citations nombreuses, des renvois plus nombreux encore à un recueil de morceaux traduits du latin (*Choix de morceaux traduits des auteurs latins*, par F. Deltour et Ch. Rinn, 1 vol. in-12, Delagrave), permettent au sens critique du lecteur de s'exercer sur les textes mêmes et de vérifier les jugements de l'historien. L'ouvrage répond donc très largement aux exigences de l'enseignement secondaire ; mais il mérite de rester entre les mains des candidats à la licence, comme un manuel excellent, tant par lui-même que par les renseignements bibliographiques qui sont mis au bout des chapitres, sur les questions les plus importantes. Je ne reprocherai pas à M. Deltour de n'indiquer aucun ouvrage allemand ou anglais, quoique je le regrette ; il y a dès raisons nombreuses qui expliqueraient au besoin cette exclusion : par dessus toutes, la difficulté de choisir et la nécessité de se borner. J'aurais voulu toutefois que M. Deltour, suivant l'exemple de M. Plessis, dans le petit *Manuel de Bender*,

Digitized by Google

traduit par M. Vessereau, eût signalé les meilleures éditions et au besoin une bonne traduction de chaque auteur.

J'ajouterai que le livre de M. Deltour se distingue par sa tenue morale ; dans une préface très digne, l'auteur parle du devoir « de respecter la jeunesse, de lui inspirer l'amour et l'admiration de ce qui est beau et de ce qui est bon, la haine et le mépris de ce qui est grossier et infâme. » Ce devoir, il l'a rempli avec une fermeté discrète, sans ostentation ni pruderie, en alliant l'amour sincère de l'antiquité aux convictions d'une âme profondément religieuse. Le maître le plus timoré voudra recommander cette histoire de la littérature romaine, même pour l'enseignement des jeunes filles ; et l'esprit le plus libéral n'y pourra reprendre des vues étroites ou des déclamations de sectaire.

H. de la Ville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux, *Mythologie élementaire des Grecs et des Romains*, 1 pet. in-12, Paris, Hachette, 1889.

Voilà un petit ouvrage d'apparence coquette, composé avec une science solide d'après les grands manuels qui font autorité, imprimé et illustré presque avec luxe, qui va, je l'espère bien, expulser de leur dernier asile, je veux dire des pensionnats de demoiselles, les traités de mythologie puérile et honnête, qu'on y aurait avantageusement remplacés depuis longtemps par la *Cuisinière bourgeoise*. Faire tenir en dix-huit chapitres, très courts pour la plupart (ils ont en moyenne dix pages), des notions justes et claires sur les religions de l'Orient, de la Grèce et de Rome, n'était pas une tâche facile ; ceux-là seuls qui sont mythologues de profession se rendront compte des obstacles qu'il y avait à vaincre pour dire l'essentiel sur chaque chose, et se faire comprendre sans entrer dans de grands développements. Je n'oserais affirmer, sans avoir expérimenté le livre sur les enfants auxquels il est destiné, que l'auteur y ait tout à fait réussi. Ce précis ne renferme que des notions générales et quelque peu abstraites ; il doit être complété prochainement par des *Récits Mythologiques*, qui seront le livre de lecture destiné à éclairer, à vivifier le livre d'étude.

Tel qu'il est, il affecte quelque peu la forme d'un catéchisme, avec des résumés et des questionnaires au bout des chapitres, afin de faciliter la tâche du maître. Je serais ravi que les professeurs de grammaire voulussent bien l'essayer dans leurs classes, ravi que leur expérience, seule décisive en la matière, dissipât mes préventions. Je n'ai pas cru, jusqu'à ce jour, à la possibilité d'enseigner la mythologie élémentaire, pour cette raison que toute mythologie en général est très éloignée de nos habitudes de penser et qu'il faut, pour en saisir l'esprit, un effort dont

Digitized by Google

l'enfant me paraît incapable. J'eusse préféré que M. de Mirmont écrivît son manuel, non pour les classes de grammaire, où la science des religions anciennes, si réduite qu'elle soit, vient avant son heure, mais pour les classes de lettres, où l'explication des poètes grecs et latins en fournit le commentaire et la matière. Dans ce cas une forme moins élémentaire et aussi des développements plus étendus me sembleraient indiqués [1]; tout en applaudissant à la tentative de vulgariser dans l'enseignement secondaire, une étude attachante et utile, tout en faisant des vœux pour qu'elle réussisse, je me permets de regretter que l'auteur n'ait pas pris pour modèle le petit manuel de H. W. Stoll (*Handbuch der Religion und Mythologie der Griechen und Roemer*), dont le succès est grand en Allemagne et qui répond davantage à mon idéal : je serais bien surpris si nos collègues de l'enseignement secondaire étaient d'un avis différent.

F. Antoine, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, *M. Tullii Ciceronis ad Quintum fratrem Epistola prima.* Texte latin avec commentaire. Paris, Klincksieck, 1888 (collection bleue).

Il y a des formules d'éloge, en bibliographie comme ailleurs, dont on a tant abusé qu'on n'ose plus les employer, même quand elles sont indispensables. Le moyen de ne pas remarquer avant toute chose, en parlant du livre de notre savant collègue de Toulouse, qu'il comble une lacune? Les étudiants condamnés jusqu'à ce jour à préparer le texte très intéressant de la *Lettre à Quintus* avec l'édition Lemaire, dont l'annotation est tout à fait insuffisante, rendront témoignage à l'exactitude du cliché. Les voilà munis d'un texte irréprochable avec un commentaire tout exprès composé en vue des examens d'enseignement supérieur. Nul ne s'étonnera que dans ces notes, la grammaire tienne la plus large place : en tout état de cause, le commentaire grammatical est à la fois le plus utile et le moins aisé. Et puis M. Antoine, auteur d'une *Syntaxe de la langue latine* solide et méthodique (Paris, Vieweg, 1886), n'avait, pour faire œuvre de grammairien, qu'à suivre la pente naturelle de son

[1] L'inconvénient le plus grave d'une mythologie trop élémentaire, c'est que le besoin d'enseigner des idées simples conduit très souvent à enseigner des idées fausses. Il est sans doute très commode d'expliquer le nom de *Cacus* par κάκος, *mauvais*, comme fait l'auteur à la page 186, suivant en cela Servius, *En.*, VIII, 190, et l'opinion générale des anciens; mais cette étymologie est inadmissible; dans *Cacus*, *a* est long; dans κάκος, il est bref, et le nom propre traduit en grec doit s'accentuer Κᾶκος, non Κάκος. V. d'ailleurs comment M. Bréal (*Mélanges de Myth. et de linguistique*, p. 1 et suiv.) a mis en relation le nom et l'être de *Cacus* avec ceux de *Caecias*, de *Caeculus*, et avec le radical soit de καίω, soit de *caecus*.

Digitized by Google

esprit en tirant parti de ses travaux antérieurs. D'aucuns trouveront peut-être qu'il ne s'est pas toujours gardé de certaine subtilité encombrante ; on le voit occupé çà et là à fendre des cheveux en quatre et je crains que les candidats à la licence ne le suivent pas jusque-là. Il est vrai que par l'exagération même de ses qualités, cette édition sera précieuse à l'agrégation de grammaire, dont le programme ne peut manquer de l'accueillir à bref délai : c'est un encouragement qui lui est bien dû. Cependant la partie historique et archéologique est loin d'être négligée ; je n'ai pas remarqué que l'auteur ait passé aur un seul détail important, sans en faire l'objet d'une explication substantielle, toujours puisée aux meilleures sources. De même l'introduction critique et biographique épuise tout ce qu'il est indispensable de connaître sur la constitution du texte, sur la personnalité de Quintus et sur ses rapports avec son frère l'orateur. J'aurais voulu toutefois, pour ma part, quelque chose de plus, sinon pour l'appréciation littéraire de l'œuvre qui est suffisante, du moins sur les modèles grecs dont Cicéron s'est inspiré et sur les imitations dont sa lettre a été l'objet plus tard. Les épîtres et les traités politiques étaient fort en honneur chez les Grecs ; les philosophes donnaient volontiers des consultations aux souverains et aux hommes d'État ; ils ne se bornèrent pas toujours, comme fit Platon, sollicité par Denys, à leur adresser pour toute réponse une comédie d'Aristophane. D'autre part, Cicéron semble avoir fait école à son tour ; sans parler de certains traités de Sénèque, il y a une lettre de Pline à Maxime envoyé en Achaïe comme gouverneur (VIII, 24), qui est, pour le fond et pour la forme, comme un décalque réduit de la Ire Épitre à Quintus. Un honneur plus grand encore est réservé à la sagesse de Cicéron en plein moyen âge : si l'on veut bien comparer quelques passages du traité *de Consideratione* en cinq livres que saint Bernard adresse au pape Eugène III, spécialement la quatrième partie qui renferme les recommandations personnelles et iutimes, avec les conseils de modération et d'honnêteté que Cicéron prodigue à son frère, on constatera autre chose que des rencontres fortuites de pensées et d'expressions : ces ressemblances, dans le détail desquelles je ne saurais entrer ainsi en passant, méritent d'être signalées. Règle générale, une œuvre d'un caractère aussi particulier que l'Épître à Quintus gagne beaucoup à être rattachée à la tradition du genre auquel elle appartient. Il est vrai que si Lafontaine n'était pas allé à *Ténèbres*, il ne se serait pas avisé des beautés de Baruch, et que M. Antoine est un très bon latiniste sans avoir lu saint Bernard. Son édition est indispensable aux candidats qui préparent le programme actuel de la licence, et elle restera, lors même que le programme viendrait à changer.

Digitized by Google

O. **Riemann**, maître de conférences à l'École normale supérieure, et **T. Homolle**, professeur suppléant au Collège de France. T. Livii, *ab Urbe condita Libri* XXVI-XXX, avec notice, notes, remarques sur la langue, index et commentaire historique. Paris, Hachette, 1889.

Ce volume de près de 750 pages in-16 continue une série commencée en 1881 sous la direction de Benoist, l'initiateur éminent des études de philologie latine en France. Le premier volume comprenait les livres XXI et XXII ; le suivant allait jusqu'à XXV inclusivement ; le troisième, qui vient de paraître, complète la décade dont l'objet est, comme on sait, le récit de la seconde guerre punique. La mort, qui depuis plusieurs années, visite notre Sorbonne plus souvent qu'à son tour, ayant ravi le maître, M. Riemann, pour l'achèvement de sa tâche, s'est adjoint un spécialiste en archéologie ancienne. Dieu me garde d'offenser la mémoire de l'homme dont le *Virgile* m'a fait entrevoir, il y a quelques quinze ans, dans la solitude fort peu suggestive d'un petit lycée de province, des méthodes et des sources de travail que je soupçonnais à peine! Et puis il n'est jamais généreux de louer les vivants aux dépens des morts. Je suis cependant forcé de déclarer, et j'aime à croire que Benoist revenant parmi nous s'associerait à l'éloge, que la collaboration de M. Homolle a donné au volume nouveau une valeur exceptionnelle. Si la partie philologique et grammaticale est toujours aussi soignée, les notices historiques et archéologiques sont à la fois plus complètes et mieux ordonnées. C'est une innovation excellente que celle qui fait commenter par chapitres logiquement disposés, au lieu de les disperser d'après l'ordre alphabétique, les termes relatifs aux institutions et aux usages antiques. Dans ces chapitres, toutes les expressions techniques sont détachées de telle sorte, que l'élève n'éprouvera jamais aucune peine à trouver le renseignement spécial dont il aura besoin, et il pourra les étudier ensemble comme il ferait d'un petit manuel. Autre changement qui ne sera peut-être pas approuvé par tout le monde, mais qui répond trop à certaines critiques formulées ici même à propos de l'*Horace* de M. Waltz, pour que je n'y voie pas un progrès. C'est que les illustrations d'après l'antique ont disparu du livre ; le dessin n'y a participé que pour les plans et les cartes, indispensables à l'intelligence d'une œuvre historique [1]. Non que l'enseignement par les yeux des antiquités grecques et romaines ne soit en lui-même une excellente chose : mais nous le vou-

[1] J'ai bien envie de chercher à M. Homolle une querelle .. d'Allemand, au sujet du plan du Forum romain et de ses abords, qui figure p. 558. Pourquoi avoir étalé tout au travers d'un blanc la mention : *Ambassade et Institut germaniques*, la seule de son espèce, alors qu'il n'y a de place ni pour le palais Farnèse, ni pour la villa Médicis ? Est-ce pour nous rappeler que si la siège de la politique et de la science allemandes est, à Rome, sur l'emplacement de Jupiter Capitolin, il est aussi tout près de la Roche Tarpéienne ?

Digitized by Google

drions méthodique et suivi, non décousu et capricieux, comme il le reste forcément, lorsque les illustrations sont suggérées par le hasard d'un texte isolé. Du reste, les éditions illustrées une fois mises à la mode par une maison qui dispose d'immenses ressources et peut apporter dans le moindre détail de ses ouvrages une distinction rare, l'exemple a été suivi par d'autres moins bien outillées ; des ouvrages excellents ont été gâtés ainsi par les caricatures d'après l'antique qu'on y intercalait : c'est là, sans doute, ce qui nous aura rendu toute illustration d'éditions classiques insupportable.

Si l'on veut que nos élèves des classes de lettres et même nos étudiants dans les facultés se familiarisent avec le spectacle des ruines de l'antiquité, avec celui des monuments plastiques et des monnaies qui en expriment le génie ou en racontent l'histoire, que l'on avise aux moyens de placer dans les bibliothèques à leur usage les deux chefs-d'œuvre de M. V. Duruy, sous la forme vraiment exquise dont la maison Hachette les a revêtus. Voilà le complément indispensable des bonnes éditions que chaque année fait éclore, et que recommandent les noms des maîtres les plus compétents de notre Université. MM. Riemann et Homolle me pardonneront cette digression : elle ne m'éloigne de leur *Tite-Live* qu'en apparence, puisque aussi bien les gravures des deux premiers volumes sont empruntées à l'*Histoire Romaine*, et que si le troisième s'en est privé, c'est sans doute pour nous renvoyer à la source une fois pour toutes. Prise dans son ensemble, cette édition de la troisième décade de Tite-Live est une œuvre considérable par son étendue, unique peut-être par le soin consciencieux du détail dont toutes les pages portent la marque. En songeant au travail qu'elle suppose, à la compétence des savants qui y ont collaboré, je ne puis me défendre de réflexions mélancoliques sur les résultats qu'elle a produits et que sans doute elle produira dans nos classes ; il faudrait ne pas avoir corrigé de versions de baccalauréat, pour se bercer d'illusions et compter sur un avenir réparateur. Que de peines nous nous donnons pour faire aimer le latin à des générations qui n'en veulent plus ! Et je répète l'exclamation de mon vieux sergent de 1870, étreignant avec colère, tandis que nous battions en retraite, le superbe chassepot dont un mois auparavant il était si fier : « Dire qu'avec le fusil à piston, en Crimée, en Italie, nous marchions toujours en avant ! »

J.-A. Hild.

Digitized by Google

Zur Enstehungsgeschichte der Ilias, *von* HERMANN KLUGE, *Oberlehrer am Herzogl. Ludwigs-Gymnasium zu Cœthen.* Cœthen, 1889, VIII — 220 p. in-8°.

L'auteur de ce livre a été frappé d'un fait : c'est que si l'on scande l'ensemble des vers grecs hexamètres, depuis Homère jusqu'à Nonnos, on y trouve d'autant plus de dactyles et d'autant moins de spondées que le poète était plus récent ; on devait s'attendre, au contraire, à voir dans la poésie se multiplier les spondées, à mesure que croissait le nombre des syllabes longues de la langue, par l'effet des contractions.

Partant de là, le professeur allemand explique l'inégale répartition des dactyles et des spondées dans les diverses parties de l'*Iliade* par la différence d'âge de ces morceaux épiques : les plus anciens seraient les plus riches en spondées. Cette conclusion ne me semble pas bien rigoureuse. Si la prédominance du dactyle sur le spondée, dans un vers qui admet ces deux sortes de pieds, n'est pas due au hasard, ce peut être une question de vogue ; qui nous dira quand cette mode a commencé, et si elle n'a pas été précédée d'une tendance contraire ? La langue des poésies homériques a été imitée directement par tous les poètes épiques de la Grèce ; cette imitation aurait suffi pour donner une allure dactylique à leur style, bien différent de leur langage usuel. Enfin, j'admire la patience qu'a eue l'auteur de compter tous les dactyles et tous les spondées d'Homère ; mais avec la plus grande confiance dans son talent de calculateur, je conteste absolument toute valeur à sa statistique, parce que, dans mille et mille endroits où il a vu un spondée, il pouvait tout aussi bien, et même mieux, voir un dactyle.

Ainsi Ἀτρείδης est regardé comme commençant par deux longues, p. 35 dans le vers, *Iliade*, XI, 130. Mais si le thème de Ἀτρεύ-ς, c'est-à-dire Ἀτρεϝ- devant une voyelle, devient Ἀτρέϊ en trois syllabes lorsqu'on y ajoute -ι (*Il.*, II, 105), n'est-il pas logique qu'il donne Ἀτρεί-δης en quatre syllabes, lorsqu'on y ajoute -ίδης ?

Une conséquence également outrée que tire M. H. Kluge de sa première observation, c'est qu'à un certain moment le vers homérique n'était formé que de spondées (p. 35). Pas un seul des vers qu'il cite ne reste nécessairement spondaïque, si l'on tient compte de l'histoire de la langue; la question a été discutée tout au long dans ce *Bulletin*, t. V, p. 205 sqq.

Si le vers entièrement spondaïque avait été employé dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, il est bien probable qu'on en trouverait des preuves certaines, Nous savons qu'en latin Ennius s'en servait ; et parmi ses vers de ce genre (v. 34, 174, 603, 604, édit. Vahlen) :

Olli respondit rex Albai longai.
Cives Romani tunc facti sunt Campani.
Introducuntur legati Minturnenses.
Olli crateris ex auratis hauserunt.

Digitized by Google

il n'y a de doute que pour un seul (v. 551) :

Omnes mortales sese laudari exoptant

pour lequel on peut admettre la variante :

Omnes mortales sese laudarier optant.

M. H. Kluge ne se contente pas de ce prétendu vers homérique de six spondées ; il pense que ces spondées eux-mêmes pouvaient être aussi bien des trochées, ou des iambes, ou des pyrrhiques, en un mot, que la quantité était indifférente ; on comptait seulement les syllabes, comme en français ; de plus, il y avait la rime, autre trait de ressemblance. Il compte 75,08 vers rimés pour cent, dans le neuvième chant de l'*Iliade* (p. 57) ! Il est vrai que ces rimes finales ou intérieures, dont il donne des exemples, p. 53-56, sont loin d'être riches et d'avoir l'air d'être recherchées, quoi qu'en dise l'auteur. Elles sont indépendantes de l'accent, et ne s'appliquent généralement qu'à la dernière syllabe; or, toute syllabe finale doit, d'après la phonétique grecque, être terminée par une voyelle ou par un des sons *n*, *r*, *s*. Je doute que, dans ces conditions, Boileau eût appelé l'état de rimeur un « rude métier ». (Sat. II, V, 13).

Ajoutons que, suivant M. H. Kluge, l'hexamètre homérique a deux provenances distinctes : il résulte de la fusion, tantôt de deux vers de trois pieds, tantôt de trois vers de deux pieds. Chacune de ces sortes de vers préhomériques, *vorhomerisch*, était propre à des fractions différentes de la race grecque : la strophe de trois dipodies, sans doute béotienne ou éolienne, était plus ancienne que celle de deux tripodies, qui devait être ionienne. L'union de deux dipodies avait eu lieu, du reste, avant que la troisième vînt s'y ajouter. Enfin la dipodie simple doit être le vers *arien*, le plus ancien de tous dans notre race. Ce sont ces petits vers " préhomériques ", sans quantité et rimés, qui cousus ensemble, ont formé les vers homériques, où la quantité est si souvent inexacte (?) On ne s'est pas donné la peine d'ôter les rimes de ces lambeaux (il est vrai que c'eût été difficile, à moins de renoncer carrément à la règle ὁ θεός ἐστιν ἅγιος), mais on les a plus ou moins maladroitement déguisés en spondées et en dactyles.

Veut-on savoir comment s'est introduit ce dactyle, qui changeait le nombre primitif des syllabes? Par l'anacruse, qui a permis d'ajouter une ou deux syllabes au commencement de chaque vers préhomérique, devenu demi-vers ou tiers de vers.

On voit que ce système a l'avantage de tout expliquer (lire, par exemple, la p. 20), mais que ses explications ne sont pas toujours de celles qui entraînent la conviction. E. ERNAULT.

Le Rédacteur en Chef-Gérant . V. ARREN.

Poitiers. — Imp. Millet, Descoust & Pain.

Digitized by Google

FÉVRIER 1889. SEPTIÈME ANNÉE. — N° 4.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Concours littéraire ouvert entre les étudiants de la Faculté des lettres de Poitiers.

La Faculté met au concours pour l'année 1889 le sujet suivant :

Essayer de composer une étude d'ensemble sur les principaux esprits forts du XVII^e^ siècle, en considérant ceux-ci comme les intermédiaires entre le scepticisme de Montaigne et les revendications des philosophes du XVIII^e^ siècle.

On s'attachera à montrer qu'il y a eu, pendant tout le XVII^e^ siècle, à côté et comme en dehors de notre littérature classique, toute une lignée d'écrivains indépendants qui ont préparé la philosophie du XVIII^e^ siècle.

Les auteurs qu'on pourra étudier de préférence, en essayant de résumer surtout le sens général de leurs œuvres, sont : Huet (le scepticisme théologique), Lamothe-le-Vayer (le scepticisme érudit), Théophile Viaud et Saint-Evremond (le libertinage) et enfin Fontenelle, avec qui s'ouvre véritablement le XVIII^e^ siècle.

Tous les étudiants (boursiers, maîtres auxiliaires, répétiteurs, élèves libres et correspondants) sont admis à concourir.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté avant le 1^er^ octobre, terme de rigueur.

*
* *

M. Chevaldin, chargé de conférences à la Faculté, vient de publier chez Klincksieck un volume in-12 (IV, 181 p.), intitulé : La ***Farce de***

Digitized by Google

Patelin et ses imitations par le Dr K. Schaumburg avec un supplément critique de A. Banzer, traduit, annoté et augmenté d'un appendice par L.-E. Chevaldin.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 6e SÉRIE (du 1er mai au 1er juin 1889).

Licence ès lettres.

QUESTION DE GRAMMAIRE. — L'augment et le redoublement.

MÉTRIQUE. — Les vers lyriques.

THÈME GREC. — *Sur la chute d'un favori.* — Qui s'est élevé plus haut que lui ? N'a-t-il pas été l'homme le plus riche de la terre ? N'est-il pas parvenu au faîte même des honneurs ? Tout le monde n'a-t-il pas craint, tremblé devant lui ? Mais voilà qu'il est devenu et plus malheureux qu'un captif et plus misérable qu'un esclave et plus dépourvu de tout que le pauvre consumé par la faim, voyant chaque jour des glaives aiguisés contre lui, et un gouffre et des bourreaux et l'appareil de sa mort. Il ne sait même pas s'il a jamais joui de cette ancienne fortune. Que dis-je ? ses yeux ne voient plus la lumière, et au milieu du jour, plongé dans une nuit épaisse, emprisonné dans ces murs, il a perdu la vue. Mais non, malgré tous mes efforts, je ne pourrai vous faire voir dans ces paroles les souffrances de celui qui s'attend à toute heure à être mis en pièces. Eh ! qu'est-il besoin ici de discours, puisqu'il vous a présenté lui-même un tableau vivant de ses tortures ?

(Traduit du grec.)

(Pour les autres sujets, prendre ceux qui ont été indiqués dans la série précédente, et qui n'ont pas été traités par les candidats de l'extérieur.)

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — TITE-LIVE, *Préface :* « Facturusne operæ pretium sim .. sollicitum tamen efficere possit. »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et Décad. des Romains*, IV : « La tyrannie d'un prince... les séparait encore plus de Carthage. »

THÈME GREC. — LA BRUYÈRE, *des Ouvrages de l'esprit* (parallèle entre Corneille et Racine) : « Corneille nous assujettit à ses caractères et à ses idées. . et que l'autre doit plus à Euripide. »

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème allemand.

Il faut séparer d'abord la tragédie d'avec la comédie. L'une représente les grands évènements qui excitent les violentes passions ; l'autre se borne à représenter les mœurs des hommes dans une condition privée.

Pour la tragédie, je dois commencer en déclarant que je ne souhaite point qu'on perfectionne les spectacles, où l'on ne représente les passions corrompues que pour les allumer. Nous avons

Digitized by Google

vu que Platon et les sages législateurs du paganisme rejetaient loin de toute république bien policée les fables et les instruments de musique qui pouvaient amollir une nation par le goût de la volupté. Quelle devrait donc être la sévérité des nations chrétiennes contre les spectacles contagieux? Loin de vouloir qu'on perfectionne de tels spectacles, je ressens une véritable joie de ce qu'ils sont chez nous imparfaits dans leur genre Nos poètes les ont rendus languissants, fades et doucereux comme les romans. On n'y parle que de feux, de chaînes, de tourments. On y veut mourir en se portant bien. Une personne très imparfaite est nommée un soleil, ou tout au moins une aurore ; ses yeux sont deux astres. Tous les termes sont outrés, et rien ne montre une vraie passion. Tant mieux ; la faiblesse du poison diminue le mal.

Thème anglais.

Tout ce qui était possible en fait d'améliorations sociales au temps de Richelieu fut exécuté par cet homme dont l'intelligence comprenait tout, dont le génie pratique n'omettait rien, qui allait de l'ensemble aux détails, de l'idée à l'action avec une merveilleuse habileté. Maniant une foule d'affaires grandes et petites en même temps et avec la même ardeur, partout présent de sa personne ou de sa pensée, il eut à un degré unique l'universalité et la liberté d'esprit. La fin dernière de sa politique intérieure fut ce qui faisait grandir et tendait à déclasser la bourgeoisie : ce fut le progrès du commerce et le progrès des lettres, le travail soit de l'esprit soit de la main. Quant à sa politique extérieure, cette partie de son œuvre, non moins admirable que l'autre, a de plus le singulier mérite de n'avoir rien perdu par le cours du temps et des révolutions de l'Europe, d'être pour nous, après deux siècles, aussi vivante, aussi nationale qu'au premier jour. C'est la politique même qui, depuis la chute de l'empire et la résurrection de la France constitutionnelle, n'a cessé de former, pour ainsi dire, une part de la conscience du pays.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« L'enseignement des langues vivantes ne peut avoir qu'un but utilitaire ; il ne saurait contribuer à la culture des jeunes esprits. »

Apprécier cette pensée, en l'appliquant à l'anglais ou à l'allemand.

Le jeudi 9 mai, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais.

Le jeudi 16 mai, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

Fables et Superstitions populaires dans la littérature latine

—

LES ARGÉES [1]

(Suite.)

L'interprétation de Klausen a, elle aussi, pour point de départ, un jeu de science étymologique ; mais elle offre le précieux avantage de mener

[1] V. le Bulletin de février, p. 36.

Digitized by Google

à une idée simple et qui s'accommode sans peine à l'idéal d'un culte primitif. Étymologie à part, on peut dire que cet auteur, dont l'érudition est immense, a entrevu la vraie solution et que pour le problème des Argées, comme pour la plupart de ceux qu'il embrasse dans son ouvrage, il a fourni aux mythologues et même aux folk-loristes de l'âge suivant, de précieux arguments ; nous les retrouverons plus tard. Je ne veux, pour le moment, qu'en éliminer ce qui me paraît inadmissible. Les Argées, prétend Klausen, sont les génies des couches argileuses (*Argillengeister* [1]), qui entrent pour une part notable dans la constitution géologique des sept collines et y forment les réservoirs naturels d'eau potable[2]. Schwegler a ouvert aux Argées les rangs des dieux Lares ; l'auteur d'*Énée et les Pénates* les met ainsi au nombre des divinités aquatiques. Or le culte de ces divinités, tel qu'il est issu des imaginations primitives, nous est connu ; il s'est maintenu jusqu'aux temps historiques, et il ne semble pas que rien y manque. Tout au moins on ne rencontre aucun témoignage, aucune pratique qui indique que jamais les Argées, à quelque point de vue qu'on les envisage, s'y soient trouvés mêlés. Bien entendu que nous réservons la question du Tibre où sont jetés les mannequins.

Avant la construction des aqueducs, amenant l'eau potable du dehors, les habitants de Rome avaient pour s'alimenter l'eau du Tibre, souvent troublée[3], celle des puits creusés dans le tuf, et enfin les sources vives, qui, plus nombreuses et plus abondantes sur l'emplacement de Rome qu'en n'importe quel lieu du Latium, ne suffisaient que tout juste aux besoins d'une nombreuse population[4]. C'est pour cela que la religion les prit sous sa protection spéciale ; toute espèce de fontaine naturelle était considérée comme une manifestation de la bonté divine ; l'imagination y logeait un *Numen*, un *Genius* qu'elle douait de facultés prophétiques et de vertus médicales[5]. Tel était le cas de la source qui, devant la porte Capène était consacrée à Egeria, de celle qui au

[1] Ouv. cit., p. 941, n. 1888. L'*Argilletum* (*ab argilla, quod ibi id genus terræ*, VAR., *Ling. lat.*, V, 157 ; cf. SERV., *Æn.*, VIII, 345) était situé au bas de la citadelle, près de la Curia Hostilia. Mais il y avait d'autres carrières de terre argileuse dans la région des sept collines. V. JORDAN, *Topoyraphie*, etc., I, p. 137.

[2] PLINE, *H. Nat.*, XXXI, 3, 28 : *Aqua semper dulcis in argillosa terra.*

[3] On connaît les épithètes *flavus* et *caeruleus* que lui donnent les poètes, et l'expression de *Serra* (*la scie*, SERV., *Æn.*, VIII, 62), qui le désignait dans les livres des Pontifes : *quasi ripas.. exedens.*

[4] FRONT., *Aqued.*, I, 4 : *Ab urbe condita per annos quadringentos quadraginta unum contenti fuerunt Romani usu aquarum quas aut ex Tiberi aut ex puteis aut ex fontibus hauriebant.* CIC, *Rep.*, II, 6, admire la sagacité de Romulus qui : *Locumque delegit et fontibus abundantem.* Il est à peu près certain que les Romains ne recueillaient pas les eaux de pluies dans des citernes, comme on faisait partout ailleurs en Italie.

[5] FRONT., loc. cit., SERV., *Æn.*, VII, 84. OV., *Fast.*, IV, 659, et un grand nombre d'inscriptions votives.

Digitized by Google

voisinage de la porte Carmentale, avait reçu son nom de Carmenta[1]. Telles encore les sources placées sous le vocable de Juturna, divinité venue à Rome des environs de Laurente et d'Ardée, en l'honneur de laquelle on célébrait une fête annuelle le 11 janvier, et qui possédait des sanctuaires sur le Champ de Mars et au pied du Palatin[2]. Enfin la meilleure interprétation que l'on ait donnée de l'être énigmatique d'Anna Perenna, mêlé à la légende de Mars et fêté aux débuts du printemps, c'est qu'elle est une personnification des sources intarissables (*amnis perennis*)[3]; honorée d'abord comme Juturna près du Numicius, elle fut transplantée à Rome, dans un bois sacré près du Tibre, à la première pierre milliaire sur la voie flaminienne[4]. Tous ces cultes se ramènent plus ou moins directement à celui de Janus[5]; parmi les attributions de ce dieu figure celle de faire jaillir les eaux du sein de la terre. Il avait sous sa garde le Tullianum, monument connu surtout comme prison, mais dont le nom même, sans compter sa ressemblance avec une construction analogue de Tusculum, indique un château d'eau[6]. Fons ou Fontus, personnification mâle de toutes les sources d'eau vive en général, était considéré comme son fils; le siège spécial du culte dont il était l'objet se trouvait sur le mont Cælius et sur le Janicule; tous les ans, le 13 octobre, on célébrait en son honneur les *Fontinalia*, durant lesquelles on ornait de guirlandes les fontaines et jetait des fleurs dans les eaux[7].

C'est à cette fête d'automne que Klausen prétend rattacher celle des Argées célébrée au printemps. Tandis que celle-là est à ses yeux la fête de la reconnaissance pour les bienfaits des fontaines et des sources, celle-ci se rapporterait à la découverte des mêmes sources; et la noyade des mannequins dans le Tibre serait le sacrifice expiatoire, destiné à obtenir les eaux potables, au début de l'été, durant lequel elles se font rares. Le lien léger et peut-être accidentel qui rattache *Argilla* à *Argei*, suffit-il à établir une théorie de ce genre? Qui oserait le prétendre[8]? Si

[1] Ov., *Fast.*, III, 275. Var., *Ling. lat.*, VII, 26.

[2] Nom soit à dériver de *juvare*, soit à identifier avec *Diuturna*. V. Serv., *Æn.*, XII, 139; Var., *Ling. lat.*, V, 71; Ov., *Fast.*, I, 462.

[3] Mommsen, *Unteritalische Dialecte*, p. 248.

[4] *Kal. Vatic.*, 15 mars.

[5] Iuturna était considérée parfois comme l'épouse de Janus (Aunobe, *adv. gent.*, III, 9); ailleurs, il est le père du dieu Tiberinus. Sur Janus, père des sources en général, V. Ovide, *Fastes*, I, 269.

[6] Sur le sens de *tullius*, V. Festus, à ce mot et le fragm. d'Ennius (*Ajax*) : *Misso sanguine lepido tullii efflantes volant.* De même Suét (*Fragm.* 157) : *Tulli aquarum projectus, quales sunt in Aniene flumine quam maxime præcipiti.*

[7] Var., *Ling. lat.*, VI, 22. Cic., *Nat. Deor.*, II, 20, 52. Pour le Janicule, siège de ce culte, V. Cic., *de Leg.*, I, 22, 56; pour le Cælius, C. I. L 6, 155 à 162; dans l'une de ces Inscriptions avec le surnom de Palatinus. Il y avait des *collegia Fontanorum*; une porte des régions de Servius s'appelait *Fontinalis*.

[8] Si l'on veut à toute force des analogies qui mettent les Argées (rad. *Arg.*), en rapport de signification avec quelque divinité aquatique, on trouvera près de Tibur Albunea, personnification

Digitized by Google

la procession des Argées et la cérémonie du pont Sublicius avaient eu pour objet la découverte des sources et leur lustration, comment une idée aussi simple se serait-elle perdue? Comment, du temps de Varron, ni les mœurs ni la langue n'en ont-ils gardé de souvenir? Comment les Argées, tant dans la légende que dans la topographie religieuse de Rome, sont-ils demeurés sans rapport avec Janus, Fons et les nombreuses divinités féminines dont j'ai parlé? Remarquons que Varron nous a conservé la désignation de douze stations sur vingt-quatre de la procession qui prélude à la noyade des Argées : il n'y en a que deux qui correspondent à peu près avec les lieux connus du culte des sources sacrées[1]. Enfin l'égale répartition sur les quatre régions de ces vingt-quatre sanctuaires peut s'ajuster à une division administrative, c'est-à dire factice; elle exclut *a priori* cette idée qu'elle repose sur des accidents topographiques et naturels. Le seul point par lequel les Argées touchent au culte des divinités aquatiques, c'est le Tibre, qui reçoit les mannequins de jonc; Klausen n'a eu garde de l'oublier; mais il s'en avise trop tard, alors que l'étymologie trop facile de *Argilla Argei* l'a détourné de la voie qui nous paraît la bonne.

III.

SACRIFICES HUMAINS ET SUBSTITUTIONS.

Ce qui donne à la cérémonie des Argées son caractère spécial dans le culte romain, c'est le fait des mannequins de jonc précipités dans le Tibre, et ensuite l'égale répartition des *sacraria* ou *sacella* nommés Argées sur les quatre régions de la ville primitive. Le reste, procession et sacrifices solennels, participation de la Flaminica en deuil, intervention officielle des Vestales et des Pontifes, doit être tenu pour accessoire, un appareil et des pratiques de ce genre étant communs à d'autres fêtes. Quand l'histoire d'un culte nous offre ainsi un fait typique, dont le sens n'est expliqué par aucun témoignagne digne de foi, il est clair qu'à l'in-

des eaux sulfureuses de l'Anio, ainsi nommée à cause de la couleur *blanche* de ses eaux (Hor., *Od.*, I, 7, 12; Pline, *H. N*, XVI, 44, 87), et aussi un affluent du Tibre du nom de *Albula* (Virg., *En.*, VIII, 332, avec la note de Servius). D'après Varron (*Ling. lat.*, V, 30), c'est le Tibre même qui aurait à l'origine porté ce nom. Mais il est clair que de tels rapprochements ne mènent à rien pour le fond des choses; c'est aux faits, non aux mots, qu'il faut demander la solution du problème.

[1] Ainsi, l'on pourrait tirer une induction en faveur de la thèse de Klausen, de la proximité de l'Argiletum au N. E. du Capitole et du Tullianum. C'est à cette place que la légende plaçait le miracle d'une source thermale qui jaillit devant les Sabins, qu nd ils vont envahir le forum. Ov., *Fast.*, I, 261. (Macrobe, *Sat*, I, 9, 17, le met ailleurs). C'est de là que part l'*Insteianus vicus*, au sommet duquel se trouve l'*Auguraculum* dont il a été question, p. 11. Tite-Live (XXIV, 10, 8) parle de sources abondantes qui auraient jailli à cet endroit.

Digitized by Google

terroger tout seul on court grand risque de ne point obtenir de réponse. La seule chance qui existe de lui dérober son secret, c'est d'aller chercher dans d'autres cultes des faits analogues en aussi grand nombre que possible, et, s'il en est dont la signification est connue, d expliquer par eux celui qui est demeuré obscur[1]. Ainsi posé, le problème des Argées devient à proprement parler celui des mannequins noyés, sous couleur de religion populaire, n'importe où.

Supposons-le résolu; admettons provisoirement, sauf vérification ultérieure, que toute la cérémonie rentre dans la catégorie des sacrifices offerts en effigie. Rien de plus commun que des oblations de ce genre; l'idée de substituer, pour les dons que l'homme présente à la divinité, tantôt la partie au tout, tantôt l'image à la réalité, est contemporaine de l'idée même du sacrifice[2]. Ainsi l'ont compris les Grecs dès la plus haute antiquité. Dans la *Théogonie* d'Hésiode, c'est le héros dont la légende primitive fait l'intermédiaire audacieux et rusé entre l'Olympe et la terre, qui se charge d'apprendre aux hommes le moyen de s'acquitter à peu de frais vis-à-vis des dieux[3]. Au temps où les uns et les autres discutaient à Méconé leurs prérogatives réciproques, Prométhée fait deux parts d'un bœuf offert en sacrifice; d'un côté il met la chair et les viscères comestibles qu'il renferme dans la peau de l'animal; de l'autre il construit avec les membres inférieurs, les os et la graisse une sorte de simulacre artistement agencé; puis il offre le choix à Zeus.

Le dieu n'est pas dupe de la ruse; mais il lui plaît de mettre l'humanité dans son tort, afin de lui refuser ensuite le bienfait du feu : il choisit donc la plus mauvaise part. C'est par cette naïve légende, empreinte, comme plusieurs autres de même provenance, d'une douce ironie, que l'imagination hellénique s'expliquait le partage inégal qui présidait aux sacrifices. De la victime immolée aux dieux pour obtenir leur faveur, la plus grosse et la meilleure part revient aux sacrificateurs et aux assistants; les dieux obtiennent le reste. Dans un grand nombre de cas, ce sont des raisons économiques qui suggèrent ces accommodements; ainsi les Locriens, au lieu d'offrir à Zeus de véritables hécatombes, se conten-

[1] C'est la méthode préconisée et pratiquée par M. Tylor dans ses travaux sur les civilisations primitives. « L'ethnographe, dit-il, qui compare les uns aux autres les exemples d'une même cérémonie accomplie dans les diverses phases de la civilisation, se trouve souvent en position d'en donner une explication plus raisonnable que le prêtre qui, au nom de l'orthodoxie, attribue à cette cérémonie une signification spéciale, souvent toute différente de celle qu'elle avait dans le principe ». (E. B. Tylor, *Civilisations primitives*, II, p. 469, trad. Barbier). Tout mythologue, linguiste ou non, qui part d'une idée *a priori* ou d'une intuition subjective pour interpréter les croyances et les pratiques religieuses, est prêtre à sa façon, c'est-à-dire champion d'orthodoxie, faisant la leçon aux faits, quand il devrait la recevoir d'eux.

[2] V. la théorie du sacrifice chez Tylor, ouv. cit., II, 483 et suiv. K. F. Hermann, *Lehrbuch der Griech. Antiquitaeten*, II, § 24 et suiv.; et l'article *Sacrificia*, dans la *Realencyclopedie* de Pauly, VI, p. 656 et suiv.

[3] *Théog.*, 521 et suiv.

Digitized by Google

taient de fabriquer de petits bœufs en bois, qu'ils brûlaient sur les autels [1]. Hérodote, parlant du culte de Séléné chez les Égyptiens, décrit tout au long la manière dont ils sacrifient des porcs à cette divinité, mangeant la chair et ne livrant aux flammes sacrées que la queue, la rate et l'estomac de l'animal; les pauvres, dit-il, n'ayant pas le moyen d'immoler des porcs véritables, fabriquent des simulacres en pâte, qu'ils font cuire au four [2]. C'est à une coutume de ce genre que se réfère un ancien commentateur de Virgile pour expliquer le sacrifice d'Iphigénie [3]. L'immolation n'a pas eu lieu en réalité, dit-il, mais en effigie : *Car dans le culte, le simulacre tient lieu de la victime;* ainsi quand on a de la peine à se procurer certains animaux prescrits par le rite, on les remplace par des images en pain ou en cire. De même, pour les lustrations, il était parfois obligatoire d'employer de l'eau ayant une provenance déterminée, par exemple l'eau du Nil dans le culte d'Isis à Rome : un précieux subterfuge épargnait la peine de l'aller chercher en Égypte, et, comme le lapin était baptisé carpe par le moine facétieux, l'eau du Tibre se faisait égyptienne [4].

Mais toutes les substitutions en matière de sacrifices ne procèdent pas de l'instinct mercantile ; il en est qui tiennent à des raisons plus hautes et que l'on pourrait justement regarder comme des compromis entre la vivacité du sentiment religieux et l'épuration des idées morales : de celles-là il nous faut parler plus longuement. En principe l'humanité croit se rendre d'autant plus agréable aux dieux qu'elle leur offre des dons plus considérables; et le prix de ces dons, elle le mesure à la privation dont ils sont pour elle-même la cause [5]. Les sacrifices humains que

[1] Zenob., *Prov.*, V, 5. Le cheval de Troie est un simulacre du même genre. Serv., *Æn.*, II, 15 et 17, cf. Accius (*Fragm. Trag.*), *Minervae donum armipotenti Danai abeuntes dicant.* Cf. Lobeck, *Aglaophamus*, 1060.

[2] Herod., II, 47. Un autre cas fort original de substitution, pour raison d'économie, est celui qui, en Béotie, reposait sur le calembour, μῆλοι (pommes) et μῆλα (brebis) ; on s'acquittait des prescriptions de l'oracle qui réclamait des brebis, en offrant à Héraklès des pommes (Pollux, *Onom*, I, 30).

[3] Serv., *Æn.*, II, 116.

[4] Cf. Virg., *Æn.*, IV, 512 : *Sparserat et latices simulatos fontis Averni* avec la note de Servius : *In sacris... quae exhiberi non poterant, simulabantur et erant pro veris.* Xen., *Rép. Ath.*, II, 9 : « La ville fait un grand nombre de sacrifices pour le bien général (δημοσίᾳ) ; mais c'est le peuple qui festoie en mangeant les victimes. »

[5] Les peuples sémitiques sont au premier rang de ceux qui entendent ainsi l'idée du sacrifice et la mettent en pratique jusqu'aux temps d'une civilisation avancée; à leurs yeux, la plus grande certitude de l'efficacité du sacrifice reposait sur le chagrin causé au sacrificateur. Pour les Carthaginois, immolant leurs enfants à Moloch, V. le passage fameux de Diodore de Sicile, XX, 14. Le roi des Moabites, au moment de perdre la bataille, dévoue son fils aîné à la mort et promet de le brûler sous les murs de la ville. V. Movers, *Phoenizier*, p. 300 et suiv. C. Ennius, *An.*, 160 : *Poeni sos soliti dis sacrificare puellos.* A rapprocher la légende (citée par Tylor, II, 496) suivant laquelle Manco Capac, roi des Péruviens au XI^e^ siècle de notre ère, fait couper la tête au plus beau de ses fils et répand son sang sur le feu, afin que la fumée puisse parvenir jusqu'au dieu.

Digitized by Google

nous trouvons mêlés à l'histoire de tous les cultes antiques n'ont pas d'autre origine; si l'homme s'est avisé d'égorger son semblable sur l'autel des dieux, c'est avec la préoccupation de leur offrir une victime précieuse entre toutes. Il y a sans doute d'autres motifs encore que nous dégagerons dans la suite ; mais là est le motif dominant, par lequel s'explique tout le reste. La preuve, c'est que l'homme demi-barbare ne sacrifie pas n'importe qui, lorsqu'il entend solliciter une faveur extraordinoire ou détourner un grand malheur. Il choisit ses victimes parmi les êtres les plus nobles, les plus purs, les plus distingués ; ce sont des vierges sans taches, des enfants de sang royal, des éphèbes et des jeunes filles dont la beauté brille entre tous; ce sont des chefs d'État et des généraux d'armée qui courent au-devant de la mort pour le salut d'un peuple ou d'une ville [1]. Tantôt l'on suppose que les dieux eux-mêmes, exprimant leurs préférences dans un oracle, réclament ces sortes d'immolations; tantôt, sous la menace de quelque désastre, il s'offre des victimes volontaires, animées par cette pensée que la vie d'un seul peut racheter les existences d'une cité entière. Les exemples de ces sortes de dévouements sont nombreux dans l'histoire fabuleuse des grandes villes helléniques; Athènes et Thèbes y tiennent le premier rang [2]. Et comme ces sacrifices spontanés sont empreints d'une grandeur héroïque bien propre à surexciter le courage et le patriotisme, les âges civilisés les célèbrent par toutes les voix de la poésie, les glorifient par toutes les manifestations de l'art. Les sentiments qui les avaient inspirés à l'origine persistent même bien avant la période historique ; lorsque, après l'attentat de Cylon, Épiménide fut consulté par les Athéniens sur les moyens de purifier la ville, il leur suggéra d'expier des meurtres impies par des immolations volontaires; on vit alors des jeunes gens appartenant aux plus nobles familles renouveler le dévouement légendaire de Macarie et de Ménécée [3]. La mort de Léonidas et de ses compagnons aux Thermopyles est interprétée dans le même sens : elle fut le rachat de la Grèce et le gage des victoires à venir [4].

[1] V. Cæs., *Bel. Gal.*, VI, 16. *Quod pro vita hominis nisi hominis vita reddatur, non posse aliter deorum immortalium numen placari arbitrantur.* Cf. le même principe, justifiant les mêmes pratiques à propos des Slovènes et des Antes, chez Procope, *Bel. Goth.*, III, 14.

[2] Les Estes (*Monum. hist. Germ.*, de Pertz, IX, 374) sacrifient à leurs dieux à figure d'animaux des hommes vivants : *diligenter omnimo probatos, ne maculam in corpore habeant.* C'est surtout dans les légendes helléniques que nous voyons l'homme préoccupé d'offrir aux dieux les victimes les plus nobles et les plus belles ; à Témésa, dans la grande Grèce, on immolait chaque année la plus belle fille du pays, pour expier le meurtre d'un compagnon d'Ulysse. (Paus., VI, 6, 3). Une profanation du temple d'Artémis Triklaria en Attique, était compensée par le sacrifice annuel de filles et de garçons pris parmi les plus beaux, sacrifice aboli par Eurypylos (Paus., VII, 19, 2). Sur les immolations héroïques dans la légende athénienne et thébaine, v. Lycurgue, *contre Leocr.*, 98-100 ; Philoch., *Frag.* 16 ; Eurip., *Phen.*, 916 et suiv. ; Plut., *Pelop.*, 21. Le principe en est glorifié et par l'orateur Lycurgue (loc. cit.) et par Euripide (*El.*, 1024) au nom du patriotisme.

[3] Athen., XIII, 78, et Diog. L., I, 110.

[4] Chez Lycurg., *contre Leocr.*, p. 215.

Digitized by Google

Chez les peuples de l'Italie latine, des pratiques analogues se rencontrent, procédant des mêmes concessions religieuses ; ces concessions y revêtent même un caractère d'énergique précision qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est que nulle part l'individu n'a plus complètement abdiqué au profit de la communauté politique; la somme d'existence attribuée à l'ensemble de ses membres étant regardée comme sujette à la diminution sous l'influence de causes diverses, la religion pourvoit à son renouvellement par des cérémonies spéciales. C'est le sang qui est le principe de la vie, et l'effusion du sang, qui amène la mort de l'individu, doit, dans de certaines conditions, refaire la vigueur du corps social tout entier : d'où la nécessité de semer la mort pour procréer la vie[1]. D'autre part il y a des fautes privées ou publiques qui, portant atteinte à la jouissance des dieux, ont pour effet d'épuiser les énergies vitales des familles et de l'État : ces fautes doivent être expiées, ce qui ne veut pas tant dire châtiées que compensées. Il y a identité pour le Romain primitif entre les forces de la nature physique ou morale et l'être des dieux ; lorsqu'il rassasie ces dieux par des offrandes, dont la matière est empruntée soit au monde animal, soit aux productions végétales, il rend à la sève de l'État sa vigueur altérée ou perdue. Comme la flamme du foyer sacré symbolise l'âme de la cité, ainsi le sang que l'on distille sur l'autel représente les énergies diverses de cette âme ; le sacrifice a précisément pour but de les entretenir, de les réparer d'une façon périodique[2]. Mais quand survient quelque épreuve extraordinaire, quand des fléaux insolites sévissent et que des guerres malheureuses exposent l'État à la ruine, le sentiment religieux réclame des oblations extraordinaires aussi, afin de guérir le mal réputé surnaturel ou de le prévenir.

Tel est l'objet de la pratique qui s'appelle le *Ver Sacrum*, que l'on rencontre surtout chez les Sabins ; tel est le but de la *Devotio*, dont les plus illustres exemples nous sont fournis par l'histoire romaine : « Le *Ver Sacrum*, dit le lexique de Festus[3], est une sorte de vœu, en usage autrefois chez les Italiens. Sous le coup de quelque grande calamité, ils promettaient d'immoler tous les êtres vivants qui naîtraient au printemps suivant. Mais pour échapper à la cruauté de faire mourir des enfants innocents, on se bornait à les couvrir de bandelettes (comme des victimes) lorsqu'ils avaient atteint l'âge adulte, et à les renvoyer hors du territoire. » L'histoire cite plusieurs de ces émigrations qui ne sont autre

[1] Tel est le sens, entre autres cérémonies, de l'immolation du cheval d'octobre. V. FESTUS, *October equus : cujus cauda, ut ex ea sanguis in forum destillaret, magna celeritate perferebatur in regiam* ». Cf. l'interprétation de la cérémonie, chez W. MANNHARDT, *Mytholog. Forschungen*, p 156 et suiv.

[2] Sur ces deux pratiques, cf PRELLER, *Roem. Myth.*, 295, 466 ; et les textes chez MARQUARDT-MOMMSEN, *Roem. Staatsverw.*, III, p. 279 et suiv.

[3] Au mot *Ver Sacrum*.

Digitized by Google

chose que des immolations déguisées ; ainsi les Mamertins, dont le nom dérive de Mars, à qui s'adressait le vœu au début du printemps, sont une branche de la race latine transplantée parmi les Doriens de la Sicile, à la suite d'un *Ver Sacrum* [1]. Sans doute cet usage tend à consacrer par la religion la mesure toute politique ou économique de la colonisation ; il n'est pas sans quelque rapport avec la nécessité de débarrasser un centre trop peuplé afin de lui rendre une nouvelle vigueur. La tradition courait chez les Grecs que les dieux avaient amené la meurtrière expédition de Troie pour soulager la terre de son trop-plein [2] ; dans la pratique du *Ver Sacrum* chez les Latins se retrouve une idée semblable ; la pléthore est pour le corps social une souffrance, une faiblesse, on y remédie en versant au réservoir commun, par un sacrifice extraordinaire, la substance de quelques individus, pour le bien de tous les autres. Le sacrifice devait être sanglant, durant la période de barbarie primitive; le progrès des mœurs y substitua l'émigration en pays étranger. De même la *consecratio capitis*, avant d'être un acte de répression légale, n'était à l'origine qu'une forme d'immolation religieuse ; car elle garde le caractère religieux, lors même qu'elle passe dans les attributions de la justice civile. L'existence des hommes, ainsi consacrée par une formule solennelle, devenait la propriété des dieux ; elle était retranchée du corps social et servait pour sa part à en renouveler la vigueur [3].

Le *Ver Sacrum* et la *consecratio capitis* sont des mesures d'ordre public prises au nom de la religion par l'État en vue du bien général, contre certains de ses membres et sans leur consentement. La *devotio*, dont le principe est le même, est une immolation volontaire de l'individu, qui s'imagine par sa mort procurer le salut général : c'est une sorte de transaction qu'un citoyen, voyant l'État exposé à un grand danger, offre aux dieux, personnifications de l'ordre universel, pour garantir la communauté en s'immolant lui-même. Les actes les plus célèbres de ce genre sont ceux de Curtius et des Decius [4] ; le premier figure parmi les exploits légendaires des premiers habitants de Rome. On expliquait par lui l'emplacement du forum connu sous le nom de *lacus Curtius*. A ce titre il peut avoir été imaginé assez tard, sur la foi d'une antique croyance à laquelle il donne un corps : c'est dans un trou entr'ouvert subitement que se précipita, armé de toutes pièces, un vaillant citoyen du nom de Curtius ; et derrière lui le peuple jeta des offrandes diverses afin d'apai-

[1] Festus, *Mamertini*, d'après Alfius, historien des guerres puniques.

[2] Euhip., *Or.*, 1639 : ὡς ἀπαντλοῖεν χθονὸς ὕβρισμα θνητῶν ἀφθόνον πληρώματος.

[3] Macrobe, III, 7, 5 : *Animas... sacratorum hominum... dis debitas aestimabant.* Cf. Bouché-Leclercq, *Les Pontifes*, p. 195 et suiv.

[4] Pour Curtius, V. T.-Live, VII, 6. Den. Hal., II, 42. (Le *lacus Curtius* était au milieu du Forum romain et rappelait sans doute le temps où cette région n'était qu'un marécage. Cf. Ov, *Fast.*, VI, 403. Sur la question topographique, dans ses rapports avec la légende, V. Jordan, ouv. cit., I, 2, 399 et suiv.

Digitized by Google

ser les dieux et de conjurer la défaite [1]. La *devotio* des Decius est plus connue encore ; Tite-Live [2] l'a racontée avec un grand luxe de détails et aussi avec une pompe de style qui rappelle la tragédie athénienne célébrant les héros indigènes morts volontairement pour la patrie. Mais ce qui donne à l'épisode un caractère suffisant de véracité, c'est que l'historien y a intercalé le rituel officiel des actes de ce genre, rituel dont les détails sont manifestement romains. Lorsque Decius se jette au plus épais des Samnites, ayant prononcé sous la dictée du Grand-Pontife la formule consacrée et drapé sa toge à la façon de Gabies, ce fut, dit l'historien, comme s'il avait amassé en lui-même toute la colère des dieux pour la détourner sur les ennemis ; devant lui semblait marcher le démon de la terreur qui précipitait les Samnites dans les profondeurs infernales ; ainsi la défaite des Romains se changea en victoire.

Tite Live prend occasion de cet exploit pour nous renseigner sur les façons diverses de pratiquer la *devotio ;* le général en chef peut en déléguer l'acte à un citoyen, à un légionnaire quelconque. Au cas où l'homme ainsi voué échappe néanmoins à la mort, on ensevelit à sa place une image d'au moins sept pieds de haut et sur le tertre on accomplit un sacrifice expiatoire. Il y a des exemples de corps constitués, de troupes ou de villes qui s'offrent en masse aux dieux ; après la défaite de l'Allia, qui amena les Gaulois dans Rome, tous les sénateurs se dévouèrent pour leurs concitoyens [3]. Le Grand-Pontife M. Fabius leur fait prononcer la formule consacrée ; puis ils restent immobiles sur leurs sièges curules, jusqu'à ce qu'ils y soient massacrés par les envahisseurs. De même tous les Étrusques de Fidènes, assiégés par les Romains, se vouent aux dieux afin d'obtenir la victoire. Une forme altérée de cette pratique est celle qui fait dévouer l'adversaire, en vue d'intéresser les dieux à sa défaite, comme font les Romains avant de donner l'assaut à Carthage et à Corinthe [4]. Dans l'acte de Curtius, des sénateurs et de Decius, l'abnégation de l'individu dérive de cette idée qu'une seule vie immolée aux dieux peut sauver le peuple entier, et cette idée n'est elle-même qu'une intention naïve et profonde dans les lois qui président au mouvement, à l'échange des existences ici-bas, où toujours la mort est la condition de la vie. Le sentiment qui inspire les généraux romains, quand ils promettent d'avance aux dieux les villes qu'ils combattent, est d'un ordre moins relevé ; outre qu'il les dispense pour leur part de tout héroïsme, il n'est qu'une variété de cette dévotion intéressée et égoïste qui demande beaucoup aux dieux pour ne leur rendre que peu. Celle-ci d'ailleurs tient

[1] Cette opération caractéristique rappelle l'ouverture d'un *Mundus*, suivant le rite étrusque, sur le Comice des villes nouvellement fondées. V. PRELLER, *Roem. Myth.*, p. 456.

[2] T.-LIV., VIII, 6, 9, 10; X, 28, 29.

[3] T.-LIV., V, 41, 3.

[4] Pour la formule de cette consécration, V. MACROBE, III, 9, 9.

Digitized by Google

dans l'histoire de tous les cultes une place tellement grande, que l'autre peut passer pour une rare exception, quoiqu'elle ait donné son nom à la dévotion en général.

Ces diverses formes des sacrifices humains admettent toutes plus ou moins des adoucissements et des substitutions. A vrai dire, l'idée de la substitution en fait le fond, même quand les sacrifices s'accomplissent dans leur primitive rigueur, puisqu'un seul ou quelques-uns sont censés payer pour le plus grand nombre. De là à remplacer pour l'immolation l'être éminent ou sans tache, celui que l'on regrette de voir périr même d'une mort consacrée et héroïque, il n'y a qu'un pas. Le jour où le sentiment moral subordonne la réparation à l'expiation, au lieu d'immoler des victimes pures afin d'être agréable aux dieux, on leur présente, uniquement pour les rassasier, des hosties indifférentes et même odieuses, telles que des ennemis, des étrangers et enfin des criminels[1]. Si l'on ne rencontre guère que dans l'histoire légendaire l'effusion soit spontanée soit forcée d'un sang innocent et noble sur l'autel des dieux, en revanche l'égorgement des prisonniers de guerre et des condamnés, par piété, s'est continué dans le paganisme gréco-romain jusqu'à sa disparition ; et il n'y a pour ainsi dire point de nation barbare, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, qui n'en présente des exemples[2].

[1] Il paraît difficile d'affirmer que cette seconde façon de pratiquer les sacrifices humains succéda chronologiquement à celle dont nous venons de parler Elle répond à un état d'esprit tout différent, s'accommode davantage avec le respect de la vie humaine, et marque un certain progrès pour le sens moral. Mais, d'autre part, elle procède d'une conception toute grossière de la divinité; à ce titre, elle convient à des milieux barbares et même sauvages. Pour ne parler que des Grecs, les histoires des sacrifices héroïques et celles des victimes pures offertes aux dieux en échange d'un grand bien sont récentes dans la littérature ; le sacrifice d'Iphigénie, sous la forme connue, est signalé pour la première fois par Eschyle (*Agam.*, 156) et décrit par lui dans la trilogie des θαλαμοποιοὶ (Welcker, *Trilogie*, p. 409 et suiv) ; celui de Polyxène sur le tombeau d'Achille par Euripide (*Hec.*, 37, 521) et par Sophocle dans une tragédie perdue. On pourrait en dire autant de toutes les immolations analogues. Elles semblent avoir été imaginées par les poètes lyriques du VIIIe au VIe siècle, comme une des variétés de la purification ou expiation, suivant les Orphiques. Seule, la comparaison avec des pratiques semblables, chez les peuples sauvages, permet de leur attribuer un fondement historique. Encore, faut-il expliquer pourquoi Homère et Hésiode ou ne les ont pas connues, ou les ont passées sous silence. La littérature tout idéale des Grecs est un document difficile à manier pour l'ethnographe.

[2] Quelques faits seulement, en plus de ceux que nous avons cités. Hérodote parle des sacrifices humains pratiqués chez les Égyptiens, ou pour obtenir une navigation heureuse (II, 119), ou pour faire cesser une famine (II, 45) ; chez les Perses, ici pour apaiser la divinité du Strymon (VII, 114), là pour prolonger une existence royale (celle d'Amestris, femme de Xérxès, qui, se sentant mourir, enterra vivants, pour apaiser le dieu souterrain, dix-sept enfants des plus nobles familles). Les Sythes immolent un prisonnier sur cent au dieu de la guerre (IV, 62) ; cf. le meurtre solennel des enfants de Phanès avant la bataille de Pélusium par des Cariens et des Grecs (III, 11), et le traité scellé en buvant du sang humain, cérémonie renouvelée par Catilina, s'il faut en croire Salluste (*Cat.*, 22). Une peuplade thrace sacrifie à son dieu national Pistorus, un des chefs Perses, Oiobazus, qui, après Platées, tomba entre ses mains (Her., IX, 119). Quoique César dise des Germains (*Bel. Gal.*, VI, 21) qu'ils n'ont pas le goût des sacrifices, il est certain qu'ils ont pratiqué de toute antiquité, jusqu'à leur conversion au christianisme, les immolations humaines.

Digitized by Google

En examinant les motifs qui ont établi d'abord, ensuite transformé, puis éliminé la pratique des sacrifices humains, on peut je crois distinguer trois degrés dans l'évolution de cette coutume. Au point de départ, l'homme tue l'homme pour être agréable à ses dieux et choisit la victime la plus parfaite à son sens ; il s'agit par ce sacrifice de réparer les forces épuisées de la nature, de lui en restituer le principe, c'est-à-dire le sang. L'homme détournant toutes les productions de la terre à son profit et les assimilant à sa substance, son sang est justement considéré comme l'essence, la résultante dernière de tous les biens ; en coulant sur l'autel qui représente les puissances secrètes de la vie et la loi de son épanouissement, ce sang la renouvelle d'autant mieux qu'il est plus généreux et plus pur. Puis l'homme considère que la mort violente est par elle-même le plus grand des maux ; il établit un rapport entre l'idée de démérite et celle de souffrance ; une fois la mort considérée comme un châtiment d'une façon générale, la mort sur l'autel des dieux tend à devenir, elle aussi, une forme de la répression pénale. C'est ainsi que la substitution de l'étranger ou du criminel à la victime innocente est le premier pas dans la voie du progrès moral. Enfin la philosophie épure le sentiment religieux, bannit le surnaturel de l'explication physique du monde et affranchit l'être divin des passions et des appétits humains. Les lois et les mœurs subissent son influence ; tout espèce d'immolation humaine en l'honneur des dieux tend à disparaître, comme souillant leur majesté ; on n'en retrouve des exemples qu'aux heures troublées, alors que les instincts aveugles des foules triomphent des leçons de la sagesse, alors que les sages mêmes, impuissants à museler la bête populaire, subissent des compromis que leur raison condamne et lui jettent en pâture les pratiques sanglantes d'un autre âge. Quant aux sacrifices en effigie, ils résultent, eux aussi, d'un compromis de ce genre ; on peut même dire qu'ils sont la concession dernière faite par la civilisation clémente et éclairée à l'esprit de superstition sanguinaire qui jamais ne meurt entièrement au sein des masses.

Parmi les faits de cet ordre, trop nombreux pour que nous les passions en revue, il en est quelques-uns qui sont d'un intérêt capital au point de vue de notre sujet, parce qu'ils mettent la question des Argées dans son véritable jour : c'est sur ceux-là qu'il nous faut insister.

Grâce à ses artistes, à ses poètes et à ses philosophes, la civilisation

V. des preuves nombreuses chez Grimm., *Deutsche Mythol.*, I, p. 35 et suiv. V. chez César (*Bel. Gal.*, VI, 16), Strabon (IV, c. 198) et Diod. de Sicile (V, 32), la description du grand sacrifice public accompli par les Gaulois : monstrueux mannequin d'osier dans lequel ils brûlent ou des criminels, ou, à leur défaut, des hommes innocents. Cf. le commentaire de Mannhardt, *Baumkultus*, p. 525 et suiv. César, un peu plus loin (VI, 19), dit qu'anciennement les mêmes Gaulois avaient l'habitude de brûler, aux funérailles des personnages illustres, leurs esclaves et leurs clients. V. encore pour les Francs, immolant des enfants et des femmes de la nation des Goths, comme prémices de la guerre, Procope, *Bel. Goth.*, II, 95.

Digitized by Google

hellénique s'offre à l'imagination comme un tout harmonieux et parfait, où le beau n'est que le reflet du bien, où la loi qui règle les rapports des hommes entre eux et la religion qui les met en communication avec les dieux, sont fondées sur la justice idéale et pénétrées par la clémence. Il est certain que, quand on la compare, on est en droit de la trouver supérieure à toutes les autres ; mais si on la juge, on sera forcé de reconnaître qu'elle aussi a passé par les phases de la barbarie morale, que là même où elle a produit les fruits les plus séduisants, elle a parfois mêlé des instincts bas et sanguinaires aux manifestations de la religion et du patriotisme [1]. Non-seulement la plupart des anciens cultes nous offrent des traces de sacrifices humains, adoucis et transformés peu à peu, grâce au progrès moral; mais au temps même de Platon, ils font partie encore, tout au moins d'une façon accidentelle, et cela dans les milieux les plus éclairés, des pratiques de la religion d'État [2]. Ne soyons pas dupes plus que de raison des hommages enflammés que la tragédie d'abord, puis, sous la domination macédonienne, l'éloquence patriotique rend aux immolations volontaires ou forcées qu'a consacrées l'histoire légendaire ; si le fond en est vrai, comme il est vraisemblable, nous admirerions à Athènes ce qu'il nous faudra détester à Carthage, au Pérou, etc., où les mêmes croyances ont inspiré les mêmes barbaries, sans trouver de poètes pour en adoucir l'horreur aux reflets d'un noble idéal. Ce sont des témoignages dignes de foi qui mêlent le nom d'Epiménide, prêtre de la religion orphique, aux purifications sanglantes destinées à expier l'attentat de Cylon ; qui, à l'aurore du siècle de Périclès, nous montrent Thémistocle préludant à la bataille de Salamine par le sacrifice de trois nobles guerriers perses [3]. Tous les ans aux Thargélies, grande fête d'expiation en l'honneur d'Apollon, laquelle avait, à l'origine, un caractère purement agricole, on promenait deux victimes, ornées de ceintures de figues, pour les brûler ensuite au son des flûtes, après les avoir égorgées [4]. En vue de cette cérémonie et d'autres analogues, il paraît que l'État nourrissait des vagabonds sans feu ni lieu, les gardant à titre de remèdes (ils s'appelaient φαρμακοί), pour les temps de peste, de famine, de guerre malheureuse [5]. De même les Spartiates, ayant mis à mort Phérécyde le

[1] Quelques textes absolument démonstratifs chez NAEGELSBACH, *Nachhomerische Theologie*, V, 1 ; § 4, 5 et 6.

[2] PLAT., *Leg.*, p. 782 C : τό γε μὴν θύειν ἀνθρώπους ἀλλήλους ἔτι καὶ νῦν παραμένον ὁρῶμεν πολλοῖς. Il y a des exemples non douteux de sacrifices humains dans les cultes de Dionysos (PRELLER, *Gr. Myth.*, I, 509), de Poseidon, d'Athéna, d'Hermès, d'Apollon, d'Artémis, d'Arès. V. GERHARDT, *Mythol. der Griech.*, I, passim, et HERMANN, ouv. cit., p. 158 et suiv.

[3] PLUT., *Them.*, 13; *Aristide*, 9. PHYLARQUE (*Fragm.* 63) affirme même que tous les Grecs en général avaient l'habitude de sacrifier des hommes avant de marcher contre l'ennemi. V. des exemples nombreux, PORPHYRE, *de Abstin.*, II, 54; SUID., I, p. 720.

[4] Usage introduit par Épiménide (Diog. L., II, 44). Cf. A. MOMMSEN, *Heortologie*, p. 53 et 417 Sacrifice analogue en l'honneur d'Athéna, ib., p. 12.

[5] V. le lexique d'HARPOCRATION, au mot φαρμακός, et SUID., II, 2, p. 1422; cf. la discussion de ces passages chez Mommsen, p. 417 et suiv. Le fait, au moins avec un caractère accidentel, n'est pas niable ; mais le détail de la cérémonie est sujet à caution.

Digitized by Google

philosophe, conservèrent religieusement sa peau comme une sorte de porte-bonheur [1]. L'usage d'engraisser des captifs ou des criminels en vue des sacrifices expiatoires accomplis pour le bien de l'État existait également chez les Phocéens de Marseille[2]. Or, si nous remarquons que cet usage se retrouve, semblable jusque dans les détails, chez les Mexicains, dont la religion est une des plus sanguinaires que l'on connaisse, et chez les Indiens des bords du Mississipi [3] nous en pourrons conclure que l'hellénisme, lui aussi, comportait, même aux plus beaux temps, un élément de religion barbare et sanguinaire [4].

Hâtons-nous d'ajouter que l'opinion générale, en s'y abandonnant, cède le plus souvent aux excitations de quelque danger ou calamité extraordinaires. En temps normal, il n'est pas de subterfuge auquel les Grecs n'aient eu recours pour concilier l'antique tradition des sacrifices humains avec une morale de jour en jour plus *philanthropique* [5]. Si les foules, en tout pays et à toutes les phases de la civilisation, gardent le goût des superstitions cruelles, et semblent saisir avec un empressement féroce les occasions de le satisfaire, on peut dire qu'en Grèce les hommes qui agissent sur l'opinion par la littérature et ceux qui la dirigent par la politique, n'ont rien négligé, à peu d'exceptions près, pour faire la religion clémente; il est digne de remarque que les poèmes homériques qui succèdent d'assez près à un état de civilisation fondé sur la force brutale, ne nous offrent d'autre exemple de sacrifice humain que l'immolation des guerriers troyens sur le bûcher de Patrocle[6] : le poète fait allusion, çà et là, à des mœurs sauvages qui comportaient même l'anthropophagie [7] ; mais il est lui-même l'apôtre d'un état social fondé sur le respect de la personnalité humaine et d'un culte qui exclut les pratiques sanguinaires. Les héros nationaux tels que Thésée, Œdipe, Oreste, qui nous

[1] PLUT., *Pelop.*, 22.

[2] PETRONE, chez SERV. *Æn.*, III. 57.

[3] MÜLLER, *Gesch. der Amerik. Urreligionen*, p. 493 et suiv. TYLOR, *Civil. prim.*, 503, 520 et pass. Cf. MANNHARDT, *Baumkultus*, 300 et suiv. Pour les superstitions cruelles des Khonds, V. TYLOR, ouv. cit, p. 351 et suiv. V. encore *Mélusine*, III, p. 458.

[4] Cf. NAEGELSBACH, *Nachhom. Theol.*, p. 200 : « Le grec connaît deux sortes de sacrifices : il a le sacrifice expiatoire, par substitution, offert par des hommes pour les hommes, l'homme étant la victime; ce sacrifice, il s'en détourne avec horreur, très heureux lorsqu'il en peut atteindre le but d'une façon détournée et par des moyens doux; puis il pratique l'oblation innocente des dons qu'il tient de la divinité et qu'il lui offre, avec la prière naïve de les lui rendre largement ». C'est pour cela qu'il appelle le sacrifice humain ξείνη θυσία (PAUS., VII, 19) et qu'il aime à en placer le théâtre au loin, dans la Tauride, en Crète, etc.

[5] Sur la φιλανθρωπία, caractère dominant des Athéniens en particulier, v. SOPH, *Oed. Col*, 254. ISOCR., IV, 29, XV, 20 et 219. DEM, *Timocr.*, 51, etc.

[6] *Il.*, XXIII, 175; cf. XXI, 27, et les imitations de Virgile, *En.*, XI, 81; X, 517. A rapprocher le suicide d'Éradné sur le bûcher de Capanée (EURIP., *Sup.*), et celui de trois veuves Messéniennes (PAUS., IV, 2).

[7] Pour les indices d'anthropophagie chez Homère, v *Il.*, IV, 35; XXII, 347; XXIV, 212. Cf. *Mélusine*, III, 362, et TYLOR, *Civ. Prim.*, I, 540.

Digitized by Google

sont présentés par la légende comme les champions du progrès moral, mettent fin, chacun à sa manière, à l'antique coutume des sacrifices humains ; Thésée affranchit les Athéniens d'un tribut qu'ils payaient au Minotaure de Crète, dieu qui n'était peut-être qu'une adaptation hellénique du Baal-Moloch des Phéniciens ; Œdipe délivre les Thébains du Sphinx dévoreur d'hommes, et Oreste met fin une fois pour toutes aux immolations humaines devant l'autel d'Artémis Taurica, en transplantant son culte sur les rivages de l'Attique [1]. De même on disait de Cécrops qu'il avait substitué l'offrande des gâteaux sacrés à l'égorgement des hommes dans le culte de Zeus [2]. Il y a dans la religion grecque quelques cas de divinités thériomorphiques tels que Zeus Lycien en Arcadie, Dionysos Omestès en Crète, Zeus Laphystios chez les Myniens de Thessalie ; des sacrifices humains figurent parmi les pratiques de leur culte, tout au moins suivant la légende, comme la conséquence logique de leur être animal [3]. Lycaon, disait-on, immolait des enfants à Zeus et fut pour cette raison changé en loup. D'où la croyance générale en Grèce, à moins que la légende ne soit issue de cette opinion populaire, que quiconque mangeait de la chair humaine était changé en loup et même que le loup était un meurtrier errant chargé de la colère des dieux [4].

Lors même que la fable, en se développant, eût mis dans certains cultes des sacrifices humains qui en réalité n'y auraient jamais existé, nous avons vu qu'il ne manquait pas de témoignages positifs pour en établir la réalité historique depuis les origines jusqu'à la chute du polythéisme. Parmi les preuves indirectes qui confirment ces témoignages, les moins contestables sont les variétés très nombreuses de substitutions, qui accommodent la tradition issue de la barbarie aux progrès de l'idée divine et du sentiment moral Tout le monde connaît la biche qui sur l'autel d'Artémis prend la place d'Iphigénie réclamée par l'oracle. L'exemple est loin d'être isolé : dans le culte public d'Artémis Munychia à Athènes, une chèvre remplaça la jeune fille primitivement sacrifiée [5] ; de même à Potnies, dans la cérémonie expiatoire instituée après le meurtre d'un prêtre de Dionysos. Un fragment de Timée nous apprend que pour racheter l'attentat d'Ajax sur Cassandre, les Locriens envoyaient chaque année deux jeunes filles à Troie, afin d'y être immolées dans le sanctuaire d'Athéna [6]. Cette peine ne tarda pas à être commuée en un ser-

[1] Cf. K F. HERMANN, *Quaest. Oedipod.*, p. 118. Hercule joue le même rôle en Égypte (HER., II, 45, et en Italie; v. les passages cités au début de cette étude, à propos des Argées.

[2] PAUS, VIII, 2, 1.

[3] V. PRELLER, *Griech. Myth.*, I, 100 et suiv.; 369, 572; II, 310.

[4] PLAT, *Rep.*, VIII, p. 565 D ; v. d'autres témoignages chez PRELLER, ouv. cit., p. 101, n. 2.

[5] PAROEMIOGR. GR., p. 402. PAUS., IX, 8, 1. Cf. SERV., *En.*, IX, 585, parlant des *Palici*, démons honorés en Sicile : « Hi primum humanis hostiis placabantur, postea quibusdam sacris mitigati sunt et eorum immutata sacrificia. »

[6] TIM., *Fr.* 66.

Digitized by Google

vice d'hiérodules ; il vint même un jour où, pour ne pas violenter la volonté des victimes, on expédia des enfants à la mamelle avec leurs nourrices, pour qu'elles fussent élevées dans la charge à laquelle les dieux les destinaient. A Rhodes, c'était un condamné à mort qu'on réservait pour un antique sacrifice en l'honneur de Cronos, et afin de lui rendre la mort moins pénible, on le grisait à fond avant de l'immoler [1]. Les criminels encore, que l'on précipitait du rocher de Leucade, ἀποτροπῆς χάριν, c'est-à-dire pour la préservation de la contrée, subissaient l'opération dans des conditions telles qu'ils y échappaient pour la plupart; en retour du danger couru ils obtenaient la liberté [2]. Ailleurs, au lieu de répandre le sang de la victime jusqu'à ce que mort s'ensuivît, on se bornait à la fouetter jusqu'au sang, à l'égratigner avec le couteau du sacrifice, et même simplement à lui toucher le front avec le fer [3]. La coutume de vouer la chevelure aux divinités ou de la couper en leur honneur, peut également être considérée comme une transformation adoucie de l'immolation sanglante. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore, chez des peuplades à demi sauvages, l'offrande d'un doigt coupé, d'une phalange ou d'une mèche de cheveux, et aussi de quelques gouttes de sang tirées du corps, est censée tenir lieu d'un sacrifice complet [4]. Il arrive même que les Grecs se contentent de promettre des hécatombes barbares sans jamais les immoler, parce qu'une action de ce genre, dit l'auteur qui rapporte le fait, n'était conforme ni à la sainteté des dieux, ni à la piété des hommes. Cette religion bizarrement contradictoire avait donné lieu à un proverbe : on appellait *sophisme de Thessaliens* une promesse dont l'exécution était différée sans cesse [5].

En somme la substitution la plus simple et la plus fréquente est celle qui remplaçait la victime humaine par un animal. Du temps d'Homère déjà, on ne jette plus à la mer que des chevaux vivants pour apaiser Poseidon ; tandis que, aux temps de la barbarie, toutes les divinités des eaux étaient l'objet d'immolations humaines [6]. Lors de la fondation de Methymne on sacrifia ainsi au dieu de la mer une belle jeune fille qui, divinisée par ce fait, prenait place parmi les Néréides [7]. La biographie de Pélopidas par Plutarque nous offre une anecdote caractéristique, résumant avec une naïveté toute populaire les croyances helléniques sur la

[1] PORPHYR., *Abst.*, II, 54.

[2] STRAB., X, p. 694.

[3] C'est la loi même établie par Athéna à la fin de l'*Iphig. en Taur.*, v. 1470. La διαμαστίγωσις faisait partie du culte d'Athéna Orthia à Sparte, de Dionysos à Alea en Arcadie. V. les textes chez Hermann, ouv. cit., p. 161, n. 14. Cf. des coutumes analogues chez les modernes, MANNHARDT, *Baumkultus*, p. 365. V. encore GRIMM, *Deutsche Myth.*, III, 25.

[4] Pour ces diverses coutumes, cf. TYLOR, ouv. cit., II, 515 et 516.

[5] *Paroem. gr.*, I, p. 92.

[6] HOM., *Il.*, XXIII, 132. V. plus bas les détails et les textes.

[7] ATHÉN., XI, 16.

Digitized by Google

matière[1]. A l'endroit même où campent les troupes thébaines, à la veille de combattre les Lacédémoniens, des jeunes filles béotiennes avaient été violées jadis par des Spartiates leurs hôtes ; désespérées et ne pouvant obtenir du Sénat de Sparte une satisfaction pour le crime, elles s'étaient donné la mort ainsi que leur père. Durant la nuit qui précéde la bataille de Leuctres, les ombres de ces filles apparaissent en songe à Pélopidas et lui ordonnent, s'il veut vaincre, d'immoler une vierge rousse sur leur tombe. D'où grande délibération entre les généraux et les prêtres béotiens, les uns tenant pour l'exécution stricte de l'ordre et le justifiant par tous les précédents de la fable et de l'histoire, les autres au contraire déclarant que la majesté divine ne saurait se complaire dans des exécutions sanglantes. En ce moment s'offre aux regards du conseil une cavale rousse, échappée de quelque pâturage voisin ; c'est la vierge dont les dieux réclament le sacrifice, s'écrie l'un des devins. Elle est immolée en effet sur le tombeau, et les Thébains, pleins de confiance, remportent la victoire.

L'esprit à la fois ingénieux et clément qui élimine ainsi graduellement du culte les pratiques cruelles et leur trouve des équivalents, inspire les Romains tout comme les Grecs. Nous avons dit déjà comment ils adoucissaient celle du *Ver Sacrum*, en substituant l'émigration à l'exécution sanglante ; comment la *devotio* pouvait n'être que nominale, se déléguer à n'importe qui et au besoin s'accomplir à l'aide d'un simulacre ; mais surtout les Romains prenaient leurs victimes parmi les étrangers ou les ennemis. Durant les Féries latines, tant au mont Albain qu'à Rome même, sur l'autel de Jupiter Latiaris, il était d'usage d'immoler des victimes humaines pour le bien de la Confédération ; on en vint à réserver à cet effet des condamnés à mort[2]. Du même genre est l'atroce coutume dont parle Tite-Live, en vertu de laquelle on ensevelissait vivant sur le Forum Boarium un couple de nationalité étrangère, Gaulois ou Grec, suivant l'ennemi avec lequel on était en guerre[3]. En l'an 46 av. J.-C., César étant grand Pontife, des soldats romains se révoltèrent ; cette année-là, au lieu du traditionnel cheval d'octobre dont le sang était incorporé aux cendres du foyer de Vesta pour le renouvellement de la vie publique, on immola deux hommes ; leurs têtes, sinistre symbole, furent clouées aux portes de la Régia, comme pour rappeler que dans cette cérémonie le cheval s'était substitué à l'homme[4]. La faveur dont

[1] PLUT., *Pelop.*, 21 et 22.

[2] Les témoignages sont tous d'origine chrétienne, TERT., *Apol.*, 9 ; LACTANCE, I, 21, 3, etc. Mais nous savons, d'autre part, qu'à une certaine époque, on y suspendait des *oscilla*, pratique dont il sera question plus loin et qui n'est qu'une transformation adoucie des sacrifices humains. V. d'ailleurs DEN. HAL., II, 10, et PLINE, *H. N.*, XXX, I, 3. Un Sénatusconsulte récent (657 U. C.) défendait : *Ne homo immolaretur*.

[3] T.-LIV., XXII, 56, avec l'observation : *Minime Romano sacro*.

[4] DION CAS., 63, 24 ; 68, 14 Auguste, après la prise de Pérouse, fait immoler 300 prisonniers sur l'autel du divin Jules. SUET., *Oct.*, 15. A rapprocher du massacre religieux que firent les habitants de Tarquinii en 397 U. C., de 307 prisonniers romains.

Digitized by Google

jouirent les combats de gladiateurs, importés d'Étrurie, patrie d'une piété sanguinaire et d'abord exclusivement associés aux jeux funèbres, s'explique par les mêmes considérations religieuses [1]. Toutes ces variétés de sacrifices humains persisteront à travers les temps historiques ; c'est ainsi que l'on trouve les pratiques de la *devotio* volontaire au nombre des actes de folle adulation par lesquels des excentriques témoignaient leurs sentiments aux empereurs [2]. Quant au progrès moral et religieux qui tend à supprimer du culte public toute cérémonie barbare, l'histoire semi-légendaire de Rome en fait honneur au roi Numa [3] ; c'est à l'époque de ce roi qu'elle place l'institution des *Argées*, à laquelle nous revenons après ce long détour, et peu de temps après, l'offrande des têtes de pavots, remplaçant les têtes humaines, avec celle des poupées symboliques suspendues aux portes des maisons, durant les *Compitalia*.

J.-A. HILD.

(*A suivre.*)

DESMARESTS ET MOLIÈRE

Les Visionnaires (1635). — *Les Femmes savantes* (1672).

I.

1653. — « Le cardinal conjurait M. Desmarests de s'occuper pour » l'amour de lui à des pièces de théâtre, dans lesquelles il pût se délas- » ser agréablement de la fatigue des grandes affaires. De cette sorte il lui » fit composer *l'inimitable Comédie des Visionnaires.* » — Pellisson, de Hist. l'Acad. française, III.

1656. — « On vit ensuite six pièces de M. Desmarests, dont la seule » comédie des Visionnaires peut être mise en comparaison des plus » excellents poèmes de cette espèce qui nous soient restés de l'antiquité. » — Michel de Marolles, *Mémoires*, seconde partie, 11e discours.

1662. — « M. Desmarests est un des esprits faciles de ce temps... Son

[1] Introduits à Rome en 489 U. C, ces combats restent exclusivement religieux pendant 150 ans. Cf. SERV, *Æn.*, III, 67 : *Institutum est ut apud sepulcra et victimae caedantur*, et la suite. En réalité, ces combats ont pris la place de sacrifices humains et en sont une forme adoucie.

[2] Généralement sans danger, mais Caligula joua à ces *dévoués* le tour d'exiger l'exécution de leur vœu. SUET., *Cal.*, 27. Un texte du jurisconsulte Paul (*Sent. Rec.*, V, 23, 16) prouve que les immolations humaines, *religionis causa*, se prolongent fort avant dans l'histoire : « Qui hominem immolaverint, exve ejus sanguine lustraverint... bestiis objiciantur, vel, si honestiores sint, capite puniantur. »

[3] T.-LIV., I, 20 ; PLUT., *Num.*, 8 ; PLIN., *H. N.*, XVIII, 2.

Digitized by Google

» style de prose est pur, mais sans élévation : en vers, il est abaissé et » élevé selon qu'il le désire; en l'un et l'autre genre il est *inépuisable et » rapide dans l'exécution*... » — Chapelain, Mémoire des gens de lettres vivants.

1673. — « Le personnage de Bélise est une *faible copie* d'une des » femmes de la comédie des Visionnaires. » — Bussy, Lettre au P. Rapin du 11 avril.

1676. — « *Ce vaste et inépuisable génie* a produit des ouvrages qui » honorent son siècle, où l'on voit briller un feu qu'il a conservé jus- » qu'à l'extrême vieillesse, et qui éclairera sans doute bien loin dans la » savante et juste postérité. » — Benserade, Disc. à l'Acad. fr., réception de M. de Mesmes, successeur de Desmarests.

Il n'est point de rectifications indignées qu'on n'ait faites, de nos jours, à ces jugements du grand siècle. Il faut voir, dans le Théâtre sous Louis XIV et dans la grande édition de Molière, la colère d'Eugène Despois contre Benserade, contre Bussy, surtout contre Pellisson, pour n'avoir jamais modifié cette « qualification singulière, » même après la mort de Desmarests, « *à une date où elle pouvait déjà sembler une ironie.* »

Est-ce bien sûr?

Bussy, qui écrivait deux mois après la mort de Molière, et Benserade trois ans plus tard pourraient sembler suspects : ce sont des « Jean-de- » lettres, » selon l'orthographe de Tallemant. Mais ce n'est ni un ennemi de Molière, ni même un écrivain de métier, c'est La Grange, son compagnon le plus fidèle, qui nous répondra.

Les Visionnaires dataient de 1635. L'auteur est mort le 29 octobre 1676. L'année suivante, le Théâtre Guénégaud reprend la pièce; on donne, du 23 juillet au 12 octobre, une série de représentations qui font, pour un temps de morte-saison, des moyennes fort convenables : 590^{l} 15^{s} pour le vendredi 23^{e} juillet, 568^{l} 5^{s} pour le dimanche 25^{e} août, sont des recettes très suffisantes, si l'on considère l'âge de la pièce, et qu'elle fut reprise en plein été.

Moins de trois mois après, en janvier 1678, les Visionnaires sont joués à nouveau, et cette fois nous les voyons monter jusqu'à 813^{l} 5^{s} le 9, un dimanche : or c'est le jour populaire par excellence, celui qu'on donne d'habitude aux pièces consacrées, au meilleur du répertoire. Et dans la seconde partie de cette année-là, de juillet à septembre, nous retrouvons la comédie de Desmarests, mais dans un voisinage glorieux : elle alterne avec Trissotin, si l'on veut les Femmes Savantes.

Le rapprochement n'était pas un parallèle ironique : l'ancienne troupe de Molière avait autre chose à faire; elle ne devait guère songer qu'à donner au public ce qu'il aimait, et l'on ne peut infirmer l'évidence : même après Don Juan, l'Imposteur, le Misanthrope et Trissotin, les Visionnaires lui plaisaient toujours.

Digitized by Google

Faut-il s'étonner alors qu'en 1688, dans son portrait de « l'homme » d'un bon commerce, lecteur exact de la *Gazette de Hollande*, régulier » à la belle messe et d'une ponctualité religieuse sur les visites, » La Bruyère n'ait point oublié que Narcisse à lu Desmarests [1]? Comprendrons-nous mieux enfin que, vers la même époque, Furetière ait poussé, dans son second Factum, une exclamation désespérée devant les Cotin, les Cassagne, les Ballesdens, indignes successeurs d'hommes tels que Voiture, Racine, Balzac, Corneille et Desmarests? »

Voilà bien des preuves de la popularité des Visionnaires près de cinquante ans après leur apparition. Voici le témoignage suprême :

Molière a d'abord été pour beaucoup dans leur succès opiniâtre : ce sont les Visionnaires qu'il donne pour la seconde fois qu'il paraît au Louvre, le 29 avril 1659 ; ce sont les Visionnaires qu'il représente le 26 septembre 1666, au lendemain du Misanthrope, et, dans l'intervalle, ils ont sans cesse accompagné les Précieuses, Sganarelle, l'Amour médecin, le Médecin malgré lui, l'Ecole des maris. Puis, il les a refaits.

Les grandes ressemblances entre les deux pièces sont indiquées partout : le rapprochement des rôles de Bélise et d'Hespérie a été fait par les commentateurs, et surtout bien fait par M. Livet, dans ses notes si curieuses aux Femmes savantes : mais je voudrais, ce qui n'était pas permis à un éditeur, entrer dans les minuties, prouver combien Molière a profité de Desmarests, faire sentir qu'il lui est de beaucoup supérieur, mais faire comprendre aussi la difficulté pour les contemporains de les distinguer nettement, et tâcher d'expliquer au moins l'enthousiasme d'un demi-siècle.

II.

« Dans cette comédie sont représentés plusieurs sortes d'esprits chi-» mériques ou visionnaires, qui sont atteints chacun de quelque folie » particulière. »

Chimère ou vision, n'est-ce point le signalement commun des Philaminte et des Bélise, des Vadius et des Trissotin? Non, c'est Desmarests qui parle, au début de son Argument. Molière en dit tout autant : Clitandre a prononcé les deux mots dès le premier acte, et ce sont, comme de juste, Philaminte et Bélise qui les ont reçus tout d'abord (I, 3, 4, et II, 4, 5.) Mais le reproche rebondit : tous les personnages pourraient dire, comme l'Acaste du Misanthrope : « A vous le dé, monsieur. — Voici votre paquet. » Pour Trissotin, chacun sait à merveille

« Que les propos qu'il tient sont des billevesées,
» Qu'on cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé ».

et la rime : « qu'il a le timbre un peu fêlé. »

[1] La Bruyère; de la Ville, § 12.

Digitized by Google

Mais Chrisale, qui n'a point caché aux Femmes savantes que de folles on les traite, a-t-il autre chose à répondre qu'un humble « vous avez raison, » à l'indignation de son frère le blâmant d'immoler sa fille.

« Aux folles visions qui tiennent la famille? »

Mais voici le plus amusant : Clitandre lui-même reçoit le fameux mot en face, et le reçoit de Philaminte :

« Et dans vos visions savez-vous, s'il vous plaît,
» Que j'ai pour Henriette un autre époux tout prêt? »

« Dans cette comédie sont représentés plusieurs sortes d'esprits chi-
« mériques et visionnaires... »

Desmarests ajoute que ses personnages ne sont atteints que de ces folies pour lesquelles on ne renferme personne.

Il ne semble guère, en effet, qu'on ait le droit d'interdire Alcidon, un vieux bourgeois de Paris, parce que, tout le long de la pièce, il va cherchant des gendres : il en trouve, il en prend trop, et s'ils ne venaient eux-mêmes, au cinquième acte, le délier de ses engagements, il en serait fort embarrassé. C'est qu'il est « d'une humeur si facile que tout homme » qui se présente pour avoir en mariage l'une de ses filles, lui semble » toujours être son fait... [1]. »

« S'il est vieux, il rendra sa famille opulente;
» S'il est jeune, ma fille en sera plus contente;
» S'il est beau, je dis lors : Beauté n'a point de prix :
« S'il a de la laideur : La nuit tous chats sont gris... »

(Acte I, sc. 7.)

Certes, tout irait bien, s'il pouvait faire un choix; mais voilà l'impossible : et, du même ton que Chrisale avoue son amour du repos, de la paix et de la douceur, et trouve que son frère « en parle bien à l'aise » qui lui conseille la lutte contre Philaminte, Alcidon déclare, sans chercher à feindre :

« Je conclus sans faillir toujours pour le dernier. »

D'ailleurs il lui serait difficile de nier sa faiblesse à Lysandre : ce parent est l'Ariste de la pièce; Alcidon ne pourrait pas plus s'en passer que Chrisale. C'est à lui qu'ils font leur confession, c'est lui qui les force à vouloir être hommes, à dire un : Je le veux. Ils le disent, mais tous deux de même, beaucoup trop fort. Alcidon est saisi d'une brusque « volonté ferme »; il a juré de décider; il affirme à tous ceux qui se présentent qu'il les contentera; il « donne » sa fille, sans qu'on sache jamais laquelle; il n'est pas même besoin de la consulter :

« Phalante, *il vous suffit*, j'en reçois la demande. »

(Acte IV, sc. 1.)

[1] Argument des Visionnaires.

Digitized by Google

Vous rappelez-vous le superbe : « il suffit, je l'accepte pour gendre, » du second acte des Femmes savantes? Il est sûr qu'on suivra son « vouloir absolu, » et quand il interroge ses filles l'une après l'autre, elles refusent net toutes trois. Il y a bien du Chrisale là-dedans.

Il y en a bien aussi dans ce discours grossier qui assommera Philaminte, dans ces proverbes, dans ces erreurs sur les mots techniques qu'on emploie autour de lui, surtout dans cette joie touchante à l'idée d'acquérir un gendre

« Qui chérit sa moitié d'un amour aussi tendre. »
« ...Aussi c'est un bonheur le plus rare du monde
« Quand sur l'honnêteté quelque amitié se fonde ».

(Acte V, sc. 1)

Si bien qu'en somme, et malgré ses ridicules, comme le père de Madelon et celui de Pélise, il a nos sympathies; nous plaignons ce pauvre homme; nous voudrions qu'il pût se délivrer enfin des trois filles dont il est affligé.

Le mot n'est pas trop fort, qu'on en juge : Sestiane est, dit la liste des personnages, « amoureuse de la comédie. » Elle connaît toutes les pièces du temps; elle est de toutes les assemblées, et jamais ne saurait consentir à prendre un mari qui l'empêcherait

« De dormir tout le jour, et la nuit de courir ».

Elle y perdrait le droit de batailler contre tout venant pour la liberté de la scène : car elle n'aime pas ces esprits critiques et sévères qui prêchent, à ce moment précis, les trois unités :

« Tous ces emmaillottés, dans leurs règles austères,
« Qui n osent de Phébus attendre le retour,
« Et n'aiment que des fleurs qui ne durent qu'un jour. »

(Acte II, sc. 4.)

Mélisse, la seconde, est amoureuse d'Alexandre-le-Grand. Elle lui rend ses devoirs, elle porte dans son sein le portrait de ce prince : un tome de Plutarque le lui a fourni. Elle croit le rencontrer un jour, car le héros n'a pu mourir : mais elle avait affaire à un imposteur, et s'en aperçoit à certaine frayeur subite dont il est saisi : elle restera fille.

Dans ces deux caractères on peut sentir de loin en loin quelques rapports avec ceux de Molière : ainsi l'horreur de Sestiane, aussi vive que celle d'Armande, pour les couches et la grossesse, et pour « ces enfants « qui vous sont sur les bras » dès qu'on est marié.

Cependant la vraie ressemblance est dans l'ensemble. C'est un grand honneur pour Desmarests d'avoir, dès 1635, raillé les Précieuses, longtemps avant Furetière, Sorel, l'abbé de Pure et Molière, longtemps avant que leur nom même fût inventé. Il fallait du courage et de la clairvoyance. L'amour pour Alexandre vaut la passion pour Cyrus; le

Digitized by Google

pédantisme littéraire et les discussions sur les unités font pendant au pédantisme philosophique et aux professions de foi cartésiennes- L'objet précis du ridicule a changé, parce que les modes se succèdent, mais le ridicule est toujours le même : nous rions ici comme là des folles jalouses de se venger

« De cette indigne classe où les rangent les hommes
» De borner leurs talents à des futilités,
» Et leur fermer la porte aux sublimes clartés. »

Mais voici la plus étonnante de ces filles, Hespérie « qui croit que » chacun l'aime. »

Elle paraît et parle, d'un bout à l'autre de la pièce, toujours de ses amants. On l'adore en s'approchant d'elle ;

« Sans cesse des soupirs sifflent à ses oreilles,
» Mille vœux élancés l'entourent comme abeilles »

Toute parole avoue la passion la plus ardente ; la politesse et le mépris en font également la preuve.

Rien de plus amusant, chez Molière, et de plus habile que la rencontre de Bélise avec Clitandre, et le « tout beau, » et les concessions et les menaces qui l'accueillent au premier mot de sa flamme... pour Henriette. Ecoutez Hespérie lorsqu'elle entre en scène : un autre fou pleure la cruauté d'une maîtresse qu'il ne connaît point. Elle alors, du ton le plus naturel :

« Cet amant s'est pâmé dès l'heure qu'il m'a vue ».

Cet « amant » ne l'aperçoit même pas, et tandis qu'elle délibère s'il faut, d'un mot, lui rendre la vie, lui, continue son rêve en face d'elle, sans se douter de sa présence. Il ignore, fort heureusement, qu'elle vient de le sacrifier, pour ne point faire de jaloux. Car elle a dû se montrer aussi cruelle pour Thirsis, Lysis, Carylas, Eurylas et Lycidas : ils sont fous, ils vont mourir, ils meurent. Mais ils se porteront encore assez bien pour prouver leur amour à Bélise; par leurs mots piquants, et leur empressement à se marier autre part : même Lycidas ne prendra pas la peine de changer de nom.

C'est que toutes deux sont trop belles : elles savent leur puissance; à qui voudrait leur donner le change, à qui suppose qu'un soupir entendu doit aller ailleurs, elles font la même réponse :

HESPÉRIE.

«... O la ruse excellente!
»... Vous pensez m'abuser d'un entretien moqueur ».

(Acte II, sc. 2.)

BÉLISE.

» Ah certes, le détour est d'esprit, je l'avoue,
» Ce subtil faux-fuyant mérite qu'on le loue ».

(Acte I, sc. 4.)

Digitized by Google

Mais il faut bien avouer qu'Hespérie est encore plus adroite que Bélise à se tromper, et nous arrivons à cette « faible copie » que Bussy osait rencontrer chez Molière. Pour lui, Bélise peut bien croire à quelque trait d'esprit quant Clitandre lui vient avouer sa flamme pour Henriette ; mais il n'admet pas qu'elle ne soit point convaincue par l'exclamation : « Je veux être pendu si je vous aime !... » car l'interruption n'est pas si rapide qu'elle n'ait fort bien entendu.

Surtout, chez Desmarests, ce n'est pas un amant possible à la rigueur, c'est une femme c'est une fille, c'est Mélisse qui voudrait ouvrir les yeux de sa sœur : elle est suspecte.

« ... Écoutez un moment.
» Je veux vous annoncer que ce nouvel amant .

HESPÉRIE.

« Ah ! bons Dieux ! que d'amants ! qu'un peu je me repose :
» N'entendrai-je jamais discourir d'autre chose ?. .

MÉLISSE.

« ... — Vous ignorez, ma sœur, ce que je vous veux dire.

HESPÉRIE.

« — Je sais tous les discours de tous ces amoureux :
» Qu'il brûle, qu'il se meurt, qu'il est tout langoureux,
» Que jamais d'un tel coup âme ne fut atteinte,
» Que pour avoir secours il vous a fait sa plainte,
» Que vous me suppliez d'avoir pitié de lui,
» Et qu'au moins d'un regard j'allège son ennui.

MÉLISSE.

« — Ce n'est point tout cela.

HESPÉRIE.

Quelque chose de même.

MÉLISSE.

« — Qu'il ne vous aime point, mais que c'est moi qu'il aime.

HESPÉRIE.

« — Ah ! ma sœur, quelle ruse afin de m'attraper !

(Acte II, sc. 2)

Il faut limiter avec soin à ce point précis le jugement de Bussy-Rabutin : mais il l'avait fait lui-même, et, cette précaution prise, il paraît bien qu'il n'a pas si mal vu.

En tout cas, l'imitation n'est point contestable Elle ne saurait faire doute non plus pour l'un au moins des amants visionnaires. Les trois premiers n'intéressent guère la comparaison : Phalante est un riche imaginaire ; ce possesseur d'un château dont il fait en 146 vers une description merveilleuse avoue, au dénouement, qu'il n'en est pas encore le

Digitized by Google

maître absolu, car il appartient à des oncles qui ont tous des enfants « en quelques quantités; » ces parents se portent très bien :

« Mais à quoi sont sujets les mortels animaux?..
» Il ne faut qu'un malheur, une peste, une guerre,
» Pour mettre en un moment tous ces parents par terre ».

Artabaze est un de ces mille capitans qui s'affirment, de Plaute à Corneille.

«... L'amour du ciel, et l'effroi de la terre,
» Des dames le désir, des maris la terreur. »

Signe particulier : se sauve à toutes jambes quand il entend un poète « cracher » les mots d'épode, antistrophe, dithyrambe, qu'il prend pour des noms de démons.

Filidan se passionne à tort et à travers : cet « idiot », comme dit l'auteur, fait des admirations sur des choses de néant, court les rues pour demander quelle est cette maîtresse qui le rend si malheureux, et ne s'aperçoit pas qu'on se moque de lui quand on lui décrit des yeux de corail, une bouche d'azur, un teint d'or bruni, sans compter tout le reste.

Mais Amidor reparaît chez Molière. Si ce n'est lui, c'est tout au moins son fils qui sera devenu, grâce au temps, à l'éducation, l'illustre Monsieur Trissotin. Comment rendre compte autrement de cette ressemblance dans les goûts, les habitudes et le langage? Ici encore l'influence de milieux différents amène quelques modifications dans les manières, mais la nature n'a pas changé : c'est toujours le poète cherchant qui l'admire, trouvant partout des sujets, amoureux de l'ithos et du pathos, passionné pour la métaphore, l'antithèse et la riche hyperbole. Il n'est jamais au dépourvu : la tragédie qu'il porte toujours avec lui ne remplit point sa poche : il peut en sortir successivement un Retour, un Songe, un Adieu, une Anagramme en tous les hémistiches, une Eglogue, une Epigramme, un Sonnet (quel sonnet!) en lettres acrostiches! Trissotin lui-même ne va pas jusque-là, et l'épigramme « sur un carrosse » ne vaut pas, pour le style, cette Plainte à Cassandre, qu'on ne saurait jamais, suivant Amidor, lire avec assez d'emphase. Les deux premières strophes permettront de juger du reste :

« Doncques, rigoureuse Cassandre,
» Tes yeux entre-doux et hagards,
» Par l'optique de leurs regards,
» Me font pulvériser en cendre.
» Toutefois, parmi ces ardeurs,
» Tes hétéroclites faveurs
» Ainsi mourant, ne mourant pas,
» Causent une antipéristase :
» Je me sens ravir en extase
» Entre la vie et le trépas.
« Mon cœur devient pusillanime
» Au prime aspect de ta beauté,

Digitized by Google

» Et ta scythique cruauté
» Rendit mon esprit cacochyme.
» Tantôt dans l'Euripe amoureux
» Je me crois le plus malheureux
» Des individus sublunaires,
» Tantôt je me crois transporté
» Aux espaces imaginaires
» D'une excentrique volupté... »

(Acte III, sc. 4)

On peut saisir, même dans cette citation relativement courte, un ridicule dont Vadius, cette fois, héritera : mais Vadius est de la famille. Amidor sait aussi du grec autant qu'homme de France; il ronsardise à force; Trissotin, lui, pratique les vieux genres plus encore que le vieux langage.

Mais leur triomphe à tous les deux c'est la lecture ou la discussion dans un cercle de femmes. Que de grâce alors, et d'adresse ! De quel ton Amidor ne salue-t-il pas humblement

« L'honneur des triples sœurs, les trois belles Charites »,

et quand elles le pressent de prendre parti pour l'avis d'une d'entre elles :

« Je ne puis, sans de deux encourir le courroux ;
» Pour un tel jugement, le beau pasteur de Troie
» Aux argives flambeaux donna sa ville en proie. »

(Acte II, sc. 4.)

Sestiane pourrait-elle ne point s'exclamer : ô Dieux ! qu'il a d'esprit ? C'est le cri d'Armande après une sotise analogue.

Malheureusement ils ne sentent pas partout cette admiration éclairée. Quand Trissotin défend l'esprit, son esprit, contre la Cour, et se plaint en tous lieux de l'ingratitude publique pour Rasius et Baldus, l'honneur de la France, lorsqu'en face de Vadius il se répand en regrets sur ce carrosse doré et cette statue qu'on leur refuse, seules l'hérédité ou la métempsycose peuvent expliquer d'étranges réminiscences d'un passage des Visionnaires encore plus amusant peut-être, car le poète Amidor et Filidan l'amoureux se répondent sans parler de la même chose :

FILIDAN.

« — Ah ! qu'elle est rigoureuse à son amant fidèle !

AMIDOR.

« — Ah ! que pour les savants la saison est cruelle !

FILIDAN.

« — Beauté, si tu pouvais savoir tous mes travaux !

AMIDOR.

« — Siècle, si tu pouvais savoir ce que je vaux !

Digitized by Google

FILIDAN.

« — J'aurais en ton amour une place authentique.

AMIDOR.

« — J'aurais une statue en la place publique. »

(Acte IV, sc. IV.)

III.

On peut être convaincu, je pense, que Molière a non point repris comme chez Cyrano, mais pris son bien, et largement cette fois, dans les Visionnaires.

Donc Molière a tranquillement volé Desmarests? — Si je pouvais le prétendre, qui prendrait la peine de lire de suite, à grands traits, les deux comédies, me répondrait que l'impression est absolument différente. Mais je l'ai dit en commençant : Molière a refait la pièce. Il a sans cesse emprunté, beaucoup ajouté, retranché bien des choses.

Il a supprimé d'abord ces monologues de 50 à 70 vers, triomphe de l'acteur et de l'auteur tout à la fois, où se complaisent les personnages de Desmarests, qui se font connaître en parlant beaucoup : les siens agissent. Ces morceaux de bravoure étaient écrits dans un style très beau, trop beau pour le genre de la pièce. Qu'on en coupe des fragments, même considérables, bien fin qui pourrait deviner quelle était la couleur, quel était le dessin de la trame entière. Vous répondrez sûrement que ces membres disjoints sont ceux d'un poète épique ou tragique, à qui vous présentera brusquement dix tirades comme cet acte d'adoration de Mélisse pour Alexandre :

« .. Ou quand tu fis l'essai de tes guerrières mains
» Sur les forces d'Athène et l'orgueil des Thébains;
» Ou quand tu fis trembler, à voir ta jeune audace,
» Le Danube glacé, l'Illyrie et la Thrace,
» Je dis, voyant l'effort de tes premiers exploits
» Qui jusques aux Germains firent craindre tes lois :
» Que fera ce grand fleuve au milieu de sa course,
» S'il ravage ses bords au sortir de sa source?
» Puis quand, ayant passé les flots de l'Hellespont,
» Je vois dans peu de temps, sur ton auguste front,
» Flotter superbement les palmes immortelles
» Des combats du Granique, et d'Issus, et d'Arbelles;
» Ou quand je vois ton char suivi de tous côtés
» De satrapes captifs, et d'illustres beautés,
» De chameaux chargés d'or, de meubles magnifiques,
» Les trésors amassés par tant de rois persiques;
» Ou quand je t'aperçois sur ce trône éclatant
» Dont l'œil de tous les Grecs se trouva si content,
» Goûter avec plaisir les fruits de ta victoire :
» Quel vainqueur, dis-je alors, eut jamais tant de gloire?... »

(Acte IV, sc. 1.)

Digitized by Google

. Trouvez donc, chez Molière, dix vers de suite sans un trait plaisant, même quand Chrisale s'indigne, quand Clitandre dit leur fait aux « gredins » qui l'environnent.

Ces monologues des Visionnaires coupent sans cesse une pièce qui déjà tenait assez mal : on n'y sentait point de liaison intime entre les scènes, et chacun des personnages paraît, disparaît, reparaît, sans s'occuper de son voisin; vous pouvez toujours en supprimer un s'il vous plaît. Chez Molière, au moins, qui n'a pourtant pas la réputation d'un habile constructeur d'intrigues, on voit lutter les passions entre elles, le bon sens et l'amour d'un côté, le pédantisme et la déloyauté de l'autre. Henriette veut Clitandre, mais Armande ne se résout point à le perdre; Bélise et Philaminte tiennent tête opiniâtrement aux deux frères alliés; Trissotin aussi combat, à sa façon je le veux bien, mais avec ardeur, jusqu'à l'annonce de la ruine. Le résultat, c'est que le dénouement, si naïf que semble l'expédient d'Ariste, est excellent, parce qu'il sort des faits, des caractères, et va d'un coup remettre tout en place. Rien de l'invraisemblance, rien des reprises difficiles, rien de la monotonie du Ve acte chez Desmarests. Alcidon se trouvait fort embarrassé des quatre gendres racolés par ses trois filles, sa gêne augmente lorsque, l'une après l'autre, elles refusent nettement de tenir les promesses qu'il a faites; mais une fois cette situation comique très habilement amenée, la pièce reste dans cette impasse. Les quatre amants qui n'aiment point vont venir déclarer tour à tour que, construits comme ils sont, ils ne peuvent avoir de goût que pour eux-mêmes, et se sont engagés par simple inadvertance.

Sans doute il y a beaucoup d'adresse dans ces corrections de Molière; mais le coup de génie, c'est d'avoir fait Henriette et Clitandre. Je ne parle pas de Martine : malgré son bon sens et la légitimité de ses rebuffades, c'est encore, avec ses hardiesses, ses grossièretés, ses à-peu-près grammaticaux, un type à jargon, sinon burlesque, au moins très chargé, que le poète des Visionnaires était, à la rigueur, capable d'inventer. Mais ces deux personnages jeunes et sages, tendres et calmes, n'ignorant pas grand chose, profondément honnêtes, ennemis de tout pédantisme, qui donnent des leçons à tout le monde sans jamais en faire, si Desmarests les avait seulement indiqués, Desmarests serait un grand esprit, et sa pièce devrait toujours être imprimée au-devant des Femmes Savantes.

Cette trouvaille en est-elle une? N'est-ce pas plutôt le résultat de réflexions profondes que de l'instinct comique? Monchesnay dit oui, dans le *Bolœana*, et rapporte que Molière blâmait Desmarests de n'avoir mis sur la scène que des fous dignes des Petites-Maisons. Nous serions tentés de répondre non, de croire le recueil inexact comme d'habitude, et de penser que ces mots après coup sont moins glorieux pour les grands écrivains que se l'imaginent ceux qui les font. Mais d'où qu'elle vienne, l'observation est juste.

Digitized by Google

Desmarests a bien vu que l'optique théâtrale exige le grossissement, mais non que nous ne pouvons, surtout dans la comédie, juger que par comparaison. Tous ses personnages sont à visions ; même Lysandre se laisse prendre aux inventions du riche imaginaire ; c'est une succession, un tourbillonnement d'extravagances variées dans chacun, monotones dans l'ensemble. Pris en particulier, tous ces travers-là nous amusent ; l'accumulation est mauvaise ; l'esprit se fatigue vite de cette trépidation continuelle, le lecteur cherche à se rattraper, s'exaspère et s'écrie avec l'Eraste des Fâcheux :

« ... En quel lieu sommes-nous ?
» De quelque part qu'on tourne, on ne voit que des fous ! »

* * *

Néanmoins, il faut être juste : si, comme je le crois, Henriette et Clitandre existent déjà, je doute fort qu'ils aient le droit de monter sur le théâtre comique en 1635.

Nous autres, qui avons appris de Voltaire à ne pas mépriser Boileau, qui n'accordons guère à Shakespeare qu'une admiration de raison, et devenons même sévères pour le romantisme, nous qui craignons tout éclat, qui nous habillons de noir et parlons tout bas dans la rue, nous sommes mal propres à juger les œuvres d'un temps amoureux de bruit, de mouvement et de couleur : nous voudrions voir des personnages raisonnables dans le théâtre d'une époque extravagante.

Mais souvenons-nous donc qu'en 1635 la France est toute espagnole. Relisons ce qu'écrivait le cavalier Marin à Don Lorenzo Scoto sur ce « mondasse » rempli de « costumes bizarres, de folies terribles, d'embrouillaminis. » Revoyons dans les séries admirables de Callot ces hommes d'éclaircissement, ces raffinés d'honneur, aux grands chapeaux, aux grandes bottes, aux grandes rapières, qui font tapage et battent le pavé, toujours prêts contre tout venant au duel comme à la débauche. Rappelons-nous qu'on n'a rien de Corneille que la suite étrange des premières comédies, et que ces imbroglios se représentaient devant ces mousquetaires, ces pages, ces filous « et autres ordures du genre humain [1], » serrés à étouffer, debout dans le parterre, qui mettaient à chaque instant l'épée à la main ou se battaient à coups de canne, qui ne cessaient, nous dit Sorel, « de parler, de siffler et de crier *dans leur plus parfait repos !* [2] »

Molière aura, lui, le droit de prêter à Henriette et à Clitandre le plus beau rôle, de donner raison à la raison ; mais il s'est attaché d'abord ce terrible parterre en lui sacrifiant les marquis ; surtout il écrit les Femmes

[1] Scarron, *Roman comique*, II, ch. 8.
[2] Ch. Sorel, *La Maison des Jeux*, I, 425.

Digitized by Google

Savantes dans la plus belle période du règne de Louis XIV : Racine a déjà fait la moitié de son œuvre, Boileau va promulguer l'*Art Poétique*.

Nous en sommes encore loin en 1635. Les vrais grands hommes de ce temps là ce sont, autour de Corneille et de Scudéry, les Colletet, les Mairet, les Tristan l'Hermite ; c'est Saint-Amant, le roi des Goinfres, ou Faret qui rime si bien ; c'est Boisrobert, que toute la ville nomme l'abbé Mondori ; c'est Neufgermain, qui portera bientôt fièrement son titre de Poète hétéroclite de Monsieur, comme Porchères l'Augier celui d'Intendant des plaisirs nocturnes de la princesse de Conti ; ce sont tous les poètes crottés du Parnasse ou de l'Espadon satirique, tous les fantasques et les grotesques qui s'agitent dans les Historiettes de Tallemant.

Et de tous ces fous de poètes, le plus poète et le plus fou c'est encore Jean Desmarests, sieur de Saint-Sorlin, Contrôleur de l'Extraordinaire des Guerres, Secrétaire général de la marine du Levant, signataire des pièces politiques de Richelieu, homme de confiance du Cardinal pour qui il donnait audience, son conseiller le plus entendu pour les bâtiments. Il n'a fait jusqu'ici que des romans et des tragi-comédies, mais il se jettera bientôt dans l'épopée, la fable, la morale, l'histoire, la mythologie, la géographie et la critique. Puis brusquement Dieu le fera sortir « de la cabane des plaisirs charnels, avec son enseigne grossièrement » peinte, où l'on voit Bacchus et Vénus ; » il va, par un « prodige, » terminer rapidement les derniers chants de Clovis : car il n'a rien moins à faire que la guerre aux Mahométans, aux Protestants et aux Jansénistes ; contre eux il explique clairement l'Apocalypse ; contre eux il se donne la tâche de lever 144,000 combattants, nombre fixé par l'apôtre saint Jean lui-même. Sans doute ces extravagances, dont on trouvera chez Bayle tout le détail, sont postérieures aux Visionnaires ; mais, comme a dit très bien Baillet, ceux qui cherchent d'où lui sont venus tout à coup ces « sommeils spirituels, ces tressaillements d'âme, ces » liquéfactions, » ont grand tort, « puisque les dispositions que M. Des- » marests avait pour la vision étaient naturelles, et qu'il lui était plus » aisé de s'arracher les yeux de la tête que cette qualité de son esprit. » (Jugements des Savants, V, 287).

Allez donc, dans un pareil temps, demander à un pareil homme des Henriette et des Clitandre !

IV.

Et pourtant si l'on ne rencontrait que des absurdités dane sa pièce, le goût bien déclaré pour lui non des contemporains seulement, mais de toute la génération suivante, serait incompréhensible, et l'erreur d'un demi-siècle monstrueuse.

Mais il avait d'autres mérites que ses défauts, et notre mépris absolu

Digitized by Google

pourrait bien avoir tort. D'abord nous lisons la pièce : le XVIIe siècle la voyait jouer, et par quels acteurs ! Amidor le poète c'était Mondori, avec son emphase habituelle, et le fougueux Bellemore, dit le Capitan, faisait Artabaze Plus tard, la troupe excellente de Molière devait donner à ces types invraisemblables le mouvement et l'exubérance qui sont pour eux le mouvement même de la vie.

Invraisemblables d'ailleurs ils ne pouvaient l'être; ces imaginations du riche Phalante et ces langueurs de Filidan pour une Iris en l'air ne surprenaient personne : on en trouve bien d'autres dans les recueils de poésies diverses. Desmarests est sûr de son fait : « Tous les jours, » répète-t-il dans son Argument, nous voyons des esprits semblables... » le nombre en est très grand... il n'est rien de plus ordinaire. »

La preuve, c'est que plusieurs de ses personnages avaient été pris sur le vif ; lisez Tallemant des Réaux : « M Demarests trouva une fois à la » campagne une fille qui faisait fort le bel esprit. Elle disait que les *aron-* » *delles* volaient *sur l'orifice du chaos*. — Ouais, dit-il, qu'est ce que » ceci ? Il se met à l'entretenir en même style, et après, lui écrivit une » lettre de la même force... Desmarests dit que cette fille est cause qu'il » a fait les stances des Visionnaires. »

Ouvrez maintenant les Mémoires-Anecdotes de Segrais ; vous y verrez qu'on appliquait partout à Mme de Chavigny les ridicules d'Hespérie la coquette, qu'on nommait pour l'amoureuse d'Alexandre Mme de Sablé, que Sestiane, passionnée pour la comédie, ne serait rien moins que Mme de Rambouillet, et qu'enfin Richelieu lui même aurait recommandé ces divers ridicules à son factotum ordinaire.

Toutes ces raisons extérieures expliquent une partie du succès ; mais la pièce avait d'autres qualités. Et si nous voulions bien ne point gourmer notre critique et bouder contre notre plaisir, nous trouverions à rire aussi dans toutes ces bouffonneries qu'on ne nous donnait pas pour autre chose.

Sans revenir sur les citations déjà faites, sur l'originalité d'invention, ne trouvez-vous pas amusante l'arrivée d'Artabaze, ce premier vers de toute la pièce qui nous donne immédiatement le ton : « Je suis l'amour du ciel et l'effroi de la terre. » ? Et surtout l'entrée d'Amidor, le ronsardiste :

« Je sors des antres noirs du mont Parnassien,
» Où le fils poil-doré du mont Saturnien
» Dans l'esprit forge-vers plante le dithyrambe,
» L'épode, l'antistrophe et le tragique iambe. »

(Acte I, sc. 2.)

Bon ! Beau début ! que la suite au reste ne dépare point :

» Que de descriptions montent en mon cerveau,
» Ainsi que les vapeurs d'un fumeux vin nouveau?
»... Déjà, de toutes parts, j'entrevois les brigades
» De ces Dieux chèvrepieds, et des folles Ménades,

Digitized by Google

» Qui s'en vont célébrer le mystère Orgien
» En l'honneur immortel du père Bromien.
» Je vois ce cuisse-né, suivi du bon Silène,
» Qui du gosier exhale une vineuse haleine ;
» Et son âme fuyant parmi les Mimallons,
» Qui, le bras enthyrsé, courent par les vallons.
» Mais où va cette troupe ? Elle s'est égarée
» Aux solitaires bords du flofloïant Nérée... »

(Acte I, sc. 3.)

Peste ! Ah ! Fort bien ! Belle conception ! Toutes les exclamations admiratives de Sosie pourraient couper cette tirade. Et le spirituel Ch. Nodier reproche à l'auteur ce passage « extravagant ! » C'est une erreur dont Desmarests a été plus d'une fois victime : les absurdités voulues de ses personnages ont passé pour absurdités personnelles.

Et nous qui savons par cœur les farces de Molière et de Regnard, pour qui Labiche est devenu classique, nous ferions les chagrins et nous hausserions les épaules avec dépit, comme le personnage de la critique, quand le capitan Artabaze avoue à Filidan que cette nymphe pour laquelle il soupire est sous ses propres lois, mais qu'il est bon prince, et qu'il la lui donne, cette beauté qui n'existe point ? — Quand le même Artabaze accepte un rôle important dans la tragédie nouvelle d'Amidor, mais refuse énergiquement d'aller plus loin que le premier hémistiche ; la raison en est excellente :

AMIDOR.

« ... Dites donc : Je suis cet Alexandre.

ARTABAZE.

« Je suis cet Alexandre.

AMIDOR.

Effroi de l'univers.

ARTABAZE.

« Ce titre m'appartient.

AMIDOR.

Ah Dieux ! Dites vos vers.

ARTABAZE.

« Je ne suis pas si sot qu'en dire davantage.
» Je me condamnerais en tenant ce langage

AMIDOR.

« Quelle bizarre humeur ?

ARTABAZE.

» Ce trait est captieux,
» Afin que j'abandonne un titre glorieux ;
» Le donnant, je perdrais le pouvoir d'y prétendre.
» Je dirai seulement : Je suis cet Alexandre.

Digitized by Google

ARTIDOR.

» Et qui dira le reste ?

ARTABAZE.

» Il faut bien, sur ma foi,
» Donner le titre à dire à quelque autre qu'à moi :
» Puis je pourrai poursuivre...

(Acte III, sc. 3.)

N'est-il pas drôle aussi que le poète qui tire de sa poche 14 pièces de vers de genres différents avant les Stances à Cassandre dont j'ai donné un faible échantillon, — qui compose avec Sestiane ce sujet « grave-doux » de tragi-comédie, où l'on fait entrer deux enlèvements, un naufrage, une guerre, un duel et plusieurs amours, un roi, une princesse, deux gémeaux élevés en secret, un enfant exposé, une tigresse, un horrible géant : et l'on s'arrête au 3e acte ! Est-ce qu'en maint endroit de Molière on ne rencontre pas quelque chose de ce quiproquo d'Alcidon, qui, pour avoir entendu se plaindre Hespérie, s'imagine tout autre chose qu'un désespoir de sa beauté trop grande :

ALCIDON.

« Qu'avez-vous à pleurer ?

HESPÉRIE.

Ah ! que je suis coupable !

ALCIDON.

« Quoi donc, elle s'accuse ? hélas ! je suis perdu.
« J'ai pour la marier un peu trop attendu.
» Je savais que la garde en était dangereuse.
» Quel mal avez vous fait ?

HESPÉRIE.

O beauté malheureuse !

ALCIDON.

« La méchante a forfait sans doute à son honneur.
» Mais je veux étrangler le traître suborneur.
» Quel mal as-tu donc fait ?

HESPÉRIE.

Ah ! le pourrez-vous croire ?
» Je pensais de vos jours être l'heur et la gloire :
» Mais je suis votre honte, et le falal tison
» Qui remplira de feu toute votre maison.

ALCIDON.

« Et de crainte et d'horreur tout le corps me chancelle.

HESPÉRIE.

« Ah ! qu'à votre malheur vous me fites si belle ?
» ...Ceux qui me pouvaient voir, m'aimaient dès mon enfance,

Digitized by Google

» Au moins de mes beautés adoraient l'espérance...
» Le bruit de ma beauté se répand en tous lieux,
» Mille amants, sur ce bruit, à des flammes si belles,
» Ainsi que papillons venaient brûler leurs ailes... »

(Acte IV, sc. 6.)

Que d'autres scènes très plaisantes on trouverait en lisant les Visionnaires ! Mais le malheur, c'est justement qu'il faut les lire, qu'il faut même les expliquer, les commenter péniblement. Ah ! si l'on pouvait les voir jouer, par des acteurs qui brûleraient les planches, au Palais-Royal ! Comme on comprendrait mieux alors l'engouement des contemporains, de la génération suivante, et du Grand Roi tout le premier ! Comme nous sentirions, malgré les ressemblances très précises avec les Visionnaires, la supériorité des Femmes Savantes ! Et mieux serait jugé Desmarests, plus Molière grandirait encore.

Dijon, février 1889.

Albert GENEVRAY.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Francisque Bouillier, Membre de l'Institut : *Questions de morale pratique*, 1 vol. in-8°, Hachette, 1889.

Un nouveau volume vient de s'ajouter à la série des ouvrages de psychologie et de morale de M. Bouillier. Il ne manquera pas d'être accueilli avec la même faveur que ses aînés; peut-être, même en raison de la matière dont il traite, un succès plus brillant lui est-il réservé. Il se compose de questions qui, dans l'état actuel des esprits et des consciences, ont un intérêt d'autant plus vif qu'elles donnent lieu aux controverses des camps les plus en vue, et qu'elles se présentent dans la vie commune et dans la pratique de tous les jours. Bien qu'elles soient de nature diverse, elles sont dominées et rattachées les unes aux autres par un esprit commun, qui est l'honnêteté naturelle ou la conscience morale.

M. Bouillier commence par les altérations du sens moral, et montre comment la conscience, naturellement droite, se fausse par les passions et par les intérêts. Il donne la méthode, qui est à la portée de tous, par laquelle une conscience faussée peut encore trouver en elle de quoi se redresser, et qui consiste simplement à nous juger nous-mêmes comme nous jugeons les autres. Il attaque ces faux raisonnements par lesquels on cherche à s'abuser soi-même sur ce qui est bien et sur ce qui est mal, et il insiste sur ce point, que les préceptes de morale n'ont toute leur efficacité qu'avec le concours de l'idée de Dieu et du sentiment religieux. A ces questions graves, il mêle l'étude des petits plaisirs et des petits déplaisirs. En établissant, sur de bonnes preuves, la prépondé-

Digitized by Google

rance des premiers, il fournit un des éléments qui contribueront un jour à la solution de la question du pessimisme, et à la diminution du nombre des mécontents dans le royaume de la Providence.

M. Bouillier met avec raison au nombre des questions de morale l'encouragement au bien; il en fait le moyen par excellence de développer la contagion du bien en face de la contagion du mal. Il montre l'effet salutaire des prix de vertu de l'Académie française, et de ceux qui sont décernés presque partout en France, sous une forme ou sous une autre, par des académies, par des villes ou par des sociétés particulières. A cette occasion, il défend, contre les critiques de censeurs trop austères ou contre les railleries d'esprits légers, les décorations, les médailles, les primes que donne l'Etat; ce sont là aussi des prix de vertu.

Une étude piquante plutôt que grave est celle qui traite du mensonge et de ses diverses espèces. Elle sera goûtée des médecins, des avocats, des hommes d'affaires, des journalistes; M. Bouillier a pour eux des condescendances. Moraliste moins sévère que Kant, mais sans mériter d'être rangé parmi les casuistes relâchés, il admet que la règle de dire la vérité peut souffrir des exceptions. Ce n'est point, sans doute, quand il s'agit de mentir pour notre propre bien et surtout pour le mal d'autrui, mais c'est dans ces circonstances insignifiantes pour le maintien de l'harmonie entre les membres d'une même société, et dans des circonstances graves pour empêcher un plus grand mal. Qui voudrait blâmer Mme de Saël d'avoir sauvé par plusieurs mensonges la vie du comte de Narbonne caché chez elle pendant la Révolution? Qui n'approuverait Jacobi affirmant qu'il mentirait comme Desdemona mourante, s'accusant, pour sauver son époux, de s'être tuée elle-même, et qu'il tromperait comme Oreste voulant mourir à la place de Pylade? Nisus est-il un menteur quand il s'écrie :

« Me, me, adsum, qui feci, in me convertite ferrum,
O Rutuli, mea fraus omnis; nihil iste nec ausus,
Nec potuit... »

Ce sont là des mensonges héroïques, des mensonges d'élite, *egregia mendacia*. D'autres, moins glorieux, ne sont pas plus coupables en un moment donné, parce qu'ils sont nécessaires. Alceste, l'ennemi le plus célèbre, le plus intraitable du mensonge, ne ment-il pas avant de dire la vérité à Oronte? « Je ne dis pas cela », répète-t-il jusqu'à trois fois, tandis qu'en réalité il ne dit pas autre chose.

A la question du mensonge M. Bouillier rattache celle de la bonne foi dans les affaires. Ce chapitre est un des plus attrayants; il contient plusieurs détails curieux, un entre autres sur l'origine de la fortune des Rothschild; c'est à propos des réflexions que fait l'auteur sur le marchand de blé d'Alexandrie et les Rhodiens. « Nathan Mayer Rothschild, « de Londres, avait quitté l'Angleterre pour suivre de près les événe-

Digitized by Google

» ments de la campagne de 1815 en Belgique. Parti le soir même en » toute hâte du champ de bataille de Waterlo, après avoir, malgré une » tempête, traversé la mer dans une barque au risque de sa vie, il » arrive à Londres où aucun autre que lui ne connaît encore la nouvelle » de la défaite de l'empereur. Il affecte l'abattement, comme s'il avait eu » quelque information en sens contraire; il fait même ostensiblement » vendre quelques fonds, tandis que, sous main, il a des agents qui font » pour lui en secret d'énormes achats à la baisse. Grâce à ce coup de » bourse, il réalise des millions aux dépens de tous les autres joueurs, » que non seulement il n'a pas avertis de ce que lui seul savait, mais » qu'il a trompés par son abattement simulé, et par les quelques ventes » ostensibles qui dissimulaient sa grande et véritable opération [1]. »

La dernière étude du volume a pour objet l'hypocrisie. Elle vaut seule un livre. Si, comme le reste de l'ouvrage, elle a tout ce qu'il faut pour intéresser et pour plaire, elle a de plus à un haut degré ce qui passionne. C'est l'honnête homme qui s'irrite aux bassesses dont il est témoin ; sa voix s'élève et sa langue devient mordante. On pourrait appliquer à M. Bouillier, ici et dans le chapitre sur l'irréligion dans l'éducation, ce que Mme de Staël dit de Lessing : « Cet écrivain avait quelque chose d'âpre dans le caractère, qui lui faisait trouver les paroles les plus précises et les plus mordantes. Il était toujours animé dans ses écrits par un mouvement hostile contre les opinions qu'il attaquait, et l'humeur donne du relief aux idées. » Il ne s'agit plus de l'hypocrisie d'autrefois, celle qui reçut les coups de Molière, de La Bruyère, de Bourdaloue, de Massillon, de Fénelon. Le temps de cette hypocrisie-là est fini. « Si ceux qu on appelle aujourd'hui des cléricaux, dit M. Bouillier, ont pu être soupçonnés, sous certains régimes et certains ministres, de quelque arrière-pensée intéressée, du désir de plaire et de parvenir, ils doivent se réjouir aujourd'hui d'être à l'abri d'un pareil soupçon ; ils peuvent porter la tête haute, car il est manifeste qu'ils sacrifient leur intérêt à leur foi. Pour eux, non seulement point de faveur, mais point de justice. »

C'est à l'hypocrisie contraire que s'en prend M. Bouillier : ses adeptes se divisent en deux grandes catégories, les hypocrites par lâcheté et les hypocrites par ambition. Les hypocrites par lâcheté sont ceux qui affectent des opinions qu'ils n'ont pas, et qui de peur d'être dévorés par les loups, hurlent avec eux. Les hypocrites par ambition dissimulent aussi leurs vrais sentiments, mais au lieu d'être seulement timides, comme les autres, pour empêcher le mal, ils sont hardis pour le faire. « Ils jouent le rôle de ces agents provocateurs qui, de peur qu'on ne les soupçonne de froideur, d'arrière-pensée, de connivence avec la police, tiennent à renchérir sur les exaltés sincères du parti et à se signaler par la

[1] Pour ce fait, M. Bouillier se réfère à un article publié par M. C. de Varigny, sur les grandes fortunes en Angleterre, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1888.

Digitized by Google

violence de leurs motions. » En tenant compte des nuances, on peut établir dans ces deux espèces d'hypocrisie de nombreuses sous-espèces. La dernière à laquelle M. Bouillier donne son coup de dent, est celle de ces rois, de ces ministres et de ces diplomates qui n'ont à la bouche que des paroles pacifiques, tandis que tout est à la guerre dans leurs cœurs et dans leurs arsenaux. « Je leur applique, dit-il, la parole d'Isaïe : *Dicentes pax, et non erat pax.* »

La lecture des *Questions de morale pratique* tire un charme particulier de ce défilé non interrompu de penseurs de tous les siècles dont M. Bouillier invoque le témoignage en faveur des principes qu'il défend. Les contemporains y figurent aussi bien que les anciens et les modernes, les étrangers et les Français. M. Bouillier est de son temps : il observe tout, il voit tout, il lit tout. Ce n'est pas à lui que Cléophas dirait : « Êtes-vous si étranger dans Jérusalem que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci ? » A côté de bien d'autres mérites de son livre, il y aurait à signaler encore la perfection du style. C'est un mérite trop rare pour n'être pas apprécié en un temps où la plupart des écrivains, même distingués, travaillent pour le commerce et produisent trop. Le style de M. Bouillier est bien celui qu'a eu à elle l'École normale, « dont la marque, comme dit M. Fustel de Coulanges, est la simplicité, et qui ne souffre ni le déclamatoire ni le vulgaire. »

Jacques PARMENTIER.

UNE BONNE GRAMMAIRE FRANÇAISE

La librairie Eug. Belin vient d'adresser aux professeurs de lettres un *Appendice* à la *Grammaire de la Langue française*, rédigée à l'usage des classes sous la direction de M. L. CROUSLÉ, professeur d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris. Déjà, l'année dernière, on avait envoyé en spécimen les différents cours (élémentaire, moyen et supérieur) de la même grammaire, ainsi que les *Exercices* correspondant à chacun de ces cours et composés avec la collaboration de M. CORDELET, professeur agrégé de grammaire au lycée de Nancy. Nous ne saurions tarder plus longtemps à dire quelques mots de cet ouvrage.

La préface nous prévient qu'il ne s'agit pas ici d'une Grammaire historique, mais que « la *pratique* de la langue française est l'unique objet » qu'on a eu en vue ». Donc, pas de longs développements théoriques : l'*usage* de la langue avant tout. On ne saurait mieux prendre position en pleine actualité. Néanmoins, comme le but dont il faut chercher à se rapprocher le plus possible est de « faire disparaître de l'enseignement » de la grammaire l'idée de bizarrerie et d'anomalie », on a su discrètement, au besoin, tenir compte de ce que « la langue française, observée » dans son histoire, est une continuation et une évolution de la langue » latine ». D'autre part, tout en « redoutant la nouveauté en grammaire », on n'a pas hésité à présenter des « remarques tirées, en général, moins

Digitized by Google

» de traités de grammaire que de la lecture attentive des meilleurs écri-» vains ». On a mieux aimé user parfois de « restrictions » que d'encourir le reproche adressé à tant d'autres, dont les formules étroitement dogmatiques sont trop souvent en contradiction avec les chefs-d'œuvre incontestés de notre langue. Aussi, « point d'exemples forgés d'après » des théories », mais seulement des théories servant de commentaire aux expressions autorisées par le bon usage, celui des grands écrivains et de l'élite parisienne. Quant aux définitions, on en a été sobre, visant surtout à être clair et sachant bien que la « perfection » en pareille matière est chose « presque introuvable ».

Ces excellents principes ont-ils été suivis? Aucun lecteur de l'ouvrage ne craindra de l'affirmer.

L'ordre est simple et naturel : cette étude graduelle de notre langue porte successivement sur les *sons* (phonétique), sur les *mots* (théorie des formes ou morphologie), sur les *pensées* (accord des mots entre eux, proposition et sa construction individuelle), sur les *phrases* (syntaxe des propositions, période) L'auteur signale lui-même avec raison comme « quelque peu nouveau » le chapitre qui traite spécialement de la *construction :* il y a là vingt-cinq pages des plus intéressantes, dont on chercherait vainement la substance détaillée dans la plupart des grammaires.

Nous approuvons moins, à la syntaxe des propositions, l'emploi du mot nouveau *conjointes* pour désigner de certaines propositions tantôt indépendantes (Ex. : *ou il rit ou il pleure...*), tantôt dépendantes ou subordonnées (Ex : *soit qu'il rie, soit qu'il pleure...*) : le terme de *coordonnées*, bien interprété, est suffisant et a l'avantage de s'opposer à celui de *subordonnées*. Qu'on se rappelle seulement que deux propositions INDIVIDUELLEMENT ou indépendantes (1er Ex) ou subordonnées (2e Ex.) peuvent être *coordonnées* ENTRE ELLES (les deux Ex.). Si la dénomination nouvelle de *conjointes* « éveille les mêmes idées que les termes généraux de *conjonc-*» *tion* et de *conjonctif* », elle n'en paraît que plus vague : l'ancienne a plus de précision.

En revanche, il est une foule de points que nous approuvons sans réserves. Ne pouvant les énumérer tous, nous en citerons du moins quelques-uns : c'est d'abord le petit traité de prononciation donné à propos des voyelles et des consonnes ; c'est ensuite le paragraphe spécial consacré aux notions de prosodie et à l'influence des lois de l'accent sur la formation et l'emploi des mots (Ex. : *recevons*, mais *reçoivent ; donne-le-lui, donne-le-moi*, et non **donne-moi-le*, locution barbare, quoique populaire, qu'on regrette de trouver encore enseignée dans des manuels : cf *Gr.* CHASSANG, § 225; NOEL ET CHAPSAL (1885), *Cours supérieur*, § 735 fin); c'est encore le tableau des pronoms divisés en *sujets* et *régimes;* c'est aussi la double explication des verbes *devoir*, *aller* et *venir*, employés tantôt dans leur acception propre tantôt comme simples auxiliaires; c'est de même la distinction nettement établie entre la question de forme et la question de sens pour notre *passif* et nos *comparatifs ;* c'est la reconnaissance, avec preuves à l'appui, du participe comme VIe partie du discours ; c'est la justification de l'accord éventuel, par syllepse, du participe passé précédé de *en ;* c'est l'explication des figures de grammaire faite simplement à propos soit de l'accord (*syllepse*), soit de la construction (*inversion*), soit de la proposition (*ellipse*) ; c'est enfin, en opposition à la timidité de l'Académie, ce désir d'unification orthographique manifesté pour les mots composés, dût-on écrire **arquenciel* ou **croquen-*

Digitized by Google

jambe comme on écrit *arquer* ou *croquer*, et même, ajouterons-nous (car le mot se crée), **gendelettre* comme *gendarme!*

Oserons-nous maintenant hasarder quelques critiques ou plutôt signaler quelques lacunes? Sans doute, « une grammaire destinée principalement aux classes ne peut tout renfermer »; encore est-il que les écoliers doivent y trouver la solution de certaines difficultés (chinoiseries, si l'on veut) où ils achoppent souvent dans les examens. Ainsi, comment faut il accentuer le futur de *céder* (§ 317)? comme *achèterai* (§ 316) ou comme *agréerai* (§ 318)? Pourquoi *aimé-je* (§ 76) et *siège* (§ 317, note 1)? Le premier exemple du § 363 nous déconcerte un peu : s'il faut dire et écrire « *soyez bien buvANT* », comment ou pourquoi écrire « *soyez bien obéissANTS* »? La locution invariable « *étant donné* .. » était à signaler à l'un des §§ 648, 824 ou 925. Le § 651 n apprend pas à orthographier, par exemple, « QUELQUE *grands poètes que soient...* », et les *Exercices* passent également la difficulté. L'explication du *t* de *aime-t-il* (§ 64, 2°, note 2) n'est qu'à demi-satisfaisante. Ce *t*, sans doute, n'est plus étymologique (comme Brachet le dit encore par erreur : cf. *Nouv. Gr. française*, § 266), et l'on peut à la rigueur l'appeler *euphonique*, mais il est surtout *analogique*, c'est-à-dire ajouté à de certaines 3es personnes du singulier sous la double influence du *t* constant de la 3e personne du pluriel (*aiment-ils*, donc *aime-t-il*) et des nombreuses 3es personnes du singulier qui le possèdent régulièrement (*finit-il*, *reçoit-il*, *rend-il*, donc *aime-t-il*). Quant à nos vieux écrivains, s'ils omettent le *t* primitif d'origine latine, ils ne le prononcent pas davantage, mais en font l'élision ; on n'a, pour s'en convaincre, qu'à scander les vers des poètes :

Parle on de moy en ce cartier?
(*Mestier et Marchandise*, éd. Fournier, p. 47 *b*.)

... ...Combien
Couste il doncques? — Je n'en doy rien.
(*Pathelin*, éd. Jacob [1859], p. 43 : cf. p. 117.)

Rien de plus fréquent que l'hiatus *a il* (aujourd'hui *a-t-il*) :

Le peuple l'a il davantaige!
(*Jou d'acquest*, éd. Fournier, p. 65 *b*.)
Que me grevera il? Pas maille...
(*Pathelin*, éd. Jacob, p. 39 : cf. p. 35, 46 et 86.)

Mais nous nous laissons égarer par des vétilles, et nous n'avons rien dit de l'*Appendice* intéressant qui complète l'ouvrage en traitant *de l'origine des mots français et de leur formation actuelle*. On y remarquera la division des *doublets* en trois classes, selon qu'ils dérivent de flexions différentes d'un même mot, du langage savant ou populaire, enfin des dialectes. Une quatrième classe aurait pu être distinguée pour les mots d'origine étrangère, comme *camérier*, *escapade*, doublets de *chambrier* (vieux fr. *chamberier*), *échappée*, etc. Hâtons-nous de dire que la liste des *préfixes* est bien faite et que les *suffixes* sont rangés rationnellement et suffisamment expliqués en quelques mots

Quant à la clarté, si nécessaire aux manuels élémentaires, tout y contribue : rédaction nette et lucide, nombreux renvois entre paragraphes, double table des matières, exécution typographique irréprochable. Il n'est pas jusqu'à l'élégance de la reliure qui n'ajoute quelque attrait à chacun des bons petits livres dont l'ouvrage entier se compose. C'est dire que le succès lui est assuré.

L.-E. CHEVALDIN.

Digitized by Google

Les étudiants qui ont traité, l'an dernier, le sujet de Concours, ayant généralement manqué la question des rapports de Lucrèce avec Virgile, nous avons demandé à M. Eymard de vouloir bien résumer à leur intention le chapitre tiré d'un excellent ouvrage de vulgarisation dont l'auteur est M. Sellar, professeur à l'Université de Cambridge et où cette question est traitée [1]. Les idées n'en paraîtront sans doute ni très neuves ni très profondes à ces esprits familiarisés avec les travaux de MM. Martha, Patin et Benoist ; mais elles sont justes, méthodiquement présentées et répondent aux exigences du programme de licence ; c'est à ce titre que le *Bulletin* leur donne l'hospitalité.

J.-A. H.

INFLUENCE DE LUCRÈCE

SUR LES *GÉORGIQUES* DE VIRGILE

Directe ou indirecte l'influence de Lucrèce sur la pensée, la composition et même la diction des *Géorgiques* fut peut-être la plus considérable qui ait jamais été exercée par un grand poète sur un autre ; ces sortes d'influences sont d'une espèce plus commune en philosophie qu'en littérature. Celle-ci fut une influence et de sympathie et d'antagonisme. Si, chez Virgile, l'idée de la nature a son origine immédiate dans les conceptions de Lucrèce, les convictions religieuses, le sentiment national doivent leur force à la réaction contre les idées de son prédécesseur. Cette attraction et cette répulsion puissantes viennent de ce que Lucrèce a été le premier non seulement à révéler dans le monde un nouveau pouvoir, une source nouvelle de beauté et d'admiration, mais aussi à donner à la poésie l'élan vers les spéculations philosophiques, posant avec plus de passion que n'aurait pu faire la philosophie, ces grands problèmes de la vie humaine : vérité de la tradition religieuse, position de l'homme dans l'univers, pensées, conduite que demande cette position.

Ce ne fut pas seulement au point de vue poétique et spéculatif que Virgile reçut l'élan de son prédécesseur. — Un nouveau poème didactique, sur le sujet traité par Lucrèce — la terre, les cieux, les éléments, le développement des plantes, les mœurs des animaux — s'efforçant entre autres choses de déterminer le rapport de l'homme à la sphère sur laquelle il est placé, cherchant à parer d'un charme idéal la marche ordinaire de la Nature, ne pouvait guère n'être pas jeté dans le même moule à peu près que les pensées philosophiques et les observations réalistes du vieux poète.

Enfin, au point de vue de l'exécution technique de son œuvre, au point de vue du rhythme et de l'expression, Virgile hérita des trésors dont Lucrèce venait d'enrichir la littérature. Lucrèce avait donné à l'hexamètre latin plus de force, il l'avait rendu plus coulant, plus sonore, plus harmonieux. Il marqua du sceau de son puissant esprit des modes nouveaux d'expressions pleines de vie et de cadence rythmique, qui, bien que pouvant être modifiés, ne pouvaient être complètement oubliés, désormais dès qu'il s'agissait de la représentation du « species ratioque » : spectacle extérieur et principe moteur de la nature.

Des circonstances nombreuses amenèrent Virgile à subir plus complètement qu'aucun autre poète latin le charme de Lucrèce. Ainsi que le

[1] *The Roman poets of Republic.*

Digitized by Google

fait remarquer M. Munro, quand parut le poème de son prédécesseur, Virgile était, ou à peu près près, à cet âge, où l'on est le plus directement impressionné par une œuvre de génie contemporaine. Son enthousiasme pour la philosophie, traduit dans le petit poème composé immédiatement avant qu'il ne commençât à suivre les leçons de Siron, dénote qu'il avait déjà été attiré par le sujet que seul, parmi les Latins, Lucrèce avait dignement exposé ; ses études sous ce maître devaient l'avoir préparé à recevoir le haut enseignement du *De rerum Natura*. Le chant de Silène dans la 6e Égl. et un grand nombre d'expressions et de cadences dans d'autres poèmes du genre bucolique, attestent l'impression produite sur lui, sinon au point de vue spéculatif, au moins au point de vue poétique. Mais la preuve plus claire que Virgile reconnaissait l'influence de son prédécesseur, se trouve dans ce passage des *Géorgiques*, où, du fond de son cœur, il dit de lui-même.

> Me vero primum dulces ante omnia musae, etc.
>
> (II, 475)

Il y déclare que son premier désir est que les muses lui révèlent le secret de la nature. Dans le cas où ce vœu ne pourrait être exaucé, il leur demande en partage « l'amour des bois et du torrent qui court dans la vallée ». Peut-être n'a-t-il pas désigné Lucrèce dans le vers :

> Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Pas plus que dans les vers suivants, il n'a songé à lui-même :

> Fortunatus et ille, deos qui novit agrestes
> Panaque Silvanumque senem Nymphasque sorores.

Ce n'est pas sur ce ton-là que Virgile fait allusion à lui-même ou à d'autres Il semble plutôt dans ces passages exposer deux états d'esprit idéaux, la contemplation philosophique d'un côté, l'amour pur de la nature et la conformité aux simples croyances des gens de la campagne de l'autre, comme également capables d'élever les hommes au-dessus des passions vulgaires et des plaisirs du monde.

Mais il est évident qu'il considérait Lucrèce comme ayant présenté le premier idéal à l'imagination et à l'esprit un peu sévère de ses concitoyens et qu'il se regardait lui-même comme offrant le deuxième à leurs sentiments poétiques et à leur sensibilité.

Il semblerait ainsi avoir regardé Lucrèce avec quelque chose de cette vénération que Lucrèce avait pour Épicure, Empédocle, Ennius, et que Dante plus tard eut pour Virgile lui-même.

Les deux plus grands parmi les poètes romains eurent bien des sentiments communs : l'amour de la nature, l'amour de l'étude, surtout de l'étude de l'ancienne poésie et de la science, une aversion naturelle pour la pompe et le luxe des villes, pour les projets ambitieux ; l'horreur pour les violences et les crimes de la guerre civile.

Ils sentaient le charme des mêmes scènes naturelles, des rivières coulant à travers les gras pâturages, des prairies, des bois, des riches champs de blé et des vignobles. Ils avaient la même sympathie pour la vie des animaux associés au travail de l'homme, pour la peine et le bonheur prenant leur source dans les affections humaines. Les nombreux passages des *Géorgiques* dans lesquels des phrases, cadences, pensées,

Digitized by Google

images rappellent des phrases, des images du *De rerum Natura* ne laissent pas de doute que Virgile trouvait dans Lucrèce un cœur et un esprit avec lesquels il pouvait sympathiser, en même temps qu'il le reconnaissait comme un guide qu'il pouvait suivre en imagination sur les hauteurs solitaires du Parnasse

Cependant il est absolument vrai que le caractère et le génie de Virgile sont essentiellement différents de ceux de Lucrèce. Ils sont l'un et l'autre des représentants originaux des différents éléments constitutifs du caractère romain et italien. En tant que représentant l'esprit et le caractère de Rome, Lucrèce représente l'ancien état de choses qui avait disparu. Bien qu'on n'ait que peu de détails sur sa vie, son *gentile* nomen, sa familiarité avec Memmius, la marque de sa personnalité puissante imprimée à son poème, amènent à conclure qu'il appartenait à la vieille aristocratie romaine, et qu'il naquit à une époque où la plupart des membres de cette aristocratie avait commencé à renoncer par dégoût à prendre une part active aux affaires de l'État qu'ils ne pouvaient plus gouverner. C'était presque exclusivement dans cette classe d'hommes que le goût pour la littérature s'était réfugié ; c'était parmi les hommes de cette classe, tels que les Lucullus, Hortensius, Velleius, Torquatus, des dialogues de Cicéron, que la philosophie épicurienne trouva ses principaux adhérents.

Le poème de Lucrèce montre tout le courage, l'énergie, la puissance de commandement, le sentiment de supériorité et la simplicité de manières qui en résulta, qui sont l'apanage d'une grande classe dirigeante Lucrèce est le seul poète d'un vrai génie que cette classe ait donné à Rome Son pathétique élevé, sa tendresse de sentiment sont des dons naturels raffinés, purifiés par l'étude ; sa mélancolie profonde est l'état d'esprit naturel à un homme qui voit disparaître un ordre de choses politique, social et religieux au milieu du trouble et de la violence, et qui cherche un refuge dans la contemplation d'un autre ordre de choses, infiniment plus majestueux que l'ancien état social ébranlé et chancelant, ou que le nouveau « encore sans force, encore à naître. »

Rien de plus différent, au point de vue des représentations sociales et de leurs effets, que le représentant des vieilles familles de la République et l'humble citoyen de la Cisalpine. En considérant l'influence des idées de Lucrèce sur l'esprit de Virgile, nous devons donc tenir compte de milieu personnel, social et politique à travers lequel ces idées ont été réfractées. Nous devrons aussi tenir compte de la différence entre le poète philosophe et l'artiste qui n'est que poète.

(Résumé d'apres l'anglais par M. Eymard.

Le Rédacteur en Chef-Gérant . V. ARREN.

Poitiers. — Imp. Millet, Descoust & Pain.

Digitized by Google

MAI 1889. SEPTIÈME ANNÉE. — N° 5.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

L'ouverture du concours pour l'obtention des Bourses de licence aura lieu le lundi 24 juin, au siège de la Faculté. Les candidats devront s'inscrire au Secrétariat de l'Académie et désigner la Faculté à laquelle ils désirent être attachés. Ils doivent être Français et âgés de 18 ans au moins, de 25 ans au plus. Ils ont à produire en s'inscrivant les pièces suivantes : 1° leur acte de naissance; 2° leurs diplômes; 3° une note revêtue de leur signature et indiquant la profession de leur père, la demeure de leur famille, l'établissement ou les établissements dans lesquels ils ont fait leurs études, le lieu ou les lieux qu'ils ont habités depuis leur sortie desdits établissements; 4° un certificat du chef ou des chefs desdits établissements contenant, avec une appréciation du caractère et de l'aptitude du candidat, l'indication des succès qu'il a obtenus dans le cours de ses classes, et des renseignements sur la situation de fortune de sa famille.

Avant l'examen, les candidats devront déclarer quel ordre de licence (lettres, histoire, philosophie) ils ont l'intention de choisir.

Les épreuves écrites sont une composition française et une composition latine; la composition française aura lieu le 24 juin et la composition latine le 25. Quatre heures sont accordées pour chacune de ces compositions; elles commenceront à huit heures du matin. — Les sujets de composition sont choisis par le Ministre.

Les épreuves orales comprennent des explications approfondies d'un auteur grec, d'un auteur latin et d'un auteur français des classes de rhétorique et de philosophie des lycées. — Les aspirants à la licence

Digitized by Google

philosophique sont interrogés sur la philosophie, et les aspirants à la licence historique, sur l'histoire. Pour ceux qui se préparent à la licence ès lettres proprement dite, l'explication latine est double et porte sur un prosateur et sur un poète.

Les jeunes gens qui ont passé la première partie de l'examen du baccalauréat et qui doivent passer la deuxième partie à la session de juillet, peuvent être autorisés à concourir conditionnellement pour les bourses.

Auxiliariat. Les candidats au poste de maître auxiliaire dans un lycée doivent produire les mêmes pièces, remplir les mêmes formalités et passer le même examen que les candidats aux bourses. Les deux examens ont lieu en même temps et les candidats doivent déclarer s'ils concourent seulement pour l'auxiliariat ou s'ils sont simultanément candidats aux bourses de licence et aux fonctions d'auxiliaire.

ERRATA

Quelques fautes d'impression dénaturant le sens de certains passages se sont glissées dans le dernier article de M. Hild sur les *Argées*.

P. 120, ligne 15, au lieu de « *précieux* subterfuge », il faut lire : *pieux* subterfuge.

P. 122, ligne 2, au lieu de *concessions* religieuses; ces *concessions*, il faut lire : *conceptions* religieuses; ces *conceptions*...

P. 122 ligne 13, au lieu de : à la *jouissance* des dieux, il faut lire : à la *puissance*.

P. 124, ligne 31, au lieu de *intention* naïve, il faut lire : *intuition*.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 7e ET DERNIÈRE SÉRIE (du 1er juin au 1er juillet 1889.)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Quintiliani judicio (X, 1, 69). Menander vel unus diligenter lectus ad cuncta, quae rhetores praecipiunt, efficienda sufficere possit. Quid existimandum de ea oratorum disciplina quae tota comicorum lectione contineatur?

(V. les notes de notre *Quintilien* sur ce passage et p. 43 à *oratoribus*.)

COMPOSITION FRANÇAISE. — Pascal a dit : « Un même sens change selon les paroles qui l'expriment. Les sens reçoivent des paroles leur dignité, au lieu de la leur donner. Il en faut chercher

Digitized by Google

des exemples ». — Vous expliquerez d'abord la pensée de Pascal ; quant à ces exemples, que Pascal ne nous a point donnés ici, vous les chercherez surtout dans Pascal lui-même.

THÈME GREC. — *La piraterie dans la Grèce primitive.* — Jadis les Grecs et ceux des barbares qui habitaient les îles ou les côtes du continent, ne surent pas plus tôt communiquer entre eux à l'aide de vaisseaux, que, guidés par des hommes puissants, ils se mirent à exercer la piraterie, autant pour leur gain particulier que pour procurer de la nourriture aux faibles. Fondant à l'improviste sur des villes ouvertes, composées de bourgades séparées, ils les pillaient et tiraient de là leur principale subsistance. Cette industrie, loin d'être ignominieuse, procurait plutôt de l'honneur : témoin certains peuples continentaux qui, encore aujourd'hui, se font gloire d'y exceller ; témoin encore les anciens poètes, qui ne manquent jamais de faire demander à ceux qui abordent, s'ils sont des pirates, montrant ainsi que les hommes auxquels cette question est adressée ne désavouent pas un tel métier, et qu'elle n'est point injurieuse de la part de ceux qui ont leurs raisons pour la faire. — Même sur terre, on se pillait réciproquement. De nos jours encore, plusieurs peuples de la Grèce continentale, tels que les Locriens Ozoles, les Étoliens, les Acarnaniens et presque tous leurs voisins, conservent ces anciennes mœurs. L'habitude qu'ils ont d'aller toujours armés est un reste de l'antique brigandage.

(*Traduit du grec.*)

Le dernier thème était tiré de saint JEAN CHRYSOSTOME, *Homélie en faveur d'Eutrope* (traduction E. Sommer).

SUJET DE GRAMMAIRE.

Les pronoms personnels en grec et en latin.

SUJET DE MÉTRIQUE.

La versification de l'Art poétique d'Horace.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Exposé et appréciation du *Sensualisme*.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE. — 1. La constitution du Sylla ;
2. Le duc de Choiseul.

GÉOGRAPHIE. — 1. Les Indes Néerlandaises ;
2. Le cours du Rhône.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — PERSE, *Sat.*, V, v. 132-155 : « Mane piger stertis... an hunc sequeris ? »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IV : « Dans les États gouvernés par un prince... une paix qu'elle n'aurait pas imposée. »

THÈME GREC. — PASCAL, *Pensées* (édit. E. Havet), art. III, 4 [Influence du hasard ou de la coutume sur le choix d'un métier].

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version anglaise.

BIRDS IN SPRING.

To the deep woods

They haste away, all as their fancy leads,
Pleasure, or food, or secret safety prompts ;

Digitized by Google

That Nature's great command may bebe obeyed ;
Nor all the sweet sensations they perceive
Indulged in vain. Some to the holly-hadge
Nestling repair, and to the thicket some;
Some to the rude protection of the thorn
Commit their feeble offspring. The oleft tree
Oflers its kind concealment to a few;
Their food its insects, and its moss their nests.
Others, apart, far in the grassy dale,
Or roughening waste, their humble texture weave.
But most in woodland solitudes delight.
In unfrequented glooms, or shaggy banks,
Steep, and divided by a babbling brook,
Whose murmurs soothe them all the live-long day,
When by kind duty fixed. Among the roots
Of hazel, pendant o'er the plaintive stream,
They frame the first foundations of their domes ;
Dry sprigs of trees, in artful fabric laid,
And bound with clay together. Now tis nought
But restless hurry through the busy air,
Beat by unnumbered wings. The swallow sweeps
The slimy pool, to build his hanging house
Intent. And often, from the careless back
Of herds and flocks, a thousand tugging bills
Pluck hair and wool; and oft, when unobserved,
Steal from the barn a straw : till soft and warm,
Clean and complete, their habitation grows.

Version allemande.

OSTERMORGEN.

Die Lerche stieg am Ostermorgen
Empor in's klarste Luftgebiet,
Und schmettert' hoch im Blau verborgen
Ein freudig Auferstehungslied.
Und wie sie schmetterte, da klangen
Es tausend Stimmen nach im Feld :
Wach'auf, das Alte ist vergangen,
Wach'auf, du frohverjüngte Welt!

Wacht auf, und rauscht durch's Thal, ihr Bronnen,
Und lobt den Kerrn mit frohem Schall!
Wacht auft im Frühlingsglanz der Sonnen,
Ihr grünen Halm' und Blütter all'!
Ihr Veilchen in den Waldesgründen,
Ihr Primeln weiss, ihr Blüthen roth,
Ihr sollt es Alle mit verkünden :
Die Lieb ist staerker als der Tod!

Wacht auf, ihr traegen Menschenherzen,
Die ihr im Winterschlafe saeumt,
In dumpfen Lüften, dumpfen Schmerzen
Gebannt, ein welkes Dasein traeumt,

Digitized by Google

Die Kraft des Herrn weht durch die Lande
Wie Jugendhauch, o lasst sie ein!
Zerreisst, wie Simson, eure Bande,
Und wie die Adler sollt ihr sein!

Wacht auf, ihr Geister, deren Sehnen
Gebrochen an den Graebern steht;
Ihr trüben Augen, die vor Thraenen
Ihr nicht des Frühlings Blüthen seht:
Ihr Grübler. die ihr fern verloren
Traumwandelnd irrt auf grüner Bahn, —
Wacht auf, die Welt ist neugeboren,
Hier ist ein Wunder, nehmt es an.

Ihr sollt euch All' des Heiles freuen,
Das über euch ergossen ward,
Es ist ein inniges Erneuen,
Ein Bild des Frühlings offenbart.
Was dürr war, grünt im Weh'n der Lüfte,
Jung wird das Alte fren und nah',
Der Odem Gottes sprengt die Grüfte —
Wacht auf' der Ostertag ist da!

Emmanuel GEIBEL.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« Un faucon ne vole pas haut s'il n'a qu'une aile; ainsi un homme n'atteint point à l'excellence s'il ne connait qu'une langue. » (Roger Ascham).

Apprécier cette pensée en s'appuyant sur l'ignorance ou sur la connaissance d'une seconde langue — l'allemand ou l'anglais au choix.

Le jeudi 20 juin, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais.

Le jeudi 27 juin, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LE POUVOIR LÉGISLATIF

AU TEMPS DE LOUIS XV

I.

Il n'y avait pas, au temps de Louis XV, de constitution écrite attribuant au roi le droit de faire des lois, mais en fait le pouvoir législatif lui

Digitized by Google

appartenait. L'ordonnance de 1667 et la déclaration du 24 février 1673 avaient établi que le pouvoir législatif, résidant en la seule personne du roi, ne devait pas être, à un degré quelconque, revendiqué par les parlements; cette ordonnance et cette déclaration avaient été suivies d'effet. Si le duc d'Orléans, en même temps qu'il se faisait déclarer régent par le parlement de Paris, rouvrit, devant cette cour souveraine, la voie qui pouvait la conduire à l'exercice du pouvoir législatif, ce ne fut que pour peu de temps; car, dès 1718, il revint purement et simplement à la tradition de Louis XIV; il déclara alors que « les lois » anciennes et nouvelles ne subsistaient que par la volonté du souverain » et n'avaient besoin que de cette volonté pour être des lois [1] ». Dans plusieurs circonstances Louis XV et ses ministres affirmèrent la toute puissance de la royauté en matière législative. Ils étaient surtout amenés à le faire quand ils s'adressaient aux parlements qui, sans vouloir en convenir, cherchaient à se subordonner l'autorité royale. Dans l'édit de décembre 1770 le roi s'exprime ainsi : « Nous ne tenons notre couronne » que de Dieu. Le droit de faire des lois, par lesquelles nos sujets doivent » être conduits et gouvernés, nous appartient sans dépendance et sans » partage [2] ». Dix ans plus tôt le chancelier de France, répondant aux remontrances du parlement de Rouen, avait exprimé des idées analogues: « Sa Majesté m'ordonne de vous faire resouvenir que, son autorité » étant souveraine, personne, dans son royaume, ne peut la partager » avec elle; Sa Majesté en possède la plénitude; c'est elle seule qui » forme les ordonnances et les lois auxquelles tous ses sujets doivent se » soumettre; c'est à elle seule qu'il appartient d'y déroger [3] ». En 1771 de nombreux pamphlets royalistes entreprirent de prouver que, pour qu'une loi fût valide, il suffisait qu'elle émanât de l'autorité suprême du roi, et qu'elle fût notifiée à ceux pour qui elle était faite [4].

En réalité le roi faisait la loi parce qu'il était le maître de la France, et le baron de Bésenval le déclare avec rudesse, quand il dit que « la » puissance législative réside dans la personne du roi, parce qu'il a deux » cent mille hommes à ses ordres [5] ». Mais les parlements, sans oser contester à Louis XV la qualité de législateur, prétendaient qu'il existait des lois, « aussi anciennes que la monarchie », dont le dépôt avait été transmis au prince, en même temps que la couronne, et qu'il ne pouvait altérer [6]; ils plaçaient parmi ces lois fondamentales « le libre enregis-

[1] *Remontrances du Parlement de Paris*, publiées par Jules Flammermont, t. I (Paris, 1888) : Introduction, pp. I, II, VI et VIII.

[2] Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XXII, pp. 506 et 507.

[3] Bibliothèque de Rouen. Mss. Y, 241, 7 novembre 1760.

[4] *Recueil de toutes pièces intéressantes* (Bruxelles, 1771; 2 vol. in-12), t. II, pp. 381, 382, 391, etc.

[5] *Mémoires du baron de Besenval* (Paris, 1805 et 1807, 4 vol. in-8°); t. II, p. 155.

[6] *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I, p. 94 et 95; Remontrances du 26 juillet 1718.

Digitized by Google

» trement » des édits, et, soutenant que les actes législatifs devaient être enregistrés par eux pour avoir force de loi, ils estimaient pouvoir permettre ou suspendre leur application. En 1716 le parlement de Paris avait même prétendu qu'il lui appartenait de décider s'il était utile de modifier les lois antérieures [1]. Il voulait ainsi, à la faveur d'une régence, dépouiller en partie le roi de son droit d'initiative.

Les parlements provinciaux professaient les mêmes doctrines que celui de Paris. Ils en vinrent à s'unir avec lui, en une sorte de confédération ; et tous soutinrent que la haute magistrature, placée entre le roi et la nation, avait pour devoir de protéger la nation contre les abus d'autorité du pouvoir ministériel. Une lettre adressée au roi, en 1771, par le parlement de Rouen, exprime clairement ces idées : « Sire, le » pouvoir législatif est en vos mains, tempéré dans l'exercice par l'examen » confié à vos cours. Elles ne peuvent ni ne veulent le partager, mais, » responsables envers vos peuples des effets de la loi, il est nécessaire » qu'elles puissent en peser librement les avantages et les dangers [2]. »

II.

Pour justifier ses prétentions législatives, le parlement de Paris soutenait qu'il représentait à la fois l'ancien conseil des rois mérovingiens, la cour des pairs et les états généraux ; et, comme les autres parlements se disaient détachés de celui de Paris, c'était toute l'oligarchie judiciaire qui faisait remonter son origine aux commencements de la monarchie, et qui essayait de se transformer en corps politiques indépendants. Ce fut surtout dans la deuxième moitié du règne de Louis XV que les partisans de la magistrature souveraine entreprirent de faire d'elle l'héritière de l'ancien conseil du roi. Montesquieu avait publié l'*Esprit des Lois* en 1748, et mis à la mode les discussions sur la monarchie limitée. Les idées anglaises pénétraient d'ailleurs alors en France. Nombre de gens commençaient à trouver que le gouvernement ne donnait pas de garanties suffisantes à la liberté individuelle, et qu'il n'en donnait aucune à la liberté religieuse. Les parlements croyaient pouvoir profiter de cet état des esprits. Ils essayèrent de prouver que les Mérovingiens, que Charlemagne et ses successeurs, n'avaient jamais fait de lois qu'avec l'aide d'un conseil ; que, vers l'époque de Saint-Louis, le conseil s'était divisé en deux sections, le conseil du roi et le parlement ; que les conseillers de robe avaient hérité des attributions des conseillers d'épée. Il y avait là une équivoque, une confusion voulue entre les barons et les légistes, et il y a lieu de s'étonner

[1] *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I, p. 43 ; remontrances du 13 mai 1716.
[2] Bibliothèque de Rouen. Collection Montbret, 527 : 26 février 1771.

Digitized by Google

que, de nos jours, la théorie parlementaire ait encore trouvé des défenseurs [1]. Quoi de plus dissemblable que l'ancien « parlamentum » et le parlement de Paris au temps de Louis XV ! On ne voit point que les prétentions des magistrats puissent tenir contre quelques lignes d'un pamphlet qui résume, avec ironie, la question des lointaines origines du Parlement de Paris. C'est une prétendue lettre adressée par le public à cette cour souveraine : « Vous datiez de 1302 ou environ, et c'était déjà » une assez jolie antiquité pour un corps dont presque tous les membres » sont de bonne et franche roture. Vous avez eu la manie des grandes » maisons, et vous avez voulu faire remonter votre origine jusqu'au » berceau de la monarchie. C'était là une petite vanité qu'on pouvait, à » toute force, vous pardonner. D'ailleurs, il n'y aurait pas eu trop de » sûreté à vous contredire. Un arrêt vous aurait bientôt vengés de » l'importune érudition des critiques [2]. »

Pour accroître son prestige, le parlement de Paris prétendit être « la » cour essentielle des pairs ». Il s'appuya sur ce prétexte que, dans de graves circonstances, on voyait les pairs de France siéger dans son sein. Il soutint que, comme seigneur féodal, le roi n'aurait rien pu faire sans consulter les pairs, et, par suite, il tendit à subordonner l'action du pouvoir à ses propres décisions. Saint-Simon s'est élevé avec une certaine âpreté contre l'orgueil des officiers à charges vénales, qui voulaient s'égaler aux pairs; comme si les « pairs et hauts barons qui » composaient seuls les anciens parlements » n'étaient pas au moins aussi éloignés des juges de son temps que les « causes majeures des grands feudataires » des misérables procès engagés pour un morceau de terre ou de pré [3]; comme si jamais un grand fief de la couronne pouvait avoir quelque ressemblance avec un « office vénal de judicature [4]. » Il nie que les pairs fassent partie du parlement de Paris; ils y ont « séance et voix délibérative », mais ce privilège leur appartient dans tous les parlements, et l'on ne peut dire d'eux qu'ils soient membres de tous, car il faudrait aussi le soutenir des maîtres des requêtes.

Il suffira de citer quelques faits pour établir que le parlement de Paris n'était pas la « cour essentielle des pairs » S'il se fût confondu avec la cour des pairs, les autres parlements n'auraient pas pu être « commis » par les rois pour juger les « affaires de pairie. » Or, en 1631, le parlement de Dijon avait jugé le duc d'Elbeuf, en vertu d'une commission de Louis XIII; en 1632 et en 1637 celui de Toulouse avait été « commis » pour juger les ducs de Montmorency et de Rohan. Nombre

[1] Vte d'Avenel : *Richelieu et la Monarchie absolue* (Paris, 1884 et 1887), 3 vol. in-8°; t. I, p. 104.

[2] *Recueil de toutes pièces intéressantes*, t. II, p. 56.

[3] *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Paris, 1857, 21 vol in-8°), t XI, p. 369.

[4] *Ibid.*, p. 377.

Digitized by Google

d'affaires de pairie furent d'ailleurs jugées par les pairs sans l'assistance du parlement de Paris. Les pairs comparurent devant des « commissions » qu'instituaient des « lettres patentes » sans que le parlement de Paris fit entendre de réclamations; ce fut les cas des ducs de Lavalette et de Vendôme (1639-1641). Pour que, de son côté, le parlement de Paris pût rendre un arrêt sur un pair de France, il fallait qu'il fût « suffisamment garni de pairs et de princes du sang, » et qu'il fût présidé par le roi lui même. C'est ainsi qu'en 1523 il prononça dans l'affaire du connétable de Bourbon [1]. En l'absence des pairs, le parlement ne procédait qu'en vertu de « lettres patentes expresses, » comme il fit en 1602, lors du procès de Biron [2]. En somme, il ne paraît pas douteux qu'un pair de France ait dû relever naturellement de la juridiction des pairs; si d'autres juges intervenaient pour prononcer sur son compte, c'était par le pur effet de la volonté royale.

Que l'on remonte jusqu'au XV^e^ siècle, on se trouvera en présence de procès de pairie qui font voir, avec plus d'évidence encore, combien les prétentions du parlement de Paris étaient historiquement injustifiables. En 1463, le duc d'Alençon, accusé de trahison, fut « ajourné à comparoir » devant le parlement. Il fit défaut et fut condamné ; mais il déclara que le parlement ne pouvait pas le juger, parce que le roi seul avait qualité pour prendre connaissance des affaires touchant les pairs. Louis XI évoqua devant lui le procès du duc, et l'on ne voit point que le Parlement ait alors protesté. Quelques années plus tôt, à propos de ce même duc d'Alençon, à qui l'on reprochait d'avoir noué des intelligences avec les Anglais, Charles VII avait demandé au parlement devant quels juges devaient être portées les causes criminelles des pairs, et cette cour avait répondu qu'elles étaient de la juridiction des pairs et autres notables du royaume, tels que « prélats et gens du conseil. » Le roi avait en outre demandé si le parlement, d'après son institution même, en suivant les termes de quelque ordonnance, ne pensait pas que les causes touchant les pairs lui dussent être réservées, et les juges avaient déclaré que non. Ce fait est signalé dans du Tillet; il est tout à fait remarquable en ce qu'il montre le parlement « prononçant » contre lui-même [3].

La haute magistrature affirmait enfin qu'elle représentait les états généraux ; et, dans un document dont un fragment a été cité plus haut, on signale encore cette prétention sous une forme plaisante. Le public dit aux juges : « Vous avez prétendu que vous étiez la nation entière.

[1] Du Tillet, *Recueil des rangs des grands de France*, Paris, 1606, p. 81.

[2] Anselme : *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la Maison du Roy et des anciens barons du Royaume*. Paris, 1728; t. IV, p. 118.

[3] Du Tillet, *Recueil des rangs des grands de France*, p. 65.

Digitized by Google

» Vous avez dit hardiment : Vous voyez Monseigneur Jacques, qui ven-
» dait du drap dans la boutique de son père, il a donné quarante mille
» francs pour avoir droit de juger les procès. Eh bien! Monseigneur
» Jacques est aujourd'hui le représentant de l'archevêque de Lyon, du
» baron de Montmorency et de tous les bourgeois de Paris. » Plus loin l'auteur du pamphlet montre les parlementaires recherchant quels droits leur confère cette qualité de représentants de la nation. Ce seront des droits tout au moins égaux à ceux du roi. Ils en donneront la définition à l'aide d'un livre que, durant quelque temps, ils ont prohibé « comme » l'Alcoran, » défendant que le nom même en fut prononcé devant eux; mais on leur a révélé que ce livre, dans un chapitre où il est traité de la monarchie, avait parlé de « corps intermédiaires, subordonnés et dé-
» pendants; » et, sur-le-champ, ils ont proclamé que ce livre était excellent, qu'il valait mieux que la Bible, et que les « corps intermédiaires » étaient les parlements. Gênés par les mots : dépendants et subordonnés, ils les ont rayés, et ont déclaré que les « pouvoirs intermédiaires » existaient en vertu d'une « loi fondamentale » de l'État, « parceque le
» magistrat, la loi et le roi ne font qu'un. » Ils n'ont pas voulu s'attarder sur cette pensée que Montesquieu aurait pu désigner le clergé et la noblesse comme « corps intermédiaires; » ils avaient trop d'intérêt à ce qu'il eut désigné la magistrature [1].

Les parlementaires devaient demander à l'histoire des arguments en faveur de la théorie qui faisait d'eux une vaste assemblée nationale, répartie en différents groupes sur tout le territoire, et tendant à conquérir la plénitude du pouvoir législatif. Ils ont rappelé le souvenir des états de Blois, de 1576, où l'on avait donné au parlement de Paris le nom « d'états généraux au petit pied. » Ils ont soutenu qu'ils tenaient la place des états généraux absents. Or, comme il appartenait à ces assemblées de voter les impôts, ils en ont conclu qu'ils pouvaient eux-mêmes consentir ou défendre la levée de toute taxe, comme s'ils jouissaient d'une délégation permanente des états. L'institution des états généraux et celle du parlement de Paris ne s'étaient-elles pas d'ailleurs complétées l'une l'autre? On ne pouvait nier que l'initiative de la loi eût appartenu aux états, puisque le texte de leurs cahiers avait pu passer dans celui des édits. Si le roi ne convoquait plus les états généraux, il n'en demeurait pas moins certain que le parlement avait donné jadis leur valeur légale à des ordonnances rédigées d'après les cahiers des états; la « vérification » et l' « enregistrement » des ordonnances du roi n'étaient-elles pas des formalités plus que jamais indispensables? Ne fallait-il pas enfin que la magistrature prononçât, en dernier ressort, sur tout acte législatif?

[1] *Recueil de toutes pièces intéressantes*, t. II, p. 57. Cf. Mme de Stael, *Considérations sur la Révolution française*, Ire partie, ch. XI.

Digitized by Google

Le souvenir des états généraux n'était d'ailleurs invoqué que pour les nécessités de la cause. Ils avaient cependant formé des assemblées nationales; mais, comme on ne les convoquait plus, les parlementaires, depuis assez longtemps, se considéraient comme supérieurs à eux. On en voit la preuve dans le journal de d'Ormesson. Dès 1649, à l'époque de la Fronde, M. de Mesmes aurait prétendu que le parlement tenait « un rang » au-dessus des états généraux, » parce que, par la « vérification, » il était juge de ce que décidaient les états généraux; parceque les états « agissaient par prière, » tandis que le parlement faisait des « remontrances. » En présence du roi, les membres du tiers n'auraient parlé qu'à genoux, et les juges souverains auraient parlé debout. Dans une note du journal de d'Ormesson, M. Chéruel nous montre les parlementaires considérant comme indigne d'eux d'assister aux états généraux. N'étaient-ils pas en effet des médiateurs entre le peuple et le roi [1] ? Saint-Simon a fait justice de l'orgueil des juges souverains. Ils sont si bien du tiers-état, dit-il, qu'aucun d'eux, en principe, ne devrait parler debout devant le roi ; ils ont dû longtemps se mettre à genoux pour prononcer leurs harangues. C'est par un effet de la bonté du prince que le chancelier les autorise à se lever quand ils ont commencé de discourir, à genoux et découverts. Ils ne se lèvent qu'au commandement du chancelier. Être magistrat, c'est si bien appartenir au tiers-état qu'un noble, qui achète une charge de justice, est, par cela même, réputé du tiers [2].

III.

L'ambition des parlementaires grandit quand ils virent la nation fatiguée du pouvoir absolu, et désireuse de lui imposer un frein. Ces hommes, qui n'étaient quelque chose que pour avoir acheté leurs offices ou les avoir recueillis en héritage, n'hésitèrent pas à entreprendre sur les droits primordiaux de la nation, et sur les droits traditionnels du roi. Pour contenir l'un et faire illusion à l'autre, ils s'attribuèrent une origine et des droits qu'ils essayèrent d'établir à l'aide de propositions fausses et captieuses; mais la masse du public, ne s'arrêtant point d'ordinaire à approfondir les théories politiques, ils eurent le privilège de devenir, pour un temps, populaires. Grâce au système des « classes, » ils formèrent, dans toute la France, un parti d'opposition fortement organisé; de toutes parts, ils rallièrent les mécontents. La royauté ne se faisait pas d'illusion sur leurs tendances; et, en 1780, Louis XV, avant de les disperser par la force, jugeait ainsi leur tactique :

« Ils se sont dits les représentants de la nation, les interprètes néces-

[1] *Journal de d'Ormesson*, t. I, p. 698.
[2] *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. XI, p. 375 et suiv.

Digitized by Google

» saires des volontés des rois, les surveillants de l'administration et de » l'acquittement des dettes de la souveraineté ; et bientôt, n'accordant » de force à nos lois que par une délibération libre, ils les auront adop- » tées et consacrées : ils élèveront leur autorité à côté et même au dessus » de la nôtre, puisqu'ils réduisent par là notre pouvoir législatif à la » simple faculté de leur proposer nos volontés, en se réservant d'en » empêcher l'exécution [1]. »

Pour se défendre contre les empiètements législatifs des parlements, la royauté croyait devoir définir avec précision son rôle dans l'état : elle disait avoir le droit d'imposer à tous ses volontés , elle répétait fréquemment qu'il n'y avait point de loi en France, en dehors d'elle. Les faits parlaient si haut qu'il était difficile de soutenir le contraire. Mais l'opinion publique s'indigna que la monarchie absolue proclamât ainsi sa formule. On avait pris l'habitude en France de voir les grands corps judiciaires associés à la législation, et, sans se demander s'ils avaient le droit d'y participer, ou s'ils avaient bénéficié d'une sorte de tolérance des rois, on en était venu à penser qu'ils pouvaient faire obstacle aux abus de la monarchie absolue. Ils n'avaient jamais sérieusement combattu que les gouvernements faibles, mais ils s'étaient ainsi conformés aux pratiques de la plupart des partis d'opposition. C'était en matière d'impôts qu'ils trouvaient le plus d'occasions de faire entendre leurs remontrances, et de provoquer partout une certaine agitation. Or la question des impôts étant celle qui rendait surtout le gouvernement impopulaire, chaque fois qu'elle se posait, la magistrature tirait profit du mécontentement public ; c'est ainsi que pendant la première moitié du règne de Louis XV, elle agit sans cesse dans l'état comme un puissant dissolvant. Quand elle fut frappée par le roi, sa nombreuse clientèle travailla à entretenir partout l'agitation en sa faveur ; dans plusieurs villes de parlement, tous les « suppôts » de la magistrature, tous les gens qui vivaient du palais, les familles des juges, les plaideurs eux-mêmes, par sympathie, par calcul ou par crainte, prirent parti pour les juges.

On a prétendu que l'autorité des parlementaires tenait en grande partie à la sévérité de leurs mœurs, à leurs vertus, à leur science [2]. Il semble que la vertu et la science ne durent jamais distinguer que quelques hommes d'élite. Au temps de Louis XV, chez un grand nombre de juges, l'esprit turbulent le disputait à l'inexpérience. On se figure difficilement des conseillers ou des présidents de vingt ans exerçant une grande influence morale sur la société [3] ; on sait que, dans les diffé-

[1] Isambert, t. XXII, Édit de déc. 1770.

[2] *Revue des Cours littéraires*, t. II, p. 471 et 472 (Ed. Laboulaye : *De l'Administration française sous Louis XVI*). Vte de Broc, *La France sous l'ancien régime* (Paris, 1887-1889), t. I, p. 228 et suiv.

[3] *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I. Introduction, LXXIX.

Digitized by Google

rentes cours, les chambres des enquêtes et des requêtes étaient peuplées de jeunes gens. Pour la seule cour de Bordeaux, dans les registres d'enregistrement qui conduisent de 1785 à 1789, nous avons relevé les réceptions de douze conseillers, parmi lesquels il ne s'en trouvait que deux qui, en devenant magistrats, eussent dépassé l'âge de vingt-cinq ans; huit étaient fort au-dessous de cet âge; les deux derniers avaient vingt-cinq ans [1]. Certains documents donnent à entendre que, dans cette même cour de Bordeaux, nombre de juges souverains étaient de mœurs assez légères [2]. La science juridique, aussi bien que la vertu, ne put être le partage que d'une minorité ; les jeunes gens qui acquéraient des offices n'avaient aucune pratique des affaires et ne subissaient que des examens tout à fait insignifiants [3].

Il ne serait pas impossible d'expliquer en partie l'influence des parlements par la richesse de leurs officiers. Il existait de très grosses fortunes parlementaires. Beaucoup de juges souverains devaient être riches, puisque tous avaient acheté leurs charges, puisque la magistrature, quand elle ne se recrutait pas dans son propre sein, se renouvelait dans la bourgeoisie enrichie. Nous avons pu constater que, vers le milieu du XVIII[e] siècle, les officiers, du parlement de Bordeaux étaient, pour la plupart, propriétaires de vignobles importants. Les grands crûs de Lafite, Latour, Saint-Estèphe, Margaux et Haut-Brion appartenaient à des conseillers à la cour [4]. On comprendra facilement quelle influence durent exercer, dans les villes de parlement, des juges qui pouvaient, à l'occasion, disposer des biens et même de la vie de chacun, qui jouaient un rôle politique souvent fort actif, qui se montraient animés de l'esprit de corps à un très haut degré, qui formaient enfin une classe sociale désignée au respect de tous par le prestige de la fortune.

Il ressort de tout ce qui précède que la question du pouvoir législatif, au temps de Louis XV, mettait en présence le roi et la magistrature souveraine. Le roi se réclamait de la tradition, du droit divin et des ordonnances ; il avait en main la force matérielle. Les parlements, dissimulant leur origine plus récente, affectaient d'oublier qu'ils tenaient leur puissance du roi et qu'ils procédaient de la « vénalité » ; ils torturaient l'histoire pour la mettre au service de leur ambition ; mais la principale ressource de chacun d'eux résidait dans la possibilité de former un centre de ralliement pour l'opposition d'une province ou pour celle de la nation.

[1] Archives de la Gironde, B. 100.

[2] Bibliothèque de Bordeaux, *Tablettes de Bernadeau*, Mss. t. V, f° 94.

[3] *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I. Introduction LXXIX.

[4] Archives de la Gironde, C. 3214 (1743-1753). *Mémoire de M. de Tourny au contrôleur général* (27 mars 1744).

Digitized by Google

IV.

La vérification et l'enregistrement des lois formèrent l'objet de presque toutes les querelles qui survinrent entre Louis XV et la haute magistrature. On entendait par vérification l'examen que les cours faisaient des lois, soit pour s'assurer de leur origine royale, soit pour délibérer sur leur opportunité, soit enfin pour décider s'il y avait lieu de faire entendre au roi des remontrances. La vérification précédait l'enregistrement, qui n'était que la transcription des lois sur les registres des cours. Les projets de loi qui intéressaient la France entière étaient adressés à tous les parlements ; d'autres, ayant un caractère particulier, ne devaient être « vérifiés et enregistrés » que par certains parlements ou par un seul. Partout l'enregistrement s'effectuait toutes chambres assemblées. Opposition ne pouvait être faite aux « lettres patentes » que par les corps ou les individus qu'elles concernaient spécialement. Dans les pays d'états, les assemblées d'états pouvaient inviter leurs procureurs généraux syndics à faire opposition à l'enregistrement. C'était un usage courant en Bretagne, parce que, dans cette province, le Parlement ne pouvait pas vérifier un édit de finances sans le consentement exprès des états. Dès que les états faisaient opposition aux projets de loi, les juges souverains se trouvaient dans la situation d'un tribunal qui avait à juger un différend survenu entre le roi et les députés de la province ; le roi était en quelque sorte réduit à jouer le rôle de partie adverse contre les états, et si, en pareille occurrence, le prestige du parlement se trouvait accru, celui de la royauté pouvait subir de graves atteintes [1].

A l'origine, l'enregistrement ne fut qu'une sorte de promulgation. En faisant copier sur ses registres le texte des lois émanées de la puissance royale, le parlement de Paris leur avait assuré l'authenticité et, en les faisant publier à sa barre ou dans les juridictions inférieures, il leur donnait un caractère de publicité qu'elles n'auraient pas eu sans lui ; mais il ne put tout d'abord que jouer le rôle d'un notaire ou d'un greffier, n'étant pas autorisé à émettre son avis sur la loi [2].

Avant 1536, l'enregistrement et la publication ne furent d'ailleurs que des formalités accidentelles, et ce fut l'ordonnance de Roussillon qui confirma, parmi les lois antérieures, toutes celles dont l'enregistrement n'avait pas été effectué [3]. A partir de cette époque, la nation s'habitua peu à peu à croire qu'une loi qui n'était pas inscrite sur les registres des

[1] Bibliothèque nationale, Mss. collect. Moreau, 1093, f^os^ 126 et 127. Cf. Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2705, f° 555 : 21 septembre 1576.

[2] Encyclopédie méthodique, *Jurisprudence*, t. IV, art. Enregistrement. Cf. *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I, p. 71 : Remontrances du 17 juin 1718.

[3] Isambert, t. XIV, art. 36.

Digitized by Google

parlements manquait d'un caractère essentiel pour être exécutoire ; elle fut naturellement portée à admettre que le roi était tenu de prendre « l'attache » de ses officiers de justice pour tous les édits qui établissaient de nouveaux impôts ; et elle s'affermit dans cette opinion, au XVIIIe siècle, à mesure que la magistrature usa davantage et abusa de ce qu'elle appelait le droit de remontrances [1].

Il importe d'expliquer ce qu'étaient les remontrances. Les rois avaient voulu que les cours de justice fussent libres de leur signaler, dans les édits, les objets qu'elles estimaient avoir échappé à leur vigilance; qu'elles leur fissent connaître les scrupules dont elles se sentaient elles-mêmes saisies ; afin qu'ils pussent eux-mêmes, si bon leur semblait, revenir sur leurs propres décisions. On avait donné le nom de remontrances aux documents que rédigeaient les juges souverains pour éclairer le roi sur les conséquences de ses édits [2]. Suivant leur bon plaisir, les rois avaient accordé, restreint ou refusé la liberté des remontrances ; comme pour prouver qu'elles ne procédaient pas d'un droit inhérent à la magistrature, mais qu'elles étaient un effet de leur tolérance et de leur bonté. Avec Louis XIV, les remontrances ne purent être rédigées qu'après l'enregistrement et, par suite, les juges renoncèrent à en user. Le duc d'Orléans rétablit le droit de remontrances, mais sans admettre qu'il pût devenir une gêne pour le pouvoir. En 1718, en effet, il déclare au Parlement de Paris que « l'enregistrement des cours n'ajoute rien au pouvoir du législateur, » que c'est seulement une « promulgation » de ses volontés, et « un acte d'obéissance indispensable, dont les cours doivent tenir, et tiennent sans doute à honneur de donner l'exemple aux autres sujets [3]. » Il pouvait se faire que le roi fît bon accueil aux remontrances des juges souverains, soit qu'il les crût justes, soit qu'il voulût éviter un conflit législatif ; il admettait parfois les modifications de détail que les juges proposaient d'introduire dans les projets de loi ; mais si, ayant pris connaissance des remontrances d'un parlement, il persistait à ordonner l'enregistrement pur et simple, les juges devaient s'incliner, car, par leur résistance, ils auraient entrepris sur le pouvoir du législateur ; ils ne cédaient pourtant pas toujours sur-le-champ, et ils attendaient même souvent qu'on leur eût adressé plusieurs fois des « lettres de jussion. » Dans nombre d'affaires, pour résister au roi, ils ne croyaient pas devoir invoquer les théories générales qui faisaient d'eux les héritiers politiques des pairs ou des états généraux ; ils aimaient mieux dire que leur droit de vérification les mettait en mesure de rechercher si les édits exprimaient bien la volonté du prince et si le prince n'avait pas été

[1] Sénac de Meilhan. *Le gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution* (Édition Poulet-Malassis), p. 131.

[2] Isambert, t. XXII, Edit de décembre 1770.

[3] *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I. Introduction, XXXIII.

Digitized by Google

trompé par ses ministres sur les véritables intérêts de la nation. En vain Louis XV affirmait-il qu'il connaissait et approuvait l'objet de l'édit non enregistré, la magistrature s'obstinait à soutenir que cet édit lui avait été arraché par surprise ; bien que d'ordinaire elle noyât sa pensée dans un flot de citations et de développements vagues sur la nature du gouvernement, elle ne perdait jamais de vue ce but unique : Faire prévaloir « la libre vérification des lois », c'est-à-dire laisser au roi l'initiatitive, prendre pour soi le droit d'acceptation ou de rejet[1].

Quand les « lettres de jussion » étaient restées impuissantes, le roi pouvait tenir un « lit de justice » pour faire, en sa présence, enregistrer ses édits. Le terme de « lit de justice » désigne les coussins sur lesquels s'assied ou s'appuie le roi, quand il siège dans le parlement[2]. Il caractérise aussi une séance solennelle du parlement où il doit être, devant le roi, délibéré sur des affaires importantes qui intéressent l'État. Il existait tout un cérémonial pour la « tenue » des « lits de justice. » On sait que ces séances solennelles avaient lieu soit à Paris, dans la grand'chambre du palais, soit à Versailles, dans la salle des gardes du corps ; que le roi entrait accompagné de quatre présidents à mortier et suivi de six conseillers. On sait quelles places occupaient les princes du sang, les pairs laïques et ecclésiastiques, les maréchaux de France, les capitaines des gardes du corps, le commandant des cent Suisses de la garde, le prévôt de Paris, le chancelier, les secrétaires d'état, les maîtres des requêtes, les chevaliers et officiers de l'ordre du Saint-Esprit, les gouverneurs et lieutenants généraux des provinces, tous les membres du parlement. Ce n'est point dans un « lit de justice » qu'il faut voir les juges souverains pour se faire une haute idée de la place qu'ils tiennent légalement dans l'état en matière législative. Des présidents et des conseillers qui s'agenouillent devant le roi, avant que le premier président puisse prendre la parole ; un chancelier qui ne peut recevoir les ordres du roi qu'en mettant un genou en terre; des avocats généraux qui ne peuvent requérir sans s'être, au préalable, agenouillés; des juges enfin qui ne sont

[1] *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I, p. 648 (Réponse du roi à une députation du parlement, 16 août 1751).

Voici comment s'exprime un conseiller de grand'chambre dans un pamphlet royaliste intitulé : *Le songe d'un jeune Parisien* : « Est-il question d'une loi nouvelle, nous disons qu'il est de son » essence d'être acceptée; que le droit d'accepter est le droit de la nation; que ce droit subsiste » dans les magistrats qui suppléent la nation en vérifiant l'édit; que ce droit imprescriptible est » exercé, pendant l'*interstice des états*, par le parlement, comme dépositaire de la législation, » et ne saurait l'être que par lui.

» Les lois, sortant des mains du prince, ne sont encore, dans l'opinion que nous avons sug- » gérée au peuple, que des projets de lois, jusqu'à ce qu'elles aient reçu du parlement leur » dernière forme, le gage de la stabilité, le sceau de leur authenticité ». (Bibliothèque de Rouen, collection Leber, 4774).

[2] *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*, V. Art., Lit de justice. Le « lit de justice » est formé de cinq coussins : l'un sert de siège au roi ; un autre lui sert de dossier; deux coussins soutiennent les bras, et le cinquième est placé sous ses pieds. Un dais couvre le « lit de justice ».

Digitized by Google

admis à « opiner » qu'à voix basse, quand le chancelier passe devant eux; voilà certainement un spectacle bien fait pour montrer que le parlement de Paris n'est point libre de refuser l'enregistrement des ordonnances [1].

Dans les parlements provinciaux, Louis XV ne paraissait pas en personne, mais il se faisait représenter par ses « porteurs d'ordres. » La résistance était là plus facile aux magistrats; parfois elle fut désespérée. Au mois d'août 1763, le duc d'Harcourt, gouverneur de Normandie, voulant faire enregistrer une déclaration, vit la cour entière se retirer devant lui, à l'exception du premier président, du procureur général et du greffier en chef, qui étaient retenus par des « lettres de cachet. » Il fit lui-même copier la déclaration sur les registres du Parlement, interdit à tous les libraires d'imprimer aucun arrêt de la cour sans son ordre, et fit exiler dix magistrats pour avoir raison des autres; il ne put en empêcher quatre-vingt-dix de donner leur démission [2]. Tenir un « lit de justice » ou faire enregistrer un édit par des « porteurs d'ordres », c'était donc pour le roi une façon violente de terminer un conflit législatif. Dans les deux cas il y avait déploiement de force militaire, et la royauté ne pouvait que perdre à user souvent des moyens extrêmes que fournit la force. L'enregistrement, effectué en présence du roi ou d'un gouverneur de province, provoqua quelquefois des désordres plus graves que le refus même de l'enregistrement.

Si dans les vingt dernières années du règne de Louis XV les cours souveraines devinrent très redoutables pour la monarchie, c'est qu'elles étaient parvenues à constituer une confédération générale. Elles s'étaient unies, disait-on, pour empêcher le roi de remplacer le parlement de Paris par le grand-conseil [3]. Il y a lieu de croire que leur attitude ne fut pas seulement défensive. Le but secret de leur confédération était d'acquérir une plus grande force pour jeter les fondements de leur fortune politique. Elles invoquèrent cette parole du chancelier de l'Hospital : Toute la justice en France ne forme qu'un seul corps. Elles en tirèrent cette conséquence que les parlements provinciaux étaient les « démembrements, » les « classes » du parlement de Paris. Elles ne pouvaient cependant pas oublier que plusieurs d'entre elles se trouvaient dans des provinces qui appartenaient au roi à des titres particuliers, et que les rois, en les créant, n'avaient établi aucun lien de relation entre elles. Un pamphlet tourne ainsi en ridicule la prétention qu'avaient les Parlements de former un seul corps : « Vous vous êtes dit qu'une belle

[1] *Remontrances du Parlement de Paris*, t. I, pp. 288, 290, 292, 295 (3 septembre 1732); pp. 624, 626 et 627 (3 avril 1730); Cf. *Encyclopédie méthodique, Jurisprudence*, V, Lits de justice.

[2] Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, Rouen, 1842, t. VI, p. 542 et suiv.

[3] Jobez, *La France sous Louis XV*, Paris, 1764-1773; 6 vol. in-8°; t. IV, p. 503.

Digitized by Google

» et bonne ligue ferait merveille pour étayer votre nouvelle doctrine » sur les « corps intermédiaires. Vous avez fouillé dans vos registres » où vous trouvez tout ce que vous voulez, comme bien des gens font » dans l'écriture sainte ; et vous avez lu qu'un chancelier avait dit : que » les parlements étaient tous les mêmes ; qu'ils avaient unité de pou- » voir, unité de privilèges, unité de fonctions ; et tout à coup vous avez » élevé le système de l'unité, de l'indivisibilité des parlements, et vous » avez posé, pour dogme fondamental de votre religion, le mystère de » douze ne font qu'un [1] ! »

Le système des « classes » tint une grande place dans l'histoire de la magistrature au temps de Louis XV. Tous les parlements se disaient solidaires. Un arrêt du parlement de Rouen était-il biffé, sur ses registres, par l'ordre du duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, les juges normands voyaient le parlement de Paris prendre parti pour eux (1756) ; des membres du parlement de Paris donnaient-ils leur démission, les cours de Rennes, Bordeaux et Toulouse adressaient leurs félicitations aux démissionnaires (1756) ; les juges souverains de Besançon étaient-ils exilés, ceux de Bordeaux, d'Aix et de Toulouse rédigeaient remontrances sur remontrances (1758). A plus forte raison protestaient-ils tous quand le pouvoir remaniait de fond en comble les parlements de Pau ou de Rennes (1765) [2]. Les cours étaient toutes en correspondance régulière ; elles échangeaient des mémoires, des remontrances, des procédures, des pièces de toute sorte intéressant leur action commune. On en voit la preuve dans les dépôts d'archives des provinces, à Rennes, à Rouen, à Bordeaux. Les ministres s'irritaient de cette vaste conspiration ; le public applaudissait, et des juges, qui n'avaient reçu de mandat de personne, se constituaient les mandataires de tous [3]. Il est certain que les « classes » de la magistrature contribuèrent puissamment à ébranler l'autorité royale ; elles peuvent être considérées comme ayant, dans une certaine mesure, préparé la révolution.

[1] *Recueil de toutes pièces intéressantes*, t. II, p. 60.

[2] Jobez, *La France sous Louis XV*, t. IV, pp. 503 et suiv. Flammermont, *Le Chancelier Maupeou et les Parlements*, Paris, 1883, p. 127.

[3] Il y a lieu de citer encore ici le *Songe du jeune Parisien*. Le conseiller à la Grand-Chambre dit à son interlocuteur : « En Angleterre, la Chambre basse est la route des honneurs, des » distinctions, de la fortune. Un député qui a de l'effronterie et de la facilité de parler, intrigue, » cabale, crie contre l'autorité. Le gouvernement le recherche ; il trafique alors de sa personne ; » il se fait payer bien cher et on l'élève aux premières places, sinon la faveur du peuple n'est pas » longtemps à le venger des négligences de la Cour. S'il devient l'objet de l'attention de l'autorité, » et qu'il essuie quelque disgrâce, c'est un Dieu *ipso facto*. *Voilà ce que nous tâchons d'établir dans toutes les classes du Parlement de France.* Laissez rapporter des procès à ceux » qui, ayant à peine payé leur office, ont besoin de travailler pour vivre. Faites du bruit aux » assemblées des chambres, opposez-vous toujours aux enregistrements ; motivez vos avis ; parlez » de la nation, de l'indépendance, de la sainteté des lois constitutives de la monarchie. On vous » nommera commissaire ; aux premières remontrances que vous rédigerez, vous serez un » homme important ».

Digitized by Google

Dans la fameuse séance du 3 mars 1766, Louis XV s'éleva, avec une sorte de colère, contre « ce système d'unité » qu'il avait déjà proscrit et qu'on entreprenait d'« établir en principe » en même temps qu'on osait « le mettre en pratique. » Il disait en propres termes : « Je ne souffrirai » pas qu'il se forme dans mon royaume une association qui ferait dégé» nérer en une confédération de résistance le lien actuel des mêmes » devoirs et des obligations communes, ni qu'il s'introduise dans la » monarchie un corps imaginaire qui ne pourrait qu'en troubler l'har» monie [1]. »

Le temps n'était pas très éloigné où Maupeou devait entreprendre de briser le système des « classes. » Ce fut surtout là l'objet de l'édit du 7 décembre 1770 qui, suivant de Besenval, causa une fermentation extraordinaire « Tout ce qui était parlementaire et tout ce qui tenait au » Parlement s'éleva contre. » Le parti Choiseul jeta les hauts cris. Les femmes se déclarèrent contre Maupeou. Elles prétendirent se faire « le sou» tien de ce qu'elles appelaient les constitutions fondamentales de l'état. » Dans les conversations, dans les soupers, on ne parlait d'autre chose ; » et ces assemblées de société et de plaisir étaient devenues de petits » états généraux ; et les femmes, transformées en législateurs, débitant » des maximes de droit public, des citations historiques, établissaient des » principes avec l'assertion et l'audace que leur donne le désir de » dominer et de se faire remarquer [2]. » L'édit de décembre 1770 fut suivi de la destruction des parlements que remplacèrent des conseils supérieurs.

L'organisation des « classes » permit aux parlements d'user avec plus de vigueur de leurs principaux procédés de combat contre le pouvoir. Par la « cessation du service » et les démissions combinées ils purent, à leur gré, suspendre la vie civile dans une grande partie de la France ; maintenir indéfiniment les accusés en prison préventive ; ils rejetèrent sur les ministres la responsabilité de ce malheur public. Le baron de Besenval a bien caractérisé leur tactique dans la cessation du service. Les juges « restent, chambres assemblées, ce qui signifie que toutes les » chambres, convoquées dans la grande, s'y occupent d'une seule affaire, » et que, au mépris de leur serment, elles cessent de rendre la justice » aux particuliers. Pour punir un attentat aussi monstrueux, le roi n'a » d'autre moyen que l'exil, qui n'est qu'un plus grand mal encore, » puisque ses sujets souffrent d'autant plus de la prolongation du manque » de justice. » Quelquefois le roi charge un certain nombre de juges d'autres tribunaux de juger les causes pendantes ; mais alors, poursuit de Besenval, « le demandeur, certain que la punition ne sera que mo» mentanée, craint de traduire sa partie à un nouveau tribunal, sachant

[1] Flammermont, *Le chancelier Maupeou*, p. 25 : Discours de Louis XV.
[2] *Mémoires du baron de Bésenval*, t. II, pp. 180 et 181.

Digitized by Google

» du reste que si son affaire n'est pas terminée au retour du parlement, » le tort d'avoir reconnu d'autres juges sera une raison suffisante de lui » faire perdre son procès [1]. » D'ailleurs les avocats ne voulaient pas ou n'osaient pas plaider, les procureurs n' « occupaient » plus ; « la foule » de gens qu'exige et fait vivre le palais » se trouvait sans ressources; un nombre considérable de familles subissait le contre-coup de l'exil d'un parlement; et l'on n'entendait que plaintes et propos séditieux dans tout le ressort où la justice d'appel avait cessé de fonctionner.

Par la force des choses, le roi était toujours réduit à rappeler les magistrats exilés, et, peu de temps après leur rappel, de nouveaux édits, repoussés par eux, pouvaient amener une crise nouvelle. Aux prises avec de nombreuses difficultés financières, le pouvoir était porté à user de toutes sortes d'expédients ; et les corps de justice souveraine, tout entiers à l'idée de devenir des corps politiques, sacrifiaient sans hésiter les intérêts des justiciables à leurs visées ambitieuses. La masse de la nation était du côté des parlements, parce qu'ils parlaient des droits de la France et résistaient bruyamment aux ministres; elle ne se demandait pas ce que pourait être une constitution où l'oligarchie judiciaire détiendrait le pouvoir législatif; elle allait en quelque sorte au plus pressé, ne songeant qu'à détruire le pouvoir arbitraire, ne voulant pas voir ce qu'il y avait de désordonné dans l'action politique des parlements, ce qu'il y avait d'étroit et d'égoïste dans leur esprit. Supprimés par Louis XV, les parlements furent restaurés par son successeur, et, sous le nouveau règne, ils s'agitèrent plus que jamais. Ils croyaient encore pouvoir usurper le droit de faire la loi, et s'associèrent à tous ceux qui voulaient ruiner le pouvoir monarchique ; mais l'idée de la nécessité des états généraux avait déjà grandi dans les esprits, et ils se virent réduits à en demander la convocation. Ils furent les victimes de leur imprévoyance comme de leur égoïsme. En 1787 ils étaient la terreur du roi, et se croyaient très populaires ; en 1789, ils disparurent objets de la haine et du mépris public.

V.

J'essayerai maintenant d'exposer un épisode de l'histoire des enregistrements. J'en choisirai un que M. Floquet a déjà raconté dans son *Histoire du Parlement de Normandie*, mais qu'il a présenté sous des couleurs fausses parce qu'il n'a pas eu entre les mains la correspondance d'un premier président qui devint garde des sceaux, Hue de Miromesnil. Il s'agit de l'enregistrement de l'édit de février 1760 qui or-

[1] *Mémoires du baron de Bésenval*, t. II, p. 156.

Digitized by Google

donnait la levée d'un troisième vingtième[1]. Pour en résumer les péripéties, M. Floquet s'est surtout servi des registres conservés aux archives de la Cour d'appel de Rouen, mais il n'y a trouvé que la narration officielle des faits, telle qu'il avait plu au parlement de l'établir. Or il existe dans la section des manuscrits de la bibliothèque de Rouen des portefeuilles remplis par la correspondance de Miromesnil. M. de Robillard de Beaurepaire a déjà tiré parti parti de cette précieuse collection en recherchant ce que fut l'instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789[2]; j'essaierai de montrer avec elle comment le gouvernement de Louis XV parvint à faire enregistrer à Rouen l'édit du troisième vingtième.

Jusqu'à la veille de la Révolution française le Parlement de Rouen soutint que les vingtièmes, ne devant faire face qu'à des besoins momentanés, étaient des impôts temporaires, et qu'il était illégal d'élever leur produit au-dessus du chiffre primitivement fixé en 1749; le pouvoir voulait au contraire en faire des impôts permanents, susceptibles de s'accroître proportionnellement aux revenus des contribuables[3]. Avant 1760 on ne levait encore que deux vingtièmes. En février 1760 parut l'édit qui créait le troisième.

Quand cet édit fut déposé sur le bureau de la cour de Rouen, les juges souverains refusèrent tout naturellement de l'enregistrer, et ils adressèrent au roi des remontrances. Ils reçurent des « lettres de » jussion » mais résistèrent quand même durant deux mois; l'histoire de leur résistance se trouve tout entière dans les lettres que le premier président de Miromesnil écrit au contrôleur général Bertin, et au chancelier de Lamoignon, dans celles qu'il reçoit de ces ministres, et enfin dans le journal de son « voyage en cour ».

M. Floquet a dit de Miromesnil que c'était « un zélateur chaleureux de » l'indépendance judiciaire » ; qu'il entrait volontiers « dans tous les sen- » timents de sa compagnie », qu'il « appuyait et parfois suggérait ses résis- » tances ». Les documents dont nous disposons démontrent le contraire. La bibliothèque de Rouen possède d'ailleurs un portrait de Miromesnil, dont les principaux traits sont d'accord avec l'idée que l'on peut se faire de lui, d'après sa correspondance. Le personnage a les yeux à demi-clos;

[1] Les vingtièmes, comme la taille, étaient un impôt sur les revenus. Ils datent du règne de Louis XV. Le premier vingtième remonte à 1750. Les rôles des vingtièmes suffisent pour les distinguer nettement de la capitation ou de la taille. On y voyait figurer en effet tout ensemble les nobles, les officiers privilégiés, les roturiers; tandis que pour la taille et la capitation, il existait des registres spéciaux et même des tarifs spéciaux pour les roturiers et les privilégiés. (H. d'Arbois de Jubainville, *L'Administration des intendants, d'après les archives de l'Aube*, Paris, 1880, in-8°, pp. 49 et 50).

[2] Ch. de Robillard de Beaurepaire, *Recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, Évreux, 1872; 3 vol. in-8°.

[3] Archives de la Cour d'appel de Rouen, *Registres secrets*, 20 décembre 1787.

Digitized by Google

on remarque une certaine timidité dans son regard et dans la tenue générale de sa personne; mais ses narines sont quelque peu dilatées, et sa bouche, qui semble sourire, lui donne, en somme, une physionomie assez malicieuse [1].

Dans l'affaire du troisième vingtième, Hue de Miromesnil se montra assez hésitant pour inspirer beaucoup de défiance à un grand nombre de ses collègues. Par des lettres secrètes, il tint les ministres au courant de ce que sa compagnie tramait contre le pouvoir. Secrètement il agit de concert avec le procureur général qui croyait devoir obéir sans restriction aux ordres du roi. Le 10 juin 1760 les juges souverains avaient eu connaissance d'une lettre du chancelier de Lamoignon, qui condamnait les principes émis dans leurs dernières remontrances; et, le lendemain, Miromesnil écrivait au Contrôleur général que l'enregistrement de l'édit de février se ferait sans doute attendre, parceque « le système de ne » rien enregistrer » faisait à la cour de Rouen plus de progrès que jamais. Le 15 juin il priait Bertin d'essayer de moyens transactionnels, mais il ajoutait que s'il était impossible au ministère d'y recourir, il serait fort à désirer que Sa Majesté le mandât lui-même à Versailles, avec quelques commissaires de sa Compagnie. Ces deux premières lettres de Miromesnil fournissent encore d'autres renseignements. On y voit d'une façon fort claire que le premier président et le procureur général s'efforçaient de servir les intérêts du roi. Pour se concerter, et fixer à l'avance la tactique qu'il leur faudrait suivre vis-à-vis des chambres assemblées, ils s'abstenaient parfois de parler des lettres que leur adressait le chancelier, ou même ils retardaient la communication des « lettres de jussion ». Par malheur des indiscrétions se produisaient souvent à la poste de Rouen. Quand il arrivait quelque paquet, à l'adresse du procureur général ou du premier président, le directeur de la poste en parlait en ville; il en disait la forme et la grosseur; les membres du parlement une fois en éveil, il devenait impossible de jouer au fin avec eux [2].

Miromesnil est si dévoué au pouvoir que, dans une lettre du 22 juin, il explique au contrôleur général tout ce qui pourra se produire dans l'assemblée des chambres, quand le gouverneur de la province s'y rendra pour ordonner un enregistrement. Il envisage le cas où la compagnie voudrait alors se retirer. Si le gouverneur est porteur d'une « lettre de cachet » qui enjoint au premier président de rester dans la salle, pour assister à l'enregistrement forcé, nombre de juges accuseront

[1] Bibl. de Rouen, collection Leber; *Estampes historiques* (Règne de Louis XVI). *Portrait d'Armand Hue, chevalier, marquis de Miromesnil, ancien premier président du Parlement de Normandie, garde des sceaux de France, le 24 août 1774.* A Paris, chez Bligny, lancier du roi, cour du Manège, aux Thuilleries.

[2] Ibid., Mss. Y, 241; 11 juin 1760; 15 juin 1760.

Digitized by Google

leur chef de s'être fait donner l'ordre personnel de ne pas suivre sa compagnie, afin de faire sa cour au pouvoir. Si au contraire, avec la permission du roi, il peut se retirer lui aussi devant le gouverneur, sans consentir à délibérer en sa présence, il conservera l'estime et la confiance du parlement [1]. Cette lettre est d'autant plus curieuse que, dans une séance des chambres assemblées, un mois plus tard, le premier président se montrait plein de dignité et de hauteur vis à vis du duc de Luxembourg, qui venait faire transcrire des « lettres » du roi sur les registres du parlement [2].

Le contrôleur général Bertin écrivit de son côté plusieurs lettres à Miromesnil, à propos du troisième vingtième. Tantôt ses lettres étaient confidentielles, tantôt elles étaient « ostensibles » Dans une lettre « ostensible » Bertin essaya d'émouvoir les parlementaires en leur montrant que leur opposition pouvait avoir à l'étranger un dangereux retentissement : Le crédit de la France baisse, au dehors, dit-il; il peut s'anéantir, parce qu'on a pris l'habitude de rendre les remontrances publiques ; et la fermentation qui s'empare des esprits fait plus de bien aux ennemis de la France que leurs propres succès. « Quelques traits de » plusieurs remontrances ou arrêtés » sont, d'après lui, « semés dans » les cafés de Londres, plus utiles à M. Pitt que toutes les injures et les » mépris dont les papiers anglais sont remplis contre nous [3] ». Mais les magistrats normands ne se laissent pas convaincre, et Miromesnil est réduit à avouer qu'il ne peut rien tirer d'eux pour l'enregistrement du vingtième. Les uns, dit-il, sont animés contre le pouvoir d'un véritable fanatisme ; d'autres croient qu'il est de leur intérêt de combattre en toute occasion les ministres ; d'autres mettent leur amour propre à repousser l'enregistrement ; quelques-uns se laissent entraîner par les collègues dont ils ont peur ; quant à ceux dont le premier président pourrait tirer parti, en des circonstances moins difficiles, ils lui échappent encore, et cèdent au torrent. La ville de Rouen est prise elle-même de la fièvre qui agite le palais ; les partisans du parlement vont partout déclamant sur les cours de Bordeaux, de Grenoble, de Paris, de Toulouse et de Pau, qui n'ont pas subi le troisième vingtième, ont obtenu des concessions du roi. Ils préparent de longue main le peuple au refus de l'enregistrement [4].

On se décida enfin à Versailles à suivre le conseil de Miromesnil, et à le mander auprès du roi. Le chancelier et le contrôleur général l'invitaient en même temps à apporter de nouvelles remontrances, dans l'espoir qu'elles seraient rédigées d'une façon plus respectueuse que les

[1] Bibliothèque de Rouen. Mss. Y, 241 ; 21 juin 1760.
[2] Floquet. t. VI. p. 378 et 379.
[3] Bibl. de Rouen, Mss. Y, 241 ; 23 juin 1760.
[4] Ibid., Y, 241 ; 25 juin 1760.

Digitized by Google

précédentes. Ils auraient même désiré que Miromesnil leur en communiquât le texte à l'avance, mais, pour les satisfaire sur ce point, il eût fallu que le premier président, fût chargé de la rédaction des remontrances. Or dans les chambres assemblées on ne voulait plus lui confier ce travail. On y trouvait son style trop fade; on s'y montrait difficile, tant sur le choix de ses citations que sur ses « principes ». En somme on le soupçonnait d'être assez tiède à l'égard de sa compagnie, de nourrir des sympathies secrètes pour les ministres, et de se ménager leur faveur [1]. Les remontrances ne furent donc pas rédigées par Miromesnil, et elles ne le furent qu'au dernier moment. On les confia le 28 juillet à une députation formée du premier président, du plus ancien président, et de neuf conseillers, qui arrivèrent le lendemain à Versailles.

Le journal de la députation de Miromesnil raconte souvent par le menu les visites que fit ce premier président au chancelier, au contrôleur général, au secrétaire d'état chargé de la province de Normandie, à ceux de la guerre, de la marine ou des affaires étrangères ; il parle des audiences accordées par les ministres à la députation tout entière; il traite même de questions étrangères au troisième vingtième ; il met surtout en relief les deux personnages de Louis XV et de Miromesnil

Ce fut le 30 juillet, à cinq heures du soir, qu'un des gens du chancelier vint chercher les magistrats rouennais, pour les mettre en présence du roi. Ils furent reçus dans le cabinet de Louis XV, où se trouvaient à côté de Sa Majesté, le dauphin, le chancelier, M. de Saint-Florentin, le Maréchal de Belle-Isle, M. de Choiseul, M. Berryer, M. Bertin, le prince de Soubise, le Maréchal d'Estrées et le conseiller d'état, Gilbert des Voisins. Quand la députation eut salué le roi, celui-ci s'approcha de Miromesnil et lui dit : « M. le premier président, je suis » très mécontent de vous personnellement; vous n'avez pas exécuté » mes ordres; que cela ne vous arrive plus; donnez-moi vos remon- » trances ». Miromesnil donna les remontrances au roi, qui les passa à M. de Saint-Florentin, pour qu'il les lût à haute voix [2]. Dans ce document la cour de Rouen protestait de son zèle et de sa fidélité à la monarchie, mais elle révélait aussi ses prétentions législatives ; elle laissait percevoir la théorie qui présentait la magistrature comme aussi ancienne que la monarchie ; elle donnait à entendre que son consentement était nécessaire pour la confection des lois, et qu'il n'y avait rien dans le royaume qui ne fût soumis au contrôle des juges souverains. Or c'était précisément de ces maximes pernicieuses qu'était sortie l'idée qui faisait des parlements un seul corps [3]. Pendant toute cette lecture Louis XV parut fort irrité, et

[1] Bibliothèque de Rouen, Mss. Y, 241, 19 juillet 1760.
[2] Ibid., Y, 241. *Journal de la députation en cour* (1760).
[3] Ibid., Y, 241, 7 novembre 1760 (*Lettre du chancelier à Miromesnil.*)

Digitized by Google

quand elle fut terminée, il dit au premier président : « Ces remontrances » là contiennent bien des choses qui ne devraient pas y être Attendez à » Versailles que je vous donne mes ordres ; je vous ferai savoir le jour » auquel vous viendrez le recevoir ».

Après avoir salué le roi les députés se rendent chez les différents ministres. Ceux qui les reçoivent leur déclarent que le roi est fort mécontent. Miromesnil est tout étourdi que le roi lui ait reproché de ne pas avoir exécuté ses ordres ; il n'avait sans doute pas cru qu'on pût sérieusement lui défendre de laisser son parlement délibérer sur les affaires publiques. Il était si bien passé dans l'opinion courante que ce devait être là une des principales occupations de la magistrature. Miromesnil était d'ailleurs convaincu qu'il n'aurait pu entreprendre d'obéir au roi, sans soulever contre lui sa compagnie tout entière.

Trois jours plus tard (3 août), le roi reçut encore les commissaires du Parlement de Rouen. A peine furent-ils devant lui qu'il s'approcha du premier président et lui dit avec force : « Je suis votre maître ; je devrais » vous punir de la hardiesse de vos principes. Retournez à Rouen, et » enregistrez mes édits sans délai. Je suis plus occupé que vous ne » pensez du soulagement de mes peuples, et de la manière d'y parvenir ; » et ils en sentiront les effets. Voilà ma réponse que j'ai écrite de ma » main ». Et quelques instants après : « Monsieur le premier président, » j'entends que l'ordre que je vous ai donné, et que je vous ai répri- » mandé de ne pas avoir exécuté, subsiste, et je vous ordonne de vous » y conformer ».

En sortant du cabinet du roi, Miromesnil paraît avoir cette fois perdu contenance. Le chancelier l'avait averti qu'il lui était interdit de prendre la parole sans que le roi l'y invitât. Or Louis XV l'avait traité d'une façon sèche et impérieuse, sans lui permettre de se justifier, ni d'expliquer dans quelle situation compliquée il se débattait à Rouen. Tout le dévouement dont il avait donné tant de preuves au pouvoir, toutes ses combinaisons de tactique parlementaire aboutissaient à un résultat lamentable. Il court chez les ministres, les suppliant d'intercéder auprès de Louis XV, pour qu'il consente à revenir sur sa décision. Ses efforts sont inutiles Il faut que le premier président retourne à Rouen avec des ordres qu'il se sent impuissant à exécuter [1].

Sans doute l'attitude de Louis XV avait eu pour but d'intimider la députation plutôt que d'humilier Miromesnil. A peine revenus dans Rouen, les commissaires virent le duc de Luxembourg entrer au palais, pour y faire transcrire sur les registres de la Cour, le fameux édit du troisième vingtième. Restait à savoir si les juges accepteraient le fait accompli, s'ils protesteraient, ou s'ils cesseraient de rendre la justice. Une véritable bataille s'engagea dans le Parlement. Grâce à l'effet produit

[1] Bibliothèque de Rouen, Mss. Y, 241. *Journal de la députation en cour* (1760).

Digitized by Google

par ce que racontaient les « députés en cour », Miromesnil vit le parti des modérés se grossir tout à coup. Sur soixante-huit magistrats ils s'en trouva trente-six pour approuver l'enregistrement, et trente-deux pour protester contre cet acte de violence. Quand le résultat du vote fut proclamé, la minorité se déchaîna contre les trente-six avec un emportement extraordinaire; elle se porta à de tels excès, même devant le public, que Miromesnil déclarait en rougir pour la magistrature. Les juges les plus jeunes se signalèrent par la fougue de leurs colères, et les gens raisonnables renoncèrent durant quelque temps à assister aux assemblées des chambres. Dans la ville couraient enfin les vers les plus indécents contre le parlement [1]. La seule consolation que put avoir Miromesnil, ce fut d'apprendre que le roi approuvait enfin sa conduite. Le 10 août, M. de Lamoignon lui écrivait : « Voilà donc enfin notre édit » enregistré, Monsieur, et ce qui me fait grand plaisir est que tout le » monde sait que c'est à vous qu'on en a l'obligation. Le roi ne tarit pas » sur vos éloges, et me charge de vous mander combien il est satisfait de » votre conduite [2]. »

De l'épisode d'histoire législative, qui vient d'être ici raconté, il ressort à coup sûr que le gouvernement de Louis XV fut essentiellement fiscal, et que, très dur pour tous ceux qui retardaient la levée des taxes, il était porté à oublier ses colères contre des adversaires qui cessaient de lui faire obstacle. Par ce même épisode on peut juger de quel esprit de désordre et d'opposition à outrance étaient animés un très grand nombre de parlementaires. Il est triste d'avoir à constater que la royauté du dix-huitième siècle abusait sans cesse du pouvoir législatif, et que la magistrature, qui lui disputait ce pouvoir, non seulement n'avait pas qualité pour s'en emparer, mais se montrait fréquemment indigne de l'exercer.

Henri CARRÉ.

LA LIBERTÉ MORALE

D'APRÈS LES PHILOSOPHES DU XVIII^e^ SIÈCLE

La liberté de l'homme, hautement proclamée et finement analysée par les philosophes du XVII^e^ siècle n'a pas été aussi exactement connue par ceux du XVIII^e^. La réaction contre les théories cartésiennes a été sur ce point tout autre chose qu'un progrès.

[1] Bibl. de Rouen, Mss. Y, 241 : 7 septembre 1760 (*Lettre de Miromesnil au chancelier*).
[2] Ibid, Y, 241, 10 août 1760 (*Lettre du chancelier à Miromesnil*).

Digitized by Google

Dans plusieurs articles de son *Dictionnaire historique et critique* et dans les *Réponses aux Questions d'un provincial*, Bayle, reprenant les arguments des déterministes, soutient que le sentiment intime sur la foi duquel nous affirmons notre liberté pourrait bien n'être qu'une illusion : « Ceux qui n'examinent pas à fond ce qui se passe en eux-mêmes se persuadent facilement qu'ils sont libres et que, si leur volonté se porte au mal, c'est leur faute, c'est par un choix dont ils sont les maîtres. Ceux qui font un autre jugement sont des personnes qui ont étudié avec soin les ressorts et les circonstances de leurs actions et qui ont bien réfléchi sur les progrès du mouvement de leur âme... Ces personnes-là pour l'ordinaire doutent de leur franc arbitre et viennent même jusqu'à se persuader que leur raison et leur esprit sont des esclaves qui ne peuvent résister à la force qui les entraîne où ils ne voudraient pas aller... La vie humaine n'est presque autre chose qu'un combat continuel des passions avec la conscience dans lequel celle-ci est presque toujours vaincue. Ce qu'il y a de plus étrange et de plus bizarre dans ce combat est que la victoire se déclare très souvent pour le parti qui choque tout à la fois les idées qu'on a de l'honnête et la connaissance que l'on a de son intérêt personnel [1]. ».

Rien n'est par suite plus douteux que le libre arbitre : « Je mets en fait que par des méditations purement philosophiques on ne peut jamais parvenir à une certitude bien fondée que nous sommes la cause efficiente de nos volitions; car toute personne qui examinera bien ces choses connaîtra évidemment que si nous n'étions qu'un sujet passif à l'égard de la volonté, nous aurions les mêmes sentiments d'expérience que nous avons lorsque nous croyons être libres. Supposez que Dieu ait réglé de telle sorte les lois de l'union de l'âme et du corps que toutes les modalités de l'âme, sans en excepter aucune, soient liées nécessairement entre elles avec l'interposition des modalités du cerveau, vous comprenez qu'il ne nous arrivera que ce que nous éprouvons : il y aura dans notre âme la même suite de pensées depuis la perception des objets des sens, qui est sa première démarche, jusqu'aux volitions les plus fixes qui sont sa dernière démarche. Il y aura dans cette suite le sentiment des idées, celui des affirmations, celui des irrésolutions, celui des velléités et celui des volitions. Car, soit que l'acte de vouloir nous soit imprimé par une cause extérieure, soit que nous le produisions nous-mêmes, il sera également vrai que nous voulons et que nous sentons que nous voulons;

[1] *Dict. hist. et crit.*, art. Hélène, note Y. — Cf. *Rép aux quest.*, IIe part., ch. CXXXIX. « Je puis bien vous assurer, ce me semble, que de simple philosophe à philosophe, la dispute de la liberté est au-dessus de la décision ». — *Id.*, ch. CXLII. « On ne finit point quand on s'engage aux questions de la liberté; chaque partie a des ressources infinies. C'est d'ailleurs une matière si embarrassée et si féconde en équivoques, que lorsque on la traite à fond, on se contredit mille fois, et que, la moitié du temps, on tient le même langage que ses antagonistes, et que l'on forge des armes contre sa propre cause.

Digitized by Google

et comme cette cause extérieure peut mêler autant de plaisir qu'elle veut dans la volition qu'elle nous imprime, nous pourrons sentir quelquefois que les actes de notre volonté nous plaisent infiniment et qu'ils nous mènent selon la pente de nos plus fortes inclinations. Nous ne sentirons point de contrainte; vous savez la maxime : *voluntas non potest cogi*. Ne comprenez-vous pas clairement qu'une girouette à qui l'on imprimerait toujours tout à la fois le mouvement vers un certain point de l'horizon et l'envie de se tourner de ce côté-là serait persuadée qu'elle se mouvrait d'elle-même pour exécuter les désirs qu'elle formerait. Je suppose qu'elle ne saurait point qu'il y eût des vents ni qu'une cause extérieure fît changer tout à la fois et sa situation et ses désirs. Nous voilà naturellement dans cet état[1]. » Souvent aussi Bayle compare la volonté à une balance et les motifs à des poids dont le plus lourd fait nécessairement incliner les plateaux. C'est donc à la thèse des déterministes qu'il donne la préférence.

Locke est amené à une conclusion analogue par la confusion qu'il fait de la volonté et du pouvoir d'exécution : « La volonté, dit-il, est visiblement un acte de l'esprit exerçant avec connaissance l'empire qu'il suppose avoir sur quelque partie de l'homme, pour l'appliquer à quelque action particulière, ou pour l'en détourner[2]... Notre idée de la liberté s'étend aussi loin que la puissance d'agir ou de s'empêcher d'agir, mais elle ne va point au-delà ; car toutes les fois que quelque obstacle arrête cette puissance d'agir ou de ne pas agir, ou que quelque force vient à détruire l'indifférence de cette puissance, il n'y a plus de liberté et la notion que nous en avons disparaît tout à fait[3]. » Poser la question en ces termes, c'est la résoudre d'avance dans le sens négatif, car mille obstacles s'opposent sans cesse à notre puissance d'agir. Locke ne pouvait manquer de le reconnaître : « La liberté, dit-il, n'appartient pas à la volonté. Si cela est ainsi, comme je le crois, qu'on voie si, en prenant la chose de cette manière, on ne pourrait pas terminer la question agitée depuis si longtemps, mais très absurde à mon avis, puisqu'elle est inintelligible, si la volonté de l'homme est libre ou non... Cette question est très mal conçue.. Demander à un homme si sa volonté est libre, c'est tomber dans une absurdité aussi grande que si on lui demandait si son sommeil est rapide ou sa vertu carrée[4]. »

Notre action résulte donc toujours des influences que nous subissons, mais ce qui dicte chacune de nos décisions ce n'est pas le désir inspiré par le plus grand bien apparent, c'est la plus pressante inquiétude, c'est-à dire la crainte du mal : « chacun peut observer en lui-même que le plus

[1] *Rép. aux quest. d'un prov.*, IIe part., ch. CXL.
[2] *Essai sur l'entend. hum.*, L. II, ch. XXI, § 15.
[3] *Id., id.*, § 10.
[4] *Id., id.*, § 14.

Digitized by Google

grand bien visible n'excite pas toujours les désirs des hommes à proportion de l'excellence qu'il paraît avoir et qu'on y reconnaît, tandis que la plus petite incommodité nous touche et nous dispose actuellement à tâcher de nous en délivrer[1]. » Pourrons-nous accueillir cette remarque comme parfaitement et universellement exacte ? Est-il vrai que tous les hommes soient plus sensibles à la crainte du mal qu'au désir du bien ? N'y a-t-il pas plutôt lieu de croire que l'une ou l'autre impression l'emporte selon la diversité des caractères ?

Nous rencontrons chez Condillac des propositions assez difficiles à concilier entre elles. Il définit la liberté le pouvoir de faire ce qu'on ne fait pas ou de ne pas faire ce qu'on fait : « Il ne faut pas demander en général si on a le pouvoir de vouloir et de ne pas vouloir, mais il faut demander si, quand on veut, on a celui de ne pas vouloir, et si, quand on ne veut pas, on a celui de vouloir [2]. » S'Gravesande avait fort bien montré que si nous n'avons pas voulu faire telle action, c'est que le désir qui nous y portait était le moins fort et que nous ne pouvions agir de la sorte; si le désir avait été assez fort, l'action ne serait pas restée possible, elle eût été certainement exécutée [3]. Aussi Condillac est il conduit par la logique de son système à déclarer que la volonté suit toujours le désir le plus fort et qu'il n'y a jamais d'autre action possible que celle que nous accomplissons nécessairement.

La condition de la liberté, dit-il ailleurs, c'est le choix, la délibération, c'est-à-dire, la connaissance de plusieurs partis différents : Si un être ayant un besoin ne connaissait encore qu'un seul objet propre à le soulager, il s'y porterait non seulement sans délibérer, mais même sans en avoir le pouvoir, car il n'aurait pas de quoi délibérer : il ne serait donc pas libre; les connaissances dégagent peu à peu la volonté de l'esclavage auquel les besoins paraissent d'abord l'assujettir : elles brisent

[1] L'inquiétude (uneasiness) est le principal, pour ne pas dire le seul aiguillon qui excite l'industrie et l'activité des hommes; car, quelque bien qu'on propose à l'homme, si l'absence de ce bien n'est suivie d'aucun plaisir ni d'aucune douleur, et que celui qui en est privé puisse être content et à son aise sans le posséder, il ne s'avise pas de le désirer et moins encore de faire des efforts pour en jouir. L. II, ch. XX, § 6.

[2] Condillac. *Diss. sur la liberté*, 12, 14.

[3] S'Gravesande, *Introd. à la Philosophie*, 159. Il est question de choisir entre A et B. Vous dites que, toutes choses mises à part, vous pouvez choisir l'un ou l'autre. Vous choisissez A, pourquoi ? parce que je le veux, dites-vous. — Mais pourquoi voulez-vous A et non pas B? — Vous répliquerez : parce que je le veux; Dieu m'a donné cette faculté. — Mais que signifie : Je veux vouloir, ou je veux parce que je veux? Ces paroles n'ont d'autre sens que celui-ci : Je veux A. Mais vous n'avez pas encore satisfait à ma question : pourquoi ne voulez-vous point B? Parce que j'ai la faculté de me déterminer comme il me plaît. — Pourquoi vous plaît-il de déterminer cette faculté en faveur d'A et non point de B? Est-ce sans raison que vous rejetez B? Si vous dites : A me plaît parce qu'il me plaît, ou cela ne signifie rien, ou doit être entendu ainsi : A me plaît à cause de quelque raison qui me le fait paraître préférable à B; sans cela, le néant produirait un effet, conséquence que sont obligés de digérer les défenseurs de ce premier système.

Digitized by Google

les chaînes qui la tenaient dans la dépendance des objets et lui apprennent à ne se livrer qu'avec choix et qu'autant qu'elle croit trouver son bonheur. Pour donner lieu à la délibération, il faut encore que les passions soient dans un degré qui laisse agir les facultés de l'âme, car si elles sont trop violentes, l'esprit ne peut songer à autre chose, il ne compare pas et ne peut découvrir ce qui mérite la préférence. Lorsque nous sommes maîtres de nous-mêmes, que nous réfléchissons, nous désirons et nous décidons d'après les jugements de notre intelligence [1]. » « Si nous voulions une chose indépendamment des connaissances que nous en avons, nous la voudrions quoique persuadés qu'elle ne peut que nous nuire; nous voudrions notre mal pour notre mal, ce qui est impossible [2]. » C'est donc l'intelligence qui affranchit la volonté; mais de cette proposition, Condillac tire une conséquence bien imprévue : « Il faut remarquer que les connaissances n'étant nécessaires à la liberté que pour donner le pouvoir de délibérer, les moins exactes y contribuent aussi bien que les autres... Notre conduite en est seulement moins sûre... Dieu lui même n'use si bien de la sienne que parce que, connaissant tout, il ne fait jamais que ce qui est le plus digne de lui. » La connaissance de la vérité n'est donc pas pour notre auteur la condition de la véritable liberté : elle subsiste aussi réelle, aussi grande au sein des erreurs les plus grossières; c'est là une théorie qui ne supporte pas l'examen.

Si petite qu'il fît la part de la liberté, Condillac était inconséquent avec lui-même en admettant que nous la possédons. Du moment que l'âme est passive dans tous ses rapports avec le monde, que tout en elle vient du dehors, il n'est plus possible de lui attribuer une activité propre, une liberté personnelle. Les matérialistes, si nombreux au XVIII^e^ siècle, ne commirent pas cette faute et nièrent formellement le libre arbitre [3]. Diderot fit chorus avec eux dans Jacques le Fataliste : « Jacques disait que son capitaine disait que tout ce qui nous arrive de bien et de mal était écrit là-haut... et que chaque balle qui partait d'un fusil avait son billet [4]... — Savez-vous, monsieur, quelque moyen d'effacer cette écriture? Puis je n'être pas moi? Et, étant moi, puis-je faire autrement que moi? Puis-je être moi et un autre? — Faute de savoir ce qui est écrit là-haut, on ne sait ni ce qu'on veut ni ce qu'on fait et on suit la fantaisie qu'on appelle raison, ou la raison, qui n'est souvent qu'une dangereuse fantaisie qui tourne tantôt bien, tantôt mal. » On devine aisé-

[1] Condillac, *Diss. sur la Liberté*, 15, 9.

[2] Id., *id.*, 17.

[3] Helvétius, *De l'Esprit*, 14. Nos pensées et nos volontés sont des suites nécessaires des impressions que nous avons reçues .. Un traité philosophique de la liberté morale ne serait qu'un traité des effets sans causes.

[4] Cf. Sterne, *Tristram Shandy*, liv. VIII, chap. CCLXIII. « Le roi Guillaume, sauf votre respect, dit Trim, est d'avis que notre destinée ici-bas est arrêtée d'avance; tellement qu'il disait souvent à ses soldats que chaque balle avait son billet. »

Digitized by Google

ment les conséquences de ces principes : « La distinction d'un monde physique et d'un monde moral, dit Diderot, semblait à Jacques vide de sens... Il ne connaissait ni le nom de vice, ni le nom de vertu; il prétendait qu'on est heureusement ou malheureusement né. » C'est dans le même esprit qu'est écrit le *Neveu de Rameau*.

Par quelle étrange contradiction en vient-il à soutenir, dans l'article Liberté, de l'*Encyclopédie* — car il paraît bien être de lui — que notre volonté est libre? Il le prouve par le sentiment immédiat que nous en avons; il combat le fatalisme de Spinoza et de Bayle et incline vers la théorie de Leibnitz : « La liberté, dit-il, réside dans le pouvoir qu'un être intelligent a de faire ce qu'il veut, conformément à sa propre détermination... La nature nous a faits de manière que nous ne saurions nous porter que vers le bien et qu'avoir horreur du mal envisagé en général. Mais dès qu'il s'agit du détail, notre liberté a un vaste champ et peut nous déterminer de bien des côtés différents suivant les circonstances et les motifs... L'essence de la liberté consiste dans l'intelligence qui enveloppe une connaissance distincte de l'objet de la délibération. »

Bien qu'ardent apôtre de la philosophie de Locke, Voltaire soutient avec chaleur la cause de la liberté, surtout dans les lettres au prince royal de Prusse (1737 et 1738); c'est qu'il est le moins systématique des hommes et que, pour examiner cette question, il se place au véritable point de vue : « Je ramène toujours, autant que je peux, ma métaphysique à la morale[1]. » Or la question de la liberté est la plus intéressante que nous puissions examiner, puisque l'on peut dire que de cette seule question dépend toute la morale. Si nous révoquons en doute notre liberté, il ne reste plus rien dans le monde à quoi nous puissions attribuer un caractère moral; les mots devoir, vertu, estime, remords, n'ont plus ni sens ni valeur[2]. Or, quand on s'interroge soi-même, il faut bien avouer, si l'on est de bonne foi, que nous avons une volonté... Il faut donc que les ennemis de la liberté avouent que notre sentiment intérieur nous assure que nous sommes libres et je ne crains point d'assurer qu'il n'y en a aucun qui doute de bonne foi de sa propre liberté et dont la conscience ne s'élève contre le sentiment artificiel par lequel ils veulent se persuader qu'ils sont nécessités dans toutes leurs actions. » Il est possible de douter théoriquement de la liberté, mais ce doute n'a aucune influence sur notre conduite : « On aura beau faire les raisonnements les plus spécieux contre notre liberté, nous nous conduirons toujours comme si nous étions libres, tant le sentiment intérieur de notre liberté

[1] Voltaire, *Lettres au prince royal de Prusse*, Lettre XXXII, éd. Baudouin.
[2] Voir Discours en vers sur l'homme, 2e Disc. *De la Liberté*.

Ah! sans la liberté, que seraient donc nos âmes?...
On ne peut donc lui plaire, on ne peut l'offenser;
Il n'a rien à punir, rien à récompenser...
Ce n'est pas moi, c'est lui qui manque à ma parole,
Qui frappe par mes mains, pille, brûle, viole...

Digitized by Google

est profondément gravé dans notre âme et tant il a, malgré nos préjugés, d'influence sur nos actions[1]. »

La certitude de notre libre arbitre étant directe et immédiate, ne nous laissons pas arrêter par les objections métaphysiques ou théologiques qui embarrassent notre esprit, comme par la difficulté où nous sommes d'accorder la liberté de l'homme avec la toute puissance et la prescience divine. Rien n'est plus faible que l'argumentation du prince royal de Prusse : il nie la possibilité du libre arbitre, comme inconciliable avec les attributs de Dieu : « Je vous avoue que puisqu'il faut opter entre faire un être passif ou du créateur ou de la créature, je me détermine en faveur de Dieu[2] »... « Le nom de Dieu sans l'idée de ses attributs et principalement sans l'idée de sa puissance, de sa sagesse et de sa prescience, est un son qui n'a aucune signification et qui ne se rapporte à rien absolument... Si donc Dieu dirige les événements selon sa volonté, il dirige aussi et gouverne nécessairement les hommes. » La conclusion à laquelle on s'arrête dépend de la méthode qu'on adopte, Frédéric le reconnaît fort judicieusement : « Je me suis aperçu que la différence dans la manière d'argumenter nous éloigne le plus dans les systèmes que nous soutenons : vous argumentez *a posteriori* et moi *a priori*[3]. » Voltaire n'est pas embarrassé de lui répondre : « Sait-on précisément ce que c'est que cette prescience ? Certainement on l'ignore. Comment donc pouvons-nous faire servir notre ignorance des attributs suprêmes de Dieu à prouver la fausseté d'un sentiment réel de liberté que nous éprouvons dans nos âmes[4]. »

La discussion s'égare parfois : Frédéric se demande comment on peut revendiquer pour l'homme la liberté, quand il est infiniment petit en comparaison des astres qui, nul ne le conteste, sont régis dans leurs révolutions par des lois absolument fatales. Mais qu'importe ici la grandeur matérielle ? Il s'agit de savoir si l'âme est ou non susceptible d'une grandeur d'un tout autre ordre, d'une grandeur morale. Entre les deux interlocuteurs la question se pose souvent en ces termes : Dieu a-t-il ou non pu donner la liberté à des créatures ? Qui ne voit combien de telles expressions sont fâcheuses ? Étant posé la nature de la liberté, un être ne saurait la communiquer à un autre ; nulle ne la possède que par ses propres efforts ; un être n'est libre que s'il veut l'être et il ne suffit pas qu'un autre veuille qu'il le soit.

[1] Vois de la liberté cet ennemi mutin,
Aveugle partisan d'un aveugle destin,
Entends comme il consulte, approuve, délibère...
Il le croyait donc libre ? Oui sans doute, et lui-même
Dement à chaque pas son funeste système...
Il reconnaît en lui le sentiment qu'il brave ;
Il agit comme libre et parle comme esclave.

[2] Lettre XXXVIII, 26 déc. 1737.
[3] Lettre XLV, 17 fév. 1738.
[4] Lettre XLVIII, 8 mars 1738.

Digitized by Google

Voltaire se prononce formellement contre la liberté d'indifférence : « Selon cette belle définition de la liberté, les idiots, les imbéciles, les animaux même seraient plus libres que nous ; et nous le serions d'autant plus que nous aurions moins d'idées et que nous apercevrions moins les différences des choses ; c'est-à-dire à proportion que nous serions plus imbéciles, ce qui est absurde [1]. » Il est loin de méconnaître combien sont puissantes et nombreuses les influences qui s'exercent sur notre volonté, mais elles ne suffisent pas pour détruire notre libre arbitre. « La liberté, dans l'homme, est la santé de l'âme [2]. Peu de gens ont cette santé entière et inaltérable. » De ce que les hommes sont quelquefois malades, ose-t-on conclure qu'ils n'ont jamais la santé ? « Sans doute on désire nécessairement, mais désir et volonté sont deux choses très différentes, et si différentes, qu'un homme sage veut et fait souvent ce qu'il ne désire pas Combattre les désirs est le plus bel effet de la liberté [3]. »

En quoi consiste donc la liberté et sur quel point porte-t-elle précisément ? Il le faut bien reconnaître, Voltaire ne fait pas toujours la même réponse à cette question, et ne demeure pas toujours d'accord avec lui-même. Il adopte d'abord l'opinion de Locke : « Quand on dit que nous ne sommes pas libres quant à l'acte même de vouloir, cela ne fait rien à notre liberté, car la liberté consiste à agir ou ne pas agir, et non pas à vouloir et à ne vouloir pas. » D'autres fois il appelle liberté « ce pouvoir de penser à une chose ou de n'y pas penser, de se mouvoir et de ne se mouvoir pas, conformément au choix de son propre esprit. » Il répète souvent que notre volonté est déterminée nécessairement par le jugement de notre entendement ; mais ailleurs il soutient qu'il n'y a aucune liaison entre l'approbation et l'action, entre ce qui est passif et ce qui est actif, que le pouvoir soi-mouvant est exactement le même avant et après le dernier jugement de l'entendement. Dans la lettre XXXIX, il définit la liberté, le pouvoir de penser et d'opérer des mouvements en conséquence, et dans la lettre XLVIII, le pouvoir de choisir : « La véritable et la seule liberté est le pouvoir de faire ce que l'on choisit de faire... Nous avons la faculté de suspendre nos désirs et d'examiner ce qui nous semble le meilleur afin de pouvoir le choisir... Plus nos déterminations sont fondées sur de bonnes raisons, plus nous approchons de la perfection ; et c'est cette perfection dans un degré plus éminent qui caractérise la liberté des êtres plus parfaits que nous et celle de Dieu même [4]... La liberté de Dieu est le pouvoir de penser toujours tout ce qui lui plaît et de faire toujours tout ce qu'il veut... Cette nécessité de faire toujours le meilleur,

[1] Lettre XXXII.
[2] V. la même définition dans le *Discours en vers sur la Liberté.*
[3] Lettre XXXIX.
[4] Lettre XXXII.

Digitized by Google

qui est une suite nécessaire de ses attributs moraux, ne détruit pas plus la liberté de Dieu, que la nécessité d'être présent partout, éternel, immense, etc... De même l'homme est par sa qualité d'être intelligent, dans la nécessité de vouloir ce que son jugement lui présente être le meilleur... Vouloir ce qui ne ferait pas plaisir est une véritable contradiction et faire ce que l'on juge le meilleur, ce qui fait plaisir, c'est être libre. » Ce n'est donc pas sur notre corps, c'est sur notre esprit que notre volonté exerce son empire ; ce n'est pas dans la direction de nos mouvements, mais dans celle de nos pensées que se manifeste notre liberté ; il ne dépend pas toujours de nous d'exécuter telle ou telle action : nous pouvons toujours fixer, arrêter notre esprit[1], exercer notre attention, discerner la vérité et nous déterminer en conséquence.

La justesse de ces propositions ne laisse rien à désirer; malheureusement elles ne sont pas chez Voltaire la conclusion, le résumé de tout un corps de doctrine nettement arrêté; c'est là ce qui nous explique pourquoi il n'y reste pas toujours fermement attaché, pourquoi sa pensée est si souvent indécise, hésitante et comment il se laisse entraîner plus tard par l'ardeur de la polémique à soutenir des thèses beaucoup moins satisfaisantes : « Quand je peux faire ce que je veux, dit-il dans le *Philosophe ignorant*, voilà ma liberté. Mais je veux nécessairement ce que je veux, autrement je voudrais sans raison, ce qui est impossible. » C'est la même opinion qu'il expose dans l'article Liberté, du *Dictionnaire philosophique* : « En quoi consiste votre Liberté, si ce n'est dans le pouvoir que votre individu a exercé de faire ce que votre volonté exigeait d'une nécessité absolue?... Ne voyez-vous pas qu'il est ridicule de dire : je veux vouloir? Vous voulez nécessairement en conséquence des idées qui se sont présentées à vous, quelquefois sans que vous vous en rendiez bien compte... Votre volonté n'est pas libre mais vos actions le sont. Vous êtes libre de faire quand vous avez le pouvoir de faire... Vous êtes libre en tout temps, en tout lieu, dès que vous faites ce que vous voulez faire. » Ramenée à ces termes, la liberté n'a plus aucun caractère moral. Que dire enfin de cet autre ouvrage intitulé : *Il faut prendre un parti ou le principe d'action*? Voltaire y développe la théorie qu'il avait condamnée chez le prince royal de Prusse et il la soutient précisément par la même méthode : il nie *a priori* la possibilité de la liberté : « Ce serait une étrange contradiction, une singulière absurdité que tous les astres, tous les éléments, tous les végétaux, tous les animaux obéissent sans relâche irrésistiblement aux lois du Grand Être et que l'homme seul pût se conduire par lui-même[2]... Tout événement présent est né du passé et est père du futur, sans quoi cet univers serait absolument un autre

[1] La liberté qu'il donne à tout être qui pense,
Fait des moindres esprits et la vie et l'essence.
(*Discours sur la Liberté.*)

[2] Chap. VII.

Digitized by Google

univers... L'être des êtres serait inconstant, faible, capricieux; il démentirait sa nature, il ne serait plus [1]. » Après cela Voltaire ose ajouter : « Cette vérité ne peut jamais nuire à la morale; le vice est toujours vice, comme la maladie est toujours maladie [2]. » Identifier le vice et la maladie, n'est-ce pas précisément supprimer la responsabilité? C'est ainsi qu'après avoir reconnu la nature de la liberté, Voltaire, entraîné par les préjugés de son siècle et par ses haines personnelles, abandonne les vérités qu'il avait lui-même proclamées et défendues.

Jean-Jacques Rousseau est au contraire un de ceux qui ont affirmé avec le plus de fermeté la liberté de l'homme et qui en ont déterminé le plus nettement les caractères. L'homme est libre dans ses actions : sa conscience le lui atteste et c'est pour cela que sa conduite a une valeur morale [3]. Cette liberté, il ne l'exerce pas toujours : souvent il se laisse entraîner par ses passions, il fait le mal, mais alors il sent qu'il aurait pu résister, s'il avait voulu : « Non, l'homme n'est point un; je veux et je ne veux pas, je me sens à la fois esclave et libre. Je vois le bien, je l'aime et je fais le mal, je suis actif quand j'écoute la raison, passif quand mes passions m'entraînent; et mon pire tourment, quand je succombe, est de sentir que j'ai pu résister.... Ma volonté est indépendante de mes sens; je consens ou je résiste, je succombe ou je suis vainqueur et je sens parfaitement en moi-même quand je fais ce que j'ai voulu faire ou quand je ne fais que céder à mes passions.... Le sentiment de ma liberté ne s'efface en moi que quand je me déprave et que j'empêche enfin la voix de l'âme de s'élever contre la voix du corps ». La liberté ne consiste pas pour lui dans le pouvoir d'agir, mais dans celui de se déterminer : « J'ai toujours la puissance de vouloir, non la force d'exécuter. »

Le principe de la liberté, c'est la raison et l'accomplissement du mal a toujours pour cause quelque erreur : « L'homme choisit le bon comme il a jugé le vrai; s'il juge faux, il choisit mal. » La volonté en effet ne se décide par elle-même qu'au bien : « Je ne suis pas libre de ne pas vouloir mon propre bien, je ne suis pas libre de vouloir mon mal; mais ma liberté consiste en cela même que je ne puis vouloir que ce qui m'est convenable, ou que j'estime tel, sans que rien d'étranger à moi me détermine ». Je ne fais donc jamais le mal volontairement : il faut que quelque chose d'étranger à moi me détermine, ce qui n'arrive que trop souvent, puisque nos forces sont finies et bornées. La possibilité du mal tient donc non à l'existence, mais à l'inperfection de la liberté humaine. Du moment que l'homme n'est pas un être infini et parfait, il n'y avait

[1] Une boule qui en pousse une autre, un chien de chasse qui court nécessairement et volontairement après un cerf, ce cerf qui franchit un fossé immense avec non moins de nécessité et de volonté... tout cela n'est pas plus invinciblement déterminé que nous ne le sommes à tout ce que nous faisons; car songeons toujours combien il serait inconséquent, ridicule, absurde, qu'une partie des choses fût arrangée et que l'autre ne le fût pas. Id., id.

[2] Chap. XIII.

[3] *Emile*, livre IV. Profession de foi du vicaire Savoyard.

Digitized by Google

d'autre moyen de le rendre incapable du mal que de lui refuser la liberté: mais loin de le rendre meilleur, c'eût été lui enlever toute sa grandeur et sa dignité : « Quoi ! pour empêcher l'homme d'être méchant, fallait-il le borner à l'instinct et le faire bête ? » C'est grâce à la liberté que nous sommes susceptibles d'acquérir une valeur morale : la Providence a fait l'homme libre afin qu'il fît, non le mal, mais le bien par choix : « Non, Dieu de mon âme, je ne te reprocherai jamais de m'avoir fait à ton image, afin que je pusse être libre, bon et heureux comme toi. » Dieu en effet, étant parfaitement raisonnable et absolument libre, ne saurait vouloir le mal : « Celui qui peut tout ne peut vouloir que ce qui est bien. »

La certitude et la nature de la liberté peuvent donc être parfois rendues douteuses par des difficultés d'ordre métaphysique, mais tous ceux qui, sans se laisser arrêter par d'autres considérations, interrogent la conscience et considèrent le caractère moral de notre conduite sont amenés à déclarer que notre volonté se détermine par elle-même et ne se porte naturellement qu'à l'accomplissement du bien.

E. Joyau.

LA CHANSON DE ROLAND

Nous avons pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile de résumer, pour nos candidats de l'extérieur, une de nos leçons d'ancien français. Voici quelques vers de la *Chanson de Roland* pris parmi ceux qui sont indiqués au programme de la licence. L'explication que nous avons essayé d'en donner suppose, pour être bien comprise, la connaissance des règles principales de la Phonétique.

Vers 2164 — *Paien* : sujet pluriel (2e déclinaison mascul.). Entre deux *a*, *g* devient *i*. Ainsi *saga* : *saie*, *plaga* : *plaie*, *paganum* : *paien*.

S'en fuient : *se inde fugiunt*. *Fuient* a pour infinitif *fuïr* venant de *fugire* pour *fugere* (chute du *g* médial).

Corroços, puis *courrouceux*, vient de *corroz* : *courroux*. L'étymologie paraît être : *corruptiosum* (sang décomposé, corrompu). Comparez, pour le sens, l'espagnol *sana* (colère) de *sanies*, et la formule très usitée dans nos Chansons de Gestes : *li sans li est mués* = il devint furieux.

Iriet. Partic. passé de *iraistre*, qui vient lui-même de *irascere* pour *irasci*. *Natum* a produit *né; iratum* a donné à la fois *iré* et *irié*. C'est *iriet* qu'il s'agit ici d'expliquer : Quand *e* est précédé d'un *yod* il devient *ié* même quand la lettre qui dégage l'*yod* est séparée de *e* par une consonne. Ici *i* est séparé de *e* dans *iré*, par un *r*. Nous avons donc *iriez* au cas sujet du singulier. De même *luctare* a donné *luitier*, *flagrare* : *flairier*[1].

Envers : *in versus*.

Espaigne : *Hispaniam*. Les suffixes *-aneam*, *-aniam* donnent *-agne*, *-aigne; montaneam* : *montagne*.

Espleitier : *explicitare*, fréquentatif de *explicare* (avancer, faire son

[1] M. G. Paris explique ainsi la transformation de *a* en *ié* :
Il dit (Vie de Saint-Alexis, p. 79) : *a* devient *ié* et non *é* : 1° toujours après *ç*, *ch*, *g*, *n*, *l'*; 2° après *s*, *ss*, *t*, *d*, *n*, *r*, quand il y a, dans la syllabe précédente, un *i* qui a passé par le son *y*, intermédiaire entre *i* et *i* (ce qui est le cas pour *iratus* : *iré*, *irié*, comme *laissier*, *afailier*).

Digitized by Google

affaire). Dans un mot de plus de trois syllabes, la voyelle qui précède la tonique tombe : explĭcĭtare = *explĭc' tare*. Ensuite ĭ = e (fermé). Or *e* atone + *y* = *ei* (*lĭcere* = *leisir*). On a donc *explĭct* = *expleit*.

Cons ou *cuens*. Cas sujet (3e déclinaison mascul.). Cas rég. (une syllabe de plus qu'au sujet) : *conte* (comitem). Nous suivons, pour les déclinaisons, les paradigmes donnés par H. Suchier (*Aucassin et Nicolette, Neu nach der Handschrift.* IIte Auflage. Paderborn, 1881) et reproduits en partie par la chrestomathie de Bartsch (dans l'excellente édition d'Adolf Horning).

Nes : *ne les*, comme *nel* = *ne le*.

At (*habet*) Infinitif *aveir*. Comment *habere* a-t-il donné *aveir*? *H* initial disparaît; *b* médial entre deux voyelles se change en *v* (*tabernam : taverne*). Enfin *e* tonique libre devient *ei* (*habēre* = *aveir*).

Enchalciez = *in calciare* (de *calcem*, talon). Proprement : être sur les talons de quelqu'un. Voici les transformations : *In* = *en*. *C* initial + *a* = *ch* (*camera* : *chambre*). Nous avons donc *enchal*. *A* tonique libre après un *yod* devient *ié* (*caput* = *chief*, *chalcare* = *chalcier*). Le régime pluriel du partic. passé est : *enchalciets* : *enchalciez*. *Perdut* : parti. passé. Féminin : *perdude*. Terminaison *-utum* donnée à certains verbes, au lieu de *-itum*, par analogie avec les verbes latins terminés en *-ere* avec un *u* au radical (*consuere*, *battuere*, *battutum*).

I = *ibi*. D'après les *Serments de Strasbourg*, il semble qu'on a eu d'abord *iv* (in nulla aiudha contra Lodhuwig nun li *iv* er = je ne lui y (i) serai en aide). Cette forme *iv* après avoir (d'après Diez) laissé tomber la voyelle finale de *ibi* (comme *int*, dans *inde*) aurait perdu ensuite la consonne. (*b*) (v) elle-même devant un mot commençant par une consonne. (Voir sur *ibi* : Koschwitz, *Commentar zu den ältesten franzosischen Sprachdenkmalern*, 1886, p. 49. Ce commentaire ne comprend que les tout premiers monuments de la langue française M. Foerster a annoncé un texte critique, avec remarques et vocabulaire, de *la Chanson de Roland*.

Veillantif = *vĭgĭlantivum*, pour *vĭgĭlans*. Le second ĭ tombe devant la tonique : *vĭg'lantivum*. Ensuite ĭ (e) atone + *yod* = *ei* (voir plus haut) : *vĭg'lare* = *veiller*. Enfin *v* final se durcit en *f* : *veillantiv* = *veillantif*.

Son. *Méum* accentué a donné *mien*, non accentué (proclitique), il a donné *mon*. *Ton*, *son*, *tien*, *sien* formés de même.

Destrier : *dextrarium* qui est devenu *destrarium*, parce que *dextrum* était déjà devenu *destrum* par analogie avec *sinestrum* (pour *sinistrum*).

Vueillet : subj. de *voleir*.

O = *aut*, comme *causa* : *chose*.

Remés, de *rema*(*n*)*sus*. *N* devant *s* tombe (*insula*, *isle*). L'infin. est *remanoir* ou *remaneit*, de *remanere*. Fut : *remandrai*, partic. prés. : *remanant*, passé : *remés*.

Est. L'infinitif *estre* vient de *éssere*, *ess're*. Entre *s* et *r* on a intercalé, comme il arrive en pareil cas, un *t* euphonique.

Piet : *e* tonique libre devient *ié* (*pétram* = *pierre*, *pédem* = *pied*. *D* final précédé de voyelle tombe vers la fin du XIe siècle (*vadum* = *gué*) ; il subsiste parfois (savant) dans *nidum* : *nid*, *nit*; *pedem* : *piet*, *pied*.

Arcevesque : *archiepiscop*(*um*). *O* après la tonique tombe : *épisc*. *P* médial entre deux voyelles se change en *v* (*rapinam : ravine*, *excapillatu-m* : *échevelé*, *episc* = *evisc*. Enfin ĭ classique en position = *e* en latin populaire (*mĭssam* : *messe*, *vĭr'dem* = *vert*, *episc* = *evesc*).

Digitized by Google

Alat. Infinitif : *aler*. Parmi les nombreuses étymologies qu'on a données de *aler*, la suivante (adoptée par M. G. Paris) est, sinon simple, du moins ingénieuse : *addare* pour *addere (gradum)*. *Addare* est devenu d'abord *andare*, de même que *reddere* est devenu *rendre*. Puis *nd* s'est changé en *n (prendimus* : *prenons*, *andare*, = *anare*, *aner*. Enfin *n* s'est changé en *l* comme dans *orphaninum* : *orphelin* et on a eu finalement *aner* : *aler*[1].

Aidier : *adjutare* dans lequel *ad* a été traité, non comme préfixe, mais comme première syllabe du mot. Alors la syllabe suivante est tombée devant la tonique : *adj. (u)tare* : *aidier*.

Louis Ducros.

NÉCROLOGIE

ÉMILE BEAUSSIRE

Nous avons appris, avec un profond regret, la mort de notre éminent collègue et collaborateur, M. Émile Beaussire, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, décédé à Paris le 8 mai dernier.

Presque tous les journaux et revues ont retracé la carrière politique et universitaire de Beaussire, et nous jugeons inutile de recommencer ici une notice biographique qui a été faite bien des fois dans ces derniers temps[2]. Contentons-nous de rappeler qu'il est né à Luçon le 25 mai 1824, qu'il est entré à l'École normale, le second, en 1844 ; qu'il a été reçu, le second encore, à l'agrégation de philosophie, M. Renan occupant le premier rang et M Caro le troisième ; enfin qu'il a passé son examen de doctorat devant la Faculté des Lettres de Paris en 1855. Sa thèse française était intitulée : *Du fondement de l'obligation morale ;* la thèse latine, qui était une étude sur Shakespeare, portait ce titre : *De summi apud Britannos poetæ tragœdiis e Plutarcho ductis.* La périphrase avait été imposée par M. Victor Leclerc, qui n'eût pas vu avec plaisir le mot *Shakespearius* en tête d'une thèse latine.

C'est en 1856 qu'il fut chargé du cours de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Poitiers. Bien que la littérature étrangère ne fût pas sa spécialité, Beaussire possédait des connaissances assez solides et assez étendues pour remplir avec honneur la tâche qui lui était imposée. On voit par les résumés de ses cours, qu'il a rédigés lui-même chaque année, à quelle hauteur il sut porter et maintenir son enseignement.

Il débute, en 1856, par une série d'études sur les prosateurs anglais des trois derniers siècles et fait ressortir un des traits principaux du génie anglais, l'union du bon sens le plus positif avec l'imagination la plus hardie Il signale surtout ce double caractère dans les œuvres littéraires des deux grands chanceliers, Thomas Morus et François Bacon, dont il analyse et apprécie les principaux ouvrages.

En 1857, il expose la vie et les œuvres de Gœthe et ne néglige aucun des côtés de ce génie si original et si varié. Il fait connaître non seulement le romancier, le poète, le savant, mais encore le critique philosophe, qui a éclairé par tant d'aperçus ingénieux et féconds toutes les branches des beaux-arts.

[1] Voir, dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* (1889, n° 1, p. 74), une nouvelle étymologie proposée par M. Boursiez *(inde + are, endare, andare)*.

[2] Nous citerons particulièrement l'article publié dans le *Temps*, par M. Alfred Mézières. — V. aussi les discours prononcés aux obsèques de Beaussire par MM. Bouillier, Girard et Boutmy.

Digitized by Google

En 1858, ce sont les trois classiques italiens du XIVe siècle, Dante, Pétrarque et Boccace, qui font l'objet de son cours.

En un mot, dans l'espace de dix ans, de 1856 à 1866, Beaussire put passer en revue et caractériser les principales époques et les grands noms des littératures étrangères. Le souvenir de ces instructives et intéressantes leçons n'est pas encore effacé à Poitiers.

La préparation de ces leçons n'absorbait pas tous les instants de notre collègue. Il lisait à la Société des Antiquaires, dont il était membre, de curieuses études qui étaient très appréciées. Telle fut cette piquante et spirituelle notice sur le bénédictin dom Deschamps, qu'il écrivit à propos d'un manuscrit qu'on venait de découvrir à la bibliothèque de Poitiers. De cette notice sortit un livre qui fait partie de la Bibliothèque de philosophie contemporaine [1]. Il est intitulé : Antécédents de l'Hégélianisme dans la philosophie française ; Dom Deschamps, son système et son école, d'après un manuscrit et des correspondances inédites du XVIIIe siècle.

Nous citerons encore l'intéressante lecture qui a pour titre : *Deux étudiants de l'Université de Poitiers, Bacon et Descartes*, dans laquelle Beaussire éclaircit un point jusque-là resté obscur de la vie de Descartes. On ne savait trop, en effet, ce qu'était devenu Descartes depuis sa sortie du collège de la Flèche, en 1612, jusqu'en 1616. Baillet dit seulement que « son père l'envoya en 1613 à Paris et que, sans tomber dans les désordres de l'intempérance, il se laissa entraîner aux promenades, au jeu et aux autres divertissements de ce genre. » Or il est à croire qu'à cette époque Descartes a préparé ses examens de bachelier et de licencié en droit. Ce qui est certain, c'est qu'il vint passer ces examens à l'Université de Poitiers, le 9 et le 10 novembre 1616. Beaussire cite la mention qui en est faite dans les anciens registres de l'École de Droit : Nobilis vir Renatus Descartes, diocesis Pictaviensis, creatus fuit baccalaureus in utroque jure, etc...

Ce détail est resté ignoré de tous les biographes de Descartes, même de M. Millet, qui s'est livré à des recherches si minutieuses sur la vie de Descartes avant 1637.

La Société des Antiquaires de l'Ouest a conservé, elle aussi, le souvenir de Beaussire. Dans sa dernière séance, son président, M. de la Marsonnière, a rappelé avec une éloquente émotion les années que Beaussire a passées à Poitiers, et rendu à sa mémoire un touchant hommage.

Notre ancien collègue quitta la Faculté de Poitiers, en 1867, avec le titre de professeur honoraire. L'étude de la philosophie avait toujours été l'objet de ses plus chères prédilections, il y consacrait presque tous ses loisirs ; il saisit donc avec empressement l'occasion qui s'offrait à lui de reprendre un enseignement auquel il appartenait d'ailleurs par son ordre d'agrégation, à Paris, au collège Rollin d'abord, puis au lycée Charlemagne. Quelques années plus tard, il était élu par la Vendée député à l'Assemblée nationale. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière politique. On sait qu'il siégea au Centre gauche et qu'il s'attacha surtout à éviter et à combattre les excès des partis opposés. Cette modération, qui faisait le fond de sa nature, n'excluait pas cependant la fermeté. On le vit bien quand, sous la commune de 1871, il osa publier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, cet article sur « le procès entre Paris et la province » qui le fit incarcérer à Mazas et qui pouvait lui coûter la vie.

[1] Dans la même année, en 1866, il publia un ouvrage intitulé la *Liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, auquel l'Académie française accorda une médaille de 2.000 francs.

Digitized by Google

Pendant ces années données à la politique, il n'oubliait pas la Faculté des lettres de Poitiers, et plaidait énergiquement sa cause à la Chambre des députés. C'était à l'époque où le personnel de la Faculté se composait de six professeurs, et où le nombre des examens atteignait le chiffre formidable de 1802 par an. On nous permettra de citer les paroles qu'il prononça à la tribune dans la séance du 26 juin 1880; elle n'ont malheureusement pas perdu toute leur actualité :

« La Faculté de Poitiers est, après celle de Toulouse, celle qui fait » passer le plus d'examens de baccalauréat et de licence. C'est aussi une » de celles qui s'imposent le plus rude travail pour la préparation aux » examens. Placée au centre d'une Académie qui comprend huit dépar- » tements et huit lycées, elle reçoit chaque semaine un nombre consi- » dérable de devoirs qu'elle corrige par correspondance. Eh bien, cette » Faculté, elle est réduite à six membres, cinq professeurs titulaires et » un maitre de conférences; elle a à peine la moitié du personnel des » Facultés de Lyon et de Bordeaux. Messieurs, c'est un état de choses » que M. le Ministre de l'Instruction publique ne voudrapas maintenir. »

L'année suivante, quand nous eumes l'idée de fonder le *Bulletin mensuel de la Faculté des Lettres*, il nous encouragea de toutes ses forces, nous assurant que nous réussirions et que notre exemple serait suivi; il nous promettait aussi sa collaboration, et les lecteurs du *Bulletin* savent qu'il a tenu sa promesse.

En 1881, Beaussire renonce à la vie politique et se consacre tout entier à ses chères études. C'est dans ces dernières années qu'il publie successivement : *La Liberté d'enseignement et l'Université sous la troisième République* (1884), *Les Principes de la Morale* (1885), et enfin *Les Principes de Droit*, parus tout récemment. Le *Bulletin* a rendu compte des deux premiers ouvrages, il s'occupera du troisième dans un prochain numéro.

Nous avons parlé jusqu'à présent du professeur et de l'écrivain ; ceux qui ont connu l'homme privé savent quelle était la cordiale bienveillance de son accueil, la finesse et la grâce de sa conversation.

« Les amis qui ont vécu comme moi dans l'intimité de M. Émile Beaussire depuis son extrême jeunesse, dit M. Alfred Mézières, ne sauraient oublier ce qu'il y avait d'aimable et d'attachant dans son commerce. Une humeur naturellement égale et enjouée, un esprit fin, la plus exquise tolérance donnaient à sa conversation un agrément singulier. On le sentait très ferme sur les principes, très conciliant dans le langage, au fond clairvoyant et même disposé à une ironie douce ; mais n'allant jamais dans ses jugements jusqu'à l'amertume et jusqu'à la violence. Est-il besoin d'ajouter qu'aucune vie n'a été plus honorable que la sienne? Les honneurs sont venus le chercher sans qu'il eût un instant la pensée de les provoquer par des sollicitations. »

Nous entretenions un jour, à Paris, un Inspecteur général de l'Enseignement supérieur de M. Beaussire, des liens qui l'attachaient à la Faculté des Lettres de Poitiers et des services qu'il lui avait rendus. « M. Beaussire, nous dit notre interlocuteur, nous l'avons surnommé le *Sage*. » On ne pouvait mieux le peindre d'un seul mot : celui que nous avons perdu était en effet un *sage*. Sa vie fut tout entière pénétrée de ces grandes idées de justice, de liberté, de devoir, qui ont été la constante préoccupation de sa pensée et l'objet de ses principaux ouvrages.

V. ARREN.

Le Rédacteur en Chef-Gérant . V. ARREN.

Digitized by Google

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

Les examens de licence ès lettres commenceront le vendredi 5 juillet, à 7 heures du matin, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres.

***

La session de juillet-août, pour le baccalauréat ès lettres, s'ouvrira le lundi 15 juillet. Les épreuves écrites se feront, au chef-lieu de chaque département du ressort, le lundi 15 juillet pour la 2e partie, le mardi 16 et le mercredi 17, pour la 1re partie.

***

Les examens oraux commenceront le lundi 22 juillet; les départements seront appelés dans l'ordre suivant : Indre, Charente, Charente-Inférieure. Vendée, Deux Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Indre-et-Loire.

***

Le concours pour l'obtention des bourses de licence a eu lieu le lundi 24 juin et les jours suivants. Dix candidats se sont présentés. Voici les sujets de composition qui avaient été envoyés par le Ministère :

Composition française. — Il ne faut jamais manquer, a dit Rollin, de faire connaître en gros aux élèves l'auteur qu'on leur explique, les principales circonstances de sa vie et le temps où il a vécu.

Composition latine. — Hanc Cornelii Taciti sententiam exemplis comprobabitis : Excitari quosdam magnitudine rerum, hebescere alios.

Digitized by Google

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

CONSEILS POUR LA VERSION LATINE

La plupart de nos candidats à l'agrégation, illusionnés peut-être par l'apparente facilité de cette partie du concours, négligent la version latine. Cependant la plus forte note que nous ayons pu donner pour ce genre d'exercice a été 12 sur 20 pris comme maximum, la moyenne est 8 à peine, et il n'est pas rare de voir un même candidat descendre brusquement de 6 points !

Cette faiblesse relative et ces écarts nous semblent tenir en grande partie à l'oubli de quelques règles fondamentales. Nous ne sommes plus, qu'on le sache bien, au temps des *belles infidèles*. Cette sorte de traduction, fort admirée jadis, même dans l'Université, n'a aucune vogue aujourd'hui dans les concours de Sorbonne : la « poudre aux yeux » n'aveugle plus que les imprudents qui la sèment.

La première condition d'une traduction acceptable sera donc l'EXACTITUDE.

Et par *exactitude* il ne faut pas entendre seulement la reproduction du *sens général*, mais encore l'expression des *nuances particulières*, selon l'*ordre d'exposition* des idées et le *plus ou moins de développement* donné à la pensée.

Quant au STYLE, qu'il se dégage des scories (nous en dirions volontiers tout autant des *scolies*) de l'explication littérale, pour être *clair*, *correct*, *élégant*, c'est-à-dire bien FRANÇAIS !

Le TON à prendre n'est pas indifférent non plus : la poésie n'a pas le langage de la prose, et il faut savoir encore distinguer entre les divers poètes, entre les divers prosateurs ; il faut surtout *approprier ses expressions à la nature de chaque sujet*.

Si enfin le mot de Buffon est vrai, que « le style est l'homme même », nous devons, pour bien rendre un écrivain, entrer, comme disent nos artistes, dans la « peau du bonhomme », afin de nous pénétrer non seulement de ses idées, mais de sa tournure d'esprit, et d'exprimer ses pensées comme nôtres dans notre langue maternelle.

Un écueil à éviter, c'est de vouloir corriger l'auteur que l'on traduit : s'il vous paraît prolixe, ne cherchez pas à le rendre concis ; s'il vous semble froid et sec, laissez-le sans chaleur ni ornements. Il est bon, en cette matière, de ne céder qu'aux exigences les plus impérieuses de l'usage français. Sans doute, pour employer une comparaison familière, on doit préférer un portrait artistement peint à une terne photographie ;

Digitized by Google

mais si le peintre a, pour faire de l'art, par trop sacrifié la ressemblance, la vérité avant tout : qu'on me ramène au photographe !

Et fortasse cupressum
Scis simulare : quid hoc, si fractis enatat exspes
Navibus, ære dato qui pingitur ?

Essayons de joindre au précepte l'exemple.

CORRIGÉ DE VERSION LATINE

Extrait de l'*Itinéraire* de RUTILIUS, I, v. 115-140.

(5e série du *Bulletin*, n° de mars 1889).

AD ROMAM.

Erige crinales lauros, seniumque sacrati
Verticis in viridles, Roma, refinge comas.
Aurea turrigero radient diademata cono,
Perpetuosque ignes aureus umbo vomat.
Abscondat tristem deleta injuria casum :
Contemptus solidet vulnera clausa dolor.
Adversis solemne tuis, sperare secunda :
Exemplo cæli ditia damna subis.
Astrorum flammæ renovant occasibus ortus ;
Lunam finiri cernis, ut incipiat.
Victoris Brenni non distulit Allia pœnam
Samnis servitio fœdera sæva luit.
Post multos Pyrrhum clades superata fugasti ;
Flevit successus Hannibal ipse suos.
Quæ mergi nequeunt, nisu majore resurgunt,
Exsiliuntque imis altius acta vadis.
Utque novas vires fax inclinata resumit,
Clarior ex humili sorte superna petis.
Porrige victuras Romana in sæcula leges,
Solaque fatales non vereare colus.
Quamvis sedecies denis et mille peractis
Annus præterea jam tibi nonus eat.
Quæ restant, nullis obnoxia tempora metis,
Dum stabunt terræ, dum polus astra feret.
Illud te reparat, quod cetera regna resolvit :
Ordo renascendi est, crescere posse malis.

« A ROME.

» Relève les lauriers de ta chevelure, et rajeunis sous de verts rameaux » ta tête vénérable et sacrée, ô Rome ! Qu'un diadème d'or rayonne à » ton front couronné de tours, et que la flamme ne cesse de jaillir de » ton bouclier d'or. Fais oublier une triste chute, en lavant ton affront ;

Digitized by Google

» que le mépris de la douleur cicatrise à jamais tes plaies Pour toi les » revers ont toujours fait naître des espérances de succès : à l'exemple » du ciel, tu t'enrichis des pertes que tu subis. Les feux des astres ne » s'éteignent que pour se rallumer ; la lune, tu le vois, ne finit son cours » que pour le reprendre. L'Allia n'a pas reculé le châtiment de Brennus » victorieux ; le Samnite a expié par l'esclavage la rigueur de ses traités. » Pyrrhus t'inflige défaite sur défaite : vaincue, tu le mets en fuite. » Annibal lui-même a pleuré ses succès. Ce qui ne peut être submergé, » tend à revenir à la surface et s'élance du fond des eaux avec d'autant » plus de force qu'on l'a plongé plus bas. Ainsi qu'une torche inclinée » ravive sa flamme, tu prends un nouvel éclat en te relevant de ton » abaissement. Promulgue au loin tes lois, éternelles comme ton nom ; » sois seule à ne pas craindre la quenouille fatale, quoique à dix siècles » passés tu en ajoutes un autre déjà suivi d'un nouveau à sa soixante- » neuvième année ! La carrière qu'il te reste à fournir sera illimitée tant » que la terre gardera sa stabilité, tant que le ciel portera les astres ! Tu » retrouve des forces dans ce qui ruine les autres empires : c'est l'ordre » de toute renaissance, que de puiser dans la destruction des éléments » de vie ».

—

COMMENTAIRE EXPLICATIF.

Vers 1 et 2. — SENIUMQUE..... COMAS : M. à M. « reforme en vertes chevelures la vieillesse de ta tête sacrée », c'est-à-dire « rajeunis, en verdissant ta chevelure, ta tête vieillie et sacrée », d'où la traduction ci-dessus. L'accusatif de *in virides comas* s'explique en ce que la « chevelure verte » est un but à atteindre pour obtenir la transformation. C'est la construction ordinaire avec les verbes qui marquent le changement : cf. OVIDE, *Métam.*, I, 1, etc.

V. 3. — CONO : proprement « cimier » de casque, et généralement tout ce qui fait « pointe » ou « sommet ». Cela permet de traduire ici par « front ». On s'expliquerait mal « un diadème d'or rayonnant à un cimier » de casque portant des tours ».

V. 4. — AUREUS : « d'or » et non « doré », qui dit moins. Répéter le mot avec l'auteur.

V. 5. — M. à M. « Que ton affront effacé cache ta triste chute ». Les vers 141 et suivants montrent que Rutilius exhorte Rome à reprendre l'offensive contre les Barbares.

V. 6. — M. à M. « Que ta douleur méprisée consolide tes plaies cicatrisées [= la cicatrisation de tes plaies]. »

V. 7. — M. à M. « Espérer des succès est coutumier à tes revers, » — concision difficile à reproduire.

Digitized by Google

V. 8. — DITIA : « qui enrichissent » et non « riches », sens actif et non passif.

V. 9. — M. à M. « Les flammes des astres renouvellent leurs levers « par leurs couchers ».

V. 10. — FINIRI : il s'agit de la révolution mensuelle plutôt que des éclipses, phénomènes exceptionnels. — CERNIS : « tu vois ». Mieux vaut, ne serait-ce qu'au point de vue oratoire, prendre comme sujet de ce verbe Rome à qui l'on parle, que de voir dans cette seconde personne du singulier un équivalent latin de notre pronom *on*.

V. 11. — Traduction littérale à maintenir. NON DISTULIT : on serait tenté de traduire par « n'a pas empêché » ; mais l'auteur veut dire plus : « n'a pas empêché d'arriver à son heure », c'est-à-dire « n'a pas fait différer, n'a pas retardé, reculé ».

V. 12. — LUIT, entre deux parfaits (*distulit*, *fugasti*), est lui-même au parfait.

V. 13. — La nécessité de traduire rapidement la première partie du vers pour maintenir le rapprochement des deux idées finales, autorise pour la traduction de *fugasti* l'emploi du présent historique.

V. 14. — SUCCESSUS : inutile de chercher un synonyme à « succès ».

V. 15. — NISU MAJORE est en correspondance avec ALTIUS ALTA (ce qui explique l'emploi du comparatif dans les deux cas) et modifie aussi bien *exsiliunt* que *resurgunt*.

V. 16. — IMIS VADIS doit être considéré comme mis à l'ablatif et dépendant de *exsiliunt*.

V. 17. — NOVAS VIRES..... RESUMIT : M. à M. « *re*prend de *nouvelles* forces », pléonasme à éviter.

V. 18. — SUPERNA, au pluriel neutre et en opposition à *humili*, doit se traduire simplement par le positif. M. à M. « [c'est] plus brillante [que] d'une basse situation tu gagnes les [rangs] élevés ».

V. 19. — VICTURAS : de *vivo*, non de *vinco*, car il s'agit ici de durée. M. à M. « Étends des lois devant vivre pour les siècles [éternellement] romains ». L'idée d'éternité se trouve dans la locution *in sæcula*.

V. 20. — COLUS : inutile de préciser plus que le poète. — NON : avec le sens de *ne*, comme dans Horace (*Ep. ad Pis.* v. 460, et *Serm* II, V. 91), etc.

V. 21 et 22. — En traduisant un poète, on ne peut pas se contenter de poser un total : il faut garder le plus possible de la manière de l'exprimer. Il y a lieu de se rappeler aussi que le nombre ordinal excède d'une unité le nombre cardinal : la 1169e année n'indique que 1168 ans pleinement révolus.

V. 23. — Rigoureusement, le verbe sous-entendu peut être *sunt*, présent dont s'accommoderait sans doute la syntaxe latine, mais qui, traduit littéralement, exigerait en français une nouvelle proposition au

Digitized by Google

futur : « et il en sera ainsi... » Pour reproduire la concision de l'auteur, mieux vaut mettre le futur immédiatement.

V. 24. — Cf. VIRG., *Æn.*, I, 608 : ... ***polus dum sidera pascet.***

V. 25. — Bien garder la première proposition comme principale.

V. 26 — Conserver le sens général de la pensée.

La traduction que nous venons de donner n'a pas la prétention d'être inattaquable et de réunir tous les suffrages (car qui oserait s'en flatter?), mais nous croyons pouvoir affirmer qu'elle serait notée assez avantageusement. En voici une maintenant que nous transcrivons pour donner un spécimen de fautes à éviter. Elle est empruntée à la collection Nisard. Les passages les plus défectueux sont en petites capitales ; les erreurs les plus légères, en italiques ; les mots inutiles ou non traduits, entre crochets.

« A ROME

« Lève ta ***tête triomphante***, ô [divine] Rome ! ***entrelace*** de lauriers » tes cheveux blanchis par une vieillesse MALE ET VIGOUREUSE. SECOUE » FIÈREMENT les tours qui forment ton diadème [***aurea ?***]; que ton bou» clier d'or répande des feux ÉTINCELANTS : étouffe [***deleta injuria ?***] le » souvenir de tes dernières pertes ; que le mépris de la douleur ferme » [+***solidet***=***clausa ?***] tes plaies ! Tu as perdu des batailles, mais jamais » [le courage ni] l'espoir [***exemplo cœli ?***]; tes ***défaites*** même t'enrichis» sent. C'est ainsi que les astres ne disparaissent [à nos yeux] que pour » rentrer [plus brillants] dans la carrière ; que la lune [et ***cernis ?***] ne » finit son cours que pour le recommencer [avec un nouvel éclat]. La » victoire de Brennus sur [les bords de] l'Allia n'a point empêché son » châtiment ; l'esclavage des Samnites vengea ***le joug*** DES ***légions ;*** après » de longs désastres, vaincue, tu chassas Pyrrhus ; Annibal lui-même » pleura [sur] ses triomphes. Semblable à ces corps qui remontent tou» jours à la surface de l'eau, victorieux des efforts qu'on fait pour les » submerger [***et majore... altius..?***], ou telle qu'un flambeau qui ***s'al» lume davantage à mesure qu'***on l'incline, tu te relèves plus glorieuse » [que jamais] de l'abaissement [où l'on t'avait réduite]. Tes lois RÈGLE» RONT LE SORT DE L'UNIVERS jusqu'aux derniers âges. Toi seule ES à » l'abri du ***ciseau des Parques,*** quoique tu touches ***presque à ton dou» zième siècle*** ; TA DURÉE ÉGALERA CELLE DE LA TERRE ET DU CIEL. Ce » qui détruit les autres empires, sert à ***fortifier*** le tien : ***on dirait que*** » TU REÇOIS de tes malheurs une naissance nouvelle. »

Cette traduction, dont la valeur serait, on le comprend, cotée au-dessous de la moyenne, nous rappelle un mot tristement plaisant : « Quand « j'avais besoin d'un... vêtement je traduisais pour une collection. »

Digitized by Google

N'est-ce pas prévenir charitablement ceux qui n'ont nul souci de revenir du concours avec une « veste » ?

Que nos candidats se défient donc d'un travail trop facile, dont le faux brillant masque mal le défaut de solidité : le succès ne s'obtient que par l'application de principes sévères.

L.-E. CHEVALDIN.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

—

CABIRES

ÉTUDE DE MYTHOLOGIE GRECQUE

Les Cabires sont des divinités helléniques, dont l'origine, la nature véritable et les transformations diverses offrent à l'historien des religions anciennes un des problèmes les plus ardus et les plus intéressants qui soient. Leur nom se rencontre, pour la première fois, au IVe siècle avant notre ère, dans un fragment de Pindare (chez Hippolyte, *Ref. Hær.*, V, 7, p. 136); jusqu'au temps d'Épaminondas, ils restent confondus dans la foule des démons, personnification des forces physiques, que le progrès des idées philosophiques et le développement du sens religieux transforment peu à peu en divinités du monde moral. Depuis ce moment jusqu'à la chute du paganisme ils prennent une importance qui les rend égaux, sinon supérieurs, aux personnalités les plus éminentes du Panthéon hellénique; ils deviennent l'objet d'un culte mystérieux, rival du plus célèbre et du plus respecté, du culte d'Eleusis. Il y faut chercher, de même que dans la religion de Déméter, une des manifestations les plus remarquables, du mysticisme payen. Le silence des premiers temps, la confusion des témoignages postérieurs, ont permis aux érudits modernes de les accommoder, chacun à son système préféré, depuis Lobeck dont la critique conclut sur un point d'interrogation, jusqu'à Gerhardt qui ramène à la question des Cabires l'évolution entière du polythéisme gréco-romain, du VIIIe siècle av. J.-C. jusqu'à son déclin. L'examen raisonné des textes anciens, présentés autant que possible dans leur enchaînement chronologique, peut seul, nous semble-t-il, mettre de la clarté et de l'exactitude dans un problème de ce genre.

I. *Cabires, démons de la nature matérielle.* Les Cabires appartiennent à la même classe de divinités que les Curètes et les Coribantes de Phrygie, que les Dactyles du mont Ida et les Telchines de l'île de Rhodes; c'est-à-dire qu'ils personnifient quelque force cosmique. Nous savons,

Digitized by Google

d'autre part, qu'ils figuraient dans la religion des Pélasges, d'où est sortie l'anthropomorphisme homérique. L'étymologie la plus probable du nom est celle qui le rattache au verbe καίειν, *brûler*. Ce que nous connaissons de leur être à l'origine, de leur culte et des lieux où il a pris racine, confirme cette interprétation. C'est dans les parties montagneuses de la Troade et dans les îles de la mer de Thrace, voisines des côtes phrygiennes, à Lemnos, à Imbros, à Samothrace qu'a été le premier siège de leur culte. Une montagne en Phrygie s'appelait *Cabiros*, ce qui peut signifier *volcanique*. Quand aux îles que nous avons citées, la nature de leur sol est connue. Lemnos est célèbre à la fois dans l'antiquité par les éruptions volcaniques et par la culture de la vigne. Les Cabires y sont considérés, tantôt comme des fils, tantôt comme des petits-fils d'Héphaistos, le dieu du feu souterrain. Leur mère est une nymphe du nom de Cabeiro, fille de Protée, le vieillard de la mer, dont le nom même signifie qu'il est le dieu primordial de l'élément humide. Cette fille de Protée portait, au pied du mont Etna, le nom significatif d'*Aèthalia* (de ἀίθειν, briller comme la flamme). Les Cabires sont donc à Lemnos les ministres du dieu qui préside aux manifestations du feu intérieur et du monde métallurgique. Dans cet ordre d'idées, une monnaie de Thessalonique en Macédoine, où leur culte s'était de bonne heure implanté, nous les montre avec les attributs du forgeron, avec le marteau et la tenaille. Comme le sol volcanique de Lemnos est très propre à la culture de la vigne, le mythe primitif met les dieux Cabires en rapport avec Dionysos. Eschyle avait composé un drame satyrique portant leur nom et dont ils formaient le chœur ; ils accueillaient à Lemnos les Argonautes en route pour le pays de la Toison d'or, et les enivraient généreusement. Génies du feu terrestre qui active la végétation de la vigne et communique sa flamme au vin, ils sont invoqués comme les génies de la fertilité en général ; les Pélasges, dit un auteur, leur vouaient, ainsi qu'à Apollon et à Zeus, la dîme du froment, quand ils redoutaient la stérilité. De là à les considérer comme le principe de la fécondité et à associer leur nom à celui des divinités variées qui personnifient la vie cosmique dans les religions gréco-asiatiques, il n'y a qu'un pas.

C'est sans doute à des considérations de ce genre qu'il faut rattacher ce qu'Hérodote raconte des mystères des Cabires à Samothrace (II, 51). Les Athéniens, dit-il, ont reçu des Pélasges la coutume de représenter l'Hermès ithyphallique, c'est-à-dire le dieu chthonien qui donne la fertilité ; le culte de ce dieu s'était répandu en Arcadie, en Attique et dans les îles de la mer Égée ; ici il se confondait avec celui des Cabires. Comme les divinités de la végétation sont en même temps celles du monde souterrain transfiguré, dès avant les temps d'Homère, par certaines idées morales, nous trouvons les Cabires mêlés à la religion d'Hécate, de Perséphoné, divinités qui, avec Déméter, sont toutes spécialement honorées à Samothrace. Mais il semble que ce soit à Lemnos

Digitized by Google

surtout qu'ils ont gardé le plus longtemps leur physionomie de démons de la nature matérielle. C'est dans cette île que l'on célébrait tous les ans la fête du feu. Pendant neuf jours, toute espèce de flamme y demeurait éteinte; et tandis qu'une théorie sacrée s'en allait à Délos, au sanctuaire d'Apollon, chercher le feu nouveau, on sacrifiait aux morts et aux divinités infernales. Il n'est pas douteux que cette cérémonie ne fit partie du culte des Cabires.

II. *Cabires, démons secourables.* Eschyle ne nous présente encore les Cabires que comme les ministres de Dyonisos et d'Héphaistos, traitant les Argonautes à leur passage dans Lemnos; une autre légende, racontée par Diodore, fait aborder ces mêmes Argonautes dans Samothrace, pour y implorer la protection des Cabires en vue de leur voyage. Welcker a essayé de démontrer que les Cabires de Lemnos étaient à l'origine autres que ceux de Samothrace; outre que la proximité des deux îles rend cette opinion fort peu probable, rien de plus commun, dans l'histoire de la religion grecque, qu'une extension graduelle dans les fonctions d'une divinité déterminée. Dionysos et Héraclès, les prototypes des créations mythiques que l'on peut réunir sous le nom général de *démons*, passent ainsi d'attributions en quelque sorte matérielles, à un rôle moral qui sans cesse s'étend, se détermine, se complète jusqu'aux raffinements mystiques. Il en fut de même des Cabires : la situation même de Samothrace, île sauvage et d'aspect sinistre, jetée entre les deux continents sur la route qui unit la mer Noire à la mer Égée et celle-ci à la Méditerranée, devait aider à cette transformation. Les Cabires n'y sont plus seulement, comme à Lemnos, des démons faisant cortège à quelque dieu plus grand; ils deviennent les protecteurs des marins et les dieux secourables par excellence dans les dangers de la navigation. Cette prérogative leur étant commune avec les Dioscures, on finit par les assimiler à ces derniers; comme eux on les appelait *Anakes*, *Anaktes*, c'est-à-dire princes ou héros secourables. On les invoquait au plus fort de la tempête, et on croyait les voir apparaître alors au haut des mâts, sous la forme du feu Saint-Elme. Ainsi subsistait le caractère de démons préposés à l'élément igné, tout en s'associant à l'idée d'une influence morale. Comme dans ces parages, particulièrement dangereux et très fréquentés par les navigateurs grecs et asiatiques, la religion des Cabires s'imposait aux imaginations par l'attrait de l'extraordinaire, les dieux de Samothrace ne tardèrent pas à devenir les dieux protecteurs, les dieux sauveurs par excellence, finalement les grands dieux. Ils absorbent ainsi dans leur être la divinité, non seulement des Dioscures, mais celle des dieux dont ils n'étaient à l'origine que les ministres et les subordonnés, d'Hephaistos, d'Hermès, de Rhéa Cybélé, d'Aphrodite, etc., plus connus et par cela même moins honorés. Ils demeurent en quelque sorte les seuls dieux de Samothrace; ou plutôt chacun suivant ses préférences voyait

Digitized by Google

en eux ses divinités favorites. Le vague même de leur être et l'incertitude de leurs origines contribua à grandir la vénération dont ils étaient l'objet. Au lendemain des guerres médiques, ils donnent naissance à un culte superstitieux et extraordinaire, où des éléments asiatiques corrompent la pureté des conceptions helléniques. Les divers systèmes forgés par les mythographes pour expliquer l'origine et la nature des Cabires n'ont pas d'autre raison d'être.

III. *Généalogies des Cabires.* Tandis que Pindare ne connaît encore qu'un seul Cabire qu'il prépose aux orgies mystérieuses de Lemnos et dont il fait l'homme primordial, père de toute la race, Eschyle se les figure en nombre assez considérable, puisqu'ils forment le chœur d'un drame satyrique. Acusilaos leur donne pour père Camillos, fils lui-même de Cabeiro et d'Hephaistos, et admet qu'ils sont trois avec trois sœurs, les nymphes Cabirides ; Phérécyde a la même généalogie, sauf que les divinités cabiriques sont, pour lui, directement issues d'Hephaistos. Dans la longue digression que Strabon leur consacre, nous les trouvons associés aux Corybantes et aux Tityres ; l'auteur fait observer que, pour un grand nombre, ils ne se distinguent pas de ces deux classes de dieux et que, pour d'autres, ils sont leurs parents. Hérodote mêle Hermès à ce qu'il raconte des mystères de Samothrace et rattache ce culte à celui des dieux Patèques, fils de Phtah, c'est-à-dire d'Hephaistos égyptien. Cambyse, dit-il, entra dans le temple des Cabires de Memphis dont l'accès était permis au prêtre seul et fit brûler leurs images. Or, ces idoles les représentaient sous la forme de nains, analogues à ceux que les Phéniciens adaptaient à la proue de leurs vaisseaux et qui étaient leurs fétiches dans les dangers de la navigation. Des mythologues modernes ont pris occasion de cette anecdote pour faire des Cabires helléniques les dérivés des Cabires phéniciens, lesquels sont au nombre de huit, fils de *Sadyk.* Par une coïncidence curieuse, ces dieux sont désignés chez les Sémites sous le nom de *Kabirim*, qui signifie : *les Forts*, *les Puissants*, alors que dans une inscription découverte par A. Conze en 1860, les Cabires de Samothrace sont appelés « dieux grands, dieux puissants et forts ». Cependant cette assimilation des Cabires phéniciens et des Cabires pélasgiques n'en paraît pas moins fortuite, il n'y en a point de traces avant les temps d'Alexandre (F. Lenormant) Le même savant ajoute que malgré l'assonnance des noms, les *Kabirim* phéniciens sont si différents, comme nombre, comme caractère essentiel, comme rôle et comme attributions des Cabires pélasgiques, qu'il est impossible de suivre ceux qui ont prétendu ramener les dieux de Samothrace et de Lemnos à une source phénicienne. Toutefois, étant donné que le peuple phénicien, non seulement fréquentait des îles de la mer Egée, mais a laissé des traces nombreuses de son passage sur le continent hellénique, on n'aura pas de peine à admettre que le sémitisme a eu sa part dans la religion des

Digitized by Google

Cabires; peut-être faut-il lui attribuer leur transformation en dieux protecteurs des navigateurs et leur identification avec les Dioscures.

C'est un archéologue alexandrin, Mnaseas de Patara, qui, le premier, nous révèle le nom des Cabires dont les auteurs précédemment cités disent qu'ils sont mystérieux, et qui les combine dans un système formel. Ils sont au nombre de quatre et se nomment Axieros, Axiokersa, Axiokersos et Casmilos : les deux premiers sont de sexe féminin, correspondant à Déméter et à Persephoné ; les deux autres, de sexe masculin, représentent Hadès et Hermès. On ne sait au juste quelle est la valeur objective de ce témoignage. Si Casmilos-Hermès semble tout à fait à sa place dans le système cabirique où le fait figurer aussi Hérodote, il n'en est pas tout à fait de même des trois autres divinités; deux au moins paraissent avoir été transplantées des mystères d'Eleusis dans ceux de Samothrace. C'est ainsi que d'autres mythographes mettent au nombre des Cabires Rhéa Cybèle, Aphrodité, Athéna. Les Cabires mâles restant presque toujours au nombre de deux, on ne leur adjoint qu'un seul Cabire femelle. Il existe au Vatican un marbre, dit la duchesse de Chablais, Hermès triangulaire qui, à la partie supérieure, représente les divinités cabiriques au nombre de trois, Axiokersos, Axiokersa et Casmilos, et les traduit à la base par les figures en relief d'Apollon Hélios, d'Aphrodite et d'Eros. Le sens même des noms révélés par Mnaseas n'est pas clair; Casmilos est généralement interprété par ordonnateur (κοσμος); dans les trois autres noms nous trouvons l'adjectif ἄξιος, *digne, vénérable*, qui figure dans certaines invocations mystiques ; *Eros* paraît être l'Amour qui, dans certaines théories cosmogoniques et philosophiques, est conçu comme le principe premier des choses. Mais il n'existe aucune interprétation satisfaisante de *Kerso*s et de *Kersa* (V. cependant Cerus). Dans l'inscription où les Cabires sont appelés *Grands dieux*, se rencontrent Cadmilos et Anax associés à Hypérion, à Japet, à Cronos, c'est-à-dire aux Titanides. Il y a d'autres groupements des divinités cabiriques, dans le détail desquels il serait trop long d'entrer.

IV. *Mystères cabiriques.* Le mysticisme s'est introduit dans la religion des Cabires à la même époque et sous l'influence des mêmes causes que dans le culte de Déméter à Eleusis. Mais aussi longtemps que dans le monde hellénique en général et dans les îles de la mer de Thrace en particulier, se maintient la suprématie d'Athènes, les mystères de Lemnos et de Samothrace n'ont que peu d'importance. Il y a même des indices qui font supposer qu'au début de la guerre du Péloponnèse, les conservateurs athéniens les voyaient d'un mauvais œil. Si Hérodote et Stésimbrote de Thasos y font allusion comme à une institution célèbre et vénérable, Aristophane, dans la comédie *de la Paix*, les traite avec irrévérence. Peut-être même ont-ils fourni des satires formelles de la superstition aux principaux représentants de la comédie ancienne : *les*

Digitized by Google

Femmes de Thrace, *les Enflammés* ou *Idéens* de Cratinus, *les Mystes* de Phrynichus, *les Baptes* d'Eupolis, *les Saisons* et surtout *les Lemniennes* d'Aristophane, semblent autant de manifestations dramatiques à l'encontre de ces mystères ; nous soupçonnons que les dieux grotesques qui figurent sous le nom de *Triballes* dans la comédie des *Oiseaux*, ne sont au fond qu'une caricature des Cabires. Quant au témoignage relativement récent qui fait condamner à mort Diagoras de Mélos, surnommé l'athée, parce qu'il avait parlé avec mépris des mystères d'Eleusis et de Samothrace, nous le croyons erroné en ce qui concerne ces derniers. Quoi qu'il en soit, le temps de la grande faveur des mystères cabiriques de Samothrace commence vers le IVe siècle. Les ruines exhumées des temples et des édifices sacrés de Samothrace portent pour la plupart la marque des constructions d'Alexandre le Grand. Nous savons que Philippe son père et Olympias sa mère avaient été initiés, que Lysimaque, roi de Thrace, prit les édifices de l'île sous sa protection spéciale, que Persée, lors de ses luttes contre les Romains, alla demander assistance aux dieux Cabires. La forme des mystères et les cérémonies de l'initiation étaient sensiblement les mêmes qu'à Eleusis ; on les rapporte d'ailleurs aux mêmes sources philosophiques et religieuses. Pythagore, dit la légende avait visité Samothrace, Imbros et Lemnos ; Onomacrite y fit sentir l'influence de ses idées sur la purification et l'expiation.

Le temple des Cabires était desservi par un nombreux personnel de prêtres dont les fonctions étaient héréditaires et qui avaient à leur tête une sorte de prêtre-roi. Ceux d'entre les prêtres qui procédaient aux purifications portaient le nom de *Coès*, de *Cotarchés ;* une sorte de confession auriculaire faisait partie des épreuves qui précédaient l'initiation. Mais tandis qu'à Eleusis, les fidèles n'était admis qu'une fois par an, à une époque déterminée, il semble qu'à Samothrace, l'initiation se faisait d'une manière permanente, durant toute la belle saison. Au commencement de l'été une grande fête attirait dans l'île, de tous les points du monde hellénique et, dès le milieu du IIe siècle, du monde romain, un grand concours d'adorateurs. Tous les âges, tous les sexes, pouvaient se présenter à l'initiation. Demandée d'abord comme un moyen d'échapper aux dangers de la navigation et aux malheurs de la vie, elle revêtit peu à peu une signification morale. Diodore nous dit qu'elle avait pour effet de rendre les hommes plus justes et plus pieux. Il est donc probable qu'elle comportait des leçons par le symbole et par le discours (δρώμενα καὶ λεγόμενα) sur les devoirs de l'homme, sur l'existence après la mort et l'espérance de l'immortalité. L'insigne des initiés est une bandelette de pourpre, entourant le front ; peut-être y faut-il voir un souvenir lointain du voile que Leucothéa donne à Ulysse naufragé et qui le fait aborder aux pays des Phéaciens, c'est-à-dire dans la région du bonheur sans mélange.

L'influence des mystères d'Eleusis, les plus anciens et les plus respec-

Digitized by Google

tés, sur ceux de Samothrace n'est pas douteuse. C'est à la légende de Dionysos-Zagreus qu'a été empruntée l'idée du Cabire mourant d'une mort mystique (fig. 1) sous les coups de ses frères, pour revivre ensuite

et se transfigurer dans une Théogamie qui rappelle à la fois celle de Dionysos avec Coré et celle d'Aphrodite avec Adonis (fig. 2 et 3). Cette partie de la religion cabirique paraît avoir été populaire à une époque assez ancienne déjà dans l'Eturie, ainsi qu'en témoignent des miroirs étrusques dont les trois gravures ci-contre sont la reproduction. Elle était de même répandue en Macédoine, notamment à Thessalonique, qui fut un centre célèbre pour le culte cabirique. Julius-Firmicus Maternus raconte que dans cette ville, la religion des Cabires aboutit à glorifier le fratricide : un des trois frères, dit-il, est tué par les deux autres et, pour que toute preuve du meurtre disparaisse, son corps est enseveli par les meurtriers au pied du mont Olympe... « Voilà le Cabire sanglant, ajoute-t-il, à qui les habitants de Thessalonique offraient des prières et des sacrifices ensanglantés. » Aux habitudes de la superstition asiatique était emprunté de même, dans la célébration de ces mystères, l'usage des danses orgiastiques à la façon des Curètes et des Corybantes et d'autres démonstrations plus ou moins extravagantes.

La grande popularité de ces mystères dans toutes les classes du monde payen est attestée surtout par leur importance aux yeux des Romains. Les généraux qui se rendent en Asie ne manquent pas de s'arrêter à Samothrace pour y faire leurs dévotions ; Cicéron, Voconius, Varron, bien d'autres encore, hommes d'État ou militaires, figurent parmi les initiés. Lorsque s'accrédita la légende qui fait des Romains les descendant les Troyens par Énée, les archéologues trouvèrent des rapports entre les Cabires et les Pénates. Il s'élabora des fables ingé-

Digitized by Google

nieuses où les dieux héréditaires, emportés par Énée après la chute de Troie et transplantés à Lavinium, étaient identifiés avec les Cabires de

Samothrace, soit que Dardanos les eût autrefois emportés de cette île

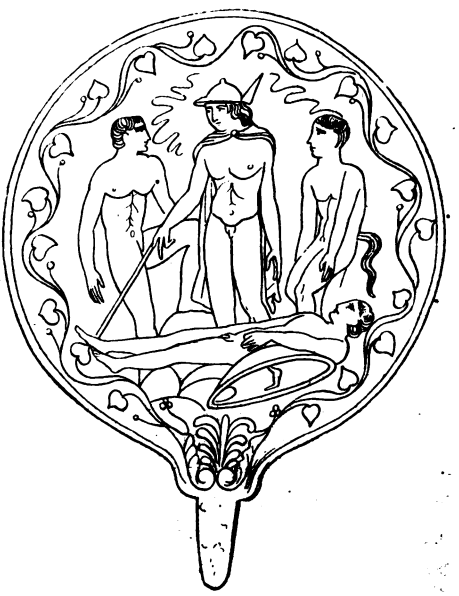

dans sa nouvelle patrie, soit que la Troade fût elle-même considérée

Digitized by Google

comme le berceau de la religion cabirique. « Varron fit exprès, nous apprend Servius, le voyage d'Épire où Énée s'était arrêté avant d'aborder en Sicile et en Italie ; il visita tous les lieux où la tradition populaire l'avait fait passer et surtout cette mystérieuse île de Samothrace, patrie prétendue des Pénates, parce qu'elle était celle des Cabires, devenus les grands dieux par le développement du mysticisme grec... A ce point de vue, les Cabires étaient fort bien choisis; on en pouvait faire ce qu'on voulait, parce que nul à Rome ne savait au juste ce qu'ils étaient... Les pouvoirs publics consacrèrent la confusion en déclarant les habitants de Samothrace parents des Romains par les Cabires. » (V. HILD, *Légende d'Enée avant Virgile,* pp. 57, 82, etc.) Denys d'Halicarnasse, qui répète les mêmes faits au temps d'Auguste, s'appuie sur l'autorité de Satyrus et de Callistrate, deux mythographes contemporains d'Aristarque. Mais de même qu'en Grèce le système des dieux cabiriques était modifié au gré des fantaisies individuelles, ainsi, à Rome, on s'ingénia à glisser sous le vocable de *Grands dieux* désignant les Cabires, tantôt les divinités de la Triade capitoline, tantôt une trinité formée de Jupiter, de Minerve et de Mercure. La religion philosophique s'empara du système et l'adapta aux théories stoïciennes sur l'origine et la nature du monde. Ici l'on ramène les Cabires à la dualité des sexes en faisant de l'un le principe mâle, c'est-à-dire le *Ciel*, de l'autre le principe femelle où la *Terre ;* là, les Cabires sont au nombre de trois, Jupiter ou le Ciel, Junon ou la Terre, Minerve ou les Idées. D'autres enfin, surtout préoccupés de les identifier avec les Lares romains, qui sont deux et mâles, voient dans les Cabires Jupiter et Mercure, celui-ci étant conçu comme l'ordonnateur du monde, notion que nous avons vu dans le Casmilos de Samothrace. Ce Casmilos est d'ailleurs rapproché du *Camillus* de la religion romaine, terme qui désigne les ministres sacrés assistant le flamine dans l'oblation du sacrifice. Et c'est ainsi que la science des mythes, leur interprétation cosmologique ou philosophique collaborent avec les imaginations superstitieuses, pour étendre et raffiner sans cesse l'antique religion de Lemnos et de Samothrace; cette religion devient l'image réduite du polythéisme syncrétiste et mystique qui va servir de transition, souvent même de prototype, aux doctrines et aux pratiques du christianisme naissant.

V. *Les Cabires hors de Samothrace.* Nous avons dit déjà que le culte cabirique s'était répandu, à une époque qu'il est impossible de déterminer avec précision, en Macédoine et en Éturie. O. Muller a essayé de démontrer que ce culte était parti de la Thrace et de la Béotie avec les Pélasges, chez qui il aurait pris naissance; que de la Béotie il serait arrivé en Afrique, y amenant l'Hermès ithyphallique, puis, par l'émigration dorienne, à Lemnos, à Samothrace et en d'autres lieux. Partout où existe un temple des Cabires, nous pourrions ainsi conclure à

Digitized by Google

des migrations et à des colonisations pélasgiques. L'état actuel de la science ne confirme pas cette théorie ; c'est en Asie qu'il faut chercher le berceau des Cabires ; leur première station vers le continent hellénique a été dans les îles, où leur culte a gardé la plus grande importance. Mais ils se sont fixés ailleurs encore, sur les deux continents de l'Asie et de la Grèce, toujours avec un cortège de pratiques et de croyances analogues à celles de Samothrace. Pausanias nous apprend qu'aux portes de Thèbes il existait un sanctuaire de Déméter *Cabiria* et de Coré, où les initiés seuls avaient le droit d'entrer, et à sept stades de là le temple même des Cabires. Ces Cabires auraient été les premiers habitants de la contrée ; parmi eux figuraient Prométhée et Ætneos à qui Déméter aurait révélé les mystères. Ces mystères, tombés en désuétude, furent rétablis plus tard par une sorte de prêtre ambulant, venu d'Athènes, du nom de Melhapos. Les érudits modernes ont mis en rapport cette légende avec celle de Cadmos, le héros fondateur de Thèbes, qu'ils ont identifié avec le Cadmilos ou l'Hermès cabirique. Le même Pausanias parle de mystères à Amphissa en Locride, où l'on identifiait les divinités qui en étaient l'objet avec les Dioscures, les Curètes et surtout avec les Cabires. Il cite aussi les grands dieux d'Andania en Messénie, associés au culte de Déméter et Coré, de l'Hermès ithyphallique et d'Apollon Carneios, à titre de divinités de la vie champêtre et de la fécondité. Enfin nous trouvons les Cabires à Pergame en Mysie et à Milet en Ionie : là ils étaient appelés les plus anciens d'entre les démons et considérés comme les fils d'Uranos et les parents des Titanides. Ici ils étaient importés de Phrygie, au moment d'un grand malheur public, auquel leur culte apporta un remède. Ces Cabires asiatiques sont-ils les mêmes que ceux de Samothrace et de Lemnos, ou faut-il y voir les descendants directs des *Kabirim*, phéniciens dont parle Philon de Byblos, lesquels ne sont pas sans rapport avec les dieux Patègues du temple de Memphis dont il est question chez Hérodote? La question n'est pas suffisamment éclaircie pour que nous nous prononcions. Quoi qu'il en soit, ces divers cultes cabiriques restèrent en honneur jusqu'au déclin du paganisme. Leur faveur est attestée par le rhéteur Libanius qui parle d'un évêque du nom de Georges, qui se voit forcé de prendre la parole pour décrier le culte mystérieux des démons qu'on appelle Ino, son fils, les Cabires et Déméter (V. MYSTÈRE).

J.-A. HILD.

BIBL. : FRÉRET, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1re série, XXIII, pp. 43 et suiv. — CREUZER, *Symbolique*, II, 382 et suiv. ; V., ch. II, § 2-5 : II, pp 283 et suiv. de la trad Guigniaut. — LOBECK, *Aglaophamus*, pp. 1202-1295. — SCHELLING, *Ueber die Goltheiten von Samotrake* ; Stuttgart, 1815. — WELCKER, *die Aeschyleïsche Trilogie*, pp. 155-277. — *Griechische Goetterlehre*, I, 329 et suiv., II, 419 et suiv. ; III, 173 et suiv. — O. MUELLER, *Prolegomenn zu einer wissensch. Myth*, 146 et suiv ; id., *Orchomenos*, pp. 450 et suiv. — GERHARD, *Griech. Mythologie*, § 156-167 ; 177 et suiv. — F. LENORMANT, art. *Cabire*, *Dictionnaire des Antiquités*, de Darenberg et Saglio. — J. DARMESTETER, *Cabires*, *Bene Eluhim et Dioscures*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, IV, fasc, 2, p. 89 et suiv. — V. encore dans *Realencyclopædie* de Pauly, un article exposant, sans critique d'ailleurs et sans conclusions personnelles, les théories antérieures à 1840 sur la matière.

Digitized by Google

DIALOGUE

SUR

L'ÉDUCATION ANGLAISE EN FRANCE

ENTRE

Francisque Bouillier, Paschal Grousset et Pierre de Coubertin

---

Je m'étais proposé de rendre compte du second ouvrage de M. Pierre de Coubertin, comme je l'avais fait du premier [1], *et d'examiner en même temps le roman de M. Paschal Grousset sur la* Vie de collège en Angleterre, *avec son récent livre intitulé* Renaissance physique. *Mais craignant pour les lecteurs l'ennui d'un long article bibliographique, j'ai cru mieux faire d'exposer les idées de ces écrivains sous forme de dialogue. Comme M. Francisque Bouillier a beaucoup écrit sur l'éducation, il m'a semblé qu'il ne serait pas mauvais d'opposer ses vues à celles de MM. Paschal Grousset et Pierre de Coubertin. Afin de rendre fidèlement la pensée de chaque interlocuteur, je lui mets à la bouche, autant que possible, des expressions et des phrases prises dans ses ouvrages mêmes.*

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Je sais depuis peu de temps seulement que c'est vous, monsieur Paschal Grousset, qui signez *Philippe Daryl* des études sur l'éducation pleines d'entrain et de conviction. J'ignorais également que ce fût vous l'auteur de sept romans sur la *Vie de collège dans tous les pays*, publiés sous le nom d'*André Laurie*. Tous ces ouvrages sont intéressants au même degré. En les lisant, une sorte de charme vous enchante depuis la première page jusqu'à la dernière.

[1] Voir le numéro de novembre 1888 du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Poitiers*.

Digitized by Google

PASCHAL GROUSSET.

— J'ai reconnu publiquement ma paternité vis-à-vis des écrits que vous venez de nommer, et je vous remercie, monsieur, du jugement que vous voulez bien en porter. Si je me suis tenu sous le masque, c'est pour des motifs que tout le monde comprend. Aujourd'hui les circonstances sont changées, et je n'ai plus de raison de séparer mes ouvrages de ma personnalité. Déposant pour l'avenir ma plume à trois becs, je ne signerai plus que *Paschal Grousset*.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Comme vous signez ou contresignez les actes de la *Ligue nationale de l'éducation physique*, dont vous êtes le Secrétaire général.

PASCHAL GROUSSET.

— Oui, monsieur.

FRANCISQUE BOUILLIER

— Quant à vous, monsieur Pierre de Coubertin, vous déclarez dans vore premier livre, l'*Éducation en Angleterre*, que vous êtes jeune et à votre début. Je connais des personnes qui n'y ont pas voulu croire. Elles voyaient dans cet ouvrage un écrivain d'un talent consommé, et elles prenaient votre nom pour un pseudonyme. Votre second livre est venu les édifier, et les comptes rendus de vos conférences à la *Société d'économie sociale, à l'École Monge* et ailleurs, leur ont prouvé que M. Pierre de Coubertin était un personnage réel et non fictif. Votre qualité, d'ailleurs, de Secrétaire général du *Comité pour la propagation des exercices physiques dans l'education* vous met en vue dans la France entière, et votre nom, comme celui de M. Paschal Grousset, survivra, désormais attaché à l'histoire de l'éducation.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Je suis sensible, monsieur, aux sentiments que vous m'exprimez; ils sont sincères. Votre loyauté est connue de tous. Vous êtes incapable de parler autrement que vous ne pensez.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Vous poursuivez tous deux, messieurs, un but commun, la régénération de la jeunesse de nos écoles secondaires.

Digitized by Google

PASCHAL GROUSSET.

— Oui, monsieur, par les exercices physiques, ou autrement dit, par les jeux scolaires.

PIERRE DE COUBERTIN.

— A l'instar de ce qui se fait dans les collèges anglais.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Qui dit régénération suppose dégénération. Vous trouvez notre jeunesse décrépite ?

PIERRE DE COUBERTIN.

— Au physique et au moral. La belle espèce que nos lycéens! Des figures chiffonnées et flétries, des voyous comme on n'en voit dans les écoles d'aucun pays, des affalés, des inquiets, des cœurs bas chez qui le mensonge, grâce à la race exécrable des pions, est élevé à la hauteur d'une institution sociale... Je m'arrête, j'en aurais trop à dire.

PASCHAL GROUSSET.

— Comment en serait-il autrement avec un système d'éducation comme le nôtre? Pour moi, je le condamne en tout point comme le pire de l'Europe. Le petit Français, enfermé dans la caserne scolaire, privé d'air et de mouvement, s'étiole, pâlit, et tourne au nabot ou à l'échalas. Il n'a ni mollets ni jarrets. La sûreté de la main et du pied lui manque également. Il est dépourvu d'esprit d'initiative et de sang-froid. Maladroit et capon, il se laisse cogner et ne cogne pas. Encore trente ans de ce régime, et c'en est fait de la race.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Vous connaissez, monsieur, la situation mieux que nous. Grâce aux fonctions que vous avez longtemps remplies, d'Inspecteur général de l'enseignement secondaire, il est peu de lycées que vous n'ayez visités.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Du haut jusques en bas, dans tous les coins et recoins.

PASCHAL GROUSSET.

— Y avez-vous jamais trouvé autre chose que l'anémie, l'ennui et l'immoralité ?

Digitized by Google

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Je n'y ai pas toujours trouvé la gaîté et la candeur désirables. L'animation y manquait souvent. Si les petits élèves sautaient, couraient, jouaient, je voyais les grands, humanistes, rhétoriciens, philosophes, candidats aux écoles du gouvernement, nonchalamment étendus, pendant l'été, sur un banc, et, pendant l'hiver, immobiles se chauffer comme des lézards au soleil, ou se promener le long des murs, les mains dans leurs poches.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Avec la gravité de penseurs qui ont atteint tous les sommets de l'esprit humain.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Dans les premières années de mes fonctions, l'état de choses était moins fâcheux. Il s'est aggravé depuis, et cela peut paraître étrange. L'espace et l'air manquaient jadis dans nos lycées et collèges, et cependant avec quelle ardeur n'y jouait on pas! Quels furieux engagements aux barres! Quelles adroites et vigoureuses lançades de cerceaux! Quelles parties à la balle au mur! Avec quel plaisir ne voyait-on pas arriver le froid pour glisser ou patiner! Aujourd'hui, que des améliorations et des agrandissements ont transformé beaucoup de lycées en vrais palais, et plusieurs en maisons de plaisance, les jeux y sont passés de mode.

PASCHAL GROUSSET.

— Vous oubliez le gymnase!

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Non, je ne l'oublie pas, mais je sais ce que vous en pensez. Vous êtes le premier à reconnaître que les leçons de gymnastique obligatoire ne peuvent suppléer à la gymnastique libre et spontanée.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Vous avouez que le défaut d'exercice n'est bon ni pour le corps ni pour l'âme.

PASCHAL GROUSSET.

— Que nous ne donnons pas à nos enfants cette

Mens sana in corpore sano,

qui doit être le but suprême de l'éducation.

Digitized by Google

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Sans doute.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Nous voilà d'accord.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Pas tout à fait. Je reconnais avec vous, messieurs, qu'il y a chez notre jeunesse un commencement de souffrance, et qu'il est du devoir de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation de chercher à l'arrêter. Mais de là il y a loin à la décadence que vous signalez tous deux dans vos ouvrages. Nos lycées ne sont ni des caves, ni des prisons, ni des lupanars. Ils ne recèlent point, pour me servir de vos termes, une pourriture à laquelle il ne serait que temps de mettre le balai.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Le mot est de moi, je le maintiens.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Vous avez tort, monsieur. Parler ainsi, c'est parler contre la vérité. C'est nous amoindrir injustement à la grande joie des étrangers. Je ne m'étonne pas d'avoir entendu un critique anglais appeler votre premier ouvrage un délicieux petit livre — *a delightful little book* — et en recommander la lecture franchement, amicalement et cordialement — *frankly, friendly, and amically* [1].

PIERRE DE COUBERTIN.

— Mon ambition n'était point de me faire décerner des compliments de ce genre.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— A Paris, plusieurs lycées manquent d'air, et les élèves s'en ressentent visiblement. En province, il n'en est pas de même. Si on excepte le lycée de Lyon et deux ou trois autres, on trouve de l'espace et même des parcs. Les jeunes gens y sont robustes et ont l'air décidé. Je crois qu'aussi bien que les Anglais, si on cognait ils cogneraient.

PIERRE DE COUBERTIN.

— J'avoue que je n'ai jamais visité la province. Le portrait que je trace du lycéen est pris sur le type de Paris.

[1] Voir l'*Academy*, n° du 18 septembre 1888, p. 168.

Digitized by Google

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Ce type même, vous ne le flattez point. Quant à vous, monsieur Paschal Grousset, vous avez conçu et écrit en partie vos romans à l'étranger. Depuis votre retour, vous vivez à Paris. La France, pour vous, c'est Paris.

PASCHAL GROUSSET.

— A peu près. Lorsque, en 1871, éclatèrent les événements qui amenèrent ma proscription, j'étais jeune. Depuis mon retour, je ne quitte point la capitale. C'est à Paris seulement que je trouve des amis et un théâtre pour mon activité.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Vous y trouvez surtout des auxiliaires pour la propagation de vos idées sur l'éducation.

PASCHAL GROUSSET.

— Oui, le *Temps*, le *Figaro*, l'*Illustration*, la *Nouvelle Revue* et le *Bulletin de la Ligue nationale* pour la publication de mes études, l'*École normale des jeux scolaires* pour la préparation des maîtres de jeux, le lycée Janson-de-Sailly pour des sujets sur qui opérer, le Bois de Boulogne et le Jardin des Tuileries pour champs de démonstration, le concours des pouvoirs publics pour agir sur la province et obtenir l'adhésion des recteurs, des inspecteurs d'Académie, des proviseurs de lycées, des principaux de collèges et autres.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Tout enfin pour faire ce qu'on appelle de l'agitation.

PASCHAL GROUSSET.

— Tout, même la plume des collégiens. Cela a commencé par une lettre du jeune Saint-Chaffray, élève de philosophie à Janson-de-Sailly. Je l'ai fait publier dans tous les journaux, revues, magasins et annales. J'ai invité les élèves des autres établissements de toute sorte à faire de même, en leur faisant comprendre que des lettres de ce genre seraient un excellent sujet de composition.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Où ils pourraient donner carrière à leur imagination.

Digitized by Google

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Vos efforts sont-ils suivis de succès ?

PASCHAL GROUSSET.

— Au delà de mon attente. On a commencé il y a six mois, et aujourd'hui tous les proviseurs, tous les principaux, tous les directeurs d'écoles normales primaires sont unanimes à constater les effets merveilleux de mon système : effets physiologiques sur la force et la santé des élèves, sur leur développement musculaire et leur capacité thoracique ; effets moraux sur leur caractère, leur humeur, leur loyauté, leur esprit de camaraderie, leur courage et leur aptitude au travail intellectuel.

PIERRE DE COUBERTIN.

— *Wonderful indeed !* Je redeviens Anglais et je ne me sens pas de joie ! Tout cela en six mois ! Que n'avez-vous commencé plus tôt !

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Comment vous assurez-vous que ces résultats sont réels, et qu'ils existent ailleurs que dans les rapports de vos correspondants ?

PASCHAL GROUSSET.

— Rien de plus facile. J'organise un concours de force et d'adresse entre toutes les écoles de France. C'est là que vous serez témoin du progrès des idées que je préconise.

PIERRE DE COUBERTIN.

— C'est le *Lendit*, fixé dès cette année au dimanche 23 juin.

PASCHAL GROUSSET.

— Cette grande fête des jeux scolaires fera les délices de Paris. Elle sera la résurrection des *Jeux Olympiques*. Les vainqueurs auront des diplômes d'*agonothètes* ou chefs des jeux publics. Avec ces parchemins et des médailles ils retourneront dans leurs provinces, ils y exciteront un supplément d'enthousiasme, et y recevront les honneurs qui leur sont dus.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Il ne manquera plus qu'un Pindare ou un Simonide pour chanter leur louange.

Digitized by Google

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Ne riez pas, monsieur de Coubertin. Attendez plutôt la fin. A l œuvre on connaît l'artisan.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Croyez bien, monsieur, que, si je ris, je ne ris pas jaune. Je ne puis cependant m'empêcher d'avoir quelque doute sur le succès de la méthode de M. Paschal Grousset. *Il y a trop de tintamarre là dedans.* Notre comité à nous fait moins de bruit. Il part d'un pied ferme, s'avance lentement, travaille avec opiniâtreté. S'il rencontre un obstacle, il l'attaque en silence, le sape, et puis tape dessus jusqu'à ce qu'il n'en reste rien.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Une agitation intelligente par la correspondance privée, la presse et les conférences peut être bonne, mais la pratique vaut mieux. M. Paschal Grousset en convient, et à ses yeux celui qui de fait réunirait vingt jeunes gens pour les faire courir et sauter, et leur donner la passion des jeux en plein air, rendrait plus de service que celui qui écrirait sur les exercices physiques les pages les plus éloquentes.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Cela est vrai. Je suis sûr que si M. Paschal Grousset voulait bien ne pas se faire illusion, il trouverait qu'il est plus difficile d'obtenir une seule pirouette sur le terrain que cent adhésions sur le papier. J'ai voulu m'assurer *de visu* du progrès que la Ligue nationale a déjà réalisé dans les lycées et collèges. Par des voies dont vous me permettrez de garder le secret, je me suis introduit dans un assez grand nombre de ces établissements. J'ai vu qu'on y faisait trois promenades par semaine au lieu de deux, et qu'on allongeait les récréations d'une demi-heure par jour. Dans les cours j'ai rencontré, ici un jeu de quilles, là un jeu de boules, ailleurs deux ou trois vélocipèdes. Des élèves en groupes allaient, à tour de rôle et par ordre, jouer un quart d'heure environ. Ce temps leur paraissait long, ils semblaient compter les minutes, et à leur air apathique je me rappelais cette parole si simplement éloquente qui fut dite un jour à l'abbé Dupanloup par un de ses élèves : « Si vous saviez, monsieur le supérieur, comme ça nous ennuie de nous amuser de la sorte. »

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Et délivrés d'un plaisir pris suivant la règle et suivant les meil-

Digitized by Google

leures méthodes, ils se hâtaient de retourner à leur promenade le long des murs.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Exactement. J'aime la vérité, je ne veux la déguiser ni à vous, monsieur, ni à M. Paschal Grousset, ni à moi-même [1].

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Et votre système à vous, ou, pour mieux dire, le système de votre comité, réussit-il mieux que celui de la *Ligue nationale?*

PIERRE DE COUBERTIN.

— Je ne voudrais pas l'affirmer. Bien que nous ayons pour principe d'aller très lentement, les choses vont encore plus lentement que nous. J'avoue que nous grillons d'impatience de voir agir, et nous nous demandons d'où vient cette inertie contre laquelle nous nous heurtons.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Si vous voulez bien me donner quelques minutes d'attention, je crois pouvoir vous le dire. Vous et M. Paschal Grousset ne voyez de salut que dans l'introduction dans nos lycées et collèges du régime anglais.

PIERRE DE COUBERTIN.

— C'est pour cela que j'ai intitulé un de mes livres l'*Education anglaise en France*.

PASCHAL GROUSSET.

— Il y a entre nos deux systèmes des différences qui méritent d'être notées. M. de Coubertin pense qu'il est à la fois simple et expéditif de copier en bloc des coutumes qu'il a trouvées bienfaisantes et fécondes. Il propose d'importer en France les jeux scolaires du Royaume-Uni, comme on y importe des chiens d'arrêt et des chevaux de course. Il leur conserve même leurs noms anglais. Moi, je suis plus éclectique. J'écarte ceux de ces jeux qui me paraissent trop anglais, et à ceux que je maintiens je donne des noms français. J'appelle le *football* barette, le *lawn-tennis* paume, le *golf* ou *hockey* crosse, et au lieu de *captain of the boats* je dis capitaine des canots.

[1] Voir dans la revue *L'Instruction publique* du 1er juin 1889 une circulaire où M. Gréard se plaint du peu d'empressement des proviseurs et des principaux de son ressort à organiser des sociétés de jeux et de marche.

Digitized by Google

PIERRE DE COUBERTIN.

— Le nom ne fait rien à la chose. Nommez le *football* le jeu des 36 bêtes et le cricket celui des 25 quadrupèdes, pourvu que l'on y joue, et je pense que cela est indifférent aussi aux écoliers.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Calmez-vous, monsieur de Coubertin. Vous êtes d'accord tous deux sur le fond de la question ; il ne faut pas vous brouiller pour de légères différences de forme. Laissez-moi vous dire qu'à mon avis le système anglais ne nous convient à aucun égard.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Comment cela, monsieur ?

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Tout système d'éducation tient à l'état social et aux mœurs du pays où il est en vigueur, et dans le même pays ce système varie avec la classe à laquelle il s'applique. La France n'est pas l'Angleterre. De plus, il y a dans la société anglaise une classe qui n'existe pas en France, et c'est à cette classe-là seule que convient l'éducation que vous appelez *anglaise*. Je m'explique. Le changement qui s'est opéré chez nous pendant le siècle qui vient de s'écouler, a eu pour conséquence de faire disparaître la catégorie de ceux qui vivaient sans rien faire ; ce qui en reste ne compte plus ; aujourd'hui en France tout le monde à peu près a besoin de travailler. Il n'en est pas ainsi en Angleterre ; cette partie de la nation qui vit, non de son travail, mais du travail des autres, s'y maintient. La culture des immenses domaines ne se fait point par les mains qui en recueillent le fruit. Ce ne sont pas les propriétaires des mines qui en retirent le fer et le charbon. Les fabricants ne respirent pas eux-mêmes l'air empesté de leurs usines. Les riches armateurs ont à leur service un monde de marins pour aller distribuer à la terre les produits de l'industrie britannique et en rapporter ceux de tous les climats.

PASCHAL GROUSSET.

— N'avons-nous pas aussi en France des propriétaires de terre, des fabricants, des possesseurs de mines, des armateurs ?

FRANCISQUE BOUILLIER.

— En nombre infiniment moindre. Ils peuvent vivre comme vivent les riches en Angleterre, comme vivait la noblesse de la cour de Fran-

Digitized by Google

çois Ier, de Henri II et de Henri IV, dont vous invoquez l'exemple. Si l'éducation anglaise était possible en France, c'est à leurs enfants seuls qu'elle conviendrait. Est-ce pour eux exclusivement, monsieur Paschal Grousset, que vous songeriez à travailler ?

PASCHAL GROUSSET.

— Dieu m'en garde !

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Le seigneur anglais, le *lord*, et ceux qui le singent, ont grand souci de la force et de la beauté du corps chez les leurs ; ils s'en moquent chez ceux qui travaillent pour eux. J'ai vécu assez longtemps à Londres pour en connaître la population. Les employés de commerce et d'industrie que les railways sur terre et sous terre y déchargent par milliers tous les matins, ne sont pas plus vigoureux que ceux de Paris. Les jeunes filles qui le soir sortent par troupes des usines, sont plus pâles et plus malingres que celles qui sortent de nos magasins ; et l'ouvrier qui fait les gros travaux, porte sur lui les mêmes marques de fatigue que le nôtre.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Cela est réel. J'ai été mainte fois frappé de ces ressemblances. Il n'y a guère de différences que dans les types, elles tiennent à la race.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— L'éducation de ces classes est la même dans les deux pays. Elle vise à mettre le sujet en état de se créer dans la suite une position, de se faire sa place au soleil. Le travail intellectuel l'y emporte de beaucoup sur les exercices physiques. En Angleterre elle se donne dans les *day-schools* (écoles d'externes), en France dans les collèges et les lycées. Quant à Eton, Harrow, Rugby et autres grandes écoles anglaises qu'on veut nous proposer pour modèles, elles ne reçoivent que des jeunes gens riches, qui y cherchent des relations sociales, plutôt qu'une instruction solide. Moyennant cinq à six mille francs par an, ils y retrouvent le confort de la maison paternelle, et s'y livrent au sport plutôt qu'à l'étude. De là ils vont à l'Université, incapables de lire une page de César ou un passage de Xénophon. A l'Université c'est la même vie. Après y avoir passé trois années, ces gentilhommes en sortent aussi ignorants qu'ils y étaient entrés [1].

[1] Voir la Revue internationale de l'enseignement de mai 1889, à l'article intitulé : *La Question du Latin en Angleterre*, par Joseph Texte.

Digitized by Google

PIERRE DE COUBERTIN.

— Ce sont ces écoles-là que j'ai visitées, et j'avoue que c'est par elles que je juge de l'éducation anglaise.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Avez-vous trouvé qu'on y étudiât beaucoup?

PIERRE DE COUBERTIN.

— C'est une question dont je me suis peu occupé. Cependant j'y touche dans mon premier livre chaque fois que l'occasion s'en présente.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Elle se présente rarement. Cela est si vrai, que vous nous faites lire 125 pages sur les luttes de *football*, de *lawn-tennis* et de *cricket*, sur les *evening* et les *garden parties*, sur les *wines* et les *luncheons*, avant de nous laisser voir un indice de travail intellectuel. Le premier se rencontre à Cooper's Hill, et les élèves de cet établissement n'appartiennent pas précisément à la classe aristocratique. Ils suent sang et eau neuf heures par jour pour se préparer à toucher un gros traitement dans le service des Indes. Après cela, vous parlez de livres encore une ou deux fois, c'est à l'école des filles de Newnham et à la maison de charité de Toynbee Hall.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Cependant j'ai vu passer à Eton, à Harrow, à Rugby et ailleurs des examens sérieux, et surtout fort longs; quelques-uns duraient huit et dix jours.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Peut-être faut-il ce temps pour faire sortir quelque chose de têtes où jamais rien n'est entré. Je regrette que vous n'ayez pas donné un échantillon de ces examens. Il n'y a pas longtemps, j'en ai vu un dans l'ouvrage du cardinal Newman intitulé *Idea of a University*. On voit là un candidat torturé une demi-heure sur le mot *anabasis;* il ne répond guère que par le silence.

PASCHAL GROUSSET.

— Nos jeunes Français, pour être accroupis sur leurs livres du matin au soir, en sont-ils plus savants? N'entendez-vous pas chaque jour le cri d'alarme des professeurs de grec, de latin, et même de français? Je ne parle pas de ceux d'anglais et d'allemand.

Digitized by Google

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Je conviens que nos études secondaires vont en s'affaiblissant, et que la négligence des exercices corporels peut y être pour quelque chose. Mais cette décadence a d'autres causes, auxquelles il n'est pas à propos de nous arrêter ici En tout cas, notre état social ne me semble pas fait pour comporter l'éducation anglaise. Je crois que notre régime scolaire s'y oppose également.

PASCHAL GROUSSET.

— J'apprécie fort ce que vous venez de dire, monsieur. Une éducation qui coûte cinq à six mille francs par an n'est pas assez démocratique, et si bas que soit le prix de la pension chez nous, je l'abaisserais encore si je le pouvais. Je ne voudrais pas, d'un autre côté, diminuer sensiblement les heures de travail. J'opérerais simplement quelques réductions sur les heures de classe et d'étude, et surtout je ferais du temps une distribution plus sage..

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Vous feriez, d'après ce que j'ai su, les classes d'une heure et demie au lieu de deux heures. Vous les placeriez toutes dans la matinée, de manière à avoir fini à onze heures et demie. Les après-dinées seraient consacrées aux exercices corporels. Cela n'est pas pratique. Vous accableriez les enfants de travail avant midi pour les accabler de jeux après midi. Au surmenage des études vous ajouteriez le surmenage des jeux.

PIERRE DE COUBERTIN.

— Pour moi, je ne serais point partisan de ce système.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Une autre considération dont il faut tenir compte aussi, est celle de la race et du climat.

PASCHAL GROUSSET.

— C'est précisément celle que je reproche à M. de Coubertin de négliger. L'Anglais est de sa nature froid et calme, le Français ardent et vif. L'un a besoin de lutter contre un climat humide et débilitant; l'autre se sent porté à jouir sans effort d'un air sec et excitant. Un exercice qui fortifie celui-là, épuise celui-ci.

Digitized by Google

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Ces différences sont si marquantes, qu'on a pu les déterminer par des chiffres. Le docteur Lagrange, dans sa *Physiologie des exercices du corps*, rapporte ce fait, que, dans un concours de régates, les Français donnaient par minute quarante coups d'aviron, et les Hollandais vingt-cinq seulement. A la place des Hollandais, mettez les Anglais, c'est la même chose. La conclusion est qu'il faut au Français des jeux et des exercices où il y a plus de rapidité et moins de force, et à l'Anglais, des jeux et des exercices où il y a plus de force et moins de rapidité.

PIERRE DE COUBERTIN.

— En d'autres termes, que d'un Français vous ne ferez jamais un Anglais [1].

PASCHAL GROUSSET.

— C'est pour cela que je passe les jeux anglais au crible. Je n'en garde qne ceux qui conviennent à notre tempérament, à notre génie propre.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Soit. Mais une fois ce triage fait, vous adoptez les mêmes jeux pour la France entière. Vous les imposez à tous les établissements sans distinction, vous les envoyez de Paris à la province, au nord et au sud, à l'est et à l'ouest, au centre et à la circonférence. Vous oubliez qu'il y a entre le Lillois et le Marseillais une différence pour le moins aussi grande qu'entre le Français en général et l'Anglais, que le ciel de la Flandre n'est pas le ciel de la Provence, et qu'il faut sous chacun des exercices différents.

PASCHAL GROUSSET.

— Vous voulez dire que les jeux, quand même ils seraient français, auraient encore un caractère local.

FRANCISQUE BOUILLIER.

— Sans doute, et qu'au Lendit de Paris vous ne pouvez pas faire con-

[1] Au moment où je corrige les épreuves, j'apprends par le journal *Le Temps* que le 25 juin M. Gréard a lu au Conseil académique de Paris un mémoire où il démontre que nous ne saurions songer à introduire dans nos lycées les coutumes et la vie des grandes écoles d'Angleterre, « que cela n'est ni possible ni même désirable ; que le système anglais est un » système aristocratique, un système de luxe que ni les fortunes modestes des familles, ni le » budget de l'Etat, ni notre génie démocratique ne sauraient supporter. » M. Bouillier et M. Gréard rencontrent.

Digitized by Google

courir pour les mêmes jeux scolaires, le Basque et le Lorrain, le Breton et le Dauphinois [1].

PIERRE DE COUBERTIN.

— Nous devons reconnaître, M. Paschal Grousset et moi, que nos projets ne paraissent pas tous réalisables. Mais nous ne pouvons supporter l'idée d'un échec. Le mal existe, serons-nous condamnés à le voir sans pouvoir le guérir? Vous-même, monsieur, convenez que cela ne peut durer. Quel remède proposez-vous?

FRANCISQUE BOUILLIER.

— J'ai toujours attaché, et depuis bien longtemps, la plus grande importance aux jeux scolaires, et souvent, j'ai appelé l'attention des proviseurs sur les inconvénients de cette oisiveté, pendant les récréations, et de cette immobilité volontaire qui succédait à l'immobilité forcée des classes et des études. Je suis heureux d'avoir en face de moi deux hommes qui partagent mes vues. Je rends hommage à votre zèle, messieurs, et je reconnais tout ce qu'il y a de généreux dans vos aspirations. Vous êtes doués, l'un et l'autre, d'une rare énergie de volonté, et vous méritez de réussir. Les difficultés que vous rencontrez ne sont pas invincibles ; mais pour en triompher et obtenir un succès durable, il faut changer de méthode. Notre entretien dure déjà trop pour que nous songions à le prolonger. Faites-moi l'amitié de revenir me voir dans huit jours à la même heure. Nous continuerons la discussion de la question avec la même bonne foi et la même courtoisie qu'aujourd'hui. Vous me communiquerez les observations que la réflexion vous aura suggérées. De mon côté je vous exposerai mes idées à moi, et après vous avoir dit comment je crois qu'il ne faut pas faire, je vous dirai comment, avec ma vieille expérience, je crois qu'il faut faire.

JACQUES PARMENTIER.

Poitiers, mai 1889.

Vauquelin de la Fresnaye, d'après un livre récent [2].

Vauquelin de la Fresnaye avait été jusqu'à présent fort peu étudié : tout le monde savait, plus ou moins vaguement, qu'il y avait, dans ses *Idillies*, quelques vers d'une gracieuse naïveté, dans son *Art poétique*

[1] Le Lendit vient d'avoir lieu. Il s'est composé de douze épreuves qui se rattachent au sport, *escrime*, *tir*, *équitation*, etc., et qui n'ont rien de commun avec les jeux scolaires. Nous n'avons pu savoir le nombre des concurrents que pour l'aviron. Ils étaient *vingt-cinq*, « appartenant, dit le *Temps*, à la plupart des lycées et collèges de *Paris*. »

[2] *Étude littéraire et morale sur les poésies de Jean Vauquelin de la Fresnaye*, par A.-F. Lemercier, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy, Paris 1888.

Digitized by Google

quelques passages curieux, et on ne s'inquiétait guère d'en savoir davantage. M. Lemercier a pensé que cet oubli était injuste et il a tenté de faire mieux connaître Vauquelin, auquel il vient de consacrer une étude attachante où abondent les pages ingénieuses et finement écrites, et qui a le mérite de soulever quelques questions intéressantes.

Ce qui nous plaît d'abord dans cette étude, c'est que l'auteur n'y surfait pas son héros. N'a-t-il pas eu pour lui un peu de cette secrète indulgence qu'il est presque impossible de ne pas ressentir pour un écrivain avec qui on a passé de longues heures? C'est ce que nous nous demanderons bientôt : du moins il n'est pas un panégyriste de parti pris. Il ne s'agit pas, dit-il, « d'instruire en faveur de Vauquelin un procès en réhabilitation, ni de le mettre sur un piédestal... mais de chercher ce qu'il a été et de le dire simplement. »

Tout ce que demande M. Lemercier pour Vauquelin, c'est une place honorable parmi les *poetæ minores* du XVI^e^ siècle : il le croit « très inférieur aux maîtres, mais égal aux premiers d'entre les disciples. » Poète, s'il est au-dessous de Ronsard, il n'est pas loin de valoir, par le talent, les Baïf, les Belleau, les Desportes, et, par le sérieux, la noblesse de l'inspiration, il vaut davantage; critique, il a eu le sentiment précis de ce qu'exigeait son époque; il a compris ce qu'il y avait de durable et de caduc dans les doctrines de la Pléiade, et il est en quelque sorte un classique anticipé. Si nous ajoutons que Vauquelin fut un magistrat intègre, un ferme patriote, ennemi des excès, de quelque côté qu'ils vinssent, inviolablement fidèle à son roi au milieu des troubles de la Ligue, et que toutes ces qualités se retrouvent souvent dans ses vers et leur donnent un accent de sincérité qui nous émeut et nous touche, nous aurons, croyons-nous, rassemblé les principaux traits sous lesquels M. Lemercier voudrait que la postérité se représentât son client.

N'est-ce pas là beaucoup demander encore? Nous allons le rechercher en suivant M. Lemercier dans son excursion à travers les poésies de Vauquelin. Si nous refusons parfois d'aller jusqu'où il voudrait nous entraîner, nous nous instruirons certainement chemin faisant, et il y aura pour nous plaisir et profit à prendre un guide aussi aimable que bien informé.

Ce qu'il faut d'abord accorder à M. Lemercier, c'est que Vauquelin, comme écrivain, a son originalité, originalité discrète, modeste, intermittente peut-être, réelle pourtant : elle consiste en un sentiment de la nature assez vif, assez personnel et qui se traduit dans une langue qui a bien sa couleur propre. Enfant, Vauquelin aimait à vagabonder sous les futaies de Fresnay-au-Sauvage; plus tard, lorsqu'il faisait ses études de droit à Poitiers (il garda toujours un bon souvenir de la ville), il suivait volontiers en rêvant les bords du Clain. Il a donc vu de près la nature et il l'a décrite sans fuir devant le détail précis, familier, dans ses *Foresteries* d'abord; puis, avec un talent plus mûr et plus sûr de lui, dans les *Idillies*.

Digitized by Google

C'est à Poitiers, en 1555, chez « les de Marnefiz et Bouchetz frères » que furent publiées les *Forestieres;* il y avait en Poitou, à ce moment, toute une école de jeunes poètes, chez qui l'enthousiaste imitation de Ronsard laissait percer une pointe d'originalité, et qui auraient sans doute formé une petite *Pléiade* locale d'une physionomie bien arrêtée, si les uns ne fussent morts prématurément, si les autres n'eussent abandonné, pour de graves emplois, ces passe-temps de leur jeunesse. C'étaient Jacques Tahureau, Jean de la Péruse, Scévole de Sainte-Marthe, Charles Toutain, Roger Maisonnier et d'autres. Plus heureux, mieux inspiré que la plupart de ses amis; Vauquelin eut une idée qui pouvait être féconde : il voulut faire revivre l'antique pastorale Sans doute, tout n'était pas nouveau dans cette tentative : nous ne parlons pas de quelques pièces de Marot, qui, comme toutes les poésies prétendues bucoliques du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^, n'ont de pastoral que le nom, et ne sont que de fastidieuses dissertations morales ou politiques, mises fort mal à propos dans la bouche de « pastoureaux [1] » Mais, longtemps avant Vauquelin, Sannazar qu'il connait et imite, avait mêlé la prose aux vers, et donné des modèles de description suffisamment fidèle et précise. Vauquelin avait donc au moins un prédécesseur. Mais quel est le poète, au XVI^e^ siècle, qui n'imite personne ? Et n'était-ce pas déjà une originalité que d'introduire en France un genre nouveau ? L'idée n'était pas si mauvaise, car elle allait être reprise par Belleau, qui lui doit une grande partie de sa réputation. Il y a dans ce premier essai de Vauquelin — auquel le public fit, du reste, un accueil des plus froids — beaucoup de maladresse, de lourdeur de main, d'indiscrétion dans l'imitation. C'est l'ouvrage d'un écolier, presque d'un enfant. Il y a en particulier un ridicule abus de ces diminutifs mignards si chers à la Pléiade [2]. Mais quel est le poète de dix-neuf ans qui ne parle pas, en l'outrant un peu, le jargon à la mode? Si on dégage de cette forme pénible et bizarre le sentiment qui a inspiré l'œuvre, on y découvre des qualités que M. Lemercier n'a pas eu tort de louer et qui se retrouveront, plus complètes et moins gâtées par un grossier alliage, dans les *Idilies* et dans quelques passages des *Satires* : de la naïveté, de la grâce et de la vérité dans la description : il y est vraiment « un admirateur ému de la nature » et un « ami de la vie champêtre » qui voit par ses propres yeux et sait montrer ce qu'il a vu. On y rencontre telles esquisses qui ont du être crayonnées au coin de quelque bois en Normandie ou en Poitou (Lemercier, p 242, 244); on y trouve des paysans qui ne sont nullement des paysans d'opéra-comique (p. 79); on y lit même un *Noël* qui nous montre Vauquelin avec sa femme et ses cinq enfants allant

[1] *Eglogue au roi, sous les noms de Pan et Robin. — Églogue sur la naissance du fils de Mr le Dauphin. — La Complainte d'un pastoureau chrétien.*

[2] Voir de nombreux exemples : Lemercier, p. 30.

Digitized by Google

visiter la crèche, « chacun avec sa panetière » et qui a la simplicité naïve de la poésie populaire (p. 88).

Un des charmes de la lecture de Vauquelin est donc que, sous le poète, on sent l'homme : cela est plus vrai encore des *Satires* que des *Idillies ;* M. Lemercier a pu, rien qu'en leur empruntant un certain nombre de passages, faire de leur auteur un portrait bien vivant. Comme l'Hospital, comme Pasquier, dont la carrière eut une grande analogie avec la sienne, comme son ami Scévole de Sainte-Marthe, comme tant d'autres magistrats de la fin du XVI^e^ siècle, Vauquelin appartient à ce parti des modérés qui a eu l'honneur de frayer la voie à Henri IV : royaliste, il aperçoit et déplore les fautes de la royauté des Valois ; catholique, mais nullement ultramontain, il est l'ennemi déclaré de la Ligue et de ses violences ; honnête homme, il préfère, dit-il, l'accomplissement obscur du devoir au fond de la Normandie aux sollicitations de la cour, où les plus purs se relâchent de leur vertu, et il traite celle-ci — sans l'avoir vue, pour ainsi dire — avec une sévérité où l'on sent, non seulement la haine du vice, mais l'humeur chagrine du gentilhomme campagnard et l'austérité dédaigneuse du parlementaire. M. Lemercier a bien démêlé tous ces traits ; mais n'est-il pas un peu téméraire quand il veut retrouver dans les œuvres de Vauquelin jusqu'aux moindres détails de la vie intime de l'auteur, par exemple l'histoire de ses amours avec la jeune fille qu'il devait plus tard épouser ? D'après lui, le berger Philamon ne serait autre que Vauquelin, la bergère Philis (ailleurs Myrtine) serait Anne de Bourgueville, et il faudrait voir, dans les *Idillies* et les *Sonnets*, le tableau tracé, jour par jour, de la passion de Vauquelin, des rigueurs par lesquelles M^lle^ de Bourgueville essaya de la décourager, des preuves qu'il dut lui en donner pour vaincre sa résistance. M. Lemercier nous fait un charmant récit de cette innocente idylle, et il nous la montre se poursuivant après le mariage de Vauquelin et embellissant toute sa vie. Mais cette « étude morale » n'est-elle pas poussée un peu loin, et M. Lemercier ne nous en dit-il pas sur son héros un peu plus qu'on n'en peut savoir ? S'il est toujours difficile de démêler, dans les œuvres des poètes, ce qui vient de la tête et ce qui part du cœur, la tâche est particulièrement ardue pour ces écrivains du XVI^e^ siècle, qui ont vraiment poussé l'imitation un peu au-delà des limites permises. Dans Vauquelin, en particulier, que faut-il rapporter à l'imitation de Théocrite, de Virgile, de Sannazar, et quoi à l'émotion personnelle, à l'influence directe de la réalité ? Quand Philamon commença d'aimer Philis,

> A peine pouvait-il atteindre
> Aux plus basses branches des bois.

Mais il y a un berger de Virgile qui nous en dit tout autant de lui-même. — Cette éloquente protestation qui finit par convaincre Philis

> ... Cependant qu'en l'air les oiseaux voleront, etc...
> Toujours Philis sera de Philamon aimée...

Digitized by Google

est littéralement traduite d'un autre passage des *Bucoliques*. Et n'est-ce pas ce mari modèle et toujours amoureux qui, dans une de ses *Satires*, se livre à une diatribe extraordinairement violente contre les femmes et prouve « que, neuf fois sur dix, le mariage est une mauvaise affaire ? » Lieu commun, réminiscence littéraire, nous dira M. Lemercier. C'est probable, mais je le trouve hardi de déclarer que dans les *Idillies* — qui, par leur sujet, sont plus éloignées de la vie réelle que les *Satires* — il y a autre chose que des réminiscences littéraires et des lieux communs.

En résumé, l'homme, dans Vauquelin, a droit à notre respect; le poète a eu une note personnelle [1]. Quant au critique, il nous paraît mériter fort peu les éloges qu'on lui a quelquefois accordés à la légère. L'*Art poétique* est un ouvrage touffu, confus, où se heurtent des théories contradictoires (souvent très vagues du reste) et surtout nullement personnelles, car les quelques idées intéressantes qu'on y peut démêler ne sont pas de l'auteur. M. Lemercier a pu s'apercevoir lui-même du peu de netteté des opinions littéraires de Vauquelin, à la difficulté qu'il a éprouvée quand il a voulu les définir (p. 181 sq.). Nous avons essayé de résumer plus haut ce que M. Lemercier dit du rôle de Vauquelin, et de sa place dans l'histoire de la poésie et de la critique. Il réfute vigoureusement M. Gentz qui, par un contre-sens peu pardonnable à un éditeur de Vauquelin, faisait de celui-ci un ennemi de Ronsard et un précurseur de Malherbe; pour lui, il ne conclut pas, malheureusement, avec une netteté parfaite : cependant, il semble voir en Vauquelin un disciple de Ronsard, mais un disciple éclairé qui fait ses réserves sur les exagérations, les théories aventureuses de « la queue de la Pléiade » (p. 178), et qui a assez de bon sens, de goût (ne faudrait-il pas dire d'intuition et presque de génie), pour dégager tout ce qu'il y avait de *classique* (p. 176) dans les idées de cette école : de sorte que Vauquelin, ce disciple de Ronsard (p. 184) serait un précurseur de Boileau (p. 192), cet ennemi de Ronsard.

Nous avouons ne rien voir de pareil dans l'*Art poétique*. Vauquelin

[1] Une, mais une seule. Les *Sonnets* rappellent presque tous quelqu'un des maîtres du genre. Ceux qu'imprime M. Lemercier et qui sont des meilleurs, reproduisent le mouvement et souvent jusqu'à l'idée, de pièces bien connues de Ronsard, d'Olivier de Magny, de Du Bellay. Comparez, par exemple, Vauquelin : O vent plaisant qui d'aleine odorante... (Lemercier, p. 85), et Ronsard : Ciel, air et vents, plaine et monts descouverts. (Darmesteter et Hatzfeld, *Le XVI^e Siècle*, p. 219); même procédé d'énumération. — Vauquelin : Je n'aime, Rambouillet, ces graves jeunes gents... (Lemercier, p. 101) et O. de Magny : Je l'aime bien, pour ce qu'elle a les yeux (Sainte-Beuve, Tableau, p. 93; édit. Courbet, *Les Soupirs*, p. 24); même reprise d'une formule identique commençant chaque phrase. — Vauquelin : O vif et beau miroir des divines idées... (Lemercier, p. 107), et Du Bellay : Si nostre vie est moins qu'une journée (Darmesteter, p. 209; édit Becq de Fouquères, p. 90) : même lieu commun de philosophie platonicienne. — Quant aux *Satires*, Vauquelin y a inséré purement et simplement de longs passages d'Horace; M. Lemercier nous dit qu'il a aussi imité les satires de l'Arioste : nous aurions aimé à savoir d'une manière précise jusqu'où a été cette imitation.

Digitized by Google

n'a pas, sur les genres dont il prétend donner les règles, une seule vue qui lui soit propre : il emprunte à Horace, dont il fait passer presque tout l'*Art Poétique* dans le sien, tous ses préceptes généraux sur l'art d'écrire ; à Aristote l'idée que l'imitation est la source de toute poésie et la théorie des poèmes en prose ; il leur doit également tout ce qu'il dit de la tragédie et de la comédie, dont il veut resserrer l'action dans une journée, et qu'il condamne à peindre éternellement les invariables caractères du jeune homme, de l'homme mûr, du vieillard, etc. Pour la poésie lyrique, ses modèles sont Pindare et Ronsard, et il conseille la division en strophes, antistrophes et épodes ; il ne la conçoit que liée intimement à la musique [1]. Quand il arrive à l'épopée, à ses guides ordinaires, Aristote et Horace, il ajoute Ronsard, et il met en vers la préface de la *Franciade* : pour lui comme pour son maître, le poème épique est un véritable monde :

> On y voit des estangs, des vallons, des montagnes...
> On y voit peint au vrai le gendarme vaillant...
> On y voit les combats, les harangues des chefs...
> Les sectes, les discords, les points religieux
> Qui brouillent les humains entre eux litigieux...
> C'est un tableau du monde...

Rien d'étonnant à cela : en effet, il fait entrer dans son épopée idéale toutes celles de l'antiquité. Il est vrai qu'ailleurs il lui interdit de représenter plus que « les actions d'une année » et on peut trouver que ces diverses idées ne s'accordent guère entre elles [2].

A Ronsard aussi il doit ses théories sur les besoins de la langue, sur le *provignement* des mots, sur l'enrichissement de l'idiome littéraire par des emprunts faits aux dialectes des différentes provinces, aux vocabulaires techniques des métiers, et la création des mots composés. Il n'est pas jusqu'à ses métaphores elles-mêmes dont on ne puisse retrouver la source : les plus heureuses sont presque littéralement traduites de Vida [3].

[1] ... Depuis que Ronsard eut amené les modes
Du *tour* et du *retour* et du *repos* des odes...
En cent sortes de vers tu la peux varier,
Mais toujours aux accords du luth la marier.

[2] Sur les emprunts faits par Vauquelin à ses prédécesseurs v. Lemercier, p. 136 59, et la remarquable thèse de M. G. Pellissier, *De Sexti decimi in Francia artibus poeticis*, Paris 1882, p. p. 72-94.

[3] Voir des exemples dans Pellissier, *op. cit.*, p. 58 sq. — Pour démontrer que Vauquelin est aussi près de Malherbe que de Ronsard, M. Lemercier (p. 10), cite une pièce où Desportes est loué d'avoir eu « du jugement » et d'avoir su « la règle du langage. » Mais il n'y a aucune raison sérieuse de douter de l'attribution de cette pièce qui est imprimée sous le nom de Vauquelin des Yveaux, fils de notre Vauquelin. De plus, elle est adressée à Desportes lui-même, et cet éloge du destinataire, qu'on serait beaucoup plus surpris de n'y pas trouver, n'a rien qui dépasse la portée d'un compliment banal.

Digitized by Google

Mais, nous dira-t-on, il connaît, il aime notre ancienne littérature ; il trace un long tableau des origines de notre poésie ; il sait les noms de quelques-uns des héros des vieux romans ; il parle de « l'Amadis de Gaule en vieil picard rimé » ; il cite plusieurs poètes provençaux : « Rambaud, Foulque, Rémond, etc. ; » il nous montre les « jonglours » et les « trouverres » qui

> ... allaient par les provinces
> Sonner, chanter, danser leurs rimes chez les princes.

Il rêve un théâtre, antique par la forme, national ou du moins chrétien par les sujets traités.

Mais il est facile de montrer qu'il n'est pas plus original ici qu'ailleurs. Cette connaissance de notre ancienne littérature, il l'emprunte tout entière au grand ouvrage de Fauchet (*Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, 1581), dont il transcrit presque mot pour mot des passages entiers [1].

Cette érudition de seconde main reste d'ailleurs sans aucune influence sur ses théories littéraires, et, ces genres qu'il connaît, il n'hésite pas à les proscrire tout comme Du Bellay :

> De nos vieux chants royaux décharge le fardeau.
> Oste moy la ballade, oste moy le rondeau.

Ce n'était pas non plus une nouveauté ni une hardiesse que de recommander aux poètes tragiques de traiter des sujets sacrés. Pour cela, il n'avait pas besoin de raviver la tradition des *Mystères* : il n'avait qu'à ouvrir les yeux et à constater ce qui se faisait autour de lui. Les poètes dramatiques s'étaient vite aperçus que ce n'était point par des traductions de Sophocle ou d'Euripide qu'ils parviendraient à conquérir le public, et ils essayaient depuis longtemps de piquer la curiosité par la création d'un drame biblique ou chrétien. De Théodore de Bèze à Garnier et à Montchrestien, de 1551 à la fin du siècle, les tragédies religieuses sont innombrables [2]. Vauquelin est, non plus hardi, mais plus timide

[1] Voir par exemple ce qu'il dit de l'origine de la rime et du sonnet ; et Fauchet I, ch. V, VII, VIII, dans Pellissier, p. 102 et 105. — Vauquelin, comme Fauchet, revendique pour la France l'honneur d'avoir créé les genres dont s'enorgueillissent les étrangers, et il conseille aux Français d'aller hardiment reprendre leur bien. — En ce qui concerne le sonnet, Vauquelin — ou plutôt Fauchet — a tort : cette question, longtemps débattue est aujourd'hui tranchée (v. l'article de M. Borgognoni dans la *Nuova Antologia*, 1879, et l'indication de nombreux travaux dans Gaspary, *Gesch der ital. Lit.*, I, p. 486) : il existe bien trois sonnets provençaux fort anciens, mais un seul, celui de Paul Lanfranc de Pistoie est authentique (il est imprimé dans Raynouard, Choix... V, 277) et l'auteur est italien. M. Lemercier (p 145) cite à ce propos un passage d'Auran, où il est dit que le sonnet « fut créé vers 1250 par un troubabour du nom de Gérard de Bourneuil » Mais il va sans dire que ce poète de troisième ordre ne fait pas autorité en matière d'érudition.

[2] V. Darmesteter et Hatzfeld, *op. cit.*, p. 105.

Digitized by Google

que ses contemporains [1], car il interdit au poète de traiter des sujets modernes : or de tels sujets sont fréquents au théâtre dans les vingt dernières années du siècle [2].

Si donc nous trouvons çà et là Vauquelin tantôt plus réservé, tantôt plus hardi que Ronsard, ce n'est pas à lui qu'il faut en faire honneur, mais, comme M. Lemercier l'a lui-même reconnu (p. 184), « à cet être de raison qu'on nomme un siècle, une époque, une génération. »

Vauquelin qui commença son *Art poétique* vers 1575 [3], c'est-à-dire au moment où l'influence de Desportes commençait à se substituer à celle de Ronsard, et qui ne le publia qu'en 1605 après l'avoir retouché à plusieurs reprises [4], assiste à une évolution du goût public et — peut-être à son insu, puisqu'il croit et veut rester fidèle aux admirations de sa jeunesse — on trouve dans son œuvre la trace des transformations qui s'accomplissaient autour de lui.

A. JEANROY.

VARIÉTÉ

La discipline dans les lycées.

Quam rari sint boni magistri cogitare stupor est.
(GERSON)

Le système disciplinaire des lycées et collèges a été organisé par le règlement du 7 avril 1854, qui est encore actuellement en vigueur dans les établissements publics d'enseignement secondaire. L'échelle des punitions est établie par l'article 1er ainsi conçu :

« Art 1. — Les seules punitions autorisées dans les lycées de l'Empire » sont celles qui suivent :

» 1° La mauvaise note ; 2° la retenue avec tâche extraordinaire pendant une partie de la récréation ; 3° la retenue avec tâche extraordinaire pendant une partie du temps destiné à la promenade ; 4° l'exclusion momentanée de la classe et de la salle d'études, avec renvoi devant le proviseur ; 5° la privation de sortie chez les parents ; 6° la mise à l'ordre du jour du lycée ; 7° les arrêts avec tâche extraordinaire dans un lieu isolé, sous la surveillance d'un maître ; 8° l'exclusion du lycée.

[1] Il nous dit lui-même qu'il n'a rien d'un novateur : Ha que je hay toutes choses nouvelles.

[2] Nous avons du reste une preuve qu'il se tenait médiocrement au courant des choses du théâtre, il dit : (Lemercier, p. 163) que la France ne connaît que la comédie en vers. Or, dès 1562, J. de la Taille érivait une comédie en prose (*Les Corrivaux*, 1562,) et son exemple avait été suivi, notamment par Louis le Jars, Pierre Le Loyer, et par Larivey, dont les premières pièces sont publiées en 1579.

[3] On y trouve une allusion au retour en France de Henri III pour lequel il composait son ouvrage. V. Sainte-Beuve, *Tableau*, p. 116.

[4] Nous venons de signaler des emprunts faits à un livre paru en 1581.

Digitized by Google

» Les quatre premières peines peuvent être prononcées par le censeur, les professeurs, les surveillants généraux et les maîtres répétiteurs. Les quatre dernières ne peuvent l'être que par le proviseur.

» La tâche extraordinaire est réglée de manière à ce qu'elle soit utile à l'instruction de l'élève. Le règlement intérieur donné en exécution de l'article 7 ci-après, déterminera la nature de cette tâche et fixera un maximum qu'elle ne pourra dépasser.

» La peine de l'exclusion du lycée ne devient définitive en ce qui concerne les élèves pensionnaires, qu'après approbation du Recteur, en ce qui concerne les élèves boursiers, qu'après approbation du Ministre. »

Comme on le voit, sauf « les arrêts extraordinaires, dans un lieu isolé, sous la surveillance d'un maître », qui ont été supprimés par une circulaire du 2 mai 1883, et le *piquet* qui s'est depuis introduit et qui continue à être toléré dans un certain nombre d'établissements, c'est bien la législation pénale actuelle de nos lycées et collèges. — Avant de la juger, avant d'examiner en lui-même le règlement qui l'a fixé, n'est-il pas permis de constater combien le règlement s'accorde mal avec les justes recommandations que l'administration supérieure adresse tous les jours aux chefs d'établissements ? Dans un temps où l'Université, soucieuse de l'opinion publique et s'inspirant, comme toujours, des idées de progrès, encourage l'éducation physique et favorise les exercices du corps et les jeux en plein air, on peut s'étonner de voir encore figurer dans notre système de punition tels châtiments qui entravent la liberté des mouvements ou condamnent même l'élève à une absolue et malsaine immobilité.

Cette contradiction relevée entre la circulaire du 7 avril 1854 et les règlements actuels, nous pouvons examiner en lui-même notre régime disciplinaire. D'abord, en fait, donne-t-il de bons résultats ? La retenue simple, la retenue de promenade, le piquet, la privation de sortie, sont des punitions corporelles : de telles punitions n'ont jamais corrigé personne ; elles sont inutiles, et même nuisibles. Leur efficacité, tenant à la crainte toute physique qu'elles inspirent, varie suivant les sujets qu'elles irritent, qu'elles aigrissent, ou qu'elles rendent bien vite indifférents ou insensibles. Au lieu d'avoir dans nos classes et dans nos salles d'études des enfants pleins d'ardeur et de curiosité, spontanément attentifs et travaillant par eux-mêmes, nous avons des êtres grincheux et bourrus ou bien apathiques et sournois, qui font leur besogne d'écoliers à contre-cœur, en maugréant, et qui profitent du moindre moment de répit pour faire quelques fredaines ou causer quelque scandale. La classe est pour eux une corvée, le lycée une caserne ; ce n'est pourtant pas sans raison que les Grecs et les Latins désignèrent par un même mot le jeu et l'école ! Ainsi toutes ces punitions corporelles produisent de fâcheux effets et assurent moins qu'elles ne compromettent le bon ordre et le travail. J'ajouterai un détail qui a bien son importance : nous nous plaignons tous de recevoir des élèves des copies illisibles. La faute n'en est-elle pas à la retenue dont le résultat le plus clair est de déformer à jamais l'écriture des enfants ?

Si la pratique est loin d'absoudre notre système de punitions, la théorie le condamne absolument. Le but de l'éducation, a dit M. Gréard, avec Herbert Spencer, est « de faire un être apte à se gouverner », ou, comme a dit M. Guizot « d'apprendre à l'homme à s'élever lui-même lorsque d'autres auront cessé de l'élever. » La discipline doit être con-

Digitized by Google

que et organisée en vue de ce but, en même temps que pour assurer l'ordre et le travail. Tels sont les principes universellement reconnus de nos jours en pédagogie. Le seul énoncé de ces principes est la condamnation de notre système disciplinaire, ou du moins de toutes les punitions corporelles. Nous devons, d'une part, obtenir l'obéissance des élèves et les préparer, d'autre part, à vouloir par eux-mêmes; il nous faut les conduire et leur apprendre à se conduire tout seuls. Supprimons donc résolument toutes les punitions qui domptent brutalement, au risque de la briser, la volonté naissante de l'enfant; renonçons sans regret même à celles qui la compriment. La seule obéissance que nous devons chercher à obtenir, c'est l'obéissance volontaire; celle qu'on obtient par la terreur et la contrainte n'a aucune valeur. Faire des élèves des machines, même « des machines à bien faire » serait un triste résultat; nous aurions à jamais compromis le développement de leur personnalité et compromis leur avenir d'êtres raisonnables et libres. — Nous n'en avons d'ailleurs pas le droit. La morale a bien son mot à dire ici; sa juridiction est universelle, elle s'étend à la pédagogie, comme à tout le reste. Nous devons d'abord ne pas porter atteinte à la dignité de la personne de l'enfant (*summa debetur pueris reverentia*), c'est un devoir strict; nous devons ensuite développer en lui et éclairer le sentiment de sa valeur absolue comme personne morale. Il faut donc substituer à la punition physique, qui taquine et avilit, la punition morale qui, seule, élève, et qui, seule, est légitime. C'est aux sentiments les plus élevés qu'il faudra faire appel; nous apprendrons aux jeunes élèves à aimer l'honneur et la véritable louange (*recti facti fecisse merces est*); nous pourrons ainsi éveiller en eux le sentiment de la honte. « Que l'enfant, dit Kant, apprenne à substituer la crainte de sa propre conscience à celle des hommes et des châtiments divins, l'estime de lui-même et la dignité intérieure à l'opinion d'autrui.... » En pédagogie comme en morale, la seule sanction véritable, la seule efficace, est celle de la conscience.

Passons au détail et à l'application de ce système disciplinaire. Réprimande; mauvaise note; mise à l'ordre du jour du lycée; exclusion momentanée de la classe ou de la salle d'études, avec renvoi devant le proviseur; exclusion provisoire ou définitive du lycée; tel serait notre nouveau Code pénal. Contester l'influence des réprimandes serait bien mal connaître les enfants qui sont très sensibles à ce genre de punitions, et puis, n'est-ce pas surtout des châtiments qu'on peut dire « la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne »? Répartis avec beaucoup d'équité et de tact, les admonestations et les encouragements d'un maître bien élevé, digne et bienveillant, suffiraient à assurer le bon ordre et le travail des élèves que les examens de fin d'année contribueraient puissamment à tenir en haleine. Il est incontestable que si l'on se montrait plus rigoureux pour le passage d'une classe à une autre, la discipline serait bientôt assurée par les intéressés eux mêmes. Contre les élèves irrémédiablement mauvais (soit pour la conduite, soit pour le travail), l'exclusion du lycée serait une punition nécessaire.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer le regret que les parents ne nous apportent pas toujours le concours actif sur lequel nous serions en droit de compter, et qui faciliterait singulièrement une œuvre qui devrait leur être au moins aussi chère qu'elle l'est à nous tous.

Maurice BERTELOOT.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Digitized by Google

JUILLET-AOUT 1889. SEPTIÈME ANNÉE. — N° 7.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La session du baccalauréat ès lettres, ouverte le lundi 15 juillet, a été close le samedi 3 août.

Le nombre des candidats examinés s'est élevé à 814, dont 313 pour la 1re partie et 501 pour la 1re partie.

Sur les 313 candidats qui se présentaient pour la 2e partie (*philosophie*), 178 ont été ajournés après les épreuves écrites ; 36 ont échoué à l'examen oral ; 99 ont été admis au grade. La proportion des admis est 32 °/₀ seulement ; celle des ajournés de 68 °/₀.

Les examens des candidats à la première partie ont donné les résultats suivants :

Candidats examinés, 501 ; ajournés après les épreuves écrites, 219 ; ajournés après les épreuves orales, 58 ; admis au grade, 224. Proportion des ajournés, 55 °/₀ ; des admis, 44 °/₀.

*
* *

On trouvera plus loin un article, sur le *Criton*, du sympathique et distingué professeur de rhétorique du lycée de Poitiers, M. L. Arnould, agrégé des lettres ; nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau collaborateur.

Digitized by Google

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS AUX EXAMENS DE BACCALAURÉAT ÈS LETTRES. — (Session de Juillet-Août 1889.)

Deuxième partie.

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

De la sanction légale de la morale. Quelle est l'origine du droit de punir exercé par la société; quelle est sa raison d'être; quelles sont ses limites? — La peine de mort.

COMPOSITION SCIENTIFIQUE.

I. Sur chacun des côtés d'un rectangle, pris comme hypothénuse, on construit extérieurement un triangle isocèle rectangle. Démontrer que la figure totale ainsi formé est un carré et calculer sa diagonale, son côté et sa surface connaissant la base a et la hauteur b du rectangle donné. — Application numérique : $a=6^m4$, $b=3^m8$.

II. Fonctions des feuilles. — Chlorophylle. — Assimilations. — Respiration.

Première partie.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Boileau écrit à Racine pour lui apprendre qu'il vient de mettre la dernière main à son *Art poétique*. Vous composerez cette lettre dans laquelle Boileau exposera le but qu'il se propose, et a doctrine littéraire qu'il voudrait faire prévaloir.

Version latine.

Cuncta fluunt, nihil est toto quod perstet in orbe :
Hæc quoque non perstant quæ nos elementa vocamus,
Nec species sua cuique manet, rerum que novatrix
Ex aliis alias reparat natura figuras.
Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus
Esse fretum; vidi factas ex æqnore terras,
Et procul a pelago conchæ jacuere marinæ,
Et vetus inventas est in montibus ancora summis.
Si quæras Helicen et Buran, Achaïdas urbes,
Invenies sub aquis; et adhuc ostendere nautæ
Inclinata solent cum mœnibus opida mersis.
Nec quæ sulfureis ardet fornacibus, Ætna
Ignea semper erit, neque enim fuit ignea semper.
Nam siquidem est animal tellus, et vivit, habetque
Spiramenta locis flammam exhalantia multis;
Spirandi mutare vias, quotiesque movetur,
Has finire potest, illas aperire cavernas.

Thème allemand.

Chaque homme a au milieu du cœur un tribunal où il commence par se juger soi-même, en attendant que l'arbitre souverain confirme la sentence. Si le vice n'est qu'une conséquence physique de notre organisation, d'où vient cette frayeur qui trouble les jours d'une prospérité coupable? Pourquoi le remords est-il si terrible, qu'on préfère se soumettre à la pauvreté et à toute la rigueur de la vertu, plûtot que d'acquérir des biens illégitimes? Pourquoi y a-t-il une voix dans

Digitized by Google

e sans, une parole dans la pierre? Le tigre déchire sa proie, et dort; l'homme devient homicide, et veille. Il cherche les lieux déserts, et cependant la solitude l'effraye; il se traîne autour des tombeaux, et cependant il a peur des tombeaux. Son regard est mobile et inquiet; il n'ose regarder le mur de la salle du festin, dans la crainte d'y lire des caractères funestes.

Thème anglais.

Il y a peu de gens qui ne trouvent pas intolérablement ennuyeux un voyage sur mer qui dure plusieurs semaines. Tout ce qui rompt cette longue monotonie est bien venu, une voile, un requin, un albatros, un homme à la mer. Certains passagers imaginent comme ressource de manger deux fois plus souvent qu'à terre. Mais la principale manière de passer le temps est de se quereller ou d'échanger des politesses. Les facilités sont grandes pour ces deux intéressantes occupations. Les habitants d'un vaisseau vivent dans des rapports beaucoup plus intimes que ceux d'une maison de campagne. On ne peut éviter ses compagnons de voyage qu'en s'emprisonnant dans une cellule où il est presque impossible de se retourner. On mange, on se promène en compagnie. Toute cérémonie est à peu près bannie. Il est tous les jours au pouvoir d'une personne méchante d'infliger d'inombrables ennuis; il est tous les jours au pouvoir d'une personne aimable de rendre de petits services.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

QUE RETRANCHÉ, EN FRANCAIS

1. Le subjonctif français pris au sens optatif, c'est-à-dire exprimant un souhait, sans dépendre d'un verbe précédent, peut se construire de quatre façons :

1° « Que le ciel en soit béni ! » C'est la formule la plus fréquente.

2° « Le ciel en soit béni ! » RACINE (*Athalie*, acte I, scène 1); « Dieu vous le rende ! » « Dieu vous bénisse ! » « Dieu vous assiste ! » Ceci est plus rare; et dans certains cas, comme le montre le dernier exemple, il est nécessaire que l'accent oratoire vienne rendre le point d'exclamation, pour éviter la confusion avec les phrases affirmatives qui ont l'indicatif. Dans « Dieu protège la France » on peut entendre « protège » au sens du latin *protegit*, ou de *protegat* [1].

3° « Que béni soit le ciel ! » (RACINE, *Esther*, I, 1). Cette inversion est poétique.

4° « Béni soit le ciel ! » « Puisse-t-il réussir ! » « Vienne, vienne la

[1] Sur nos monnaies, cette phrase est un souhait, comme celle à laquelle elle a succédé, *Domine salvum fac regem*. En ajoutant un point d'exclamation, on rendrait cette interprétation plus naturelle, sans lever pourtant toute cause d'obscurité, car une affirmation énergique peut être suivie de cette ponctuation : cf. « Si le diable est pour eux, Dieu est pour nous ! » H. de la Villemarqué, *Barzaz Breiz*, édition de 1867, p. 382.

Digitized by Google

mort ! » (A. Chénier, *Iambes*); « Soit le triangle ABC ». Nous voyons ici à la fois l'absence du *que*, comme dans le n° 2, et l'inversion, comme au n° 3. L'usage de cette construction est plus commun chez les poètes; ainsi on ne dirait pas en prose :

> Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge !
>
> (Corneille, *Rodogune*, V, 1.)

II. En dehors de ces deux cas où un *que* peut parfois s'exprimer ou se supprimer, à volonté, il y a des expressions qui offrent le même phénomène, et qui ne paraissent guère avoir attiré l'attention des grammairiens.

Je veux parler des phrases où le fonctionnement naturel de la langue française amènerait deux *que* de suite, le premier étant celui qui suit un comparatif, et le second celui qui annonce une supposition, ou une proposition subordonnée.

Sur ce point, on peut trouver un peu en défaut l'excellent dictionnaire de Littré. Il constate (au mot *non*, n° 5) que les anciens Français mettaient souvent « non pas » après le *que* qui suit un comparatif : « Mes jours Devaient plutôt finir que non pas son discours » (RÉGNIER, *Sat.* VIII); puis il ajoute (je corrige une faute de ponctuation) : « Quand, dans une tournure semblable, la construction demanderait deux *que* qui seraient intolérables, par exemple : il vaut mieux que vous y alliez, *que que* j'y aille, aujourd'hui on tourne autrement la phrase pour les éviter; autrefois entre les deux *que* on intercalait *non pas* ; tournure fort recommandable et à reprendre. Ils [les apôtres] jugent plus sûr que Dieu approuve ceux qu'il remplit de son esprit, que non pas qu'il faille observer la loi (PASC. *Pens.*, XXIV, 14.) »

Nous lisons aussi au mot *que* du *Dictionnaire* (fin de l'article) : « Que non pas, correspondant à un comparatif. Tout ce que vous m'avez dit, je l'aime mieux une feinte, que non pas une vérité (MOL., *Princ. d'El.*, V, 2.) Cette tournure a vieilli ; pourtant elle est indispensable quand la construction amènerait deux *que* de suite : il vaut mieux tuer le diable, que non pas que le diable nous tue. »

Je doute beaucoup que cette recommandation fasse reprendre la tournure « que non pas », et j'avoue n'être point de ceux qui le regretteront. Alors même qu'elle était en usage, ses inconvénients la faisaient parfois éviter. Ainsi Pascal a écrit : « Il vaut mieux ne pas jeûner et en être humilié, que jeûner et en être complaisant » (*Pensées*, XXV, 127); on sent combien cela est préférable à « que non pas jeûner ». La langue n'est que trop exposée à s'embrouiller dans les négations à sens affirmatif ou dans les affirmations à sens négatif, comme : « il n'est rien moins que votre ami », ou « il n'y a pas que » ; Littré déplore le succès de cette der-

Digitized by Google

nière expression, trouvant qu'elle dit le contraire de ce qu'elle devrait dire et de ce qu'elle disait au temps de Corneille [1].

Les autres langues distinguent ordinairement le *que* du comparatif des autres *que*; il n'y a rien de choquant, par exemple, en anglais, dans la succession de *than that*; en latin, de *quam ut*, etc. En allemand où une autre rencontre est possible, celle de *als* « que » avec *als* « comme », on y remédie au moyen du synonyme ancien *denn* de *als* dans le premier sens, etc.

Le problème grammatical dont Littré a posé les conditions a, du reste, reçu dans notre langue plus de solutions que le savant auteur n'en indique. Nous allons passer en revue les principales :

1° que que ; 2° que non pas que; 3° que de dire que, etc. ; 4° plutôt que ; 5° que ; 6° que si.

1° Littré a bien raison de condamner cette tournure : « Il vaut mieux que vous y alliez, *que que* j'y aille. » Je n'ai souvenance de ne l'avoir vue qu'une fois, dans la traduction d'un ouvrage anglais sur l'Irlande. Il n'est pas difficile de voir que la meilleure façon de parler est ici : « Il vaut mieux que vous y alliez que moi » ; expédient impraticable, d'ailleurs, quand le second verbe est différent du premier.

2° *Que non pas que* s'est dit, comme nous l'avons vu ; mais y a-t-il beaucoup de nos contemporains disposés à le dire encore, en dehors de toute préoccupation grammaticale ? Il est permis d'en douter.

3° J'ai entendu assez souvent employer la tournure suivante: « Il vaut mieux tuer le diable, *que de dire que* le diable nous tue. » A défaut d'autre mérite, elle a du moins, semble-t-il, sur la précédente, celui d'exister. Le mot *dire* a ici une nuance analogue à celle de l'expression « il ne sera pas dit que ».

On peut mettre à sa place d'autres infinitifs: « que de souffrir que »; « que de laisser » ou « que de voir (le diable nous tuer) ».

4° On dit aussi : « Il vaut mieux que vous y alliez, *plutôt que* j'y aille. » Il y a là en même temps pléonasme et ellipse : car *plutôt* ne fait que répéter *mieux*, et devrait être suivi de deux *que*.

Dans les deux locutions qui précèdent cette dernière (nos 2 et 3), la langue avait obvié à l'inconvénient des deux *que* de suite, en les séparant au moyen de mots insignifiants quelconques (car la poésie n'a pas le monopole

[1] *Dictionnaire*, au mot *que* 2, remarque 1; comparez ce qui a lieu en anglais dans *I can but, I cannot but*. La suppression du mot « pas », permise avec certains verbes comme *savoir, pouvoir*, etc., ne devrait jamais avoir lieu quand elle amène des amphibologies dans la prononciation. Ainsi, le vers de Victor Hugo (à Garibaldi)

Viens, toi qu'on a pu vaincre et qu'on n'a pu plier

est, pour l'oreille, un vrai vers d'oracle, susceptible de quatre sens différents, *on a* ayant le même son que *on n'a*.

Digitized by Google

des chevilles). Maintenant elle semble intercaler le mot *plutôt* avant les deux *que*, dont elle supprime un, pour atténuer l'effet bizarre que produit cette suppression : personne ne s'attend à entendre « plutôt que que ». D'ailleurs, ce mot *plutôt* n'est pas plus redondant que dans les phrases comme « Je *préférerais* en effet de prononcer le discours funèbre de celui à qui je succède, *plutôt* que de me borner, » etc. (LA BRUYÈRE). En latin même il y a des redondances de ce genre : *Themistocli optatius videbatur oblivisci posse potius... quam... meminisse* (Cicéron, *De Orat.*)

5° M. Marty-Laveaux (*Lexique de la langue de Corneille*) fait remarquer qu'il y a un *que* au lieu de deux dans le second vers de ce passage de Polyeucte (v. 1058-1059) :

> Mais que plutôt le ciel à tes yeux me foudroie,
> Qu'à des pensers si bas je puisse consentir !

C'est également l'avis de M. P. Mesnard, dans l'édition de Molière des *Grands Écrivains de la France* (t. IV, p. 475).

La même ellipse est évidente dans ces vers (1113 1114) du *Tartufe* :

> J'aimerais mieux subir la peine la plus dure
> Qu'il eût reçu pour moi la moindre égratignure.

M. Riemann, qui renvoie à ce passage (*Revue de Philologie*, 1888, p. 56, note 3), ajoute cette remarque : « Ce tour ne paraît s'employer en français que lorsque le sujet *change* du premier membre de phrase au second ».

Voici d'autres exemples de cette construction :

« Or, rien n'est plus supposable *que*, durant une longue suite de générations, chaque insecte qui fit un moins grand usage de ses ailes... ait eu plus de chances de n'être pas emporté par le vent et de survivre. » Mme Clémence Royer, traduction du livre de Darwin, *De l'Origine des espèces*, 3e édition, Paris, 1870, p. 168.

« Rien ne semble plus simple *que* les ailes soient formées pour le vol, et cependant beaucoup d'insectes ont leurs ailes tellement atrophiées qu'elles sont incapables d'agir. » *Ibid.*, p. 546.

« Quoi de plus simple *que* les pieds palmés des oies et des canards aient été formés pour la natation ? Et pourtant il y a des oies terrestres qui ont, comme les autres, les pieds palmés, et qui, cependant, ne vont que rarement ou même jamais à l'eau. » *Ibid.*, p. 227.

Ces deux derniers passages se trouvent aussi cités (pour des raisons qui n'ont rien de grammatical), dans le beau livre de M. Janet, *Les Causes finales*, 2e édit., 1882, p. 211, 214.

« Il ne reste plus à souhaiter *que* trois guichets soient constamment ouverts au public. » *Petit Journal* du 15 juin 1889, p. 3, col. 4.

Digitized by Google

Cette dernière phrase dit rigoureusement le contraire de ce qu'elle veut dire ; il semble tout d'abord qu'on a ce qu'on n'a plus à souhaiter. Mais il y a là un *que* retranché, et, comme on le voit, l'usage actuel tend à le suppléer facilement Des rédactions plus longues, comme : « Il ne reste plus à souhaiter *qu'une chose : c'est que...* » avec intercalation d'une cheville (cf plus haut, n° 4), ou bien : « La seule chose qui reste à souhaiter, c'est que... » [1] sont pourtant à recommander, toutes les fois qu'il peut y avoir amphibologie.

On peut ajouter les expressions familières du genre de celle ci, que j'ai entendue encore tout récemment : « Il ne manquerait plus *qu'il* casse les carreaux ! » (au lieu de *que qu'il* qui ne se dit pas) ou *que cela, qu'il.*

Celui des deux *que* qui disparaît est le second, car le *que* qui suit un comparatif ne peut se sous-entendre, tandis qu'il y a des subjonctifs sans conjonction exprimée, comme on l'a vu plus haut (§ I, 2°, 4°).

On peut comparer la suppression d'un des deux *à* qui devraient se suivre dans le passage suivant :

« S'il s'agit... de créer des personnages, le moule clasique n'en peut façonner que d'une espèce; ce sont ceux qui... parlent toujours bien, en d'autres termes, des gens du monde... Le pli est si fort qu'il s'impose *jusqu'aux* animaux de La Fontaine, *jusqu'aux* servantes et *aux* valets de Molière.. » Taine, *l'Ancien régime*, 12e édition, Paris, 1882, p. 254-255.)

On ne dit point « jusque les animaux », même s'il faut au verbe un complément direct; cf. « ils ont tué *jusqu'aux* pauvres malades », *Barzaz Breiz*, 374. La phrase de l'érudit académicien est donc construite de façon à exiger logiquement « jusqu'à aux », locution impossible, qu'il a en abrégée « jusqu'aux »; comparez « jusqu'à aujourd'hui », « jusqu'aujourd'hui ».

6° Au lieu de séparer les deux *que* ou d'en supprimer un, on peut aussi transformer le second. Le plus simple est de tourner par l'infinitif : « il vaut mieux tuer le diable que d'être tué par lui », « j'aime mieux que vous alliez (plutôt) que *d'aller* moi-même » ; mais cela n'est pas toujours possible. Voici un exemple qui montre le maintien de la seconde proposition à un mode personnel; il est tiré du même livre de M. Janet, p. 81 :

« La pauvreté d'organisation est une chose toute relative: et peut-être vaut il mieux que toutes les formes susceptibles de durer aient été créées, afin qu'il y eût des êtres de toutes sortes, *que si* la nature se fût bornée aux plus parfaites, en supposant même que cela fût possible ».

E. Ernault.

[1] « Il ne reste plus à souhaiter que trois guichets qui soient... » exprimerait une idée un peu différente ; les guichets peuvent exister, et un ou deux être constamment ouverts.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

Les origines et les caractères généraux de l'Éclectisme [1]

Socrate, en proclamant que la philosophie est l'œuvre de la conscience individuelle et de la pensée libre, a déposé, dans l'École qu'il a fondée, un principe de vie qui lui permet de se renouveler et de se rajeunir sans cesse. C'est dans son sein, nous l'avons vu, qu'est né le scepticisme; c'est dans son sein que l'éclectisme va naître. Antiochus, en renonçant au doute systématique et même au probabilisme, avait en même temps introduit dans l'Académie un germe d'éclectisme, puisqu'il prétendait démontrer l'identité réelle, sous des différences apparentes et malgré des divergences purement extérieures, des doctrines des grands penseurs du passé. C'est en effet manifestement une forme de la tendance éclectique d'essayer, comme il l'a fait, de concilier, par des efforts d'interprétation, les théories de Platon, d'Aristote et des Stoïciens.

Ce mouvement de l'esprit philosophique n'a rien que de naturel. L'éclectisme est encore sceptique à sa manière et relativement. Il est clair que si l'on cherche la solution des problèmes de la nature, de la vie et de la pensée dans la conciliation et la fusion de systèmes philosophiques qui l'ont déjà tentée, c'est qu'on ne croit pas qu'aucun d'eux l'ait trouvée tout entière et d'une façon absolument satisfaisante. Il y a là une forme et du moins un moment de doute. D'un autre côté, l'esprit qui cherche à opérer cette fusion, cette conciliation des doctrines différentes et souvent très opposées, est forcément renvoyé à lui-même, et par cela seul supposé posséder naturellement et au moins en puissance les notions premières qui doivent le conduire dans cette opération, et lui permettre de distinguer la vérité de l'erreur. A ce trait, qui fait de la raison individuelle la règle et la mesure de la vérité, on reconnaît l'esprit socratique.

L'éclectisme ne s'accuse pas nettement et précisément ni dans Antiochus, ni dans Eudore, son disciple, ni dans Arius Didyme : ils ne cherchent tous encore qu'à montrer, par d'habiles et hardies exégèses, l'identité ou du moins l'unité des doctrines du Lycée et du Portique et à ramener les deux systèmes à un seul, le Platonisme. C'est Potamon, d'Alexandrie, qui le premier donne à cette tentative de fusion partielle un principe qui permet de la généraliser, une méthode, une formule et un nom. Ce

[1] Extrait du tome III de l'*Histoire de la Psychologie des Grecs*, par A.-Ed. Chaignet.

Digitized by Google

nom c'est, comme on le sait, l'Éclectisme[1], qui, d'un mouvement presqu'inconscient de l'esprit philosophique, va devenir le signe et le caractère d'une sorte d'École, d'une École nouvelle [2], ἐκλεκτική τις αἵρεσις. Le nom était nouveau ; la chose était ancienne. De tout temps les philosophes s'étaient emparés des vérités découvertes avant eux, et les avaient fait entrer dans le corps de leurs propres doctrines ; cette assimilation avait même reçu un nom employé par Théophraste, συμφόρησις[3]. Le trait distinctif de la formule de Potamon, c'est que la sélection qu'elle prescrit entre les différentes opinions des philosophes devient, à partir de lui, un principe philosophique, une méthode scientifique, réfléchie et raisonnée.

Il faut remarquer la prudente réserve des termes de Diogène; il ne dit pas que Potamon fonda une École, mais une sorte d'École, αἵρεσίς τις. Dans l'énumération des Écoles grecques, postérieures à Socrate et qu'il appelle *Éthiques*, Diogène qui les porte à dix, Hippobotus qui les réduit à neuf, ne la mentionnent ni l'un ni l'autre. A ce moment encore, l'éclectisme apparaît moins comme une École distincte, séparée, professant une doctrine philosophique propre et caractérisée, que comme une tendance commune, une direction générale, ἀγωγή, que suivent toutes les Écoles à partir du mouvement imprimé par Antiochus, défini et systématisé par Potamon Elles acceptent toutes, tacitement le plus souvent, elles pratiquent toutes, sans le formuler, le principe qu'il a posé, à savoir que pour arriver à la conception vraie des choses et du monde, il est nécessaire et il suffit de choisir dans chacune des doctrines antérieures qui ont exposé les solutions des problèmes philosophiques, celles qui sont par nous jugées les meilleures et que nous approuvons comme telles, ἐκλεξαμένου τὰ ἀρέσκοντα ἐξ ἑκάστης τῶν αἱρέσεων. Cette tendance qui suppose évidemment que la vérité sur ces questions est actuellement trouvée, que la moisson est mûre et déjà coupée, qu'il ne s'agit plus que de ramasser les épis dissèminés, sans qu'on se demande où l'on trouvera le lien de la gerbe, cette tendance s'empare non seulement de l'Académie, où elle est née, mais du péripatétisme sur son déclin, du pythagorisme renaissant, des Écoles juives et chrétiennes qui l'appliquent sans règle et sans mesure ; elle domine et caractérise toute la philosophie dans la période qui s'étend depuis et même un peu avant Auguste jusqu'aux fondateurs de l'École alexandrine.

[1] M. Ravaisson rattache le mot à l'ἐκλογή et à l'ἀπεκλογή des Stoïciens, qui en avaient formé les adjectifs ἐκλεκτικόν et ἀπεκλεκτικόν. Mais le sens très particulier qu'ils donnent à ces mots, relatifs au choix entre les actions au point de vue moral, rend bien peu probable le rapprochement que je crois tout extérieur. Stob., *Ecl.*, II, 142. τὰ μὲν ἀξίαν ἐκλεκτικὴν ἔχειν, τὰ δὲ ἀπαξίαν ἀπεκλεκτικήν. Plut., *Stoïc. Rep.*, 26. τὴν ἐκλεκτικὴν ἀξίαν.

[2] Diog. L., *Proœm*, I, 21. ἐκλεκτική τις αἵρεσις εἰσήχθη ὑπὸ Ποτάμωνος τοῦ Ἀλεξάνδρεως, ἐκλεξαμένου τὰ ἀρέσκοντα ἐξ ἑκάστης τῶν αἱρέσεων.

[3] Theophr., *Fragm. phys*, 2. συμπεφορημένος.

Digitized by Google

A quel moment a commencé sérieusement ce mouvement ? Cela revient à se demander à quelle époque a vécu Potamon. Cette question, en apparence purement historique et chronologique, a un intérêt philosophique réel, et malgré les difficultés qu'elle présente, il importe de la résoudre. Diogène, dans le passage de son Introduction que nous avons déjà cité, nous dit que cette espèce d'École, qu'on appelle éclectique, a été fondée par Potamon d'Alexandrie « il n'y a pas bien longtemps » πρὸ ὀλίγου εἰσήχθη. » Suidas, qui au mot αἵρεσις copie textuellement Diogène, au mot Ποτάμων, dit au contraire que Potamon a vécu avant Auguste et après lui [1]. » Quelle conclusion tirer de ces renseignements contradictoires, dont l'un place Potamon dans la dernière partie du Ier siècle av. J.-Ch., et dont l'autre le rejette dans la première moitié du IIIe siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire à trois cents ans de distance ? Beaucoup se sont travaillés à la chercher ; les conjectures et les hypothèses se sont multipliées [2] sans aboutir à une solution sérieusement autorisée. Il faut pourtant bien en admettre une : cherchons à notre tour la plus raisonnable qui se puisse trouver.

Si l'on admet, comme la chose est extrêmement probable, qu'il s'agit, dans les deux notices de Suidas, du même personnage, on a le choix entre plusieurs hypothèses. La première est d'entendre les mots πρὸ ὀλίγου comme Ménage, dans un sens si large que Diogène, vivant au IIIe siècle après J.-Christ aurait pu les employer en les appliquant à un personnage qui vivait une vingtaine d'années avant l'ère chrétienne. Quelqu'élasticité que puissent avoir les formules chronologiques indéfinies, il est difficile de croire que πρὸ ὀλίγου puisse s'appliquer à un intervalle de 300 ans [3]. La seconde est de ne tenir aucun compte de l'autre notice de Suidas, et de placer Potamon vers le IIIe siècle, en en faisant un prédécesseur d'Ammonius Sakkas et un précurseur de l'école de Plotin. C'est le sentiment de Brücker [4] auquel se rallie Zeller ; mais c'est méconnaître la grande originalité de cette école de ne voir en elle que la continuation et le développement de l'œuvre commencée par Potamon, et d'un autre côté il serait bien étrange que le principe éclectique, qui pénètre tous les systèmes philosophiques depuis Auguste et les inspire, n'ait reçu son nom et sa formule que 300 ans après avoir exercé une si profonde et si universelle influence, et juste au moment où ce mouvement

[1] πρὸ Αὐγούστου καὶ μετ'αὐτόν. Diels (*Doxogr. Gr.*, p. 81) préférerait je ne sais pourquoi κατ'αὐτόν.

[2] Brücker, *Hist. Crit. Phil*, t. II, p. 193 et 623 ; t. VI, p. 400 ; Richter, *Plotin's Lehre vom Sein*, Halle, 1866 ; Fabric., *Bib. Gr.*, t. III, p. 184 ; Jul. Simon, *Hist. de l'École d'Alex.*, t. I, p. 199 ; Nietzs, *Rhein Mus*, t. 23-24-25.

[3] Diog. L., ed Lond, p. 1. « Junior Trajano et Hadriano atque etiam Pio Laertius fuerit necesse est. At non longe post eorum tempora vixisse patet, siquidem in Præfatione operis, quum de Secta Eclectica disserit, ait eam *nuper*, πρὸ ὀλίγου, a Potamone Alexandrino fuisse introductam. Fuit autem Potamo sub Augusto et post Augustum, ut refert Suidas ». Menag.

[4] *Hist. Crit.*, t. II, p. 193.

Digitized by Google

s'épuise ou du moins se transforme. Une troisième solution, plus ingénieuse que solide, proposée par Nietszche dans une série d'études sur les sources de Diogène [1], consiste à supposer que Diogène a emprunté tous ses renseignements biographiques et philosophiques directement à Favorinus, Hippobotus et Dioclès [2], et particulièrement la notice dont il s'agit à l'introduction de l'ouvrage de ce dernier auteur, qui lui même s'était servi d'Hippobotus. La formule πρὸ ὀλίγου très exactement employée soit par Dioclès, soit par Hippobotus, qui tous deux vivaient au Ier siècle avant J.-Christ aurait été, par faute d'attention, reproduite par Diogène, qui les copiait textuellement et servilement l'un et l'autre, dit même un critique [3]. Il est sans doute bien hardi d'avancer sans preuves que l'ouvrage de Diogène n'est qu'un abrégé de celui de Dioclès [4], ou une compilation sans critique de morceaux empruntés à différents ouvrages d'écrivains différents ; mais il est bien certain, sans aller jusqu'à cette conjecture téméraire, que Dioclès est avec Hippobotus un des auteurs auxquels se réfère le plus fréquemment Diogène ; ce Dioclès, vivant au temps d'Auguste, a pu tout naturellement se servir, en parlant de Potamon, de la formule πρὸ ὀλίγου, et il n'est pas invraisemblable qu'en résumant ou en copiant le passage relatif à ce philosophe, Diogène, par négligence ou par mégarde, l'ait reproduite textuellement. Ainsi interprétée cette formule s'accorderait avec la seconde notice de Suidas et même la confirmerait. Mais il faut admettre pour cela une bien grande négligence de Diogène, qu'on ne suppose telle que pour les besoins de la cause. Je me demande s'il ne serait pas plus naturel, encore peut-être que plus hardi, de lire dans le texte de Diogène, copié par Suidas, πρὸ Αὐγούστου au lieu de πρὸ ὀλίγου, ou mieux encore ὀλίγου πρὸ Αὐγούστου. On sait comment, avant l'invention de l'imprimerie, s'opérait la publication des livres. Les *librarii* avaient des ateliers de copistes auxquels un contre-maître dictait l'ouvrage. Dans cette dictée rapide [5], un moment d'oubli, de distraction du chef des copistes a pu faire déplacer le mot ὀλίγου et omettre celui d'Αὐγούστου qu'il remplaça [6]. Attribuer une faute

[1] Insérées dans le *Rhein. Mus.*, t. 24, p. 201 sqq. et t 25, p. 223 sqq.

[2] Dioclès de Magnésie, auteur de deux ouvrages intitulés l'un βίοι φιλόσοφων, l'autre Ἐπιδρομὴ τῶν φιλοσόφων. Diog. L., II, 54 ; VII, 48.

[3] Suivant M. Usener (V. *Hist. de la Psychologie des Grecs*, t. II, p 202), Diogène n'a pas écrit une ligne de l'ouvrage qui lui est attribué. Il aurait formé son livre de morceaux détachés et copiés textuellement d'autres auteurs.

[4] Nietzsche, *Rhein. Mus.*, t. 24, p. 201. « Laertius est Dioclès Ἐπιτομή ».

[5] Martial, *Epigr.*, II, 1, 5. Hæc *una* peragit librarius hora. Le mot *hæc* se rapporte aux aux 93 épigrammes du second livre, contenant 540 vers, sans compter les titres.

[6] Diderot, que copie P. Leroux dans sa *Réfutation de l'Éclectisme*, p. 57, commet de graves contre sens dans la traduction du passage de la *Vie de Plotin*, par Porphyre, § 9, où l'on rencontrait le nom de Potamon qui, d'ailleurs, a été changé dans les éditions récentes, en celui de Polémon. Il fait dire à Porphyre qu'au nombre des jeunes gens et des jeunes filles qui remplissaient la maison de Plotin, « fut un Potamon que Plotin se plaisait à entendre sur une philosophie

Digitized by Google

à des copistes ne me paraît pas une hypothèse invraisemblable, et cette hypothèse nous permet de mettre la chronologie d'accord avec la logique et de ne pas rejeter le fondateur reconnu de l'éclectisme trois siècles après l'éclectisme même.

Potamon sera donc pour nous comme pour MM. Ravaisson, Ueberweg, Diels et Nietzsche, un philosophe, platonicien probablement, malgré l'amalgame sans critique et sans système d'idées péripatéticiennes et d'idées stoïciennes que nous rencontrons dans ce que nous savons de ses conceptions. Il a vécu vers la fin du Ier siècle avant Jésus-Christ, après Antiochus, dont il a dû subir l'influence déjà éclectique ; il a été ainsi le contemporain du frère d'Antiochus, Aristus, d'Eudore et d'Arius Didyme. En adoptant cette chronologie l'éclectisme aura ses antécédents logiques naturels, et le mouvement intellectuel qui l'a produit se liera avec les mouvements philosophiques qui le précèdent, au lieu d'apparaître comme un fait accidentel, isolé, sans fondement rationnel.

Ce n'est pas que j'admette dans l'histoire de la philosophie une évolution nécessaire de la pensée, un progrès continu, fatal, qui ne laisse aucune place aux mouvements de réaction, d'opposition, à aucune action personnelle et libre. Je relève ici seulement comme des faits, le lien en même temps que la succession de l'éclectisme et du scepticisme. Quant à la loi d'un enchaînement nécessaire des systèmes se conditionnant les uns les autres dans leur succession fatale, elle est encore à démontrer. Il y a certaines périodes de l'histoire de la philosophie où en effet on croit suivre le lien des idées et leur développement logique, et voir se dérouler continu le fil rouge qui les rattache ; mais il en est d'autres où il se brise ou du moins se dérobe. La théorie du développement[1] est une idée *a priori*, un système, une hypothèse, ce n'est point un fait. L'histoire de la philosophie elle-même n'enregistre que des faits. Il n'est pas sans intérêt ni hors de propos de remarquer en passant que l'hypothèse de l'évolution de la philosophie, qui la ramène à la notion d'un germe vivant et organisé, se développant selon des lois naturelles, stables, nécessaires, a quelqu'affinité avec l'éclectisme qui repose, inconsciemment, sur cette même idée, à savoir que la science et la vérité sont unes et vivantes.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait que l'éclectisme a des affinités avec le scepticisme. Celui-ci fondait ses négations concernant la possibilité de la connaissance sur les contradictions inconciliables que présentent entre

dont il jetait alors les fondements, ou plutôt sur une philosophie qui consiste à fondre plusieurs systèmes en un seul ». Il n'y a pas un mot de cela dans le texte de Porphyre que voici : « ἐν τούτοις δὲ ἦν καὶ Ποτάμων οὗ τῆς παιδεύσεως φροντίζων πολλάκις ἂν καὶ μέτρα ποιοῦντος ἠκροάσατο », ce qui signifie que Potamon était pupille de Plotin, que ce dernier surveillait son éducation, prenait intérêt à ses travaux, et n'aurait même pas dédaigné d'entendre les vers que composait le jeune homme.

[1] C'est sur ce principe qu'est construite l'*Histoire de la Philosophie des Grecs* de Zeller.

Digitized by Google

eux les différents systèmes philosophiques qui se sont proposé de l'expliquer. La nécessité de réfuter leurs arguments sceptiques avait ramené forcément l'attention sur ces anciennes doctrines. Antiochus avait tiré de cette étude profonde une conviction opposée à celle des sceptiques. Les grands philosophes du passé, si l'on sait en comprendre la vraie doctrine, si l'on va jusqu'au fond des idées qu'ils développent, sont au contraire réellement d'accord entre eux. Les oppositions, les contradictions qu'on s'efforce de relever ne sont que des différences d'exposition, de technologie, qu'une étude plus approfondie des choses mêmes fait disparaître.

Il était difficile à des esprits doués du sens philosophique de maintenir longtemps et absolument cette position ; mais sans manquer à la vérité historique, sans nier les divergences réelles, radicales en certains points et irréductibles des systèmes antérieurs, sans contester leurs erreurs communes ou particulières, on pouvait bien admettre qu'il y a du vrai dans chacun d'eux. Les anciens, dont Antiochus a ramené l'étude et fondé l'autorité, ont pu se tromper et se sont en effet souvent trompés ; mais ils ont pu trouver certaines vérités, et en effet ils en ont trouvé. Comment supposer que tant et de si nobles esprits aient fait pendant tant de siècles de si magnanimes efforts et qu'ils aient tous travaillé en vain ? N'y a-t-il pas lieu de croire que si l'on recherche dans les philosophies du passé les vérités qui s'y trouvent disséminées et dispersées, si on parvient à les dégager des erreurs qui s'y mêlent, on pourra former, en les réunissant, un ensemble de doctrines qui satisfassent la raison. Je dis un ensemble : une somme de vérités, plutôt ; car la nécessité d'une organisation systématique, d'un tout systématisé et organisé, ne semble pas avoir été envisagée par les éclectiques comme une conséquence de leur principe. Ils n'en sentent pas le besoin ; ils paraissent croire que le caractère de la vérité étant d'être toujours et partout d'accord avec elle-même, les vérités particulières qu'ils recueillent et ramassent se fondent et s'organisent naturellement toutes seules, par le seul fait de leur rapprochement et de leur contact, et trouvent en elles-mêmes le principe d'unité qui est nécessaire à une conception systématique. Peut-être aussi et plus probablement encore, ils ne sentent pas ce besoin d'unité scientifique, ce qui dénote leur impuissance, et explique qu'ils n'ont jamais pu être que des commentateurs et des critiques. Leur méthode, au fond, se borne à rechercher les doctrines qui leur plaisent le mieux, τὰ ἀρέσκοντα, c'est-à-dire sans doute celles qui résistent le mieux à l'effort de leur propre raison, ou à l'effort de la critique générale. Mais ce choix, cette séparation de l'ivraie et du bon grain, la puissance de distinguer la vérité noyée et comme perdue au milieu des erreurs, impliquent la possession d'une unité de mesure, d'un principe de discernement, d'un critérium.

Ce critérium ne peut pas être le résultat de la connaissance, puisqu'il

Digitized by Google

la précède, la guide et la rend seul possible. Il faut donc poser tacitement en principe que tout homme possède, par cela seul qu'il est homme, et quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, une mesure pour distinguer le vrai du faux. Cette mesure ne peut être qu'un système de vérités premières, données ou déposées immédiatement dans la conscience, encore que confusément aperçues par elle et plutôt senties qu'aperçues. On peut concevoir cette immédiatité de deux manières : elles peuvent dériver, il est vrai, de l'expérience, mais d'une expérience instinctive, résultat nécessaire et immédiat du simple contact de l'esprit avec les choses, et être ainsi antérieures à toute culture, puisqu'elles ne seraient produites par aucun appareil logique et scientifique. C'est ainsi, nous l'avons vu, que les Stoïciens concevaient leurs φυσικαὶ ἔννοιαι. On peut aussi, pour expliquer la présence en tout homme des vérités universelles et nécessaires, admettre l'hypothèse platonicienne, d'après laquelle elles nous sont données par une participation directe d'êtres supérieurs, placés au-delà comme au-dessus de la nature. Cette communication est surnaturelle, bien que Platon ait cherché à l'expliquer par l'hypothèse que l'âme elle-même est une sorte d'idée ou d'essence supra-naturelle, dont la communication avec le monde divin des idées est en quelque sorte naturelle, puisqu'elle résulte d'une affinité de nature. Mais ceux qui n'admettaient qu'une partie de la théorie des idées, à savoir l'origine surnaturelle des vérités premières, étaient entraînés à admettre également une révélation. Aussi les théories psychologiques des éclectiques, surtout des pythagoriciens et des platoniciens, sont-elles marquées d'un caractère toujours grandissant de crédulité superstitieuse et d'opinions théosophiques. Le scepticisme avait contribué pour sa part à faire naître et à développer cette tendance, en ébranlant la confiance de la raison en elle-même. Il y a un tel besoin pour l'esprit de se reposer dans une certitude, qu'à défaut de principes rationnels, il accepte les solutions les plus mystiques et toutes les conséquences qui en dérivent. Nous verrons s'opérer, dans le sein même du platonisme éclectique, cette transformation du sens philosophique en esprit théosophique, et encore plus puissamment dans les Écoles pythagoricienne, juive et chrétienne.

Un autre caractère marque le mouvement philosophique de cette période. Le principe général qui le produit et le gouverne implique un retour vers l'étude approfondie des sources, des monuments originaux du passé, particulièrement de Platon et d'Aristote, depuis longtemps déjà négligés ou mal connus. C'est le règne qui commence de l'érudition, de l'histoire, de l'exégèse, de la critique. Comme le dit Sénèque : *quæ philosophia fuit, philologia facta est.* Bien que les problèmes psychologiques relatifs à l'âme, à la connaissance et à la vie tiennent toujours la place prédominante, l'étude de Platon et d'Aristote fait revivre quelqu'intérêt pour les questions négligées de la métaphysique

Digitized by Google

et de la physique générale. On ne doute plus que l'homme soit capable de trouver la vérité, sinon universelle et absolue, du moins dans de certaines limites. On est même disposé à croire de plus en plus qu'elle a été découverte par les efforts des anciens, et qu'il ne s'agit plus que d'en rechercher les éléments épars et dispersés. Le principe éclectique se précise et s'accentue avec plus de force et une plus grande conscience : « Ce qu'on appelle philosophie, dit Clément d'Alexandrie, ce n'est pas la doctrine platonicienne ou la doctrine péripatéticienne ou la doctrine stoïcienne, mais l'ensemble des vérités qui ont été professées dans chacune de ces écoles. Ce système, ce choix, voilà pour moi la philosophie [1] », et Justin [2] à son tour : « Bien des gens ignorent ce que c'est que la philosophie ; s'ils le savaient, ils ne seraient ni platoniciens, ni stoïciens, ni péripatéticiens, ni logiciens [3], ni disciples de Pythagore ; car toute cette science de la philosophie est une et aboutit au même résultat ». Et quel est ce résultat un et commun, Lactance va nous le dire : « Si quelqu'un rassemblait toutes les vérités éparses chez tous les philosophes et n'en faisait qu'*un corps*... cet homme n'aurait pas des sentiments différents des nôtres [4]. »

Ainsi l'éclectisme devient synonyme de philosophie, et pour quelques-uns même synonyme de la foi chrétienne, de la vérité religieuse, en laquelle ils voient renaître vivifiés par un autre esprit et organisés par la puissance de cet esprit en *un corps*, toutes les vérités que la science profane du passé avait déjà découvertes. L'éclectisme s'accorde parfaitement avec la nouvelle doctrine, en ce que leur principe commun est que la vérité n'est plus à chercher, qu'elle est toute trouvée ; il n'y a plus qu'à la comprendre et à y croire. On comprend la faveur avec laquelle il est accueilli par les adeptes du christianisme, qui ont bien conscience une sorte de reconnaissance, qu'il a été et un précurseur de leurs idées et un préparateur de leur triomphe.

Le rôle philosophique de l'éclectisme est sans éclat et sans profondeur ; la période qu'il remplit de son activité n'a été féconde ni en grands esprits ni en œuvres considérables. Cela était donné dans la conception même de

[1] *Stromat.*, I, 228; *id*, VI, 642, a. ὅσα εἴρηται παρ'ἑκάστῃ τῶν αἱρέσεων τούτων καλῶς... τοῦτο τὸ σύμπαν τὸ ἐκλεκτικὸν, φιλοσοφίαν φημί.

[2] *Dialog. c. Tryph.*

[3] Pierre Leroux (*Préf. de la Réfut. de l'Éclectisme*, p. 53) traduit λογικοί par rationalistes purs. C'est un contre-sens. Ce terme désigne parfois une secte de médecins qui prétendaient, *par le raisonnement*, pouvoir remonter des symptômes expérimentalement constatés aux causes invisibles des maladies et déduire de ces causes les remèdes. Sext. Emp., *adv. Math.*, VIII, 156. ὑπὸ τῶν Δογματικῶν φιλοσόφων καὶ τῶν λογικῶν ἰατρῶν πέπλασται. Ici il désigne les philosophes qui, des trois parties de la philosophie, physique, éthique et logique ou dialectique, considéraient cette dernière, c'est-à-dire la théorie de la méthode et du raisonnement comme la première et la principale. Sext. Emp., *adv. Math.*, VIII, 21-24, elle avait pour objet τὴν περὶ τῶν κριτηρίων καὶ τῶν ἀποδείξεων θεωρίαν.

[4] Lact., *Div. Inst.*, VII, c. 2.

Digitized by Google

la méthode qu'il appliquait à la science et dans le principe dont il partait pour la construire. Il est évident que ce principe énervait l'effort de la pensée, y étouffait le germe de l'originalité. L'espoir de la découverte est capable d'entretenir et de stimuler les forces vives de l'esprit, et la tâche modeste et humble que se proposait l'éclectisme ne pouvait pas tenir la place de ce puissant ressort. C'était déjà un élément de faiblesse, sinon d'impuissance : il y en a d'autres. On peut dire, à un certain point de vue et dans une certaine mesure, que le principe est faux.

Les thèses philosophiques, extraites des systèmes antérieurs, et dans lesquelles on a cru reconnaître la marque de la vérité, n'ont un sens précis, n'ont vraiment leur sens que dans le tout organique dont elles sont des membres et où elles remplissent une fonction logique, propre et spéciale. Introduites comme de vive force dans un autre corps de doctrines, quelquefois même simplement juxtaposées, sans lien entr'elles ni avec un principe supérieur d'organisation, elles perdent leur valeur, leur signification, leur vie; bien plus elles résistent par certains côtés à la fusion qu'on veut leur imposer; elles s'excluent réciproquement les unes les autres et se repoussent. Il est impossible de les ramener à l'unité sans renoncer au principe même de l'éclectisme. Ce n'est plus qu'un amalgame de propositions disparates dont le rapprochement forcé ou fortuit, le contact presque mécanique et formel ne fait que mieux ressortir la contradiction interne, quelqu'effort que fasse la logique externe pour la dissimuler, et cette contradiction qui, malgré tout, finit par se révéler, ruine l'autorité de chacune et de toutes.

Cependant peut-on dire que l'éclectisme a été pour la philosophie un moment absolument stérile, sans aucune valeur, sans aucune utilité? Je n'en crois rien. Au fond l'éclectisme, c'est l'histoire et l'histoire critique de la philosophie; elle ne se confond pas assurément avec la philosophie même ; peut-on dire qu'elle est réellement inutile à ses progrès et à sa constitution ? Quel philosophe aurait aujourd'hui la prétention de construire un système, si original qu'il le veuille croire, qui ne tiendrait aucun compte de ce qu'ont pensé Platon et Aristote dans l'antiquité, Bacon, Descartes, Leibnitz et Kant dans les temps modernes. Mais pour profiter de leurs découvertes et se garder de leurs erreurs, il faut avoir pénétré et rayonné dans tous les sens de leurs idées. L'interprétation, l'exposition, la critique même des doctrines spéciales à une École par les adhérents de cette École ne vont jamais jusqu'au fond des choses. Involontairement, inconsciemment l'autorité du maître, l'empire qu'exercent des principes une fois admis imposent une sorte de respect qui voile la réalité. Pour déchirer ce voile il faut une hardiesse qui manque à ceux qui sont enfermés et comme emprisonnés dans le cercle toujours exclusif d'une École, et que possédera tout naturellement celui qui n'appartient à aucune. On n'a pas assez remarqué que l'éclectisme enferme l'obligation de se livrer à une critique universelle et approfondie des

Digitized by Google

thèses philosophiques, puisqu'il a conscience qu'il aura autant d'erreurs à éliminer que de vérités à recueillir. L'éclectique ne se contente pas de regarder les systèmes du dedans ; il les examine aussi du dehors ; il y entre, mais il en sort. Cette indépendance lui permet une impartialité comme une bienveillance générales, un examen plus approfondi et plus consciencieux. Une école est toujours une espèce de secte et d'église, exclusive, intolérante et injuste.

Si au point de vue de la vérité historique, il importe de ne pas méconnaître les différences caractéristiques des systèmes très définis, comme était entraîné à le faire Antiochus, s'il est vrai qu'on ne formera jamais une philosophie vivante avec une mosaïque de fragments détachés et arrachés des doctrines les plus contraires, l'idée confuse et vague sur laquelle repose l'éclectique n'est-elle pas fondée ? N'est-il pas nécessaire de croire que les vérités philosophiques, à quelque système qu'elles appartiennent et qu'elles aient été empruntées ne peuvent ne pas s'accorder entre elles, encore que leur unité, leur lien organique pour le moment nous échappe. La vérité est toujours d'accord avec elle-même [1].

L'éclectisme n'est pas seulement un organe de critique approfondie et impartiale : il est par son essence même un organe de diffusion, de vulgarisation. La philosophie vivante ne doit pas être le monopole et le privilège des Écoles et des philosophes de profession ; même considérée au point de vue spéculatif, elle veut se répandre et illuminer le plus grand nombre possible des esprits ; c'est par l'éclectisme qu'elle y parvient, qui, par ses procédés d'exposition et d'exégèse critique, par ses méthodes comparatives, les abondants développements de ses commentaires, se met volontiers au niveau des intelligences ouvertes à la culture générale. C'est par les travaux des éclectiques que les doctrines fondamentales de la psychologie de Platon, de la métaphysique et de la logique d'Aristote, de la morale des Stoïciens font aujourd'hui partie, comme par une transmission héréditaire, de la constitution des esprits cultivés. Nous ne pensons guère qu'avec les idées de ces grands penseurs. Ils mènent nos esprits. On disait de Chrysippe que si l'on effaçait de ses livres les citations des anciens, il n'y resterait que du papier blanc. On pourrait dire que si l'on supprimait de nos opinions philosophiques les pensées que nous ont communiquées, de ces grands maîtres, les vulgarisateurs éclectiques, notre esprit, au moins sous le rapport philosophique, serait véritablement une table rase.

L'éclectisme est le lot de tous les hommes qu'Épicure appelle de second ordre, parce que chez eux les idées les plus contradictoires se rapprochent sans qu'ils éprouvent le besoin de les unir ou de les lier : ce qu'ils ne pourraient faire qu'à la condition de posséder un principe supérieur,

[1] Arist., *Anal. Pr.*, I, ch. 32, p. 47, a. 8. δεῖ γὰρ πᾶν τὸ ἀληθὲς αὐτὸ ἑαυτῷ ὁμολογούμενον εἶναι πάντῃ. Id., *Ethic. Nic.*, I, 18. τῷ μὲν γὰρ ἀληθεῖ πάντα συνᾴδει τὰ ὑπάρχοντα.

Digitized by Google

dans les développements duquel les contraires pussent trouver leur conciliation et leur harmonie, c'est-à-dire à la condition précisément de n'être pas de second ordre. Les grands penseurs, eux aussi et les plus originaux, Plotin, par exemple, ont incorporé dans les membres de leurs systèmes maintes doctrines de leurs prédécesseurs. Porphyre le remarque en ce qui concerne Plotin, qui a mêlé dans sa construction philosophique les idées stoïciennes et péripatéticiennes au platonisme qui en est le fondement. Mais ces idées sont tellement absorbées et fondues avec les siennes mêmes, elles en sont ou en paraissent tellement le développement naturel et organique que c'est à peine si on reconnaît leur origine étrangère[1]. Aussi est-ce une vue très fausse et superficielle de considérer le système des Alexandrins comme une philosophie éclectique, produite, avec conscience, par agrégation de théories particulières, choisies dans les philosophies antérieures. On est revenu et avec raison de ce jugement qui n'appréciait pas à sa vraie valeur la grande originalité de la puissante synthèse d'Ammonius Sakkas et de Plotin.

Ceux que nous considérons comme vraiment éclectiques n'ont pas eu de pareilles et aussi vastes conceptions. Il ne faudrait pas non plus trop mépriser leur œuvre et la réduire à une pure compilation, sans aucun principe d'unité. Sauf quelques indépendants qui ne se rattachent à aucune doctrine, comme Galien, et que Diogène[2] appelle les isolés, οἱ σποράδην, tous se réclament d'une École particulière et font profession de lui rester fidèles. Il y a là un lien au moins formel et nominal, et comme un centre autour duquel s'ordonnent tant bien que mal leurs idées empruntées. Mais cette unité est plus apparente que réelle; car la distinction des Écoles et leur séparation ne repose presque sur rien, par suite de leurs emprunts communs et réciproques. On lit et on commente dans l'École platonicienne les livres de Chrysippe et d'Aristote, comme dans l'École d'Aristote les livres des Stoïciens et les dialogues de Platon. Il en est beaucoup parmi les éclectiques qu'on ne sait dans quelle École placer, et qu'on pourrait avec la même vraisemblance placer dans l'une ou dans l'autre[3]. Les principes particuliers à chaque École sont impuissants à opérer la soudure, précisément dans la mesure où ils restent caractéristiques et distincts. Pour y ramener, pour en déduire des théories empruntées à d'autres, on est obligé d'élargir les principes généraux propres, et d'altérer par une interprétation raffinée et subtile les thèses particulières qu'on y veut coudre. Ces altérations, où se font jour les idées personnelles de quelques-uns d'entre eux, ne sont pas pour la philosophie toujours sans profit ni sans quelque originalité. C'est même une

[1] Porphyr., *Vit. Plot.*, 14. ἐμμέμισται δ'ἐν τοῖς συγγράμμασιν καὶ τὰ Στωϊκὰ λανθάνοντα καὶ τὰ Περιπατητικά.

[2] Diog. L., VIII, 91.

[3] Diels, *Doxogr. Gr.*, p. 81, n. 4. Quam fluctuaverit ista ætate sectarum discrimen, docet illud de Antiocho : ὅτι ἐν Ἀκαδημίᾳ φιλοσοφεῖ τὰ Στωϊκά. Sext. Emp., *Hyp.*, I, 235.

Digitized by Google

raison de ne consulter leurs commentaires qu'avec prudence et défiance, quand on n'a pour objet que la vérité historique et la physionomie réelle des doctrines. Au point de vue de la philosophie même, une étude sérieuse de ce qui nous reste de leurs travaux[1] ne sera peut-être pas sans quelque intérêt ou du moins sans quelqu'utilité.

Nous garderons dans cette analyse critique la distinction officielle des écoles, malgré ce qu'elle a de flottant et d'incertain, et nous étudierons successivement dans l'ordre suivant :

1. La Psychologie des Platoniciens éclectiques.
2. La Psychologie des Péripatéticiens éclectiques.
3. La Psychologie des Pythagoriciens éclectiques ou néo-Pythagoriciens.
4. La Psychologie des Éclectiques isolés, οἱ σποράδην.
5. Enfin la Psychologie des Écoles Juive et Chrétienne.

CONFÉRENCES D'ARCHÉOLOGIE RÉGIONALE

(Leçon d'ouverture)

—

LES TEMPS PRÉHISTORIQUES

MESSIEURS,

L'historien qui s'en tient à l'étude des périodes les plus rapprochées de nous n'est guère embarrassé que par l'abondance des témoignages à entendre et à confronter ; mais celui qui essaie de pénétrer plus avant dans le passé ne tarde pas à s'apercevoir que les documents deviennent, à mesure qu'il avance, d'abord de moins en moins nombreux, puis de plus en plus rares. S'il remonte à vingt et quelques siècles en arrière, chartes et chroniques lui font enfin, pour notre pays, absolument défaut, et il se trouve en plein dans ce que naguère on appelait la nuit des temps.

L'archéologie a pour mission non seulement de combler ces lacunes de nos anciennes annales, mais de porter quelque lumière jusque dans ces temps que n'éclaire aucun texte et que ne jalonne aucune date.

[1] Nous en savons peu de choses ; presque tous les documents originaux de cette période sont perdus, comme ceux d'ailleurs des Stoïciens, de la Nouvelle-Académie et de la plupart des Sceptiques.

Digitized by Google

Ce qui lui tient lieu de chartes et de chroniques ce sont les choses elles-mêmes, c'est-à-dire les objets infiniment variés et les monuments de toute sorte que les générations ont successivement laissés à la place où elles ont vécu, et qui pour nous témoignent de leur genre de vie, de leurs goûts, de leurs croyances, de leur industrie, de la nature et du degré de leur civilisation. Ces documents ne nous sont parvenus d'ordinaire que mutilés et par fragments ; mais l'archéologue sait interroger ces débris; il les rapproche, les compare, les interprète les uns par les autres et reconstitue ainsi le passé avec ce qui subsiste du passé.

S'il est prudent, patient, désintéressé, il peut arriver par cette voie à un degré de certitude que le document écrit lui-même ne donne pas toujours.

L'archéologie, qui naguère n'était qu'un auxiliaire de l'histoire, plus particulièrement chargé de nous renseigner sur l'état des arts et de l'industrie à chaque époque, a, en outre, aujourd'hui, comme vous venez de le voir, un domaine exclusivement à elle, domaine très riche, bien plus étendu que celui de l'histoire et qu'on ne saurait encore mesurer.

L'humanité, en effet, a depuis un demi-siècle, fait une découverte qui lui a causé une certaine émotion : elle a appris qu'elle n'était plus jeune. Quelques-uns le soupçonnaient déjà ; mais c'est un savant de province, Boucher de Perthes qui, preuves en main, a forcé la conviction à cet égard et démontré que nous dations des temps quaternaires.

Le domaine de l'archéologie s'est agrandi d'autant.

Extraordinairement vieillis tout d'un coup, nous en prenions pourtant notre parti et tous, ou presque tous, nous consentions à une rectification de notre état civil en ce point, lorsqu'on nous dit que cela ne suffisait pas; que nous étions plus vieux encore; que l'homme n'avait pas seulement assisté au charriage des premières alluvions de nos rivières, mais que, longtemps auparavant, il avait déjà été témoin d'autres phénomènes géologiques : il aurait traversé tout entière la période glaciaire, et il était là, à ce qu'on assure, lorsque la mer, de grands lacs ou de puissants courants amenèrent ou laissèrent déposer sur une grande partie de notre ancien sol les couches dites tertiaires.

Nous voilà donc dès le début en présence d'une question difficile. Je me hâte d'ajouter que je n'ai pas à la traiter ici; car si, depuis un quart de siècle, on a prétendu avoir trouvé la trace de l'homme tertiaire ou l'homme tertiaire lui-même en vingt endroits différents, dont une douzaine en France, personne encore ne l'a rencontré dans la région que nous avons à étudier.

Digitized by Google

Du reste, il faut bien le dire, ces nombreuses découvertes, très concluantes au début, ont, en général, perdu assez vite leurs vertus probantes et ne témoignent plus guère que du zèle de ceux qui les ont faites.

On convient aujourd'hui que la main de l'homme n'est pour rien dans les stries, les incisions, les entailles et la cassure de certains ossements tertiaires sur lesquels on avait cru d'abord la reconnaître.

Quant à l'homme tertiaire en personne, on le découvre de temps à autre, mais il s'évanouit toujours à la discussion. Je dois pourtant ajouter qu'en ce moment il y a un homme tertiaire, celui de Castenodolo, qui fait assez bonne contenance devant la science, sans réussir toutefois à se faire accepter de tous.

Le meilleur argument en faveur de cette extrême antiquité, celui qui, chez tout esprit non prévenu, produit le doute s'il n'entraîne pas la conviction, ce sont encore les silex craquelés par le feu ou éclatés qu'on a trouvés dans les terrains de cette période. C'est-à-dire que la question en est à peu près au point où elle était en 1867, lorsque l'abbé Bourgeois présenta au Congrès archéologique international de Paris les pièces qu'il avait extraites des marnes tertiaires de la Beauce, à Thenay, près de Pontlevoy.

En somme, il serait, pour le moment, plus prudent de dire que l'existence de l'homme à l'époque tertiaire est possible, probable même si l'on veut. Tout ce qui est nécessaire à sa subsistance existait déjà et, d'un autre côté, rien dans les conditions climatériques de cette période, pour autant que nous les pouvons connaître, ne s'opposait à ce qu'il y pût vivre.

Mais cette question de l'homme tertiaire, déjà difficile, s'est depuis quelque temps compliquée d'une autre non moins ardue et beaucoup plus grave : les silex sur lesquels on a cru reconnaître un travail intentionnel sont-ils l'œuvre de l'homme tel que nous le connaissons, de l'homme tel que nous sommes, à la civilisation près, ou celle d'un être qui, à la fois inférieur à nous et supérieur à ceux dont il serait lui-même descendu, aurait été notre précurseur et notre ancêtre?

Ce n'est plus, vous le voyez, la date de notre venue dans le monde qui est en contestation, c'est notre état civil tout entier.

D'après Darwin nous avons, « selon toute apparence », pour ancêtre un animal d'un groupe marin, « ressemblant aux larves des ascidies actuelles, » et qui « probablement » fut la souche de poissons d'une organisation inférieure. « De ceux-ci doivent s'être formés les autres poissons; puis par un très petit progrès nous arrivons aux amphibies. » Ici il y a un branchement, et « personne, ajoute le célèbre naturaliste, ne saurait dire maintenant par quelle succession les mammifères, les oiseaux et les reptiles dérivent de l'une ou de l'autre des deux

Digitized by Google

classes de vertébrés inférieurs, savoir les amphibies et les poissons. Dans la classe des mammifères, il n'est pas difficile de concevoir. les échelons qui mènent des anciens monotrèmes aux anciens marsupiaux et de ceux-ci aux mammifères ordinaires. Nous arrivons ainsi aux makis, et l'intervalle n'est pas large entre eux et les simiens. Les simiens à leur tour se sont partagés en deux grandes branches, les singes du nouveau monde et ceux de l'ancien. De la dernière branche, à une époque reculée, est sorti l'homme, la merveille de l'univers. »

Nous n'avons aucune compétence pour discuter cette filiation entre le mollusque et l'homme. Nous remarquerons seulement qu'elle commence par une série d'hypothèses et se termine par une affirmation catégorique, où il ne reste plus trace des doutes avoués dans les prémisses. Les naturalistes, de leur côté, disent qu'elle débute par une grosse erreur de fait et quelques-uns ajoutent qu'on n'y trouve pas ce que tout d'abord on y cherche, c'est-à-dire de véritables transitions entre les espèces. Toujours est-il qu'on ne nous a pas encore fait connaître le primate qui aurait le premier su allumer du feu et qui, n'étant déjà plus un singe et n'étant pas encore un homme, serait notre prédécesseur immédiat.

M. Gaudry dit que « s'il venait à être démontré que les silex du calcaire de Beauce recueillis par l'abbé Bourgeois ont été taillés, l'idée la plus naturelle qui se présenterait à son esprit serait qu'ils ont été taillés par les *dryopithecus* », c'est-à-dire par un singe d'un ordre élevé, qui se rapprocherait de l'homme par plusieurs particularités, notamment par sa taille.

Pour M. de Mortillet, au contraire, ces silex sont l'œuvre de ce qu'il appelle l'anthropopithèque Il n'admet pas qu'ils aient été façonnés par le dryopithèque, parce qu'ils sont trop petits pour la grosse main de ce simien, et surtout parce que celui-ci n'a été rencontré que dans un étage supérieur à celui où gisaient les silex. Cette seconde objection du savant professeur n'est peut-être pas très grave contre le dryopithèque, qui a pu exister longtemps et assister à plusieurs formations géologiques ; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'elle se retourne bien plus forte contre son anthropopithèque, qui n'a encore été trouvé ni dans la couche où sont les silex, ni dans celle qui est au dessus, ni dans celle qui est au dessous. C'est au nom d'une loi qu'on affirme son existence, loi qui, à son tour, repose sur des faits supposés ou contestés.

Et cependant cet être dont on ne possède pas le plus petit débri est déjà une famille : on parle d'*Anthropopithecus Bourgeoisii*, d'*Anthropopithecus Ramesii*, d'*Anthropopithecus Riberoii*, trois variétés dont les noms sont empruntés aux savants qui ne les ont point trouvées.

Restons dans la limite des faits acquis.

Demain peut-être on apportera l'anthropopithèque dans un de nos musées. On n'aura alors qu'à le mettre sous son étiquette toute prête et,

Digitized by Google

quelque misérable qu'il ait pu être de son vivant, nous n'hésiterons point à le reconnaître pour un de nos aïeux ; mais en attendant et pour résumer nous dirons :

Si l'apparition d'une espèce quelconque, et de l'homme en particulier, est un fait que nous essayons vainement de nous expliquer, il y a quelque chose qui ne dépasserait pas moins nos moyens de comprendre, c'est la transformation par laquelle un mollusque inférieur, une outre de mer, serait devenue parallèlement l'oiseau qui vole et l'homme qui pense, tout en restant une ascidie au fond des mers, transformation qui, du reste, laisserait tout aussi inexpliquée l'apparition de cette ascidie elle-même ou celle de notre premier père commun, c'est-à-dire l'origine de la vie sur la terre.

Vers la fin de la période tertiaire un phénomène dont les causes sont encore insuffisamment expliquées donna à nos contrées la configuration et le relief qu'elles ont gardés depuis sans grand changement : des pluies diluviennes et persistantes couvrirent le pays de nappes d'eau, qui, en s'écoulant, creusèrent les vallées et dessinèrent tout notre système hydrographique.

Au début des temps quaternaires nos rivières remplissaient entièrement leurs vallées dont elles ont depuis cédé la plus grande partie aux prairies et à la culture. Le Clain sous Blossac avait sept ou huit fois sa largeur actuelle ; la Charente à Angoulême était large de plus d'un kilomètre ; en amont de Jarnac elle en avait près de quatre.

La Vienne, la Gartempe, la Creuse et la Charente, nées sur les pentes du massif central, roulent des fragments de roches cristallines et des sables quartzeux qu'elles en ont amenés par étapes successives ou que les averses torrentielles ont repris au tertiaire primitif des plateaux voisins. Le Clain, qui vient de moins haut, charrie surtout des galets calcaires avec quelques rognons de silex, empruntés les uns et les autres à ses bords.

Ces alluvions ont quatre à cinq mètres d'épaisseur. Celles de la Charente à Jarnac atteignent sept mètres.

Mêlés à ces graviers, que maintenant on exploite pour l'empierrement des routes, on trouve, dans les couches les plus profondes, les débris d'une faune très différente de la nôtre. Ce sont, entre autres, l'éléphant, le rhinocéros, l'auroch, l'ours, l'hyène.

Dans ces mêmes dépôts et datant, par conséquent, du même temps que ces animaux d'espèces éteintes ou émigrées, on rencontre des éclats de silex grossièrement façonnés en forme de coin, de pointe ou de grattoir. Ces animaux, comme ceux des âges antérieurs, ne nous ont transmis que leur dépouille ; mais le silex ainsi travaillé, suivant une

Digitized by Google

intention arrêtée et bien évidente, annonce qu'il y a maintenant au milieu d'eux un être qui dispose d'une faculté particulière, aussi différente de leur instinct que de sa propre force musculaire.

Cette fois, il n'y a pas à en douter : c'est l'Homme.

L'homme, c'est dans la nature un règne supérieur qui commence et dont les autres vont devenir tributaires. Le végétal, qui s'efforce d'étendre ou de garder sa place, l'animal, qui cherche ou défend sa pâture, auront dans le nouveau venu leur plus redoutable ennemi ou un auxiliaire intéressé, selon qu'il jugera utile de favoriser leur développement ou de se débarrasser d'eux. Déjà le minéral a fourni dans l'éclat de pierre la première arme pour cette lente conquête, et c'est dans l'arsenal des inépuisables et mystérieuses ressources de ce règne inférieur que le conquérant, à chaque étape, viendra chercher de nouveaux moyens : aujourd'hui la pierre, demain les métaux, après-demain la houille.

Demain, c'est dans mille ans, dans dix mille ans peut-être ; car, pour avancer, l'homme a besoin d'accumuler ses forces, non celles du corps, qui resteront ce qu'elles sont, mais celles des facultés propres à son espèce, seule capable de fixer les résultats obtenus et qui, ainsi capitalisés, puis transmis d'une génération à l'autre, deviendront la base toujours plus large d'opérations toujours plus hardies.

Nous allons assister aux premiers efforts ; mais auparavant il convient de délimiter le champ de nos investigations et de jalonner l'espace que nous avons à parcourir.

Ce cours a pour objet l'étude des âges préhistoriques dans le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois.

Ces temps se divisent en deux grandes périodes : la période quaternaire ou paléolithique et la période néolithique ou de la pierre polie.

La première est de beaucoup la plus longue et, ne pouvant en supputer la durée, même à des centaines de siècles près, on a essayé du moins de la subdiviser. La division la plus simple et que nous adopterons est celle qui partage ce premier âge en quaternaire inférieur et quaternaire supérieur.

Mais, pour si larges que soient ces divisions, nous n'en croyons pas moins devoir faire remarquer que nulle part, pas plus avant l'histoire que dans l'histoire, il n'y a de véritables coupures chronologiques. On constate seulement des transitions plus ou moins rapides, des arrêts plus ou moins longs, des évolutions plutôt que des révolutions. A la distance où nous sommes des âges que nous avons à étudier, les contours ne peuvent plus avoir rien d'arrêté ; les horizons fuient, pour ainsi dire, les uns derrière les autres, séparés par des nuances et non par des lignes, et en voulant mettre trop de précision dans nos démarcations, nous pourrions bien aller à l'encontre de l'exactitude.

A.-F. LIÈVRE.

Digitized by Google

LE CRITON

Comme tous les dialogues philosophiques composés par de grands écrivains, le Criton se prête à deux genres d'études. On peut analyser l'idée même et apprécier la doctrine de Platon sur l'obéissance aux lois : c'est l'affaire du philosophe. S'appliquant à de moins hauts problèmes, le littérateur peut chercher de quelle manière est exprimée cette idée, par quels moyens elle est mise en lumière, quels tons divers prend le dialogue, quelle part y est faite à la raison, à l'imagination, au sentiment; en un mot, quelle est dans cet ouvrage la rhétorique de Platon.

L'entretien commence par une rencontre familière des deux personnages. Socrate s'éveille dans la prison et trouve son ami qui l'attend, assis à ses côtés.

« SOCRATE. — Comment, Criton ! te voilà de si bonne heure ! N'est-il pas très tôt?

CRITON. — Oui, précisément.

SOCR. — Quelle heure au juste?

CR. — Le crépuscule est encore sombre.

SOCR. — Je m'étonne que le gardien de la prison ait consenti à t'introduire.

CR. — C'est qu'il me connaît déjà bien, Socrate, à cause de mes fréquentes visites : d'ailleurs il m'a quelques obligations.

SOCR. — Es-tu là depuis longtemps?

CR. — Depuis assez longtemps.

SOCR. — Alors pourquoi ne m'avoir pas réveillé, au lieu de t'asseoir près de moi en silence?

CR. — A Dieu ne plaise, Socrate ! Je ne voudrais pas à ta place être privé de sommeil dans une pareille angoisse. Mais je t'admire depuis longtemps en voyant comme tu dors doucement, et c'est à dessein que je ne t'éveillais pas pour te laisser jouir de ces instants si doux »

Nous sommes déjà gagnés. Ces héros philosophiques sont bien des hommes de notre race, soumis aux faiblesses humaines et s'occupant des petites réalités de l'existence : ainsi nous assistons presque au sommeil de Socrate, et nous comprenons à demi-mot que, pour vaincre le geôlier, Criton a eu recours au vulgaire et éternel moyen qui n'est point tombé en désuétude depuis 2000 ans. Ils parlent simplement et sans prétention, comme le font encore deux amis heureux de se voir. Ils nous inspirent de la sympathie, car leur délicatesse morale apparaît discrètement dans leurs premiers mots : Criton a respecté le sommeil de son

Digitized by Google

ami avec une sollicitude quasi maternelle, et Socrate regrette d'avoir perdu en dormant quelques instants d'une si chère présence.

Comme la beauté morale, la poésie des choses est marquée d'une touche précise : l'entrevue commence à la fin de la nuit, à cette heure sombre encore et silencieuse où l'aube va paraître. Ce sujet mériterait vraiment d'inspirer quelque peintre de notre école classique, quelque descendant, s'il en est, de David et d'Ingres; il nous ferait voir les deux Athéniens, chacun avec son expression propre, l'un triste et aimant, l'autre calme et grave, engageant leur entretien suprême dans cette prison à peine éclairée par les premières lueurs du jour.

Ce court début nous fait connaître les personnages avec leur caractère, le lieu et l'heure du dialogue. On dirait la 1re scène d'une tragédie bien faite. La comparaison peut-elle se poursuivre? une action émouvante se cacherait-elle sous ces paroles? un intérêt grave naîtrait-il et nous tiendrait-il en suspens jusqu'à la fin?

Criton est venu pour annoncer à Socrate qu'on a vu le vaisseau au cap Sunium, ce vaisseau fatal dont le retour marque les exécutions athéniennes. Il entrera ce soir au port, et demain il faudra mourir.

« Eh bien! mon cher Socrate, il en est temps encore, laisse-toi persuader et laisse-toi sauver. » (Ch. III.)

Criton va entreprendre cette œuvre; il va essayer, par un dernier effort, de faire fléchir la volonté de son maître; il va donner l'assaut suprême, tandis que derrière la porte le geôlier commence à broyer la ciguë. Qui donc triomphera? L'amitié réussira-t-elle à vaincre les nobles scrupules de la sagesse? la sagesse saura-t-elle arrêter les touchants élans de l'amitié?

Le disciple de Socrate sait bien que les accents de la tendresse suppliante ne suffisent pas pour le convaincre; il lui faut des raisons: Criton n'en manque pas.

D'abord, quelle douleur pour ses amis, pour Criton tout le premier! (Ch. I et III.) Puis, on va gloser dans le public : on les accusera de lâcheté et d'avarice; cependant il faudrait si peu d'argent pour gagner les juges! Criton est prêt à donner sa fortune. Si Socrate refuse ce sacrifice, les disciples venus des villes voisines sont décidés à le faire : un seul, Simmias, de Thèbes, a apporté ce qu'il fallait; Cébès est tout disposé aussi, ils le sont tous (Ch. III et IV.)

Socrate est-il inquiet de ce qu'il deviendra après son évasion? Tout est prévu : il passera en Thessalie, où Criton a des amis qui le traiteront selon son mérite. (Ch. IV.)

Devenant plus pressant, Criton arrive aux plus graves arguments, à ceux qui sont tirés, non plus de l'intérêt, mais de la morale. Socrate a-t-il le droit de renoncer à son salut, a-t-il le droit de quitter ses enfants et de les abandonner au malheureux sort des orphelins? En un mot, par son obstination, il se couvrira de honte, lui et ses amis.

Digitized by Google

« Réfléchis donc, ajoute Criton, ou plutôt ce n'est plus l'heure de réfléchir, il faut avoir réfléchi. Il n'y a qu'un parti à prendre : il faut que tout soit fait la nuit prochaine. Si nous avons la moindre hésitation, l'affaire devient impraticable et impossible. Socrate, obéis-moi donc entièrement, et n'agis pas autrement. » (Ch. V.)

Par cette aptitude philosophiqne jointe à l'entente pratique des détails matériels, Criton représente bien le caractère athénien. Par ce mélange si naturel de raisons élevées et d'arguments ordinaires, il incarne la moyenne des hommes, et nous nous attachons à lui parce qu'il nous semble qu'en sa place nous n'aurions pas d'autres sentiments. Il se montre ami tendre, dévoué et intelligent. ce qui nous fait plaisir ; sensible à l'opinion publique, ce qui nous console, et nous aimons à reconnaître dans cette âme généreuse et timide, qui est capable de grandeur sans pouvoir dominer toutes les petitesses, cet alliage de qualités et de faiblesses, dont chacun de nous pense être composé.

Mais Socrate est-il gagné ? voilà ce qui nous intéresse ; ou bien s'obstinera-t-il donc à mourir, et alors quelles sont les raisons puissantes qui le déterminent à cette héroïque folie ?

Le philosophe se demande si la sollicitude de son ami est conforme à la raison ; c'est elle, ὁ λόγος, qui a été la ligne de conduite de sa vie tout entière, et il veut être fidèle à lui-même jusqu'au bout. Aussi, pour juger sûrement ce cas particulier, il va, selon sa règle, remonter d'abord jusqu'aux principes de la sagesse, puis en suivre logiquement les conséquences. (Ch. VI.) Voilà comment Socrate maintient sur le noble terrain des idées un débat qui aurait pu si aisément s'égarer dans la sentimentalité : nul, plus qu'un homme qui meurt de son plein gré, n'est tenté d'exciter par des mots sonores la pitié ou l'admiration. Ici la philosophie nous sauve de la rhétorique, et le martyr, au lieu de déclamer, va discuter. La dialectique reprend donc encore une fois ses droits, seulement ce n'est pas une dialectique oisive et froide ; elle est animée et comme intérieurement échauffée par les plus nobles sentiments. Si cet homme raisonne si juste sur la nécessité de mourir, c'est qu'il est prêt à boire la ciguë : par un mélange exquis, le sentiment et la raison se trouvent être intimement confondus.

Socrate commence par attaquer le principal sentiment qu'il a distingué chez Criton, la crainte des jugements de la foule. N'ont-ils pas convenu autrefois dans leurs entretiens que l'on devait, pour chaque chose, écouter les gens compétents et mépriser les autres ; dans les exercices physiques, par exemple, « estimer seulement l'opinion des médecins et des maîtres de gymnastique ?... Il ne faut donc pas, mon cher Criton, nous inquiéter si fort de ce que dira de nous la multitude, mais bien de ce que dira celui-là seul qui connaît le juste et l'injuste, celui-là, dis-je, et la vérité elle-même ;..... et même, si la foule peut

Digitized by Google

nous faire périr, ce raisonnement n'en subsiste pas moins. » (Ch. VII et VIII.)

Ce n'est là qu'une réfutation préliminaire. Il faut maintenant répondre par les raisons essentielles et porter un coup décisif.

Socrate entre donc dans le vif du débat. « Ce qui importe avant tout, dit-il, ce n'est pas de vivre, mais de bien vivre », c'est-à-dire selon la justice. Est-il juste, oui ou non, que Socrate s'échappe de la prison ? Telle est l'unique question qui se pose. Aussi convient-il tout d'abord de définir la justice : ne consiste-t-elle point à ne jamais faire de tort à autrui ; dans aucun cas, même dans celui où l'on a été maltraité ? de telle sorte qu'il n'est jamais permis de rendre le mal pour le mal. Socrate s'assure par des demandes réitérées que son interlocuteur admet bien ce principe : son insistance se conçoit ; car le consentement de Criton sur ce point lui livre la clef de la place, il lui suffit à présent de faire voir l'application de la loi générale aux circonstances actuelles. (Ch. VIII, IX, X)

En s'évadant, Socrate fait du tort à sa patrie, telle est la principale idée de la réplique. Mais au lieu de l'exprimer comme les précédentes dans la langue de la conversation philosophique, Platon a eu l'idée de faire parler la patrie elle-même, ou plutôt les lois qui en sont la puissante incarnation. Sans doute on ne peut nier l'artifice du langage, mais la prosopopée des Lois n'est pas une grossière machine de rhétorique, comme un grand nombre de celles qui en ont été imitées ; il est même fâcheux que les rhéteurs aient attaché pour jamais à cette page de Platon leur pédante étiquette. Socrate ne nous montre pas les lois en longs habits de deuil, apparaissant dans la prison pour lui débiter un discours apprêté : un semblable effort d'imagination exaltée ne serait nullement assorti à l'art si naturel de l'écrivain. « Suppose, dit simplement Socrate à son ami, qu'au moment où nous allons nous échapper d'ici, les Lois viennent nous dire : « Dis-nous, Socrate, quelle est ton intention ? » (Ch. XI.)

On ne peut guère amener une figure de langage avec plus de modération.

Le ton des Lois, comme celui de Socrate, n'est autre que le ton même de la conversation. Elles ne déclament pas, elles causent, ainsi que devait le faire un Athénien, avec la même ouverture d'esprit, le même bon sens assaisonné parfois de fine raillerie.

Mais en causant elles interrogent, elles deviennent pressantes, et elles s'élèvent insensiblement et comme sans le savoir, à la vraie éloquence. Elles rappellent d'abord à Socrate que les unes parmi elles ont présidé au mariage de ses parents, et par suite à sa naissance ; les autres ont réglé son éducation physique et intellectuelle, et ainsi n'est-il pas devenu leur enfant, et comme leur esclave ? et mieux encore qu'un père et qu'un maître n'ont-elles pas plus de droits sur lui qu'il n'en a sur elles ? quant à lui, que

Digitized by Google

doit-il faire autre chose, que d'obéir? car il détruirait véritablement la cité en amoindrissant par sa désobéissance les lois qui en font la force.

« Es-tu donc sage à ce point de ne pas savoir qu'aux yeux des dieux et des hommes qui ont quelque raison, la patrie est chose plus auguste et plus sainte qu'un père, qu'une mère et que tous les aïeux ? que l'on doit à la patrie encore plus qu'à un père, le respect, la soumission et les égards, jusque dans sa colère, et qu'il faut l'adoucir par la persuasion, ou faire tout ce qu'elle ordonne, et supporter sans murmure ce qu'elle exige de nous, fût-ce même de nous laisser frapper ou enchaîner ? que si elle nous envoie à la guerre pour y recevoir des blessures ou la mort, nous devons lui obéir ; que la justice le veut ainsi, et que jamais il n'est permis de reculer, ni de céder le terrain, ni d'abandonner son poste ; mais que dans les combats, devant les tribunaux et partout, il faut faire ce qu'ordonne la patrie, et employer les moyens de persuasion que la justice avoue ; qu'enfin si c'est une impiété de faire violence à un père ou à une mère, c'en est une bien plus grande encore de faire violence à la patrie ? » (Ch. XII).

Voilà l'éloquence patriotique, bien éloignée de la rhétorique patriotique, dont on a fait chez les anciens, voire même chez les modernes, un si facile usage.

La victoire est gagnée. Il ne reste qu'à l'achever par quelques raisons appropriées à la personne même de Socrate.

La désobéissance serait d'autant plus grave que les lois athéniennes sont libérales et n'obligent personne à demeurer dans la ville : mais quiconque y reste s'engage par le fait à leur obéir. Socrate y est resté, bien plus il est par excellence l'Athénien d'Athènes ; voilà 70 ans qu'il habite la cité sans s'en être éloigné « plus que les aveugles, les boiteux et les autres estropiés. » (Ch. XIII et XIV).

Enfin il se rendrait ridicule en exil. Les Lois avec une ironie bien fine font une légère description de sa nouvelle existence. Elles nous le montrent arrivant dans une ville voisine, à Thèbes ou à Mégare, considéré aussitôt comme l'ennemi de la constitution, regardé en dessous par tous les citoyens qui sont attachés à leur pays. Quels discours tiendra-t-il ? sans doute les mêmes qu'auparavant ? il dira qu'il faut avoir infiniment de respect pour la vertu, pour la justice, pour la constitution et pour les lois ?

Peut-être aimera-t-il mieux se rendre chez les hôtes de Criton, en Thessalie, dans le pays légendaire de l'indiscipline et de la mollesse. Il amusera les habitants en racontant la plaisante aventure de son évasion costumée. Dans le fond tout le monde sentira du mépris pour ce septuagénaire qui n'a pas hésité à violer les plus grandes lois pour jouir d'un misérable reste de vie : personne n'en parlera jusqu'au jour où il aura blessé quelqu'un, et alors ce sera un concert de paroles humiliantes. Ce vieillard devra s'insinuer dans les bonnes grâces de tous et flatter comme

Digitized by Google

un esclave. Dans cette patrie de la bonne chère le sage passera le meilleur de son temps à festoyer, comme s'il était venu avec ce dessein. (Ch. XV.)

On le voit, ce ne sont pas des tableaux qu'a composés Platon, mais de simples esquisses, où nous suppléons naturellement ce qui n'est pas. Pousser un peu la peinture était facile. L'écrivain s'en est gardé, il se contente de nous mettre sur la voie, de nous suggérer une image dont nous complétons les détails. C'est là le grand art, celui qui est assez maître de lui-même pour s'arrêter à temps, lorsqu'il a imprimé à l'esprit du lecteur un mouvement suffisant. L'imagination se montre donc ici, mais fine, mesurée, réglée par le goût le plus sûr.

Le dialogue s'est reposé, dans cette comédie agréable, de la légère tension oratoire qu'il avait prise un instant ; il se termine avec une douceur religieuse : soulevant le voile de la vie future, les Lois font entrevoir à Socrate le bon accueil que lui réservent, s'il obéit, leurs sœurs des Enfers (Ch. XVI).

Elles ont fini de parler, Criton est vaincu, mais sa défaite n'a rien que d'honorable, car il ne se rend pas aux raisons d'un homme, il est persuadé par des êtres supérieurs, presque par des dieux, qui dominent tous les hommes, les maîtres aussi bien que les disciples. Socrate a feint délicatement de partager les erreurs de son ami, et c'est maintenant ensemble qu'ils font leur acte d'acquiescement. Tel est peut être le vrai motif qui a engagé Platon à faire intervenir les Lois. En tout cas, cet heureux artifice contribue singulièrement à l'impression de paix que laisse le dialogue à mesure qu'il s'achève.

Nous sentons que les âmes se dégagent de plus en plus de la terre pour entrer dans la région de la poésie sereine.

« Mon cher ami, dit Socrate, sache qu'il me semble entendre tout cela comme les Corybantes croient entendre le son des flûtes, et l'écho de ces paroles résonne en moi, et fait que je n'en puis entendre d'autres. » (Ch. XVII).

Il demande à son ami s'il a quelque chose à ajouter.

« Criton. — Socrate, je n'ai rien à dire. »

C'est le tranquille aveu de la raison vaincue sans souffrance.

A Socrate appartient le dernier mot : « Criton, laisse donc là toute objection et suivons la route par laquelle Dieu nous conduit. »

Le nom de Dieu, tel est le digne couronnement de cet entretien qui, né des sujets les plus ordinaires, est monté de degré en degré à travers les hauteurs de la logique et de la justice, jusqu'à Celui qui est le souverain maître de la vie des hommes.

On doit entrevoir quelques-unes des raisons littéraires qui expliquent la beauté de cet ouvrage. Le sujet est un de ceux qui touchent le plus vivement les hommes, la délibération sur la vie d'un homme. Mais, contrairement à ce qu'on voit d'ordinaire dans la réalité, l'accusé est un inno-

Digitized by Google

cent, son défenseur est son ami, et c'est contre lui-même qu'il a à le défendre, car c'est lui qui se condamne à mourir. On ne peut guère rencontrer une action dramatique plus émouvante.

Malgré le pathétique du sujet, le sentiment, loin de s'étaler, se cache avec une exquise pudeur : s'il se montre, c'est dans un mot, dans une phrase, tout au plus. Il affleure rarement à la surface ; en revanche il est partout dans le fond.

L'imagination n'est pas non plus exclue, mais elle semble difficile pour elle-même et ses inventions délicates plus que riches sont dissimulées avec un art soigneux.

Ce qui forme la trame du dialogue et fond, pour ainsi dire, tout le reste dans son ensemble, c'est la raison non pas guindée et inaccessible, mais simple, familière, souple et naturelle, tout en étant élevée et délicate.

Le ton, qui est tour à tour celui de la dialectique, de l'éloquence et de la comédie, demeure, en dépit de cette variété, dans une certaine mesure de simplicité et de naturel. Qu'ils s'abordent, qu'ils expriment leurs idées ou qu'ils épanchent leurs sentiments, ces personnages n'oublient pas un instant qu'ils causent, et ils ne quittent jamais le ton du dialogue, qui est le plus vivant de tous.

Le style, avec sa flexibilité sinueuse, qui ne craint pas les répétitions familières, qui est plus curieux de précision que d'éclat, contribue fort bien à donner l'illusion parfaite d'une conversation vécue.

En somme, dans ce dialogue, comme dans tous ceux de Platon, l'auteur a su si bien s'effacer qu'il ne paraît pas : la rhétorique est absente, ou plutôt, puisque la rhétorique est l'art même de bien dire, ici cet art est si bien nuancé et si adroitement fondu qu'il peut être donné comme un modèle. Dans le Criton se trouve la meilleure des rhétoriques, à savoir celle qui se voit le moins.

Louis ARNOULD.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

F. PLESSIS. — *Traité de métrique grecque et latine*, Paris, chez Klincksieck, 1889 ; in-12, x-336 pages. Prix, 3 fr.

Ce volume est le troisième de la première série, dans la nouvelle collection à l'usage des classes, publiée par le même éditeur Il est appelé à remplacer la traduction du traité de L. Müller, et il complète sur certains points le *Cours élémentaire de métrique* de M. L. Havet.

C'est surtout du latin que s'occupe l'auteur de ce livre ; on sait que la muse romaine a trouvé en lui un admirateur délicat et un heureux imi-

Digitized by Google

tateur. Je n'entrerai pas dans l'examen détaillé de son nouvel ouvrage ; ce travail a été déjà fait avec une grande compétence dans la revue *L'Instruction publique*, n° du 15 juin 1889, p. 379-380.

J'ajouterai seulement deux observations.

On lit, page 48, que l'hexamètre ne contenant aucun dactyle se montre chez Homère, bien que tout à fait exceptionnellement ; et à la page 57, il y a un exemple (*Iliade*, XXIII, 221). Mais cet exemple ne prouve rien, parce qu'il n'est pas prouvé lui-même ; pas plus, du reste, qu'aucun de ceux qu'on pourrait y ajouter. En effet, ce vers contient le mot Πατ | ροκλῆ | ος, qui devait être à l'époque homérique Πατροκλέεος, génitif régulier de Πατροκλέης, comme Εὐμήδεος (*Il.*, X, 314) de Εὐμήδης, etc. Ne connaissant plus cette forme antique Πατροκλέεος, et ne pouvant, à cause du mètre, la remplacer par l'attique contracté Πατροκλέους, les copistes ont fait ici une contraction inverse en Πατροκλῆος, opération bien malheureuse ; car εε devient ει et non η ; de plus, si Πατροκλῆος eût existé en vieil ionien, il serait devenu en attique *Πατροκλέως, comme βασιλῆος a donné βασιλέως, etc.

La note de la page 35 pourrait donner lieu à une longue discussion. L'auteur adoptant cette idée de Müller « que la poésie est l'inverse de la réalité vulgaire et que le vers doit, par conséquent, offrir un rythme opposé à celui de la prose », trouve que « le rythme appliqué aux sujets les plus nobles, le rythme dactylique, est, en effet, l'inverse du rythme de la prose, lequel est plutôt anapestique ». Il faudrait distinguer les langues et les époques. Le rythme de la poésie héroïque latine est dactylique par cette raison qu'il l'était chez les Grecs ; et il l'éta t chez les Grecs Alexandrins parce qu'il l'avait été au temps d'Homère. L'origine du rythme homérique est-elle à chercher elle-même dans une tendance de la langue au rythme dactylique, ou dans une réaction idéaliste contre un autre rythme vulgaire ? La première explication a été appuyée par M. de Saussure d'arguments ingénieux et solides, dans un important article des *Mélanges Graux* (p. 737 et suiv.). Il résulte des faits réunis par ce savant que la tendance au dactyle appartenait, comme phénomène de langue populaire, à la plus ancienne période du grec, antérieure à Homère ; elle pouvait bien n'avoir plus d'effet *nouveau* dans la conversation à l'époque homérique.

Les lois du langage poétique sont, comme celles de la prose, soumises à la tradition, et ont leur raison d'être dans l'histoire linguistique ; si l'écart entre ces deux traditions peut devenir considérable, c'est parce que la première a toujours quelque chose de factice et de convenu. La poésie française s'est mise aujourd'hui au point de la prose, en disant *dia-ble* en deux syllabes ; elle s'en écarte en donnant encore quatre syllabes à *diadème* (autre mot grec, composé de διά, comme le premier) ; mais ce n'est point pour le plaisir de ne pas parler comme tout le monde, c'est par le scrupule de rester d'accord avec les poètes antérieurs, dont

Digitized by Google

les premiers, en disant *di-a-dème*, ne faisaient pas autrement que les messieurs Jourdain *de leur temps*.

Malgré ces chicanes que je fais au traité de M. Plessis, ce n'en est pas moins un travail de haute valeur, et qui sera fort utile à ceux à qui il s'adresse, c'est-à-dire « aux étudiants de nos Facultés, aux professeurs des établissements d'enseignement secondaire et aux personnes qui, aimant les poètes anciens, désirent se rendre compte de leurs procédés de versification » (p. 1).

E. ERNAULT.

Étude sur la Vie et les Œuvres de HANS SACHS, par Ch. SCHWEITZER, agrégé de l'Université, professeur au collège Rollin et à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (Berger-Levrault, 1889.)

Tel auteur, telle thèse, pour bien faire. Hans Sachs a laissé 6100 morceaux, ce qui représente un demi-million de vers. M Schweitzer lui consacre une étude de 479 pages, grand in-8°. Non content de lire d'énormes volumes de textes dans toutes les éditions publiées depuis trois cents ans, il est allé tirer de la poussière des bibliothèques de Zwickau, de Berlin, de Leipzig, de Dresde, de Gœttingue et de Nuremberg des manuscrits et des morceaux inédits qui avaient échappé aux Allemands eux-mêmes.

Il y a cinq ans, M. Goetze, l'éditeur des *Fastnachspiele* de Hans Sachs, ayant appris que nous nous occupions du poète cordonnier, nous priait de lui donner connaissance des documents nouveaux sur lesquels nous pourrions mettre la main. Depuis, il a cru mieux faire de s'adresser à M. Schweitzer, il n'y a rien perdu. La bibliographie en tête du volume est complète et définitive. Désormais aucun historien de la littérature allemande au XVI^e^ siècle ne pourra s'en passer.

La biographie de Hans Sachs, par laquelle ouvre la thèse, contient des lacunes. La faute n'en est pas à M. Schweitzer, les documents font défaut. On a bien une autobiographie rimée et quelques pièces sur *l'état civil* du poète, mais les détails sur sa vie intime manquent. Il faut se mettre en garde contre les témoignages pseudo-autobiographiques, c'est-à-dire les passages où Hans Sachs se met en scène, comme témoin ou auteur des histoires qu'il raconte ; plusieurs s'y sont laissé prendre et ont fait des erreurs.

Après avoir esquissé aussi fidèlement que possible la carrière du poète, M. Schweitzer replace l'homme dans son cadre historique, et commence par Nuremberg, sa ville natale. Le tableau qu'il en trace vient à propos. Nuremberg, en effet, a formé Hans Sachs, comme plus tard Francfort a formé Gœthe. Cette ville fut une des premières à adopter

Digitized by Google

la réforme. Hans Sachs, la plume à la main, se jeta dans la lutte, et encouragea la révolte par sa *Prophétie* contre le pape, sa *Wittembergisch Nachtigall*, et d'autres pièces du même genre. On se rappelle que la *Nachtigall* a eu récemment l'honneur de figurer sur notre programme d'agrégation. Si Hans Sachs n'était pas un si excellent homme, un bon catholique se fâcherait en la lisant. M. Schweitzer, luthérien convaincu, est naturellement loin de se scandaliser. On pourrait même dire, en passant, qu'il a mis dans son chapitre sur la réforme plus de sentiment que cela ne convient dans une thèse de docteur. La même observation s'appliquerait au chapitre suivant, sur la politique et les événements contemporains.

Après avoir montré l'homme dans son milieu géographique et historique, M. Schweitzer passe à ses œuvres et il commence par en faire ressortir les caractères principaux.

Hans Sachs est avant tout moraliste. Il songe à amuser pour édifier. Pour lui la poésie n'est pas un art (à défaut d'autre preuve ses *Knittelverse* suffiraient) ; elle est un enseignement moral. Il aime à chanter les vertus bourgeoises, l'amour du travail, l'ordre, l'économie, la tempérance, en un mot la vie domestique, *das haeusliche Leben*.

Les œuvres, M. Schweitzer les divise en deux grandes catégories, les œuvres chantées ou *Meistergesang*, et les œuvres récitées ou *Spruchgedichte* ; c'est l'ancienne distinction, *singen und sagen*. Dans les subdivisions, il faut noter le *Schwaenke*, le *Fastnachtspiele*, les drames bibliques, les pièces didactiques, enfin les morceaux de circonstance, *Klagereden*, *Lobsprüche*, *Kaufgespraeche*, etc.

M. Schweitzer ne se contente pas de nous faire faire la connaissance de son héros. Il nous le fait suivre à travers les temps, et s'informant de ce qu'on a pensé de lui pendant les trois siècles qui le séparent de nous, il trace la courbe géométrique de sa gloire. Très haute du vivant du poète, elle baisse aussitôt après sa mort. Avec l'avènement des écoles savantes, elle décline rapidement. L'impiété de l'âge suivant la fait descendre jusqu'à terre. Avec Gottsched et Ranisch, elle se relève, puis continue son mouvement ascensionnel jusqu'à Gœthe, qui la mène aux nues :

> Da droben in den Wolken schwebt
> Ein Eichkranz ewig jung belaubt,
> Den setzt die Nachwelt ihm aufs Haupt.

Elle s'est maintenue là jusqu'à nos jours, et si elle ne s'élève pas plus haut, ce n'est pas de la faute de M. Schweitzer.

Nous ne voudrions pas justifier notre nouveau docteur du reproche qui lui a été fait de grandir son poète outre mesure, et de ne pas craindre de le comparer à Homère et à Gœthe. Il est un point, cependant, sur lequel nous croyons qu'il a été traité sévèrement, c'est le parallèle qu'il

Digitized by Google

fait entre Hans Sachs et Molière, et qui le mène à conclure que le premier dans la plénitude de son talent, est supérieur au second à ses débuts, Nous croyons qu'il a raison, et à l'exemple sur lequel il s'appuie, nous demandons la permission d'en ajouter un autre.

Boccace, dans la quatrième nouvelle de la septième journée, raconte comment une femme, nommée Gitta, joua un beau tour à son mari. Voici le fait en abrégé.

Tofano, marié à une jeune et belle demoiselle, en devint extrêmement jaloux ; sans la moindre raison, il redoutait ce sort qui donne autant de gaieté au public que de tourments à celui qui le subit. Il fit tant qu'à la fin la femme ne crut devoir mieux faire que de confirmer ses craintes. Pour y réussir, elle favorisa son penchant pour le vin. Elle l'enivrait quand elle le voulait. Lorsqu'il était ivre, elle le faisait coucher et courait chez son amant. Le mari conçut des soupçons. Pour avoir des preuves, il resta dehors une journée sans boire, et se rendit le soir dans sa maison, chancelant et tombant, comme s'il eût été véritablement ivre. Sa femme ne crut pas nécessaire de le faire boire davantage ; elle le fit coucher. Dès qu'elle le crut endormi, elle s'en alla, et resta dehors jusqu'à minuit. Tofano se leva et ferma la porte au verrou. Il alla se poster à la fenêtre pour voir Gitta revenir. Elle retourna chez elle bien tard, et tout doucement voulut ouvrir la porte. « C'est temps perdu, ma femme, lui dit Tofano, tu n'entreras pas. Tu subiras la honte que tu mérites, en présence de tous tes parents et de tous tes voisins. » La dame eut beau solliciter, son mari ne se laissa point toucher. A la fin elle passa des supplications aux menaces. « Si tu persistes, je vais me noyer dans le puits que voici : on dira que dans un moment d'ivresse tu m'y as jetée, et tu le payeras de ta tête. » Tofano restant inébranlable : « C'en est fait de moi, dit Gitta. Adieu, mon mari, adieu ! » La nuit était sombre. La femme alla droit au puits, y jeta une grosse pierre en s'écriant : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! » La peur saisit Tofano, il courut chercher le seau avec la corde et sortit de la maison pour aller retirer sa femme du puits. Celle-ci entra, poussa le verrou, et de la fenêtre se mit à crier : « Maudit ivrogne, je t'apprendrai à vivre. Tout le quartier va voir à quelle heure tu rentres à la maison. » Tofano de se récrier, sa femme de riposter. Les voisins se mirent aux fenêtres, les parents de la dame accoururent. Tofano fut roué de coups, et eut la permission de rentrer chez lui à la condition de permettre à sa femme de vivre comme elle voudrait, pourvu qu'elle s'y prit de manière à ne pas l'en faire apercevoir.

Hans Sachs a vu dans ce conte une matière heureuse pour un Fastnachtspiel, *das Weib im Brunnen* (la Femme dans le puits). Avec un certain talent d'artiste, il en a fait une pièce arrondie, qui a un commencement, un milieu et une fin. Au début, Étienne apprend aux spectateurs les soupçons que lui inspire la conduite de sa femme et la ruse qui lui donnera des preuves. Il a dans son invention une confiance naïve. Gitta

Digitized by Google

fait entendre qu'elle n'espère pas moins du procédé qu'elle a imaginé. Qui des deux l'emportera ! Ce sera Etienne d'abord en fermant la porte, ce sera Gitta ensuite en la faisant ouvrir. Le tout finit par le triomphe de la femme et l'humiliation du mari.

Cent ans après Hans Sachs, Molière lut le conte de Boccace, et en fit la farce de la *Jalousie du Barbouillé*. Sur vingt-quatre pages qu'a la pièce dans l'édition des *Grands écrivains de la France*, quatorze sont presque étrangères à l'action principale ; elles n'y tiennent que par des scènes épisodiques qui la font attendre. L'embarras du poète dramatique naissant est visible. Pour s'en tirer et retenir une heure au moins les spectateurs, il fait intervenir un docteur pédant, avec qui le Barbouillé, las des déportements de sa femme Angélique, a une longue consultation. Ce sont des citations latines, des étymologies de mots, des vanteries sur la qualité de docteur. Il faut aller jusqu'à la dix-septième page pour trouver enfin Angélique à la porte après un tour à un bal. Le Barbouillé l'attend à la fenêtre. C'est alors la même scène que chez Hans Sachs : Angélique demande à entrer, le Barbouillé lui signifie qu'elle restera dehors. Il y a une différence dans la ruse de la femme pour tromper le mari. Sur son théâtre encombré de spectateurs, Molière n'aurait pu se servir de la pierre et du puits ; son Angélique feint de se donner un coup de couteau. Gorgibus, père d'Angélique, arrive grondant ; il est suivi de l'insipide docteur, qui veut lire un chapitre d'Aristote. La farce en reste là, sans dénouement. Molière est encore plein d'inexpérience ; il ignore l'art de développer une matière et de l'enrichir de son propre fonds. Il ne sait pas, comme Hans Sachs, rompu par une longue expérience à la mise en drame, étendre un sujet restreint, donner une vie propre à un personnage, le faire parler d'accord avec lui-même et agir longtemps, quand il ne l'a trouvé marqué dans le conte que par quelques traits. Qui oserait nier qu'ici la comparaison soit en faveur de Hans Sachs et que M. Schweistzer ait raison ? A présent, laissez aller Molière, laissez-le acquérir de l'expérience. Il reprendra le conte de Boccace et le fera entrer dans *Georges Dandin*. Là M. Schweitzer ne lui ferait pas l'injure de le mettre à côté de Hans Sachs.

Ce qui a entraîné M. Schweitzer à quelque exagération, ce n'est pas seulement son commerce de quinze ans avec son vieil ami, c'est encore la parfaite intelligence de la langue, qui est à peu de chose près celle de son pays natal. Il y trouve cette saveur qui rappelle les souvenirs du jeune âge, les relations avec les parents, les camarades, les amis. Un terme, une expression qui pour un autre ne deviendrait intelligible qu'après une étude, pour ainsi dire, de philologie ou de grammaire comparée, se présente à lui du premier coup, dans la plénitude de sa signification et avec toutes les images qui s'y rattachent. On prend en affection les honnêtes gens que l'on fréquente longtemps et dont on reçoit les confidences ; on aime à redire à autrui les émotions que l'on a eues en leur compa-

Digitized by Google

gnie. C'est ce besoin d'épanchement qui pousse M. Schweitzer à souhaiter qu'une partie de ce que Hans Sachs a d'excellent passe un jour dans notre langue. Il pense qu'il serait curieux pour la France, où l'on s'intéresse à l'histoire de la vie et des plaisirs du peuple, d'apprendre comment en Allemagne un artisan savait, il y a trois cents ans, amuser les bourgeois avec des épisodes empruntés à leur vie, tantôt les présentant à leurs yeux sous forme de comédie, tantôt les chantant sous forme de *Lied*, tantôt les racontant sous forme de *Schwank*. Nous croyons à la légitimité du vœu de M. Schweitzer; peut-être le temps n'est pas éloigné où il se réalisera. Hans Sachs a déjà en France quelques fidèles ; leur nombre s'accroîtra à mesure que, grâce à l'étude plus assidue de la langue et de la littérature allemandes, il pourra être mieux compris.

L'examen que nous venons de faire de la thèse de M. Schweitzer nous suggère une réflexion que nous demandons la permission de soumettre aux partisans de la réforme du doctorat.

Le courant qui entraîne les candidats vers la faculté de Paris est établi; il ne serait pas facile de le changer. Les professeurs de la Sorbonne se plaignent avec raison du fardeau qu'ils portent. Leurs collègues de la province sont dans l'impossibilité d'en partager le poids. Il y aurait un moyen d'établir l'équilibre, ce serait de faire participer ces derniers aux soutenances. Le règlement exige que le jury comprenne trois docteurs dont l'enseignement se rapporte au sujet des thèses soutenues. La faculté de Paris, à coup sûr, a trois docteurs compétents pour n'importe quel cas. Il pourrait se faire cependant que des travaux spéciaux rendissent un professeur de province particulièrement apte à apprécier une thèse. Alors nous demanderions qu'il fût adjoint au jury. La faculté de Paris se trouverait ainsi soulagée, et le professeur qui y aurait contribué se trouverait honoré. L'administration supérieure aurait là, pour la province, un stimulant qui produirait le meilleur effet. Dans le cas présent, il faut reconnaître que les juges de M. Schweitzer étaient on ne peut plus capables d'apprécier son mérite. Ils parlent et écrivent la langue allemande avec une pureté parfaite, et leurs travaux sur la littérature comptent parmi les meilleurs. Ils ont présenté leurs objections et apprécié les réponses du candidat avec une justesse et une finesse qui n'ont cessé de charmer l'assistance. Néanmoins, il eût pu arriver que la spécialité de leurs études respectives ne leur eût point permis de se familiariser avec toutes les œuvres et tous les genres d'un auteur aussi volumineux et aussi varié que Hans Sachs Peut-être alors n'auraient-ils pas mieux demandé que de faire appeler à Paris un professeur de la province à qui des études antérieures auraient permis de suivre le candidat dans tous les détails de sa longue thèse. Leur tâche en aurait été allégée et le succès de M. Schweitzer n'en aurait pas été moins complet.

Digitized by Google

Nous aurions voulu, en rendant compte de la thèse française de M. Schweitzer, appécier aussi sa thèse latine; elle a pour objet le poème latin *Waltharius*, que les Allemands appellent *Waltarilied*. Mais nous n'avons pas de cette vieille épopée et de tous les commentaires qui s'y rattachent une connaissance suffisante pour prononcer un jugement fondé. C'est pourquoi nous sommes forcé, à notre grand regret, de laisser à d'autres critiques le soin de faire connaître au public des lettrés et des savants la seconde partie du travail qui a valu à M. Schweitzer le grade de docteur.

Jacques PARMENTIER.

Anne, duc de Montmorency, pair et connétable de France sous les rois Henri II, François II, et Charles IX, par Francis DECRUE. — Un volume gr. in-8°. Prix : 8 francs. E. Plon, Nourrit et C^ie^, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

L'ouvrage indiqué est le résultat de plusieurs années de recherches aux archives et bibliothèques de Paris et de l'étranger. Le personnage étudié a si bien rempli son siècle que ce livre est une histoire complète de la France de 1547 à 1567. Les grands évènements du règne de Henri II s'y trouvent relatés : la commune de Bordeaux, la conquête de Boulogne, sur les Anglais, celle de Metz sur les Allemands, la trêve de Vaucelles, suivies de faits moins glorieux, la bataille de Saint-Quentin, la paix de Cateau-Cambrésis, le triomphe de l'Espagne. Sous François II, les guerres de religion s'annoncent avec le tumulte d'Amboise, et, malgré les assemblées d'états généraux, le colloque de Poissy, les édits de tolérance, elles éclatent, sous Charles IX, sur les champs de bataille de Dreux et de Saint-Denis. C'est la tragique époque du triumvirat.

Le duc et pair de Montmorency, déjà étudié par l'auteur lorsqu'il était sous François I^er^, simple baron (mais aussi le premier de France, et, de plus, grand maître et connétable), devenu le personnage principal du récit. On le voit diriger le pays pendant la guerre, pendant la paix. On le voit surtout à la Cour brillante, comme dans les Conseils tortueux des Valois, soutenir contre ses rivaux de Guise une lutte qui prélude à la grande querelle des Bourbons et des Lorrains, terminée par le triomphe de Henri IV seulement. Les croyances religieuses de Montmorency, qui le rapprochent de Fuise, et les intérêts de sa maison, qui l'en éloignent, provoquent dans l'âme du héros une lutte morale qui fait l'intérêt de sa biographie.

Digitized by Google

VARIÉTÉ

LA SIMPLIFICATION DE L'ORTHOGRAPHE

« L'écriture est la peinture de la voix : » plus elle est ressemblante, meilleure elle » est. »

VOLTAIRE (*Dict. phil.* Orthographe.)

Qu'on se figure l'arbre d'Erisicht[h]on, formant à lui seul tout un bois : *una nemus !* Au-dessous du colosse une forêt s'étendait humblement, comme l'herbe rampe au pied des autres arbres :

Silva sub hac, silva quanto jacet herba sub omni !

C'était l'arbre nourricier de toute une population de quadrumanes. Dès l'aurore, un spectacle assez étrange eût frappé l'observateur. Une foule de singes, qui semblaient appartenir à une même tribu, s'approchaient du tronc, grimpaient lestement et atteignaient vite les plus grosses branches, où tous pouvaient s'installer assez commodément. Là, avec la difficulté commençait l'intérêt. Il s'agissait, pour la bande affamée, de parvenir aux rameaux les plus éloignés, qui seuls portaient les fruits. On voyait alors les plus avisés s'avancer prudemment, en cherchant à éprouver la solidité de chaque petite branche, tandis qu'à tout instant de jeunes téméraires trébuchaient, glissaient ou tombaient pour avoir saisi par mégarde un rameau desséché : sous la moindre pression, crac ! il avait cassé net... Les chutes de cette hauteur n'étaient pas sans danger, et le moindre inconvénient était la torture de l'estomac, obligé de rester à jeun jusqu'à la réussite de nouveaux efforts. Chose non moins curieuse, les premiers repus prenaient généralement une attitude dédaigneuse à l'égard des pauvres affamés! Quand par hasard un quadrumane étranger à la tribu s'aventurait sur l'arbre, dont les beaux fruits l'avaient alléché, les hôtes habituels, loin de le repousser, semblaient lui faire place; mais le malheureux ne tardait pas à tomber, et, s'il évitait la mort, rarement il échappait au découragement. Ce qui rendait l'accès des fruits difficile

Digitized by Google

et l'expérience longue à acquérir, c'est que la prudence même n'empêchait pas toujours les chutes : sur cet arbre trompeur, les branches mortes conservaient une apparence de vie, et nombre de branches vives ne se distinguaient extérieurement en rien du bois mort!

Cet état de choses durait, paraît-il, depuis des siècles, sans que des tentatives partielles l'eussent amélioré, lorsqu'un des plus sages de la tribu, un de ceux qu'on aimait à prendre pour guides, proposa qu'on remît à quelques vieillards expérimentés le soin d'examiner minutieusement toutes les branches de l'arbre, avec l'autorisation de casser sans pitié toutes celles qui pouvaient être des causes de chute. La plupart, et des plus graves, émerveillés de l'idée et seulement étonnés qu'elle n'eût pas été plutôt émise, s'empressèrent de donner leur approbation. Mais il y eut, comme toujours, des opinions divergentes. Les uns, fiers de leur expérience, ne pouvaient se résoudre à perdre l'habitude de palper délicatement la branche suspecte de manière à ne pas en être victimes ; les autres, qui avaient appris à leurs enfants quelques expédients préventifs, ne voulaient pas renoncer à leur méthode pour leur en inculquer une nouvelle, fût-elle plus courte, plus facile et plus sûre ; d'autres prétendaient que cet élagage serait funeste à la vitalité même de l'arbre ; d'autres enfin, aux goûts tout artistiques, protestaient contre une dégradation sacrilège !

Sans s'arrêter à ces considérations quelque peu intéressées ou spécieuses, le sage novateur réunit ses nombreux partisans et se rendit avec eux au conseil de la tribu, afin d'y exposer ses raisons. Une partie du conseil lui était déjà favorable, l'autre se réduisit à une faible minorité, et l'on vota la motion suivante :

« La *Compagnie*,

» Considérant que, dans l'intérêt général, il y a lieu de supprimer tout obstacle à une prompte et saine alimentation de la tribu,

» Décide la nomination d'une commission mixte chargée de rechercher avec soin toute branche dangereuse et de la casser impitoyablement. »

Ainsi fut fait. Les rares opposants maugréèrent bien encore de se voir dérangés dans leurs vieilles habitudes de tâtonnements parfois entremêlés de chutes ; tous se plaignirent même d'abord un peu de s'écorcher de temps en temps aux aspérités des cassures récentes ; mais, comme on ne tombait presque plus, comme les repas étaient plus rapides et la digestion moins pénible, enfin comme on voyait l'arbre élagué redoubler de vigueur et prendre un aspect d'une beauté plus régulière, on fut unanime à remercier les réformateurs...

Digitized by Google

L'apologue, pour être un peu long, n'en est pas moins clair. Cet arbre gigantesque aux fruits si difficiles à atteindre, c'est notre belle langue maternelle ; les branches mortes dont l'aspect est si trompeur, ce sont toutes ces lettres inutiles, tous ces épels contradictoires qui déparent notre orthographe et en rendent l'étude si ingrate, la connaissance parfaite à peu près impossible. Le reste de la comparaison fait allusion à des faits déjà accomplis, ainsi qu'on le verra plus loin, si déjà on ne les connaît. Seule, la conclusion est anticipée, mais paraît devoir s'imposer tôt ou tard.

Essayons de dire pourquoi.

La langue française, ainsi que tout être vivant, en se développant s'est transformée : des tours ont vieilli, auxquels ont succédé de nouveaux tours ; des mots se sont perdus ou ont changé d'acception, tandis que d'autres se sont introduits ; des combinaisons de lettres n'ont plus leur son d'autrefois. Or, chose étrange ! les expressions surannées ont été proscrites, les mots tombés en désuétude se sont vu rayer du Dictionnaire : les lettres qui ne se prononcent plus sont encore maintenues ! Il y a plus : on fait de ces lettres parasites l'objet d'une science spéciale, sacro-sainte autant que futile, non moins obligatoire que peu assimilable, et devenue, à ces divers titres, le signe irrécusable d'une instruction solide, d'une excellente éducation ! Ainsi entendue, l'orthographe ne fait-elle pas l'effet de ces longues chaussures en cordouannerie du moyen âge, dont la pointe exagérée se recourbait en arrière jusqu'à hauteur du genou ? portées par les gentils damoiseaux, elles les distinguaient des vilains, mais en les empêchant de marcher !

Il était bien vrai, le mot de notre regretté professeur de Sorbonne, M. Arsène Darmesteter : « C'est un péril pour l'avenir, comme une » gêne pour le présent, que l'orthographe *retarde* ainsi sur la prononciation. » En effet, cette manière inexacte de figurer les sons n'a pas seulement l'inconvénient d'un habit trop court ou trop long pour la taille, elle est un véritable déguisement qui rend parfois le mot méconnaissable ou plus ou moins barbare. En veut-on des exemples ? Voici d'abord un mot connu de notre région poitevine : VIVONNE. Comment le prononce-t-on à Paris ? *Vivŏne* avec un *o* bref ; à Poitiers ? *Vivône* avec un *o* long ; en vieux français ? *Vivon-ne* avec le son nasal fermé de *on* dans *on aime*. L'orthographe retarde donc ici de deux degrés, c'est-à-dire de plus de deux siècles. Prenons maintenant *grammaire*, mot analogue. Nous savons par un passage de Molière (*Femmes savantes*, act. II, sc. VI), que la prononciation de la première syllabe était encore nasale passé le milieu du XVII^e^ siècle (1672) :

> BÉLISE. — Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire ?
> MARTINE. — Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père ?

Digitized by Google

Il y a deux cents ans, *grammaire* avait donc encore à peu près le son de *grand'mère*. Plus tard on dut prononcer *grâmaire* (comme *Vivône*), puis *grămaire* (comme *Vivŏne*). Or, aujourd'hui, contrairement à la marche rationnelle de la langue, on tend à prononcer *gram'maire*, sans voyelle nasale fermée, mais avec réduplication de la consonne *m*. D'où vient cet étrange recul, sinon de l'orthographe *arriérée* du mot ? Allons plus loin : s'il y a encore un certain nombre de Français qui font assoner *gageure* et *gerçure*, combien y en a-t-il qui sachent reconnaître dans *leurrer* le primitif de *délurer?* N'est-ce pas à une erreur semblable que le château de la *Muete* (prononcez *mûte*, aujourd'hui *meute*) est devenu pour les Parisiens le château de la *Muette?* Et *Diex*, *miex*, écrits par abréviation pour *Dieus*, *mieus*, n'ont-ils pas été lus à la lettre (par des savants, s. v. p.) comme assonant avec *codex?* Il y a là, ce semble, quelque argument en faveur d'une représentation exacte du son par l'écriture.....

D'autres exemples, de la langue usuelle, ne sont pas moins concluants. Il suffira d'en citer quelques-uns :

Les poules du COUVENT COUVENT...
Nous leur PORTIONS *leurs* PORTIONS...
Vos FILS *tenaient des* FILS *de coton*...

Comment écrire pareillement des mots si différents ?

Une CHARRETTE *est un petit* CHARIOT...
Un HOMICIDE *est le meurtre d'un* HOMME. .
HONNEUR *à qui mérite d'être* HONORÉ...
PERSIFLER *est une manière de* SIFFLER...
BOURSOUFLER *se rattache à* SOUFFLER...

Pourquoi deux épels différents pour des mots de même origine et de prononciation semblable ?

En INTRIGUANT *on devient* INTRIGANT...
En FABRIQUANT *on devient* FABRICANT...

Ici, l'on prétend distinguer les acceptions par la diversité de l'écriture ; mais est-ce plus nécessaire dans l'écriture que dans la prononciation ? est-ce plus utile dans ces sortes de mots que dans leurs analogues non terminés par un son guttural ? Que dirait-on, si l'on écrivait : *En* OBÉISSANT *on devient* OBÉIÇANT ?

Dans *des* FEUX BLEUS, *de* BEAUX LANDAUS, *des* CLOUS *et des* CAILLOUX, pourquoi maintenir cet *x* arbitraire, quand tout le monde sait aujourd'hui qu'il résulte d'une erreur de transcription ?

Digitized by Google

Et si FAMEUX fait au féminin *fameuse* et vient du latin *famosum*, pourquoi ne pas lui restituer son *s* final?

Nous écrivons simplement NEUF, du latin *novem* ou de *novum :* pourquoi BŒUF, du latin *bovem*, ou ŒUF, du latin *ovum?*

Pourquoi écrire FAON, s'il faut prononcer *fan*, et TAON, s'il faut prononcer *ton?* Quand le Français lui-même s'y perd, comment veut-on que l'étranger s'y reconnaisse?

Le grand dada enfourché par les adversaires de toute réforme, c'est le respect de l'étymologie. Oh! le bon billet qu'a... Bridoison! D'où vient HEUR? de *augurium;* HUIT? de *octo;* HAUT? de *altum;* COUDS? de *consuis;* POIDS? de *pensum* par *pesum;* NOIX? de *nucem;* et nous ne faisons qu'entamer la liste[1]!

D'autre part, AVOIR ne se porte-t-il pas bien sans l'*h* de *habere?* AGRESSEUR, sans le second *g* de *aggressorem?* FAISAN, sans le *ph* de *phasianum?* CORDE, sans le *ch* de *chordam?* et ici encore nous pourrions multiplier les exemples, avec d'autant plus de plaisir, qu'ils nous fourniraient des modèles de la simplification désirable!

— Mais, dira-t-on, si l'on généralise cette simplification, on va dénaturer l'orthographe de nos grands écrivains! — Alors, il est regrettable qu'on écrive aujourd'hui *savais* au lieu de *sçauois*, comme au temps de Rabelais? ou *trône* au lieu de *throsne*, comme au XVII^e^ siècle? *lois* au lieu de *loix*, comme au XVIII^e^? *abîme* au lieu de *abysme*, comme faisait encore Châteaubriand en 1802? Et sait-on bien que la plupart même de nos auteurs d'élite n'avaient nul souci des bizarreries d'une orthographe de commande? Ce sont presque toujours leurs éditeurs qui l'ont imposée à leurs écrits. Rabelais (prologue de *Gargantua*) écrit *huile* de trois manières différentes en huit lignes; — La Fontaine (*Élégie aux Nymphes de Vaux*, dans l'exemplaire original des Didot) écrit *malhûreux* (deux fois), *trézor*, *atend*, *diférens*, *trompeuzes*, *apas inconstans*, *carière*, *n'ût*, *vanger*, *prézent*, etc.; — Bossuet (msc. des *Sermons*, II, p. 261, Bibl. Nat.) : *vangeance*, *atandons*, *cœur tandre*, *tems*, *panchant*, *commancons;* — Racine (Lettre à l'abbé Levasseur, 1661) : *avanture* (deux fois), *massons* (auj. *maçons*); — Molière : *Misantrope* et *Psiché;* — M^me^ de Sévigné (*Lettre* à M^me^ de Grignan) : *arive*, pont de *Se* (Cé), *Busy* (Bussy), *entandre*, *carosse;* — La Bruyère, *vanger*, *avanture*, *sifler*, *flater*, *magazin*, *stile*, *patétique;* — enfin Buffon, dans deux courts fac-similé [s?] de son écriture, que nous avons sous les yeux, offre les mots suivants : SOIER, pour *soyez;* POUROIT, au lieu de *pourrait;* FLATE, pour *flatté;*

[1] MARLE, *Appel aux Français* (1829), évalue à 10000 le nombre des mots dont l'orthographe *n'est plus* étymologique, et à 500 le nombre des mots écrits *contrairement* à leur étymologie.

Digitized by Google

PRODIGANT, sans *u ;* ÉCLATTANT, avec *t* redoublé. D'après ce spécimen, extrait d'une quinzaine de lignes à peine, en élaguant nos mots de leurs lettres inutiles, on aurait à peu près trois chances sur cinq de reconstituer l'orthographe authentique du grand naturaliste: n'est-il pas regrettable, pour notre réforme, que M. le comte de Buffon, après tant d'autres, ne soit plus à l'Académie?

— Soit! répliquera-t-on; vous allez simplifier les mots et sans doute aussi ramener les mêmes sons à un seul signe ; mais alors, comment distinguerons-nous les homonymes? — Comme on les distingue dans la conversation, où, généralement, ils ne sont pas accumulés. Cela rendra peut-être impossibles quelques jongleries du goût de la phrase légendaire composée sur les huit manières différentes d'écrire le mot *sain;* mais une langue n'est pas faite pour alimenter les recueils de calembourgs. Et puis, qu'on ne l'oublie pas, simplifier rationnellement n'est pas unifier systématiquement : *sain* aurait encore plusieurs façons de s'écrire, selon qu'il serait adjectif ou verbe, nom propre ou nom commun. Du reste, n'avons-nous pas déjà des homonymes absolus, sans le moindre préjudice pour la clarté du langage? Qu'on dise ou qu'on écrive : LIVRE *ce* LIVRE; — *écoute le* SON *de* SON *organe ;* — *mets du sucre* SUR *du pain* SUR ; — qui est-ce qui ne comprend pas?

— Sans doute, la place régulière des mots peut empêcher toute équivoque ; mais il n'en reste pas moins vrai que ce changement de costume va déparer notre langue et souvent même nous la rendre méconnaissable. Qui empêchera vos novateurs de défigurer, par exemple, un beau vers d'Alfred de Vigny, en l'écrivant ainsi :

« *La tèr è le tapi de tè bô piè d'anfan* » ?

— Le bon sens! et l'Académie, qui jamais ne tolèrerait pareille monstruosité. Expliquons-nous.

TERRE n'a qu'une lettre de trop et garderait ses deux syllabes : donc *tère* tout au plus, et non *tèr*.

EST, au maximum de concession, pourrait s'écrire *êt*, comme *teste* s'est réduit à *tête*.

TAPIS conserverait son *s* final pour ne pas obliger à l'hiatus en présence d'une voyelle et pour préparer à la dérivation *tapis-s-er, tapis-s-ier, tapis-s-e ie*).

TES pourrait seulement prendre un accent grave, mais garderait son *s*, qui est le signe du pluriel, et qui, dans la prononciation, sonne devant une voyelle.

BEAUX aurait d'abord son *x* remplacé par un *s*, l'*s* final de tous nos pluriels nominaux ou pronominaux ; quant à l'épel *ô* pour *eau*, nous ne pouvons actuellement que le signaler comme désirable en principe, mais il est bien probable qu'on garderait *au*.

Digitized by Google

PIEDS pourrait perdre son *d* comme dans l'ancien français; car, malgré ce *d* final, le mot fait le plus souvent hiatus en présence d'une voyelle; — quant à l'*s* du pluriel, il se maintiendrait.

ENFANT s'écrirait *anfant*, que nous ne protesterions pas, tenant bien moins à l'*e* initial qu'au *t* final. L'*e* suivi de *n* présente un son nasal équivoque, tantôt *in*, tantôt *an;* il n'en est pas de même de l'*a :* voilà pour la clarté. Pour l'étymologie, qu'importe que l'*i* latin soit représenté par *e* ou par *a?* Les Romains eux-mêmes ne disaient-ils pas *de-ficio* pour *de-facio*, *com-mendo* pour *com-mando*, *Catina* pour Κατάνη? Les linguistes ont sans cesse à compter avec l'*apophonie* ou permutation des voyelles; si c'est notre cas, sachons nous y résigner. D'ailleurs, nous aurions beau protester : la langue parlée s'impose, et nos artistes n'ont pas attendu la réforme orthographique pour faire passer le mot *ornemaniste*, malgré l'épel du mot primitif *ornement;* et, entre nous, *ornementiste* eût-il été plus harmonieux? — Quant à la dentale finale de *enfant*, elle est utile à maintenir pour permettre la liaison habituelle de ce mot avec tout autre mot suivant qui commence par une voyelle; et puis, elle prépare à la dérivation (*enfant-er*, *enfant ement*, *enfant-in*, etc.).

En définitive, la manière la plus hardie dont le vers cité plus haut pourrait être écrit, par une phonographie acceptable, serait la suivante :

La tère êt le tapis de tès bós piés d'anfant.

Peut-être n'ira-t-on jamais jusque-là, et nous ne saurions trop dire qu'on demande à l'Académie beaucoup moins; mais on pourrait fort bien écrire ainsi sans faire le moindre tort ni à la langue ni à la poésie. Tout au plus peut-on regretter que l'œil soit d'abord surpris; mais l'est-il moins à la vue de nos vieux textes? et faut-il, pour éviter une gêne passagère, renoncer aux durables avantages d'une simplification rationnelle et régulière? Qui voudrait aujourd'hui écrire encore *charactère*, *escholier*, *phantosme*, *despescher*, *déthrosner*, *phrénésie*, *picqueure?* Est-ce donc mieux d'écrire *archonte*, *philosophie*, *gageure*, quand on prononce *arkonte*, *filosofie*, *gajure?* Pourquoi ne pas reconnaître une fois pour toutes, dans l'écriture comme dans la prononciation, que, l'aspiration hellénique n'existant pas chez nous, le *th* des Grecs se réduit pour nous à un *t*, leur *ph* à un *f*, leur *ch* à un *k?* Ceux de nos voisins qui ont adopté, ne serait-ce que partiellement, cette orthographe, trouvent-ils que leur littérature en soit déparée? Et avons-nous perdu nous-mêmes à écrire *arpège* pour *arpeggio*, *paquebot* pour *packet boat* ou *choucroute* pour *sauer kraut?* D'autre part, il y aurait pour l'œil même des satisfactions qu'on ne saurait nier : ainsi, par exemple, pour emprunter une excellente remarque à M. Psichari, *culte* ne rimerait plus grossièrement avec *sculpte*, mais élégamment avec *sculte*, ni *enfan*[*t*]*s* avec *faons*, mais avec *fans*.

Digitized by Google

Ne craignons donc pas d'être exacts dans notre manière de figurer nos mots, et surtout, si peu que nous fassions, soyons conséquents. Si nous trouvons inutile, par exemple, le premier *h* de *rhythme*, n'hésitons pas à sacrifier aussi le second ; car, si nous rejetons le signe d'aspiration initiale dans ce mot et que nous le gardions dans *rhéteur*, on pourra bien se rappeler que dans *rhythme* il y a un *h* de supprimé, mais comment retenir que c'est le premier? D'ailleurs, si l'on en croit un de nos plus savants hellénistes, M. Tournier, professeur à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole des Hautes Études, il n'y aurait même aucun inconvénient à remplacer l'*y* du mot par un *i* simple, ce qui donnerait tout uniment *ritme*. C'est ainsi que les Latins avaient *silva* en regard du grec ὕλη, tandis que les Grecs aspiraient la consonne initiale de *Roma*, chacun de ces deux peuples écrivant sa langue comme il la parlait. — « Mais à ce compte, m'objectait l'autre jour un professeur de français, mes élèves vont écrire aussi *l'ome* pour *l'homme!* » — « Et parfaitement, lui répondis-je, de même que vous écrivez *l'on* et non pas *l'hon*, malgré l'identité d'étymologie. »

Du reste, en tout temps, les esprits sensés se sont appliqués à mettre l'écriture d'accord avec le langage. Qui ne se rappelle Henri IV reprochant paternellement au futur roi Louis XIII de signer *Loy* ? Vers la même époque, continuant la tradition d'Amyot, d'Estienne Pasquier, d'Henri Estienne, de Ronsard même, l'hôtel de Rambouillet prend en main la cause de l'orthographe *française*, Corneille et Bossuet la soutiennent contre l'*ancienne*, qui, selon l'Académie, « distinguait les gens de lettres d'avec les honnêtes gens », et plus tard Richelet en fait une application générale dans son *Dictionnaire* (1680). Au commencement du siècle suivant (1714), l'Académie elle-même, revenant sur ses pas, réformait, en les simplifiant, 5000 mots sur 20000 ! Et quel service ne rendit-elle pas encore, quand, en 1762, elle distingua *i* de *j* et *u* de *v* ! Pensons qu'auparavant *uile* représentait *huile* et *ville*, et que *huis* et *vis* s'écrivaient également *uis* ! C'est même cette confusion qui avait fait donner un *h* initial à *huile* et à *huis*, contrairement à leur étymologie (*oleum*, *ostium*). Voltaire fit aussi quelques tentatives de réforme orthographique : il écrit *tèse* et *filosofe*, et l'on peut attribuer en grande partie à son influence l'épel *-ais* au lieu de *-ois*, adopté par l'imprimerie Didot en 1798 et consacré par l'Académie en 1835, malgré les protestations de Chateaubriand et de Ch. Nodier, deux cents ans après les chefs-d'œuvre de Corneille, où déjà cependant *naître* rime avec *connaître*, et trois siècles après le *Manifeste de la Pléiade*, dont l'auteur, Joachim du Bellay, en reconnaissant la légitimité de ces sortes de rimes, regrettait que « l'orthographe française..., dépravée par les praticiens », ne lui permît pas d'éviter une « dissemblance d'orthographe » dans le cas d'une « similitude de son » ! On doit encore à Voltaire l'épel *fe-* au lieu de *fai-* au futur et au conditionnel du verbe *faire* : mais il échoua pour le participe présent *faisant* et les formes

Digitized by Google

qui en sont dérivées : cependant, *fesais* est-il plus barbare que *ferais* ? ou *faisu's* moins inexact que *fairai*, futur encore employé par Joseph de Maistre (*Lettres*) ?

Notre siècle n'est pas resté muet sur ces questions. En même temps que paraît la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, en 1835, Napoléon Landais, dans son *Dictionnaire des Dictionnaires français*, proteste contre l'inconséquence de certains épels, comme *siffler* et *persifler*, *nulle* et *annule*. Nous n'avons pas à parler des *phonographistes* plus ou moins purs comme Domergue, Volney, Marle et Féline ; mais Littré, dans son *Histoire de la Langue française* (I, p. 327 : 2e édit. en 1863), regrette la simplicité orthographique des anciens textes et déplore que « notre langue fourmille de mots où l'écriture a fini par tuer la prononciation ! » Ensuite Firmin Didot publie ses *Observations sur l'Orthographe ou* ORTOGRAFIE *française*, ouvrage important, dédié à l'Académie et qui eut une seconde édition en 1868. En 1865, trois ans après la publication des *Errata du Dictionnaire de l'Académie*, par Pautex, paraît en Suisse l'*Orthographe rationnelle* de Raoux, ouvrage qui provoque la fondation, en 1869, de la *Société néographique suisse et étrangère*. En 1868, M. Gaston Paris attire l'attention par deux articles publiés dans le *Bulletin du Bibliophile*. En 1872, M. Malvezin fonde la *Société philologique française ;* mais il s'aventure dans une tentative de restitutions impraticables, voulant qu'on remplace *charrette* par CARRETTE, *échelle* par ESCALE, *mer* par MAR, etc., comme s'il était possible de faire refluer un fleuve vers sa source aussi bien qu'on peut l'endiguer ! En 1877, paraît une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*, la septième, contenant d'utiles modifications orthographiques. Les unes étaient déjà appliquées par quelques écrivains (Sainte-Beuve substituait depuis longtemps l'accent grave à l'accent aigu dans les mots en *-ège*) ; les autres, comme la suppression du second *h* dans les groupes *chth*, *phth*, venaient de l'initiative propre de l'Académie (et le point est à noter) ; toutes enfin se trouvaient assez nombreuses pour que le simple relevé de ces changements, fait par la Société des Correcteurs de Paris, formât un petit volume d'une soixantaine de pages imprimées sur deux colonnes ; mais elles étaient encore bien insuffisantes et trop souvent inconséquentes et arbitraires. Aussi personne ne fut-il pleinement satisfait. Dès l'année suivante (1878), M. G. Bridel fait paraître à Lausanne les *Cervaux noirs*, et huit ans après, en 1886, M. Paul Passy fonde enfin la *Société de réforme orthographique*, dont le siège est à Paris (56, rue Jacob) et qui compte aujourd'hui de nombreux adhérents. Dès lors la campagne est ouverte : le 15 juin 1888, c'est M. Arsène Darmesteter qui publie dans la *Revue pédagogique* un article à sensation intitulé *la Question de la Réforme orthographique ;* le 20 avril 1889, c'est M. Louis Havet, Professeur au Collège de France, qui lance dans les *Débats* un monitoire énergique contre notre bizarre orthographe et

Digitized by Google

reçoit l'approbation d'une dizaine de journaux, en France, en Suisse et en Belgique ; le 1er juillet, c'est M. J. Psichari, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, qui prend à son tour la parole dans la *Nouvelle Revue*, et, après s'être étendu un peu trop complaisamment peut-être sur les objections, conclut favorablement.

Sur ces entrefaites et pendant que M. Francisque Sarcey engageait avec M. Anatole France une polémique courtoise et victorieuse, une pétition à l'Académie francaise, rédigée par M. L. Havet, se couvrait des signatures les plus autorisées. Au 1er juillet, 30 membres de l'Institut (parmi lesquels M. Michel Bréal, Professeur de Grammaire comparée au Collège de France), plusieurs Doyens et Professeurs de Facultés, 40 Proviseurs et le Directeur du Collège Stanislas, des Inspecteurs d'Académie, de nombreux Professeurs de Lycée ou de Collège, une foule d'Instituteurs avaient déjà signé. Poitiers fournissait en une seule liste, confiée à nos soins, 56 noms représentant les trois ordres d'Enseignement (supérieur, secondaire et primaire) avec leurs chefs hiérarchiques en tête de chaque colonne ! La presse locale, non plus que la presse parisienne et étrangère, ne s'est désintéressée de la question, et si *l'Avant-Garde* n'a trouvé qu'à rire de la drôle apparence qu'aurait le mot *bookmaker* une fois transformé, en revanche, le *Journal de l'Ouest* a, dans ses numéros des 14 et 30 juin et du 9 juillet dernier, signalé sérieusement l'importance que prenait cette agitation orthographique.

Si donc les autres villes suivent comme la nôtre le mouvement parisien, nul doute que le succès ne couronne tôt ou tard de si légitimes et unanimes efforts !

L.-E. CHEVALDIN.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imp. MILLET, DESCOUST & PAIN.

Digitized by Google

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1889. SEPTIÈME ANNÉE. — N° 8.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

La rentrée solennelle des Facultés aura lieu le lundi, 4 novembre, dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres Les conférences commenceront le lendemain, 5 novembre, à 8 h. du matin.

***

M. le Ministre de l'instruction publique vient de publier deux circulaires relatives aux inscriptions et au service militaire, qui intéressent au plus haut point les étudiants des Facultés. Nous appelons spécialement leur attention sur les dispositions suivantes :

SERVICE MILITAIRE.

Aux termes de la loi du 15 juillet 1889, tout Français doit le service militaire personnel ; la dispense pleine et entière de service qu'entraînait auparavant l'engagement decennal est supprimée.

Toutefois, en temps de paix, après un an de service sous les drapeaux, sont envoyés en congé sur leur demande, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, les jeunes gens qui ont obtenu ou qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir les diplômes suivants :

Docteur en droit ;

Docteur en médecine ;

Digitized by Google

reçoit l'approbation d'une dizaine de journaux, en France, en Suisse et en Belgique ; le 1er juillet, c'est M. J. Psichari, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, qui prend à son tour la parole dans la *Nouvelle Revue*, et, après s'être étendu un peu trop complaisamment peut-être sur les objections, conclut favorablement.

Sur ces entrefaites et pendant que M. Francisque Sarcey engageait avec M. Anatole France une polémique courtoise et victorieuse, une pétition à l'Académie francaise, rédigée par M. L. Havet, se couvrait de signatures les plus autorisées. Au 1er juillet, 30 membres de l'Institu (parmi lesquels M. Michel Bréal, Professeur de Grammaire comparée Collège de France), plusieurs Doyens et Professeurs de Facultés, 40 P viseurs et le Directeur du Collège Stanislas, des Inspecteurs d'Académ de nombreux Professeurs de Lycée ou de Collège, une foule d'Inst teurs avaient déjà signé. Poitiers fournissait en une seule liste, confi nos soins, 56 noms représentant les trois ordres d'Enseignement (s rieur, secondaire et primaire) avec leurs chefs hiérarchiques en t chaque colonne ! La presse locale, non plus que la presse parisie étrangère, ne s'est désintéressée de la question, et si *l'Avant-Gar* trouvé qu'à rire de la drôle apparence qu'aurait le mot *book* une fois transformé, en revanche, le *Journal de l'Ouest* a, dans méros des 14 et 30 juin et du 9 juillet dernier, signalé sérieu l'importance que prenait cette agitation orthographique.

Si donc les autres villes suivent comme la nôtre le mouvem sien, nul doute que le succès ne couronne tôt ou tard de si et unanimes efforts !

L.-E. CHEVALD

Le Rédacteur en Chef-Gérant

Poitiers. — Imp. MILLET, DESCOUST & PAIN.

Digitized by Google

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1889.

SEPTIÈME ANNÉE. N° 4

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

—

[illegible] la Faculté aura lieu le mardi [illegible] novembre d'une [illegible] la Faculté des Lettres [illegible] commenceront [illegible] matin

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Licencié ès sciences ;
Licencié ès lettres ;
Pharmacien de 1re classe.

Mais les jeunes gens qui n'auraient pas obtenu avant l'âge de vingt-six ans les diplômes spécifiés ; ceux qui ne poursuivraient pas régulièrement les études en vue desquelles la dispense a été accordée, seront tenus d'accomplir les deux ans de service dont ils avaient été dispensés.

INSCRIPTIONS. — *Facultés des Sciences et des Lettres.*

Dans ces deux ordres de Facultés, les règlements prescrivent quatre inscriptions trimestrielles pour la licence. En fait, le plus souvent, ces inscriptions étaient prises cumulativement, à la veille de l'examen et par ceux-là seuls des étudiants qui se présentaient à l'épreuve.

Il faut dès aujourd'hui qu'il en soit autrement, sauf pour les aspirants qui ont satisfait à la loi du recrutement et qui ne se proposent pas de réclamer le bénéfice de l'article 23 de la loi du 15 juillet dernier, qui réduit à un an le service militaire en temps de paix, pour les catégories d'étudiants énumérées plus haut.

En conséquence, à partir du 1er novembre 1889, les étudiants des Facultés des Lettres et des Sciences, aspirant à la licence, seront tenus de prendre régulièrement une inscription à chaque trimestre, aux époques réglementaires. Faute par eux de s'être conformés à cette prescription, ils s'exposent à perdre tout droit au bénéfice de l'article 23.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 1re SÉRIE (du 1er novembre au 1er décembre 1889.)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Que faut-il penser du conseil que donne Buffon aux écrivains « de ne nommer les choses que par les termes les plus généraux ? »

COMPOSITION LATINE. — Quaeretur quibus artibus Virgilius in *Georgicis* expleverit Horati praeceptum :

Non satis est pulchra esse poemata ; dulcia sunto.

(*Ars Poet.*, 99.)

THÈME GREC. — *Arion sauvé par un dauphin.* — On raconte qu'Arion, après avoir séjourné longtemps à la cour de Périandre, eut envie de naviguer en Sicile et en Italie. Ayant amassé dans ces pays de grands biens, il voulut retourner à Corinthe. Prêt à partir de Tarente, il loua un

Digitized by Google

vaisseau corinthien, parce qu'il se fiait plus à ce peuple qu'à tout autre. Lorsqu'il fut sur le vaisseau, les Corinthiens tramèrent sa perte et résolurent de le jeter à la mer pour s'emparer de ses richesses. Arion, s'étant aperçu de leur dessein, les leur offrit, les priant de lui laisser la vie. Mais, loin d'être touchés de ses prières, ils lui ordonnèrent de se tuer lui-même s'il voulait être enterré, ou de se jeter sur-le-champ dans la mer. Arion se para de ses plus riches habits, prit sa cithare et monta sur le tillac [où il] exécuta l'air orthien ; et dès qu'il l'eut fini, il se jeta à la mer avec ses habits et dans l'état où il se trouvait. Pendant que le vaisseau partait pour Corinthe, un dauphin reçut, à ce qu'on dit, Arion sur son dos, et le porta à Ténare. Là, il prit terre, se rendit à Corinthe sans changer de vêtements, et raconta son aventure.

(*Traduit du grec.*)

Le dernier thème était tiré de THUCYDIDE, I, V, traduction E.-A. Bétant.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

1. Méthode de Descartes.
2. Tendances naturelles de l'homme.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — SALLUSTE, *Jugurtha*, LXIII (Portrait de Marius avant son premier consulat).

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. IV : « Il n'y a rien de si puissant qu'une République. . pour opposer aux Gaulois ».

THÈME GREC. — BOSSUET, *Sermon pour le jour de Pâques :* « La vie humaine est semblable à un chemin. . tout est échappé ! » — Page 496 des *Sermons choisis* (édition Firmin Didot).

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème anglais.

Il y avait dans ma classe un élève qui était toujours le premier, et que, malgré tous mes efforts, je ne pouvais venir à bout de supplanter. Les jours se succédaient, sans qu'il bougeât de sa place, quoique je fisse. A la fin, je remarquai que lorsqu'on lui faisait une question, il portait aussitôt les doigts machinalement à un certain bouton au bas de son gilet. Il me parut donc expédient de faire disparaître ce bouton, et dans un moment de méchanceté, je l'enlevai avec un couteau. J'attendis impatiemment le résultat de cette manœuvre : elle ne réussit que trop bien. A la première question qui fut faite au pauvre garçon, ses doigts cherchèrent de nouveau le bouton, mais ils ne le trouvèrent point. Dans sa détresse, il baissa les yeux pour le voir, mais il ne le vit pas plus qu'il ne l'avait senti. Il resta confus, et je m'emparai de sa place, qu'il ne regagna jamais ; et jamais, je crois, il ne me soupçonna d'être l'auteur de cette méchanceté. Souvent, plus tard, sa vue m'a frappé, et souvent j'ai résolu de lui faire quelque réparation ; mais cela s'est toujours borné à de bonnes résolutions. Je n'ai jamais renouvelé connaissance avec lui ; cependant, je le voyais fréquemment, il occupait un emploi subalterne dans une cour de justice.

Thème allemand.

Il me semble qu'on pourrait donner aux tragédies une merveilleuse force, suivant les idées très philosophiques de l'antiquité, sans y mêler cet amour volage et déréglé qui fait tant de ravages. Chez les Grecs, la tragédie était entièrement indépendante de l'amour profane. Par exemple, l'*Œdipe* de Sophocle n'a aucun mélange de cette passion étrangère au sujet. Les autres tragédies de ce grand poète sont de même. M. Corneille n'a fait qu'affaiblir l'action, que la rendre double, et que distraire le spectateur dans son *Œdipe*, par l'épisode d'un froid amour de Thésée pour Dircé. M. Racine est tombé dans le même inconvénient en composant sa *Phèdre*. Il a fait un double spectacle, en joignant à Phèdre furieuse Hippolyte soupirant, contre son vrai caractère. Il fallait laisser Phèdre toute seule dans sa fureur. L'action aurait été unique, courte et rapide.

Digitized by Google

Mais nos deux poètes tragiques, qui méritent d'ailleurs les plus grands éloges, ont été entraînés par le torrent ; ils ont cédé au goût des pièces romanesques, qui avaient prévalu. Le mode du bel esprit faisait mettre de l'amour partout.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« La grammaire seule est en elle-même est ennuyeuse pour le maître, difficile pour l'élève, froide et incommode pour tous deux ». (Roger Ascham).

Apprécier cette pensée, et, si on la trouve juste, dire comment l'étude de la grammaire anglaise ou allemande peut devenir attrayante et utile.

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

LES PRINCIPES DU DROIT

L'homme a le vif sentiment de ses droits ; il se passionne, se bat et donne même sa vie pour les défendre. Est-il vrai, comme on l'a dit, que les considérations philosophiques sur l'origine et la nature de ces droits le laissent en revanche parfaitement froid et indifférent ? Il serait difficile de le croire, quand on se rappelle les discussions passionnées qui remplissent les ouvrages des philosophes du XVIII^e^ siècle et qui ont retenti à la tribune de l'Assemblée constituante. Ces ardentes revendications, d'où est sortie la grande Révolution, s'appuyaient sur des conceptions nouvelles et sur une véritable philosophie du droit. La pratique ne se sépare pas de la théorie, et l'exercice tranquille et assuré d'un droit dépend en définitive de la valeur rationnelle et de la solidité des fondements sur lequel il repose.

Cette question de l'origine du droit, qui avait été sinon abandonnée, du moins un peu perdue de vue et reléguée au second plan, jouit en ce moment d'une faveur marquée, et attire de nouveau l'attention des économistes et des philosophes. Dans l'espace de quelques années, ont paru sur ce sujet plusieurs ouvrages remarquables parmi lesquels nous citerons : *L'Idée moderne du Droit*, par M. Fouillée[1], la *Philosophie du Droit civil*, par M. Franck[2] ; la *Préparation à l'étude du Droit, Étude des principes*, par M. Courcelle Seneuil[3] ; *Les Principes du Droit*, par M. Emile Beaussire[4]. Il y a là un mouvement de la pensée qui s'impose

[1] Hachette, 1885.

[2] Félix Alcan, 1886.

[3] Guillaumin, 1887.

[4] Félix Alcan, 1888. — Nous pourrions ajouter à cette liste un ouvrage tout récent de M. de Vareilles-Sommières, intitulé : *Les Principes fondamentaux du Droit*, tome I^er^ (Guillaumin, 1889) ; mais l'auteur réserve pour un second volume la question qui nous occupe.

Digitized by Google

à notre attention. Nous allons essayer d'exposer rapidement et d'apprécier les théories générales contenues dans ces différents ouvrages.

I

Sur la nature même du droit, on tombe facilement d'accord. Le droit est un *pouvoir moral* (Leibniz), un *pouvoir idéal* (P. Janet) d'action ou d'inhibition ; c'est un certain usage de nos facultés auquel il est défendu à qui que ce soit de mettre obstacle (Franck)[1] ; ou le libre usage de nos facultés en tant qu'il n'est pas en contradiction avec le respect d'un autre droit (Caro)[2] ; c'est encore la liberté s'arrêtant devant une liberté qu'elle pose semblable à elle (Fouillée [3] ; c'est pour chacun le droit d'exiger des autres le respect de la dignité dans sa personne (Proudhon)[4] ; ou enfin c'est la faculté de concourir soi-même à sa propre destinée (P. Janet)[5]. Toutes ces définitions se ressemblent beaucoup, et ne font qu'énoncer les caractères les plus généraux du droit en termes à peu près équivalents.

Il est cependant une définition qui tranche parmi les autres et que nous devons écarter tout d'abord ; c'est celle qui confond le droit avec la force. Cette opinion est très ancienne, très vivace, puisqu'elle va des sophistes de l'antiquité jusqu'à M. de Bismarck ; elle compte encore de nombreux partisans, dont la plupart, il faut le reconnaître, éprouvent quelque gêne à la défendre ouvertement. D'après ce système, le droit n'est autre chose que la force, et réciproquement. Tout ce qui excite nos désirs et que nous pouvons prendre nous appartient en toute propriété, jusqu'à ce qu'un autre, plus fort que nous, vienne nous l'arracher. Le droit s'étend aussi loin que la force et n'est, suivant Schopenhauer, que la *mesure de la puissance de chacun*.

On parle beaucoup, disent les défenseurs de cette théorie, de droits naturels ; mais qu'y a-t-il de plus naturel que la force ? C'est la nature même qui, en me faisant fort et en vous faisant faible, a prononcé entre nous. Le droit naturel veut que, dans le combat de la vie, la victoire reste à ceux qui sont le mieux armés pour la lutte, et que les *gros poissons mangent les petits*, comme le disait Spinoza. Le fabuliste avait donc strictement raison d'écrire que la raison du plus fort est toujours la meilleure ; et les loups de tout temps et de toute espèce, quand ils auront faim, pourront sans scrupule dévorer les moutons qui ont le grand tort d'être faibles et incapables de se défendre C'est là le seul système posi-

[1] *Philosophie du Droit civil*, p. 3.
[2] *Problèmes de morale sociale*, p. 221.
[3] *L'Idée moderne du Droit*, p. 138.
[4] *Justice dans la Révolution et dans l'Église*, I, 84.
[5] *Morale*, p. 280.

Digitized by Google

tif, palpable, facile à entendre ; tous les autres se perdent dans le vague et la déclamation. Où est le droit, la justice ? Où est le bien ? Les hommes discutent là-dessus depuis des siècles, et d'une époque à l'autre, ils changent d'opinion. Le signe qui nous fera reconnaître le droit, c'est la puissance qui lui permette de se réaliser : ce qui est *devait* être ; le succès couvre et justifie tout.

Dans ce système, ce serait peine perdue que de rechercher l'origine et les principes du droit ; le droit en effet n'existe pas ; il est remplacé par le conflit des forces, par la guerre. « Que m'importe le droit ? s'écrie Max Stirne. Je n'en ai pas besoin. Ce que je puis acquérir par la force, je le possède et j'en jouis. Ce dont je ne puis m'emparer, j'y renonce et je ne vais pas, en manière de consolation, me pavaner avec mon prétendu droit, mon droit imprescriptible » [1].

C'est surtout dans la victorieuse Allemagne que cette glorification de la force, cette négation brutale du droit, trouvent aujourd'hui des défenseurs. S ils comptent sur la puissance de leur argumentation pour faire triompher leur opinion, ils se trompent assurément ; car elle ne supporte pas l'examen. La force ne prouve absolument rien en matière de droit. Vous êtes le plus fort, dites-vous ; mais pouvez-vous conclure de là que vous ayez raison ? Nullement ; le droit et la force sont des idées irréductibles l'une à l'autre, et d'essence différente. Le droit est la *force* des faibles ; il subsiste, même quand il est opprimé. Nous avons à chercher maintenant sur quels principes il s'appuie.

II

La question des principes du droit a donné naissance aux mêmes discussions et aux mêmes systèmes que celle de l'origine des idées. D'une part, l'école *innéiste* ou *intuitive* prétend que l'homme a des droits naturels, inhérents à sa personne, antérieurs à toute loi écrite, que le droit existe donc en principe avant la société. De son côté, l'école *inductive* ou expérimentale admet bien que l'homme a des droits, mais elle prétend que ces droits sont la création de l'homme lui-même, le fruit du temps et de l'expérience, l'œuvre en un mot de la société qui a établi les droits de chacun en consultant l'intérêt de tous, de sorte que sans la société, le droit n'existerait pas.

Examinons d'abord cette seconde opinion qui s'appuie sur des preuves très solides. On fait remarquer en premier lieu que c'est véritablement la société qui éclaire tout homme venant en ce monde, et qui lui permet de secouer le joug de l'animalité. Laissé à lui-même et privé du commerce de ses semblables, l'homme resterait à l'état de brute et

[1] Cité par M. Fouillée, *l'Idée moderne du Droit*, p. 45.

Digitized by Google

n'aurait pas même l'idée de droit ou de devoir. Il a conçu pour la première fois ces idées, quand, élevé au sein de la famille d'abord, et ensuite d'une communauté plus vaste formée par la réunion de plusieurs familles, il a reconnu qu'il ne pouvait vivre sans la société de ses semblables et que ses intérêts propres étaient solidaires des intérêts communs. C'est alors qu'il a senti la nécessité d'organiser la société pour le plus grand bien de tous, et qu'il a créé le droit, comme il le crée encore, à son image et à sa ressemblance. Ignorante et grossière d'abord, la société établit un droit informe et rudimentaire ; puis, à mesure qu'elle se développe et se perfectionne, le droit lui-même s'épure et se complète ; les progrès du droit se confondent avec ceux de la civilisation.

Ce qui prouve bien clairement encore l'orgine exclusivement sociale des droits prétendus naturels de l'homme, c'est que la société s'est réservé sur eux une autorité souveraine, absolue, qu'elle n'a pas cessé d'exercer depuis qu'elle existe. Quels droits plus sacrés, plus inviolables que le droit de vivre et le droit de propriété ? Et cependant la société frappe les biens de contributions diverses ; elle impose à ses membres le service militaire, leur ordonne de prendre les armes et de donner leur vie pour elle. L'individu n'est qu'un instrument entre ses mains ; elle peut lui enlever un à un tous ses droits, et le sacrifier lui-même à l'intérêt commun.

Ainsi raisonnent un grand nombre de philosophes et d'économistes, et nous n'avons garde de contester la force et la justesse de leur argumentation. Nous ne pouvons cependant, pour deux raisons, adopter complètement leur opinion.

D'abord, s'il est vrai de dire que « le droit est consécutif à l'état social », il faut remarquer aussi que l'état social lui-même est consécutif à la nature humaine. L'homme nait avec des inclinations, des facultés, qui ne peuvent, il est vrai, se développer sans la société, mais que la société ne crée pas ; on ne développe en effet que ce qui existe déjà. C'est de ces inclinations, de ces tendances, comme nous essaierons de le montrer plus loin, que dérivent à la fois la société et le droit.

En second lieu, le pouvoir exercé par la société sur les droits individuels est très grand sans doute ; mais il n'est pas absolu et ne peut franchir certaines limites tracées par la conscience. Nul n'accepte, comme le dit M. Beaussire[1], l'omnipotence de la société dont il fait partie. Contre cette omnipotence, on a souvent, dans tous les pays et dans tous les temps, fait appel à certains intérêts, à certains principes supérieurs, dont bien peu sans doute ont une conscience claire et distincte, mais dont nul ne se résigne à faire entièrement le sacrifice. Souvent la protestation se bornera à de sourds murmures, souvent aussi elle ira jusqu'à la résistance effective, jusqu'à la révolte, jusqu'à la guerre civile.

[1] *Les Principes du Droit*, p. 4.

Digitized by Google

Les faits démontrent donc, ainsi que le raisonnement, que l'homme a le sentiment de certains droits inhérents à sa nature, qui se manifestent au sein de toute société, et auxquels aucun gouvernement ne doit toucher. C'est à peu près ce qu'écrivait déjà Cicéron : *Juris initium a natura ductum est.* Mais ces aphorismes apprennent peu de chose, et n'ont pas grande autorité ; il faut donner une forme plus précise à cette doctrine trop vague et trop générale.

III

La France est, de toutes les nations de l'Europe, celle qui a jugé à propos de proclamer le plus souvent les *droits naturels et imprescriptibles* de l'homme. La première Révolution, en 1791, en 1793 et en l'an III, a publié trois Déclarations solennelles des Droits de l'homme. La Révolution de 1848 en plaça une quatrième, comme préambule, en tête de la nouvelle Constitution. La Constitution de 1852, sans en faire l'objet d'une déclaration en forme, « reconnaît, confirme et garantit » ces droits, comme « la base du droit public des Français. » Quant à la Constitution actuelle, on peut supposer, avec M. Beaussire, que si elle a omis de les proclamer, c'est que l'Assemblée, qui l'a votée à contre-cœur, ne cherchait qu'à lui ôter l'apparence d'une Constitution définitive.

Toutes ces Déclarations assignent aux droits qu'elles proclament la même origine. D'après elles, c'est la liberté qui est le premier de nos droits naturels et le fondement de tous les autres. L'homme naît libre et indépendant ; il porte en lui le principe de ses actes ; ce serait commettre un véritable attentat contre la nature humaine que de lui enlever la libre disposition de sa personne. Le droit, disait Mirabeau, est *l'inviolabilité de la liberté.* » De plus, comme tous les hommes jouissent de la liberté, ils sont tous égaux, du moins sous ce rapport, et doivent par conséquent posséder les mêmes droits. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » : ainsi s'exprime la Constitution du 6 septembre 1791.

Cette théorie de nos législateurs est adoptée par un grand nombre de philosophes français. C'est aussi sur les idées de liberté et d'égalité, dont l'influence et le prestige ont toujours été si grands en France, que l'école de Cousin fait en général reposer les droits naturels de l'homme. « Il y a, dit M. Caro, un droit primordial, un ensemble de droits naturels inhérents à l'homme, parce que l'homme est une personne, c'est-à-dire une volonté libre. La racine du droit est là, dans cette simple constatation de l'attribut qui constitue l'homme en tant qu'homme et le sépare du reste de la nature[1]. » M. Cousin avait déjà soutenu la même thèse dans son opuscule intitulé : *Justice et Charité.* « Qu'est-ce que mon droit à votre

[1] *Problèmes de morale sociale*, p. 217.

Digitized by Google

respect, sinon le devoir que vous avez de me respecter, parce que je suis un être libre. Mais vous-même, vous êtes libre, et le fondement de mon droit et de votre devoir devient pour vous le fondement d'un droit égal et en moi d'un égal devoir. Je dis égal de l'égalité la plus rigoureuse. car la liberté seule est égale à elle-même. Il n'est pas possible de concevoir de différence entre le libre arbitre d'un homme et le libre arbitre d'un autre. » — Laissons de côté pour le moment cette prétendue égalité du libre arbitre, qui est bien une des thèses les plus chimériques et les plus fausses qu'ait jamais enfantées l'imagination d'un philosophe; nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

Quant à la théorie chère aux politiciens, d'après laquelle la liberté serait le fondement du droit, elle ne nous paraît pas acceptable, dans les termes où elle est présentée, parce qu'elle repose sur une confusion d'idées et sur un mot mal défini. Qu'entendez-vous, en effet, par le mot liberté? S'agit-il de la liberté parfaite, impeccable, définitivement affermie dans le bien ? Tout le monde sait que cette liberté n'existe pas ; c'est un idéal qu'aperçoit notre raison et vers laquelle nous tendons sans pouvoir l'atteindre jamais. Est-ce alors la *liberté de faire le bien* que vous voulez donner pour base au droit naturel? Mais dans ce cas, l'homme vertueux seul aurait des droits, et le méchant, celui qui fait le mal ou ce que vous appelez le mal, en serait privé. Et pourtant, vous êtes bien obligé de reconnaître qu'on peut conserver son droit et rester « juridiquement respectable, » même quand on manque à son devoir. C'est donc le libre arbitre, le pouvoir de choisir entre les contraires, de faire le bien ou le mal, qui est désigné ici par le mot liberté, et qui nous apparaît comme la source première du droit. Or, le libre arbitre est sans doute une précieuse prérogative, qui élève infiniment l'homme au-dessus de l'animal. Mais il s'agit de savoir si cette arme à deux tranchants, cet instrument de mal comme de bien, constitue un titre suffisant au respect de tous. Je puis vous faire du bien, mais je puis aussi vous nuire, vous voler, vous assassiner; donc vous devez me respecter. La conclusion nous semble excéder les prémisses. Car on pourrait dire aussi que plus les prérogatives de la nature humaine sont glorieuses, plus l'homme se dégrade et se rend méprisable, quand il en fait mauvais usage. — D'ailleurs, « beaucoup objecteront, dit M. Beaussire, que le libre arbitre est entouré de trop d'obscurités pour que le droit puisse y trouver un fondement indiscutable[1]. » C'est sagement parler; M. Beaussire ajoute que « la théorie qui fonde le droit sur la liberté est défectueuse dans tous les sens. » Tel est aussi notre avis.

[1] *Les Principes du Droit*, p.

Digitized by Google

IV

Une troisième doctrine s'appuie sur les rapports étroits qui unissent l'idée de droit à celle de devoir. Ces deux idées paraissent être, en effet, solidaires et inséparables l'une de l'autre; elles s'éclairent et se complètent mutuellement; on pourrait même dire qu'elles viennent se résoudre dans une seule et même notion, dont elles sont les deux faces opposées. Le droit que je revendique sur les autres, dit M. Franck [1], c'est le devoir qu'ils ont à remplir envers moi, et le devoir que j'ai à remplir envers eux, c'est le droit qu'ils ont à revendiquer sur moi. Au fond, ces deux termes ne diffèrent l'un de l'autre que par la place qu'ils occupent. ». Aussi, M. Franck, M. Beaussire et plusieurs autres philosophes contemporains pensent-ils qu'il ne faut pas chercher ailleurs que dans le devoir la raison d'être et l'origine du droit. « C'est la loi du devoir qui constitue le droit, dit M. Franck, le droit ne subsiste que par le devoir. » M. Beaussire regarde aussi le droit comme la consécration, la *garantie*, la conséquence du devoir. « La raison du droit, dit-il, c'est précisément cet intérêt moral, cette garantie du devoir où le droit trouve son fondement... Le principe de la garantie du devoir n'échappe pas sans doute à toutes les difficultés, mais seul il exprime d'une façon suffisamment claire et féconde la nature propre du droit. »

Le grand défaut de cette solution, c'est qu'elle ne résout rien, n'explique rien et laisse tout en question. Vous dites que le devoir est le principe du droit; mais on vous demandera aussitôt quel est le principe du devoir lui-même. Si vous répondez que le droit est le principe du devoir comme le devoir est le principe du droit, vous tournez dans un cercle. Si vous faites dériver le devoir d'un principe supérieur, c'est alors lui qui sera la source première du droit; c'est sur ce principe supérieur que nous devrons fonder à la fois le droit et le devoir.

D'ailleurs un droit peut fort bien exister en l'absence d'un devoir quelconque à garantir. Voici, par exemple, un enfant en bas âge; il a le droit de vivre, assurément; et pourtant ce droit n'est la garantie d'aucun devoir, puisque cet enfant ne saurait avoir d'obligation à remplir.

Enfin, on arrive, en suivant cette théorie, à de singulières conséquences. Si le droit n'est autre chose que la garantie du devoir, il faut admettre comme conséquence que le droit n'aura plus de raison d'être, dès que l'accomplissement du devoir sera suffisamment assuré et garanti. Par exemple, tout homme a le devoir de vivre, de nourrir et d'élever ses enfants; c'est sur cette obligation que l'on fonde le droit de propriété. Mais supposez un homme tellement riche que la moitié de sa

[1] *Philosophie du Droit civil*, p. 3.

Digitized by Google

fortune suffise largement à remplir tous ces devoirs, son droit de propriété lui sera-t-il conservé sur l'autre moitié? Évidemment non, d'après M. Beaussire; ou du moins ce droit ne reposera sur rien.

Cette théorie a besoin d'être modifiée et complétée; elle ne satisfait pas l'esprit; et, dans l'application, loin d'assurer au droit une base large et solide, elle lui enlève parfois tout point d'appui.

V

M. Fouillée, dont on connaît le goût pour la conciliation, cherche à mettre d'accord les théories précédentes en en proposant une nouvelle, à laquelle il pense que toutes les autres peuvent se rallier. D'après lui, c'est la personne humaine, *non pas seulement telle qu'elle est actuellement*, mais surtout *telle qu'elle peut devenir*, qui est la source première du droit. « Ce qu'on respecte dans l'être doué de volonté et de raison, c'est moins ce qu'il est actuellement que ce qu'il peut être; c'est le possible débordant l'actuel, l'idéal dominant la réalité... C'est pour ainsi dire la réserve de volonté et d'intelligence enfermée dans une tête humaine, c'est la progressivité de l'individu que nous appelons droit... Dans l'enfant, on respecte l'homme; dans la mauvaise volonté, on respecte la bonne volonté possible[1]. » Et quels sont les progrès que peut réaliser notre personnalité, le but vers lequel nous devons tendre, l'idéal proposé à nos efforts? C'est l'affranchissement progressif de la liberté. Telle est l'œuvre que nous devons accomplir en nous-même. Le libre arbitre de l'école de Cousin, ce pouvoir de choisir indifféremment entre deux contraires, quels que soient les motifs ou mobiles qui nous poussent vers l'un ou vers l'autre, n'est qu'une forme inférieure et suivant l'expression de Descartes, le plus bas degré de la liberté. Mais en même que le libre arbitre, nous avons l'idée d'une liberté plus haute, et grâce à cette idée qui est une force autant qu'une lumière, l'homme peut s'affranchir peu à peu des motifs bas et intéressés, s'affermir dans la pratique du bien, et subordonner la partie animale à la partie vraiment humaine de sa nature. — Le libre arbitre n'est qu'un moyen; la liberté véritable est une fin, un idéal. Or, l'idéal, que chacun de nous peut réaliser, dit M. Fouillée, *fonde notre droit;* si les autres nous attaquent dans notre mouvement vers cet idéal, nous nous attribuons à juste titre un droit de défense et de répression, d'autant plus que l'idéal est commun à eux et à nous en vertu même de notre identité de nature. La conscience du droit ennoblit et divinise en quelque sorte l'humanité[2].

[1] *L'Idée moderne du Droit*, p. 260.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1879, VI, p. 405.

Digitized by Google

Le même auteur insiste sur ce fait, incomparable et mystérieux, de la conscience. Qu'est-elle en réalité, cette conscience, qui se pense en pensant tout le reste, et qui ne se comprend pas elle-même? Où est la racine dernière de ce moi conscient auquel semble inhérent le droit? Il y a au sein de l'homme un problème et une énigme immanente. Pourquoi ne craignons-nous pas de briser un automate? C'est que nous en connaissons tous les ressorts, et nous *savons* qu'il ne contient rien de plus. Mais nous nous arrêtons malgré nous devant notre semblable comme devant je ne sais quoi d'insondable à notre science, d'incommensurable à notre analyse, et qui, par cela même qu'il est une conscience, est sacré pour notre conscience. Est-ce une de ces superstitions qui, selon Goethe, font la poésie de la vie; est-ce, au contraire, intuition de quelque fondamentale vérité? Nous ressentons devant l'être conscient ce que les anciens appelaient une horreur religieuse... Ce sentiment, nous l'éprouvons devant nous-même; nous nous arrêtons pour ainsi dire devant nous parce que dans notre conscience nous apercevons une sorte d'abîme qui donne le vertige à la science positive. C'est ce sentiment qu'on nomme le respect, et qui fait partie intégrante du sentiment *du droit*[1].

VI

Nous n'avons que peu de chose à ajouter à l'éloquente exposition de M. Fouillée, dont la doctrine nous semble approcher beaucoup de la vérité. Pour nous, le sentiment du droit, comme le sentiment du devoir, est un fait primitif, irréductible, de la nature humaine. On se récriera peut-être contre l'*innéisme* de cette théorie, et contre cette méthode enfantine d'explication qui, au lieu d'analyser un sentiment et d'en étudier la formation, se contente de dire qu'il est inhérent à notre nature et dépend de notre constitution. Mais cette méthode, quelque simple et facile qu'elle puisse être, a du moins le mérite de s'appuyer sur des faits plutôt que sur des hypothèses; et d'ailleurs, ceux mêmes qui la critiquent sont bien obligés d'y avoir recours.

N'est-il pas vrai que l'homme naît avec des tendances, des inclinations qui sont pour ainsi dire les ressorts de toute sa vie, et avec des facultés intellectuelles et morales, qui ne peuvent se développer qu'au sein de la société, mais qui préexistent à la société! Les théories sensualistes, les hypothèses de la table rase et de la statue nous paraissent tellement opposées à la réalité que nous ne pouvons croire qu'elles aient jamais été soutenues sérieusement. Condillac prétend tirer de la sensation, non seulement nos idées, mais encore nos facultés; et il commence par donner à sa statue la conscience, puis la mémoire, la comparaison, le juge-

[1] Fouillée, *L'Idée moderne du droit*, p. 264, 265, 271, 272, 273.

Digitized by Google

ment, etc... Il n'est pas étonnant qu'à la fin de l'expérience il trouve dans sa statue toutes nos facultés ; elles y étaient déjà. Partout où Condillac parle de *génération* des facultés, il veut dire sans doute *éveil* ou *manifestation* des facultés ; sinon son système ne serait qu'un jeu d'esprit, indigne d'un grand philosophe. Il en est de même ici ; d'où vient le devoir ? L'école anglaise le dérive de l'idée d'utile ; et des écrivains éminents ont déployé un talent admirable pour transformer en obligation l'intérêt du plus grand nombre. Mais ils ne parviendront jamais à prouver que l'individu doive *par intérêt* se faire tuer pour la plus grande satisfaction de ses semblables. Le *sacrifice intéressé* de la vie est une contradiction dans les termes, qu'on ne fera pas accepter facilement.

D'autres philosophes placent dans le bien l'origine du devoir, et prétendent que la vue du bien à accomplir, de la perfection à atteindre s'impose à la volonté et engendre nécessairement l'obligation. Malheureusement, rien ne prouve que l'idée de bien ou de perfection ait par elle-même une telle puissance ; elle peut inspirer des sentiments d'estime, d'admiration et même faire naître le désir de réaliser l'idéal, ou du moins d'en approcher le plus possible. Mais il est des hommes qu'elle laisse indifférents et qui, renonçant à des visées si hautes, se contentent d'une condition morale inférieure. Vous pourrez, pour les ramener à des sentiments meilleurs, leur vanter les douceurs et la beauté de la vertu, la dignité de la nature humaine qu'ils dégradent dans leur personne ; vous aurez ainsi une morale de *persuasion*, suivant l'ingénieuse expression de M. Fouillée et non une morale d'obligation. L'obligation est d'une tout autre nature. — Le sentiment du devoir est un sentiment *sui generis*, irréductible à tout autre, et logiquement antérieur à l'idée de bien. Si l'on en doutait, on n'aurait qu'à suivre, à travers l'histoire de l'humanité, l'odyssée de ce sentiment du devoir. On le verrait, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours, s'attacher aux choses les plus diverses, les plus bizarres, les plus monstrueuses, qui ont été, suivant les époques, regardées comme des actions louables, des formes du bien, des degrés vers l'idéale perfection. Mais tandis que l'idée de bien se dégage lentement, et que sa pénible évolution est marquée par des erreurs et des défaillances sans nombre, l'homme éprouve dès les premiers jours le besoin d'appliquer à des actions qu'il juge bonnes le sentiment du devoir, et dès les premiers jours ce sentiment a été aussi vif que maintenant. Nous pouvons appliquer au sentiment du droit ce que nous venons de dire du sentiment du devoir ; ils sont en effet, inséparables et solidaires l'un de l'autre.

Parmi nos tendances et inclinations naturelles, il en est une qui domine et qui comprend en quelque sorte toutes les autres, c'est celle qui nous pousse à vivre et à accroître notre vie, ou comme le dit Spinoza, à *persévérer dans l'être* et à augmenter notre être. C'est là une loi générale qui commande à tous les êtres animés sans exception, à la brute comme

Digitized by Google

à l'homme. Mais tandis que la brute obéit à cette tendance fatalement et sans le savoir, l'homme est capable de comprendre que sa destinée est de satisfaire cette tendance fondamentale, et qu'il a le devoir et le droit de chercher les moyens propres à assurer la conservation et l'accroissement progressif de sa vie Il se trompe souvent, nous l'avons vu, et il s'est trompé surtout à l'origine, sur la nature des moyens à employer, des actes à accomplir; son ignorance, ses passions, les préjugés de son époque et de son entourage l'empêchent de voir ce que doit être cette augmentation indéfinie de puissance et de vie, chez lui et dans la société dont il fait partie[1]; sa liberté, entravée par des mobiles égoïstes et inférieurs, manque de force et d'élan; il cherche péniblement la voie qu'il doit suivre pour s'affranchir et arriver à la pleine possession de lui-même. Et cependant, nous le répétons, avant que sa conscience se soit élevée à une notion claire et exacte du bien, l'homme a déjà le sentiment du devoir et du droit; ce sentiment instinctif existe déjà en lui, même quand il l'applique à des actions qu'il juge bonnes et légitimes, et que nous regardons maintenant comme criminelles.

Le devoir a donc une double origine. D'un côté, une tendance irrésistible, indissolublement liée chez l'homme au sentiment instinctif du droit et du devoir qu'il a de la satisfaire; voilà ce qui est naturel et *inné*. D'autre part, la détermination des droits et des devoirs particuliers en conformité avec cette tendance fondamentale ; la recherche des institutions et des lois les plus capables d'assurer à l'individu, à la patrie, à l'humanité tout entière la plus large extension de connaissance, d'activité, de liberté, de vie en un mot; voilà l'œuvre de l'expérience, de l'éducation, de la société. — Si nous pouvons ajouter une définition du droit à celles que nous avons énumérées plus haut nous dirons que le droit est le pouvoir que tout homme se reconnaît à lui-même et que chacun doit lui reconnaître, de conserver et d'accroître sa vie.

V. Arren.

Sur le cercle vicieux reproché à Descartes

De tous les problèmes philosophiques, l'un des plus essentiels, à coup sûr, est celui de la certitude. La question de la légitimité de la connaissance, du crédit à accorder à notre faculté même de connaître, s'impose à l'esprit au début de toute spéculation. Son importance est capitale, dans la philosophie cartésienne plus qu'en toute autre peut-être, puisque le but de cette doctrine c'est la constitution de la science, c'est-à-dire

[1] V. Courcelle Seneuil, *Préparation à l'étude du droit*, p. 383.

Digitized by Google

« d'un système de connaissances réelles et évidentes » (*Regul. ad direct.*, reg. 2), et son point de départ un doute universel, radical, hyperbolique, en un sens, comme le dit Descartes lui-même, mais en un autre sens, scientifiquement réel.

On connaît le circuit de pensées par lequel Descartes prétend lever ce doute, et l'on sait comme il a recours à la véracité divine. Après avoir posé en ces termes le principe de l'évidence : « Tout ce qui est conçu clairement et distinctement est vrai, » Descartes en part pour démontrer l'existence de Dieu ; — puis il se demande qui nous garantit ce principe et il écrit : « Cela même que j'ai pris tantôt pour une règle, à savoir que les choses que nous concevons très clairement et très distinctement sont toutes vraies, n'est assuré qu'à cause que Dieu est ou existe. » (*Disc. de la Méth.*, IVe partie.) Ainsi, pour Descartes, l'évidence nous garantit l'existence de Dieu, et l'existence de Dieu, à son tour, sert de caution à la règle de l'évidence. C'est dans ce double processus de sa dialectique qu'on a vu un cercle vicieux. Les auteurs des *Objections* et quelques correspondants de Descartes le lui ont reproché maintes fois, et l'auteur des *Méditations* s'est à plusieurs reprises expliqué sur ce point. La plupart des commentateurs de la philosophie cartésienne, et, parmi eux, les plus récents, ont estimé ce grief peu fondé. Nous voudrions qu'il nous fût permis d'aborder à nouveau la question.

I. Il nous est nécessaire tout d'abord d'indiquer nettement l'étendue et la portée de ce doute dont part Descartes et auquel il veut échapper. Il est certain, en premier lieu, qu'il n'atteint pas les idées ou notions.

L'idée n'est, prise en elle-même, et comme simple état de conscience, ni vraie ni fausse. « Pour ce qui concerne les idées, si on les considère seulement en elles-mêmes et qu'on ne les rapporte point à quelque autre chose, elles ne peuvent, à proprement parler, être fausses » (3e Méditation) [1]. Sans doute, une difficulté pourrait se présenter. N'y a-t-il pas de certaines idées qui impliquent de certains jugements inconscients, ou tout au moins une synthèse immédiate de l'esprit, et qui, par là même, deviennent capables de vérité et de fausseté ? Cette difficulté n'arrête pas Descartes. « Il ne se demande pas, dit M. Liard, si la possibilité de l'erreur n'est pas introduite dans les idées elles-mêmes. Pour lui, l'erreur ne devient possible qu'avec le jugement exprimé. Toutes les idées sont ainsi soustraites en bloc aux prises du doute [2]. » Au reste, Descartes prétend ne spéculer que sur des idées claires et distinctes, et non point sur ces idées complexes et par là même obscures en certains de leurs éléments, et par lesquelles peut se glisser dans la pensée, comme dit Leibnitz, « quelque chose de vide et de sourd. »

[1] Cf. *Rep. aux Obj.* « Je n'ai nié que les préjugés et non point les notions qui se connaissent sans aucune affirmation ni négation. »

[2] L. Liard, *Descartes*, livre III, ch. 1, p. 146.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, le doute comme l'erreur ne saurait trouver place que là où il y a affirmation ou négation, en un mot, jugement. Or, les jugements peuvent être de deux sortes : — ou bien ils portent sur une réalité extérieure à mes idées; — ou bien ils concernent les rapports de convenance et de déconvenance qui existent entre ces idées mêmes, abstraction faite de toute existence correspondante. Cela posé, il est facile de voir que le doute de Descartes va porter sur trois points : 1° il doutera de la réalité des choses sensibles (car l'existence du moi et celle de Dieu sont mises à part et établies immédiatement); — 2° il doutera de la vérité des démonstrations mathématiques et des principes rationnels sur lesquels ces démonstrations sont appuyées ; — 3° enfin il doutera de la légitimité même de l'entendement.

Ce doute de Descartes n'est pas un pur jeu d'esprit; il est très sérieux, très profond, et peut être, en somme, définitif. Reprenons donc les trois points que nous venons de distinguer.

1° En quel sens Descartes doute-t-il de la réalité sensible? — Il doute parce que les sens nous trompent quelquefois et que nous ne pouvons pas savoir s'ils ne nous trompent pas toujours, et parce que, d'autre part, il n'y a pas de distinction absolue à établir entre la veille et le rêve (1re Méditation). Mais quelle est au juste la portée de ce doute? Voici, à cet égard, un texte qui nous paraît décisif. « Encore que ces choses générales, à savoir un corps, des yeux, une tête, des mains et autres semblables, puissent être imaginaires, toutefois, il faut nécessairement avouer qu'il y en a au moins quelques autres plus simples et plus universelles qui sont vraies et existantes, du mélange desquelles, ni plus ni moins que de celui de quelques véritables couleurs, toutes ces images des choses qui résident en notre pensée, soit vraies et réelles, soit feintes et fantastiques, sont formées » (1re Méditation). Qu'est-ce à dire? Descartes ramène les choses complexes, les faits et objets sensibles, à leurs éléments, qui sont les essences ou natures simples, les qualités mathématiques, géométriques. La réalité des natures simples ne fait pas doute pour lui ; ce qu'il se demande, c'est si les propriétés géométriques constituent le tout des choses sensibles, ou si ces combinaisons complexes que nous saisissons par les sens sont, comme telles, des réalités, si elles ne correspondent pas à des substances [1].

2° Mais le doute ne s'arrête pas là ; il va s'appliquer aux vérités rationnelles, et aux vérités mathématiques elles-mêmes. « Que sais-je si je ne

[1] Le doute sur ce point est si réel, qu'en définitive il ne sera pas levé, puisque Descartes réduira toute la réalité des choses sensibles, à l'étendue, qui est objet d'entendement, et à ses déterminations mathématiques. « Il faut conclure qu'il y a des choses matérielles qui existent Toutefois elles ne sont peut-être pas entièrement telles que nous les apercevons par les sens... ; mais au moins faut-il avouer que toutes les choses que j'y conçois clairement et distinctement, c'est-à-dire, toutes les choses, généralement parlant, *qui sont comprises dans l'objet de la géométrie spéculative*, s'y rencontrent véritablement » (6e Méditation).

Digitized by Google

me trompe pas aussi toutes les fois que je fais l'addition de deux et de trois, ou que je nombre les côtés d'un carré, ou que je juge de quelque chose encore plus facile, si l'on peut imaginer rien de plus facile que cela » (1re Méditation). « Nous douterons aussi de toutes les autres choses qui nous ont semblé autrefois très certaines, même des démonstrations de mathématique et de ses principes » (*Principes*. I, 5)[1]. Comment interpréter ce doute? Deux explications sont possibles. On peut dire, en effet, que les vérités mathématiques, en tant qu'on en a une intuition immédiate et évidente, sont hors de doute, tandis qu'au contraire, lorsque l'intuition fait place au souvenir, et que l'on ne fait plus que se rappeler l'évidence autrefois saisie, rien ne nous assure plus que nous ne nous trompons pas. « Je suis d'une telle nature, que je ne puis avoir l'esprit continuellement attaché à une même chose, et que souvent je me ressouviens d'avoir jugé une chose être vraie, lorsque je cesse de considérer les raisons qui m'ont obligé à la juger telle... Lorsque je considère la nature du triangle rectiligne, je connais évidemment que ces trois angles sont égaux à deux droits ; il ne m'est pas possible de ne le pas croire, pendant que j'applique ma pensée à sa démonstration; mais aussitôt que je l'en détourne, encore que je me ressouvienne de l'avoir clairement comprise, toutefois il se peut faire aisément que je doute de la vérité » (5e Méditation)[2]. Rien ne prouve en effet que ce qui était vrai tout à l'heure le soit encore. Pour que cela fût, il faudrait ou bien que la nature de mon esprit ne soit pas changeante que ma pensée présente en elle-même une fixité parfaite, et à laquelle je puisse me fier ; — ou bien qu'il fût établi que la vérité repose sur quelque fondement stable, inébranlable et indépendant de mon entendement. — La première hypothèse est-elle acceptable? Descartes ne le pense pas. Si les mathématiques sont l'œuvre, et comme une construction de mon esprit fini, rien ne peut m'assurer que, reçommençant les mêmes démonstrations, j'arriverai aux mêmes résultats, car sur quel principe établir que mon esprit n'est pas mobile, variable, ou même que de sa nature il n'est pas contradictoire? Il faudra donc établir que la vérité reste toujours identique à elle-même. — Mais une autre explication de ce doute reste possible : dois-je me fier même à l'intuition immédiate de ces vérités? Nous touchons ici à ce doute suprême, qui porte sur la légitimité même de notre entendement.

3° C'est qu'en effet quand bien même la vérité aurait son principe hors de moi, encore faut-il que je sois capable de la connaître, et posséder quelque signe ou critère grâce auquel je reconnaîtrai que c'est bien le vrai que je saisis. Il faut que je possède « une faculté de juger ou de discerner le vrai d'avec le faux, » et que je sois assuré que cette faculté

[1] Cf. *Discours de la Méth.*, IVe partie, 3e Méditation.
[2] Cf. *Principes*, I, 13.

Digitized by Google

est « telle que je ne puisse jamais faillir lorsque j'en userai comme il faut ». L'évidence présente est-elle la marque sûre de la vérité? — Or le doute de Descartes va jusque là, il atteint la légitimité même de l'entendement, et la règle de l'évidence. C'est là un point que nous nous réservons d'établir par la suite.

II. Ainsi donc, en résumé, pour lever tant de doutes accumulés, il faut établir :

1° Que quelque réalité correspond aux données des sens;

2° Que les vérités rationnelles (et particulièrement les vérités mathématiques) continuent à demeurer, lorsque nous cessons d'y appliquer notre esprit;

3° Que nous possédons une faculté de savoir la vérité et une marque de cette vérité, de telle sorte que notre entendement ne saurait nous tromper lorsque nous en usons convenablement.

Par trois fois Descartes a recours à la véracité divine, seule caution suprême qu'il nous soit permis d'invoquer. Examinons donc successivement ces trois points, et voyons si le cercle vicieux qu'on lui a reproché se rencontre vraiment dans sa doctrine.

1° En quel sens l'existence de Dieu et sa véracité nous peuvent-elles assurer de l'existence du monde extérieur? Nous nous aiderons de la savante démonstration de M. Liard [1]. On sait comment Descartes sort de son doute méthodique par la constatation de sa propre existence, saisie par une intuition immédiate. Les idées, nous l'avons vu, sont soustraites aux prises du doute; or toutes ces idées impliquent manifestement l'existence du sujet pensant. Le *cogito* n'est pas la conclusion d'un raisonnement, il provient « d'une simple inspection de l'esprit » (*Rep. aux Obj.*), et sa vérité ne saurait être ébranlée par « les plus extravagantes suppositions des sceptiques » (*Disc. de la Méth.*, IVe part.). Mais si je suis certain de mon existence, par cela seul que je pense, le seul fait de ma pensée ne saurait témoigner d'existences extérieures à moi. — Cependant toutes mes pensées ne font pas partie de moi au même titre. Celles, par exemple, qui concernent l'étendue ne sont pas parties intégrantes de mon essence; je puis les distinguer de moi, me séparer d'elles, car la pensée et l'étendue sont des natures simples, irréductibles l'une à l'autre. Toutefois ces idées se rapportant à l'étendue ne m'assurent pas encore de l'existence de réalités objectives. Il se pourrait faire que je conçoive très clairement et très distinctement l'essence du triangle, « encore qu'il n'y ait peut-être en aucun lieu du monde hors de ma pensée une telle figure et qu'il n'y en ait jamais eu » (5e Méditation). Et pourtant un résultat est déjà obtenu et dès maintenant une conclusion s'impose. Nous savons que l'existence d'un monde extérieur n'est pas contradictoire et qu'elle est possible. « L'existence possible est contenue

[1] Liard, *op. cit.*, livre III, ch. 2, p. 155-181.

Digitized by Google

dans la notion ou dans l'idée de toutes les choses que nous concevons clairement et distinctement » (*Rép. aux Obj.*). « Nous voilà donc, comme dit M. Liard (p. 163), en présence d'un monde de possibles, sans savoir s'il a reçu l'existence ». — Mais n'y a-t-il pas en nous une autre idée dont l'essence implique, non pas seulement l'existence possible, non pas même seulement l'existence réelle saisie par la pensée, comme l'est celle du moi, mais l'existence nécessaire? Cette idée, c'est celle de Dieu. De la seule notion de l'être infini découle son existence; il y a plus, de la seule présence en mon esprit de cette idée de Dieu, il résulte que ma pensée et mes facultés dépendent de Dieu. Dieu donc, c'est-à dire un être infini et parfait, de qui procède tout ce qui est en moi, existe nécessairement. Cela suffit-il à prouver l'existence de choses extérieures? Non, pas encore; car « rien dans l'idée de Dieu ne nous assure qu'il ait réellement produit ce dont l'existence n'implique pas contradiction » (Liard, p. 171). J'ai seulement une inclination naturelle très puissante, qui me porte à croire à cette existence du monde sensible; mais sa légitimité ne m'est garantie par rien.

C'est ici qu'intervient la véracité divine. — En effet, « c'est une chose manifeste par la lumière naturelle, qu'il doit y avoir pour le moins autant de réalité dans la cause efficiente et totale que dans son effet » (3e Méditation). Or, d'où peuvent venir mes idées des choses extérieures? Ou bien de moi, ou bien de Dieu, ou bien de quelques créatures plus nobles que les corps, ou bien des choses corporelles (6e Méditation). Est-ce de moi? Non, dit Descartes, car « j'expérimente en moi que ces idées ne dépendent point de ma volonté; car souvent elles se présentent à moi malgré moi, soit que je le veuille, soit que je ne le veuille pas » (3e Méditation) [1].

Cependant cette réponse ne satisfait pas entièrement Descartes, comme semble le croire M. Liard. « Pour ce qui est que ces idées doivent venir d'ailleurs, puisqu'elles ne dépendent point de ma volonté, je ne le trouve pas convaincant..... Peut-être qu'il y a en moi quelque faculté ou puissance propre à produire ces idées sans l'aide d'aucunes choses extérieures, bien qu'elle ne me soit pas encore connue » (3e Méditation). La seule preuve qui reste est donc la suivante : j'ai une certaine tendance naturelle à croire qu'il y a des objets hors de moi, desquels me viennent mes idées; or cette tendance a été mise en moi par Dieu, et puisqu'il ne saurait être trompeur, j'ai raison de m'y fier. Même explication, en ce qui concerne la seconde et la troisième hypothèse, à savoir que les idées pourraient être produites en moi par quelques créatures plus nobles que les corps, ou par une action immédiate de Dieu : cela encore est incompatible avec sa perfection souveraine. « Dieu n'étant

[1] *Principes*, II, 1 : « Nous expérimentons en nous-mêmes qu'il n'est pas en notre pouvoir de faire que nous ayons un sentiment plutôt qu'un autre ».

Digitized by Google

pas trompeur, il est très manifeste qu'il ne m'envoie point ces idées immédiatement par lui-même, ni aussi par l'entremise de quelque créature dans laquelle leur réalité ne soit pas contenue formellement, mais seulement éminemment. Car ne m'ayant donné aucune faculté pour connaître que cela soit, mais au contraire une très grande inclination à croire qu'elles partent de choses corporelles, je ne vois pas comment on pourrait l'excuser de tromperie, si en effet ces idées partaient d'ailleurs ou étaient produites par d'autres causes que par des choses corporelles; et partant, il faut conclure qu'il y a des choses corporelles qui existent » (6e Méditation). Ainsi voilà fermé le cercle de pensées par où Descartes établit sur la véracité divine l'existence du monde extérieur. « L'entendement, écrit M. Liard, résumant toute cette explication, l'entendement nous offre des possibilités logiques; la volonté nous pousse à les croire; la croyance au Dieu parfait ouvre à la volonté une carrière égale à celle de l'entendement. L'intervention de Dieu avait porté le doute au comble [1]; l'intervention de Dieu dissipe les derniers doutes. Il y a donc, au point de vue de l'existence, trois sortes de vérités : la vérité de mon existence, immédiatement saisie dans le fait même de ma pensée; la vérité de l'existence de Dieu, nécessairement conclue de son essence; enfin la vérité des choses claires et distinctes, présentées comme possibles par l'entendement, et réputées réelles par la volonté, sous la garantie de la perfection divine » (p. 173).

Dans toute cette longue série de démonstrations, y a-t-il un cercle vicieux? Non, à coup sûr. Seulement il importe de remarquer que, dans ces divers raisonnements, on prend pour accordés un certain nombre de postulats. Mettons-les en lumière.

a. On pose *a priori* que les existences conçues par nous comme possibles, peuvent en fait être réalisées, que tout ce qui n'implique pas contradiction dans notre pensée peut être produit par Dieu, ou en d'autres termes que les conditions de la pensée sont les conditions du réel. « Je sais que toutes les choses que je conçois clairement et distinctement peuvent être produites par Dieu telles que je les conçois » (6e Méditation) [2].

b. On admet qu'il est possible rigoureusement, et sans doute possible, non seulement que Dieu est, mais qu'il ne saurait être trompeur, et que nous tenons de lui toutes nos facultés et tendances.

c. On prend pour accordée la légitimité du critérium de l'évidence, et de certains principes rationnels, entre autres celui-ci : « toute la réalité et toute la perfection qui est dans les idées doit être éminemment dans leurs causes. »

2° Mais on conçoit facilement que la difficulté va devenir considérable

[1] Il s'agit ici de l'hypothèse du « Malin génie », sur laquelle nous reviendrons.
[2] Cf. *Principes*, I, 14; *Rep. aux IIe Obj.*

Digitized by Google

lorsque le doute portera précisément sur les vérités rationnelles elles-mêmes, sur les principes de l'entendement et sur la règle même de l'évidence, et qu'on invoquera, pour éluder ce doute, la véracité divine. « Les sceptiques n'auraient pas révoqué en doute les démonstrations même de géométrie, s'ils avaient connu Dieu comme il faut » (*Rép. aux VI^e Obj*.)[1]. Descartes ajoute : « Je dois examiner s'il y a un Dieu... ; et si je trouve qu'il y en a un, je dois examiner aussi s'il peut être trompeur ; car sans la connaissance de ces deux vérités, *je ne vois pas que je puisse jamais être certain d'aucune chose* » (3^e Méditation.) Et enfin : « Cela même que j'ai pris tantôt pour une règle, à savoir que les choses que nous concevons très clairement et très distinctement sont toutes vraies, n'est assuré qu'à cause que Dieu est ou existe, et qu'il est un être parfait, et tout ce qui est en nous vient de Dieu » (*Disc. de la Méth.*, IV^e partie.)

Ici le cercle vicieux semble bien évident. La clarté et l'évidence, acceptées pour règle infaillible sur la foi du *Cogito*, servent à établir l'existence de Dieu, et la véracité divine sert de caution à cette règle de l'évidence.

Descartes s'est plusieurs fois défendu contre cette accusation. Voici comment : « Où j'ai dit que nous ne pouvons rien savoir certainement si nous ne connaissons premièrement que Dieu existe, j'ai dit en termes exprès que je ne parlais que de la science de ces conclusions « dont la mémoire nous peut revenir en l'esprit lorsque nous ne pensons plus aux raisons d'où nous les avons tirées. » (*Rép. aux II^e Obj.*). « Je ne suis point tombé, écrit-il ailleurs, dans la faute qu'on appelle cercle..., en faisant distinction des choses que nous concevons en effet très clairement d'avec celles que nous nous ressouvenons d'avoir autrefois fort clairement conçues » (*Rép. aux IV^e Obj.*— Cf. *Rép. à Hyperapistès*).

Cette réponse est-elle suffisante? Oui, sans doute, mais à une double condition : en premier lieu, que, selon Descartes, l'intuition présente n'a pas besoin de la caution de la véracité divine, laquelle ne garantit que la certitude impliquant mémoire ; et en second lieu que la démonstration de l'existence de Dieu ne suppose pas de raisonnement discursif, puisque c'est sur de semblables raisonnements que porte le doute. M. Brochard[2] croit pouvoir accorder ces deux points. Il conclut donc en ces termes : « Ce n'est pas la véracité divine qui nous garantit la » certitude immédiate et intuitive. Elle se garantit elle-même. Descartes » souscrirait au mot de Spinoza : *Verum index sui*. Il en est tout autre- » ment quand il s'agit du souvenir, des choses auxquelles nous avons » cessé de penser. C'est ici qu'il faut une garantie extérieure... Pourquoi » ce qui était vrai tout à l'heure l'est-il encore à présent? Les divers

[1] Cf. 5^e Méditation ; *Rep. aux II^e Obj.* Lettres LXII.

[2] V. Brochard, *Discours de la Méthode*, édit. classique, G. Baillière, 1883.

Digitized by Google

» moments du temps, Descartes le répète souvent, sont indépendants » les uns des autres : puisque le moment présent n'est pas lié aux pré- » cédents, il pourrait se faire que ce qui était vrai ait cessé de l'être. Il » faut donc, ici comme dans la théorie de la création continuée, relier » par un lien commun les divers points du temps, et comme l'intuition » ne procède que par des fulgurations discontinues, combler en quelque » sorte ses lacunes par cette action toujours égale de Dieu qui maintient, » en la renouvelant à chaque instant, la vérité. La véracité divine est, » dans l'ordre de la connaissance, ce que la création continuée est dans » l'ordre de l'existence.

» Dès lors, on voit comment Descartes échappe au cercle vicieux. » L'évidence qui sert à prouver l'existence de Dieu n'est pas la même » que celle dont il dit qu'elle est garantie par Dieu. Jusqu'au moment » où nous avons prouvé l'existence de Dieu, l'évidence, qui est l'acte » même d'intuition, n'a pas besoin de la véracité divine.

« Dira-t on que cette explication peut valoir pour ce qui est connu » intuitivement, comme notre existence dans le *cogito*, mais non pour » ce qui est connu par le raisonnement, comme l'existence de Dieu? » Car ici, la pensée étant discursive, le temps et la mémoire interven- » nent. Ne faut-il donc pas, pour arriver à cette preuve, invoquer cette » véracité divine qui en résulte, et ne retombons-nous pas dans le cercle » vicieux? Non, suivant Descartes, parce qu'il y a ici un mouvement » continu et ininterrompu de la pensée qui fait du raisonnement l'équiva- » lent d'une intuition » (p. 121-122).

Nous ne pouvons partager cette opinion. En effet, tout d'abord, la déduction n'est pas, pour Descartes, l'équivalent d'une intuition ; elle implique toujours succession et mémoire. « Nous distinguons donc l'*intuition* de la *déduction certaine*, parce que, dans la déduction, on conçoit un certain mouvement ou une certaine succession, au lieu que dans l'intuition, il n'en est pas de même, et qu'en outre, la déduction n'a pas besoin, comme l'intuition, d'une évidence présente, mais *qu'elle emprunte plutôt, en quelque sorte, toute sa certitude à la mémoire* » (*Regulæ*, reg. 3). Sans doute on peut invoquer des textes où la déduction semble ramenée à l'intuition. « Toutes les propositions que nous déduisons immédiatement l'une de l'autre, pourvu que la déduction soit évidente, sont dès lors ramenées à une véritable intuition » (*Regulæ*, reg. 7). Cependant Descartes n'est pas si affirmatif qu'on le pourrait croire sur la foi de ce passage. Interprétant plus loin cette règle 7, il dit : « Si nous considérons la déduction comme faite, d'après ce que nous avons dit à la règle 7e, elle ne désigne plus aucun mouvement, mais le terme d'un mouvement, c'est pour cela que *nous supposons* la voir par intuition, quand elle est simple et claire » (*Regulæ*, reg. 11). Et d'ailleurs, il ne s'agissait, qu'on veuille le remarquer, que des déductions, par lesquelles une certaine vérité est immédiatement tirée d'une

Digitized by Google

autre ; mais Descartes affirme formellement que, lorsqu'il y a une série de propositions, une certaine multiplicité de principes et une collection de conséquences, le raisonnement déductif suppose nécessairement énumération et en conséquence souvenir.

On pourra insister, sans doute, et soutenir que l'existence de Dieu se tire par une déduction évidente et pour ainsi dire immédiate de son idée ou essence. Cela nous pouvons l'accorder, nous accorderions même volontiers que Descartes admet une intuition de l'existence de Dieu [1]. Mais cette double concession ne suffirait pas à faire disparaître le cercle vicieux. En effet, ce qui importe ici, ce n'est pas de savoir si Dieu existe, mais de connaître sa nature, d'être assuré qu'il ne peut nous tromper et que de lui nous tenons notre entendement, notre volonté et toutes nos inclinations naturelles. La règle de l'évidence, disait Descartes, dans un texte que nous avons déjà cité, n'est assurée « qu'à cause que Dieu est ou existe, et qu'il est un être parfait, et que tout ce qui est en nous vient de lui » (*Disc. de la Meth.*, IV[e] partie). Voilà pourquoi Descartes ne s'est pas contenté et ne pouvait pas se contenter de la seule preuve ontologique, qui fait connaître l'existence et non pas la nature de Dieu. Il y ajoutera donc la preuve par l'idée de l'infini et par le fait de notre propre existence. Or ces preuves multiples, les raisonnements par lesquels on détermine la nature de Dieu et notre dépendance à son égard, contiennent bien une multiplicité de principes et de conséquences, et dès lors la mémoire y intervient et le doute y peut pénétrer. La preuve de la véracité repose bien sur cette sorte d'évidence qui ne nous est garantie que par la véracité même. Il y a cercle ; cela ne se peut nier.

Mais ce n'est pas là tout. Toute cette démonstration implique certaines vérités rationnelles, comme « que tout fait a une cause », « qu'il y a autant de perfection dans la cause que dans l'effet » et d'autres encore qui nous sont fournies par la lumière naturelle et que nous n'accueillons que sur la foi de l'évidence. Mais est-il vrai que le doute de Descartes ne porte pas sur l'évidence immédiate elle-même ? Nous ne le pensons pas. Mais nous touchons ici à ce doute suprême que nous avons indiqué, et qui porte sur la nature même de notre entendement. — C'est là la troisième partie de notre discussion.

3° Précisons le débat. La démonstration par laquelle Descartes établit l'existence de Dieu, sa perfection absolue, la dépendance où notre entendement et notre volonté sont à son égard, s'appuie sur de certains principes. Qui nous garantit ces principes que nous fournit la lumière naturelle ? C'est leur clarté et leur distinction, d'un mot leur parfaite évidence. Mais d'où vient cette règle et quelle en est la caution ? Est-elle posée *a priori* ? Non ; le doute radical par lequel débute Descartes

[1] Cf. *Rép. aux II[e] Obj.* : « Par cela seul, *et sans aucun raisonnement*, ils reconnaîtront que Dieu existe ». Lettres, édit. Cousin, tome X, p. 99.

Digitized by Google

n'épargne aucun jugement, aucune proposition, mais seulement les idées, ou notions, ou natures simples. La règle de l'évidence n'est pas un postulat dans la philosophie cartésienne, et Descartes s'est lui-même défendu sur ce point. On lui reprochait, en effet, de faire du *cogito ergo sum* la conclusion d'un syllogisme Il s'est sur ce point défendu avec succès contre ses adversaires. Avant le *cogito*, rien n'est certain, on ne saurait l'appuyer sur une vérité antérieure ; il est « le premier principe de la philosophie ». Cette proposition, « tout ce qui pense existe », loin de fonder le *cogito*, est « enseignée de ce qu'il sent en lui-même qu'il ne se peut pas faire qu'il pense s'il n'existe » (*Rép. aux IIe Obj.*). A maintes reprises, dans les *Réponses aux Objections* ou dans les *Lettres*, il répète que « c'est le propre de notre esprit de former les propositions générales de la connaissance des particulières, » qu'on « doit toujours commencer par les notions particulières pour venir après aux générales ». C'est donc sur le « Je pense » qu'est appuyée la règle de l'évidence. Voici comment. Le fait de mon existence est absolument certain; toutes les attaques des sceptiques viennent échouer là contre. Or, quel est le caractère de cette affirmation ? C'est qu'elle est parfaitement claire, distincte et évidente. D'où nous tirons cette conclusion que « tout ce qui est conçu clairement est vrai. » — « Remarquant que cette vérité « Je pense, donc je suis » était si ferme et si assurée que toutes les plus extravagantes suppositions des sceptiques n'étaient pas capables de l'ébranler, je jugeai que je pouvais la recevoir sans scrupules pour le principe de la philosophie que je cherchais... Après cela, je considérai en général ce qui est requis à une proposition pour être vraie et certaine, car puisque je venais d'en trouver une que je savais être telle, je pensai que je devais aussi savoir en quoi consiste cette certitude. Et ayant remarqué qu'il n'y a rien du tout en ceci, je pense, donc je suis, qui m'assure que je dis la vérité, sinon que je vois très clairement que pour penser il faut être, je jugeai que je pouvais prendre pour règle générale que les choses que nous concevons fort clairement et fort distinctement sont toutes vraies » (*Disc sur la Meth.*, IVe partie ; cf. 1re et 3e Méditations). — Mais qui ne voit l'insurmontable difficulté qui s'offre ici ? De quel droit faire une semblable généralisation, en l'absence de tout principe rationnel certain ? Une certaine vérité est indéniable ; car elle a pour caractère d'être évidente ; vous en concluez que toute autre vérité qui présentera ce même caractère sera certaine aussi. Quel étrange paralogisme ! Ne devriez-vous pas être assuré que la vérité est stable par essence, et que votre entendement est infaillible ? Or, d'où le savez-vous, et qui vous le garantit ? — C'est là précisément ce dont devra témoigner cette véracité divine à laquelle vous ne parvenez qu'en vous appuyant sur ces principes. Il m'est impossible de concevoir comment toute la subtilité d'esprit du monde pourrait justifier un semblable raisonnement et lever l'accusation qui porte sur vous d'avoir fait un cercle vicieux.

Digitized by Google

Et maintenant, il est bien certain que Descartes, quoiqu'il en dise dans ses *Réponses*, a mis en doute cette règle même de l'évidence immédiate. N'a-t-il pas écrit ces mots : « Cela même que j'ai tantôt pris pour une règle, savoir que les choses que nous concevons très clairement et très distinctement sont toutes vraies, n'est assuré qu'à cause que Dieu est ou existe, et qu'il est un être parfait, et que tout ce qui est en nous vient de lui .. Si nous ne savions que tout ce qui est en nous de réel et de vrai vient d'un être parfait et infini, *pour claires et distinctes que fussent nos idées*, nous n'aurions aucune raison qui nous assurât qu'elles eûssent la perfection d'être vraies ». N'a-t-il pas dit encore : « Après avoir reconnu qu'il y a un Dieu, pour ce qu'en même temps j'ai reconnu aussi que toutes choses dépendent de lui, et qu'il n'est point trompeur, et qu'*ensuite de cela* j'ai jugé que tout ce que je conçois clairement et distinctement ne peut manquer d'être vrai » (5e Méditation). Ces textes ne sont-ils par formels, et si Descartes est revenu plus tard sur ces affirmations, ce n'a été que pressé par ses adversaires et au risque de détruire le fondement même de sa philosophie. Qu'est-ce en effet que ce doute d'où vous prétendez partir, et que vous voulez si absolu, si vous ne le faites porter que sur ce qui ne vous paraît pas évident? A quoi sert d'accumuler les scrupules si vous n'en tenez nul compte? C'est un pur jeu, et pour tout dire, une plaisanterie. Or, nous l'avons établi, ce doute est sérieux. Tellement sérieux que Descartes, après l'avoir porté au comble par l'hypothèse d'un Dieu trompeur, n'en saurait plus sortir.

Descartes, en effet, suppose « qu'il y a un je ne sais quel trompeur très puissant et très rusé qui emploie toute son industrie à me tromper toujours » (2e Méditation). Et il reconnaît qu'il est facile à ce Dieu, s'il le veut, « de faire en sorte que je m'abuse même dans les choses que je crois connaître avec une évidence très grande » (3e Méditation), et il se demande enfin si ce malin génie « n'a pas fait que je me trompe aussi toutes les fois que je fais l'addition de deux et de trois, et que je nombre les côtés d'un carré » (1re Méditation). Or il s'agit bien là d'une intuition immédiate et non pas d'un raisonnement discursif impliquant succession et souvenir.

Et puis enfin, ce trompeur serait, en vérité, bien peu rusé s'il ne nous enfonçait pas pour toujours dans l'erreur. Or quel plus sûr moyen, que de nous faire croire avec évidence qu'il est parfait et ne saurait nous tromper? Le premier menteur venu a cette habileté de faire croire tout d'abord à sa véracité.

C'est là un doute hyperbolique, je le veux. Mais laissons cette hypothèse d'un malin génie Ne pouvons-nous pas nous demander si la nature des choses n'est pas contradictoire? De telle sorte que le même fût à la fois vrai et faux. Et enfin, la doctrine même de Descartes sur la liberté divine ne conduit-elle pas au même résultat? C'est de la libre

Digitized by Google

volonté de Dieu que dépendent les vérités mathématiques et les vérités métaphysiques, les vérités éternelles. De peur de soumettre Dieu au styx et au destin vous lui accordez le pouvoir de faire que « deux fois quatre n'eûssent pas été huit », « qu'il ne fût pas vrai que les angles d'un triangle fussent égaux à deux droits, *ou généralement que les contradictoires ne pussent être ensemble*[1]. » — « Que devient alors le principe de la véracité divine sur lequel nous avons vu Descartes appuyer la certitude de nos idées de Dieu et des autres choses quand elles sont claires et distinctes? Il est renversé[2] ».

De quel droit, en effet, affirmez-vous que Dieu, je ne dis pas : ne nous a pas trompés, mais : n'a pas fait que la contradictoire fût vraie? La perfection s'y oppose. Qui vous l'a dit? Et de quel droit jugez-vous ainsi? Ne savez-vous pas « qu'il est de la nature de l'infini que moi qui suis fini ne le puis-je comprendre? » (3e Méditation). Et d'ailleurs si Dieu a fait cela, vous ne sauriez prouver qu'il existe. Car il me sera loisible de dire : l'existence est nécessairement contenue dans l'essence de Dieu; donc Dieu n'existe pas. Et le Je pense lui-même n'est il pas ébranlé? Pourquoi ne me sera-t-il pas permis de raisonner ainsi : Je pense, donc je ne suis pas?

Descartes se trouve donc acculé à un doute sans issue. On lui aurait pu opposer le dilemme suivant : Ou bien vous accordez *a priori* que la nature des choses n'est pas contradictoire, que mon esprit peut atteindre cette vérité stable, et que la tendance que j'ai à estimer vrai tout ce qui me semble évident mérite créance, — et alors qu'ai-je à faire de la véracité divine; — ou bien vous n'accordez pas tout cela, et vous frappez d'interdit la raison humaine; comment alors pensez-vous vous élever rationnellement jusqu'à Dieu.

Au fond, il n'y a qu'une manière de se tirer du doute radical soulevé par Descartes. Pascal l'a bien vu. Se demandant avec Montaigne « si nous avons en nous des principes du vrai, et si ceux que nous croyons, et qu'on appelle axiomes ou notions communes, par ce qu'elles sont communes dans tous les hommes, sont conformes à la vérité essentielle. » Et il répond : « Puisque nous ne savons *que par la seule foi* qu'un Être tout bon nous les a donnés véritables, en nous créant pour connaître la vérité, qui saura sans cette lumière si, étant formés à l'aventure, ils ne sont pas incertains, ou si, étant formé, par un être faux et méchant, il ne nous les a pas donnés faux afin de nous séduire. » (Pascal, Entretien avec M. de Saci). C'est qu'en effet il n'y a pas de moyen terme entre ces deux hypothèses : ou bien poser dès le début la légitimité absolue de la raison, ou bien la soumettre à la foi. Descartes

[1] *Lettres*, éd. Garnier, t. IV, p. 147. Cf. p. 303.
[2] Bordas-Dumoulin, *Le Cartésianisme*, 3e partie, ch. 1er.

Digitized by Google

pour avoir voulu douter de toutes choses, n'avoir pu se décider à subordonner la raison à la foi, n'a pu se tirer d'affaire que par une étrange série de pétitions de principes et de cercles vicieux.

P. MALAPERT.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

De la réforme du Code pénal. — Examen critique des divers articles susceptibles de modifications, par H. PÉRET, Procureur général près la Cour d'Appel de Poitiers. (1 vol. in-8°, III-105; Paris, Marchal et Billard, 1889.)

L'incertitude et l'arbitraire qui règnent dans certaines parties de notre système pénal actuel ont souvent attiré l'attention des jurisconsultes. Leur avis unanime est que des réformes sont devenues nécessaires, et qu'il importe de mettre enfin les lois en harmonie avec les idées et les mœurs de notre époque, et aussi avec la justice et le bon sens. Les législateurs qui accompliront un jour ces réformes, réclamées par l'opinion publique, consulteront avec fruit le livre que vient de publier M. Péret, Procureur général près la Cour d'Appel de Poitiers. On attendait beaucoup de ce livre; la haute situation de l'auteur, sa longue expérience, l'élévation de son esprit, la netteté habituelle et la fermeté de sa pensée, sa connaissance approfondie des matières juridiques, faisaient concevoir des espérances qui n'ont pas été déçues. Le lecteur trouvera dans ce volume, sinon une refonte générale et complète du Code pénal, du moins des améliorations de détail, marquées au coin du bon sens et fortement motivées, qui pourraient être appliquées immédiatement.

Ce qui nous a surtout frappé dans l'ouvrage de M. Péret, et ce qui nous décide à en parler ici, c'est la pensée libérale qui l'a inspiré et qui en anime toutes les pages.

Les théories relatives au droit de punir exercé par la société peuvent se ramener à deux principales : La première regarde la peine infligée au coupable comme une souffrance qu'il doit subir pour l'expiation de sa faute et le rétablissement de l'ordre moral. Il ne s'agit pas seulement[1], dans ce système, de protéger la sécurité, les biens, l'honneur des membres de la société; il faut rendre le mal pour le mal, rétablir par le châtiment l'ordre troublé par la faute commise, et, suivant l'expression de Hégel, mettre à néant le crime par la peine. Toute violation de la loi doit être rachetée par une souffrance proportionnée à la perversité de l'action coupable, *malum passionis quod infligitur ob malum actionis.* — Cette

[1] V. *Bulletin de la Faculté des Lettres*, année 1887, p. 129 et suivantes.

Digitized by Google

doctrine qui conduit directement aux conséquences les plus odieuses, ne repose sur rien, et on n'a jamais pu invoquer en sa faveur un seul argument sérieux. Qui donc a jamais prouvé que la société ait mission d'infliger aux coupables une souffrance proportionnée à leur faute? Quelques-uns parlent de délégation de la justice divine ; où sont les titres qui établissent cette délégation ? Comment d'ailleurs imaginer une commune mesure entre la violation de la loi et la peine physique infligée au coupable ; et à qui pense-t on persuader que l'ordre moral sera rétabli, quand on aura condamné un misérable à recevoir cent coups de fouet ou à faire deux ans de prison ?

D'après la seconde théorie, l'action pénale a sa source, sa raison d'être, sa mesure dans la nécessité de préserver l'ordre social ; elle doit se renfermer strictement dans les limites que lui trace cette mission essentiellement préventive. Le droit de punir s'arrête au point précis où cesse le danger pour la société. « On ne châtie pas à raison de la faute passée, disait Socrate dans le *Protagoras*, car on ne saurait empêcher que ce qui est fait ne soit fait, mais à cause de la faute à venir, afin que le coupable n'y retombe plus ». Le duc V. de Broglie exprime la même pensée dans son étude sur le *Droit de punir* : La société, dit-il, n'est point chargée de régler le compte de l'homme avec la loi morale, ni d'égaler les souffrances à la perversité de ses actes. Qu'elle prévienne ces actes pervers à un degré suffisant pour le maintien de la paix, pour l'essor du perfectionnement individuel et social, voilà son œuvre. »

C'est à cette seconde opinion que se rallie l'auteur de la *Reforme du Code pénal*. Après avoir déclaré que « la société doit moins chercher à se venger des criminels qu'à se prémunir contre leurs entreprises », il cite cette phrase de Montesquieu : « Un bon législateur s'attachera moins à punir les crimes qu'à les prévenir », et met son livre sous la protection de ces paroles qui, depuis bientôt deux siècles, servent de guide aux jurisconsultes et aux moralistes [1]. Cette déclaration ne surprendra pas ceux qui connaissent les convictions éclairées et libérales de M. Péret. Toutefois, quand on entend si souvent encore retentir devant les tribunaux les mots d'*expiation nécessaire* et de *vindicte publique*, on est heureux de voir un des chefs de la magistrature prendre aussi nettement position, et faire appel aux « sentiments d'humanité qui sont un des bienfaits de la civilisation moderne ».

Les modifications que M. Péret propose d'introduire dans notre législation pénale sont nombreuses ; nous laissons aux juges compétents le soin de les examiner en détail. Elles consistent, pour la plupart, à rendre la répression plus humaine et plus douce, et à supprimer les stériles aggravations de peines. L'auteur paraît d'ailleurs avoir indiqué lui-même, dans le passage suivant, la pensée générale qui l'a guidé dans

[1] Préface, p. III.

Digitized by Google

son travail. « Pour nous, dit-il, la loi la meilleure est celle qui, dans une scrupuleuse analyse, prévoit le plus possible tous les éléments d'atténuation puisés dans l'essence du fait, éléments intrinsèques, absolus, identiques, prenant corps en dehors de la volonté du coupable, pour ne laisser à l'arbitraire du juge que la faculté d'individualiser la peine, c'est-à-dire de considérer les actes punissables, non seulement en soi, mais suivant les tempéraments des individus et suivant les milieux dans lesquels ils se produisent. »

Il ne faut pas croire cependant que ce projet de réforme ait pour effet d'affaiblir le pouvoir social et de le laisser désarmé en présence d'actes contraires à l'ordre public. On veut, au contraire, lui donner les moyens d'atteindre des délits qui échappent actuellement à la répression et jouissent d'une impunité de fait, précisément parce que la loi les frappe de peines trop sévères. Une des bizarreries de notre système pénal est que certaines dispositions du Code ne peuvent subsister qu'à condition de n'être pas appliquées; tout le monde le reconnaît, mais on compte sur le jury pour éluder la loi. Et, en effet, le jury n'hésite pas, dans plusieurs cas, à déclarer non coupables des accusés dont la culpabilité est évidente, mais qu'il ne veut pas exposer aux peines trop rigoureuses dont ils seraient passibles. Choisissons, parmi les exemples cités par l'auteur, le suivant, qui nous intéresse plus particulièrement : « Il est un genre de fraude, dont l'accroissement est dénoncé par l'Université : c'est le fait d'un individu qui passe un examen pour un autre et signe du nom de celui dont il prend la place, sur les registres où sont inscrits les noms des candidats à l'examen. Ce fait est considéré par la jurisprudence comme un faux en écriture publique et puni des travaux forcés à temps. La peine est en dehors de toute proportion avec la nature et la gravité de l'acte incriminé; aussi les jurés n'hésitent-ils pas à prononcer des acquittements dans les poursuites de ce genre[1]. »

On voit comment procède l'auteur dans la réforme qu'il a entreprise, et le double but qu'il se propose se dessine nettement; il voudrait faire en sorte que la loi ne mît plus les magistrats et les jurés dans la nécessité de prononcer ou des condamnations excessives ou des acquittements scandaleux.

Nous n'avons pu donner qu'une idée bien imparfaite de ce livre *suggestif*, fécond en aperçus nouveaux, et qui provoque partout la réflexion et l'examen. Il soulèvera sans doute de nombreuses objections; comme le disait Descartes dans son *Discours de la méthode*, « la réformation des moindres choses qui touchent le public présente toujours les plus graves difficultés ». On critiquera donc tel ou tel article de loi proposé par M. Péret; mais on ne pourra lui contester le mérite d'avoir pris une généreuse initiative et d'avoir servi, dans la mesure de ses forces, la cause de l'humanité et de la justice. V. ARREN.

[1] Ch. III, p. 26.

Digitized by Google

La nouvelle Législation de l'Enseignement primaire, par PIERRE CARRIVE, juge au Tribunal d'Etampes ; 1 volume in-16. Hachette et Cie, Paris, broché, 6 francs, relié 7 francs 50.

Voici un livre qui paraît en temps opportun :

Dans la grande œuvre de relèvement entreprise au lendemain de nos désastres en 1870, la République avait placé au premier rang la réorganisation de notre enseignement primaire. Commencée par la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité, et poursuivie sans relâche, cette tâche vient d'être complétée par la loi du 19 juillet 1889. Le moment est donc venu où l'on peut présenter un exposé d'ensemble de cette législation.

Elle intéresse aujourd'hui un public considérable : d'abord tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire ; puis les membres des Commissions scolaires, les délégués cantonaux, les juges de paix, les maires et conseillers municipaux, les conseillers généraux ; — sans parler de tous les pères de famille ayant charge d'enfants en âge scolaire. Le nouveau traité sera d'une grande utilité pour les nombreuses catégories de personnes auxquelles l'auteur s'est propose de servir de guide dans l'ensemble fort compliqué de textes de toute sorte qui régissent la matière.

Le livre contient, outre la reproduction complète des textes (lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires), un exposé avec commentaire de la nouvelle législation.

On y trouve enfin les divers programmes de l'enseignement primaire (programmes des écoles maternelles, des écoles primaires élémentaires, des écoles primaires supérieures, des écoles normales primaires, programmes des examens aux divers certificats); les modèles officiels des règlements scolaires, etc.

On peut voir par cet aperçu de quelle utilité sera le nouveau livre pour tous ceux qu'intéressent les questions d'enseignement primaire.

DESCARTES

PAR J. MAHAFFY

Traduit de l'anglais par A. MEUT, ancien élève de la Faculté, professeur au Lycée de Poitiers.

INTRODUCTION

Une des époques les plus intéressantes dans l'histoire du monde est celle qui forme la transition entre l'Europe du moyen âge et l'Europe moderne. L'effondrement du vieux monde européen; la vigoureuse éclosion du monde nouveau; la lutte opiniâtre pour la défense de l'ordre

Digitized by Google

établi; l'entraînement plein de foi vers des idées étrangères et des méthodes nouvelles, voilà, pour celui qui le considère dans les grandes manifestations politiques, religieuses, scientifiques et morales, un spectacle toujours captivant et toujours instructif. Mais suivant l'aspect sous lequel les divers observateurs regardent cette transformation, ils notent différents moments critiques qu'ils considèrent chacun comme le signe de la fin du moyen âge. Pour les uns, l'éveil de l'esprit séculier dans la Renaissance italienne ; pour d'autres, l'affirmation de la responsabilité de la conscience individuelle par la Réforme en Allemagne, marque l'aurore de l'histoire moderne. Certains, sans méconnaître l'importance de ces mouvements d'un caractère trop général et trop étendu, aiment mieux choisir comme point de départ du monde nouveau des découvertes mieux définies, comme celle de l'Imprimerie ou celle de l'Amérique.

Il en est d'autres qui font passer avant tout la réforme philosophique, cette réforme qui, en ouvrant à la pensée humaine des sentiers nouveaux et en lui traçant de nouvelles méthodes, fit disparaître les disputes subtiles de la scolastique et donna pour guide à la raison, au lieu de l'autorité de saint Thomas et d'Aristote, les principes tirés d'une sage déduction et de l'observation scientifique. Mill affirmait, en effet, que les révolutions dans l'ordre philosophique ont généralement précédé et annoncé un grand progrès dans la situation sociale et politique du genre humain. Et, de fait, il en est souvent ainsi. Mais est-il bien évident que, dans la série de révolutions qui transformèrent l'Europe du moyen âge, la philosophie ait tenu la tête? Sans doute on trouve ça et là, pour réformer et renouveler les études philosophiques, quelques aperçus, quelques essais impuissants, tels que ceux de Giordano Bruno, Vanini, Campanella et autres. Mais ces essais ne sont aujourd'hui mis en lumière que par des historiens curieux, désireux peut-être de se faire un nom et voulant montrer que rien dans l'histoire n'arrive sans avoir été préparé. Ces philosophes auraient-ils d'ailleurs réellement pressenti la grande régénération, ce ne sont pas eux qui en ont imprimé la marque sur le monde; et il est absolument vrai de dire que, pour la philosophie, la nouvelle ère ne s'ouvre que dans la première partie du XVII^e^ siècle et part exactement de la publication du *Discours de la Méthode*, en 1637.

Les lecteurs anglais pourront s'imaginer que c'est là une injustice à l'égard de Bacon et soutenir que ce dernier fut le véritable père de cette révolution. Pourtant, s'ils prennent la peine d'étudier l'histoire de la philosophie, ils verront que, même en Angleterre, l'influence de la brillante rhétorique de Bacon, pour la réforme des sciences, fut bien vague et sans résultats positifs. Il échoua toujours dans la pratique. Les méthodes d'investigation qu'il proposa ne dénotent guère autre chose qu'un talent de recherches bien réglé, mais n'ayant d'autre base que le mépris des autorités du moyen âge. Nous ne voyons point, en effet, que

Digitized by Google

ses théories aient renfermé des germes assez féconds pour provoquer la formation d'une école distincte et pour influer dans la suite sur l'histoire de l'esprit humain. Combien fut différente la fortune de l'œuvre de Descartes ! Celui-ci présenta sa méthode, accompagnée de magnifiques découvertes mathémathiques et des solutions de problèmes dépassant la portée des esprits ordinaires. Même quand ses théories étaient fausses, il montrait la vraie lumière qui devait permettre à d'autres de corriger ses erreurs. Il donna ainsi naissance aussitôt à une école déterminée, qui prit son nom et le reconnut comme son maître. L'histoire de la philosophie, dans le siècle suivant, ne fut qu'un conflit entre Cartésiens et anti-Cartésiens, une évolution de sa doctrine vers l'idéalisme, le panthéisme ou le scepticisme, ou bien une réfutation de cette doctrine par le sensualisme. Et il est si vrai que tous ces systèmes découlent des théories cartésiennes, ils sont tellement inséparables du nom de Descartes, que ses adversaires aussi bien que ses adhérents le proclament ouvertement. Aussi, tandis que personne, à notre époque, ne s'intitule Baconien, tandis qu'on ne fait que citer en les approuvant les brillants aphorismes du Grand Chancelier, tous les penseurs à systèmes, au contraire, se réclament hautement de Descartes. La philosophie arrive donc tard dans la liste des grandes réformes. Le protestantisme avait fermement combattu jusqu'au bout pour se faire reconnaître en France et dans les Pays-Bas, par l'Édit de Nantes et par l'indépendance des États hollandais. L'imprimerie et l'art de la navigation avaient répandu pendant un demi-siècle à travers le monde leurs immenses résultats. On avait subvenu aux besoins les plus pressants de la société avant que la science et la philosophie se fussent réveillées et eussent pris une nouvelle force pour entreprendre la vaste carrière qu'elles ont parcourue depuis.

Dire quelle fut la fortune du cartésianisme, c'est écrire l'histoire de la pensée dans le cours du XVII^e^ siècle : tâche immense qui a tenté et qui tentera souvent encore les historiens de la philosophie. Naturellement les Français se sont particulièrement intéressés à cette époque, et parmi leurs nombreuses monographies, écrites avec cette grâce et cette clarté propres à leur nation, le récent essai de M. Bouillier est considéré comme le meilleur. Dans le volume que nous présentons, les conséquences éloignées de la réforme cartésienne ne pourront occuper qu'un court appendice à sa vie. Cette vie et l'appréciation des écrits de Descartes qui l'accompagnera, fourniront plus que la matière suffisante pour notre petit volume.

Nous n'avons encore qu'une édition, et même assez peu satisfaisante, de ses œuvres, qui parurent à des intervalles éloignés pendant sa vie, et même après sa mort. C'est celle de M. Cousin, qui a fait paraître la plupart des travaux de Descartes connus et répandus depuis la fin du XVII^e^ siècle ; elle ne contient ni biographie ni notes explicatives ; la divi-

Digitized by Google

sion par sections, qui faciliterait les recherches, fait aussi défaut, et, ce qui est bien moins excusable, elle n'a point d'index. Cousin, en outre, a inséré d'assez nombreux extraits dans ses *Fragments philosophiques*. D'un autre côté, de nombreuses lettres et de précieux fragments ont été réunis par le comte Foucher de Careil dans ses œuvres inédites de Descartes (Paris, 1859-60), et dans ses études sur la princesse Élisabeth. La dispersion de ces diverses parties, auxquelles il faut ajouter les célèbres lettres au jésuite Mesland sur l'Eucharistie, fait désirer vivement qu'une édition vraiment complète des œuvres de Descartes soit donnée au monde philosophique. Pour ceux qui trouvent l'édition de Cousin trop volumineuse (11 vol. in-8°) ou qui ne peuvent se la procurer parce qu'elle est rare aujourd'hui, il existe plusieurs compendiums plus commodes et plus répandus. Ce ne sont point des abrégés dans le sens vulgaire et défavorable; c'est une collection des œuvres les plus importantes de Descartes, avec des extraits de ses lettres et de ses traités techniques, dont la plupart échappent à l intelligence des étudiants ordinaires, qui ne sont pas versés dans les hautes mathémathiques ou la physiologie.

Les ouvrages publiés par Descartes lui-même se trouvent tellement liés à certains moments de sa vie, ils sont discutés d'une façon si approfondie dans sa correspondance, qu'ils font nécessairement partie de sa biographie. Aussi nous en occuperons-nous séparément à l'époque même où Descartes consacra son temps à leur composition. Après sa mort, ceux qu il avait chargés de la publication de ses œuvres, Clerselier en particulier, firent paraître non seulement ses ouvrages posthumes, mais les lettres qu'il avait écrites depuis plusieurs années avec l'intention de les livrer à la publicité. C'est à ces lettres que nous sommes surtout redevables des nombreuses particularités de sa vie qui sont arrivées jusqu'à nous. Il est pourtant profondément regrettable que l'intention formelle de les publier ait existé de si bonne heure dans son esprit; il en a ainsi banni avec soin tous les détails intimes que nous aurions été heureux de découvrir dans sa correspondance privée. C'est toujours l'homme public que nous montrent ces volumineux souvenirs Il n'est donc pas possible d'y trouver, comme on aurait pu l'espérer, la lumière qui eût pu nous éclairer sur les nombreux doutes, les nombreuses conjectures, les nombreux pressentiments que font naître ses écrits.

En outre, Clerselier ne crut pas devoir livrer au public les œuvres hâtives et trop imparfaites de la première jeunesse de Descartes, ni l'ouvrage qu'il présenta sous forme poétique pour amuser la cour de Suède, quelques jours à peine avant sa fatale maladie. Le temps a fait disparaître la plupart de ces travaux ; le poème, en particulier, est irrévocablement perdu. Pourtant des fragments considérables furent imprimés en Hollande, en 1701, et, dans ces dernières années, le comte Foucher de Careil en a exhumé d'autres que Leibnitz avait transcrits et qui se trouvaient parmi ses manuscrits oubliés à Hanovre.

Digitized by Google

Ces fragments toutefois nous ont donné peu de renseignements nouveaux. Fort heureusement, en effet, Descartes avait eu un biographe patient et fidèle, alors que sa mémoire était encore récente et avant que ses papiers eussent été dispersés ou perdus. De nombreux disciples et admirateurs du philosophe avaient bien donné de courtes esquisses de sa vie sous forme de préface à leurs essais sur son système philosophique ; mais c'est Adrien Baillet, un admirateur humble et superficiel, mais sincère et zélé, qui, grâce à de nombreux renseignements fournis par des amis personnels, grâce aussi aux éditions déjà existantes et aux manuscrits inédits, donna, en 1691, une vie de Descartes bien étudiée et bien ordonnée (2 vol. in-4°). C'est une source riche et sûre d'informations sur le philosophe, ses amis intimes et sur les évènements importants de l'époque. Il avait à sa disposition tous les documents manuscrits que le comte Foucher de Careil a exhumés de nos jours et d'autres encore, prenant soin partout d'indiquer en marge l'autorité sur laquelle il s'appuyait. Les biographes venus après lui, ceux du moins qui ont donné les meilleurs travaux, n'ont fait que puiser dans son livre qui est définitif; quelques-uns même n'ont pu mettre à profit qu'un abrégé, l'édition originale étant rare aujourd'hui Aussi le lecteur peut-il être certain que les matériaux de notre travail sont directement tirés des œuvres de Descartes, que Baillet, tout en donnant une ample collection de notes biographiques, analyse sans la moindre pénétration.

(*A suivre*).

Histoire de la philosophie grecque de Schwegler

(Traduction de M. Marmion, étudiant de la Faculté)

4. — *Théorie d'Empédocle sur les forces motrices.*

(Suite.)

Pour lui, en effet, le devenir est soumis à un double processus, celui du mélange et celui de la dissociation : aussi croyait-il devoir partager la force motrice en une double direction, une force d'union et une force de séparation. La première, il l'appelait l'amour (φιλότης, ἁρμονίη, στοργή, Ἀφροδίτη, Κύπρις), l'autre, la lutte (νεῖκος, ἔχθος, κότος, δῆρις[1]. C'est encore à l'expérience qu'il emprunte ces forces. Il dit (v. p. 2, sqq.) : « Tous les

[1] Emp., vers 68, sq. — Diog Laërte, VIII, 76 : φιλία, ᾗ συγκρίνεται, καὶ νεῖκος, ᾧ διακρίνεται.

Digitized by Google

mortels savent que la φιλία, qui les rapproche les uns des autres et les unit, leur est innée ; mais, ce qu'ils ne savent pas, c'est que cette force se déroule (ἐλίσσεται) dans tout l'univers », et qu'elle pénètre le monde entier. La même chose peut se dire, naturellement, de la force opposée, la lutte. Empédocle n'avait pas besoin d'en indiquer expressément la présence partout agissante, car le combat, la destruction, la dissolution, etc., sont des phénomènes que chacun voit le mieux se produire partout. Mais la lutte n'est pas pour Empédocle une chose purement négative et destructive ; elle a aussi un rôle créateur. Les êtres particuliers, par exemple (plantes, animaux, hommes) ne naîtraient point, si auparavant les éléments n'avaient été distingués et dissociés par la lutte. La φιλία s'empare de ces *discretæ partes*, et en forme des êtres particuliers, capables d'une vie indépendante. (Vers 155-195, sqq.).

5. — *Les périodes du monde.*

Empédocle pensait que les deux forces motrices avaient une prépondérance alternante (vers 90, sq. ; 147, sqq.). Selon lui, à l'origine, les quatre éléments n'étaient pas encore séparés les uns des autres ; ils étaient unis sous la forme d'une boule, le *Sphairos*. Dans ce Sphairos, ne dominait que l'amour ; c'était un état parfait de repos et d'harmonie ; tout était un (ἕν), mais aussi, pour cette raison, aucun être particulier n'existait encore Dans le cours du temps, la lutte qui, jusque-là, était restée en dehors, pénétra de la périphérie à l'intérieur du Sphairos, et le brisa. C'est alors que l'unité se résolut en pluralité ; alors commença la période des contraires, du changement, de la dissociation, et du mélange[1]. Ainsi naquit le monde actuel, où l'amour et la lutte se font opposition L'amour, réunit les éléments dissociés par la lutte, dans des combinaisons nouvelles, d'une façon tantôt durable, comme l'univers, tantôt périssable et changeante, comme les êtres élémentaires et organiques (vers 147, sqq.) Mais, lorsque son temps est accompli, ce monde revient lui-même au Sphairos (vers 62, sqq. — Aristote, *Phys.*, VIII, 1) Ce circuit périodique de la formation du monde hors du Sphairos et de son retour dans ce même Sphairos dure indéfiniment, attendu qu'aucune des deux forces motrices ne peut anéantir l'autre.

Le détail de la physique d'Empédocle n'est pas sans intérêt scientifique, grâce aux efforts de ce philosophe pour expliquer par la nature des éléments le processus de la vie organique, et en particulier la sensation et la perception. Selon Empédocle, la sensation consiste en ce que

[1] Arist., *Mét*, III, 4, 21 · εἰ μὴ ἦν τὸ νεῖκος ἐν τοῖς πράγμασιν, ἓν ἂν ἦν ἅπαντα, ὡς φησιν.

Digitized by Google

la composition matérielle est la même pour le monde objectif et pour le sujet. Elle se fait par des portions tenues de substance qui se détachent de l'objet, et qui rencontrent les substances similaires de l'organe sensitif du corps. Partout le semblable est connu par le semblable : « C'est par la terre que nous connaissons la terre, l'eau par l'eau, l'éther par l'éther, le feu par le feu, l'amour par l'amour, la discorde par la discorde ». (V. 878, sqq.). La sensation est aussi un mélange, un courant des éléments les uns dans les autres, de même que tout phénomène naturel. La représentation consciente elle-même, la connaissance raisonnée, ne se produit pas d'une autre manière : « Tout a de la connaissance et de l'intelligence (v. 298) »; la connaissance, la pensée est un attribut général de l'être matériel. Chez l'homme, elle a principalement son siège dans le sang, parce que c'est là que les éléments sont le plus complètement mêlés; aussi le sang est-il ce qui reçoit le mieux les perceptions de toutes sortes (v. 373, sqq. Théophraste, *de sensu*, § 10).

En religion, Empédocle enseignait que l'homme a eu une préexistence bienheureuse dans un état supérieur et pareil à celui des dieux; que cet état fut perdu par suite de crime ayant détruit l'harmonie originelle de tous les êtres, et fait condamner l'homme à vivre dans une région inférieure et terrestre, où règnent la discorde, l'inimitié, la misère. Il disait encore que tout méchant devait être puni en prenant successivement différentes formes de l'existence mortelle (homme, animal, plante); et qu'il y a eu sur la terre un état primitif et paisible, avant la période actuelle de division et d'inimitié.—Toutes ces doctrines ont une analogie remarquable avec ses principes philosophiques, mais il ne les a pas unies avec ces dernières dans une synthèse scientifique; elles appartiennent donc plutôt à l'histoire de la religion qu'à celle de la philosophie.

6. — *Passage d'Empédocle à Anaxagore.*

La partie la plus faible de la philosophie d'Empédocle est sa théorie des forces. L'amour et la discorde sont des puissances abstraites et mythiques qui, notamment, n'expliquent pas encore l'ordre intelligent et la finalité de tout l'univers. Il y eut donc progrès philosophique quand Anaxagore (qui a vécu avant Empédocle, mais qui, à cause du sens plus profond de sa philosophie, doit être placé après lui, τῇ μὲν ἡλικίᾳ πρότερος ὢν τούτου, τοῖς δ' ἔργοις ὕστερος. Arist., *Mét.*, I, 3, 13), établit comme première cause motrice, au lieu des forces nuageuses dont Empédocle avait construit le monde, une intelligence consciente, agissant d'après un plan déterminé.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

NOVEMBRE 1889. SEPTIÈME ANNÉE. — N° 9.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

CHRONIQUE

—

Nous extrayons les passages suivants du Rapport que M. le Doyen Arren a lu le 25 novembre, en séance du Conseil académique, sur les travaux de la Faculté des Lettres pendant l'année 1888-1889.

ENSEIGNEMENT.

Étudiants et Conférences.

Le nombre de nos élèves s'est élevé, en 1888-1889, à 70, dont 8 boursiers (5 de l'État et 3 des villes de Poitiers et de Limoges), 6 maîtres auxiliaires, 6 maîtres répétiteurs, 10 élèves libres, 12 professeurs du dehors suivant les conférences du jeudi, et 28 correspondants, traitant les sujets donnés chaque mois par la Faculté et lui envoyant des devoirs à corriger.

Ces 70 étudiants peuvent se répartir, d'après l'examen auquel ils se préparent, dans les catégories suivantes :

Agrégation de grammaire.	12	candidats.
Certificat d'aptitude des langues vivantes.	14	—
Licence philosophique.	14	—
Licence historique.	8	—
Licence ès lettres.	22	—
Total. . . .	70	—

La Faculté a consacré par semaine 8 cours et 23 conférences aux élèves résidant à Poitiers. Quelques professeurs du dehors, à qui M. le

Digitized by Google

Ministre avait bien voulu accorder une indemnité pour frais de voyage, ont pu assister à ces cours et conférences. De plus, M. Parmentier donne le jeudi, comme je viens de le dire, une conférence à ceux d'entre eux qui se destinent à l'enseignement des langues vivantes. Cette conférence que M. Parmentier a fondée et qu'il dirige avec un zèle infatigable, est une des œuvres les plus prospères de la Faculté. Le nombre des étudiants qui la suivent s'accroît d'année en année. Si les succès obtenus à chaque concours font dans leurs rangs des vides nombreux, ces vides sont bientôt comblés et les demandes abondent au commencement de chaque année.

La préparation par correspondance est aujourd'hui convenablement organisée ; elle s'est allégée peu à peu des candidats amateurs qui faisaient nombre mais ne faisaient pas de devoirs, et ne compte plus guère que des travailleurs sérieux. Les candidats à l'agrégation de grammaire se sont distingués, cette année encore, par leur ardeur et leur persévérance. Malheureusement les résultats obtenus n'ont pas répondu à leurs efforts. Deux d'entre eux ont cependant été admissibles à l'agrégation de grammaire, au concours de 1889; mais ils ont échoué aux épreuves orales. Nous espérons que ce demi-succès soutiendra leur courage dans une préparation plus complète, plus approfondie de l'examen oral, pour laquelle nous ne pouvons à distance leur être d'aucun secours.

Cette préparation par correspondance s'étend au-delà des limites du ressort académique ; car ceux de nos élèves qui sont envoyés dans des lycées ou collèges éloignés n'en continuent pas moins à nous envoyer des devoirs et à réclamer nos conseils. Le *Bulletin de la Faculté*, que tous reçoivent et auquel plusieurs collaborent, facilite singulièrement cette correspondance. — Notre Revue mensuelle est un lien qui unit maîtres et élèves et qui établit entre eux des relations fructueuses pour les uns et agréables pour tous.

Je ne veux pas quitter ce sujet sans rendre hommage au zèle de M. Chevaldin, chargé de conférences de grammaire, et de M. Brun, chargé d'un cours complémentaire de philosophie. Tous deux ont prodigué leurs soins dévoués à nos étudiants, et leur concours nous a été précieux pour la correction des devoirs. M. Chevaldin s'est chargé presque entièrement, à lui seul, de la préparation à l'agrégation de grammaire.

Cours publics. — Les cours publics ont été suivis par un nombre d'auditeurs bénévoles à peu près égal à celui des années précédentes, et qui varie de 25 à 60. Mais comme, à part un petit nombre de fervents qui vont partout et mènent de front tous les enseignements, l'auditoire change avec le cours et le professeur, il en résulte qu'un nombre assez considérable de personnes s'intéressent et participent au mouvement philosophique, historique et littéraire créé par la Faculté. Je me conten-

Digitized by Google

terai d'indiquer sommairement les principales questions traitées dans les différents cours.

Le professeur de philosophie a étudié dans le 1er semestre les disciples de Condillac ; il a insisté sur les *idéologues* et montré avec quelle légèreté, voisine de l'injustice, on traite habituellement ces philosophes, que leur sagacité et leur pénétration n'ont pu sauver du procès de tendance qui leur a été intenté par l'école de Cousin. Dans le 2e semestre, il a étudié les philosophes traditionnalistes du commencement du XIXe siècle, et spécialement de Maistre, de Bonald, puis Lamennais, qui ont voulu subordonner la raison à une révélation primitive, sans s'apercevoir que l'existence et les titres de cette révélation incertaine relèvent de la raison elle-même.

Le professeur d'histoire, M. Carré, a traité, avant Pâques, des possessions russes et anglaises d'Asie, et, en été, du gouvernement de la France au temps de Louis XV.

M. Ernault, professeur de littérature grecque, a étudié Homère et ses nouveaux critiques ; il a passé en revue les principaux travaux dont la question homérique a été l'objet dans ces dernières années (MM. Croiset, Bougot, Fick, etc.) ; il a cherché à les contrôler l'un par l'autre, en s'appuyant sur un examen attentif des textes.

Dans son cours public, M. Hild, professeur de littérature latine, a traité des Fables et des superstitions populaires chez les poètes latins depuis Catulle jusqu'à Ovide. Après un exposé des méthodes dites *Folk-Loristes* dans la recherche des origines et de la signification des mythes, il a montré comment il est possible de les appliquer à l'étude des poètes et des mythographes de l'antiquité. M. Hild a étudié ensuite une première catégorie de pratiques superstitieuses et de fables, celles qui ont été suggérées à l'homme par sa lutte contre les éléments, qui sont tour à tour ses serviteurs et ses ennemis. Ramenant chaque groupe à un fait dominant, il a pu ainsi traiter à fond la question controversée des *Argées*, qui résume la plupart des traditions relatives au culte de l'eau dans Rome, puis la cérémonie des *Palilies*, qui constitue l'épisode saillant du culte du feu.

Dans sa conférence publique d'antiquités, M. Hild a traité de la topographie de l'ancienne Rome. Je me bornerai à indiquer l'ordre et le sujet de ses leçons : I. Méthode et sources ; fouilles et exhumations des quinze dernières années ; II. Le Latium ; histoire primitive, géographie, institutions et usages dans leurs rapports avec la topographie du sol et le développement des villes ; III. La région des sept collines ; IV. Premiers établissements sur l'emplacement de Rome ; description du sol ; climat et productions ; V. L'enceinte de Servius ; les travaux des rois ; VI. Développement de Rome sous la République ; VII. La ville des XIV régions ; VIII. Rome depuis Auguste jusqu'à l'incendie de Néron ; le Palatin ; IX. Rome depuis Néron jusqu'à Caracalla ; l'art et l'architecture, pro-

Digitized by Google

grès et décadence; X. Histoire sommaire des monuments romains durant le moyen âge.

L'étude de l'ancien français a été l'objet du cours de littérature française. Le professeur, M. Ducros, a d'abord enseigné la phonétique; puis, comme consécration de ces leçons, il a expliqué dans le 2e semestre la *Chanson de Roland*.

Le professeur de littérature étrangère, M. Parmentier, a étudié la littérature pédagogique en Angleterre au XVIe et au XVIIe siècles, en insistant sur les théories de Thomas Elyot, de Roger Asham, de Richard Mulcastor, de Milton et de Locke.

A ces cours, il faut joindre plusieurs conférences publiques; celle de paléographie, faite dans le 2e semestre par M. Carré, à laquelle ont assisté quelques étudiants de la Faculté de Droit; celle de langue celtique, où M Ernault retrouve toujours ses peu nombreux, mais fidèles auditeurs, et qui avait pour objet cette année les éléments de la grammaire gauloise; celle de physiologie, sur le cerveau et le système nerveux, faite avec tant de science et de désintéressement par M. le docteur Roland, et dans laquelle se trouvent réunis les élèves de philosophie et plusieurs étudiants de l'École de médecine; et enfin la conférence d'archéologie régionale qui a eu pour objet les périodes quaternaire et paléolithique. Le temps a manqué à M. Lièvre pour traiter les époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, qu'il avait également inscrites dans son programme. En sacrifiant ces dernières périodes pour s'étendre plus longuement sur nos premiers âges, le professeur a déféré au désir exprimé par ses auditeurs, qui lui ont demandé d'insister particulièrement sur les graves et obscurs problèmes qui se rattachent à nos origines. Deux excursions archéologiques, faites pendant l'été, l'une au Vieux-Poitiers, l'autre à Château-Larcher, ont permis d'étudier sur place un certain nombre de monuments d'époques et de valeur très différentes.

Le simple exposé que je viens de présenter suffit pour faire ressortir l'importance et la variété des questions qui ont été traitées, l'année dernière, devant le public qui fréquente les cours de la Faculté. Plusieurs leçons ou fragments des leçons faites par les professeurs, ont été insérés dans le *Bulletin de la Faculté des Lettres*. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit de cette publication dans mes précédents rapports. Le *Bulletin* va entrer dans sa huitième année, et bien qu'il soit à peu près livré à ses seules ressources, son succès est assuré par le nombre toujours croissant de ses abonnés.

Concours littéraire ouvert entre les étudiants. — La Faculté avait mis au concours pour l'année 1889 le sujet suivant : Essayer de composer une étude d'ensemble sur les principaux esprits forts du XVIIe siècle, en considérant ceux-ci comme les intermédiaires entre le scepticisme de

Digitized by Google

Montaigne et les revendications des philosophes du XVIII[e] siècle. — Huit Mémoires nous ont été adressés. M. Ducros a lu, sur ce concours, dans la séance solennelle de rentrée des Facultés, un rapport dont on ne saurait trop recommander la lecture aux Étudiants et que le *Bulletin* publiera dans son prochain numéro. Le 1[er] prix a été décerné à M. Meyer, boursier de l'État, étudiant en philosophie; le 2[e] prix, à M. Moreau, boursier de la ville de Poitiers, étudiant en lettres.

M. le Ministre a bien voulu accorder à la Faculté un crédit extraordinaire de 150 francs pour achat de livres à distribuer en prix aux deux lauréats.

EXAMENS.

Les examens subis à Paris par les élèves de la Faculté ont donné les résu tats suivants :

Agrégation de grammaire.—Deux de nos correspondants, MM. Bourgoin et Portier, ont eu les honneurs de l'admissibilité, mais n'ont pas réussi à l'examen oral.

Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les écoles normales. – Ont été déclarés admissibles : M. Latour, étudiant libre ; M. Bousquet, professeur au collège de Fontenay-le-Comte; M[lle] Laforex, professeur à l'école normale d'Angoulême.

Admis définitivement : M. Latour et M[lle] Laforex.

Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais dans les lycées. — Admissibles : M. Latour; M. Russeil, professeur au collège de Châtellerault ; M[lle] Riffaud, professeur libre à Angoulême.

Admis définitivement : M. Latour, M[lle] Riffaud.

J'ai maintenant à vous présenter le tableau et les résultats des examens subis devant la Faculté :

LICENCE.

Candidats examinés : 29.
Ajournés après les épreuves écrites : 12.
Admis au grade : 17.

Les 17 candidats reçus sont :

Pour la licence philosophique :

MM. Grafteaux, maître auxiliaire au lycée de Poitiers ;
Ollivier, ancien boursier de la Faculté ;
Yrondelle, ancien maître répétiteur en congé.

Digitized by Google

Pour la licence historique :

M. Lebon, élève libre.

Pour la licence littéraire :

MM. Anel, étudiant libre ;
Bessou, boursier de la Faculté ;
Calmels, étudiant libre ;
Chaussat, id.;
Landon, professeur au collège de Loudun ;
Laurens, étudiant libre ;
Lelaurin, professeur au collège de Châtellerault ;
Matthias, boursier de l'État ;
Maumon, boursier de la ville de Poitiers ;
Mielvaque, boursier de l'État ;
Nomy, étudiant libre ;
Reibel, id.;
Vedeau, maitre répétiteur au lycée de Tours.

Baccalauréat. — Nous avons eu, en 1888-1889, 1,273 candidats, qui se décomposent ainsi :

2e partie. — Candidats examinés : 503
Ajournés à l'examen écrit : 242
— à l'examen oral : 62
Admis définitivement : 199
Proportion des admis : 40 0/0 environ.
— des ajournés : 60 0/0 —
Mentions : *très bien* : 3
— *bien* : 17
— *assez bien* : 36
— *passable* : 146

1re partie. — Candidats examinés : 770
Ajournés à l'examen écrit : 354
— à l'examen oral : 80
Admis : 336
Proportion des admis : 44 0/0 environ
— des ajournés : 56 0/0 —
Mentions : *très bien* : 2
— *bien* : 15
— *assez bien* : 49
— *passable* : 170

Le nombre des candidats au baccalauréat qui se présentent devant la Faculté des lettres de Poitiers tend à s'accroître dans des proportions

Digitized by Google

inquiétantes. Les trois sessions de 1888 nous avaient donné 1,169 candidats ; en 1889, nous avons atteint le chiffre de 1,329 ; c'est, d'une année à l'autre, une augmentation de 160. Si on ajoute aux examens des lettres la participation à 500 examens environ de la Faculté des sciences, on arrive à un total de 1,900 examens par an ; et nous sommes sept pour suffire à cette tâche ingrate et pénible. Quand on jette un coup d'œil sur le tableau comparatif des examens que publie, trois fois par an, le *Bulletin administratif*, on est frappé des différences considérables qui existent entre les Facultés, au point de vue du nombre d'examens qu'elles ont à faire passer. Mais comme le nombre d'examinateurs ne varie pas avec le nombre d'examens, il en résulte que certaines Facultés sont deux ou même trois fois plus chargées que d'autres. Il y a là une inégalité fâcheuse, qu'il est peut-être impossible de faire disparaître ; mais il suffirait, pour en atténuer les effets en ce qui nous concerne, d'augmenter un peu le personnel de la Faculté et de nous rendre un des deux maîtres de conférences qui nous ont été successivement enlevés dans ces dernières années. Nous espérons que M. le Ministre accueillera ce vœu si légitime.

V. ARREN.

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS A L'EXAMEN DE LICENCE
(Session de novembre)

COMPOSITION FRANÇAISE. — Boileau a dit dans l'*Art Poétique*, ch. III :

> Le comique ennemi des soupirs et des pleurs
> N'admet point en ses vers de tragiques douleurs.

Discuter brièvement cette théorie de Boileau ; montrer si les comédies de Molière ont donné raison à Boileau.

COMPOSITION LATINE. — De Socratis in Aristophanis Nubibus persona. Quæretur quibus rationibus adductus Aristophanes Socratem, omnium judicio innocentissimum, in scena traduceret.

THÈME GREC. — *Tarquin le Superbe.* — Le portrait de Tarquin n'a point été flatté ; son nom n'a échappé à aucun des orateurs qui ont eu à parler contre la tyrannie ; mais sa conduite avant son malheur, que l'on voit qu'il prévoyait, sa douceur pour les peuples vaincus, sa libéralité envers les soldats, cet art qu'il eut d'intéresser tant de gens à sa conservation, ses ouvrages publics, son courage à la guerre, sa constance dans son malheur, une guerre de vingt ans qu'il fit ou qu'il fit faire au peuple romain sans royaume et sans biens, ses continuelles ressources, font bien voir que ce n'était pas un homme méprisable.

Les places que la postérité donne sont sujettes, comme les autres, aux caprices de la fortune. Malheur à la réputation de tout prince qui est opprimé par un parti qui devient le dominant, ou qui a tenté de détruire un préjugé qui lui survit !

(MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Rom.*, I.)

GRAMMAIRE ET MÉTRIQUE. — Morphologie de l'aoriste second, syntaxe du gérondif et du supin en latin.

Le pentamètre dactylique.

Digitized by Google

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Le pessimisme contemporain.

PHILOSOPHIE. — De l'erreur ; comparer la théorie cartésienne qui regarde l'erreur comme une détermination de la volonté, avec la théorie baconienne, qui en fait un fantôme intellectuel.

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE. — Des réformes de Jules César et de la nature du gouvernement qu'il entreprit de fonder.

HISTOIRE MODERNE ET GÉOGRAPHIE. — Politique extérieure du cardinal de Richelieu. — Décrire la basse Allemagne.

SUJETS DE COMPOSITIONS DONNÉS AU BACCALAURÉAT ÈS LETTRES (Session de novembre)

2e partie.

DISSERTATION PHILOSOPHIQUE.

Exposer les raisons pour lesquelles la philosophie de Descartes reçut l'accueil le plus favorable et conquit vite une influence prépondérante au XVIIe siècle, puis fut à peu près abandonnée et remplacée par la philosophie de Condillac au XVIIIe siècle.

COMPOSITION SCIENTIFIQUE.

1° Le côté d'un triangle équilatéral étant égal à 1 mètre, trouver la hauteur et la surface de ce triangle, le rayon et la surface du cercle circonscrit.

2° Soufre, propriétés, préparation; citer les principaux composés qu'il forme avec les métalloïdes et les métaux.

1re partie.

COMPOSITION FRANÇAISE.

La Fontaine, dans une lettre à Mme de la Sablière, combat la théorie cartésienne qui refusait une âme aux bêtes. Il opposera à Descartes moins des raisonnements philosophiques que des exemples tirés de ses fables.

VERSION LATINE. — Virtus est unum hominis bonum; quod qui habet, etiamsi aliis destituitur, laudandus est; qui non habet, in omnium aliorum copia damnatur ac rejicitur. Quæ conditio rerum, eadem et hominum est. Navis bona dicitur, non quæ pretiosis coloribus picta est, nec cui aureum aut argenteum rostrum est : sed stabilis, firma et juncturis aquam excludentibus spissa, ad ferendum incursum maris solida, gubernaculo parens. Gladium bonum dices, non cui deauratus est balteus, nec cui vagina gemmis distinguitur; sed cui ad secandum subtilis acies et mucro munimentum omne rupturus. In homine quoque nihil ad rem pertinet, quantum aret, quantum fœneret, a quam multis salutetur, quam pretioso incumbat lecto, quam pellucido poculo bibat, sed quam bonus sit. Bonus autem est si ratio explicita et recta est et ad naturæ voluntatem accommodata Haec vocatur virtus : hoc est honestum et unicum hominis bonum... Cætera

Digitized by Google

quæ cupiditates nostras irritant, deprimunt quoque animum et labefaciunt, et, quum videntur atollere, inflant ac multa vanitate deludunt.

THÈME ALLEMAND. — Je n'oublierai jamais la conduite d'un bataillon corse à la bataille de Vittoria. Toute la journée ils avaient été en tirailleurs, et nous avaient tué je ne sais combien d'hommes et de chevaux. En plaine nous espérions prendre notre revanche; mais ces braves gens s'étaient formés en carré, et il n'y avait pas moyen de les rompre. Au milieu du carré il y avait un officier monté sur un cheval noir; il se tenait à côté de l'aigle, fumant son cigare comme s'il eût été au café. Parfois, comme pour nous braver, leur musique nous jouait des fanfares Je lançai sur eux mes deux premiers escadrons ; mais mes dragons revinrent en désordre. Quand la fumée qui enveloppait le bataillon se dissipa, je revis l'officier à côté de l'aigle fumant encore son cigare.

THÈME ANGLAIS. — Louis XIV possédait un sens droit, mais il n'eut pas la force de suivre toujours la loi morale qu'il s'imposait. On le voit d'abord modeste et en même temps ferme d'esprit, aimant les hommes supérieurs et cherchant les meilleurs conseils ; puis, préférant qui le flatte à qui l'éclaire, accueillant, non l'avis le plus solide, mais l'avis le plus conforme à ses goûts; puis, enfin, n'écoutant que lui-même, et prenant pour ministres des hommes sans talent ou sans expériences qu'il se charge de former. Ce règne, glorieux à juste titre, offre ainsi des phases très diverses; on peut le diviser en deux parties presque égales pour la durée, l'une de grandeur, l'autre de décadence; et, dans la première, on peut de même distinguer deux périodes, celle des années fécondes et celle où le déclin commence.

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 2e SÉRIE (du 1er décembre 1889 au 1er janvier 1890)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION LATINE. — Quae fuerint historiae apud Romanos initia quaeretur; utrum jure Cicero dicere potuerit : « Abest historia litteris nostris ».

COMPOSITION FRANÇAISE.

« Les délicats sont malheureux :
Rien ne saurait les satisfaire. »

(La Fontaine, *Fables* II, 1).

Chercher ce que La Fontaine a entendu par ces mots, et apprécier sa pensée en s'appuyant sur des exemples tirés de la vie quotidienne et de l'histoire littéraire.

SUJET DE GRAMMAIRE. — L'article en grec et en français.

SUJET DE MÉTRIQUE. — Principales règles de l'hexamètre en grec et en latin.

LICENCE PHILOSOPHIQUE.

Caractère et mission de Socrate.

Digitized by Google

LICENCE HISTORIQUE.

HISTOIRE ANCIENNE. — Tibère.

HISTOIRE DU MOYEN AGE. — Le pape Grégoire le Grand : son élection, son caractère, son but, son administration ecclésiastique, ses relations politiques avec l'Empire et les rois de l'époque (590-504).

HISTOIRE MODERNE. — Le clergé de France au temps de Louis XV.

GÉOGRAPHIE. — Le commerce de l'Amérique du Sud.

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — MANILIUS, *Astronomiques*, V, 591-612 : « Perseus e cælo pendens... nupturam dote mariti. »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Rom.*, IV : « Dans le fort de la seconde guerre punique... dans l'abondance de toutes choses. »

THÈME GREC. — PASCAL, *Pensées*, V, 10 (Ed. Havet) : « D'où vient qu'un boiteux ne nous irrite pas... dans le sens touchant un boiteux ».

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Version allemande.

Ueberhaupt muss ein Vater, der seine Kinder nur stundenlang sieht und bildet, an die Mutter, die sieh tagelang mit ihnen erinüdet, nicht die Forderung seiner stündlichen Anstrengung und Kaltung machen. Dieses laengere Zusammenleben entschuldigt auch manches mütterliche Ueberwallən in Liebe und in Zotn. So findet auch ein Freinder rie el'erlichen Rügen immer zu hart, weil ihm ein Fehler nur zum ersten Mal und ausserhalb der Kette erscheint, welchen Eltern zum tausendsten Male und in wachsender Verbindung sehen. Ueberschaetzung der Kinder wird Müttern noch darum leicht, weil sie nahe genug an der Entfaltung ihrr Seelen stehend, um jedes neue Blatt aufzuzaehlen, eine allgmeine menschliche Entwickelung für eine besondere individuelle nehmen, und daraus auf ein oder eid paar Wunder schliessen. Und wie muss nicht schon die koerperliche Pflege, die im Mittelstande bios der Mutter auflastet, diese — im Gegensatz des freien Vaters — abstumpfen und abmatten gegen die geistige. Die Erziehung der ersten Kaelfte des ersten Lebens iahrzehents ist — schon durch den Koerper in Mutter hand gelegt. Dem Vater laesst der Staat, oder die Wissenschaft, oder die Kunst, nur Zwischenstunden, und mehr Unterricht als Erziehung zu.

Version anglaise.

Oreinary criminal justice knows nothing of set-off. The greatest desert cannot be pleaded in answer to a charge of the slightest transgression. If a man has sold beer on a Sunday morning, it is no defence that he has saned the life of a fellow-creature as the risk of his own. If he has harmoned a New foundland dog to his little child's carriage, it is no defence that he was wounded at Waterloo. But it is not in this wag that we ought to deal with men who, raised far above ordinary restraints, and tried by far more tham ordinary templations, are entitled to a more than ordinary measure of indulgence. Such men should be judged by their contemporaries astheg will be judged ba posterity. Their bad actions are not indect to be called good, but their good and had actions ought to be fairly weighed ; and if on the whole the good preponderate, the sentedce ought to be one, not merely of acquittal, but of approbation. Not a single great vuler in history can be absolved a judge who fixes his eye inexorably on one or two unjustifiable acts. Bruce the deliverer of Scotland, Maurice the deliverer of Germany, William the deliverer

Digitized by Google

of Kolland, his hreat descendant the deliverer of England, Cosmo the Father of his country, Henry the Fourth of France, Peter the Great of Russia, how would the best of them pass such a scrutiny? History takes wider views

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« Le degré de force d'une classe de langues vivantes se mesure à la quantité de craie et d'encre qu'on y dépose ».

Apprécier cette pensée et l'appliquer à l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais.

Le jeudi 12 décembre, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand.

Le jeudi 19 décembre, à 2 heures, conférence pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS OUVERT ENTRE LES ÉTUDIANTS DE LA FACULTÉ DES LETTRES (1888-1889)

Lu à la Séance solennelle de la rentrée des Facultés, le 4 novembre 1889

—

La Faculté des Lettres avait mis au concours le sujet suivant : « Essayer de composer une étude d'ensemble sur les principaux Esprits forts du XVII^e^ siècle, en considérant ceux-ci comme les intermédiaires entre le scepticisme de Montaigne et les revendications des philosophes du XVIII^e^ siècle. On s'attachera à montrer qu'il y a eu, pendant tout le XVII^e^ siècle, à côté et comme en dehors de notre littérature classique, toute une lignée d'écrivains indépendants qui ont préparé la philosophie du XVIII^e^ siècle ».

Ce sujet, qui touche à la fois à la philosophie, à l'histoire et à la littérature, a provoqué, parmi nos étudiants, une généreuse émulation : nous avons reçu, en effet, huit mémoires, chiffre respectable, le plus élevé qu'aient enregistré nos annales, et dans lequel toutefois la Faculté ne veut voir qu'une heureuse promesse pour les concours à venir.

Ces mémoires, avec des qualités différentes et des défauts non moins variés, sont presque tous intéressants à lire, et ils témoignent tous d'un consciencieux travail et de sérieuses lectures. Comme leurs auteurs ont bravement employé à les rédiger, une grande partie de leurs vacances, nous croyons devoir leur faire l'honneur de les nommer tous ici : en revanche, nous espérons qu'ils sauront prendre gaîment leur parti de certaines critiques peut-être un peu vives, mais que doit faire excuser

Digitized by Google

l'obligation, pour un rapporteur qui parle de ses élèves, d'être à la fois sévère et bref.

C'est d'abord, en procédant par gradation ascendante : M RIBES, un hérétique qui a commis le péché que nous pardonnons le moins à la Faculté des Lettres, et qui consiste à médire du XVII^e^ siècle. Son ami Voltaire avait pourtant bien averti M. Ribes qu'il ne faut pas dire du mal de Nicolas, parce que cela porte malheur dans les concours.

M. REPAIN s'est fait, dans son Mémoire, l'avocat extrêmement passionné et, ce qui ne va pas toujours ensemble, extrêmement convaincu, des Libertins et de leurs héritiers, les philosophes du XVIII^e^ siècle.

Ce zèle est trop ardent, souffrez qu'il se modère

et, pour cela, rappelez-vous, M. Repain, le mot de quelqu'un qui connaissait bien vos clients : « Ils en diront tant, s'écriait Duclos, parlant de ses amis, les Encyclopédistes, qu'ils finiront par me faire aller à la messe. »

M. HOSOTTE a remis un Mémoire très consciencieux et très instructif; mais il a versé, dans sa seconde partie, un vrai déluge de citations et de jugements empruntés, de sorte que nous savons très bien ce qu'a dit tel Libertin et ce qu'a dit de ce Libertin tel critique moderne, mais ce que M. Hosotte pense de tout cela, c'est ce que M. Hosotte, trop modeste, oublie de nous dire : « Tout ainsi, dit quelque part Montaigne, que les oyseaus vont quelquefois à la queste du grein et le portent au bec sans le taster, pour en faire bechée à leurs petitz, ainsi *certains étudiants* (le mot *étudiants* n'est pas dans Montaigne, mais je n'oserais dire le mot dont il se sert et qui vous offusquerait à bon droit), ainsi donc, *certains étudiants* vont pillotant la science dans les livres et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres, pour la dégorger seulement et mettre au vent. »

Au contraire, M. BUJAULT, comme le promet son nom, est très hardi; il est même téméraire, car dans son Mémoire, qui a du reste de très bonnes parties, il fait honneur aux Esprits forts d'une foule de bonnes choses auxquelles ils n'ont sans doute jamais pensé.

M. BROCAS, lui, va plus sûrement son chemin, mais il va trop lentement aussi. En outre, son travail, qui est fait avec beaucoup de soin, et qui mérite une mention honorable, eût été plus instructif, si l'auteur avait pris soin de nous indiquer, par des notes précises, les nombreuses sources où il a puisé.

Le second prix serait peut-être échu à un historien, M. LAUR, s'il avait fait un usage plus sobre, et surtout plus judicieux, de ses connaissances historiques. Sans être, en effet, grand clerc en histoire, sans même contester un seul des faits qu'a accumulés M Laur, on peut repousser les inductions qu'il tire de tous ces faits. Ainsi, parce qu'il y eut

Digitized by Google

des Libertins de mœurs au XVII^e siècle (et quel siècle n'a pas eu les siens ?) ce n'est pas une raison pour affirmer, en termes généraux, que « la décadence des mœurs, une fois commencée, ne s'arrêtera plus ». Et qui donc, je vous prie, vous a si bien renseigné sur l'immoralité de tout un siècle ? des sermonnaires, les Bourdaloue et les Massillon ;

D'autres ont invoqué les poètes comiques : mais c'est se fier, dans les deux cas, à des auteurs qui ont un intérêt trop évident à noircir leurs contemporains. Un sermon n'est, pas plus qu'une comédie, un document historique. Que diriez-vous donc de quelqu'un qui ayant lu, de nos jours, et une comédie et un sermon de M. Dumas fils, en conclurait que la conduite des femmes était telle, au XIX^e siècle, qu'elles méritaient généralement d'être tuées par leurs maris ? M. Laur n'en obtient pas moins, pour ses nombreuses lectures et pour un grand nombre de remarques justes et bien présentées, une première mention honorable.

Si M. Joseph MOREAU l'a emporté sur M. Laur, ce n'est pas, suivant un autre mot de Montaigne, « qu'il soit plus savant que M Laur, mais c'est qu'il est mieux savant. » M. Moreau, dans la première partie tout au moins de son étude, domine bien son sujet ; il découvre bien les causes du libertinage d'esprit et, s'il est parfois sévère pour les Esprits forts, il donne toujours d'excellentes raisons de sa sévérité.

En somme, son mémoire tout entier, malgré certaines longueurs, offre un genre de mérite dont la Faculté a toujours fait le plus grand cas et qu'elle est heureuse de récompenser d'un second prix : c'est à savoir la modération dans les jugements et le bon ton, qui est presque le bon goût, dans l'expression de la pensée. M. Moreau a d'autant plus lieu de se féliciter de son succès qu'il a su, par là, faire honneur à une bourse de licence dont l'avait gratifié la ville de Poitiers.

C'est M. MEYER qui a obtenu le premier prix. Son volumineux mémoire eût gagné à être condensé ; mais, comme il l'a sans doute regretté lui-même, il n'a pas eu le temps d'être court. M. Meyer a lu, la plume à la main, de nombreux auteurs dont quelques-uns sont difficiles à trouver ; cela lui a permis d'enrichir son travail de citations piquantes et presque toujours bien présentées.

Par exemple, il a tiré un excellent parti d'un livre, devenu assez rare, du P. Garasse sur les *libres penseurs* de son temps, sur ceux qu'il appelait lui-même, dans son style poissard, « des escornifleurs, moucherons de taverne et jeunes vaux », mais dont il révélait ingénument au grand public les secrètes « maximes », tout en voulant les réfuter. C'est ce qui fit sans doute qu'on appela malicieusement son livre, si nous en croyons Gustave Naudé : « l'athéisme réduit en art. » Ce fort en gueule fut du reste désavoué par son ordre pour son zèle imprudent et ses propos trop peu évangéliques. Qu'on me permette pourtant, puisque j'ai dû parler de lui, d'apprendre, en passant, à tous ceux qui l'ont cité ironiquement dans leurs mémoires, que, si son style n'était pas chrétien,

Digitized by Google

son cœur du moins l'était. Il nous en a donné une belle preuve que je me reprocherais de ne pas rappeler, surtout ici : en 1631, tandis que la peste faisait d'affreux ravages à Poitiers, Garasse demanda à ses supé-supérieurs la permission de venir dans notre ville et il mourut à l'hôpital en soignant les pestiférés : c'est là, à mon sens, sa meilleure réfutation du libertinage.

M. Meyer a encore lu avec fruit et parfois heureusement commenté le P. Mersenne, Cyrano de Bergerac, qu'on a le tort de négliger quand on parle des Esprits forts du XVII^e^ siècle, et enfin le plus grand, l'inépuisable pourvoyeur du déisme, je veux parler de Bayle. Et M. Meyer eût fait de bien autres trouvailles, s'il avait eu le temps de feuilleter son volumineux Dictionnaire, ce redoutable arsenal du scepticisme où sont venus puiser de toutes mains aussi bien les Déistes anglais que les Philosophes français du XVIII^e^ siècle.

Au reste, les réflexions personnelles de M. Meyer valent mieux encore que ses citations, car elles trahissent, non-seulement l'amour du sujet traité et le désir de l'embrasser dans son ensemble, mais encore et surtout, nous n'hésitons pas à nous servir de cette expression, le noble souci de la vérité. Pourquoi y eut-il des esprits forts même dans un siècle de foi et d'autorité comme le XVII^e^ siècle? Quelles furent, sous le voile dont ils les enveloppaient prudemment, leurs secrètes pensées, leurs pensées de derrière la tête? Et enfin, dans quelle mesure est il vrai de dire qu'ils ont préparé le grand mouvement d'idées philosophiques du XVIII^e^ siècle? Toutes ces questions, difficiles et délicates, M. Meyer sans prétendre les trancher, les aborde franchement et il les discute sans parti pris, avec le désir très manifeste et très louable d'arriver à des conclusions raisonnées et personnelles.

Plus encore que ses consciencieuses recherches, c'est donc l'esprit critique et indépendant dont il a fait preuve que nous nous plaisons à récompenser dans le travail de M. Meyer.

Et ainsi, Messieurs les Étudiants, la conclusion pratique que nous vous engageons à tirer de ce concours, c'est celle-ci : que vous vous piquiez ou non d'être, comme les écrivains dont vous venez de vous occuper, des libertins de créance, peu nous importe et nous n'avons pas même l'indiscrétion de nous le demander. En revanche, ce que nous voudrions qu'on pût dire et de vous et de nous, quand vous quitterez la Faculté, c'est que nos leçons vous ont appris (ce que vous paraissez trop redouter), à penser par vous-mêmes, bravement, sans peur des conséquences, et qu'ainsi nous avons fait de vous, je ne dis pas des Esprits forts, mais, ce qui est plus difficile et plus rare, de libres esprits.

Louis DUCROS.

Digitized by Google

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

L'INSCRIPTION D'AQUINUM [1]

ET LA

BIOGRAPHIE DE JUVÉNAL

Le cinq octobre dernier un érudit né à Amsterdam, mais dont le nom pourrait bien indiquer un Français d'origine, M. de Dompierre de Chaufepié, soutenait devant l'Université de Leyde une thèse d'épigraphie que nous avons ouverte avec une curiosité plus qu'ordinaire [2]. Cette thèse remet en discussion un problème auquel nous avions consacré, il y aura tantôt six ans, plusieurs articles de ce *Bulletin* [3]; et comme les conclusions de l'auteur, tout en s'inspirant de notre travail, aboutissent à en contester les résultats, alors qu'ils sont en train de pénétrer dans l'enseignement à la faveur de divers ouvrages [4], on ne s'étonnera pas que, n'ayant pu demander la parole à la soutenance, nous la prenions ici, comme disent les parlementaires, *pour un fait personnel.*

I.

Nos lecteurs se souviennent-ils encore que, dans des *Notes biographiques* sur Juvénal, j'ai pris texte d'une Inscription peu connue des lettrés en France, pour réfuter quelques erreurs répandues sur la personnalité du poète, pour expliquer surtout l'apparente contradiction de ses ouvrages et de sa vie? [5] « Si l'Inscription votive d'Aquinum, disais-je sous forme de conclusion, qui nous révèle la situation sociale de Juvénal, n'avait pas échappé à la ruine, nous serions condamnés à ignorer toujours ce que le satirique fut dans la vie réelle de son temps. Cette Inscription nous procure la surprise de dessiner l'homme tout autrement

[1] C. I. L., tome X, 1re partie, p. 330, LXVI, n° 5382.

[2] H. J. DE DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ, *De Titulo I. R. N. 4312 ad Juvenalem poetam perperam relato*, La Haye, 1889.

[3] Année 1883, p 170 et suiv.; 1884, p. 14 et suiv.; 267 et suiv.; 321 et suiv. En volume : *Juvénal, Notes biographiques*, Paris, Leroux, 1884. Les citations qui suivent renvoient au volume.

[4] V. entre autres M. PELLISSON, *Rome sous Trajan*, Paris, Degorce-Cadot, p. 215 et suiv.; F. DELTOUR, *Histoire de la littérature romaine*, Paris, Delagrave, p. 731 et suiv.

[5] Ouv. cit., p. 60.

Digitized by Google

que ne le laissaient entrevoir ses écrits. » M. de Dompierre, choqué par cette dualité qui constitue un phénomène non pas unique mais bizarre dans l'histoire des littératures, a cherché à démontrer que l'Inscription se rapporte à un Juvénal autre que le poète. S'il avait réussi dans sa tâche, je n'aurais pas été le dernier à l'en féliciter. Je crois avoir l'esprit ainsi fait, qu'après le plaisir très pur de mettre une vérité au jour et de l'imposer à autrui, je n'en connais point de meilleur que celui de renoncer à une erreur. Et puis la thèse de M. de Dompierre me plaisait par des côtés tout personnels; à tort ou à raison je m'imagine que je l'ai quelque peu suggérée, soit en exhumant des Juvénal autres que le poète et parmi eux un personnage consulaire, soit, surtout, en accentuant le contraste entre la personne de l'auteur des Satires telle que la laissait deviner l'Inscription, et le caractère de ses ouvrages.

Enfin certaines conjectures que j'avais émises reçoivent des recherches de M. de Dompierre une confirmation précieuse; je suis ravi de la découverte de quelques moines qui au moyen âge ont plus ou moins défiguré d'anciennes traditions concernant le poète et très probablement forgé la légende de l'exil. J'ai en effet montré l'origine biblique de cette légende, et la thèse de Leyde nomme trois chroniqueurs monastiques pour qui Juvénal est une grande figure de l'antiquité; parmi eux un certain Richard de Poitiers, religieux à Cluny, de l'ordre de Saint-Benoît, que je ferai sans doute comparaître de ce chef ici quelque jour. Il y a d'autres trouvailles encore dans cette thèse, trouvailles qui ont leur importance tant pour l'histoire de Juvénal et l'explication de ses satires que pour la connaissance générale de l'antiquité; il y a surtout une application heureuse des recherches épigraphiques aux problèmes d'archéologie et d'institutions. Voilà plus de titres qu'il n'en fallait pour me rendre sympathique un travail d'érudition, l'auteur dût-il dépenser le meilleur de ses efforts à battre en brèche des théories qui me sont chères. Mais enfin, si disposé que je fusse à me laisser démolir, j'aime encore mieux me défendre, puisque aussi bien la défense de mon livre me paraît être celle de la vérité : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. Donc je me défends, et suivant les règles d'une tactique connue, je commence par prendre l'offensive.

Si M. de Dompierre a des idées à lui, tellement à lui qu'il est à peu près seul à les avoir, en revanche il pratique une méthode fort commune qui a gâté et rendu stériles bien des polémiques de politique, de religion et d'histoire. Au lieu d'aller à la recherche de la vérité, muni de témoignages contrôlés avec soin, sans parti pris et sans opinion préconçue sur le terme à atteindre, mon contradicteur sait dès le départ le but où il va; il ne va même que pour aller à ce but. Il a supposé le problème résolu par une intuition hardie, puis ses chemins, il les choisit pour arriver vaille que vaille où il veut. Ce qui le gêne il le supprime ou feint de l'ignorer; ce qui le sert, il le prend n'importe où, au point de puiser à des sources

Digitized by Google

qu'il a dépréciées d'abord. Pour les trouver pures ensuite il lui suffit qu'elles s'accordent avec sa thèse. Tous ceux qui ont examiné de près les documents à exploiter pour l'histoire de Juvénal, s'accordent à faire peu de fond sur les Notices, en nombre assez considérable, dont le type nous a été légué sans doute par un ancien grammairien, mais qui ont été dénaturées et rendues absurdes en bien des points au moyen âge. Je veux d'autant moins recommencer la discussion à laquelle je les ai soumises dans mon opuscule [1], que M. de Dompierre a lui-même fortifié mon avis par de très bons arguments [2]. Cependant c'est toujours à ces Notices qu'il se réfère ; c'est elles surtout qui lui servent à démontrer que l'Inscription d'Aquinum n'a rien de commun avec le poète Juvénal. On peut même dire que son argumentation roule tout entière sur ces trois données extraites des Notices : « Juvénal est le fils d'un affranchi; Juvénal est resté à Rome, se livrant à la déclamation : *usque ad mediam aetatem;* Juvénal n'a été militaire, s'il l'a été, que sur ses vieux jours et sous couleur de châtiment. » Cependant les Notices disent également que le père de Juvénal était riche, que le fils obtint à Rome le titre de chevalier, puis, qu'il fut dans l'armée romaine, sans désignation de date, tribun ou préfet d'une cohorte. Elles disent aussi que Juvénal commença par se taire au début de sa carrière, et qu'ensuite seulement il cultiva la déclamation. Pourquoi de ces derniers détails M. de Dompierre ne tient-il aucun compte, tandis qu'il ramène à satiété les premiers? C'est que ceux là s'accordent avec les données de l'Inscription, tandis que ceux-ci semblent être en contradiction avec elles. Il faudrait cependant s'entendre : ou les biographies sont suspectes à cause de leur provenance qui est inconnue, et sans autorité à raison de la méthode qui les a calquées à l aventure sur le texte mal compris des Satires : alors il n'y a rien à en tirer contre d'autres documents; ou il faut les accepter dans leur ensemble telles qu'elles sont, sauf à en éprouver les détails à l'aide de ces documents. On avait cru jusqu'à ce jour que l'Inscription d'Aquinum était le plus précieux de tous : la grande originalité du travail de M. de Dompierre est d'accepter les Notices quand elles ne s'accordent pas avec l'Inscription, de les rejeter quand elles y trouvent une confirmation, et cela pour prouver que l'Inscription n'a rien à voir avec le poète Juvénal.

Ces exclusions arbitraires ou plutôt systématiques, M. de Dompierre les pratique aussi bien sur les commentaires récents, sur les travaux d'antiquités et d'histoire que sur les textes et autres documents anciens. De toute la démonstration que je crois très solide sinon irréfutable, par laquelle j'ai établi que Juvénal n'était pas le fils d'un affranchi, mais qu'il a dû appartenir à une famille de bonne bourgeoisie, il ne souffle

[1] P. 4 et suiv.
[2] Op. cit., p. 7 et sqq.

Digitized by Google

mot ; pas un mot non plus des inductions, d'ailleurs confirmées par une des notices, qui permettent de supposer au poète tout au moins une honnête aisance. Il faut que Juvénal soit pauvre, que dis-je? qu'il soit mendiant et misérable pour que le Juvénal de l'Inscription soit autre que lui. Il y a mieux encore : M. Dürr a découvert récemment, dans un manuscrit de la Bibliothèque du palais Barberini à Rome, une notice, d'ailleurs très mêlée, mais qui n'en est pas moins fort intéressante [1]. Elle nous donne en effet, avec les noms du père, de la mère, de la sœur et du beau-frère de Juvénal, la date de l'année 55 (consulat de Claudius Néron et de Lucius Antistius) comme celle de sa naissance. Cette date coïncide d'une manière très précise avec celle que les conjectures les plus autorisées ont dégagée d'une foule de témoignages, de sorte qu'elle suffit à donner à cette partie de la notice un caractère presque absolu de véracité [2]. Mais comme Juvénal n'y est appelé ni affranchi ni pauvre diable, M. de Dompierre feint d'ignorer le document et traite M. Dürr, qui l'a déterré, de la belle façon [4]. Diminuer Juvénal poète, ou par des inductions forcées ou par de pures hypothèses, grandir Juvénal tribun, flamine et magistrat au-delà des proportions historiques, puis mettre face à face les deux figures obtenues ainsi par l'exagération des traits propres à chacune d'elles afin d'affirmer leur incompatibilité, voilà en deux mots toute l'économie de la thèse de Leyde. Faut-il s'étonner que depuis M. Mommsen qui, le premier, a appliqué l'Inscription au poète Juvénal jusqu'à M. Dürr qui l'a conciliée avec les biographies [3], en passant par un grand nombre de commentateurs et d'historiens dont j'ai recueilli et discuté les opinions [4], M. de Dompierre n'en ait trouvé qu'un seul qui fût à peu près de son avis? Et encore Strack [5], auquel il se réfère, a-t-il plutôt jeté en passant une hypothèse par forme de boutade que formulé un semblant de démonstration. Ou nous avons quelque autorité, les uns et les autres, dans les questions d'antiquités romaines, ou M. de Dompierre, pour avoir raison contre tout le monde, devait pratiquer une autre méthode; il est vrai qu'une autre méthode l'eut sans doute conduit à chercher un autre sujet de thèse.

[1] J. Dürr, *Das Leben Juvenals*, Programme du Gym. Roy. d'Ulm., 1888, p. 28. La notice qui se trouve au bout d'un Ms. des satires est l'œuvre d'un humaniste de la renaissance; mais elle est puisée sûrement à quelque source ancienne et véridique. Cf. A. Weidner, *D. J. Juvenalis Saturae*, Leipzig, 1889, p. 9.

[2] Je me permets de renvoyer à mon opuscule, p. 24 et suiv., qui conclut à placer la naissance de Juvénal « *vers l'an 57, la quatrième du règne de Néron* ».

[3] Il est certain que l'esprit dogmatique de M. Dürr est bien propre à agacer ceux qui, devant la confusion ou la pénurie des documents anciens, trouvent surtout des occasions de suspendre leur jugement. Pas plus que M. de D., je ne saurais considérer comme historique le détail des honneurs et des charges dont Juvénal aurait été revêtu; V. notam. Progr. cit., p. 14 et suiv. Mais si M. Dürr pèche par excès d'affirmation, M. de D. n'a-t-il pas exagéré, lui aussi, la négation?

[4] V. cette bibliographie très complète chez Dompierre, *op. cit.*, p. 2 et sqq.

[5] Strack, *de Juvenalis exilio*, progr. du gymnase de Laubach, 1880, p. 25.

Digitized by Google

II.

J'en viens maintenant au fond même de la question; il se ramène à cette affirmation : « Juvénal poète n'a *pu* être ni tribun dans l'armée romaine, ni flamine et duumvir quinquennal dans son municipe, ni donateur d'un temple de Cérès; donc le Juvénal de l'Inscription, qui se vante de tous ces titres, est un autre que le poète. »

Les termes mêmes dans lesquels le problème a été posé par l'auteur de la thèse supposent que, si Juvénal a pu être tribun à quelque titre, il n'y a pas de raison pour qu'il n'ait pas pu être aussi tout le reste : la question du tribunat est toute la question. Depuis Auguste, c'est en effet par le tribunat militaire que la jeunesse aristocratique de Rome et d'Italie débutait dans la carrière des honneurs ; cette charge militaire était légalement la condition de toutes les distinctions civiles[1]. Mais précisément pour cette raison, le tribunat, à partir de ce moment, est sinon une fonction honorifique, du moins une sorte d'emploi administratif plutôt qu'un commandement proprement dit. L'observation est de M. Mommsen, et les textes, pour la justifier, sont décisifs. En somme le tribunat, accordé par l'empereur, est une sorte de compromis entre la vieille législation républicaine, qui, plaçant un service militaire effectif au point de départ d'une carrière, mettait à ce prix les autres charges, et l'aversion de plus en plus prononcée des jeunes gens de bonne maison pour le métier des armes. Il prend la place du *contubernium*, sorte de stage accompli dans les camps au côté d'un général en vue, pareil à celui que l'apprenti orateur faisait au forum sous la direction d'un illustre avocat. Quand Tacite nous apprend que son beau-père débuta comme *contubernalis* de Suetonius Paulinus en Bretagne[2], il a soin d'ajouter que la jeunesse de son temps en usait autrement. La plupart, dit-il, ne cherchent dans le tribunat qu'une occasion de s'amuser, sans souci de la capacité professionnelle, à la faveur de congés indéfinis. Ce tribunat honorifique, passé des mœurs dans les lois sous Auguste, fut réglementé par Claude, sans doute pour concilier les nécessités militaires de la défense avec les habitudes casanières de l'aristocratie[3]. Il y eut, depuis ce moment, un tribunat de fantaisie, *imaginariæ militiæ genus;* les titulaires étaient

[1] Sur ce point, V. MARQUARDT-MOMMSEN, *Handbuch der roem. Alterth.*, I, p. 494 et 525, avec les textes.

[2] *Agric.*, 5.

[3] SUET., *Claud.*, 25. Si j'insiste sur ce point, c'est qu'ayant affirmé que le tribunat honorifique n'entraînait pas des obligations plus rigoureuses que celles de notre ancienne garde nationale (*Not. biogr.*, p. 15), je me suis vu accusé par M. de D. d'une grave erreur : *Quantum vir, ceteroquin ingenii non expers, a via aberraverit* (op. cit., p. 26). Je reconnais si peu mon erreur que je l'aggrave. Mon contradicteur m'a sans doute prêté la théorie de M. Dürr qui fait de Juvénal un soldat pour de bon et suivant une carrière régulière.

Digitized by Google

mis à la suite : *supra numerum*, dans les légions et les cohortes auxiliaires, où ils fournissaient un service de six mois : *semenstris militia*[1]. Cela suffisait pour assurer la perpétuité du grade, la distinction de l'anneau d'or, et peut-être une solde permanente. On ne saurait désigner quels sont, parmi les tribuns mentionnés par les inscriptions, ceux qui se sont trouvés dans ce cas; il est tout au moins probable que tous ceux qui sont mentionnés comme tribuns seulement, sauf à figurer ensuite avec des titres civils, n'ont été que des tribuns honoraires[2]. Mais ce que nous savons, c'est que le poète Martial fut tribun de cette manière, et que des auteurs de ballets-pantomimes reçurent le grade par l'influence de l'acteur Paris; ce que nous savons encore, c'est que Pline le Jeune débuta comme tribun dans la III[e] légion Gauloise, qu'il y passa peu de temps et reçut ensuite, dans son municipe, tout comme le Juvénal de l'Inscription, le titre de flamine du divin Titus sous lequel il avait servi[3]. En principe, et abstraction faite de la situation sociale du satirique dont je parlerai tout à l'heure, rien ne s'oppose à admettre qu'il fut tribun semestriel, maintenu à la suite, dans une cohorte de Dalmates.

Un service de ce genre (M. de Dompierre a, du reste, raison de prétendre que les autres façons d'arriver au tribunat ne conviennent pas à Juvénal poète) se concilie sans peine avec son œuvre satirique, qui commence sous Domitien, et avec ses études de déclamation. Il se peut que le : *Usque ad mediam aetatem declamavit* ait été extrait par les biographes de l'épithète *facundus* donnée par Martial à son ami Juvénal[4], ou

[1] Sur le Tribunat semestriel, v. la dissertation de M. Mommsen, *Epigraphische Analekten*, n° 22, dans les comptes rendus de l'Acad. roy. de Saxe, 1852, p. 249, et le résumé qu'en a fait Marquardt, *Handbuch*, t. V., p. 367 et suiv.

[2] Je ne connais qu'une inscription où le titre de Tribun soit suivi de la mention SEM. = *Semenstris*; HENZEN, 3443, le 3442 donne un préfet de la flotte avec ce titre. Mais cela ne prouve nullement que d'autres ne furent pas dans le même cas; si la mention manque, c'est qu'elle n'a rien de flatteur. De même on ne trouve pas celle de : *angusticlavius*, tandis que *laticlavius* se rencontre; ib. 5501; 6076.

[3] Pour Martial, v. III, 95, 5 et 9. Pour Pline, *Ep.*, III, 11, 5 et pas.; avec l'inscription de Come, C. I. L. V., 5667. Suétone aussi était tribun, et nous voyons par une lettre de Pline (II, 8) qu'il sollicite le transfert de ce tribunat, sans doute par l'empereur, sur la tête de Caesennius Silvanus, son parent. Suétone l'avait d'ailleurs obtenu, à la prière du même Pline, de Neratius Marcellus. Cette sorte de tribunat est tout aussi honorifique que le *Jus trium liberorum*, qui s'accordait à des célibataires sans enfants; ce n'est même plus une fonction, c'est une prérogative fiscale et un titre Cf. Juv., *Sat.*, I, 58 et III, 132.

[4] Les auteurs du temps des Flaviens se sont beaucoup servis de cette épithète, à peu près autant que nous aujourd'hui du *distingué*, quand nous parlons des *économistes;* il n'y a pas, depuis Domitien, de lettré qui, pour ses amis, ne soit *facundus*, qu'il fasse de la vile prose ou qu'il aligne des vers. Exemples : Stace le donne à Poilius Félix (*Silv*, 3, 1, 67), à Manlius Vopiscus (ib., 1, 3, 1) qui sont des poètes : Quintilien trouve la *facundia* dans la comédie antique (X, 1, 55) chez Démétrius de Phalère (ib. 80), chez Julius Secundus (ib. 121), etc. Pour Juvénal, v. MARTIAL, VII, 91, et, dans l'index de l'édition Lemaire, t. III, p. 427, les renvois nombreux à des passages où cette épithète désigne tantôt des prosateurs, tantôt des poètes; entre autres XIV, 85, 1 : *Facundi Culicem Maronis. Facundus* est d'ailleurs l'épithète classique de Mercure; HOR., *Od.*, I, 10, 1.

Digitized by Google

même suggéré, et par le caractère déclamatoire de ses satires, et par les allusions qu'elles font aux études premières du poète. Mais en le prenant au pied de la lettre, en quoi exclurait-il un service de six mois dans quelque cohorte vers la 20e année? Je m'étonne que M. de Dompierre, qui s'est prouvé à lui-même tant de choses difficiles, n'ait pas réussi à se démontrer une possibilité aussi simple. Prenons un avocat fameux de notre temps : il a fait son volontariat, ce qui peut arriver à tout le monde; ou il s'est engagé pour la durée de la guerre, ce qui est arrivé à quelques-uns; une biographie sommaire ne pourra-t-elle dire simplement : « Il se livra jusqu'à trente ans aux études de droit et à la pratique de l'éloquence », sans que la postérité accuse quelque jour le personnage de s'être soustrait aux obligations militaires ?

Je sais bien que, pour M. de Dompierre, là n'est pas le nœud de la question; que rien ne l'empêcherait de faire voyager Juvénal hors de Rome avant la 25e année pour cause de service militaire, s'il était admis en principe que Juvénal fût dans les conditions d'obtenir le tribunat de quelque manière. Mais à ses yeux le poète, qui était apparemment assez riche pour se livrer à la déclamation en amateur, puisque les notices le disent : *usque ad mediam aetatem*, ne l'était pas assez pour exercer une milice équestre; il n'était pas non plus d'assez noble origine. Sa pauvreté est prouvée par ses satires; la tare de sa naissance par les biographies qui l'appellent *fils* ou *fils adoptif : filius an alumnus*, d'un affranchi[1]. Je ne voudrais pas allonger cette discussion de toutes les raisons par lesquelles je crois avoir d'avance répondu à la théorie de M. de Dompierre. Si je ne me vante pas d'en avoir eu comme le pressentiment, c'est que, pendant un mois au moins, je l'avais caressée comme mienne; en la réfutant alors, sans me douter qu'on pourrait la reprendre, j'ai simplement exposé les motifs qui m'y avaient fait renoncer. Je puis donc en toute sécurité renvoyer à mon travail antérieur[2]. Sur le premier point, il me suffit de constater que la pauvreté prétendue de Juvénal n'est nullement démontrée par le ton de ses satires; et, en ce qui concerne sa filiation, que les satires ne permettent pas de faire de lui un fils d'affranchi; que d'ailleurs cette filiation, dans l'espèce, est de nulle importance.

En mettant les choses au pis, Juvénal n'était ni de moins bonne maison, ni de fortune plus modeste que son ami Martial[3], que son contemporain le satirique Turnus. Or, le premier fut chevalier et tribun; le

[1] Sur l'interprétation d'*alumnus* = θρεπτός (PLIN., *Ep. ad Traj.*, 65, 66), V. DÜRR, op. cit., p. 11.

[2] *Notes biogr.*, p. 39 et suiv.

[3] Il n'est pas sûr du tout que Martial appartint à l'ordre équestre de naissance, V. A. BRAND, *de Martialis poetae vita et scriptis*, p. 28, tout au plus fut-il un chevalier municipal, ce qu ne tire pas à conséquence. Pour *Municipalis eques*, V. JUV., *Sat.*, VIII, 237. M. de Dompierre sent bien, du reste, que Martial et Juvénal sont à mettre sur la même ligne comme condition

Digitized by Google

second était un affranchi qui parvint aux plus grands honneurs, et exerça à la cour des Flaviens une puissante influence [1]. M. de Dompierre a placé bien haut, ce me semble, pour les besoins de sa cause, la condition de chevalier, et ravalé à un niveau, qui n'a rien d'historique, celle d'affranchi. Lui-même cependant est forcé d'avouer que depuis les guerres civiles, il s'est fait à Rome une confusion extraordinaire des situations sociales et que les anciennes barrières, mises par la constitution aristocratique à l'empiètement des classes, se sont rompues par mille endroits. Les hommes d'une origine naguère réputée infâme, s'élèvent au premier rang, et par la puissance de l'argent, qui fut toujours le signe des aptitudes pratiques si estimées des Romains, et par celle de l'intelligence idéale, par le prestige de l'art, même le moins noble, ou de la poésie [2]. Horace, fils d'affranchi, devient tribun dans l'armée (j'accorde qu'elle ne fut pas très régulière) de Brutus; et l'on sait sa situation auprès d'Auguste et de Mécène. L'envahissement des prérogatives, longtemps réservées aux hommes libres, par les affranchis, suggère les dispositions de la loi prohibitive portée en 24 après J.-C. par le consul L. Vitellius Varron. Mais les mœurs sont plus fortes que les lois : historiens et satiriques sont d'accord pour nous montrer les affranchis, et à plus forte raison leurs fils, arrivant à tout durant le premier siècle, souvent avec le seul patrimoine de l'intrigue [3], quelquefois avec celui de la gloire littéraire [4]. Quant aux chevaliers, il y en a de toute espèce; à côté de ceux qui sont à la fois d'origine illustre et de fortune respectable, nous en trouvons qui sont besogneux quoique de bonne maison; d'autres qui sont à la

sociale; mais il n'explique pas que, l'un ayant été chevalier et tribun, l'autre n'ait pu l'être. V. la discussion fort embrouillée et où les arguments pour la conclusion contraire ne manquent pas, p. 34 et sq. de sa thèse.

[1] Schol. Juv., I, 20 · *Turnus hic libertini generis ad honores ambitione provectus est, potens in aula Vespasianorum Titi et Domitiani.* Il en est de même de Lucilius, l'ami de Sénèque, quoiqu'il ne fût pas sûrement affranchi d'origine (Sen., *Nat. Quaest.*, IV, praef., 14; *Ep.*, 19, 44) et de bien d'autres. Cf. Friedlaender, *Moeurs Rom.*, I, p. 223 et suiv.

[2] Sur l'influence de l'argent dans la société romaine au temps d'Auguste, V. les passages caractéristiques d'Horace, *Sat.*, II, 3, 95; *Ep.*, I, 6, 36; puis pour les temps de Juvénal, I, 105 et sq.

[3] Il me suffira de rappeler Crispinus, que Juvénal appelle (I, 26) *Verna Canopi* et qui, malgré son origine égyptienne lui fermant le Sénat (Dion Cas., 51, 17), n'en fut pas moins membre du conseil privé de Domitien (V. la Sat. IV) et préfet d'une cohorte prétorienne. Et il avait commencé par vendre des poissons à la criée! V. ib. 31 et sq.

[4] Orelli-Henzen, *Inscrip. Lat Select.*, II, p. 166; à propos de l'Inscrip. 3750, qui nous montre un affranchi qui fut decurion à Brixia, reçut le *Jus trium liberorum* et l'anneau d'or : *Ob liberalitatem quod in opus amphitheatri reipublicae dederit* Pour les témoignages historiques, V. Suet., *Claud.*, 24; *Ver.*, 15; *Dom.*, 7, etc.; pour les satiriques, Juvénal lui-même, *Sat.*, I, 102 et suiv., où les affranchis riches ont le pas sur les tribuns : *expectent ergo tribuni.* Puisque nous parlons documents épigraphiques relatifs à des affranchis, j'appellerai l'attention de M. de D. sur le n° 4132 du même recueil, où deux Nasellius, l'un préfet de la 1re coh. de Palmates, l'autre duumvir quinquennal, sont mentionnés comme ayant construit un portique et institué une fondation dont le montant revient, dans un cas stipulé, au collège des médecins et aux *affranchis.* Ne serait-ce pas parce que le père tout au moins avait appartenu à cet ordre? La coïncidence avec

Digitized by Google

fois pauvres et de petite extraction [1]; d'autres enfin qui, ayant gagné de l'argent dans les métiers les moins honorables, ont obtenu l'anneau d'or ou par l'intervention d'une maîtresse intrigante ou par des moyens plus indignes encore [2]. Est-ce que M. de Dompierre ne se donne pas une peine inutile pour fermer à Juvénal poète la dignité équestre, quand il y a tant d'avenues qui y mènent? Il est tout au moins probable que Juvénal fut citoyen libre, qu'il avait de l'aisance; il est certain qu'il fréquentait les grands et que son talent le classait parmi les plus distingués de son temps. Pourquoi n'aurait-il pu être chevalier, tribun et le reste, puisque tant d'autres, qui ne le valaient pas à tous égards, ont été cela et bien plus encore?

Voilà pour le fond de la cause; examinons cependant deux arguments, tirés non plus des notices, mais du texte de Martial et des satires de Juvénal, qui suivant M. de Dompierre ne permettent pas d'attribuer au satirique la qualité de chevalier et le grade de tribun. Martial, dans une épître connue [3], nous montre son ami Juvénal (admettons qu'il s'agit du satirique, quoique cela soit seulement probable) qui sans relâche : *inquietus*, va du quartier bruyant de Suburre à l'Aventin, du grand au petit Caelius, revêtu de la toge, vêtement lourd, qui le fait suer : *sudatrix*, pour faire sa cour aux puissants : *per limina potentiorum*, tandis que lui, Martial, goûte un plein repos au fond de l'Espagne. Le sens de ces vers est clair, et M. Boissier l'a dégagé avec son bon sens et sa finesse habituelle : Juvénal fait des visites aux grands qui peuvent lui être utiles. Écoutons cependant M. de Dompierre : « *Equidem longius progredi velim; puto enim non ut favorem sed ut victum quaereret, clamosam Suburram pervagatum esse* [4]. » En français : Juvénal est un

l'Inscription d'Aquinum et les biographies de Juvénal m'a paru curieuse. V. encore 3914 où un certain L. Junius sevir augustal est mentionné ainsi : *Primus et perpetuus omnibus honoribus quos libertini gerere potuerunt honoratus*, avec la remarque : « Dans ce municipe (Puteoli), les affranchis n'étaient pas admis au *duum* ou au *quatuorvirat* », et toute la collection des inscriptions relatives au *Sevir Augustales*, II, p. 197.

[1] Aulu-Gelle, X, 7, 3, parle de chevaliers qui se nourrissaient de pain de son. Cf. MART., IV, 40, 4 : *Pauper eras et eques*, et V, 13 : *Sum, fateor, semperque fui... pauper sed non obscurus nec male notus eques*. Cf. JUV., III, 153 : les fils d'Alphonse prennent au théâtre la place de chevaliers pauvres, d'où les dispositions de la loi *Roscia de XIV ordinibus*, remises en vigueur par Domitien, SUET., 8. Cf. JUV., XIV, 324.

[2] C'est le cas du barbier Cinnamus; cf. MART., VII, 64; JUV., I, 25.

[3] XII, 18.

[4] Op. cit., p 28. Toute la thèse de M. de Dompierre se ramène en définitive à cette affirmation fondée sur les doléances de Juvénal dans les satires : « Le poète était trop pauvre pour remplir aucune des charges énumérées dans l'Inscription ». Je me suis trouvé d'accord avec M. Boissier (*Op. sous les Césars*, p. 324 et suiv.) pour conjecturer le contraire; *Not. biogr.*, p. 41. Je persiste à m'en tenir à mon commentaire du passage de la *Sat.*, I, 95, où des préteurs et des tribuns tendent la main pour recevoir la sportule, tandis que Juvénal se borne à une visite de politesse. Comment ne pas en conclure qu'il était assez riche pour être tribun? Et puisque les affranchis, dans ce même passage, ont leur rôle qui n'est pas celui de Juvénal, comment ne pas conclure d'autre part que Juvénal n'était pas un affranchi? Cf. de même, ib., p. 46.

Digitized by Google

pauvre hère qui va mendiant son pain chaque jour aux portes des riches. La preuve, c'est que Stace, avec ses grands succès de poète, a faim quelquefois; c'est qu'Umbricius, le héros inconnu de la IIIe Satire, se voit condamner les maisons où il va, comme client, à la recherche de la sportule. Je suppose qu'un érudit du XXXVe siècle trouve, pour le renseigner sur quelque académicien de notre temps, un entrefilet de journal où il est question de ses visites de candidat auprès des confrères, de solliciteur auprès d'un ministre qui ne se hâte pas de le décorer : l'érudit en pourra-t-il conclure que l'académicien logeait sous les ponts, et qu'il prenait ses repas au fourneau économique? Le fait que tel héros de ses drames, tel personnage de ses romans en était réduit à ces extrémités, sera-t-il un argument?

La raison tirée de certains vers des Satires contre les distinctions militaires de Juvénal n'est pas plus sérieuse. J'accorderai à M. de Dompierre, tant qu'il voudra, que ce qui nous reste de la XVIe Satire sur les inconvénients de la carrière des armes, ne prouve pas nécessairement qu'un soldat en est l'auteur; mais on en conclura encore moins qu'elle est l'œuvre d'un... pékin[1]. Quant au passage 189 et suiv. de la XIVe, il importe peu que MM. Ribbeck[2] et de Dompierre se trouvent d'accord pour le juger indigne d'un tribun; qu'ils en infèrent, celui-là que les vers ne sont pas de Juvénal, celui-ci que Juvénal n'a jamais été soldat. MM. Ribbeck et de Dompierre défendent un système tous les deux; et comme les bonnes raisons manquent, il faut bien se rabattre sur les autres. Par profession de satirique, Juvénal a mal parlé de bien du monde et de bien des choses; on peut même dire qu'il n'a épargné personne, ni les avocats, quoiqu'il ait plaidé lui-même, ni les poètes, quoiqu'il soit de la corporation. Règle générale, on ne médit bien que de ce qu'on connaît bien, de sa profession propre plus que de celle d'autrui. Au contraire, un civil admire les choses militaires de loin, avec le respect du chauvin qui n'en aperçoit que les côtés imposants : *major e longinquo reverentia*, avec la reconnaissance du pacifique qui doit aux guerriers ses loisirs. Si Juvénal s'en est pris plusieurs fois aux travers de l'esprit militaire, s'il leur a consacré une satire spéciale, il est tout au moins vraisemblable qu'il en parle par expérience personnelle, avec l'esprit frondeur des gens qui débinent leur métier, si j'ose m'exprimer ainsi. Il me suffit de rappeler en quels termes plus que vifs P.-L. Courier[3], satirique, lui aussi, fourvoyé pendant un temps dans la carrière des armes, a jugé les hommes et les choses du métier, soit quand il l'exer-

[1] Op. cit., p. 38.

[2] *Der echte und der unechte Juvenal*, p. 32.

[3] L'analogie entre les deux écrivains est frappante; il est certain que le plus soldat des deux est P. L. Courier; c'est aussi le plus amer. Lire les *Lettres écrites de France et d'Italie* et, parmi les œuvres de l'âge mur, certaines lettres écrites de Véretz ou de Tours en 1820.

Digitized by Google

çait, soit plus tard, quand il en évoquait le souvenir. Tout de même Juvénal, officier à la suite dans quelque cohorte, a pu railler l'ambition d'un père qui rêve pour son fils les avantages difficiles à obtenir d'un tribunat effectif, sans faire douter pour cela de sa qualité de tribun honoraire.

III.

Nous nous sommes tenus jusqu'à présent, avec l'auteur de la thèse de Leyde, sur le terrain des possibilités; et j'avoue qu'il est en somme assez facile de s'y mouvoir dans les sens les plus opposés. En sera-t-il de même sur celui des faits réels? Pourrons nous démontrer, sans le secours de l'Inscription mise à part, que Juvénal a été tribun, censeur, flamine? Je n'hésite pas à déclarer que si M. de Dompierre, au lieu de conclure sur une négation, s'était borné à poser un point d'interrogation, il m'aurait trouvé avec lui. L'amitié de Juvénal et de Martial repose uniquement sur une coïncidence de date et de nom ; il en est de même de l'attribution des titres honorifiques énumérés dans l'Inscription d'Aquinum à l'auteur des Satires[1]. Et si vraisemblable que soit cette attribution, on ne peut pas dire qu'elle s'impose à l'esprit comme une certitude. On peut toujours supposer qu'il existait à Aquinum, sous le règne de Titus ou de Domitien, un Juvénal autre que le poète, remplissant diverses charges et élevant un sanctuaire à Cérès ; à la rigueur, ce personnage peut avoir été le père du satirique. Je voudrais cependant insister sur la vraisemblance très grande qui me fait préférer, pour lui attribuer l'Inscription, l'auteur des Satires.

Il y a tout d'abord une lumineuse coïncidence de dates. Juvénal poète est né en 55 ; ce fait ressort à la fois du texte des Satires et de la notice récemment découverte par M. Dürr. Le tribunat étant la condition première des distinctions et des charges civiles, il nous faudra admettre (et l'ordre même dans lequel les titres sont énumérés dans l'Inscription nous y engage) que Juvénal fut tribun avant d'être flamine. Or il est flamine du divin Vespasien, lequel fut consacré en janvier 80, sous le règne de son fils Titus[2]. Celui ci est consacré à son tour, après sa mort, vers le mois d'octobre 81 ; c'est dans cet intervalle de dix-huit mois, ni plus tôt ni plus tard, que Juvénal fut nommé flamine du chef de la dynastie flavienne; s'il l'avait été plus tard, il eût sans doute cumulé le culte de Titus avec celui de son père ; et il n'y a pas d'exemples de flamines de Vespasien *seul*, à partir du règne de Domitien. Juvénal, tribun sous le règne de Vespasien, devient, selon la règle suivie en pareil cas,

[1] J'ai exprimé ces doutes jadis ; V. *Not. biogr.*, p. 48 et suiv.

[2] Tout ceci ressort de la dissertation même de M. de D., p. 64 et sqq., et des textes épigraphiques qui y sont cités.

Digitized by Google

flamine de l'empereur sous lequel il avait servi, une fois que cet empereur avait obtenu les honneurs divins [1]; il a alors vingt-cinq ou vingt-six ans. Si nous remarquons que, depuis Auguste, on arrivait au duumvirat, fonction annuelle, à partir de vingt-cinq ans [2], on en conclura que toutes les charges énumérées dans l'Inscription, Juvénal a pu les remplir avant l'avènement de Domitien ; et on lui appliquera, ce que Tacite a dit de lui-même : *Dignitatem a Vespasiano inchoatam, a Tito auctam* [3]. Il est tout aussi digne de remarque, si l'on songe à l'œuvre du satirique commencée sous Domitien, que sa carrière publique s'arrête au règne de ce prince. On en conclurait qu'il commence alors son existence de lettré amateur, poète et déclamateur, qui partage ses loisirs entre Rome où il amasse les matériaux de ses satires et Aquinum, où il va se reposer et peut-être se faire oublier.

A cette coïncidence s'ajoutent celles qui se dégagent d'un passage de la satire III, passage dont j'ai dit jadis qu'il nous offrait *les vers les plus personnels du poète* [4]. Là Aquinum est nommé comme sa patrie ; Cérès, sous le vocable d'Helvina, est, en compagnie de Diane, présentée comme la divinité protectrice du pays. Enfin des commentateurs autorisés ont cru voir, dans le vers 322, une allusion assez claire au grade militaire de Juvénal ; il semble qu'il y joue, à l'égard d Umbricius, le rôle d'un officier supérieur vis-à-vis d'un soldat [5]. Je crois que M. de Dompierre, gêné dans son système par ce passage, n'eut pas été fâché de s'en pouvoir débarrasser. Si Aquinum est à bien des gens, Cérès qui se retrouve aussi sur l'Inscription, n'est déjà qu'à quelques-uns ; elle achemine, si elle n'y mène, à une identification probable de ce document avec les Satires [6]; et la probabilité ne serait pas loin d'une certitude, si, dans les vers comme dans l'Inscription, il y avait aussi un tribun. J'ai expliqué jadis, à la suite de Markland, Borghesi et Ribbeck, comment le tribun peut s'y trouver, tout au moins en sous-entendu. Je lisais le vers, avec tous les éditeurs et presque la totalité des manuscrits :

ADIUTOR *gelidos veniam* CALIGATUS *in agros.*

ADIUTOR, surtout rapproché de *caligatus*, a une signification militaire ; quoiqu'elle soit assez mal définie, on peut dire, par analogie avec

[1] Cf. BOISSIER, *La Religion romaine*, p. 179, et DE DOMPIERRE, p. 17, p. 65.

[2] *Lex Malac.*, chap. 44. L'ancienne loi municipale mettait la limite d'âge à trente ans. Puisqu'il ne s'agit, dans l'espèce, que de possibilités, j'avoue ne rien comprendre aux raisons par lesquelles M. de D. veut que Juvénal n'ait *pu* être *duumvir* avant la 30e année ; v. op. cit., p. 46.

[3] TAC., *Hist.*, I, 1.

[4] V. 318 et suiv.

[5] V. *Notes biogr.*, p. 13 et suiv.

[6] V. 320 : *Ad Helvinam Cererem vestramque Dianam.* M. de D. est forcé d'épiloguer sur ce *vestram* qui, dit-il, appartient à Diane et non à Cérès : il en déduit que le poète n'a rien de

Digitized by Google

certaines fonctions civiles, que le mot ADIUTOR désigne dans l'armée une sorte d'*adjudant*, attaché le plus souvent à la personne du tribun surnommé *cornicularius* [1]. Il se peut qu'entre le nom de cet officier subalterne et le surnom des deux premières légions, appelées souvent *adjutrices* avec les qualificatifs de *piae*, *fideles*, il y ait un rapport. Ces légions, levées parmi le peuple des provinces, formaient comme un corps d'élite, qui, dans les circonstances critiques, jouait le rôle de la vieil e garde sous le premier Empire : c'était une troupe de soutien et de renfort. Voici comment naguère j'ai expliqué le passage de la IIIe Satire : « Umbricius, par une piquante comparaison, transportant au métier de poète chez Juvénal sa qualité de tribun, s'offre à lui servir d'adjudant pour la composition de ses Satires, quoique lui-même en poésie, comme peut-être dans la cohorte commandée par le satirique, ne soit qu'un *caligatus*, un simple troupier. *Ni pudet illas*... ne signifie pas : *si tu n'es pas dégoûté de faire des satires ;* mais : si les satires (personnifiées) ne dédaignent pas les modestes services d'un troupier comme moi, puisqu'elles ont un colonel pour les mener à la bataille [2]. » Il est certain que Umbricius vient précisément de fournir un excellent sujet de satire au poète ; s'il songe à faire le voyage de Cumes à Aquinum, c'est pour aider Juvénal (*adiutor*) comme une sorte de coliaborateur, et non pour l'entendre en qualité d'auditeur. Cette dernière remarque est de M. Weidner, dans la seconde édition annotée des Satires [3].

Telle était la question, lorsque M. Beer, jeune savant Viennois, a soumis à une revision aussi judicieuse qu'exacte tous les manuscrits de Juvénal, et en particulier le *Pithoeanus*, aujourd'hui à Montpellier, le plus important de tous. Dans l'édition qu'il prépare du satirique, ADIUTOR sera remplacé par AUDITOR [4] ; avec cette correction, justifiée par le MS. de Pithou, s'évanouit, peu s'en faut, l'allusion militaire, et la concordance de ces vers, dans ce qu'elle avait de plus frappant, avec les titres de l'Inscription, est entamée. Dieu me garde de chicaner M. Beer sur la valeur de sa correction ! Mais je chicanerai M. de Dompierre sur celle

particulièrement commun avec cette dernière déesse et qu'elle ne figure ici que comme une périphrase d'Aquinum. Je crains qu'un tel raisonnement ne soit un sophisme ; le possessif *vestram*, par syllepse, convient aux deux divinités, et Dürr a raison d'y voir, avec l'inscription, une coïncidence remarquable : *In bedeutsamen Zusammenhang*. Il y a trop de ces petites chicanes dans le travail de M. de D., et elles pourraient faire douter de sa bonne foi.

[1] V. ORELLI-HENZEN, 1251, 3462, 3485, 6752, 6792. *Adjutor cornicularii; adj. cor. tribuni; consulis; principis; signorum ; officii cornicularium;* et chez Mommsen, 1439 : *Adjutor tribuni*. Cf. VELLEIUS, II, 63 et 115. Pour les légions, V. TAC., *Hist.*, II, 43 et souvent dans les Inscrip.

[2] Ainsi l'affranchi Tiron est appelé par Aulu-Gelle (XIII, 9) : *Adjutor in litteris studiorum*, de Cicéron.

[3] Edition bien supérieure à la première (1873), où les erreurs d'interprétation les plus étranges fourmillent.

[4] *Spicilegium Juvenalianum*, Leipzig, 1885, p. 35 et p. 66.

Digitized by Google

des conclusions qu'il en tire! Il est certain que, de première main, le *Pithoeanus* porte *auditor ;* M. Bonnet, mon savant collègue de la Faculté de Montpellier, a bien voulu collationner pour moi le vers en litige et m'en envoyer un fac-similé. Les syllabes AU et TOR sont clairement visibles ; entre les deux il y a un grattage profond qui a effacé toute trace de la syllabe DI ; une seconde main, avec une encre toute différente, a changé U en D et tracé IU dans le grattage ; puis cette leçon a passé dans la plupart des MS.

Il n'y a pas à épiloguer. Je dirai simplement que j'eusse préféré *ad iutor*, parce que AUDITOR met à néant une interprétation satisfaisante, qui s'accommode mieux et de l'adjectif *caligatus* lequel, jusqu'au moyen âge, n'a jamais eu qu'une signification militaire, et du rôle joué par Umbricius dans toute la satire. M. Beer et après lui M. de Dompierre s'en tirent en donnant à *caligatus* le sens de : *simplex, rusticus, nativo sensu nondum destitus*, et en opposant cet *auditeur du commun* à la foule élégante et lettrée qui fréquente à Rome les salles de déclamation. Je ne trouve rien, pour ma part, qui me permette d'entendre *caligatus* autrement que du simple soldat chaussé de la *caliga ;* et ces *caligae*, les *godillots* romains, ne me semblent pas plus de mise pour marcher dans la neige, sens que leur a donné M. Despois dans sa traduction, que pour aller entendre des vers satiriques à Aquinum, s'il n'y a pas quelque allusion militaire à celui qui les porte, à celui vers qui il va. Je tiens, pour moi, que la correction *adiutor*, mettant le terme expressif et technique là où la première main avait écrit un mot vague et purement littéraire, est de l'espèce intelligente (il est vrai que ce sont souvent les pires) ; pour s'en aviser, il fallait un scrupule de copiste consciencieux, ou un singulier hasard, ou une science assez profonde tant des choses militaires que de la biographie de Juvénal[1]. Mais en admettant qu'on doive lui préférer *auditor*, conclure que l'Inscription d'Aquinum ne puisse pas s'entendre du poète, comme fait M. de Dompierre, c'est aller bien vite en besogne. Il y a tout simplement entre l'Inscription et les satires une coïncidence de moins ; celles qui subsistent sont assez précises encore pour donner à l'*unité* des deux documents plus de vraisemblance qu'à leur *dualité :* c'est tout ce que je crois pouvoir affirmer au bout de ce débat.

L'Inscription d'Aquinum *peut* donc s'interpréter du poète Juvénal ; il y a pour la lui appliquer, et non à quelque autre personnage de même nom, plus de raisons encore que pour rapporter au satirique les trois épigrammes sous forme d'épitres où Martial a prononcé son nom Or M. de Dompierre n'a pas hésité un instant devant cette dernière attribution ; elle lui a fourni un argument (nous avons vu qu'il est peu solide) pour établir sa

[1] Il est peut-être digne de remarque que *adjutor* et *auditor* s'opposent parfois l'un à l'autre. CIC., *Nat.*, D. I, 7 : *Nolo existimes, me adjutorem huic venisse sed auditorem.*

Digitized by Google

thèse. Reste que le ton des satires, ce qu'elles nous laissent deviner des relations peu aristocratiques du poète et de ses habitudes, semble exclure l'idée d'un personnage considérable dans la vie publique, riche et bien posé dans la vie privée. Mais c'est là une grosse question que j'ai effleurée autrefois, que je compte traiter plus à fond dans la seconde édition, en préparation, de mes *Notes biographiques*. En attendant, je n'ai pas la prétention d'avoir convaincu mon contradicteur; je lui demande seulement de reconnaître, résultat, hélas! de beaucoup de discussions érudites... ou autres, que sa thèse ne pouvait pas me convaincre. Je souhaite d'ailleurs qu'auprès de ses juges de Leyde elle ait été plus heureuse.

Octobre 1889.

J.-A. HILD.

DESCARTES

PAR J. MAHAFFY

Traduit de l'anglais par A. MEUT, ancien élève de la Faculté, professeur au Lycée de Poitiers.

CHAPITRE Ier.

RENÉ DESCARTES : SA FAMILLE, SA JEUNESSE, SON ÉDUCATION PREMIÈRE.

René Descartes descendait d'une famille noble, établie depuis le XIVe siècle dans le sud de la Touraine, mais ayant d'étroites relations avec le Poitou et la Bretagne, soit par suite de mariages qu'elle avait contractés dans ces provinces, soit à cause des biens qu'elle y possédait. Son père et son frère aîné étaient même conseillers au Parlement de Bretagne et, en cette qualité, habitaient Rennes. Malgré cela, on ne saurait attribuer à la famille de son père une origine bretonne; quant à sa mère, elle était née à Poitiers. Il n'est donc pas possible de faire figurer notre philosophe sur la longue liste d'hommes supérieurs que cette remarquable province celtique a donnés à la France. Le vieux nom était De Quartis, forme qu'on peut encore rapprocher des noms italiens tels que De Sanctis; il devint ensuite Des Quartes, enfin Descartes. Aussi lorsque, pour des motifs littéraires, il fallut de nouveau latiniser ce nom, le philosophe s'opposa fortement à l'adoption de Cartesius, comme étant une forme bâtarde. De leur côté, ses disciples Rohault et Clerselier essayèrent de faire accepter le mot Descartiste au lieu de Cartésien, pour désigner l'école de Descartes; ce fut en vain.

Digitized by Google

Ce n'est pas par la gloire militaire que la famille s'était fait une renommée. Elle avait suivi cette autre carrière plus humble, ouverte à ceux qui ne pouvaient s'abaisser jusqu'à entreprendre un métier, c'est-à-dire la carrière administrative ; elle occupait des charges dans les gouvernements locaux, et appartenait, à la noblesse de robe. Son père Joachim Descartes paraît avoir été un homme paisible, aimable, et chaque fois que René parle de lui, c'est avec des marques d'affection et de respect. Sur sa mère nous n'avons aucun renseignement, si ce n'est qu'elle avait une constitution délicate et qu'elle la transmit à son troisième et dernier enfant René, venu au monde très peu de temps avant sa mort, le 31 mars 1596, à la Haye, village qui se trouve à moitié chemin entre Tours et Poitiers. Les deux aînés, une fille et un garçon, n'eurent aucune influence sur la vie du futur philosophe ; aussi n'en dirons-nous qu'un mot en passant. Sa sœur était mariée et Descartes n'en parle jamais dans ses lettres. Son frère Pierre, connu sous le nom de M. de la Bretaillière, qu'il avait emprunté à son domaine, était un gentilhomme campagnard à l'esprit étroit. Pour lui, René se déconsidérait en embrassant la carrière des lettres et en gaspillant sa fortune dans des expériences excentriques ; il fit tous ses efforts pour s'assurer le plus possible des biens de la famille, quand les trois enfants réglèrent la succession après la mort de leur père. On sent, à la façon dont Descartes parle de lui, qu'il est gêné pour qualifier sa conduite. Aussi, quand il alla s'établir à l'étranger, il donna procuration à l'abbé Picot et à d'autres amis pour s'occuper de ses affaires pécuniaires, écartant formellement M. de la Bretaillière, qui se montra froissé à son tour. Les deux frères restèrent d'ailleurs si étrangers l'un à l'autre, que René ne fut-même pas informé de la mort de son père ; il l'ignora jusqu'au jour où l'on fut obligé de répondre à une lettre que le philosophe avait écrite de Hollande pour s'enquérir de la santé du vieillard. Ce dernier avait contracté en Bretagne un second mariage, qui lui avait donné deux enfants, dont l'influence fut également nulle sur la vie de Descartes. Plus tard, alors que la renommée de l'auteur du *Discours de la methode* était depuis longtemps européenne, ses neveux et ses nièces voulurent bien lui pardonner d'avoir rompu avec les traditions de la famille et reconnurent enfin qu'il faisait honneur au nom qu'il portait. Ces détails ont leur intérêt, parce qu'ils nous fournissent une nouvelle preuve de cette loi mystérieuse qui préside à l'apparition des hommes de génie. Entre plusieurs enfants ordinaires, nés de parents d'une intelligence moyenne, un est marqué du sceau d'élection, et nous nous demandons avec étonnement quelle subtile combinaison, quelle modification passagère des conditions physiques peuvent produire un si merveilleux résultat. On ne distingue aucune préférence, soit en faveur du plus âgé, soit en faveur du plus jeune ; la force ou la faiblesse de l'enfant paraissent indifférentes, comme aussi la valeur intellectuelle ou les occupations habituelles des parents.

Digitized by Google

Ces rois de la pensée sont comme Melchisedech, « ils n'ont ni père, ni mère, ni descendants; leur vie n'a ni commencement ni fin. » Ils se montrent subitement, mystérieusement pour le bonheur du genre humain. Si nous pouvions découvrir la puissance cachée qui les fait surgir, la marche future de l'humanité pourrait être modifiée. Jusque là, nous n'avons qu'à attendre le jour où cette puissance, qui n'est pour nous que le hasard, engendrera un nouveau génie comme Descartes, comme Newton ou comme Kant.

Comme le frère aîné avait pris le nom du principal domaine de la famille, celle-ci décida que René porterait celui d'une autre terre; il fut surnommé *Seigneur du Perron*. Le Perron était une propriété dont il hérita et qu'il vendit dans la suite; toutefois la famille obtint, par une clause spéciale, que René continuerait à porter le nom de son ancien domaine. Le philosophe avait de la répugnance pour ces distinctions. Il ne voulait point qu'on inscrivit au bas de ses portraits le jour de sa naissance, parce que les gens oisifs et superstitieux s'en serviraient pour tirer son horoscope. Aussi abandonna-t-il le titre de M. du Perron, malgré sa famille et quelques-uns de ses amis qui s'obstinaient à vouloir le lui conserver. Il vendit son bien pour avoir de l'argent sous la main et il ne résida jamais en Touraine ou en Poitou, si ce n'est à quelques rares et courts moments de sa vie.

Pourtant le lieu de sa naissance et ses relations de famille eurent sur sa carrière une assez grande influence. Encore enfant et souffrant de cette faiblesse de poitrine que sa mère mourante lui avait transmise, il dut peut-être son salut au doux climat de la Touraine. D'autre part, les traditions de sa maison, l'éducation qu'il reçut au sein de la noblese française, la fréquentation des différentes cours et des salons, lui donnèrent cette élégance de manières qui distingua ses contemporains et qui lui permit d'être si parfait courtisan en présence des souverains. Devant eux, il parle un langage qui se trouve étrangement en désaccord avec ses habitudes d'honnêteté et d'indépendance. Il faut nous rappeler combien était éblouissant à cette époque l'éclat de la royauté, avec quelle force était établi le principe du droit divin et de l'absolutisme des rois, du moins aux yeux de la noblesse, pour trouver une excuse convenable à des démonstrations que nous regarderions aujourd'hui comme les marques d'une flatterie basse et servile.

Le teint pâle de l'enfant, sa toux sèche et opiniâtre, inspiraient des inquiétudes aux médecins, dont l'avis était qu'il ne vivrait pas longtemps. Aussi son excellent père consacrait-il tous ses soins à l'amélioration de sa santé. Il eut le bonheur de voir ses efforts récompensés, grâce au dévouement affectueux d'une nourrice, dont Descartes reconnut plus tard les bons offices et envers laquelle il se montra toujours reconnaissant. C'est à peu près tout ce que nous savons de ses huit premières années; l'anecdote suivante mérite cependant d'être notée. Dans le sud de la

Digitized by Google

Touraine où était fixée sa famille, il s'amusait souvent dans les jardins avec une jeune fille au regard louche, et l'amitié qui s'établit entre les deux enfants fit que le philosophe chérit toujours ce défaut : c'est lui-même qui le remarque dans un passage où il cite le fait comme un exemple frappant de l'association des idées. Son penchant à la réflexion, l'habitude de s'informer des causes de ce qu'il observait autour de lui, lui valurent de la part de son père le sobriquet de « son petit philosophe ». Fort heureusement pour le petit philosophe, il vint au monde au XVI^e^ siècle. S'il était né dans le nôtre, il est douteux qu'avec les marques d'une intelligence si précoce, il eût pu échapper à ces rivalités qu on provoque dans les écoles, qui minent la santé et tuent l'originalité de nos enfants : on épuise leurs forces sous prétexte de leur donner une instruction qui ne met dans leur tête que des choses parfaitement inutiles. Descartes, au contraire, jusqu'à la fin de sa huitième année, ne fut astreint à aucune sorte de travail ; il fut ainsi remis, frais et dispos, entre les mains de ses précepteurs.

Ces précepteurs furent les jésuites, qui venaient de rentrer en France avec éclat, grâce à une ordonnance de Henri IV. Descartes fut envoyé à la Flèche, en Anjou, où la Société avait établi un collège dans un des châteaux héréditaires du roi. L'idée de la fondation de cette école appartenait à M. de la Varenne, natif de l'endroit. L'établissement fut largement doté, reçut de nombreux professeurs et des bâtiments nouveaux et fort étendus furent ajoutés aux anciens. Dans la pensée du fondateur, cette école ne devait pas être simplement un collège de jésuites, mais une véritable université pour les fils de la noblesse et des familles de distinction. Cette dernière partie du projet ne put jamais être réalisée ; elle fut abandonnée par suite des troubles qui suivirent la mort du roi. S'il eût vécu plus longtemps, peut-être son influence eût-elle pu amener un meilleur résultat. Mais au moment de sa mort, quand on apporta son cœur a la Flèche, pour l'y ensevelir, 34 jeunes nobles seulement se trouvaient dans le cortège, qui comprenait 1200 étudiants ordinaires.

Ces 34 jeunes gens, étudiants de famille, n'étaient sans doute pas soumis à la même discipline que les autres. Pour Descartes, en effet, nous savons qu'il avait obtenu du recteur, le père Charlet, de rester couché le matin. Il demeura d'ailleurs toute sa vie fidèle à cette habitude qu'il regardait comme éminemment propre à exercer l'esprit avec agrément et profit. C'était le matin, couché dans son lit, qu'il faisait sa plus féconde méditation. Un autre fait nous prouve qu'il jouissait d'une assez grande liberté à la Flèche. Il put connaître Mersenne, qui resta dans la suite son plus intime ami, bien que ce dernier se trouvât de huit ans plus âgé et qu'il fût entré au collège possédant déjà une instruction considérable. Chez les jésuites, alors comme aujourd'hui, il était de règle absolue de séparer les petits élèves des grands ; il n'eut donc pas été possible qu'une telle intimité s'établit entre les deux étudiants, s'il est vrai qu'elle ait commencé de si bonne heure.

Digitized by Google

Descartes parle toujours avec respect de l'éducation des jésuites, il conserva toute sa vie l'amitié de Charlet et de Dinet, son précepteur particulier. Toujours il s'efforça d'être en bons termes avec la Société, et longtemps après, alors que ses nouvelles idées philosophiques étaient parfaitement arrêtées dans son esprit, dans une lettre qui nous est restée, il recommandait encore le collège de la Flèche, de préférence aux universités hollandaises, à un de ses amis qui le consultait sur l'éducation de son fils.

Descartes resta à la Flèche de 1604 à 1612. Il employa ce temps à parcourir toute la série des études qui formait le programme de l'Ordre. L'événement le plus marquant qui se produisit au collège durant cet intervalle fut la translation solennelle du cœur de Henri IV. Cette cérémonie, décrite tout au long par Baillet, eut lieu le 4 juin 1610, une quinzaine de jours après l'assassinat du roi. A ce propos, il convient peut-être de faire observer que Descartes suivit d'un œil attentif cette solennité et que plus tard il ne laissa jamais échapper l'occasion d'assister à ces sortes de cérémonies : c'était, d'après lui, un spectacle bien fait pour l'étude du caractère humain.

Il consacra cinq ans et demi aux humanités et il ne regretta jamais le temps qu'il leur avait donné. Voici dans quels termes il en parle dans le fameux passage autobiographique, qui se trouve au commencement de son *Discours de la Méthode :* « Je savais que les langues que l'on y apprend sont nécessaires pour l'intelligence des livres anciens; que la gentillesse des fables réveille l'esprit; que les actions mémorables des histoires le relèvent, et qu'étant lues avec discrétion, elles aident à former le jugement; que la lecture de tous les bons livres est comme une conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés, qui en ont été les auteurs, et même une conversation étudiée en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées ; que l'éloquence a des forces et des beautés incomparables ; que la poésie a des délicatesses et des douceurs très ravissantes.....

« Mais je croyais avoir déjà donné assez de temps aux langues, et même aussi à la lecture des livres anciens, et à leurs histoires, et à leurs fables. Car c'est quasi le même de converser avec ceux des autres siècles que de voyager. » Tout cela, dit-il, est fort bon, mais « lorsqu'on emploie trop de temps à voyager, on devient enfin étranger en son pays.....

» J'estimais fort l'éloquence et j'étais amoureux de la poésie ; mais je pensais que l'une et l'autre étaient des dons de l'esprit plutôt que des fruits de l'étude. Ceux qui ont le raisonnement le plus fort, et qui digèrent le mieux leurs pensées afin de les rendre claires et intelligibles, peuvent toujours le mieux persuader ce qu'ils proposent, encore qu'ils ne parlassent que bas-breton et qu'ils n'eussent jamais appris de rhétorique ; et ceux qui ont les inventions les plus agréables, et qui les savent exprimer avec le plus d'ornement et de douceur, ne laisseraient pas

Digitized by Google

d'être les meilleurs poètes, encore que l'art poétique leur fut inconnu. »

Eut-il de très bonne heure sur les humanités ces idées qui renferment en germe une véritable révolution, nous ne saurions le dire. Il est pourtant possible que déjà, au collège, son bon sens se soit élevé contre l'étude presque exclusive d'Aristote, dont la *Rhétorique* et la *Poétique* passaient alors pour les œuvres les mieux inspirées du plus grand des penseurs. Un des premiers encore, Descartes fit bonne justice de cette théorie nouvelle de l'éloquence, en contradiction absolue avec les idées des Grecs et des Romains, d'après laquelle l'orateur ne devait s'attacher qu'à la forme et ne viser qu'à l'effet.

Lr cérémonie de la translation du cœur de Henri IV le surprit au début de son cours de morale et de logique. Il reconnut toujours l'utilité de cette dernière science pour mettre de l'ordre et de la clarté dans nos pensées, en particulier lorsqu'il s'agit d'enseignement. Toutefois, il remarqua bientôt qu'elle ne saurait conduire à de nouvelles découvertes; il lui emprunta seulement des règles pour formuler ses raisonnements. Quant à la morale scolastique, elle lui fournit des conseils pratiques qu'il observa et recommanda durant tout le cours de sa vie, laissant de côté ces subtilités et ces arguties qui ont fait si grand tort à la réputation des jésuites.

En sa qualité d'élève laïque, il négligea l'étude de la Théologie, qu'on lui apprit à regarder comme une science à part, inséparable de la révélation et des miracles, et ne dépendant que de l'autorité de l'Église : un laïque ne saurait y toucher sans de graves dangers. Tel est, en effet, ce principe que les jésuites ont toujours invoqué pour défendre leur système d'instruction laïque, instruction large et variée : ils ne craignaient point de voir les élèves approfondir et discuter leurs conclusions en fait de sciences séculières, pourvu que la Théologie restât toujours en dehors de la discussion. La géologie, l'anthropologie, la critique historique, ces voisines gênantes, qui empiètent de plus en plus aujourd'hui sur le domaine sacré de la Théologie, n'existaient point alors. Toute sa vie Descartes put professer une parfaite orthodoxie en matière de foi et un profond scepticisme dans l'étude des sciences. Néanmoins, même de son temps, cette distinction n'était pas absolue, et quelques théologiens, prévoyant le danger, commençaient à jeter les hauts cris.

(*A suivre*).

Digitized by Google

Histoire de la philosophie grecque de Schwegler

(Traduction de M. Marmion, étudiant de la Faculté)

(Suite.)

ANAXAGORE.

1. — *Sa vie.*

Anaxagore naquit à Clazomènes, en Asie-Mineure, dans la 70e Olympiade (500-496 avant J.-C.)[1]. Il appartenait à une famille riche et distinguée ; cependant il voulut se soustraire aux affaires de l'État et à la gestion de sa brillante fortune[2], pour se donner sans partage à la science, persuadé que le vrai but de la vie était l'étude de l'ordre merveilleux de la nature[3]. Bientôt après les guerres persiques, il vint de Clazomènes à Athènes, et y implanta la philosophie dont cette ville est restée depuis ce temps le siège et le point central. Pendant son séjour à Athènes, il se lia intimement avec les hommes les plus célèbres de cette époque, surtout avec Périclès, dont il est appelé le maître (Diod., XII, 39 : Ἀναξαγόραν τὸν σοφιστήν, διὸάσκαλον ὄντα Περικλέους). En outre il exerça sur Euripide, comme on le voit clairement par les tragédies de ce dernier, une influence marquée[4]. D'un autre côté, sa liaison avec Périclès lui attira des ennemis : il fut accusé et jeté, dit-on en prison. Sur les détails de cette accusation, qui, sans doute, est venue des adversaires politiques de Périclès[5], les renseignements sont indécis[6]. Il paraît seulement démontré que l'accusation fut dirigée surtout contre son prétendu athéisme, son ἀσέβεια (Diod., XII, 39 : ὡς ἀσεβοῦν εἰς τοὺς θεοὺς ἐσυκοφάντουν). On lui reprochait notamment d'avoir dit que le soleil était une pierre, et la lune une terre[7]. Il aurait aussi déclaré phénomènes natu-

[1] Voir la démonstration chez Zeller, I, 865, sqq. L'opinion de K. Fr. Hermann, qui place la naissance d'Anaxagore à la 61e olympiade, et que Schwegler lui-même soutenait dans la 1re édition de cet ouvrage, nous paraît inadmissible.

[2] Plat., *Hipp.*, maj. 283 : Ἀναξαγόραν καταλειφθέντων αὐτῷ πολλῶν χρημάτων φασὶ καταμελῆσαι καὶ ἀπολέσαι πάντα. D. L., II, 6, 7.

[3] D. L., II, 10, 7. Arist., *Eth. Eudem.*, I, 5 : Ἀναξαγόραν φασὶν ἀποκρίνασθαι, πρός τινα διερωτῶντα, τίνος ἕνεκ'ἄν τις ἕλοιτο γενέσθαι μᾶλλον ἢ μὴ γενέσθαι, τοῦ θεωρῆσαι τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν περὶ τὸν ὅλον κόσμον τάξιν· οὗτος μὲν οὖν ἐπιστήμης τινὸς ἕνεκεν τὴν αἵρεσιν ὥετο τιμίαν εἶναι τοῦ ζῆν.

[4] Valckenari Diatribe, *in Eurip. reliq.*, p. 27 sqq., ed. Lips. : Euripide rendait hommage à la doctrine d'Anaxagore. Dans sa belle description du philosophe, qui, exempt de honte et de crime, recherchait la nature immortelle du monde et sa formation (ap. Clem. Alex., *Strom.*, IV, p. 634. Valckenaer Diatr., p. 28), il a vraisemblablement pour but de célébrer son ami Anaxagore.

[5] Diod., XII, 39. Diog. L., II, 12.

[6] Diog. L., II, 12.

[7] Plat. Ap., 26 : τὸν μὲν ἥλιον λίθον φησὶν εἶναι, τὴν δὲ σελήνην γῆν. Ἀναξαγόρου οἴει κατηγορεῖν, ὦ φίλε Μέλητε. D'après D. L., II, 8, 12, 15, le soleil est un Μύδρος διάπυρος, une masse ardente de fer ou de lave. Pour ce qui a rapport à la lune, D. L., II, 8 : τὴν σελήνην οἰκήσεις ἔχειν, ἀλλὰ καὶ λόφους καὶ φάραγγας. Orig., *Philos.*, I, 8 : ἔφη γηΐνην εἶναι τὴν σελήνην, ἔχειν τε ἐν αὐτῇ πεδία καὶ φάραγγας Ibid. : ἥλιον τε καὶ σελήνην καὶ πάντα τὰ ἄστρα λίθους εἶναι ἐμπύρους, συμπεριληφθέντας (mises en mouvement de rotation) ὑπὸ τῆς

Digitized by Google

rels les présages extraordinaires qu'on tire des sacrifices (Plut., Péricl., 6), attribué aux mythes d'Homère un sens moral, et interprété par des allégories les noms des dieux (Diog. L., II, 11). Mis en liberté par l'entremise de Périclès, Anaxagore retourna à Lampsaque, où il mourut fort honoré à l'âge de 72 ans. Son ouvrage sur la nature, dont Simplicius nous a conservé de précieux fragments, était très répandu au temps de Platon[1] et jouissait d'une grande célébrité dans l'antiquité. Les fragments qui nous en sont parvenus ont été pour la première fois recueillis par Schaubach et Schorn[2].

2. — *Doctrine d'Anaxagore sur le devenir.*

La philosophie d'Anaxagore, comme celle d'Empédocle, reste sur le terrain de l'explication mécanique de la nature. Anaxagore nie, comme Empédocle, un devenir au sens strict du mot. C'est ce qu'il établit avec une grande précision dans cette formule : « C'est à tort que les Grecs soutiennent qu'il y a une naissance et une mort : rien, en effet, ne peut naître ni périr ; mais il y a groupement et dissociation des choses existantes, de sorte qu'on devrait plutôt appeler la naissance une association nouvelle, et la mort une dissociation nouvelle [3] ». Anaxagore exprime encore la même pensée en ces termes : une naissance tirée du non-être et une destruction de l'être sont impossibles, « car la quantité des êtres se conserve toujours la même, et la nature ne souffre ni augmentation ni diminution [4]. » A ce point de vue qui considère toute naissance comme un mélange, toute destruction comme une dissociation des parties élémentaires et inaltérables de la substance, la nécessité pour Anaxagore de placer à côté de cette substance une force motrice, se déduisait d elle même.

αἰθέρος περιφορᾶς· εἶναι τὴν σελήνην κατωτέρω (en bas) τοῦ ἡλίου, πλησιώτερον ἡμῶν· ὑπερέχειν δὲ τὸν ἥλιον μεγέθει τὴν Πελοπόννησον. Orig., loc. cit. : τὸ δὲ φῶς τὴν σελήνην μὴ ἴδιον ἔχειν, ἀλλ'ἀπὸ τοῦ ἡλίου· ἐκλείπειν τὴν σελήνην γῆς ἀντιφραττούσης, τὸν δ'ἥλιον σελήνης ἀντιφραττούσης.

[1] Plat. Apol., 26. 'Ἀναξαγόρου οἴει κατηγορεῖν, ὦ φίλε Μέλητε, καὶ οὕτω καταφρονεῖς τῶνδε, καὶ οἴει αὐτοὺς ἀπείρους γραμμάτων εἶναι, ὥστε οὐκ εἰδέναι, ὅτι τὰ 'Ἀναξαγόρου βιβλία γέμει τούτων τῶν λόγων; καὶ δὴ καὶ οἱ νέοι ταῦτα παρ'ἐμοῦ μανθάνουσιν, ἃ ἔξεστιν ἐνίοτε, εἰ πάνυ πολλοῦ, ὀραχμῆς ἐκ τῆς ὀρχήστρας (de l'orchestre du théâtre des Dionysiaques, où se tenait une librairie, quand on n'y jouait pas, Boeckh, *Economie politique*, I, 68, 153, Notes, p. 1V), πριαμένοις Σωκράτους καταγελᾶν.

[2] *Anaxagoræ fragmenta*, coll. Schaubach, Lips., 1817. *Anaxagoræ et Diogenis Apolloniatæ fragm. disposita et illustra*, a G. Schorn, Bonnæ, 1829. En outre : Breier, *La Philosophie d'Anaxagore d'après Aristote*, Berlin, 1840. Mullach, *Fragm. phil. græc.*, I, 248 sqq.

[3] Simpl., *in Phys.*, 34 (Mullach, fr. 17) : τὸ δὲ γίγνεσθαι καὶ ἀπόλλυσθαι οὐκ ὀρθῶς νομίζουσιν οἱ Ἕλληνες· οὐδὲν γὰρ χρῆμα οὐδὲ γίνεται οὐδὲ ἀπόλλυται, ἀλλ'ἀπὸ ἐόντων χρημάτων συμμίσγεταί τε καὶ διακρίνεται· καὶ οὕτως ἂν ὀρθῶς καλοῖεν τὸ γίνεσθαι συμμίσγεσθαι καὶ τὸ ἀπόλλυσθαι διακρίνεσθαι.

[4] Simpl, *in Phys.*, fol. 33 (Fr. 14) : τουτέων δὲ οὕτω διακεκριμένων γινώσκειν χρή, ὅτι πάντα οὐδέν ἐλάσσω ἐστὶν οὐδὲ πλέω· οὐ γὰρ ἂνυστὸν πάντων πλέω εἶναι, ἀλλὰ πάντα ἴσα ἀεὶ.

Le Rédacteur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Poitiers. — Imprimerie Millet, Descoust et Pain.

Digitized by Google

DÉCEMBRE 1889. SEPTIÈME ANNÉE.— N° 10.

BULLETIN MENSUEL

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE POITIERS

AVIS

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er janvier 1890 et et qui n'ont pas l'intention de le renouveler, sont priées de vouloir bien nous en informer le plus tôt possible.

On continuera à servir les anciens abonnements jusqu'à avis contraire. Les quittances seront présentées à domicile du 1er au 10 février 1890.

La table des matières de l'année 1889 sera jointe au prochain numéro.

CHRONIQUE

M. Chaignet, recteur de l'Académie, vient de publier le tome IIe de son *Histoire de la Psychologie des Grecs*. Ce volume de 528 pages (Paris, Hachette) contient la psychologie des Stoïciens, des Épicuriens et des Sceptiques. Le Bulletin rendra compte prochainement de cet important ouvrage.

*
* *

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire du 16 décembre dernier, appelle encore l'attention des étudiants sur les obligations et les dispenses qui résultent pour eux de la nouvelle loi militaire. Un nouveau règlement, portant la date du 23 novembre 1889, indique les mesures qui seront prises pour assurer à cet égard l'applica-

Digitized by Google

tion de la loi. Nous extrayons de ce règlement les dispositions qui concernent plus particulièrement les étudiants des sciences et des lettres :

Art. 12. — Les jeunes gens qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir le diplôme de licencié ès lettres ou ès sciences doivent, pour obtenir la dispense (de deux années de service militaire), présenter un certificat du doyen de la Faculté constatant qu'ils sont régulièrement inscrits sur les registres et que leurs inscriptions ne sont pas périmées

Art. 13. — Ils doivent, jusqu'à l'obtention du diplôme de licencié, produire annuellement, jusqu'à l'âge de 26 ans, un certificat établi par le doyen de la Faculté, constatant qu'ils continuent à être en cours régulier d'études. Ce certificat doit être visé par le Recteur de l'Académie.

Art. 35 — Les pièces justificatives que les jeunes gens doivent produire, sont présentées : 1° Au conseil de revision ; 2° au commandant du bureau de recrutement, avant l'incorporation, si ces pièces n'ont été délivrées qu'après la comparution de l'intéressé. La dispense est prononcée, dans le premier cas, par le conseil de revision, et, dans le deuxième, par l'autorité militaire.

Art. 37. — L'année de service imposée aux jeunes gens dispensés (des deux suivantes) doit être uniquement consacrée à l'accomplissement de leurs obligations militaires ; sous aucun prétexte, ils ne pourront être détournés de ces obligations ni recevoir des exemptions de service à l'effet de poursuivre leurs études

---

PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

—

SUJETS DE COMPOSITIONS DE LA 3e SÉRIE (du 1er janvier au 1er février)

Épreuves communes et licence ès lettres.

COMPOSITION FRANÇAISE. — Boileau a dit dans l'*Art poétique*, ch. III :

> Le comique ennemi des soupirs et des pleurs
> N'admet point en ses vers de tragiques douleurs.

Discuter brièvement cette théorie de Boileau ; chercher si les comédies de Molière ont donné raison à Boileau.

DISSERTATION LATINE. — Quae causae afferri possint cur, post amissam libertatem et pacatam ab Augusto forensem eloquentiam, Ciceronis orandi genus a plerisque impugnatum fuerit, quaeretur.

SUJET DE GRAMMAIRE. — Le subjonctif, en latin et en grec.

SUJET DE MÉTRIQUE. — L'élision.

THÈME GREC. — Les Indiens sont naturellement sans courage ; les enfants mêmes des Européens nés aux Indes perdent celui de leur climat. Mais comment accorder cela avec leurs actions

Digitized by Google

atroces, leurs coutumes, leurs pénitences barbares? Les hommes s'y soumettent à des maux incroyables, les femmes s'y brûlent elles-mêmes : voilà bien de la force pour tant de faiblesse.

La nature, qui a donné à ces peuples une faiblesse qui les rend timides, leur a donné aussi une imagination si vive, que tout les frappe à l'excès. Cette même délicatesse d'organes, qui leur fait craindre la mort, sert aussi à leur faire redouter mille choses plus que la mort. C'est la même sensibilité qui leur fait fuir tous les périls et les leur fait tous braver.

Comme une bonne éducation est plus nécessaire aux enfants qu'à ceux dont l'esprit est dans sa maturité; de même les peuples de ces climats ont plus besoin d'un législateur sage que les peuples du nôtre. Plus on est aisément et fortement frappé, plus il importe de l'être d'une manière convenable, de ne recevoir pas des préjugés et d'être conduit par la raison.

(MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, XIV, 3.)

LICENCE PHILOSOPHIQUE ET LICENCE HISTORIQUE.

Mêmes sujets que pour l'examen de licence (V. le n° de novembre 1889).

AGRÉGATION DE GRAMMAIRE.

VERSION LATINE. — FLORUS, IV, 11 (*Bataille d'Actium*) : « Ad primam novorum motuum amam..... instare vestigiis Caesar. »

THÈME LATIN. — MONTESQUIEU, *Grand. et Décad. des Rom*, IV : « Chez les Carthaginois, es armées qui avaient été battues..... celui de Carthage commença à déchoir. »

THÈME GREC. — JOACHIM DU BELLAY, *La Défence et Illustration de la Langue Françoyse*, v I, chap. IX (p. 201 des *Morceaux choisis..... du XVI^e siècle*, par Darmesteter et Hatzfeld; — tome I, p. 9 des *Œuvres complètes de J. du Bellay*, édition Marty-Laveaux) : « Pourquoy la angue Françoyse n'est si riche que la Grecque et Latine..... tout le fruit qu'elle pourroit bien produire. »

CERTIFICAT D'APTITUDE.

Thème allemand.

Il faut avouer que Molière est un grand poète comique. Je ne crains pas de dire qu'il a enfoncé plus avant que Térence dans certains caractères. Il a embrassé une plus grande variété de sujets. Il a peint par des traits forts presque tout ce que nous voyons de déréglé et de ridicule. Térence se borne à représenter des vieillards avares et ombrageux, des jeunes gens prodigues et étourdis, des courtisanes avides et impudentes, des parasites bas et flatteurs, des esclaves imposeurs et scélérats. Ces caractères méritaient sans doute d'être traités suivant les mœurs des Grecs et des Romains. De plus, nous n'avons que six pièces de ce grand auteur. Mais enfin Molière a ouvert un chemin tout nouveau. Encore une fois, je le trouve grand; mais ne puis-je as parler en toute liberté sur ses défauts?

En pensant bien, il parle souvent mal. Il se sert des phrases les plus forcées et les moins naturelles. Térence dit en quatre mots, avec la plus élégante simplicité, ce que celui-ci ne dit qu'avec une multitude de métaphores, qui approchent du galimatias.

Thème anglais.

Berryer est, après Mirabeau, le plus grand des orateurs français. Oui, depuis Mirabeau, personne n'a égalé Berryer : ni le général Foy, qui récitait plutôt qu'il n'improvisait, et qui ne réunissait pas la dialectique serrée des affaires à la puissance d'organe et à la vaste éloquence de Berryer; ni Lainé, qui n'avait qu'un son harmonieux et pathétique; ni de Serre, qui, lourd et embarrassé dans ses exordes, ne laissait échapper que par intervalles le cri de la passion oratoire; ni Casimir Périer, dont la véhémence ne se déployait que dans l'apostrophe; ni Benjamin Constant, dont le talent avait plus de souplesse et d'art que de mouvement et d'énergie; ni Dupin,

Digitized by Google

qui n'a point l'élocution et la sensibilité; ni Guizot, à qui manquent l'ampleur des formes, la passion du geste et de la voix et le don merveilleux de l'électricité; ni Lamartine, qui a plus d'éclat que de chaleur et plus de coloris que de logique; ni Manuel enfin, qui était doué d'un jugement sûr et généreux, mais qui, plus dialecticien qu'orateur, n'arrachait pas, comme Berryer, des frémissements involontaires à son auditoire ravi et transporté.

Composition française sur un sujet de grammaire ou sur un sujet se rapportant à la pédagogie spéciale des langues vivantes.

« La répétition est l'âme des études. »

Quelle est l'importance de ce principe dans l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais, et comment peut-on la mettre en pratique?

COURS, CONFÉRENCES, ÉTUDES DIVERSES

Un nouveau Dictionnaire latin-français

1. Lorsque l'étymologie était encore un art purement conjectural et divinatoire, il était permis aux auteurs de nos dictionnaires latins de n'être ni très précis ni très exacts dans cette partie de leur tâche : bien hardi qui eût osé leur jeter la première pierre! Mais depuis que la linguistique est devenue une science sérieuse et solide, elle a droit à être traitée comme telle, même dans les dictionnaires classiques, et surtout dans ceux-ci ; parce que la jeunesse à laquelle ils sont destinés devant accepter les enseignements qu'on lui donne, sans être à même de les contrôler, c'est abuser de sa confiance que de nourrir son esprit d'erreurs surannées, et de lui présenter, en l'an de grâce 1889, des explications ridiculement fausses, bonnes (relativement !) sous l'ancien régime.

Un article paru dans ce *Bulletin* en mars 1887, signalait à cet égard des défauts choquants où sont tombés tous les auteurs de nos dictionnaires latins classiques, en véritables moutons de Panurge. Cette succession de savants rivaux perpétue impunément dans les classes des traditions grotesques, et pas un n'a l'idée de se distinguer des autres en n'admettant que des étymologies possibles et sensées! On ne les prie pas de les trouver ; il n'y a qu'à les prendre. Tout le monde n'a pas pu inventer la poudre; mais peut-on aujourd'hui ne pas savoir qu'elle a été inventée ?

2. J'ai vu, avec un vif regret, que les mêmes critiques sont applicables à un dictionnaire latin-français qui vient de paraître, et qui, à d'autres

Digitized by Google

points de vue, constitue sur les précédents un progrès des plus marqués. Il s'agit d'une nouvelle édition du dictionnaire de Quicherat et Daveluy, donnée chez Hachette, par M. Emile Chatelain, l'érudit bien connu par ses travaux de philologie latine. Louis Quicherat avait, pour cette refonte, amassé des milliers de notes ; il les a remises à M. E. Chatelain, son petit-neveu, en lui confiant la tâche de continuer son œuvre, tâche qu'il ne pouvait laisser en de meilleures mains. On doit au nouveau lexicographe des améliorations importantes, comme d'avoir incorporé dans le dictionnaire les noms propres, d'avoir donné une liste très utile des auteurs latins et de leurs ouvrages, avec indications bibliographiques ; d'avoir tenu compte des dernières découvertes en paléographie, en épigraphie, ajouté des références exactes pour les mots rares ou douteux, etc.

Il n'y a que la partie étymologique qui est restée en souffrance, et à peu près au même point que dans l'ancienne édition. Les améliorations dont les autres parties ont été l'objet rendent l'écart plus sensible encore, et il est difficile que M. Chatelain n'ait pas conscience de ce manque d'équilibre. Il promet, du reste, à la fin de sa préface, de ne rien négliger pour faire disparaître, dans les prochains tirages, les erreurs qui auraient échappé à sa revision. Je vais essayer de répondre dans une certaine mesure à l'appel qu'il fait modestement à la critique, et de signaler des *desiderata* dans l'œuvre qui est devenue sienne à tant d'égards.

3. Je disais il y a bientôt trois ans, dans l'article du *Bulletin* cité plus haut : « Il est à souhaiter que l'excellent *Dictionnaire étymologique latin* de MM. Bréal et Bailly ait plus d'effet que n'en a eu le *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines*, publié par M. Bailly, à Paris, en 1869, et qui semble n'avoir pas attiré l'attention des auteurs de dictionnaires latins classiques. » Ce souhait n'a pas été rempli. Non seulement l'ouvrage classique publié chez Hachette en 1885 par MM. Bréal et Bailly n'a pas effarouché les vieilles étymologies fantaisistes de l'ancien dictionnaire, qui reparaissent dans le nouveau ; mais, ce qui est plus fort, c'est qu'en lisant l'*Avertissement* de M. Chatelain, daté du 5 septembre 1889, on doit croire que ce livre de MM. Bréal et Bailly n'existe point. « Nous n'avons pas encore, malheureusement », dit l'auteur, « le Dictionnaire d'étymologie latine entrepris par M. Bréal dans ses conférences de l'École des hautes études. » Cela est vrai rigoureusement ; mais les deux auteurs du *Dictionnaire étymologique latin* s'en sont inspirés, comme ils le disent dans leur préface, p. VIII ; et il en a été publié des fragments dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* ; M. Chatelain n'a tenu aucun compte de tout cela. Est-il bien pratique de nous informer ainsi de ce qui n'a pas paru encore, et de ne dire mot de ce qui existe? Pour ne citer que des ouvrages français, et du premier

Digitized by Google

ordre, n'y avait-il non plus rien à prendre dans le judicieux et savant *Précis de grammaire comparée du grec et du latin* de M. V. Henry, paru aussi chez Hachette, et arrivé si promptement à sa deuxième édition?

4. Voici des exemples d'étymologies latines qui ont fait plus que leur temps, et que l'on est stupéfait de voir revenir dans ce nouveau dictionnaire, comme des fantômes qui se promèneraient après le chant du coq :

« *Aurora* (*aura*) aurore. » *Aura*, vent doux, est en grec αὔρα et a toujours eu un *r* ; *aurora* dérive de **ausos* = éolien αὔως, attique ἠώς, comme *Flora* de *flos*.

« *Findo* (*iduo*) fendre » ; « *viduo* (*iduo*), rendre vide. » L'étrusque *iduo*, diviser, auquel on rapporte le latin *idus*, ides (division du mois), n'a, à coup sûr, rien à faire avec *findo* (racine sanscrite *bhid*, anglais *bit*, morceau), pas plus qu'avec *viduo*, comparez *vidua*, veuve, sanscrit *vidhavā*, anglais *widow*.

« *Grando* (*granum* ?) grêle. » *Grando* correspond au grec χάλαζα.

« *Memor* (*memini*) qui se souvient ». *Memor* vient de la racine *smer*, qui a donné en grec μάρτυρ témoin (martyr), μερμηρίζω (poétique) réfléchir, hésiter, μέριμνα, souci, et en lat. *mora*, retard ; *memini* je me souviens, répond au poét. μέμονα, je veux, rac. *men*, d'où lat. *mens* esprit, grec. μένος courage.

« *Mollis* (*movilis*, de *moveo* ?), mou. » La racine de *mollis* est celle des mots grecs μῶλυς, ἀμβλύς, μαλακός ; celle de *moveo* se retrouve dans ἀμείβω, poétique ἀμεύω, échanger.

« *Nobilis* (syncope pour *novibilis*) connu, noble » ; « *nomen* (sync pour *novimen*) nom ». Il n'y a pas là plus de syncopes que dans *stă-bilis* et dans l'allemand *na me*. On eût mieux fait de parler de ce phénomène phonétique au mot *nuntius* messager (cf. *novus*).

« *Oriundus* (pour *oribundus*) originaire ». *Oriundus* est proprement le participe présent du déponent *orior*, comme *secundus*, second, de *sequor*, = ἑπόμενος (L. Havet, *Mém. de la Soc. de ling.*, VI, 231 ; Bréal, 412). Les participes de sens passif *vastandus*, *tremendus*, *pudendus*, etc., ont à côté d'eux des adjectifs à sens actif *vastabundus*, *tremebundus*, *pudibundus* ; la même différence existe entre *verendus* et *verecundus*, *fandus* et *facundus*, *femina* (*quasi* *θημενη, cf. ionien θῆσθαι allaiter) et *fecunda*, etc. Les formes plus courtes ne sont point tirées des autres : où a-t-on vu qu'un *b*, par exemple, tombe si facilement en latin entre deux voyelles? La même remarque s'applique à l'explication suivante : « *utilis* (sync. de *utibilis*), utile. » *Utibilis*, *docibilis*, *flexibilis*, etc., subsistent concurremment avec *utilis*, *docilis*, *flexilis*, comme *versabilis* et *versatilis* avec *versilis*. Mais *fragilis*, par exemple, ne vient pas du tout de *frangibilis* ; on peut le comparer au poét. ῥωγαλέος, déchiré. De

Digitized by Google

même *humilis* est analogue à χθαμαλός, *similis* à ὁμαλός, *coctilis* au poét. ὀπταλέος, rôti, *tortilis* à εὐτράπελος, changeant, etc. *Exīlis*, menu, que le dictionnaire tire de *ex*, *ile*, sing. inusité de *ilia*, flancs, vient bien plutôt de **ex-ĭg-lis*, cf. *ex-ig-uus*, et est ainsi parent de *agilis* et du français *exigible*. Le suffixe *-li-* n'est pas précédé ici d'une voyelle brève; cf. grec ἔκ-παγ-λος étonnant (ἐκ-πλαγ-ῆναι) δει-λός craintif (δεί-σαι); *vita-lis* de *vita*, σιγή-λός silencieux, de σιγή, etc.

« *Pronus* (*pro*, *nuo*) penché en avant. » *Pronus* est formé de *pro*, comme *supernus* de *super*; cf. πρηνής, dorien πρανός. Le dictionnaire voit dans *supernus* un superlatif, mais le suffixe *-no s* n'a jamais ce sens.

« *Scamnum* (*scando*) escabeau ». *Scamnum* vient de **scap-num*, cf. σκηπάνιον bâton, σκῆπτρον sceptre, σκήπτω s'appuyer, lat. *scapus* tige, fût, *scipio*, bâton; *scando* monter, grimper, est, au contraire, parent de σκάνδαλον piège (scandale), rac. *scand*.

« *Simplex* (*sine*, *plica*) simple. » Le vrai sens du mot n'est pas « sans pli », mais « qui n'a qu'un pli »; *sim-*, « un », se trouve encore dans le diminutif *singulus*, dans *semel*, une fois, et correspond au grec εἷς, ἕν, de **sem-s*, **sem*.

« *Sol* (*solus?*) soleil ». *Sol* vient de la rac. *sver*, *svel*, briller, d'où en grec σέλας éclat, σελήνη lune, Σείριος Sirius, etc.; *solus* seul, anciennement *sollus* (entier) d'où *sollers*, *sollicitus*, etc., = grec ὅλος, ionien οὖλος, entier.

« *Solidus* (*solum*) solide (sous le pied) ». Ce n'est pas là l'étymologie, ni par conséquent le sens premier de *solidus* massif, plein, total, qui vient de *solus*, *sollus* : ὁλόχρυσος, d'or massif, = *solidus auro*.

« *Solium* (*solum*) siège élevé, trône ». *Solium* est pour **sodiom*, et parent de *sedes*, ἕδος, rac. *sed* s'asseoir; comme *solum* sol est pour **sodom*, cf. ὁδός route, ἔδαφος sol, d'une autre racine *sed*, marcher.

« *Texo* (*tego*) tisser. » *Tego*, couvrir, vient de **stego*, cf. στέγω (rapprochement supprimé à tort dans la nouvelle édition du dictionnaire); *texo* vient de *tex*, construire avec art, d'où, en grec, τέχνη, art, τέκτων, charpentier, pour **τεξων*, comme ἄρκτος, ours est pour **ἄρξος* = latin *ursus*.

« *Verres* (*verro*) verrat, porc. » Le sanscrit *vrshan*, mâle, étalon, montre que la racine de ces deux mots latins n'est pas la même.

« *Vindico* (*vim*, *dico*) réclamer (en justice). » La première partie de ce composé n'est pas la racine du mot *vis*, force, mais celle de *venum*, vente, de *venum-do*, *ven-do*, vendre, et du grec ὦνος, prix, ὠνέομαι, acheter.

5 Il y a, au contraire, bien des mots latins laissés sans étymologie, dont il eût été facile de donner une explication juste, soit ancienne, soit nouvelle; tels sont :

Digitized by Google

Brăma, solstice d'hiver (**brevumà* [le jour] le plus court) ;
Fors, fortuna, hasard, fortune (*fero*) ;
Judex, juge (*jus, dico*) ;
Miles soldat (*mille, ire*) ;
Pessum, à bas (*perversum*) ;
Prosper, heureux (*pro, spere, spe*) ;
Socius, compagnon (*sequor*) ;
Tranquillus, calme (**trans-liquillus*, transparent).

6. Il arrive aussi, rarement, que la quantité notée sur les syllabes latines soit inexacte :

« *Sŏcors* ou *sēcors*, indolent ; *sŏcordia* ou *sēcordia*, indolence ; *sŏcorditer* (inusité), négligemment ; » lisez *sŏcors*, etc. ; le premier élément est le même que dans *sŏ-lutus* (cf. λυτός) ; voir L. Havet, *Mémoires de la Société de Linguistique*, v, 442-444 ;

« *Tippŭla, tippulla* ou *tipulla*, araignée d'eau ; » lisez *tippūla*, cf. *pūlex*, puce, grec ψύλλα ; voir L. Havet, *Mémoires de la Société de Linguistique*, v, 46.

Crŭdēlis est une faute d'impression nouvelle, pour *crūdēlis*.

L'étymologie touche encore à deux sortes de questions qui doivent préoccuper l'auteur d'un dictionnaire : séparation des mots homonymes, et classification des sens d'un même mot. Il y aurait mainte critique à faire à ce sujet ; les suivantes suffiront à mettre en lumière l'avantage du point de vue historique dans l'exposition des éléments d'une langue.

« *Jānitrix* portière ; au plur. belles-sœurs ». Il y a là deux mots distincts : l'un tient à *jānua* ; l'autre, *janitrices* « femmes de deux frères », répond au grec εἰνάτερες. Rien ne prouve, d'ailleurs, que ce dernier mot latin ait eu l'*a* long.

On ne voit pas pourquoi *lacertus* « bras (nerveux) » et « lézard » fait l'objet de deux articles, tandis que *musculus* « petit rat », « (une) moule », et « muscle » n'en a qu'un.

Squalidus est expliqué ainsi : « hérissé, âpre ; inculte, qui est en friche ; couvert de », etc. A ce troisième sens, il y a pour exemple : *squalidae auro serpentes*, « serpents qui ont des écailles dorées ». Cette traduction même montre que *squalidus* ne veut pas dire « couvert de », mais bien « couvert d'écailles, écailleux » ; et c'était l'acception première, à mettre avant les autres. *Squalidus* dérive de **squa(m)la, squamula*, diminutif de *squama*, écaille (cf. *scala* de **scand la*) ; à *squalidae auro serpentes*, on peut comparer *auro squameus*, couvert (d'une cotte) de mailles d'or, Claudien [1].

7. On lit dans la Préface, p. VII : « Le lecteur doit être... averti que le

[1] Coppée a dit de même : « Par la fenêtre ouverte, on voyait... le dôme des Invalides, tout *écaillé d'or*, dans la fournaise du couchant. » (*Contes rapides*, 1889, p. 4.)

Digitized by Google

mot grec placé entre parenthèses ne veut pas toujours dire que c'est la source du mot latin, c'est parfois le contraire, et le rapprochement peut être fait simplement pour prouver la quantité du mot latin. » Voilà un avertissement propre à gâter tout ce qu'il y a de bon dans les rapprochements grecs du dictionnaire. Les mots latins où la quantité prosodique des syllabes peut être établie par le grec ne sont guère nombreux ; bien plus rares encore sont les mots grecs qui viennent du latin, d'ailleurs ceux-ci sont récents et sans grand intérêt. Le cas le plus fréquent et le plus important a été oublié : c'est celui où le mot latin ne vient pas du mot grec cité, mais a la même origine que ce dernier, par suite de la parenté des deux idiomes, qui sont issus d'une source commune.

Espérons que cette phrase malencontreuse sera refaite à la première occasion, de manière à exposer la question des rapports du latin et du grec dans ses véritables termes. Il y a des mots latins qui ont *la même origine* que les mots grecs mis en regard ; ainsi *nox* et νύξ, nuit ; *viola* et ἴον, violette ; il y a d'autres mots latins qui ont *pour origine* les mots grecs correspondants ; ainsi *pœna* et ποινή, peine. Des rapports comme celui de *nox* à νύξ (identité complète), ou de ἴον à *viola* (identité de racine seulement), peuvent se trouver, et se trouvent souvent, entre des mots grecs et des mots celtiques, germains, slaves, indiens ou persans, parce que toutes ces langues ario-européennes dérivent d'une seule. Des rapports comme celui de ποινή à *pœna*, ou de l'anglais *beef-steak* au français *bifteck*, ou du français *bœuf* à l'anglais *beef*, sont d'une nature complètement différente ; ils résultent, non plus de la commune origine de deux peuples, mais de leurs relations historiques.

Cette distinction essentielle, les dictionnaires classiques n'en tiennent aucun compte, et celui-ci n'a pas rompu avec une tradition si fâcheuse. Ses jeunes lecteurs peuvent s'imaginer que le latin *pater*, père, vient du grec πατήρ, et que *poeta*, poète, était, chez les Romains, une expression aussi nationale que ποιητής chez les Grecs : car rien, absolument rien, ne les met en garde contre ces interprétations [1]. Leur oracle les laisse dans ce cruel embarras :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses !

Et cependant, pour arriver à la précision nécessaire, que faudrait-il ? ajouter à chaque rapprochement grec deux lettres italiques :

« *Nox* (*cp.* νύξ) », ou « *nox* (*cf.* νύξ) », pour *comparez*, ou en latin *confer ;*

« *Pœna* (*de* ποινή) ».

Cela ne ferait pas perdre une ligne sur la plupart des articles. Dans les

[1] Le dictionnaire sort de sa réserve, au mot « *frango* (ῥήγνυμι, ἐῤῥαγην [*sic* ; l'ancienne édition a ἐῤῥάγην] d'où *frago, fractus*) ». Mais cette sortie est malheureuse : *frango*, briser, ne vient pas du grec.

Digitized by Google

cas où la nature du rapport gréco-latin est douteuse, on indiquerait cette incertitude par un point d'interrogation.

8. Pendant que je suis en train de réclamer des points sur les *i*, je signalerai encore deux sortes de négligences habituelles aux dictionnaires latins, et pouvant avoir de graves inconvénients pratiques. Les mots grecs n'y sont pas traduits, lorsqu'ils ont un sens différent du latin; ou bien ils n'y sont pas qualifiés exactement, lorsqu'ils n'appartiennent point à la langue classique.

En lisant dans le dictionnaire de M. Chatelain que le latin *frater* a en grec un correspondant φράτωρ, comment un enfant ne se croirait-il pas autorisé à traduire, dans un thème, « frère » par φράτωρ, qui ne signifie pourtant que « membre d'une même curie ou confrérie »? Et fort de la même raison, pourquoi n'emploierait-il pas οὖς oreille (mot laconien et crétois, qui d'ailleurs veut dire très probablement « lui, lui-même », et non « oreille »), lat. *auris*, au lieu de οὖς, γαρύω je babille, lat. *garrio* (forme dorienne, du poétique γηρύω je parle), φάω je parle (forme inusitée), lat. *for*, inus, *faris*, au lieu de φημί, φλογός flamme (génitif), lat. *flamma*, au lieu de φλόξ, etc.?

D'anciennes fautes de détail n'ont pas été corrigées dans cette édition; on y lit encore λαῖος pour λαιός gauche, lat. *lævus*; πληρός pour πλήρης plein, vieux lat *plerus*; τέρω pour τείρω user (poét.), lat. *tero*; ψΐλλιον pour ψύλλιον, plantain, lat. *psyllion*. A *maneo*, rester, on lit μάνω, faute d'impression nouvelle, pour μένω, et de même à *scindo* σκίζω pour σχίζω, à *sus* υς pour ὗς [1]; ces fautes ne sont pas non plus corrigées dans l'*errata*, parce qu'il n'y a pas d'*errata*; grave lacune!

9. Je ne conseillerais point à nos candidats à la licence de mettre dans leurs thèmes deux mots grecs que M. Chatelain n'a pas chassés de son dictionnaire, et dont il serait pourtant temps, comme dit la chanson, de faire bonne et prompte justice : αὖρον, or, et κόρυλος, coudrier.

Le mot αὖρον, cité à propos de *aurum* et de *aurichalcum*, est d'une authenticité douteuse; mais en tout cas, s'il a existé, c'est un de ces emprunts tardifs faits par le grec au latin, qui n'ont aucune raison de figurer dans un dictionnaire classique; ou bien il faudrait donner aussi κάστελλον à propos de *castellum*, βούλλα à propos de *bulla*, etc., etc. Au lieu d'exposer les élèves à faire revivre αὖρον dans leurs thèmes, ou à donner à *aurum* une origine grecque fantastique, ne vaudrait-il pas

[1] C'est sans doute aussi une faute d'impression, que μυδάω, au mot *madeo*, être humecté, au lieu de l'ancien rapprochement, très correct, μαδάω. *Series* et *sermo* sont restés, par inadvertance, rapportés à *sero* 2, quoique celui-ci ait changé de numéro et soit devenu *sero* 3 (entrelacer, cf. εἴρω; εἰρμός enchaînement, etc.). A *satus* semé, on renvoie de même à *sero* 3, au lieu de *sero* 4.

Digitized by Google

mieux leur dire que *aurum* vient de *ausum*, et tient à la même racine que *aurora*?

Le cas de κόρυλος est plus étrange encore Aucun auteur de dictionnaire grec-français ou français-grec ne semble avoir été dupe de ce prétendu mot *grec*. Il n'est pas dans le *Thesaurus graecae linguae* d'Estienne (édit. Didot, 1865), et il s'étale dans tous les dictionnaires *latins!* Ce n'est pas non plus un mot rare ou dialectal, mais ayant eu une existence réelle, comme ceux que nous a conservés Hésychius; c'est simplement un mot imaginaire, suggéré par un passage de Priscien, que voici :

« Ergo 'corylus' et 'lympha' ex ipsa scriptura a Græcis sumpta non est dubium cum per υ scribantur, ἀπὸ τοῦ 'καρύου' [varianies κορυου, καρυλου, κορυνος, etc.; il faudrait 'κάρυον'] καὶ τοῦ 'νύμφη' ». (H. Keil, *Grammatici latini*, II, 1855, p. 36, 37.)

En comparant *corylus* à κάρυον noix, Priscien usait, après tout, d'un droit fort légitime; il ne se doutait guère qu'il allait enrichir la langue grecque (du moins celle des lexicographes latins-français) de cet hybride bâtard, *κορυλος !

Ce qui répond en latin à κάρυον, c'est *carina*, coque de noix et quille de navire. Quant à *corylus* ou mieux *corulus*, il vient de **cosulos*, comme l'allemand *hasel*, l'anglais *hazel* et le celtique **cosl-*, d'où vieil irlandais et vieux gallois *coll*, breton *kel(-vezen)*, cf *Bulletin*, III, 352[1].

10. Exemples de méprises évidentes dans les comparaisons grecques du dictionnaire nouveau :

« ārā (ἄρω) autel. » La forme ancienne du latin était *asa*, racine *ās;* celle du grec était chez Homère ἀ(*F*)είρω, rac. *vĕr*.

« *Capio* (ἅπτομαι?) prendre » Le mot ἅπτομαι (et non ἄπτομαι) s'attacher, eût dû être cité à propos du latin *aptus*, participe du vieux verbe *apere;* la racine de *capio* a donné en grec κώπη, garde d'une épée, cf. lat. *capulum*. Pour l'échange ces voyelles ō et ă comparez ὠκύς rapide et ἀκμή pointe, tranchant, lat. *acus*, aiguille; τρώγω, ronger, aor. 2 ἔτραγον; *dōnum* don, et *dătum*, δάνος (poét.), etc.

« *Caulæ* (αὐλή) bergerie ». Αὐλή a donné en latin *aula*, cour; *caulæ* parait avoir la même origine que *cavus* creux, grec κοῖλος; *cavea* ouverture, cage, etc.

« *Daps*, inusité, pluriel *dapes* (δαίς) banquet ». Δαίς torche, est sans doute ici, comme dans l'édition précédente, une faute pour δαίς repas; mais celui-ci n'est pas le correspondant de *dapes;* c'est δεῖπνον, cf. δαπάνη, dépense, et lat. *damnum*.

[1] L'emploi de *corylus* en botanique a donné lieu aux dérivés français *corylacé*, *corylées*, et même au composé hybride *corylopsis*. On lit dans le *Grand Dictionnaire* de Larousse que *corylus* est le diminutif du grec κόρυς casque, par allusion à la cupule qui renferme le fruit!

Digitized by Google

« *Erro* (ἔρρω) errer ». *Erro* répond à l'allemand *irren*, mais non au grec ἔρρω, qui a perdu un digamma initial, comme le montre la versification homérique : ἐνθάδε (*F*)έρρων, *Iliade* VIII, 239 ; ἀπό(*F*)ερσε, VI, 348, etc.

« *Figo* (πήγω, inus. ficher ». Le correspondant de πήγνυμι est en latin *pango*, comme le dictionnaire l'indique à ce mot. L'*f* latin n'est l'équivalent d'un π que dans des cas où celui-ci est pour φ à cause de la présence d'une aspirée dans la syllabe voisine : *fido*, je me fie, répond à πείθω je persuade, racine *bheidh ; fundus*, fond à πυθμήν, etc. Pour la même raison, il faut renoncer aux comparaisons suivantes : « *Frio* (πρίω) briser, broyer » ; « *flecto* (πλεκτός) courber, fléchir », et garder « *plico* (πλέκω) plier ». L'homérique φολκός, bancal, peut être parent de *flecto* et de *falx* une faux.

« *Fores* (φέρω, πόρος?) porte ». Πόρος, passage, est impossible ici, comme on vient de le voir. Le correspondant de *fores* est en grec θύρα, comparez *foras* dehors, grec θύραζε, littéralement « vers la porte ».

« *Fortis* (φέρω, φόρτος) dur à la fatigue ». La forme ancienne étant *forctis*, la racine n'est pas *bher* porter, mais *dhergh* tenir, cf. *dher, dhre* dans *frenum* frein, *fretus* appuyé, grec θρήσασθαι s'être assis, θρόνος, θρῆνυς siège, trône, etc.

« *Furnus* (πυρινος [*sic*]) four. » L'ancienne édition expliquait avec raison *furnus* par le vieux latin *formus* chaud, θερμός. Πύρινος de feu, peut répondre à *pruna*, braise, auquel le dictionnaire le compare.

« *Hæreo* (αἱρέω?) rester attaché, adhérer » Ce rapprochement ne serait admissible qu'en supposant un emprunt fait par la langue latine ; car l'*h* latin ne correspond que dans ces cas à l'esprit rude des Grecs, comme dans *heros* de ἥρως héros. Mais si *hæreo* venait de αἱρέω prendre, il ferait au prétérit **hærui* (cf. *mereo*, *merui*, mériter) et non *hæsi*. Ce dernier ne peut venir que de **hæs-si*, et le rapport de *hæsi*, racine latine *hais*, à *hæreo* est le même que celui de *mansi*, racine latine *man* rester (cf. grec μένω, aoriste ἔμεινα = *ε-μεν-σα) à *maneo*. On peut ajouter : *fulsi* (cf. ἔφλεξα de φλέγω) qui sert de prétérit à *fulgeo* briller ; *mulxi*, *mulsi* (cf. ἤμελξα de ἀμέλγω) qui sert à *mulgeo* traire. Les Grecs ont de même ἔδοξα comme aoriste de δοκέω.

« *Humor* ou *umor* (χυμός ou ὕω?) liquide. » La racine de χυμός est *ghu* répandre, comme dans χέ(*F*)ω, lat. *fundo ;* celle de ὕει il pleut, est *su ;* celle de ū-*mor* paraît être *ug*, comme dans le latin ūv *idus*, ūdus, humide, grec ὑγ-ρός.

« *Jugum* (*jungo* ou ζυγός) joug. ». L'un n'empêche pas l'autre; il vaudrait mieux mettre : « *Jugum* (*cf. jungo* et ζυγός, plur. ζυγά). »

« *Līra* (λειρός) sillon.» Λειρώς maigre, pâle (Hésychius), n'a aucun rapport avec *līra*, d'où *delirare*, s'écarter de la ligne droite, au figuré extravaguer, *délirer*. *Līra* vient de **leisa*, cf. allemand *Ge-leise* ornière, sillon.

« *Manus* (μάω) main ». Ce rapprochement manque dans l'ancienne

Digitized by Google

édition; le dictionnaire de Lebaigue porte : « *Manus* (μάω, μάσσα) ». Il s'agit sans doute de μάσσω, palper, μᾶζα, pâte. Mais la racine de ces mots est *mac;* celle de *manus* est sans doute *ma*, comme dans le mot pindarique μάρη, main, qui diffère par le suffixe (cf. *do-num* et δῶ-ρον, don). Μάρη a formé le composé εὐμαρής affable, cf. εὐχερής facile à manier (de χείρ, main), et le lat. *mansuetus.*

« *Musca* (μυΐσκη dim. de μυῖα) mouche ». Μυΐσκη ne veut pas dire « petite mouche », mais « petite moule », cf. latin *mus-culus. Mus-ca* (et non *mu-sca*) est à μυῖα, de *μυσ-ια, comme *Falis-ci* à *Faler-ii*, de **Falis-ii*, et comme *Etrus-ci* à *Etrur-ia.*

« *Pluit* (βλύζω) pleuvoir ». Le β ne répond pas au *p* latin. La racine de *pluere* apparaît en grec dans πλέ(*F*)ω naviguer, nager, flotter, πλύνω laver, et en latin dans *plorare* pleurer, cf. δακρυπλώειν ou δάκρυ πλώειν, *Odyssée,* XIX, 122.

« *Pubes* (φοίβη) puberté. » *Pubes* paraît avoir la même origine que *puer* et παῖς.

« *Sudor* (ὕδωρ) sueur. » Le correspondant de *sudor* est en grec ἶδος sueur, mot poétique, cf. ἱδρώς; racine *svid.* Le digamma doit être rétabli dans le verbe dérivé de ce mot, pour scander le vers de l'*Iliade* (IV, 27) : ἱδρῶ | θ' ὃν ἵδ | ρωσα... Quant à ὕδωρ, eau, il tient à une racine *ud*, et eût dû être cité à propos du latin *unda.*

« *Telum* (τῆλε) arme ». *Telum* paraît être pour **tex-lum*, de *texo*, cf. *tela* toile; pour la suite des sens, on peut comparer l'homérique τεύχεα, armes, de τεύχω (poét.) fabriquer. Τῆλε, loin (éolien πήλυι) est tout différent.

« *Uterus* (οὖθαρ?) ventre ». L'ancienne édition portait « (ὕδερος?)», qui ne vaut pas mieux. Le correspondant grec probable d'*uterus* est ὑστέρα, d'où le français *hystérique.*

« *Venter* (ἔντερον) ventre. » Ce mot grec n'a jamais eu de digamma; il dérive de ἐν dans, lat. *in*, comme *intestinum* intestin, neutre de l'adjectif *intestinus* (lequel ne devrait pas être comparé à *inter*, entre, mais à *intus*, en dedans, et celui-ci à ἐντός).

« *Vox* (ὄψ?) voix. » Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

11. Les additions à faire seraient encore ici fort nombreuses. Quelques-unes viennent d'être indiquées incidemment; voici des exemples d'autres qui ne donneraient lieu à aucune contestation sérieuse :

Æstas été, *æstus* ardeur, cf. αἴθω (poét.) brûler.

Ago, cf. ἄγω, pousser.

Albus blanc, ἀλφός dartre blanche, ἄλφιτον farine.

Amarus amer, ὠμός cru, aigre.

Anas canard, νῆσσα.

Anser oie, χήν.

Ante devant, avant; ἀντί en face de, contre.

Apes, apis abeille, ἐμπίς sorte de cousin.

Digitized by Google

Ardea héron, ἐρωδιός.
Balbus bègue, βάρβαρος inintelligible, barbare.
Campus plaine, κῆπος jardin.
Canis chien, κύων.
Cano chanter, καναχέω (poétique) résonner.
Carpo cueillir, καρπός fruit.
Caveo prendre garde, κοέω (poét.) comprendre.
Cervus cerf, κερα(*F*)ός cornu, épithète homérique du cerf.
Cinis cendre, κόνις poussière.
Collis colline, κολώνη
Coquo cuire, πέπτω.
Cuneus coin à fendre le bois, κῶνος cône.
Dico dire, δείκνυμι montrer; cf. *indico* indiquer.
Digitus doigt, δάκτυλος.
Domus maison, δόμος, poét.
Dormio dormir, δαρθάνω.
Equus cheval, ἵππος (dialectalement ἴκκος).
Farcio garnir. φράσσω.
**Fendo* pousser, θείνω frapper.
Fingo façonner, θιγγάνω toucher.
Foro percer, φαρόω (poét.) labourer, φάρυγξ gosier.
Fumus fumée, θύμος thym, plante odorante; θυμός cœur.
Gesto porter, βαστάζω.
Gluten glu, γλοιός, visqueux.
Hortus jardin, χόρτος enceinte.
Humus terre, χθών; χαμαί, à terre.
Ico frapper, ἴπτομαι (poét.) endommager.
Jecur foie, ἧπαρ.
Levir beau-frère, δαήρ.
Levis léger, ἐλαχύς chétif.
Macer maigre, μακρός long
Malva mauve, μαλάχη.
Morior mourir, βροτός mortel.
Natus né (de *gnatus*), γνήσιος naturel, vrai.
Nebula brouillard, nuage, νεφέλη.
Nosco connaître (de *gnosco*), γιγνώσκω, γινώσκω.
Novem neuf, ἐννέα.
Ob devant, vers, pour, ἐπί sur, pour. Le second élément du composé *oppidum*, ville forte, que le dictionnaire explique par *ob*, *pes*, n'a probablement de commun que la racine avec *pes*, pied, et répond plutôt au grec πέδον, πεδίον sol, plaine.
Oculus œil, ὄσσε (poét.).
Odor odeur, ὀδμή.
Orior se lever, ὄρνυμι (poét.).

Digitized by Google

Os, os, ὀστέον.
Pannus morceau d'étoffe, πηνίον fil du tisserand.
Pavio frapper, παίω.
Pecto peigner, πεκτέω.
Pingo peindre, ποικίλος bigarré.
Plebes peuple, πλῆθος.
Potis qui peut, πόσις (poét.) époux, πότνια (poét.) femme vénérable.
Quattuor quatre, τέσσαρες.
Que et, τε.
Quinque cinq, πέντε.
Radix racine, ῥίζα ; ῥάδιξ (poét.) rameau.
Remus rame, ἐρετμός (poét.).
Ruber rouge, ἐρυθρός.
Salio je saute, ἅλλομαι.
Scabo gratter, σκάπτω creuser.
Scelus crime, σκολιός tortueux, fourbe.
Socer beau-père, ἑκυρός.
Solum sol, ὁδός route.
Somnus sommeil, ὕπνος.
Sorbeo avaler, ῥοφέω.
Stercus fumier, fiente, σκώρ, gén. σκατός excrément; σκωρία scorie.
Suavis doux, ἡδύς.
Tenuis ténu, τανα(*F*)ός (poét.).
Terreo effrayer, τρέω (poét.) craindre.
Uber mamelle, οὖθαρ.
Ulna avant-bras, ὠλένη.
Umbilicus nombril, ὀμφαλός.
Uro brûler, εὔω.
Vagio vagir, ἰάχω (poét.) crier, ἠχώ écho.
Vallis vallée, ἕλος marais, Ἦλις l'Elide.
Vallus pieu, ἦλος clou.
Venio venir, βαίνω.
Vescor se nourrir, βόσκομαι.
Vetus vieux, ἔτος année.
Viginti vingt, εἴκοσι.
Virus poison, ἰός.
Volup plaisir, d'où *voluptas*, ἐλπίς espoir.
Vomo vomir, ἐμέω.
Voro dévorer, βορά nourriture.

Il y aurait plusieurs avantages à ne pas laisser sur ce point des lacunes aussi considérables. En premier lieu, l'association des mots latins et de leurs correspondants grecs rendrait moins difficile aux élèves la connaissance de ces derniers, qui ne se présenteraient plus à eux comme des inconnus à l'aspect étrange. D'un autre côté, il est certain

Digitized by Google

que la science d'un rapport gréco-latin peut être utile, même au point de vue de l'étude particulière de ces deux langues. Quand on est prévenu que *somnus* répond à ὕπνος, on comprend aisément comment *somnus* se rattache au verbe *sopio*. Lorsque l'on est habitué à associer *vāgio* à ἠχώ, on n'est pas étonné de trouver chez Homère ce mot traité comme ayant un digamma initial : θάλασσά τε (*F*)ηχήεσσα, *Iliade*, I, 157, etc. Pour prendre d'autres exemples parmi les absents, n'est-il pas évident que la parenté de *moneo*, avertir, à *memini* se souvenir, ou de *noceo* nuire à *nec*› tuer (cf. φορέω et φέρω, porter; φοβοῦμαι et poét. φέβομαι s'effrayer) sera très claire, si l'on remarque que *torreo*, sécher, répond au grec poét. τέρσω (ce qui explique l's du supin *tostum*) ; *torqueo* tourner, à τρέπω (cf. le prétérit *torsi*, ἔτρεψα); *moveo* au poét. ἀμεύω ; *tondeo* tondre, au poét. τένδω ronger; et, inversement, δοκέω paraître (bon) à *decere* convenir (cf. *decus* gloire, δόξα; *dignus* digne, δόκιμος éprouvé)?

Je verrais même plus d'avantages que d'inconvénients, ne fût-ce qu'au point de vue mnémotechnique, à donner place dans un dictionnaire latin classique à des comparaisons grecques contestables, en les faisant suivre d'un signe de doute ; comme :

Arista pointe d'épi, cf. ὀϊστός flèche?

Juncus jonc, cf. δόναξ roseau?

Il n'a pas été question dans ce paragraphe des mots latins d'origine grecque ; les lacunes sur ce point sont peu nombreuses. En voici un exemple : *purpura* pourpre [de πορφύρα].

12. Le mot *prehendo*, prendre, est expliqué ainsi : *præ*, germ. *hand*. C'est n'avoir guère de chance, que de citer un seul mot germain dans tout l'ouvrage et de se tromper sur ce mot ! *Hand* main, n'a rien à faire avec *prehendo*, dont la seconde partie répond au grec poét. χανδάνω, contenir. En fait de langues germaniques, on eût pu citer ici l'anglais *to get*, obtenir.

Il y a d'autres mots latins auxquels, surtout à défaut du grec, il serait assez naturel de comparer l'anglais et l'allemand, langues classiques en France ; MM. Bréal et Bailly ont donné l'exemple de cette innovation dans leur *Dictionnaire étymologique latin*.

Nous avons vu déjà *lira*, allem. *geleise ;* voici quelques autres exemples :

Collum cou, allem. *hals*.

Fruor jouir, *fructus* fruit, allem. *brauchen* se servir.

Hœdus chevreau, allemand *geiss* chèvre, angl. *goat*.

Hostis étranger, ennemi, allem. *gast* hôte, angl. *guest*.

Piscis poisson, all. *fisch*, anglais *fish*.

Precor prier, all. *fragen* demander ; *posco* demander, all. *forschen* rechercher.

Digitized by Google

Reor penser, *ratio* raison, all. *rath* conseil.

Rus campagne, all. *raum* espace, angl. *room*.

Verto tourner, allem. *werden*, devenir.

Même quand le grec ne fait pas complètement défaut, la comparaison du germain pourrait mériter quelquefois la préférence, comme plus pratique :

Scirpus jonc, allem. *schilf* id. (ῥῖπος, natte).

Ventus vent (ἀήτης, poét.), angl. et allem. *wind*.

Les lois qui président à la correspondance des sons ne sont pas les mêmes entre le latin et le germain qu'entre le latin et le grec. Il serait bon de donner à la fin de la préface un tableau résumant les principales de ces règles de phonétique, ne fût-ce que pour fournir au lecteur un moyen de contrôle, et lui faire sentir que nous ne sommes plus au temps où, en fait d'étymologie,

> Le caprice tout seul faisait toutes les lois.

13. La partie qui concerne les termes d'origine celtique demanderait aussi bien des corrections. On est étonné de n'y pas trouver des noms aussi connus que *Calgacus* ou *Galgacus*, *Caratacus* [1], *Valetiacus*.

Le mot *mare*, mer, est donné comme celtique; c'est inexact. *Mare* est un mot latin aussi original que les autres; il a bien un correspondant celtique, mais la forme de ce dernier était *mori*, dans Μοριχάμβη, etc. ; d'où vieil irlandais *muir*, breton *mor*. Il eût été logique, du moment qu'on parlait de celtique à propos de *mare*, d'en parler aussi à propos de bien d'autres mots, comme les prépositions *ad*, *cum*, *de*, *versus*, les noms *gladius*, *margo*, *piscis*, *rex*, *vates*, les adjectifs *serus*, *verus*, les verbes *fervere*, *vale e*, etc., dont les correspondants existaient dans l'ancien celtique, tandis qu'on a grand peine à en trouver quelques traces en grec.

Verruca éminence, verrue, est aussi donné à tort comme celtique. La racine est *vers*, comme dans le sanscrit *varshīyas*, supérieur; et il n'est pas du tout prouvé que le gaulois ait changé *rs* en *rr* : cf. Ουερσιχνος, « fils de *Versos* », dans une inscription celtique de Nîmes.

En revanche, la mention « mot celtique » manque assez souvent là où elle serait nécessaire, pour des mots empruntés au gaulois, dont plusieurs sont même toujours restés, en latin, des termes de relation ; par exemple : *acaunumarga*, *alauda*, *beccus*, *curmi*, etc.

On lit à *leuca*, *leuga*, lieue : « (*leak*, pierre, mot celtique). » Il eût été plus prudent de se borner à constater la nationalité gauloise de *leuca*, sans en chercher l'étymologie et le sens primitif. La parenté de ce mot avec le vieil irlandais *liacc*, pierre, est des plus problématiques.

[1] Le *Totius latinitatis Onomasticon* de De-Vit indique à tort comme bref l'*a* de ces terminaisons *-acos*.

Digitized by Google

14. Mais ce n'est pas la prudence qui caractérise les lexicographes latins, quand ils s'aventurent sur ce terrain ; j'ai déjà eu l'occasion de le leur dire, dans un article du *Bulletin* de 1887 cité plus haut.

Il y a des noms ou des mots d'origine gauloise dont nous n'avons pas un seul exemple en vers, et dont les voyelles pourtant se trouvent marquées dans ce nouveau dictionnaire, comme dans les autres, du signe de la longue ou de celui de la brève, à tout hasard.

Je ne veux me prononcer ni pour ni contre les longues de *Bituītus* (Tite-Live, Valère Maxime), *candētum* (Columelle), *Cavarīnus* (César), et autres ; mais je me demande en conscience sur quoi elles s'appuient

Voici, du reste, des attributions de quantité qui me semblent fausses :

Belisāna, lisez *Belisăma*.

Exăcon centaurée, lisez plutôt *exācon* ; cf. *Bulletin*, VII, 22.

Brannăcum, *Camarăcum*, *Eborăcum*, *Tiberiăcum*, lisez plutôt *-ācum*.

Hercuniātes, *Nantuātes*, lisez plutôt *-ātes*.

Induciomărus, lisez *-mārus*.

Bētulla bouleau, lisez *bĕtulla*. Pline dit que c'est un arbre gaulois. Les langues néo-celtiques montrent que l'*e* était bref (breton *bezo*, gallois *bedw*, irland. *beith*).

Orgētorix, lisez *Orgĕtorix*

Adiatorix, génitif *-rĭgis*, lisez *-rīgis*.

Octōdurus, *Petrōmantalum*, lisez ŏ.

Dūbis, lisez ŭ ; cf. *Bulletin*, III, 153 ; V, 104.

L'*u* d'*Eburobriga* est marqué bref ; celui d'*Eburones*, long ; celui d'*Eburomagus* n'a pas de signe de quantité. C'est pourtant la même labe.

Je ne reviendrai pas ici sur cette délicate question de la quantité dans les mots celtiques dont les lexicographes latins ont à parler ; je ferai observer seulement qu'ils doivent désormais tenir compte de l'opinion des celtistes, et savoir au besoin s'abstenir, plutôt que de s'exposer à rappeler la justice distributive de ce personnage de Rabelais, « lequel sententioit les procès au sort des dez ».

15. Pour ne pas tomber moi-même dans une injustice criante, je dois rappeler, en terminant, que M. Chatelain n'est pas l'auteur de la plupart des fautes qui ont motivé toutes ces critiques. Mais plus frappé de la difficulté des rapprochements étymologiques que de leur importance dans un dictionnaire classique, il a été trop indulgent pour ces vieilleries, en les laissant reparaître dans la nouvelle édition qu'il améliorait par ailleurs d'une façon très heureuse. Même dans ces parties faibles d'une œuvre si considérable, il y a pourtant quelques changements dont il faut le louer ; grâce à lui, par exemple, on lit le nom celtique de la forêt historique *Lităna* et non plus *Litāna*. Des mots ajoutés par lui sont bien traités, comme « *vitus* (ἴτυς) jante d'une roue ». Et son livre,

Digitized by Google

malgré tant de défauts, reste encore, au point de vue spécial où je me suis placé ici pour l'examiner, *le moins mauvais* de tous les ouvrages classiques du même genre, comme il est, sans contredit, *le meilleur* pour tout le reste.

ÉMILE ERNAULT.

La littérature pédagogique en Angleterre.

—

Sir Thomas Elyot.

Le plus ancien traité de l'éducation que possède l'Angleterre date de la Renaissance. Il a pour auteur un écrivain qui fut à la fois médecin et humaniste, et qui, entre autres ouvrages, publia un traité de médecine intitulé : " The Castle of Health " (*le Château de la santé*), et le premier dictionnaire latin-anglais de quelque valeur qui parût en Angleterre ; c'est Sir Thomas Elyot, dont l'année et le lieu de naissance ne sont point connus, mais qui fut contemporain de Henri VIII, et mourut apparemment en 1546, un an avant ce roi.

Elyot fit paraître son traité de l'éducation en 1531 sous le titre de " The Boke named *The Gouernour* ", c'est-à-dire, *Le livre nommé le Gouverneur*. Les Anglais l'appellent " The Governour " tout court. L'ouvrage est dédié à Henri VIII. Dans la dédicace Elyot déclare qu'en écrivant sur l'éducation il croit remplir un devoir envers Dieu, envers le roi et envers la Patrie ; il exprime ainsi la haute idée qu'il se fait de son sujet. Il explique en même temps le sens du titre qu'il donne à son traité : il entend écrire pour l'éducation de ceux qui aspirent à la dignité de *gouverneur* de la chose publique sous l'autorité du monarque. L'œuvre est composée d'après les principes et le plan du *De regno et regis institutione* de l'Italien Francesco Patrizi, publié treize ans auparavant à Paris par Jean de Savigny. Bien qu'elle n'ait pour objet que l'éducation des grands, alors seuls appelés à être *gouverneurs* ou *magistrats*, elle contient une foule d'avis et de conseils à suivre dans l'éducation en général. Elle est divisée en trois livres. Le premier seul apprend à élever le futur *gouverneur ;* les deux autres forment une sorte de traité de philosophie morale pour le haut fonctionnaire au moment où il prend possession de sa charge ; l'auteur l'instruit sur les vertus qu'il doit alors pratiquer et sur les fautes que dans son inexpérience il pourrait commettre. Nous n'avons à nous occuper que du premier livre ; il se compose de deux parties, l'éducation intellectuelle et morale, et l'éducation physique.

Digitized by Google

I.

Elyot commence par l'examen des formes de gouvernement ; chacune exige pour l'éducation du gouverneur une direction différente. La meilleure, dans un livre dédié à un Tudor, est nécessairement la monarchie absolue. Les preuves, Elyot, en sa qualité d'érudit, les cherche dans l'histoire ; elles lui sont fournies tour à tour par les Juifs, les Grecs, les Romains et les Anglo-Saxons. Il tourne, retourne et torture les textes pour leur faire dire ce qu'il veut. C'est son système à travers toutes les pages de son livre, de sorte qu'il est prudent de ne pas toujours le croire sur parole, mais de vérifier les citations ; c'est un travail instructif et très propre à se familiariser avec l'antiquité classique.

Après ces préliminaires, l'auteur aborde l'éducation intellectuelle et morale du jeune gentilhomme. Il voudrait qu'on imitât les anciens, et qu'on n'apprît pas à lire à l'enfant avant l'âge de sept ans ; mais la nécessité d'étudier comme des langues étrangères le grec et le latin, qui étaient pour les Athéniens et les Romains des langues maternelles, nous force de commencer plus tôt. Du moins faut-il éviter la violence et rendre les premières études attrayantes. A sept ans, l'enfant est enlevé aux femmes et confié à un tuteur ou gouverneur. Il faut apporter beaucoup de circonspection dans le choix de ce guide. Ce doit être, non un homme jeune et sans expérience, mais un homme âgé et vénérable, à la fois doux et grave, digne à tous égards de servir de modèle à son pupille, et d'être pour lui ce que Phénix fut pour Achille et Léonidès pour Alexandre. Il n'est pas à la hauteur de sa mission s'il ne sait démêler dans les dispositions de l'enfant ce qu'elles ont de bon d'avec ce qu'elles ont de mauvais, s'il ne sait exalter la vertu pour la faire aimer, et montrer le vice dans toute sa laideur pour le faire détester.

Dans les premiers temps on entremêlera l'étude des lettres et celle de la musique, et on mettra à profit le penchant naturel de l'enfant à représenter les objets par des traits à la plume ou des morceaux de bois façonnés au couteau ; c'est dès lors le moment de lui apprendre à dessiner et à sculpter quelque peu. Ces occupations le distraient et lui procurent des récréations honnêtes. Il n'y a d'ailleurs point de déshonneur pour un administrateur à être un peu maçon ou peintre : Titus, Adrien et Antonin l'étaient bien à leurs moments perdus, et des monuments impérissables attestent l'usage qu'ils savaient faire de leurs loisirs.

Dès que l'enfant connaîtra et saura distinguer entre elles les parties du discours dans sa propre langue, le tuteur lui cherchera un maître capable de lui apprendre le grec et de lui parler en un latin correct et élégant. Ce maître sera de plus sobre, et surtout de mœurs si pures que l'innocence de l'enfant, à son contact, persiste et se fortifie. Par ses leçons et par ses exemples, il lui apprendra à bien parler et à

Digitized by Google

bien agir, se rappelant comment Aristote forma Alexandre, et Plutarque (?) Trajan.

La grammaire étudiée par elle-même est ennuyeuse ; le maître ne s'y attardera point, il ne la regardera que comme une introduction à l'étude des auteurs. Les premiers à faire lire, sont Ésope, Lucien, Aristophane, Homère, Virgile, Horace, Ovide, Silius Italicus, Lucain et Hésiode. Ils occuperont l'enfant jusqu'à l'âge de quatorze ans; alors ce sera le tour des prosateurs : Hermogène, Quintilien et Cicéron pour la rhétorique ; Isocrate, Démosthène et Cicéron pour l'éloquence ; Ptolémée et Strabon pour la géographie ; Tite-Live, Xénophon, Quinte-Curce, César, Salluste et Tacite pour l'histoire ; Aristote, Cicéron, Platon et Salomon pour la philosophie morale. Aussi longtemps que la vertu du jeune homme peut paraître faible et chancelante, il faut être sévère dans le choix des ouvrages, et écarter tous ceux qui pourraient compromettre son innocence ; à mesure qu'elle se fortifie, on peut lui mettre en main des œuvres moins pures au point de vue moral, mais pleines de belles maximes et de nobles sentences, comme celles de Plaute, de Térence, de Martial. On attendra aussi l'âge de discernement pour lui faire lire la Genèse, les Juges, le Cantique des cantiques, Ézéchiel, etc. Quels que soient les auteurs que l'on interprète, à l'étude des mots on joindra toujours l'étude des choses.

Elyot veut bien que les *gouverneurs* ou *magistrats*, comme il les appelle indistinctement, soient pris dans la classe des nobles, mais il ne flatte point cette classe. Si les jeunes seigneurs ne s'amendent, ils ne sont plus dignes de servir le roi et le pays. Ils ont perdu les qualités de leurs ancêtres ; ils sont ennemis du travail et se font un honneur de leur ignorance ; le titre de *beau clerc*, dont le noble roi Henri Ier était fier, serait pour eux une injure ; ils font leurs délices de jeux honteux et prohibés, comme les dés et autres. La responsabilité de cette décadence pèse sur les parents : ou ils n'ont point le courage d'envoyer leurs fils au dehors, loin de leur pays, dans de bonnes écoles, leur fausse tendresse souffrirait trop de cette absence ; ou, en les gardant chez eux, ils ne veulent pas faire la dépense d'un bon maître. « Un gentilhomme, dit Elyot, avant de prendre un cuisinier à son service, veut savoir combien de sortes de viandes, de potages et de sauces il sait apprêter, et comment il sait assaisonner les plats pour les rendre à la fois agréables et nourrissants. Quand il s'agit d'un simple fauconnier, il s'informe scrupuleusement de son talent de nourrir l'épervier, de le préserver de toute maladie, de le dresser au vol. Et à un tel cuisinier ou fauconnier, s'il le trouve, il ne manque pas de donner de gros gages avec de généreuses récompenses. Mais quand il s'agit du maître, de celui qui doit nourrir son enfant de science et de vertu, qui doit l'élever de manière à faire de lui le principal monument du nom et de l'honneur du père, alors ce père ne demande que deux choses, c'est d'avoir un maître et de savoir à quel

Digitized by Google

prix. Si par hasard il en trouve un qui soit bien instruit, mais qui refuse de s'engager sans un gros traitement, il se contente de dire : Pourquoi irais-je donner à un maître des gages avec lesquels je payerais deux serviteurs ? A un tel père je me contenterai de faire remarquer qu'un fils instruit lui procurerait plus de commodité et de respect que ne feraient cent cuisiniers et fauconniers. » Il est curieux de rapprocher ce passage d'un passage semblable du *Maître d'école* d'Ascham, qui parut en 1570, trente-neuf ans après le *Gouverneur* : « C'est pitié que d'ordinaire des hommes qui passent même pour sages, mettent plus de soin à trouver un bon palefrenier qu'un bon précepteur. A l'un ils donneront volontiers deux cents couronnes par an, à l'autre, ils marchanderont deux cents schellings. Dieu, qui est assis au ciel, se moque de leur choix, et récompense comme il faut leur libéralité : il permet qu'ils aient des chevaux doux et bien dressés, et des enfants sauvages et malheureux. Aussi trouvent-ils en fin de compte plus de plaisir du côté de leurs chevaux que du côté de leurs enfants. » Locke, dans ses *Pensées sur l'éducation*, qui furent publiées en 1693 semble s'être inspiré d'Elyot ou d'Ascham : « Je pense que l'emploi de gouverneur demande beaucoup de modération, de mesure, de tendresse, de zèle et de discrétion : qualités qu'il n'est pas facile de trouver réunies dans la même personne, surtout parmi des gens à qui l'on n'offre qu'un maigre salaire. Quant à la dépense, je crois que vous ne sauriez faire un meilleur emploi de votre argent, dans l'intérêt de vos enfants.... Épargnez tant que vous voudrez pour les bagatelles et les jouets, pour les étoffes de soie et les rubans, pour les dentelles et les autres dépenses inutiles ; mais n'économisez pas votre argent quand il s'agit d'une affaire aussi importante. C'est un très mauvais calcul de faire votre fils riche d'argent et pauvre d'esprit. C'est avec un profond étonnement que j'ai vu souvent des parents, qui prodiguaient leur fortune pour donner à leurs enfants de beaux ajustements, pour les loger et les nourrir avec luxe, pour leur procurer plus de serviteurs qu'il n'était nécessaire, et qui en même temps affamaient leurs esprits et ne prenaient aucun soin de couvrir la plus honteuse des nudités, je veux dire leur ignorance et leurs mauvais penchants... Je vous le demande, n'aimeriez-vous pas mieux que votre fils ressemblât à certaines personnes qui n'ont qu'un revenu de cinq cents livres par an qu'à quelques autres à votre connaissance qui en ont cinq mille ? »

II.

Elyot, on le voit, veut pour son futur *magistrat* une haute culture intellectuelle et morale, mais il ne croit pas la science en lieu sûr dans un corps débile et malingre. Aussi donne-t-il à l'éducation physique une grande importance, et sur les 306 pages dont se compose son premier livre, lui en consacre-t-il 137, c'est-à-dire près de la moitié.

Digitized by Google

« Une étude continuelle, dit-il, que n'interrompt aucune sorte d'exercice, épuise en peu de temps les esprits vitaux et empêche la décoction et la digestion naturelle, d'où vient que le corps se corrompt et devient sujet à diverses maladies qui abrègent la vie ; au lieu qu'un sage exercice conserve la santé et la fortifie en endurcissant les membres et en augmentant la chaleur naturelle dans tout le corps. » Il pense que c'est surtout à partir de quatorze ans que l'éducation physique doit devenir l'objet d'une sollicitude spéciale, c'est l'âge de l'accroissement de la force et du courage. Disciple de Galien, il renvoie à lui pour les exercices du dedans, c'est-à-dire à l'ombre et à l'abri de la pluie ; ce sont nos exercices de gymnastique proprement dits. Il ne veut traiter que de ceux qui se prennent au grand air, et qui forment à peu près ce qu'aujourd'hui nous appelons le sport : c'est la lutte, la course, la natation, l'escrime, l'équitation, la chasse, le tir à l'arc, et aussi la danse. Il traite des exercices corporels, non en empirique, mais en médecin ; il explique la nature et l'effet de chacun en se basant sur les lois physiologiques. Ses explications ne seraient pas sans analogie avec celles du docteur Lagrange dans son livre de la *Physiologie des exercices du corps*. Tous ces détails ne sont pas ennuyeux à lire ; ils sont souvent aussi amusants qu'instructifs. Prenons, par exemple, la danse. Après avoir prouvé par l'histoire et la théologie qu'elle ne doit pas être réprouvée dans tous les cas, il en fait l'historique, en commençant par les Curètes, les Corybantes et David. Il établit ensuite par de bonnes raisons que c'est un homme et une femme qui doivent danser ensemble, et non deux hommes ou deux femmes. De cet exercice pris ainsi dans les conditions requises et selon les règles naissent plusieurs vertus, telles que la magnanimité, la constance, la sagesse, la continence. D'ailleurs la danse entre homme et femme est comme une image du mariage. Elyot fait penser un peu à notre vieux Thoinot Arbeau, qui dit que les danses sont pratiquées pour connaître si les amoureux sont sains et dispos de leurs membres, et « affin que respectivement ils puissent sentir et odorer l'un l'autre, silz ont l'alaine soucfue, et silz sentent une senteur mal odorant, que l'on nomme l'espaule de mouton, de façon que de cet endroict, oultre plusieurs commoditez qui reussissent de la dance, elle se trouve necessaire pour bien ordonner une société. »

Elyot ne s'arrête point aux seules vertus engendrées par la danse entre les deux sexes. En exercice éminemment fécond, elle gratifie, selon lui, ceux qui la pratiquent assidûment de tous les dons : prudence, maturité d'esprit, prévoyance, industrie, discernement, expérience, modestie. Cela ferait rire si on ne savait quelle importance les *orchésographes* du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle donnaient à la danse. Burette pense qu'on en peut faire « un usage merveilleux pour réveiller, dans les cœurs, des sentiments de piété, de compassion, de courage, de générosité et d'autres vertus semblables. » Le grave et austère Locke lui-même ne dit-il point dans ses

Digitized by Google

Pensées sur l'éducation qu'il faut l'apprendre aux enfants le plus tôt possible, « parce qu'elle leur donne, je ne sais comment, les *pensées* et la démarche d'un homme, mieux que ne le ferait toute autre chose? » On est porté à croire que ces écrivains auraient pris au sérieux le maître à danser du *Bourgeois gentilhomme*. « Il n'y a rien qui soit si nécessaire aux hommes que la danse... Sans la danse un homme ne saurait rien faire... Tous les malheurs des hommes, tous les revers funestes dont les histoires sont remplies, les bévues des politiques, les manquements des grands capitaines, tout cela n'est venu que faute de savoir danser... Lorsqu'un homme a commis un manquement dans sa conduite, soit aux affaires de sa famille, ou au gouvernement d'un État, ou au commandement d'une armée, ne dit-on pas toujours : un tel a fait un mauvais pas dans une telle affaire? Et faire un mauvais pas, peut-il procéder d'autre chose que de ne savoir pas danser? » Tous ces traits de Molière ne sont qu'une parodie des vieux panégyriques de la danse.

Elyot fait peu de cas des exercices qui ne sont que des jeux, tels que la paume, les boules, les quilles, etc. Le fameux *foot-ball* — notre *barette*, — il le condamne comme ne contenant rien qu'une fureur bestiale et qu'une extrême violence (*wherin is nothinge but beastly furie and exstreme violence*). C'est ce jeu rude et grossier que M. Paschal Grousset, dans sa *Renaissance physique*, appelle « un jeu de goujats ». Cette conformité de sentiment chez deux écrivains que sépare un intervalle de trois siècles et demi, est à noter.

Quant aux récréations où le corps ne se donne point de mouvement, Elyot ne les tolère qu'à la condition qu'elles aiguillonnent l'esprit; de ce genre sont les cartes et les échecs. Les dés lui sont en horreur, et, à son avis, ils ne peuvent avoir été inventés que par Lucifer au fond des enfers.

III.

Cette analyse sommaire peut à peine suffire pour donner une idée du *Gouverneur*. A qui lit ce vieux livre avec attention, il apparaît comme une actualité. Presque toutes les questions qu'il traite sont à l'ordre du jour aujourd'hui, en France et en Allemagne aussi bien qu'en Angleterre. A quel âge convient-il d'apprendre à lire aux enfants? Quand peut-on commencer le latin? Quand le grec? Comment rend-on l'étude aimable aux enfants? Quelle est la mesure à observer dans la douceur et dans la rigueur? Quel est le rôle de la musique, du chant et du dessin dans la première éducation? Dans quelles conditions le modelage, le moulage, le découpage, le travail du bois, le travail manuel et expérimental en un mot, peut-il être introduit dans les écoles? Dans l'enseignement secondaire, quelle est la part à faire aux langues et aux littératures anciennes? Quel est le choix à faire des auteurs? Pourquoi la

Digitized by Google

grammaire doit-elle être enseignée par la langue et non la langue par la grammaire? Comment l'étude des choses peut-elle accompagner l'étude des mots? Et le surmenage! Et l'éducation physique avec les meilleurs exercices corporels! etc., etc.

Le *Gouverneur* fut fort remarqué dès son apparition; son auteur prêchait dans le système d'éducation d'Angleterre la même révolution que Rabelais dans celui de France. L'imprimeur eut de la peine à suffire aux demandes. Henri VIII tint à récompenser Elyot, et le nomma aussitôt ambassadeur auprès de Charles-Quint. Le livre eut trois éditions du vivant de l'auteur, et huit dans l'espace de cinquante ans, de 1531 à 1580. Il fut lu à l'étranger; on en trouve des traces d'imitation dans le *De l'institution du prince*, qu'en 1547 Guillaume Budé dédia à François Ier, et dans le *De educandis erudiendisque Principum liberis*, offert par Jean Sturm de Strasbourg, en 1570, au duc Guillaume, frère d'Anne de Clèves. En Angleterre, pendant longtemps, personne n'écrivit sur l'éducation sans s'en inspirer; selon toutes les apparences, Ascham le consulta pour son *Maître d'école*, Mulcaster pour ses *Positions*, Locke pour ses *Pensées sur l'éducation*. Vers la fin du XVIIe siècle, il tomba dans l'oubli, et le XVIIIe ne le connut plus. Le nom d'*Elyot* écrivain se confondit avec celui d'*Eliot* homme d'État, et en 1837, l'exact Hallam, dans son *Introduction à la littérature de l'Europe*, appela l'auteur, au lieu de Sir *Thomas* Elyot, Sir *John* Elyot. Il avait cependant paru une nouvelle édition du *Gouverneur* en 1834. Elle était trop défectueuse, il est vrai, pour les lecteurs sérieux; mais par la haute idée qu'elle donnait du livre, elle en faisait désirer une meilleure. Cette édition, complète, et définitive à coup sûr, a été faite par un érudit de premier ordre, M. Henry Herbert Stephen Croft, en 1883 [1]. Les difficultés de texte y sont levées et les allusions aux auteurs anciens expliquées et éclaircies par des citations. L'indifférence toutefois des Anglais pour tout ce qui tient à l'histoire de l'éducation dans leur pays, est cause que cette édition n'a pas eu le succès qu'elle méritait; on en peut juger par cette circonstance, que ces deux grands et beaux volumes, qui se vendaient dans le principe 62 francs, sont offerts aujourd'hui tout neufs à 15 francs, et qu'ils ne trouvent point d'acheteurs. Les historiens de la pédagogie d'Allemagne, qui d'ailleurs savent tout — Kellner, Karl von Raumer, Karl Schmidt, et *tutti quanti* — n'ont jamais entendu parler du *Gouverneur*. Quant à la France, l'histoire de la pédagogie y est trop peu avancée pour que le nom de sir Thomas Elyot soit mentionné. Notre seul représentant de cette histoire, M. Gabriel Compayré, voudra peut-être le faire connaître dans les éditions à venir de ses ouvrages. Quand

[1] The Boke named *The Gouernour*, deuised by sir Thomas Elyot, Knight, edited from the first edition of 1531 by Henry Herbert Stephen Croft, M. A. Barrister-at-Law, in two volumes. London, Kegan Paul, Trench and CO., I Paternoster Square, 1883.

Digitized by Google

il aura lu le *Gouverneur*, il fera disparaître de sa préface de la traduction des *Pensées sur l'éducation* cette affirmation compromettante : à savoir, que l'éducation physique était un sujet presque neuf du temps de Locke.

JACQUES PARMENTIER.

LE PESSIMISME CONTEMPORAIN [1]

Schopenhauer

Les plaintes sur les misères de la vie sont vieilles comme le monde. Depuis Job jusqu'à Leopardi et à Lamartine, des poètes ont chanté la fragilité des biens, objets de nos désirs, la vanité du bonheur humain et l'insignifiance de nos joies. Mais cette note désespérée n'est d'ordinaire qu'un cri arraché par la douleur ou par la maladie. C'est en notre siècle que le pessimisme a été érigé en système, qu'il est devenu une doctrine métaphysique et morale, dont il importe d'apprécier les principes et les conséquences.

Schopenhauer est l'inventeur du pessimisme théorique. Il a exposé ses idées, ou, comme il aime à le répéter, « sa philosophie », dans *Le Monde comme représentation et comme volonté*. Ce grand ouvrage comprend quatre livres, qui traitent chacun d'une partie du système. Rien n'est plus simple que cette division : 1° théorie de la connaissance; 2° théorie de la volonté ou de la nature; 3° théorie de l'art; 4° théorie de la morale. Les deux premiers livres ont pour objet d'exposer les principes du pessimisme; dans les deux autres, le philosophe cherche l'affranchissement de l'homme, d'abord par l'art, puis par la vertu, c'est-à-dire par l'ascétisme ou par la négation de la volonté.

Les deux principes du pessimisme métaphysique de Schopenhauer sont : 1° sa théorie de la connaissance; 2° sa théorie de la volonté.

I.

Schopenhauer procède de Kant, il l'avoue en maints passages. « L'effet que produit l'étude de Kant, dit-il, est semblable à celui de la cataracte sur un aveugle. Elle produit en nous une renaissance intellectuelle; une nouvelle manière de philosopher date de lui ». Pour son compte, le fon-

[1] Les candidats qui se sont présentés à la licence philosophique, en novembre, n'ayant pas très bien compris ce sujet qu'ils avaient à traiter, il nous a paru bon de leur en donner une idée dans ces articles.

Digitized by Google

dateur du pessimisme avait étudié, creusé et approfondi les trois *Critiques*. Il ne parle guère de la *Critique du jugement;* il répudie et il combat avec véhémence la *Critique de la raison pratique;* mais il professe une réelle admiration pour la *Critique de la raison pure*, tout en faisant certaines réserves.

Le grand mérite de Kant, selon Schopenhauer, c'est d'avoir abouti à l'idéalisme. « En mettant ses recherches sur le temps et sur l'espace en tête de toutes les autres, Kant leur a assigné la place qui leur convient. Car dans les spéculations de l'esprit, les premières questions qui se posent sont celles-ci : qu'est-ce que le *temps?* qu'est-ce que cette chose qui ne consiste qu'en mouvement, séparée de quelque chose qui se meut ? — Puis, qu'est-ce que l'*espace*, ce rien partout présent, d'où nulle chose ne peut sortir, sans cesser d'être quelque chose ?... Que le temps et l'espace sont inhérents au sujet, qu'ils sont le mode spécial dont s'effectue dans le cerveau l'apperception objective, c'est ce que prouve suffisamment l'absolue impossibilité de faire abstraction du temps et de l'espace, tandis que l'on peut abstraire très facilement par la pensée tout ce qui se représente en eux. » L'idéalisme est la conséquence de l'Esthétique transcendentale.

« Le monde est ma représentation », voilà, dit Schopenhauer, une vérité valable pour tout être vivant et connaissant, bien que l'homme seul puisse la porter à la hauteur d'une connaissance réfléchie et abstraite. Tout philosophe, ou celui qui a acquis le jugement philosophique, tient pour démontré qu'il ne connaît ni le soleil ni la terre, il sait qu'il y a toujours un œil qui voit le soleil, une main qui touche la terre, en un mot que le monde, qui l'environne, n'existe que comme représentation, c'est-à-dire entièrement et uniquement par rapport à un autre être, celui qui perçoit. Il n'y a d'objet connu et connaissable que pour un sujet.

Le monde est représentation. Ce n'est pas là une vérité nouvelle. Elle existait déjà au fond des considérations sceptiques dont Descartes fit son point de départ. *Cogito, ergo sum;* la première existence certaine, c'est celle de la conscience. Berkeley soutint résolument l'idéalisme, et par là il mérita à jamais de la philosophie. « Bien avant Berkeley et Descartes, une école de l'Inde, la philosophie Vedanta, attribuée à Vyasa, avait reconnu ce principe fondamental ; car sa doctrine consistait, non à nier l'existence de la matière, c'est-à-dire de la solidité, de l'impénétrabilité, de l'étendue (ce qui serait une vraie folie), mais à corriger à cet égard la notion populaire et à soutenir qu'il n'y a pas d'essence indépendante de la perception mentale ; qu'exister et être perçu sont des termes convertibles. »

L'idéalisme a été de tout temps mal compris, et l'erreur à ce sujet se renouvelle avec persévérance en dépit de ce qu'on a dit pour la dissiper. Cette erreur consiste à croire que l'idéalisme nie la *réalité empiri-*

Digitized by Google

que du monde extérieur; mais le véritable idéalisme n'est pas empirique, il est transcendental. Il ne touche pas à la réalité empirique du monde, il se contente d'affirmer fortement que tout objet, que toute la réalité empirique en général est doublement conditionnée par le sujet : 1° quant à la matière ou comme objet: tout objet ne peut-être qu'objet d'un sujet ou représentation ; 2° quant à la forme, en ce que le mode d'existence de l'objet ou la forme de la représentation (temps, espace, causalité) dérive du sujet ou dépend de la nature du sujet. C'est Kant qui a établi que l'univers visible et tangible, avec ses corps étendus dans l'espace et reliés entre eux, en vertu du temps, par des rapports de causalité, n'est rien en dehors de notre esprit, et dépend d'une condition fondamentale, des fonctions cérébrales, *au moyen* desquelles et *dans* lesquelles uniquement une pareille ordonnance objective des choses est possible. Seulement Kant ne dit pas « le cerveau », il dit « la faculté de connaissance. »

La philosophie vraie et sincère doit être idéaliste. Le réalisme conduit au matérialisme. En effet, si la perception extérieure nous donne la chose en soi, telle qu'elle existe indépendamment de notre connaissance, alors l'expérience nous fournit aussi l'*ordre* des choses en soi, c'est à-dire la vraie et unique ordonnance du monde. Par là, on arrive à admettre qu'il n'y a qu'une seule chose en soi, la matière, dont les modifications constituent tout le reste, puisque l'ordre de la nature est l'ordre des choses unique et absolu. Mais le matérialisme est un système dans lequel le sujet oublie de se compter lui-même : ce reproche dispense de tous les autres.

On a inventé le spiritualisme pour tenir en échec le matérialisme; mais ce remède n'est qu'apparent et faux. « Le remède vraiment efficace est l'idéalisme. Celui ci, en montrant que le monde matériel est dépendant *de nous*, apporte seul le contrepoids nécessaire au pouvoir de la matière, sous la dépendance de laquelle nous place l'ordre naturel des choses. Le monde, dont je me sépare par la mort, n est d'autre part que ma représentation. Le centre de gravité de l'existence est replacé dans le *sujet*. L'idéalisme établit que la matière est dépendante du sujet, tandis que le spiritualisme affirmait que le sujet est indépendant de la matière.

Tandis que le réalisme et le matérialisme placent la cause dans l'objet et l'effet dans le sujet, l'idéalisme de Fichte fait de l'objet un effet, un produit du sujet. Mais il ne peut y avoir entre l'objet et le sujet ni relation de causalité, ni aucune relation fondée sur le principe de raison. Il ne faut prendre pour point de départ ni l'objet, comme le fait le matérialisme, ni le sujet, comme le fait la « pseudo-philosophie » de Fichte : objet et sujet sont corrélatifs, ils apparaissent et disparaissent en même temps. Le matérialisme et le subjectivisme représentent chacun une moitié de la vérité ; car le monde objectif a deux pôles diamétraux : le

Digitized by Google

sujet connaissant sans les formes de la connaissance, et la matière brute sans forme et sans qualité. Mais aucun des deux n'est connu seul; isolé, chacun n'est qu'une pure abstraction ; une conscience sans objet n'est pas une conscience ; un objet sans conscience est quelque chose d'incompréhensible ; réunis, l'objet et le sujet sont nécessaires et suffisants pour la perception empirique.

La vieille distinction entre l'esprit et la matière est surannée ; bonne pour la philosophie dans l'enfance, elle doit disparaître de la philosophie arrivée à l'âge adulte. On peut, il est vrai, spéculer sur le sujet et sur l'objet, *in abstracto*, et voici à quels résultats on arrive. Le sujet est le support du monde, la condition constante, toujours sous-entendue, de tout ce qui est perceptible, de tout objet ; car tout ce qui existe, n'existe que pour le sujet. Chaque homme est ce sujet, mais seulement en tant qu'il connaît, et non en tant qu'il est objet de connaissance. L'homme connaissable, c'est l'homme physique, c'est le corps ; le corps n'est qu'une représentation, c'est un objet parmi les objets ; il est pourtant objet immédiat, et c'est par son intermédiaire que s'effectue la perception de tous les autres objets. L'homme connaissant, le sujet n'est jamais connu, car il n'est pas placé, lui aussi, dans les formes de la connaissance, temps, espace et causalité. Nommer le sujet, c'est tout ce que nous savons et pouvons savoir de lui. Quant à l objet, ou, si l'on veut, à la matière, elle est, de part en part, causalité ; son être, c'est son agir, et aucune autre existence ne peut lui être attribuée, même par la pensée. C'est comme agissante qu'elle remplit l'espace, c'est comme agissante qu'elle remplit le temps.

N'insistons pas sur ces considérations « idéalistes », que Schopenhauer trouve infiniment supérieures au spiritualisme « banal » et au « plat » matérialisme. Une autre opposition, non moins fréquente que l'opposition de la matière et de l'esprit, est celle de l'absolu et du relatif, de l'infini et du fini, ou, si l'on veut, de Dieu et du monde. Mais celle-ci n'a pas plus de valeur que celle-là ; elle est bonne pour les ignorants, et pour « les professeurs de philososophie » ; les vrais philosophes doivent y renoncer : elle a fait son temps.

Schopenhauer a horreur du théisme ; il déclare que Kant a tué la théologie naturelle. Il reprend pour son compte la critique dirigée par Kant contre les preuves de l'existence de Dieu. Avec cette violence de langage qui lui est familière, il déclare que l'argument ontologique « s'il n'était diablement ingénieux, serait superlativement bête. » L'argument cosmologique, dit-il, n'a ni portée ni sens, quand on sait que la loi de causalité régit tous les changements, tous les phénomènes, mais ne peut s'appliquer en dehors du monde de l'expérience et de l'intuition. L'argument téléologique ou physico-théologique est nul et non avenu. Schopenhauer, il est vrai, admet la finalité et l'explique à sa manière; mais, selon lui, on ne saurait chercher la cause de la finalité, sans s'exposer

Digitized by Google

aux critiques que soulève la preuve cosmologique. Quant à l'argument moral, Schopenhauer n'en parle même pas : il répudie la *Critique de la Raison pratique ;* il a sur la moralité un ensemble de vues personnelles et incompatibles avec l'idée d'un souverain législateur des consciences.

On peut objecter que nous avons l'idée de Dieu et que cette idée est innée ; Platon, Aristote, Descartes et Leibniz l'ont cru. Kant lui-même, dans la *Critique de la Raison pure*, admet la présence en notre esprit de l'idée de l'absolu ; cette idée fait partie des trois *idées* de la raison, qui, pour être des illusions, n'en ont pas moins une réalité subjective et psychologique. Mais Schopenhauer abandonne son maître sur ce point. L'idée de Dieu est bien en notre esprit, dit-il, mais est elle innée ? Il paraît simple et commode d'attribuer cette idée à la raison, mais il n'est nullement prouvé qu'elle ait dû sortir de son développement même, et que la raison la produise spontanément. Pour le prouver il faudrait recourir à des recherches historiques, et s'assurer si les anciens peuples de l'Orient et notamment les Hindous et les plus vieux philosophes de la Grèce étaient réellement parvenus à cette idée. Or, nous savons que l'idée de Dieu, créateur et souverain personnel du monde, ne se trouve que dans la religion juive et dans les deux religions qui en dérivent, le christianisme et le mahométisme. Cette idée ne se retrouve dans la religion d'aucun autre peuple soit de l'antiquité soit des temps modernes ; car il ne viendra « certainement à l'esprit de personne de confondre le Seigneur Dieu avec le Brahm des Hindous, qui vit et souffre en moi, en toi, dans mon cheval, dans ton chien, — ni avec le Brahma, qui est né et qui meurt pour faire place à d'autres Brahmas et auquel en outre on reproche, comme une faute et comme un péché, d'avoir produit le monde, — bien moins encore avec le fils de Saturne l'abusé, avec ce Jupiter que Prométhée brave et auquel il prédit sa chute. » Tout aussi athéistes que le Bouddhisme sont les deux autres religions professées dans l'état voisin, la Chine, savoir celle de Tao-ssé et celle de Confucius : aussi les missionnaires n'ont pas pu traduire en chinois le premier verset du Pentateuque, vu que cette langue n'a pas de terme pour exprimer l'idée de Dieu et de création.

L'existence de Dieu est affaire de révélation, non de raison. Il y a, profondément enraciné en nous, ce que Schopenhauer appelle « le besoin métaphysique », bien distinct de « la faculté métaphysique ». Celle-ci varie d'un peuple à l'autre, d'un homme à l'autre ; celui-là est le même partout, il est satisfait par des religions et des philosophies. La religion convient aux ignorants, aux esprits faibles, à tous ceux qui ne peuvent pas penser par eux-mêmes, c'est-à-dire à la majorité ; la philosophie est le lot d'une élite. Les religions cherchent leurs preuves hors d'elles-mêmes, les philosophies en elles-mêmes. Les religions n'ont d'autre motif de croyance que la révélation, appuyée sur des signes et des miracles ; les philosophies tirent leur valeur de la réflexion et du

Digitized by Google

jugement exercés à loisir. Comme la religion juive, la seule qui enseigne l'existence de Dieu, a façonné les âmes pendant de longs siècles, elle a divulgué et profondément enfoncé l'idée de Dieu dans les esprits. Cette idée est une idée héritée, non une idée innée. Quand la raison laisse là les lisières qui l'ont soutenue pendant son enfance, et qu'elle essaie ses forces dans le maniement des grandes questions, elle aboutit à l'athéisme. Le préjugé attache un sens défavorable à ce mot, qui devrait disparaître. Il ne faudrait pas opposer le théisme à l'a-théisme, mais le judaïsme à l'a-judaïsme.

La philosophie n'a pas à s'occuper de Dieu ; elle ne trouve rien qui ressemble à l'absolu dans l'analyse et dans la critique de notre faculté de connaître. Avec l'absurde problème de l'absolu doivent disparaître toutes les questions qui s'y rattachent, comme celles-ci : d'où vient le monde ? où va-t-il ? pourquoi est-il ? La véritable philosophie cherche ce qu'est le monde ; son mérite et son honneur c'est de ne pas prendre ses *data* dans les faits exceptionnels, comme le fait le mysticisme, mais au contraire dans tout ce qui est donné par la perception du monde extérieur. Elle doit se limiter à ce monde ; exprimer complétement ce qu'il est, dans son fond le plus intime, c'est là tout ce qu'elle peut faire loyalement. Kant (le Kant de la *Raison pure*) a démontré l'impuissance radicale de toute métaphysique à dépasser l'expérience ; il faut donc rester dans l'expérience, qui est la source de toute connaissance, scientifique ou métaphysique. Seulement il faut que la philosophie s'appuie sur l'expérience tout entière, sur l'expérience *interne* aussi bien que sur l'expérience *externe*. Les sciences ont pour objet l'étude des divers groupes de phénomènes, elles s'arrêtent à la surface des choses ; la métaphysique pénètre plus avant, elle veut saisir le fond même de la réalité, et atteindre la chose en soi. Les sciences ne s'occupent que de l'ordre idéal, de l'ordre des représentations ; la métaphysique s'efforce d'arriver jusqu'à l'ordre réel, nouménal, jusqu'au monde indépendant de la connaissance. Est-ce possible? Kant a montré à quelles conditions une métaphysique est possible, mais il n'a pas édifié cette métaphysique. Il a bien vu que s'il y avait du *paraître*, il devait y avoir aussi de l'*être ;* il a établi avec une admirable profondeur la distinction capitale entre les *phénomènes* et les *noumènes*, mais il s'est contenté de poser le noumène ou la chose en soi, sans chercher ce qu'*est* cette chose en soi. Cette tâche que Kant a laissé à ses successeurs, Schopenhauer l'a entreprise, et, à ce qu'il affirme, menée à bien, remplissant ainsi le programme tracé par la *Critique de la Raison pure.*

(*A suivre.*)

Henri LAURET.

Digitized by Google

CONFÉRENCE DE LITTÉRATURE LATINE

Nous publions aujourd'hui un premier fragment du commentaire de la VII[e] satire de Juvénal, inscrite au nouveau programme de la licence. Nous avions à choisir entre deux systèmes d'interprétation, l'un par à peu près, avec des notes rares et abrégées (édit. anglaise de *Pearson* et *Strong*); l'autre minutieux et approfondi, s'attachant à tous les détails du texte et n'en négligeant aucun, tant au point de vue de la langue qu'à celui de l'histoire (édit. angl. de *Mayor*; allemande de *Weidner*). Il nous a semblé que celui-ci seul répondait aux exigences de notre chaire et aux besoins de l'enseignement. Il n'y a que les amateurs qui puissent, avec Widal (*Juvenal et ses satires*, Paris 1870), se contenter d'une notion purement littéraire et morale; encore n'auront-ils sur le satirique et les choses de son temps que des idées le plus souvent fausses ou insuffisantes pour l'intelligence générale de l'antiquité. A ceux-là seuls la lecture de Juvénal sera vraiment profitable, qui auront le courage de composer ou d'absorber un commentaire compact et de lente digestion. C'est celui que nous offrons à nos étudiants, avec espérance que notre part de travail fera paraître la leur supportable.

J.-A. H.

JUVÉNAL

Satire VII

ÉDITIONS CONSULTÉES. — N. L. ACHAINTRE, 2 vol., Paris 1810. — N. E. LEMAIRE (Bibliotheca classica latina), 2 vol, Paris, 1823. — C. FR. HEINRICH, *D. J. Juvenalis Satirae cum commentariis; accudent scholia vetera*, 2 vol., Bonn, 1839. — O. JAHN, *D. J. Juvenalis Saturarum libri V cum scholiis veteribus*, Berlin, 1851; ib. 1868 et la récension de Buecheler, ib. 1886. — C. FR. HERMANN, Texte de l'édition Teubner avec biographie, etc. — O. RIBBECK, édit. chez Teubner, Leipzig, 1854, avec le commentaire critique: *Der echte und der unechte Juvenal*, Berlin, 1865. — A. WEIDNER, *D. J. Juvenalis saturae*, erklaert, Leipzig, 1[re] édition 1873; 2[e] édition 1889. — J.-E.-B. MAYOR, *Thirteen Satires of Juvenal, with a commentary*, Londres, 1878-80. — C. H. PEARSON and H. A. STRONG, *D. J. Juvenalis saturae* XIII, 1 vol. en deux parties, Oxford, 1887. (Les travaux spéciaux sont cités à mesure des notes).

DE STERILITATE STUDIORUM *

SOMMAIRE : *De la condition misérable des hommes de lettres.* — *Préambule :* César est le seul protecteur sur lequel ils aient à compter; 1 à 22 — *Exposé du sujet :* Misère de quiconque à Rome veut vivre de sa plume; 22 à 35. — *Développement* par preuves choisies dans les diverses catégories d'écrivains : *Les poètes;* 35 à 98. — *Les historiens*, 98 à 105. — *Les avocats*, 105 à 150. — *Les professeurs de déclamation*, 150 à 215. — *Les grammairiens*, 215 à 243.

Et spes et ratio studiorum in Caesare tantum.

[1] *Et spes et ratio :* l'espoir des écrivains et la raison d'être de leurs travaux. Les deux termes sont presque synonymes ici. Cf. plus

* Titre qui figure dans le Ms. de Pithou (P.) n'émane pas de Juvénal, mais du scholiaste.

Digitized by Google

Solus enim tristes hac tempestate Camenas

bas 30 : *spes nulla ulterior* et IV, 20 : *est ratio ulterior*. — *Studiorum* équivaut à : *liberalium artium*. *Studiosus* = studieux et *studere* = étudier, appartiennent à la latinité d'argent ; v. les notes de notre *Quintilien*, p. 28 et 156. Mais *studium* sans épithète, désignant les occupations littéraires, apparaît déjà chez Cicéron, *pro Arch.* 16 : *Haec studia adolescentiam alunt*, etc., ib. 4 : *Antiochiae... celebri quondam urbe... atque liberalissimis studiis... adfluenti*. Les expressions *litterarum*, *doctrinae*, *scribendi studium*, ont fait la transition (ib 3, 4, 16 et 13); *pro Caelio*, 24, etc.

In Caesare, c'est-à-dire *posita est*. Quel est l'empereur à qui Juvénal adresse cet hommage ? Il est certain qu'il ne s'agit pas de Néron que nomment les scholies, Juvénal étant né la 2e année du règne de ce prince. Le premier possible est Domitien ; mais d'une part les plaintes sur la misère des gens de lettres qui remplissent la satire sont motivées par des faits qui se rapportent à la période de Domitien ; d'autre part, l'activité littéraire de Juvénal ne commence qu'après cette période. V. *Notes biographiques*, p. 24 et suiv. Si la première satire ne faisait allusion au procès de Marius Priscus, plaidé en l'année 100 sous le règne de Trajan, on pourrait supposer qu'il est fait allusion à Nerva. Martial (XII, 6) le salue comme le restaurateur des lettres et le bienfaiteur de leurs représentants : *Largiri, praestare, breves extendere census, Et dare quae faciles vix tribuere dei. Nunc licet et fas est.* Mais Nerva a vécu trop peu de temps, et rien, dans les satires, ne fait croire que J. ait écrit avant l'avènement de Trajan Comme sa vie s'étend encore sur le règne d'Hadrien et un peu sur celui d'Antonin le Pieux, on peut chercher à placer le compliment, ici formulé, sur la tête du premier de ces empereurs. Spartien dit de lui, XIV, 8 : *Fuit... poematum et litterarum nimium studiosissimus ;* et XVI, 8 : *... Omnes professores et honorovit et divites fecit.* Il est plus probable cependant que J. parle ici de Trajan, dont Pline (*Paneg.* 47, 1 ; *Ep.* III, 18, 5 et VIII, 14, 2) a présenté le règne comme une sorte de renaissance littéraire et de restauration morale. En louant Hadrien aux dépens de son prédécesseur, le satirique aurait, du reste, commis une injustice flagrante et même une absurdité. Très prudent quand il s'agit de faits contemporains et habitué aux procédés déclamatoires qui aiment les développements à toute fin, il a laissé dans le vague la désignation de l'empereur, espoir des lettres, ou pour ne blesser personne ou pour être également prêt à toute éventualité dynastique. V. pour le surplus, la monographie de C. F. Hermann : *De satirae septimae temporibus*, Goettingue 1849.

[2] *Tristes Camenas*. (*Camena* = *Casmena*, *Carmena ;* cf. *Carmenta*, rad. *carmen*, incantation.) Les Camènes sont d'anciennes divinités

Digitized by Google

Respexit, cum jam celebres notique poetae
Balneolum Gabiis, Romae conducere furnos

prophétiques, honorées à Rome, où elles possédaient un bois sacré près de la porte Capena. La plus célèbre d'entre elles était Egeria, dont l'histoire légendaire a fait la confidente du roi Numa. Leur culte tomba bientôt en désuétude et fut absorbé par celui des Muses; les poètes Livius, Naevius, Accius ont invoqué les Camènes comme telles; ce dernier leur éleva un temple où il plaça sa propre statue avec une dédicace; SERV. *En.* I, 8. PLUT. *Numa*, 13 et PLINE, H. N. 34, 5, 10. V. d'ailleurs JUV. *Sat.* III, 16, où le bois des Camènes est affermé aux Juifs pauvres : *ejectis mendicat silva Camenis.* Pour *tristes*, cf. THÉOCR. *Id.* XVI, 5 et suiv. Dans cette charmante Idylle adressée à Hiéron, protecteur des lettres, Théocrite commence par se plaindre qu'on laisse grelotter les muses de misère; il les montre rentrant pieds nus et les mains vides, accusant le poète de leur avoir fait faire une course inutile : « Qui donc aimera encore celui qui sait bien dire? Je n'en sais rien. On ne trouve plus personne qui veuille se faire louer pour ses hauts faits : tout le monde ne voit que l'argent, etc. » Tout ce préambule (1 à 68) est à comparer avec la satire de Juvénal.

[3] *Respexit* : ou le parfait grec; *effectus manens actionis praeteritae*, ou bien l'aoriste gnomique. *Respicere*, c'est jeter un regard bienveillant sur quelqu'un qui s'efface avec modestie; SEN. *Tranq. An.* 8, 2 : *Laetiores videbis quos numquam fortuna respexit quam quos deseruit.* De là : *prendre en pitié*, sens qu'il a fréquemment dans le latin ecclésiastique. Déjà chez VIRG. *Ecl.*, I, 28 : *Libertas quae sera tamen respexit inertem.*

Celebres notique : répétition d'expressions synonymes qui sent le remplissage. Ribbeck, *Der echte und unechte Juvenal*, p. 42 et suiv., en a relevé des exemples nombreux dans les cinq satires (X, XII, XIII, XIV et XV) qui, suivant lui, ne sont pas de Juvénal. O. Meinertz, *Vindiciae Juvenalianae*, p. 11 et suiv., n'a pas eu de peine à en découvrir aussi dans les premières. Il est certain toutefois qu'elles se font plus nombreuses, à mesure que le poète vieillit; elles sont, du reste, dans les habitudes de l'époque. Le *Dialogue des orateurs* et l'*Agricola* de Tacite en ont un grand nombre; *Agr.* 1 : *vicit ac supergressa est;* 3 : *incondita ac rudi voce;* 6 : *quiete et otio*, etc. Cf. DRAEGER, *Ueber Syntax und Stil des Tacitus*, p. 109.

[4] *Balneolum*, un tout petit établissement et dans une petite bourgade. Originairement *balneae* désignait les bains publics et *balneum* le bain privé; mais bientôt les deux significations se confondirent. Les bains publics étaient ordinairement construits aux frais des villes, qui tantôt les exploitaient directement, tantôt les abandonnaient à un fermier; c'était ce qu'on appelait les *balnea meritoria;* la *merces bal-*

Digitized by Google

[5] *Tentarent, non foedum alii nec turpe putarent*
Praecones fieri, cum desertis Aganippes
Vallibus esuriens migraret in atria Clio.

neatoria était généralement un *quadrans;* V. la note au vers 8. — Gabies, ville du Latium, située entre Rome et Préneste, avait été très importante sous les rois ; colonie d'Albe la Longue, elle donna à Rome des rites et des pratiques religieuses, entre autres le *cinctus Gabinus.* Du temps d'Horace, elle est absolument déserte ; *Ep.* I, 11, 7 : *Gabiis desertior atque Fidenis Vicus;* pour Strabon, ce n'est plus qu'un amas de ruines : *Gabiis* redouble donc ici le diminutif de *balneolum ;* de même X, 100 : *Fidenorum Gabiorumque... potestas.* — *Furnos :* les poètes sont trop pauvres pour affermer à Rome des bains, mais ils y peuvent exercer la boulangerie : *pistrinum exercere.* C'était un métier des moins cossus. Cf. SUET. *Vit* 2 : *Mulier vulgaris Antiochi cujusdam furnariam exercentis filia.* Peut-être l'association des bains et des fours dans ce passage est-elle venue par allusion au proverbe : *Numquam de balneo aut furno conducendo cogitare*, que l'on appliquait aux pauvres : ils se bornaient à s'y aller chauffer gratis. Cf. HOR. *Ep.* I, 11, 12.

[5] *Foedum... turpe.* Répétition de synonymes ; V. la note au vers 3.

[6] *Praecones.* Crieurs publics, métier mal famé qui dès les temps de Lucilius a pris place dans la satire, à peu près comme celui d'épicier dans le langage des artistes et des poètes, il y a une trentaine d'années. Le type est un certain Gallonius, célèbre par le faste ridicule de sa table. CIC. *de fin.* II, 24. HOR. *Sat.* II, 2, 47. L'expression : *Quaestum et sumptum Galloni sequi*, semble proverbiale à l'époque de Cicéron ; *pro Quinct.* 94. Tant qu'ils exerçaient leur métier, ils n'étaient pas éligibles aux fonctions de décurion ; mais après fortune faite, ils arrivaient à tout, comme nous le voyons par Juv. III, 33 et suiv. ; *ib.* 157, et par Martial « *Artes vult discere pecuniosas?* » dit ce dernier à un père, qui le consulte sur l'éducation de son fils (V, 56). *... Si duri puer ingenii videtur, Praeconem facius vel architectum.* Cf. VI, 8, où, pour briguer la main d'une jeune fille riche, sont en concurrence : *Praetores duo, quatuor tribuni, septem considici, decem poetae ;* c'est un crieur qui l'obtient.

Aganippes : personnification d'une source consacrée aux Muses sur l'Hélicon, en Béotie ; il y avait à proximité un temple d'Apollon et des Muses. Tout à l'heure nous aurons Clio et l'antre des Piérides, situé sur l'Olympe, en Thrace. Juv. s'est moqué lui-même de ce fatras mythologique (I, 5 et suiv.), qui est d'ailleurs ici fort incohérent.

[7] *In atria ;* non pas *nobilium divitumque*, comme le dit l'édit. Lemaire après plusieurs autres, avec allusion aux usages de la clien-

Digitized by Google

Nam si Pieria quadrans tibi nullus in umbra
Ostendatur, ames nomen victumque Machaerae,

tèle, c'est-à-dire avec le sens de : *faire antichambre* (qu'un commentateur allemand, Bahrdt, a germanisé : *antichambern*); ni encore moins au sens de : se faire portier, *ostiarius vel custos atriensis*, comme l'entend le scholiaste. Ces *atria* sont les salles de ventes publiques, *atria auctionaria*, situées dans les maisons des crieurs. Cicéron, du nom de l'un d'eux, les appelle : *Licinia; pro Quinct.* 12 : *ab atriis Liciniis atque a praeconum consessu.*

Clio, l'une des Muses qui devient avec le temps celle de l'histoire, parce qu'elle célèbre : κλεῖα προτέρων ἀνθρώπων. V. AUSONE, *Id.* XX, p. 400, éd. Par. *Clio gesta canens transactis tempora reddit.* Son attribut dans l'art est un rouleau de parchemin. Elle est prise ici ou d'une manière générale (cf. de même, plus bas, 35 : Terpsichore), ou comme la Muse de l'épopée.

[8] Ce vers semble obtenu par la fusion de deux vers de Martial, IX, 85, 3 : *Haec ego Pieria ludebam tutus in umbra*, et II, 44, 9 : *et quadrans mihi nullus est in arca.* C'est sans doute le souvenir de ce dernier vers qui, dans quelques Ms., a fait substituer chez Juv. *in arca* à *in umbra*. *Umbra* avec *quadrans* produit un effet de surprise comique.— *Pieria in umbra*, c'est l'antre des Pierides ou Muses, honorées sur le Pierus, un des contreforts de l'Olympe en Thrace; la source d'Aganippe étant en Béotie. Juv. nous fait faire du chemin en peu de temps. Pour *umbra*, allusion aux retraites silencieuses qu'affectionnent les poètes (TAC. *Dial.* 11), cf. HOR. *Ep.* II, 2, 77 : *Scriptorum chorus omnis amat nemus et fugit urbes, Rite cliens Bacchi somno gaudentis et umbra.*

Quadrans, la quatrième partie de l'as, appelé encore *teruncius*, parce que normalement cette monnaie, en airain, pesait trois onces; d'où les trois *globuli* ou petites boules qui la marquaient au droit.

[9] *Ames = contentus sis, aquiescas in;* en grec : ἀγαπᾶν τι, s'accommoder de quelque chose. Cf. PLINE, *Paneg.* 31, 4 : *Nilus amet alveum suum.*

Machaerae Ce nom propre, comme la plupart des autres dans les satires, a été fort malmené par les copistes. P : *Machere*, corrigé par conjecture, parce qu'on suppose une allusion comique au métier de commissaire priseur dans μάχαιρα, qui désigne une épée à un seul tranchant, d'origine grecque. *Nomen* fait penser à une insistance de ce genre, mais le sel en est perdu pour nous. Heinrich : *Magiri* d'après une inscription, qui donne ce nom à un *praeco;* μάγειρος signifiant cuisinier, nous aurions un autre métier (V. *Sat.*, IX, 109 : *archimagirus*, chef de cuisine) qui ne cadre pas ici.

Digitized by Google

[10] *Et vendas potius, commissa quod auctio vendit*
Stantibus, oenophorum, tripodes, armaria, cistas,
Alcithoen Pacci, Thebas et Terea Fausti.
Hoc satius quam si dicas sub judice : « vidi »

[10] *Commissa auctio :* l'enchère confiée à ses soins. Les ventes aux enchères se faisaient à Rome dans les mêmes conditions que chez nous. V. l'article *Auctio*, du Dict. des Antiquités de Daremberg et Saglio. Mayor, après d'autres, tire le sens de *commissa* de l'expression : *committere pugnam : ubi licitantes utrinque pretio pugnant ; translate a gladiatoribus.* Une correction conjecturale : *commista* est séduisante, à cause du pêle-mêle qui suit.

[11] *Oenophorum*, ustensile d'importation grecque, comme le mot, du neutre ; désigne un vase à deux anses de la contenance d'une urne ou de la moitié d'une amphore. Cf. Juv, VI, 426 : *totum oenophorum sitiens* et la gravure dans le Manuel de Marquardt-Mommsen, VII, 2, p. 650. *Oenophorus* au masc. est l'esclave chargé de porter le panier au vin et ses accessoires en voyage. Hor. *Sat.* I, 6, 109 : *pueri lasanum portantes oenophorumque.* — *Tripodes*, autre mot grec ; V. ses significations variées dans le Dict. des Antiquités de Rich, trad. Chéruel.— *Armaria* a donné *armoire ;* l'*armariarius* est le menuisier. — *Cistas*, d'abord *corbeille*, puis *coffret*, ici *coffret* ou *nécessaire de toilette.* V. Marquardt, VII, 2, 677 et suiv.; et l'art. *Cista*, Dict. de Darem. et Saglio, I, 1203.

[12] Les deux génitifs dans ce vers désignent des poètes, d'ailleurs inconnus. Paccius se retrouve chez Juv. XII, 99 et Plutarque, qui est son contemporain, adresse une de ses œuvres, περὶ εὐθυμίας, à un Paccius qui habite Rome. Les accusatifs sont sans doute des titres de tragédies ; Alcithoé est une des filles de Minyas, roi d'Orchomène (Ἀλκαθόη en grec) qui fut changée en chauve-souris avec ses sœurs, pour avoir refusé ses hommages à Bacchus ; v. Ov. *Metam.* IV, 1 et suiv. *Thebas* suggère l'idée des *Sept Chefs* d'*Œdipe-Roi*, des *Frères ennemis*, d'*Antigone*. Pour la fable de Térée, Philomèle et Procné, v. Preller, *Griech. Mythol.* II, 143 et suiv Sophocle en avait tiré une tragédie qui fut imitée par Accius ; cf. Ov. *Metam.* VI, 1424. Le vers entier correspond à la plaisanterie bien connue sur les écrits médiocres qui sont bons *à mettre au cabinet.* V. Hor. *Ep.* II, 1, 270 : *et piper et quidquid chartis amicitur ineptis.* Cf. Boileau, *Sat.* 9, 70 ; *Ep.* 1, 38 et 10, 59 : *Vous irez à la fin, honteusement exclus, trouver au magasin Pyrame et Regulus.*

[13] *Hoc satius quam* équivaut à : *hoc potius, melius quam.* Cf. Virg. *Ecl.* II, 14 : *Nonne fuit satius tristes Amaryllidis iras atque superba pati fastidia* — *Sub*, souvenir du : *sub judice lis est* (*A. P.* 78) cf.

Digitized by Google

Quod non vidisti; faciant equites Asiani
Quanquam et Cappadoces, faciant equites Bithyni,
Altera quos nudo traducit gallica talo.

d'ailleurs *Sat.* IV, 12 : *caderet sub judice morum;* et XV, 26; X, 69. Emploi analogue chez Virgile, *En.* IV, 560 : *posse hoc sub casu ducere somnos.* — *Vidi*, comme XVI, 30 : *Audeat ille... pugnos qui vidit, dicere : vidi.* Cf. RACINE, *Plaideurs*, I, sc. 6 : *un grand homme sec, là, qui me sert de témoin, Et qui jure pour moi lorsque j'en ai besoin.*

14-16. Ce passage a fortement excercé la critique ; tous les MS. ont : *equitesque Bithyni* (v. 15); le plus grand nombre (v. 16) *Gallia;* P. avec le Sch., lequel d'ailleurs explique comme s'il y avait *Gallia*, a *Gallica*, confirmé par le Parisiensis 7900 et le Vaticanus Urbinas 661. Les objections viennent du vers 15, et elles sont formulées en ces termes par Ribbeck, à la suite de Pinzger et de Heinrich qui s'accordent à rejeter ce vers (*der echte und unechte Juv. p. 128*) : « L'interpolateur n'a pu s'empêcher de témoigner sa science en ajoutant aux Galates, en tant que personnages mal famés, les Cappadociens et les Bithyniens. Il les a donc mis entre les deux lignes; mais dans l'opération, les *Bithyni* ont perdu la longue de la première syllabe : *equitesque Bĭthyni* (v. JUV. XI, 162, HOR. *Ep.* I, 6,23 et JUV. XV, I : *Bīthynice*) ; le trait à l'adresse des : *equites Asiani*, est émoussé, contrairement aux intentions de l'auteur : la Galatie est assignée comme patrie aux Bithyniens et de plus la Cappadocie et la Bithynie sont distinguées de l'Asie. La misérable répétition de *faciant equites*, empruntée au vers authentique, n'est pas moins indigne de notre poète, sans compter l'accumulation inutile des noms propres, etc. » Malgré la force de ces objections, les éditeurs récents (sauf Pearson et Strong) se sont inclinés devant l'autorité des MS; Mayor et Weidner se bornent à corriger : *equites Bīthyni*, ce qui donne un vers spondaïque ; le premier garde *Gallia*, le second *gallica* et ponctue : *equites Asiani,..... Cappadoces,... Bithyni*, — Nous suivrons pour la ponctuation Mayor, et pour l'interprétation de *gallica* au vers 16, Weidner, que nous abandonnons d'ailleurs pour *altera* et *quanquam et. Faciant* n'est pas à l'impératif et ne répond pas à l'idée d'une concession : *Qu'ils en usent ainsi, ces chevaliers venus d'Asie.* Mais il dépend de *quanquam* restrictif : *il est vrai que, au surplus...* (sur le subjonc. avec *quanquam*, très fréquent au temps de Juv. v. notre *Quintilien*, p. 105 et p. 152) et a deux sujets : *Asiani et Cappadoces* : « Il est vrai que des chevaliers, ceux d'Asie et ceux de Cappadoce, ceux de Bithynie également, font ce métier.. »

Reste le vers 16 : *altera Gallia* serait l'autre Gaule, celle d'Asie, autrement dit la Galatie, patrie des Gallogrecs; avec ce sens le vers confond la Bithynie et la Galatie et suppose que *traducit* signifie :

Digitized by Google

envoie au delà (des mers), qu'il n'a jamais chez Juvénal. *Gallica* que donne P., écarte cette double objection, à condition toutefois qu'on veuille bien oublier l'explication du Sch. et ne pas remettre la Galatie dans *altera*, ce que fait Weidner, après l'avoir éliminée par *gallica*. Ce dernier mot désigne une chaussure définie par Aulu-Gelle en ces termes (XIII, 22, 5) : *omnia enim ferme id genus, quibus plantarum calces tantum infimae teguntur, cetera prope nuda et teretibus habenis vincta sunt « soleas » dixerunt, nonnumquam voce graeca « crepidulas ».* Gallicas *autem verbum esse opinior novum, non diu ante aetatem M. Ciceronis usurpari coeptum, itaque ab eo ipso positum est in secunda Antonianarum* (§ 76) : *cum gallicis, inquit, et lacerna cucurristi.* La *gallica* est donc une sorte de sandale ou de babouche qui laisse le talon à découvert. Les chevaliers romains, en public, portaient la chaussure entière, celle qui, pour les sénateurs, était fermée sur le cou de pied avec la *luna; altera* signifiant : l'*une des deux*, il y a sans doute ici une allusion à quelque chevalier aussi grotesque qu'exotique, qui se montre en public, un pied chaussé du soulier ordinaire et l'autre de la *gallica;* de là *traducit* : *rend ridicules*, sens qu'il a toujours chez Juvénal, v. II, 159, VIII, 17 et XI, 31. En tous cas : *altera gallica* = *sandale fabriquée en Galatie*, est inadmissible.

Equites Asiani.. Bithyni. Depuis Auguste, la classe des chevaliers fut envahie par des intrus de toute espèce; citoyens douteux, affranchis, étrangers d'extraction même servile; v. Pline. H. N. 33, 32 : *passim ad ornamenta ea etiam servitute liberati transiliunt. ita dum separatur ordo ab ingenuis, communicatus est cum servitiis.* Dans le débat qui s'élève au sénat sur cette promiscuité, un des orateurs fait remarquer chez Tacite, *Ann.* XIII, 27 : *plurimis equitum, plerisque senatoribus non aliunde* (ex libertinis scilicet) *originem trahi; si separentur libertini, manifestam fore penuriam ingenuorum* — *Equites Asiani* est une association de mots analogue à notre : *chevalier d'industrie.* Les Asiatiques en général ont à Rome une réputation déplorable, à cause de leurs procédés de flatterie servile et de duplicité intéressée. V. Juv. III, 62 et suiv. Ils étaient connus surtout pour leur mauvaise foi; v. Cic. *pro Flacco*, 60 : *quantam Asiaticis testibus fidem habere vos conveniret*; ainsi certains Normands du temps de Racine, *Plaideurs*, III, 3 : *Il est vrai que du Mans il en vient par douzaine.*

Asiani désigne des aventuriers venus de la province d'Asie et n'implique pas géographiquement ceux qui vont suivre. Les Cappadociens occupent un grade de plus dans la coquinerie que les *Asiani;* v. chez Suidas le proverbe sur les τρία κάππα κάκιστα· Καππαδοκία, Κρήτη και Κιλικία et l'épigramme dans les *Anal.* de Brunck, II, 56 : Καππαδόκαι φαῦλοι μὲν ἀεί· ζώνης δὲ τυχόντες φαυλότεροι κέρδους· δ'εἵνεκα φαυλότατοι. Le Sch. de Perse (VI, 77) dit qu'ils ont

Digitized by Google

Nemo tamen studiis indignum ferre laborem
Cogetur posthac, nectit quicumque canoris
Eloquium vocale modis laurumque momordit.
[20] *Hoc agite, o juvenes! circumspicit et stimulat vos,*
Materiamque sibi ducis indulgentia quaerit.

un penchant naturel pour dire de faux témoignages. Quant aux Bithyniens, il se peut qu'il y ait chez Juv. un souvenir de certain Vedius Pollio, affranchi originaire de Bithynie, qui fit scandale à Rome par son faste insolent sous Auguste. V. Tac. *An.* I, 10. L'ensemble du passage rappelle la jolie épigramme de Martial, X, 76 : *Iloc, fortuna, tibi videtur aequum? Civis non Syriaeve, Parthiaeve, nec de Cappadocis eques catastis, sed de plebe Remi, Numaeque verna, Jucundus, probus, innocens, amicus, Lingua doctus ut aque, cujus unum est, sed magnum vitium, quod est poeta, Pullo Maevius alget in cucullo; cocco mulio fulget Incitatus.*

[17] La transition est celle-ci : Eh bien ! ces métiers indignes des nobles études, nul ne sera forcé désormais.....

[18-19] Périphrase élégante désignant le poète. — Ribbeck (ouv. cit., p. 42 et suiv.) excelle à montrer combien, par l'abus de ce procédé, le Juv. des dernières satires, est devenu diffus et affecté. Mais, à ce point de vue comme à tous les autres, l'abîme que l'illustre latiniste a cru apercevoir entre les premières satires et celles qu'il appelle les cinq déclamations « n'est tout au plus qu'un fossé. » Cf. B. Lupus. *Vindiciae Juvenalianae*, p. 21 et seq.

Nectit... eloquium est une métaphore du même genre que : *epos... ducit* (Hor. *Sat.* I, 10, 41) *carmen, versus deducere* (Ov. *Tr.* I, 11, 48; Hor. *Sat.* II, 14, *Ep.* II, 1, 225 : *Tenui deducta poemata filo.*) V. d'ailleurs Ov. *Pont.* IV, 2, 30 : *numeris nectere verba.* — *Vocale* = *harmonieux*, différent de *sportula vocalis* (XIII, 32) où il équivaut à *bruyant*. — *Canoris modis* : *des mètres sonores;* les paroles sont la trame de l'œuvre, les mètres en sont la chaîne.

[19] *Laurum.* δάφνην φαγεῖν en grec, est une expression consacrée, ainsi que δαφνῆς μάσασθαι (d'où Ronsard a tiré ; *un gosier mâche laurier*) ; quand il est question d'enthousiasme ou prophétique ou poétique. Le superstitieux de Théophraste (*Char.* 16) se promène en mâchant des feuilles de laurier. Cf. Tib II, 5, 63 : *Sic usque sacras innoxia laurus vescar.*

[20] *Hoc agite;* expression solennelle empruntée au langage religieux, par laquelle on préludait aux sacrifices et aux auspices (Plut. *Num.*, 14); d'où : *s'adonner de tout cœur.* Cf. Sen. *Ben.* III, 36 : *hoc agite, optimi juvenes!* C'est le mot par lequel Chéréa prélude au meurtre de Caligula (Suet. *Cal.* 58).

[21] *Ducis* = *principis.* Cf. IV, 145 : *dux magnus*, ironiquement pour

Digitized by Google

Domitien et II, 104 : *summi ducis*, pour Othon. Déjà chez Hor. *Od.* IV, 5, 6 : *Lucem redde tuae, dux bone, patriae;* emploi exclusivement poétique. Ce vers est une réminiscence de Stace, *Silv.* V, 2, 125 : *ergo age, nam magni ducis indulgentia pulsat.* Pour *indulgentia* = *générosité*, cf. Tac. *Dial.* 9 : *indulgentiam principis mereri.*

Friedlaender (*Sittengeschichte Roms* III, 411 et suiv.; la trad. française de Vogel : *Mœurs romaines*, etc., se borne à résumer la discussion dans une courte note; IV, p. 88) suppose que ce préambule et la satire proprement dite ne sont pas de la même époque. Les doléances qui suivent forment un tout complet, sans qu'un rayon d'espérance, traverse le tableau des misères imposées aux gens de lettres; le préambule au contraire respire la confiance et s'inspire d'une situation nouvelle. Il est donc très possible que le poète l'ait ajouté après coup, sous Nerva ou Trajan, tandis que la satire elle-même aurait été composée sous Domitien.

J.-A. Hild.

(*A suivre.*)

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

MINERVA, introduction à l'étude des classiques scolaires grecs et latins, par le Dr James Gow, principal du collège de Nottingham, ouvrage adapté aux besoins des écoles françaises par Salomon Reinach; in-16, cartonnage anglais; xx-336 pages; Paris, Hachette, 1890.

Je sais l'histoire d'un professeur d'une de nos grandes Facultés des lettres, qui jeta la surprise et le trouble dans l'esprit de quarante candidats à la licence en leur nommant quelques-uns des manuscrits, les plus célèbres, des auteurs latins. Pourquoi ces manuscrits avaient-ils tous des noms en - *us* ou en - *ensis*? Telle fut la question qui tourmenta ces jeunes gens, pour la plupart les meilleurs élèves de nos lycées, jusqu'au jour où quelques audacieux allèrent trouver un maître de conférences pour lui confier leur peine. Si, dans ce temps là, qui n'est pas loin, M. Salomon Reinach avait déjà pu mettre à exécution son excellente idée de traduire le livre du Dr Gow, *A companion to school classics*, et de l'adapter sous le titre heureux de Minerva, aux habitudes et aux besoins de nos écoliers, ceux-ci ne nous arriveraient pas aux cours de l'Enseignement supérieur, prêts à des étonnements aussi ingénus.

Au premier abord, ce petit livre paraît bizarrement conçu. Il est divisé en quatre parties dont voici les titres et, en gros, les sujets : 1. Les textes classiques (alphabet, dialectes, prononciation, notions sur la critique et sur l'histoire des textes); 2. La Grèce (chronologie, métrologie, histoire des institutions, finances, armée et marine); 3 Rome (mêmes matières); 4. Le théâtre. — Un pareil choix semble arbitraire et sans

Digitized by Google

aucune suite : nous n'avons là un manuel ni d'archéologie, ni d'institutions, encore moins de grammaire ou d'histoire. Est-ce une petite encyclopédie ? mais on n'y trouve ni géographie, ni métrique, ni mythologie, ni même un résumé d'histoire littéraire, ni bien d'autres choses. La *Minerva* est tout simplement une œuvre de circonstance, répondant à des besoins spéciaux, précis et temporaires. Elle comble des lacunes, elle corrige, de notre enseignement secondaire, certains vices que l'expérience seule devait révéler, et qui, paraît-il, sont à peu près les mêmes chez nos voisins d'outre-Manche que chez nous. C'est donc beaucoup mieux, en son genre, qu'un livre composé selon les règles : c'est un instrument de travail utile, essentiellement pratique.

La quatrième partie, seule, me paraît d'une nécessité contestable. Ces questions d'origine du théâtre, de dispositions de la scène, de costumes des acteurs, etc., sont déjà, dans presque tous les manuels d'histoire de la littérature, l'objet de développements plus que suffisants aux dépens de l'étude des œuvres en elles-mêmes, point de vue qui est cependant seul vraiment littéraire. D'ailleurs MM. Gow et Reinach n'apportent en la matière rien de bien nouveau ni de très intéressant. J'aurais, pour ma part, en considérant justement les besoins actuels de notre enseignement, ses desiderata, préféré de beaucoup des notions un peu plus étendues d'épigraphie.

Les trois autres parties, la première surtout, rendront au contraire les plus grands et les plus urgents services; elles sont, comme fonds et comme proportions dignes de tous les éloges; la rédaction est agréable et d'une lecture facile. Sans doute, quelques critiques pourraient se faire jour ; parmi les exemples de conjectures, sur les textes, il y en a de plus ou moins heureusement choisis : la correction de Madvig (Vellej., Paterc., II, 29, 2), n'est peut-être pas si « évidemment » excellente, et celle de Keller (Hor. Carm., III, 4, 10), porte sur un passage si difficile à rectifier, qu'il eût mieux valu l'épargner à des débutants. En revanche, celles de M. Weil dans le vers d'André Chénier : *Pâtres, chiens et moutons*, etc., celle de M. Robinson Ellis sur Properce, III, 7, 22, sont simples et incontestables. Un mot encore au sujet de la liste des pages 66 à 68 (philologues célèbres) : je suis surpris de n'y trouver ni le nom d'Emile Egger, ni celui d'Eugène Benoist. Il me semble que ce sont des *philologues* aussi *célèbres* que la moitié de ceux compris dans cette liste, d'une centaine de noms, et que ce n'est pas à nous, Français, de les oublier.

Tel qu'il est, ce petit volume, élégant d'aspect et pourvu de reproductions de manuscrits très bien exécutées, me paraît destiné à une prompte fortune parmi les étudiants de l'Enseignement supérieur comme dans les classes de nos lycées et collèges. On peut attendre, de sa vulgarisation, d'immédiats et sérieux résultats.

F. Plessis.

Bordeaux, novembre, 1889.

Digitized by Google

DESCARTES

PAR J. MAHAFFY

Traduit de l'anglais par A. MEUT, ancien élève de la Faculté, professeur au Lycée de Poitiers.

L'année suivante, consacrée à la physique et à la métaphysique, fut moins féconde en résultats positifs. Ce fut pourtant l'époque où le jeune philosophe conçut des doutes sérieux sur la valeur des méthodes d'investigation alors en faveur. Il remarqua que les esprits les plus distingués et les plus pénétrants s'étaient longtemps exercés sur ces lieux communs, et n'étaient arrivés à aucune découverte certaine ; qu'il y avait même dans leurs conclusions des contradictions si évidentes, que rien ne pouvait être regardé comme scientifiquement établi. Descartes (et l'on ne peut s'empêcher de faire ici un rapprochement avec la *Critique* de Kant), nous dit que c'est la certitude des résultats en arithmétique et en géométrie, qui fit éclater à ses yeux le contraste existant entre les fausses et les vraies méthodes. Il commença, en effet, l'étude des mathématiques, la dernière année de son séjour au collège, et il s'appliqua avec ardeur à une science si bien appropriée à son génie, et qui, par la clarté et la rigueur de ses raisonnements, lui faisait concevoir de si belles espérances.

Il s'est formé à propos de ses premiers travaux mathématiques à La Flèche diverses légendes, qui ont trouvé place dans toutes ses biographies. C'est sans doute Daniel Lipstorpius, professeur à Lubeck, dont l'imagination ou bien les renseignements inexacts ont donné naissance à ces fables. Lipstorpius écrivit, pour servir de préface à ses *specimina philosophiæ cartesianæ,* une courte biographie, dont il emprunta, d'une façon indirecte, les éléments à quelques amis hollandais de Descartes ; ces amis d'ailleurs ne se portaient point garants de l'exactitude de leurs récits, et ne cherchaient pas à corriger leurs erreurs. Et pourtant, bien que Baillet nous fournisse de nombreuses preuves à opposer à ces inventions, on a cru jusqu'à ce jour, sur l'autorité du professeur de Lubeck, que Descartes fit sa plus grande découverte, c'est-à-dire l'application de l'algèbre à la géométrie, à l'âge de seize ans, étant encore étudiant, alors qu'il n'avait pas même consacré une année à l'étude des mathématiques !

Baillet cependant, tout en rejetant les détails donnés par Lipstorpius, semblerait assez disposé à accepter le fond même de la légende ; mais nous avons, outre ceux qu'il nous procure lui-même, beaucoup d'autres arguments, absolument décisifs, qui réduisent à néant un conte si invraisemblable. On ne peut douter évidemment que la géométrie ne fût enseignée à La Flèche. Les savants avaient toujours été à la recherche

Digitized by Google

de ce qu'on appelait l'analyse des anciens, de cet art oublié qui les avait conduits à la solution de problèmes géométriques, dont la difficulté frappait d'étonnement les mathématiciens modernes. Malgré cela, il n'est nullement probable que l'algèbre figurât à cette époque dans le programme des jésuites. Le contraire serait-il vrai, on ne pouvait enseigner de cette science que ce qu'on en savait avant les travaux de Viète. Bien que cet illustre mathématicien, en effet, ait écrit son ouvrage à la fin du XVI^e^ siècle, et soit mort en 1604, Descartes nous dit expressément, dans une lettre, qu'il n'avait jamais vu son livre en France, soit au collège, soit à Paris. Ainsi, on ne saurait supposer qu'il lui ait été possible de faire à cette époque sa grande découverte. Qu'est-il d'ailleurs besoin d'autres preuves, puisque nous pouvons invoquer une relation écrite par lui-même, où se trouve fixée cette date qu'il avait notée comme le moment le plus important de sa vie.

Nous pouvons donc affirmer qu'à La Flèche il apprit seulement à résoudre des problèmes de géométrie et d'arithmétique, ce qu'il faisait avec facilité, et comme par un don naturel. Durant tout le cours de sa vie, guidé par sa nouvelle méthode, il fit de ces exercices son passe-temps favori. Quand son attention fut absorbée par des questions plus importantes, il prit souvent la résolution de ne plus s'occuper de problèmes purement théoriques : c'était, disait-il, perdre son temps. Mais sa puissance merveilleuse de travail et son goût inné pour ces recherches étaient plus forts que sa volonté; il ne pouvait résister à la tentation de travailler à la solution de n'importe quel problème qu'on venait lui proposer. Au collège, il manifestait souvent son étonnement que les sciences, grâce à des démonstrations si évidentes et si solides, n'eussent point conduit à des résultats plus importants.

Il quitta donc La Flèche comblé des louanges et des bénédictions de ses professeurs. Quant à lui, loin de se faire illusion sur ses connaissances, il se regardait plutôt comme un ignorant, espérant à peine acquérir jamais une science solidement établie Aussi abandonna-t-il l'étude sans hésiter, et se livra-t-il tout entier à l'équitation et à l'escrime, que son père désirait lui faire apprendre, comme formant le couronnement indispensable de l'éducation de tout gentilhomme. Il consacra à ces exercices une partie des années 1612 et 1613, et son petit traité, aujourd'hui perdu, sur l'*Art de l'escrime*, nous prouve que, même pour les arts d'agrément, il étudia la théorie, s'appliquant à en acquérir une connaissance méthodique et rationnelle [1] Il disait souvent que s'il avait été appelé, dans une condition plus humble, à faire un commerce, il l'aurait appris et exercé d'une manière parfaite. Et nous ne saurions en douter. Dans toutes les distractions auxquelles il se livra, l'escrime, la musique, les cartes, il s'attacha toujours à découvrir la théorie.

[1] Nous prenons ces renseignements dans la trop courte notice que Baillet a consacrée à cet ouvrage, vol. II, p. 407.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

DERNIÈRES ANNÉES DE LA JEUNESSE DE DESCARTES ; SES CAMPAGNES. — LA CRISE DE SA VIE.

Dans le courant de l'année 1613, Joachim Descartes résolut d'envoyer son fils à Paris, afin qu'il apprit à connaître le monde. Il ne devait pas avoir une médiocre confiance dans la sagesse de ce garçon de 17 ans, puisqu'il ne lui donna ni précepteur ni guide; il crut pouvoir le livrer aux hasards et aux dangers de cette vie mondaine sans d'autre protection que celle d'un valet. Descartes paraît avoir pris goût facilement aux amusements de la joyeuse jeunesse parisienne et, si l'on en croit les vagues récits de ses graves biographes, il menait assez grand train. Il aimait particulièrement à jouer aux cartes, parce que, dit Baillet avec une naïveté charmante, il réussissait bien partout où l'habileté jouait un grand rôle. Pour tout autre que Descartes un tel aveu pourrait paraître assez maladroit.

Toutefois, son goût pour ces distractions ne fut que passager; il rencontra des amis plus sérieux qui réveillèrent en lui l'amour de la science. Il faut citer particulièrement Mersenne et Mydorge. Ce dernier, qui avait hérité de la grande réputation de Viète comme mathématicien, était un homme jouissant à la fois d'une belle fortune et de beaucoup de loisir. Mersenne n'était pas un profond penseur, mais un camarade sympathique et plein d'entrain. Durant toute sa vie, Descartes ne rencontra personne dont le caractère répondit mieux au sien que celui de ces deux amis. Leur fréquentation le disposa à fuir le monde; il s'enferma dans un appartement retiré du faubourg Saint-Germain, et l'on peut dire qu'il y resta pendant près de deux ans presque sans sortir; il passa ce temps à étudier, d'une manière approfondie, avec Mydorge sans doute, tout ce qu'on connaissait alors des hautes mathématiques. Bien qu'il ne lui ait pas été possible de lire le livre de Viète, on ne peut douter que Mydorge ne lui en ait fait connaître les résultats.

Cependant ses gais compagnons, que sa disparition subite avait étonnés, l'oublièrent jusqu'au jour où le philosophe fut enfin surpris par l'un d'eux dans la rue et poursuivi jusque dans sa retraite. Descartes paya de sa liberté cette fâcheuse rencontre; il fut de nouveau entraîné dans le monde. Mais ses goûts s'étaient profondément modifiés; aucune des distractions qui lui étaient offertes n'avait de charme pour lui, sauf pourtant la musique qu'il cultivait avec beaucoup de soin, Bientôt fatigué de la vie de Paris, il forma le projet, au printemps de 1617, à l'âge de 21 ans, d'aller visiter d'autres contrées et de faire ses voyages comme volontaire : c'était alors la mode chez la noblesse française. De même qu'au moyen âge les touristes se faisaient pèlerins, de même, après la Renaissance, ils se faisaient souvent soldats, sans doute parce qu'alors

Digitized by Google

les voyages ordinaires présentaient beaucoup de difficultés et de dangers. On sait que, pour la forme, les riches pèlerins regardaient comme un point d'honneur de demander l'aumône au moins une fois. Descartes, qui en général voyagea à ses frais comme volontaire, toucha lui aussi une fois l'argent de sa solde, qu'il conserva toute sa vie en souvenir de ses campagnes.

A toutes les factions armées qui divisèrent alors la France, il préféra le camp du prince Maurice de Nassau, connu pour sa connaissance profonde de l'art de la guerre et pour le soin qu'il avait mis à réunir de nombreux savants autour de lui.

Descartes nous assure que dans sa première jeunesse, il était réellement épris du métier des armes; mais il attribue ce penchant à une sorte de chaleur animale qui se développait dans son foie; cette ardeur se refroidit avec le temps, et le véritable but de ses campagnes, comme il le répète souvent, était d'étudier les usages et les mœurs des divers pays. Plus tard même, il en vint à regarder l'état militaire comme une simple excuse à la paresse et à la débauche. Il rejoignit la garnison à Breda, qui était alors aux mains du prince Maurice; il la quitta quelques années avant l'attaque du marquis de Spinola et de ses Espagnols (1625). Il aurait eu la chance, s'il fût resté, de rencontrer dans la bataille Calderon, peut-être la plus grande figure littéraire de cette époque. Ainsi donc les deux années que Descartes passa comme soldat à Bréda furent deux années de loisir, qui lui permirent de poursuivre ses études. Un grand nombre de savants se rendirent auprès des tacticiens distingués du prince Maurice, entre autres Isaac Beeckman, principal du collège à Dort, philosophe et mathématicien d'un très grand talent. Une curieuse anecdote prouve que l'activité scientifique à Bréda devait être considérable. On apposa un jour un placard sur lequel on proposait un problème, avec défi d'en trouver la solution. Le placard attira l'attention de Descartes, qui s'arrêta pour le lire, et comme il ne connaissait point le flamand, il s'adressa en latin à un de ses voisins, le priant de vouloir bien le lui traduire. L'inconnu fit ce que demandait le jeune soldat en l'invitant, sur un ton quelque peu sarcastique, à lui apporter en retour la solution du problème. La proposition fut acceptée d'une façon si naturelle que l'étranger, qui se trouvait être Beeckman lui-même, se fit connaître à Descartes et lui donna son adresse. Le lendemain, notre militaire lui apporta la solution, et fit preuve à cette occasion d'un savoir si profond et si varié, que le savant en demeura étonné. Ils se lièrent d'amitié et leur correspondance se continua jusqu'à la mort de Beeckman. Ce fut par l'intermédiaire de ce dernier que Descartes put connaître plusieurs mathématiciens flamands, qui lui firent résoudre nombre de problèmes. Quant à celui qui avait été proposé sur le placard, on n'en connaît ni l'énoncé, ni l'auteur. Descartes n'en parle nulle part, et ses biographes

Digitized by Google

ne font qu'émettre une conjecture en disant qu'il le résolut par l'application de l'algèbre à une question géométrique.

La querelle des Arminiens et des Gomaristes, qui se termina par le triomphe de ces derniers, dont le chef était le prince Maurice, et par l'exécution de Barneveld, n'intéressait guère Descartes. Aussi resta-t-il à Bréda, où il avait le plaisir de vivre dans une société de savants. C'est alors qu'il composa pour Beeckman son premier traité : *Sur la musique*, dont nous avons conservé l'original. On possède, il est vrai, quelques courtes notes prises à cette époque, et que M. de Careil a retrouvées dans des manuscrits de Leibnitz ; mais on ne saurait affirmer qu'il nous reste de Descartes quelque ouvrage plus ancien. Le traité sur la musique n'était pas destiné à la publication ; il avait été écrit, comme l'auteur le dit lui-même, *« inter ignorantiam militarem ab homine desidioso et libero penitusque diversa cogitante et agente tumultuose »*. Jamais Descartes n'eût permis qu'il fût imprimé. Il retira même le manuscrit des mains de Beeckman, qui avait eu l'imprudence, dans les années qui suivirent, d'en montrer avec orgueil une copie, qu'il présentait comme son propre travail. L'ouvrage fut néanmoins livré à l'impression après la mort de Descartes, et en moins de trois ans il en parut une traduction anglaise, puis un abrégé en français par Poisson.

Cet ouvrage, bien que Descartes y ait fait preuve, à n'en pas douter, de plus de profondeur d'esprit que dans un autre livre de sa première jeunesse, *Art de l'Escrime*, ou le Divertissement en vers composé pour la cour de Suède, est le moins important de ceux que nous possédons. Et cependant il témoigna lui aussi d'une certaine originalité. Descartes fut le premier à affirmer que les tierces majeures ne formaient point, comme le soutenaient les Grecs, des accords dissonnants, mais des accords consonnants. Comme les Grecs avaient parfaitement raison, si l'on considère ces accords comme formés par des intervalles de tons pleins, il faut en conclure que la combinaison moderne qui adoucit la tierce était déjà usitée à cette époque. En effet, la musique d'église avait fait des progrès, comme tous les autres arts ; elle s'était transformée grâce au talent de Palestrina. Il est donc probable que la musique profane, que Descartes entendit à Paris et qui avait pour lui tant d'attrait, avait déjà subi l'influence du grand compositeur.

En 1619, il quitta le service du prince Maurice pour chercher un nouveau champ d'observation en Allemagne, d'où venaient à ce moment des bruits de guerre qui se répandaient à travers toute l'Europe ; on faisait même pressentir des changements importants dans le pays. Chemin faisant, il trouva moyen de s'introduire en cachette à Francfort pour assister au couronnement de l'empereur Ferdinand II : cette magnifique cérémonie eut lieu le 9 septembre 1619. Tous les étrangers devaient en être soigneusement exclus, mais la curiosité du philosophe sut bien éluder le règlement.

Digitized by Google

On trouva parmi ses papiers, en Suède, des traités ou des esquisses, travaux de jeunesse, dont la plupart appartiennent à cette période, mais qui n'ont point vu la lumière. En voici les titres : un traité de mathématiques intitulé « Parnassus » ; « Sur l'Algèbre » ; des pensées réunies sous la rubrique « Democritica » ; un recueil d'expériences ; « Preambula : initium sapientiæ timor Domini » ; enfin quelques pages ayant pour titre : « Olympica », dont nous reparlerons. Il est probable que ces traités, s'ils n'étaient pas compris parmi ceux que Descartes nous dit avoir lui-même livrés au feu, devaient se trouver dans le coffre laissé en Hollande entre les mains de Hooghelande et que Baillet ne put se faire confier pour en examiner le contenu. Le principal point sur lequel ce dernier biographe insiste à propos de ces écrits, c'est que l'un d'eux contenait déjà la théorie d'après laquelle les bêtes n'auraient ni âme ni faculté de penser et seraient seulement des machines animées et merveilleusement organisées. La chose paraît vraisemblable et d'après une des notes recueillies et publiées par M. de Careil, c'est la régularité des actes chez les bêtes qui avait suggéré la théorie à Descartes. Cette régularité lui avait prouvé qu'elles ne possèdent point le libre arbitre et que par conséquent le caractère essentiel de l'intelligence leur fait défaut. On peut affirmer dans tous les cas, en s'appuyant sur des lettres des années 1625 et sur d'autres MSS d'un ouvrage intitulé : *Thaumantis Regia*, dont Baillet eut connaissance, que le philosophe faisait déjà part de cette doctrine à ses amis dans la première partie de sa vie [1].

Descartes qui, à ce moment, ne se distinguait pas précisément par son ardeur militaire, fut sans doute bien aise de profiter des négociations entamées pour aller prendre ses quartiers d'hiver à Neubourg sur le Danube. Dans un mémorable passage du *Discours de la Méthode*, il nous a fait lui-même le récit de ce qui lui arriva dans cette ville, et de la grande crise que traversa son esprit. Il avait malheureusement omis quelques intéressants détails, sauvés de l'oubli par Baillet et qu'on a parfaitement pu contrôler grâce aux fragments recueillis dans les MSS de Leibnitz.

52), manque de clarté.

(A suivre.)

ur en Chef-Gérant : V. ARREN.

Descoust et Pain.

Digitized by Google

TABLE

DES

AUTEURS ET DES MATIÈRES

DE LA SEPTIÈME ANNÉE (1889)

Arnould. — Le Criton, p. 261.

Arren (V). — Objet de la philosophie, p. 81. — Nécrologie : Em. Beaussire, p. 194. — Les principes du droit, p. 288. — De la réforme du Code pénal, par H. Péret, p. 311.

Berteloot (M.). — Cours de philosophie, par l'abbé Berthaud, p. 62. — La discipline dans les Lycées, p. 234.

Carré. — Le pouvoir législatif au temps de Louis XV.

Chaignet (A.-Ed.). — Les origines et les caractères généraux de l'Éclectisme, p. 244.

Chevaldin (E.). — Dr K. Schaumburg ; la farce de Patelin et ses imitations, p. 66. — Grammaire de la langue française, par L. Crouslé, p. 151. — Conseils pour la version latine, p. 198. — La simplification de l'Orthographe, p. 275.

Decrue (F.). — Anne de Montmorency, p. 274.

Dueros (L.). — La chanson de Roland, p. 192. — Rapport sur le concours ouvert entre les étudiants de la Faculté, p. 331.

Ernault (E.). — Le mot gaulois *Exacon*, p. 22. — Sur les dégrés de la comparaison, p. 24. — Les premiers habitants de l'Europe, par H. d'Arbois de Jubainville, p. 27. — Zur Enstehungs geschichte der Ilias von Hermann Klug, p. 111.

Eymard. — Influence de Lucrèce sur les *Géorgiques* de Virgile p. 154.

Digitized by Google

Genevray. — Desmarets et Molière, p. 132.

Hanriot (Ch.). — La Géographie homérique, p. 90.

Hild (J.-A). — Rapport présenté au Conseil général des Facultés de Poitiers, sur la situation de l'enseignement supérieur (années 1887-88), p. 2. — Fables et superstitions populaires dans la littérature latine ; les Argées, p. 36 et 115. — Ouvrages de MM. Deltour de la Ville de Mirmont, Antoine, Riemann et T. Homolle, p. 104. — Cabires ; étude de mythologie grecque, p. 203. — L'inscription d'Aquinum et la biographie de Juvénal, p. 335.

Jeanroy. — Vauquelin de la Fresnaye, p. 227.

Joyau. — Les deux paradoxes de la vision, p. 99. — La liberté morale, d'après les philosophes du XVIIIe siècle, p. 182.

Lauret (H.). — Développement du langage, p. 14.

Lièvre. — Conférence d'archéologie régionale ; les temps préhistoriques, p. 255.

Malapert. — Sur le cercle vicieux reproché à Descartes.

Marmion. — Histoire de la philosophie grecque de Schwegler, traduite de l'allemand, par M. Marmion, étudiant de la Faculté, p. 28, 318, 355.

Meut (A.).— Descartes, par J. Mahaffy, traduit de l'anglais, par M. Meut, p. 314, 349.

Parmentier (J.). — M Compayré pédagogue, p. 51. — Questions de morale pratique, par Francisque Bouillier, p. 148. — Dialogue sur l'éducation anglaise en France entre Fr. Bouillier, Paschal Grousset et P. de Coubertin, p. 213.

Plessis. — Grammaire latine élémentaire par Michel Bréal, p. 60. — Note sur un vers de Virgile, p. 104.

Chronique. — P. 1, 33, 77, 113, 157, 198, 237, 285, 321.

Concours ouvert entre les étudiants de la Faculté, p. 113.

Préparation par correspondance ; sujets de compositions, p. 10, 34, 78, 114, 158, 198, 239, 286, 329.

Sujets de compositions donnés à l'examen du baccalauréat ès lettres et à celui de la licence ès lettres, p. 238, 327, 328.

Poitiers. — Imp. MILLET, DESCOUST & PAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

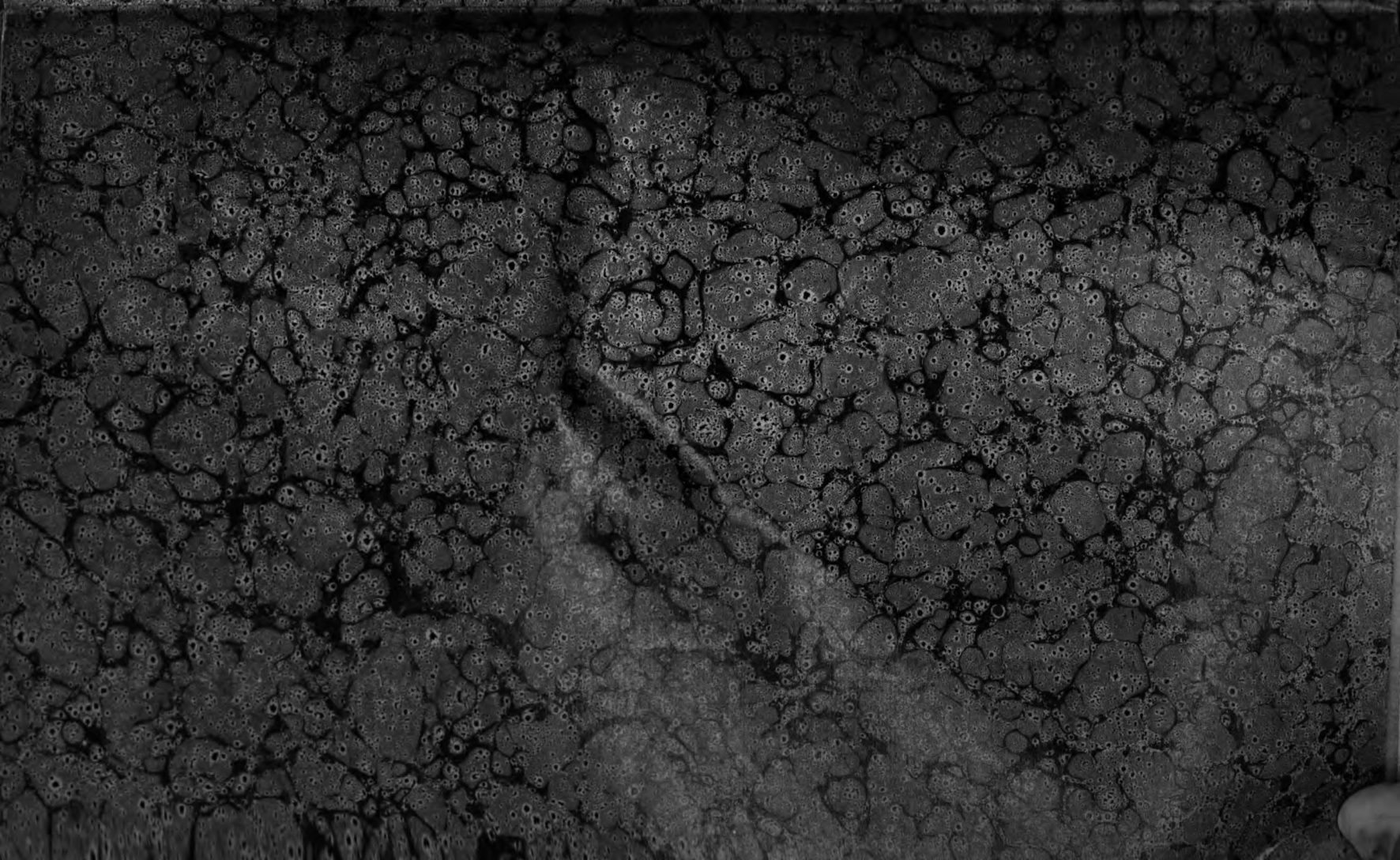

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07369 2496

Digitized by Google